

HISTOIRE
DE LA
RÉPUBLIQUE ROMAINE.

HISTOIRE
DE LA
RÉPUBLIQUE
ROMAINE,

DANS LE COURS DU VIIe. SIECLE;

PAR SALLUSTE:

En partie traduite du latin sur l'original; en partie rétablie & composée sur les fragmens qui sont restés de ses Livres perdus, remis en ordre dans leur place véritable ou le plus vraisemblable.

TOME TROISIEME.

Crispus Romanâ primus in Historiâ. MARTIAL. XIV. 91.



A DIJON,
Chez L. N. FRANTIN, Imprimeur-Libraire du Roi.

M. DCC. LXXVII.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.

SOMMAIRES
DU TROISIEME VOLUME.

HISTOIRE
DE LA CONJURATION
DE CATILINA.

I. PORTRAIT de Catilina.

II. Tableau des mœurs & de l'ancien Gouvernement romain.

III. Causes de la décadence & de la corruption.

IV. Mœurs dépravées de Catilina & de ses compagnons. Crimes de sa jeunesse.

V. Il forme son projet de conspiration. Ses complices.

VI. Autre projet antérieur qu'il avoit fait avec Autrone & P. Sylla.

VII. Premiere assemblée des conjurés. Discours de Catilina à ses complices.

VIII. Q. Curius découvre le complot à Fulvie sa maîtresse. Le bruit s'en répand. On éleve Cicéron au Consulat.

IX. Mesures prises par Catilina. Portrait de Sempronia. Mallius fait soulever l'Etrurie.

X. Fulvie découvre la conjuration à Cicéron. Embarras du Consul. Le Sénat lui donne des pleins pouvoirs.

XI. Catilina répand ses émissaires dans l'Italie. Assemblée des conjurés chez Læca.

XII. Nouvelle du soulèvement. Prodiges. Le Sénat envoie des forces en divers endroits.

XIII. Troubles dans Rome. Catilina vient au Sénat. Il sort de Rome.

XIV. Lettre de Mallius à Marcius.

XV. Lettre de Catilina à Catulus. Décrets du Sénat.

XVI. Réflexions sur les événemens présens & sur leurs causes.

SUITE DE L'HISTOIRE DE LA CONJURATION.

DISCOURS DE SALLUSTE
SUR LE GOUVERNEMENT.

VIE DE SALLUSTE.

XIV. Salluste est chassé du Sénat par les Censeurs. Sa retraite. Il se met à écrire l'histoire. Satyres contre lui.

XV. Puissance de César. Salluste lui écrit ses Lettres politiques. Il rentre dans le Sénat.

XVI. Salluste est fait Préteur. Il épouse Terentia, répudiée par Cicéron.

XVII. Il est fait Lieutenant de César. Révolte des légions.

XVIII. Expédition d'Afrique. Salluste est fait Gouverneur de Numidie. Ecrit l'histoire du Pays. Ses concussions.

XIX. Revient à Rome. Son luxe. Descriptions de ses jardins & bâtimens.

XX. Statues, peintures & autres monumens.

XXI. Ses maisons. Sa mort. Son buste. Ses médailles.

XXII. Laisse pour héritier son neveu, favori d'Auguste & de Tibere. Autres personnes du même nom.

XXIII. Réflexions sur ses sentimens & sur ses talens.

XXIV. Sur son style. Date de ses ouvrages.

XXV. Comparaison de sa maniere d'écrire avec celle de Tacite, & avec celle de Tite-Live.

XXVI. Critiques faites de ses ouvrages.

XXVII. Traducteurs & Commentateurs de Salluste.



HISTOIRE

HISTOIRE
DE LA CONJURATION
DE CATILINA,

Et te, Catilina, minaci
Pendentem scopulo.
VIRGIL. Æneid. VIII. 668.

Éclaircie & développée par un grand nombre de Notes historiques, & par un Supplément.

Sciat scriptor si materiæ immoretur non esse longum; longissimum si aliquid accersit atque attrahit.
PLIN. Epistol. V. 101.

FASTES
DE L'HISTOIRE
DE LA CONJURATION.

A. V. C. 685.

Coss. L. Cæcilius Metellus. Q. Martius Rex.
Catilina exerce la Charge de Prêteur.

686.

Coss. C. Calpurnius Piso. M. Acilius Glabrio.
Catilina eſt Gouverneur d'Afrique.

687.

Coss. L. Volcatius Tullus. M. Aimilius Lepidus.
Catilina & Cicéron ſe déclarent prétendans au Conſulat pour l'année 690.
Les Députés d'Afrique font accuſer Catilina *repetundarum*, par Clodius.
Tullus met en délibération ſi on permettra à Catilina de demander le Conſulat.
Catilina ſe déſiſte de ſa prétention.
Non. Decemb. 5 Décembre. Il forme le projet de la premiere conſpiration.

688.

Coss. L. Manlius Torquatus. L. Aurelius Cotta.
Pr. Cal. Jan. vel Cal. Jan. 1 Janv. Catilina manque le coup de la premiere conſpiration.
Non. Febr. 5 Févr. Clodius met en regle contre lui l'accuſation *repetundarum*.
Catilina manque encore le coup de la premiere conſpiration.
XVI. Cal. Sext. 17 Juillet. Catilina eſt abſous *repetundarum*, & recommence à briguer pour 690.
Piſon eſt envoyé en Eſpagne.

689.

Coss. L. Julius Cæsar. C. Marcius Figulus Thermus.
Cal. Jun. 1 Juin. Catilina forme la ſeconde conſpiration.

Prétendans au CONSULAT *pour l'année ſuivante.*

* L. Sergius Catilina. — * *Parti des Conjurés.*
¶ P. Sulpitius Galba. — ¶ *Parti du Sénat.*

* C. ANTONIUS HYBRIDA, *nommé.*
C. LICINIUS SACERDOS.
¶ Q. CORNIFICIUS.
* L. CASSIUS LONGINUS.
¶ M. TULLIUS CICERO, *nommé.*
SEX. AUFIDIUS.
C. AQUILIUS GALLUS.
M. CÆSONIUS.
M. LOLLIUS PALICANUS.

Catilina est débouté du Consulat pour 690. Est accusé *inter sicarios* par Lucullus. Brigue le Consulat pour 691.

690.

CONSULS.

¶ M. TULLIUS CICERO.
* C. ANTONIUS HYBRIDA.

PRÉTEURS.

* P. CORNELIUS LENTULUS SURA, *Préteur de Rome.*
¶ Q. CÆCILIUS METELLUS CELER.
¶ C. POMTINUS.
¶ L. VALERIUS FLACCUS.
¶ Q. POMPEIUS RUFUS.
¶ C. SULPITIUS GALLUS.
¶ C. COSCONIUS.
L. AFRANIUS.

ÉDILES.

¶ P. CORNELIUS LENTULUS SPINTHER. } *Curules.*
¶ L. JULIUS CÆSAR. }
L. SCRIBONIUS LIBO. } *du Peuple.*
C. MEMMIUS GEMELLUS. }

TRIBUNS du Peuple jusqu'au mois de Décembre.

* P. SERVILIUS RULLUS.
* T. ATTIUS LABIENUS.
* L. CÆCILIUS.
T. AMPIUS BALBUS.
¶ MANLIUS LENTINUS.
M. DOMITIUS CALVINUS.
L. APULEIUS.
¶ P. LICINIUS CRASSUS.
C. VERGINIUS.
P. SILIUS NERVA.

TRIBUNS du Peuple depuis le mois de Décembre.

* Q. Metellus Nepos.
¶ M. Porcius Cato.
* L. Calpurnius Bestea.
¶ Q. Minucius Thermus.
¶ P. Nigidius Figulus.
L. Ælius Tubero.
M. Nonius Suffenas.
Q. Titatius Varus.
Q. Lucretius Vespillo.

QUESTEURS.

Q. Cæcilius Metellus Pius Scipio. } *de Rome.*
C. Claudius Marcellus. }
T. Fadius, *de Cicéron.*
¶ P. Sextius, *d'Antoine.*
* P. Vatinius.
* Sex. Attilius Serranus.
¶ Serv. Sulpicius Galba, *de Pomtinus*, &c.

Prétendans au CONSULAT *pour l'année suivante.*

* L. Sergius Catilina.
¶ L. Licinius Murena, *nommé.*
¶ Serv. Sulpicius.
¶ D. Junius Silanus, *nommé.*

PRÉTEURS désignés.

* C. Julius Cæsar, *Préteur de Rome.*
¶ Q. Tullius Cicero.
C. Virgilius.
M. Attius Balbus.
¶ M. Valerius Messala.
¶ M. Calpurnius Bibulus.
L. Cæsellius Bassus.
L. Lucceius Hirrus.

CENSEURS.

¶ L. Aurelius Cotta.
¶ P. Servilius Isauricus.

PRINCE DU SÉNAT.

¶ Q. Lutatius Catulus.

SOUVERAIN PONTIFE.

¶ Q. Cæcilius Metellus Pius.

Et après sa mort,

* C. Julius Cæsar.

GÉNÉRAUX d'armée & GOUVERNEURS des Provinces.

¶ CN. POMPEIUS MAGNUS, *de Pont & de Bithynie.*
* C. ANTONIUS HYBRIDA, *de Macédoine.*

Et après lui,

¶ C. OCTAVIUS.
¶ Q. MARTIUS REX, *d'Etrurie.*
¶ Q. CÆCILIUS METELLUS CRETICUS, *d'Apulie.*
¶ Q. CÆCILIUS METELLUS CELER, *du Picenum & de la Gaule Cisalpine, en place de* M. TULLIUS CICERO.
C. LICINIUS MURENA, *de la Gaule Transalpine.*
* CN. CALPURNIUS PISO, *d'Espagne.*
P. ORBIUS, *d'Asie.*
¶ Q. POMPEIUS RUFUS, *de Campanie.*
¶ C. POMTINUS, *du pays des Allobroges.*
¶ Q. TULLIUS CICERO, *de l'Abruzze.*
¶ M. CALPURNIUS BIBULUS, *de Pelignie.*

¶ M. PETREIUS, *Lieutenant d'Antoine.*
* C. MALLIUS. } *Lieutenans de Catilina.*
* P. FURIUS. }

Mort de Pison.

Ant. XIV. Cal. Novemb. Réponse de Catilina à Caton.

XIV. Cal. Nov. 19 Octobre. Cicéron rapporte au Sénat l'affaire de la conspiration.

Premier Sénatus-Consulte pour différer l'élection des Consuls.

XIII. Cal. Nov. 20 Octobre. A deux heures du matin Crassus remet à Cicéron les lettres d'avis.

Assemblée du Sénat au temple de la Concorde.

Cicéron ordonne à Catilina de répondre sur les faits de violences & de conspiration.

Réponse de Catilina.

Second Sénatus-Consulte donnant plein pouvoir aux Consuls.

XII. Cal. Nov. 21 Octobre. Élection des Consuls Silanus & Murena. Catilina est refusé.

XI. Cal. Nov. 22 Octobre. Catilina est accusé *ad legem Plautiam de vi*, par Paulus.

IX. Cal. Nov. 24 Octobre. Mallius prend les armes en Etrurie.

VII. Cal. Nov. 26 Octobre. Jour pris par Catilina pour l'exécution du complot.

Cal. Nov. 1 Novembre. Catilina tente de s'emparer de Preneste.

VII. Id. Nov. 6 Novembre. Assemblée des Conjurés chez Lecca, la nuit du 6 au 7.

VI. Id. Nov. 7 Novembre.	Vargunteius & Cornélius vont pour assassiner Cicéron.
V. Id. Nov. 8 Novembre.	Assemblée du Sénat au temple de Jupiter Stator.
	Premiere harangue de Cicéron : au Sénat. Catilina s'enfuit de Rome, la nuit du 8 au 9.
IV. Id. Nov. 9 Novembre.	Le matin. Deuxieme harangue de Cicéron : au Peuple. Assemblée du Sénat.
XIII. Cal. Dec. 20 Novembre ou environ.	Troisieme Sénatus-Consulte, qui déclare Catilina & Mallius ennemis publics, & députe Marcius & Metellus.
Cal. Dec. Novembre.	Cicéron plaide pour Murena.
	Conférence des Allobroges avec les Conjurés, chez Sempronia.
Cal. Dec. 1 Décembre ou environ.	Assemblée des Conjurés par ordre de Lentulus.
	Autrone va en Etrurie.
	Cassius s'enfuit de Rome.
III. Non. Dec. 3 Décembre.	Sur les deux heures du matin les Allobroges sont surpris & les lettres interceptées.
	Les Conjurés sont amenés au Sénat, interrogés & confrontés.
	Quatrieme Sénatus-Consulte, pour arrêter prisonniers les conjurés, & rendre graces à Cicéron.
	Troisieme harangue de Cicéron : au Peuple, à l'entrée de la nuit.
Prid. Non. Dec. 4 Décembre.	Récompenses distribuées aux dénonciateurs.
Non. Dec. 5 Décembre.	Quatrieme harangue de Cicéron : au Sénat.
	Assemblée du Sénat au temple de la Concorde.
	Cinquieme Sénatus-Consulte, qui condamne à mort les conjurés, & décerne de grands honneurs à Cicéron.
	Les Chevaliers romains veulent tuer César. Exécution des Conjurés.
XVI. Cal. Jan. 17 Décembre.	Jour pris par Lentulus pour l'exécution du complot.
Pr. Cal. Jan. 31 Décembre.	Cicéron dépose sa magistrature, & fait son serment.

691.

Coss.	D. Junius Silanus. L. Licinius Murena.
Cal. Jan. 1 Janv.	Cicéron harangue contre Nepos au Sénat.
III. Non. Jan. 3 Janv.	Nepos harangue contre Cicéron sur la Tribune.
Non. Jan. 5 Janv.	Bataille de Pistoye. Mort de Catilina.
....	Défaite des révoltés dans la Gaule Cisalpine, par Celer.
	Nepos veut faire revenir l'armée de Pompée.
	Il s'enfuit de Rome.
	Querelle de Cicéron & de Celer.

Condamnation de Caſſius, Lecca, Ser. Sylla, Varganteius, Cornélius & Autrone.

P. Sylla eſt accuſé.

Pr. Non. Dec. 4 Décembre. Clodius eſt ſurpris déguiſé en femme dans la maiſon de Céſar.

692.

Coss. M. Pupius Piso. M. Valerius Messala.

Guerre de Pomtinus contre les Allobroges.

693.

Coss. Q. Cæcilius Metellus Celer. L. Afranius.

Triumvirat de Pompée, Céſar & Craſſus.

694.

Coss. C. Julius Cæsar. M. Calpurnius Bibulus.

III. Non. Jan. 3 Janv. Celer eſt empoiſonné.

.... Défaite des rebelles en Macédoine, par Octavius.

Condamnation d'Antoine.

Adoption de Clodius par un Plébéien.

Valérius Flaccus eſt accuſé.

Init. Dec. Tribunat de Clodius.

695.

Coss. L. Calpurnius Piso Cæsonius. A. Gabinius.

Condamnation & exil de Cicéron.

696.

Coss. L. Cornelius Lentulus Spinther. Q. Cæcilius Metellus Nepos.

Cal. Jan. Spinther propoſe le rappel de Cicéron.

Pr. Id. Quint. 14 Juillet. Aſſemblée du Sénat au Capitole.

Sénatus-Conſulte, qui ordonne le rappel de Cicéron.

III. Non. Sept. 4 Septembre. Cicéron rentre dans Rome.

697.

Coss. Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus. L. Martius Philippus.

Condamnation de Beſtea.

698.

Coss. Cn. Pompeius Magnus. M. Licinius Crassus.

Condamnation de Nobilior.

699.

Coss. L. Domitius Ahenobarbus. Appius Clodius Pulcher.

Pr. Cal. Nov. 31 Octobre. Pomtinus triomphe des Allobroges.

PRÉFACE
DE L'AUTEUR.

L'Homme, qui veut faire valoir ſa ſupériorité ſur les animaux, doit s'étudier à ne pas paſſer, ſans ſe faire connoître, une vie pareille à celle des brutes, que la nature a fait naître courbées vers la terre, ſans autre ſouci que celui de pourvoir aux beſoins corporels.

Deux ſubſtances compoſent notre être, l'ame & le corps. L'une ordonne, l'autre exécute : l'une nous eſt commune avec les Dieux ; l'autre avec les animaux.

Il eſt donc plus noble de tendre à la gloire par les forces de l'eſprit, que par celles du corps. Si notre vie eſt courte, il en faut prolonger la mémoire. La beauté paſſe : les richeſſes ſe diſſipent : la vertu eſt immortelle.

Autrefois on balançoit à décider lequel contribuoit le plus aux progrès militaires, de la force du corps ou de la grandeur de l'ame. En effet, la prudence dans l'entrepriſe, & la promptitude dans l'exécution, paroiſſent également néceſſaires. La tête & le bras ſe prêtent un ſecours mutuel, & ne peuvent rien l'un ſans l'autre.

Au commencement, chaque Roi (c'eſt le premier nom qu'on a donné aux Souverains) ſuivoit ſon inclination particuliere. L'un s'adonnoit aux exercices du corps ; l'autre préféroit d'exercer les talens de l'eſprit. Alors les hommes vivoient ſans ambition. Chacun étoit content de ſon partage.

Dans la ſuite, Cyrus en Aſie ([a]), ceux d'Athenes & de

([a]) Quoique les Romains ne fuſſent pas ſavans dans les antiquités, ils n'ignoroient pas qu'avant Cyrus il y avoit eu de grands conquérans ; tels que Nin, fils de Baal, & Seth-ochris, ſurnommé Barchus, roi de Nyſſe & d'Egypte. Mais comme leurs regnes appartiennent aux temps que les Romains appelloient héroïques & fabuleux,

Lacédémone en Grece, conquirent des Villes, subjuguerent des nations. La soif de dominer devint la source des guerres. La grandeur de la gloire se mesura sur celle des conquêtes.

Alors le danger des situations, & l'embarras des affaires, montrerent par l'expérience ce que peut la grandeur du génie dans la conduite d'une guerre.

Si les Princes en faisoient un égal usage dans le sein de la paix, le cours des choses humaines seroit plus stable & plus réglé. Les Empires deviendroient moins sujets aux révolutions. La face de l'Univers ne changeroit pas si souvent. Car il ne faut pas plus de talens pour conserver que pour acquérir.

Mais la mollesse succede au travail: l'avidité à la justice: l'orgueil à la modération. La fortune change avec les mœurs. C'est ainsi que le Gouvernement le mieux réglé s'éleve insensiblement sur les ruines de celui qui l'est le moins.

L'agriculture, la navigation, l'architecture, les arts, sont pareillement tous du ressort de l'esprit.

Mais mille gens sans science, sans talent, uniquement occupés des fonctions animales, passent dans cette vie comme dans un monde étranger. Ils ne songent qu'à leur corps: leur ame leur est à charge. Je mets au même rang leur être & leur néant: tous deux sont également ignorés. On ne vit; on ne jouit de son ame qu'autant qu'on sait s'occuper utilement, & s'illustrer par quelqu'action d'éclat, ou par quelque bon ouvrage.

La nature nous trace pour cela tant de routes; nous montre

Salluste, à la tête d'une histoire fort grave, n'a voulu citer que ce qu'il y avoit de plus reculé dans les temps historiques & certains, qui, pour les Grecs & les Romains, commencent au regne de Cyrus, que suivirent peu après les guerres des Républiques Grecques contre les Perses. C'est là où *Hérodote* & *Thucydide*, plus connus des Romains que les Historiens orientaux, commencent leurs narrations. On voit que Salluste n'a pas même voulu faire mention de la fameuse guerre de Troye, qu'il regardoit, peut-être mal-à-propos, mais selon l'opinion de son temps, comme trop défigurée par les fables des Poëtes. Ainsi c'est à tort que quelques critiques ont voulu reprendre Salluste, comme s'il eût ignoré ces choses.

tant d'objets différends! Il eſt glorieux de ſervir ſa patrie par de grandes actions. Il eſt louable de l'honorer par de bons écrits. On peut ſe rendre célebre dans la paix: on le peut dans la guerre: ſoit qu'on faſſe des actions héroïques, ſoit qu'on les immortaliſe, en les tranſmettant à la poſtérité.

Ce n'eſt pas que celui qui raconte mérite autant de louanges que celui qui exécute. Toutefois l'art de l'Hiſtorien n'eſt pas moins difficile que délicat. Il faut qu'il égale les termes aux choſes. S'il reprend les fautes, on le taxe de prévention & de malignité. S'il exalte les vertus, chacun en croit ce qu'il ſe ſent capable d'imiter; & traite le reſte d'embelliſſement ajouté par l'Ecrivain.

Quand j'entrai dans le monde, je cherchai comme les autres à m'élever aux grandes Places. J'y trouvai bien des écueils. L'impudence, les brigues, la corruption, avoient pris la place de la retenue, du mérite & de l'intégrité. Mon cœur dédaignoit ces pratiques odieuſes auxquelles il étoit peu fait. Mais la jeuneſſe eſt imprudente; & l'ambition ne peut ſe réſoudre à lâcher priſe. Je m'acquis quelque réputation. On en conçut de la jalouſie. Malgré mon horreur pour les mœurs de mes concurrens, la calomnie ([b]) me confondit avec eux.

Mon eſprit eſt revenu de toutes ces miſeres; le repos vaut mieux qu'une vie ſi agitée. J'ai réſolu de vivre éloigné des emplois. Mais mon deſſein n'eſt pas de conſacrer à l'oiſiveté mon heureux loiſir.

La chaſſe & le ſoin de faire valoir des terres ſont, à vrai dire, plutôt des occupations ſerviles ([c]), que celles d'un homme d'Etat.

([b]) Salluſte écrivoit cette hiſtoire peu de temps après avoir été chaſſé du Sénat par les Cenſeurs, pour les raiſons que je rapporte dans ſa vie. On voit qu'il cherche ici une excuſe à ſon aventure, comme s'il eût été mal-à-propos confondu par la calomnie avec d'autres perſonnes décriées. Cependant il ne ſe mit pas en peine de lui impoſer ſilence dans la ſuite par une conduite plus réguliere.

([c]) Beaucoup de gens ont blâmé Salluſte de cette façon de penſer. *Symmaque*,

Je reprends donc le projet dont une folle ambition m'avoit détourné; & puisque dans ma situation je me trouve libre de crainte, d'espérance & de tout esprit ([d]) de parti, j'ai dessein de traiter par morceaux ([e]) détachés les principaux événemens de l'histoire romaine.

Je vais faire en peu de mots un récit fidele de la conjuration de Catilina. C'est un attentat mémorable, sur-tout par le genre du crime & par la nouveauté du péril. Commençons par donner une idée du caractere & des mœurs du Chef de l'entreprise.

entr'autres, a dit à ce sujet que cet homme n'étoit pas d'assez bonnes mœurs, pour qu'on prit vers lui des leçons de conduite, ni qu'on jugeât sur son suffrage de ce qui pouvoit être bien ou mal. Cette réflexion est peu juste en général, puisqu'un malhonnête homme peut être très-judicieux, & donner de fort bons préceptes. L'Abbé *Thyvon* a écrit une Dissertation, pour justifier ou excuser Salluste sur le sentiment qu'il avance ici.

([d]) On peut voir dans la vie de Salluste ce que j'ai rapporté sur l'impartialité avec laquelle cet Auteur a écrit l'histoire des troubles civils. Quoiqu'engagé fort avant dans la faction du Peuple, quoiqu'il ait été lui-même un Tribun séditieux pendant le temps qu'il exerça cette puissante magistrature, il dépeint tout aussi naturellement les vices de son parti, que ceux de la faction contraire; & ne fait pas plus de grace à la conduite tumultueuse de ceux dont il avoit suivi l'exemple, qu'à l'horrible corruption des grands. Il ne parle de Cicéron, son ennemi, que comme d'un excellent Citoyen, & d'un homme très-habile dans le Gouvernement de l'Etat. Malgré son étroite liaison avec César, il donne de grands éloges à Caton & à Pétréius ses adversaires. On lui reproche à la vérité de n'avoir pas rapporté quantité de choses fort honorables à Cicéron. Mais comme il narre avec rapidité, omettant une infinité de circonstances de toute espece, il ne paroit avoir mis à ceci aucune affectation. Les détails sans nombre qu'il a omis vont faire la matiere des longues Notes mises ici à la suite du texte. Cette matiere est assez ample pour m'y renfermer sans excursions étrangeres à mon sujet. Car je ne regarde pas comme tels certains traits propres à faire connoitre à fond le caractere d'esprit des personnages qui figurent dans cette histoire.

([e]) On peut croire que Salluste fut en partie déterminé à traiter ainsi par morceaux détachés les traits les plus remarquables de l'histoire romaine, & entr'autres la conspiration de Catilina, qui est son premier ouvrage, par une lettre de Cicéron à Luccéius, qui écrivoit alors une histoire générale de Rome. Il lui marque que puisqu'il en fera bientôt au récit de la conspiration, il lui conseille d'écrire cette partie de l'histoire, comme piece isolée, & de la séparer du corps de son grand ouvrage. Il lui en donne plusieurs raisons, outre celles qui étoient personnelles à Cicéron lui-même. On les verra dans sa lettre même, qui sera rapportée ci-après.



HISTOIRE
DE
LA CONJURATION
DE CATILINA.

CATILINA (1) naquit d'un ſang illuſtre: il eut le génie hardi, le corps vigoureux (2), le tempérament robuſte, juſqu'à ſupporter ſans peine l'excès du froid, de la faim & des veilles: l'ame méchante, & cherchant ſon plaiſir dans le mal. Prodigue de ſon bien, avide de celui d'autrui, les querelles domeſtiques, les meurtres (3), les violences, les guerres civiles, furent ſes occupations favorites dès ſa premiere jeuneſſe. Son eſprit étoit audacieux (4), ruſé, fécond en reſſources, habile à feindre comme à diſſimuler. Inſinuant dans ſes diſcours, fougueux dans ſes actions, ſa langue valoit mieux que ſa tête. Son cœur trop vaſte (5) n'avoit jamais que des deſirs outrés, ne concevoit que des eſpérances chimériques, qui l'entraînerent enfin à former,

I. Portrait de Catilina.

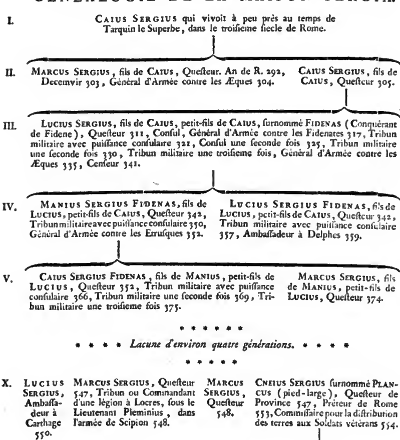
ſur l'exemple de Sylla, le projet d'envahir le Gouvernement de la République; ſans ſcrupule ſur le choix des moyens, pourvu qu'il parvînt à ſes fins. Cette ame féroce étoit de plus en plus agitée par le dérangement (6) de ſes affaires, & par la crainte des châtimens; double inquiétude, dont ſa perverſité naturelle groſſiſſoit de jour en jour les cauſes. Il n'étoit pas moins enhardi dans ſon projet par le déſordre affreux des mœurs, que le luxe & l'avarice, deux paſſions ſi pernicieuſes, ſi contraires & ſi ordinairement réunies, avoient entiérement corrompues. Mais je crois qu'ayant à traiter des mœurs du temps, il eſt de mon ſujet (7) de rapporter en peu de mots quelles ont été celles des anciens Romains; quel fut l'eſprit de leur Gouvernement, tant au dedans qu'au dehors: comment ils ont porté la République à ce haut point de ſplendeur où ils nous l'ont laiſſée, & comment les mœurs anciennes s'étant inſenſiblement perverties, la Ville la mieux réglée eſt devenue la plus méchante & la plus débordée.

(1) *Lucius Sergius*, ſurnommé *Catilina*, c'eſt-à-dire le *Pillard* *, étoit de l'illuſtre maiſon *Sergia*, qui, ſelon la tradition commune, mais probablement fabuleuſe, deſcendoit de *Sergeſte*, l'un des Capitaines Troyens qui vinrent en Italie ſous la conduite d'Enée. Cette maiſon fut une de celles parmi leſquelles Romulus, lorſqu'il voulut donner une forme au Gouvernement de la Ville qu'il venoit de bâtir, choiſit cent perſonnes conſidérables, dont il compoſa le Sénat. On appella depuis ces maiſons *les grandes familles Patriciennes*, pour les diſtinguer des *petites familles Patriciennes*, parmi leſquelles on élut dans la ſuite cent nouveaux Sénateurs, appellés *Peres conſcripts* ou *ajoutés*. Dans le même temps, tout le Peuple de Rome ayant été diviſé par Tribus, chacune deſquelles prit le nom de ſon Chef ou de la principale famille qui en faiſoit partie, la dix-huitieme Tribu prit le nom de *Sergia*. Elle étoit une des trente Tribus de la campagne, qu'on préféroit aux huit Tribus de la Ville, dans leſquelles un nombre infini de gens ignobles des Provinces, ou étrangers, avoient été incorporés par les Chefs de faction, en vue de groſſir leur parti d'une quantité de ſuffrages. Les hiſtoires romaines qui nous reſtent ne font de mention particuliere d'aucune perſonne de ce nom avant *Caius Sergius*, qui vivoit environ quinze générations avant Catilina, dans le 3ᵉ. ſiecle de Rome. Je donnerai ici la filiation de cette

* *Feſt. verb. Catilatio.*

illustre maison, jusqu'à Catilina, avec l'ordre chronologique des dignités qu'elle a occupées dans l'Etat. On peut voir plus au long dans les Notes latines les preuves de cette généalogie, & l'histoire particuliere de chaque personnage.

GÉNÉALOGIE DE LA MAISON SERGIA.



XI. **Marcus Sergius** surnommé **Silus** (nez-retroussé), fameux Capitaine au temps des guerres puniques, Questeur 550, Préteur de Rome 556. Voici l'éloge que *Pline* en fait (*), L. VII. c. 28.

Cneius Sergius Plancus, fils de **Cneius**, Questeur de Province 582.

XII. **Marcus Sergius Silus**, fils de **Marcus**, petit-fils de **Lucius**, Questeur 582, Commandant de la cavalerie Samnite dans l'armée de Paul-Emile à la guerre de Macédoine.

XIII. **Marcus Sergius Silus**, fils de **Marcus**, petit-fils de **Marcus**, Questeur 605, Préteur de Province 647.

Caius Sergius Silus surnommé **Orata** (dorade), fils de **Marcus**, petit-fils de **Marcus**, Questeur de Province 648, Préteur 656, Gouverneur de Province 657 (†).

XIV. **Quintus Sergius**, fils de **Marcus**, petit-fils de **Marcus**, Questeur au temps de la guerre Italique, où il servit au siege d'Asculum; marié à Billiena, fille de L. Billienus, Lieutenant de l'armée de Marius à la guerre de Numidie; ou plutôt Préteur au temps de l'invasion des Pirates en Italie.

Cneius Sergius Silus, contemporain de Metellus Celer.

Caius Sergius Orata, 698.

XV. **Lucius Sergius** surnommé **Catilina** (pillard), fils de **Quintus**, petit-fils de **Marcus**, Questeur 674 ou 676, Lieutenant de l'armée de Curion en Macédoine 678, Préteur 685, Gouverneur d'Afrique 686, brigue le Consulat, est obligé de se désister, conspire une premiere fois contre Rome 687, est refusé au Consulat une seconde fois, conspire une seconde fois 689, est refusé une troisieme fois, prend lui-même le titre & les ornemens de Consul 690...... Marié, 1°. à **** 2°. à Aurelia Orestilla, fille de Cn. Aurelius Orestes, Préteur de Rome.

Sergia, fille de **Quintus**, petite-fille de **Marcus**, mariée à Q. Cæcilius, Chevalier romain 67 ....

VXI. *** **Sergius Catilina**, fils de **Lucius**, petit-fils de **Quintus**, empoisonné par son pere & par sa belle-mere, à l'âge d'environ seize à dix-sept ans 689 (¶).

Une fille, selon Plutarque; mais il est vraisemblable que Plutarque se trompe, à moins qu'il ne veuille parler d'une fille naturelle.

« (*) Je pense qu'on ne peut, avec justice, donner à aucun guerrier du monde la préférence sur Marcus Sergius, malgré le tort que fait à son nom la mémoire de son arriere-petit-fils Catilina. Sergius perdit la main droite à sa seconde campagne. Dans deux autres, il reçut vingt-trois blessures, qui empêcherent qu'il ne pût se servir avantageusement, ni de son autre main, ni de ses deux pieds. Il n'y suppléa que par le secours d'un seul domestique, & fit ensuite plusieurs autres campagnes, malgré ses infirmités. Il fut pris deux fois par Hannibal (car ce n'est pas à un moindre ennemi qu'il eut affaire), & deux fois il se sauva de ses chaines, après avoir été gardé tous les jours pendant vingt mois dans les fers, ou avec des entraves.

entraves. Il combattit quatre fois de se seule main gauche, & eut en cet état deux chevaux tués sous lui. Il se fit fabriquer & attacher au bras une main droite de fer. Combattant de la sorte, il fit lever le siege de Crémone, défendit Plaisance, & força dans la Gaule douze camps aux ennemis. Toutes ces particularités se lisent dans une harangue qu'il fit lorsqu'étant Préteur, ses collegues vouluremt lui interdire les fonctions sacerdotales, sous le prétexte de ses infirmités. Que de couronnes n'auroit-il pas accumulées, s'il eût eu en tête un tout autre ennemi qu'Hannibal! Car il est important, pour apprécier le mérite d'un guerrier, d'avoir égard aux époques & aux circonstances où il se trouve. Eh! quel est l'homme à qui les journées de Trébie, du Tésin & de Thrasymene, aient procuré la couronne civique? a qui de nos Romains en a pu valoir cette journée de Cannes, où le plus grand exploit fut de fuir? Oui, les autres Héros ont vaincu des hommes, mais Sergius a surmonté la fortune même ». Nous avons une médaille où il est représenté à cheval, manchot, tenant de la main qui lui reste son épée & la tête d'un ennemi qu'il vient de couper. M. SERGIUS. SILUS. Au revers, la tête de Rome armée. ROMA. EX. S. C. Cette médaille est le seule authentique qui nous reste de la maison Sergia *.

« (†) Orata, dit *Cicéron* **, joignoit à une fortune » immense le caractere le plus agréable & les talens » les plus délicieux. Jamais personne n'eut tant d'esprit pour le plaisir, tant de moyens de s'en procurer, » ni tant d'art pour le faire goûter aux autres. Il » jouissoit d'une santé inaltérable, & avoit soin de » tenir toujours peuplées d'amis agréables ses maisons » de campagne, où la nature prodiguoit ce qu'elle a » de plus riant, & l'art ce qu'il a de plus ingénieux. » C'est ainsi qu'Orata passa sa vie dans une suite non » interrompue de prospérités & de voluptés déli» cates; faisant également servir, par le choix qu'il » savoit faire, ses plaisirs à sa santé, & sa santé à ses » plaisirs ». Le surnom d'*Orata* lui fut donné à cause de son goût décidé pour les Dorades *: C'est aussi lui qui, le premier, a eu l'invention de parquer les huitres. Les gens voluptueux disputoient alors sur la préférence entre les huitres du lac Lucrin & celles de Brindes. Orata décida que les plus parfaites étoient celles de Brindes, lorsqu'elles avoient été parquées dans le lac Lucrin ** : & il en fit faire de grands réservoirs dans ce lac. L'autorité d'un homme si connoisseur fit loi, parce qu'alors, dit *Pline*, on ne connoissoit pas encore les huitres d'Angleterre. Orata, après evoir été dans les emplois de la République, s'étoit retiré dans ses maisons de campagne, d'ou il venoit rarement à Rome. Un partisan nommé Considius l'ayant obligé de s'y rendre pour quelqu'affaire criminelle qu'il lui avoit suscitée, s'applaudissoit de l'avoir éloigné du lac Lucrin, dans l'espérance de le contraindre bientôt à se racheter de la vexation. Mais Crassus répondit en riant, que si Orata avoit bien envie d'avoir des huitres, il trouveroit le secret d'en faire venir sur les toits de Rome †. *Valere-Maxime* dit de lui qu'il avoit soumis Neptune eu Dieu des festins, & que sa table se moquoit des tempêtes. Orata paroît aussi avoir été l'inventeur des jets d'eau, ou du moins des grands réservoirs qui la distribuent dans les appartemens des maisons.

(¶) Selon l'apparence, cette branche de la maison Sergia finit en sa personne. Mais il en subsistoit encore une eutre des Sergius Lænas, dont descendoie la mere de l'Empereur Coccéius Nerva, comme le porte une inscription trouvée près d'Antium. SERGIÆ. LÆNATIS. F. PLAUTILLÆ MATRI. IMP. NERVÆ. CÆSARIS. AUG. On trouve des personnes considérables du nom de Sergius, jusqu'au temps des Antonins. Ce fut d'un homme de ce nom, Proconsul à Paphos, que l'Apôtre Saint Paul reçut le nom de Paulus, qu'il changea contre celui de Saül, qu'il portoit auparavant ¶.

* *Voy. la médaille n°. I.*

** *Cic. fragm. de Philosoph.*

* *Varr. R. R. III. 3. Columell. VIII. 16. Macrob. Saturn. III. 15.*

** *Plin. IX. 79.*

† *Val-Max. IX. 11.*

¶ *Act. Apost. XIII. 7.*

CATILINA, fils du Questeur Q. Sergius, qui servit à la guerre Italique, & qui fut condamné pour quelque meurtre qu'il avoit commis *, & de Billienna, fille de L. Billienus †, Préteur & Lieutenant de Marius à la guerre de Numidie, naquit aux environs de l'an de Rome 645, sous le Consulat de Sulpitius Galba & d'Æmilius Scaurus. Du moins c'est à cette date qu'on peut fixer sa naissance, s'il aspira aux Charges à l'âge où les loix permettoient d'y prétendre. Son pere, qui s'étoit ruiné de bonne heure, ne lui laissa que peu de bien *. Mais un homme de sa naissance & de son caractere, si peu scrupuleux sur les moyens d'en acquérir, n'eut pas de peine à s'en procurer, dans un temps où la fureur des guerres civiles & des proscriptions livroit les fortunes des Citoyens à l'avidité des Grands du parti de Sylla. Catilina se dévoua tout entier aux cruautés de ce tyran, & s'offrit à lui pour principal Ministre des proscriptions. Sylla le mit à la tête d'un certain nombre de barbares Gaulois, à l'aide desquels Catilina fit assassiner Nonnius,

* *Cic. pr. Cluent. 7.*

† *Ascon-Ped. in tog. Candid.*

* *Qu. Cicer. de petit. Consul.*

Titinius, L. Tantasius, & divers autres Chevaliers romains *. Il n'emprunta pas une main étrangere pour égorger Q. Cæcilius, Chevalier romain, mari de Sergia sa sœur, homme paisible, & qui sans jamais être entré dans aucune faction, éprouva les suites funestes, pour avoir eu un beau-frere tel que Catilina. Celui-ci, pour couvrir son crime, après l'avoir assassiné, le fit mettre par Sylla dans la liste des proscrits, comme s'il eût encore été vivant. Il y a apparence que la vie scandaleuse que Catilina menoit avec Sergia sa sœur, fut le principal motif de cet horrible attentat **. Mais rien n'égale les barbaries affreuses qu'il exerça sur le Préteur M. Marius Gratidianus, oncle de Cicéron, par sa sœur. Cet homme, de mœurs fort douces, chéri du Peuple au dernier point, n'avoit d'autre crime que d'être de la même famille que le Consul Marius. Catilina le tira de sa main d'une étable où il s'étoit caché, & le chassa devant lui, à coups de bâton, par toute la Ville, jusqu'au-delà du Tibre, devant le tombeau des Lutatiens, pour l'immoler, par ordre de Sylla, aux manes de Lutatius Catulus, que le Consul Marius avoit indignement fait mourir. Là, Catilina lui fit successivement briser les jambes, arracher les yeux, couper les oreilles, la langue & les mains, & déchirer tout le corps. « Rapporterai-je, dit *Valere-Maxime*, un » fait encore plus inoui. M. Prétorius étant » tombé en foiblesse à la vue de tant » d'horreurs, fut massacré sur la place pour » prix de sa compassion. On lui fit un » crime de n'avoir pu voir le crime d'un » œil indifférent. Enfin Catilina prit de » la main gauche par les cheveux la tête » de Gratidianus, la coupa, & la porta » au travers de Rome pendant près d'une » demi-lieue, depuis le Janicule jusqu'au » temple d'Apollon, près de la porte » Carmentale, le sang ruisselant entre ses » doigts à la vue de tout le Peuple; après » quoi il alla laver ses mains à la fontaine » sacrée du temple d'Apollon * ».

Après la mort de Sylla, Catilina continua de passer sa vie parmi des Farceurs & des Gladiateurs, ministres, les uns de ses débauches, les autres de ses fureurs. Il s'acosta de tout ce qu'il y eut de plus mauvais sujets à Rome dans tous les étages. Un Curius, un Annius au Sénat; un Pompilius, un Vettius parmi les Chevaliers; un Sapala, un Carvilius à la halle. Cependant sa haute naissance, joint à ses talens pour l'intrigue, ne laisserent pas que de lui faire trouver du crédit dans l'assemblée du Peuple, lorsqu'il fut parvenu à l'âge de briguer les Charges. Il fut fait Questeur en 674 ou 676, &, après sa Questure, Lieutenant de l'armée de Curion en Macédoine, comme je l'ai raconté dans l'histoire précédente, an. 678. Il se signala au siege d'une place importante, dont il eut la conduite en chef, & fit son service militaire avec honneur. Il se distingua surtout par un grand courage, & par une extrême patience à supporter les travaux militaires; faisant servir à une fin plus honnête l'habitude qu'il avoit contractée dès sa jeunesse, de souffrir toutes les nécessités naturelles, de passer les nuits entieres sans dormir ou étendu sur le pavé; soit qu'il fût question de commettre quelqu'assassinat, ou de tromper un mari soupçonneux. Il

* *Ascon-Ped.*

** *Qu. Cicer*, ibid. *Plut. in Cic.*

* *Vid. Asc-Ped. Senec. de ira. III. 18. Val-Max. IX. 2. 1. Lucan. Pharsal. L. 2.*

fut nommé Préteur pour l'an 685. Au sortir de sa Préture, le Gouvernement d'Afrique lui échut par le sort *. Il s'y rendit en 686, & vexa cruellement cette Province par de terribles concussions. Sitôt que son pouvoir fut expiré, les députés d'Afrique vinrent à Rome donner leur plainte contre lui. C'est delà probablement qu'il fut surnommé *Catilina*, espece de sobriquet qu'on peut rendre en françois par celui de *Pillard*. P. Clodius le mit en justice pour avoir pillé les alliés de la République, & s'être comporté dans son Gouvernement avec orgueil, cruauté & avarice. Nous verrons bientôt quel fut le succès de la poursuite des Africains. Ce fut pendant le cours de cette affaire criminelle que Catilina forma le projet de sa conspiration.

« (2) Il avoit reçu de la nature, dit *Porcius Latro* **, une très-belle figure, & une » force de corps presqu'incroyable; qua» lités extérieures qui n'auroient pas été » inutiles à un homme de grande nais» sance qui cherchoit à s'élever, s'il ne les » eût altérées de bonne heure par ses dé» bauches; & s'il n'eût souvent défiguré » un air fort noble par des manieres effé» minées, des regards lascifs, des discours » dissolus, & des gestes de farceurs. Il » avoit les inclinations d'un Gladiateur, » une soif horrible du sang humain, une » folle inconstance dans l'air du visage, » tantôt rêveur, tantôt ouvert; tantôt res» pirant la fureur, tantôt paré de toutes » les graces qui séduisent les femmes ».

« (3) Y a-t-il lieu de s'étonner, dit *Cicéron*, » qu'un homme habitué dès l'enfance à » se plonger dans toute sorte de désordres, » incestueux, meurtrier, concussionnaire, » & pour qui le crime étoit devenu non» seulement une habitude, mais, à vrai » dire, l'unique objet de ses desirs, ait » conjuré contre sa patrie, & que n'ayant » travaillé toute sa vie qu'à ruiner ses » Concitoyens, il ait voulu finir par la » ruine de la République entiere. Couvert » de mille infamies, souillé du sang des » Citoyens, les choses les plus sacrées » n'ont été pour lui que de foibles bar» rieres. Il a pillé les alliés du Peuple » romain, violé les loix, méprisé les ju» gemens. En un mot, il ne s'est fait de» puis bien des années aucun crime dont » il n'ait été le complice ou le principal » auteur. J'ai pour concurrens, *ajoute-t-il ailleurs, en parlant de sa prétention au Consulat*, deux hommes d'une espece » toute différente: tous les deux, à la » vérité, de la plus haute naissance. Mais » pour le courage, vraiment c'est tout » autre chose. Antoine craint jusqu'à son » ombre. Catilina ne craint ni Dieux ni » loix ».

(4) On ne doit pas être surpris de trouver dans l'admirable portrait que fait ici notre Historien du caractere de Catilina, divers traits qui semblent se contrarier: car non-seulement, selon la remarque de *Plutarque*, « il étoit tout à la fois hardi » & hasardeux à entreprendre de grandes » choses, cauteleux & malicieux de na» ture. Mais cet homme, dit *Cicéron*, étoit » tout pétri d'humeurs opposées, & de » passions contraires qui se combattoient » sans cesse. Il avoit en lui des semences » d'excellentes qualités; mais tellement » étouffées par des vices énormes, qu'elles » sembloient n'être pas maitresses de se » manifester au dehors. Quoiqu'il fût en

* *Cic. & Asc-Ped. in tog. cand.*

** *Cap. IX.*

» liaison avec tous les méchans hommes » de son temps, il ne laissoit pas que de » feindre un grand attachement pour les » meilleurs Citoyens. Au milieu des dé- » bordemens de sa vie corrompue, on » démêloit en lui de grands talens, & » beaucoup d'ardeur pour le travail. Les » voluptés dans lesquelles il se plongeoit » ne l'empêchoient pas d'aimer l'art mili- » taire, où il étoit habile. Enfin, je ne » pense pas que la nature ait jamais pro- » duit de monstre composé de parties si » dissemblables, si peu faites pour être » mises ensemble. A-t-on jamais connu » d'homme plus assidu auprès des gens de » bien, plus dévoué aux scélérats, plus » infame dans la débauche, plus endurci » au travail, plus avide dans ses rapines, » plus prodigue dans ses largesses, plus » livré au parti des Grands, plus ardent » à la ruine de l'Etat? Nous l'avons vu » libéral, officieux, insinuant, commu- » catif, rechercher l'amitié de tout le mon- » de; la cultiver par des respects affectés; » servir ses amis de son argent, de son » crédit, de sa personne; n'épargner pour » eux ni travaux, ni crimes s'il le falloit; » se plier & se replier de mille manieres, » selon le temps & selon les gens; chan- » ger de caractere & d'humeur avec les » circonstances; être austere avec les per- » sonnes sérieuses, enjoué avec les gens » gais, grave avec les vieillards, préve- » nant avec la jeunesse, téméraire avec » les factieux, licencieux avec les débau- » chés. Faut-il s'étonner qu'un homme » d'un pareil caractere ait su attirer à lui » tout ce qu'il y avoit de Citoyens mal » intentionnés & méchans, & trouver en » même temps le secret d'en imposer à » quantité d'honnêtes gens? J'avoue que » j'en ai moi-même été la dupe pendant » un temps; croyant avoir trouvé dans un » homme revenu des égaremens de sa » jeunesse, un bon Citoyen & un ami » fidele. Il ne faut pas croire qu'il eût été » capable de conduire, comme il a fait, » un projet criminel de cette importance, » sans de grands talens, sans un courage » & une patience à toute épreuve * ».

J'ajouterai ici un excellent morceau de *St. Evremont*. « On ne doit pas s'étonner, » dit-il, de trouver d'excellens Histo- » riens chez un Peuple où ceux qui écri- » voient l'histoire étoient des personnes » considérables, auxquelles il ne manquoit » ni génie ni art pour bien écrire; qui » avoient une connoissance profonde des » affaires de la religion, de la guerre, des » hommes. A dire vrai, les Anciens » avoient un grand avantage sur nous à » connoître les génies par ces différentes » épreuves où l'on étoit obligé de passer » dans l'administration de la République. » Mais ils n'ont pas eu moins de soin de » les bien dépeindre; & qui examinera » leurs éloges avec un peu de curiosité » & d'intelligence, y découvrira une » étude particuliere, & un art infiniment » recherché.

» En effet, vous leur voyez assembler » des qualités comme opposées, qu'on ne » s'imagineroit pas pouvoir trouver dans » une même personne; *animus audax, sub- » dolus* (*audacieux, rusé*): vous leur » voyez trouver de la diversité dans cer- » taines qualités qui paroissent tout-à-fait » les mêmes, & qu'on ne sauroit démêler » sans une grande délicatesse de discer- » nement. *Subdolus, varius: cujuslibet rei » simulator ac dissimulator* (*rusé, fécond » en ressources, habile à feindre comme à » dissimuler*).

* *Cic. pr. Cælio. 5.*

» Il y a une autre diverſité dans les » éloges des Anciens, plus délicate, qui » nous eſt encore moins connue. C'eſt une » certaine différence, dont chaque vice ou » chaque vertu eſt marquée par l'impreſ- » ſion particuliere qu'elle prend dans les » eſprits où elle ſe trouve. Par exemple, » le courage d'Alcibiade a quelque choſe » de ſingulier qui le diſtingue de celui » d'Epaminondas; quoique l'un & l'autre » aient ſu expoſer leur vie également. La » probité de Caton eſt autre que celle de » Catulus; l'audace de Catilina n'eſt pas » la même que celle d'Antoine; l'ambition » de Sylla & celle de Céſar n'ont pas une » parfaite reſſemblance; & delà vient que » les Anciens en formant le caractere de » leurs grands hommes, forment pour ainſi » dire en même temps le caractere des » qualités qu'ils leur donnent, afin qu'ils » ne paroiſſent pas ſeulement ambitieux » & hardis, ou modérés & prudens; mais » qu'on ſache plus particuliérement quelle » étoit l'eſpece d'ambition & de courage, » ou de modération & de prudence qu'ils » ont eu.

» Sallufte nous dépeint Catilina comme » un homme d'un méchant naturel, & la » méchanceté de ce naturel eſt auſſi-tôt » exprimée. *Sed ingenio malo pravoque.* » (*l'ame méchante & cherchant ſon plaiſir* » *dans le mal*). L'eſpece de ſon ambition » eſt diſtinguée par le déréglement des » mœurs, & le déréglement eſt marqué, » à l'égard du caractere de ſon eſprit, par » des imaginations trop vaſtes & trop éle- » vées: *vaſtus animus immoderata, incre-* » *dibilia, nimis alta ſemper cupiebat* (*ſon* » *cœur trop vaſte n'avoit jamais que des* » *deſirs outrés, ne concevoit que des eſpé-* » *rances chimériques*). Il avoit l'eſprit aſſez » méchant pour entreprendre toutes choſes » contre les loix, & trop vaſte pour ſe » fixer à des deſſeins proportionnés aux » moyens de les faire réuſſir ».

« (5) Je ſoutiens, dit *St. Evremont*, que » le mot vaſte ſe prend en bonne ou » mauvaiſe part, ſelon les choſes qui s'y » trouvent ajoutées. Un eſprit vaſte & » démeſuré, eſt un eſprit qui ſe perd en » de penſées vagues, & de grandes, mais » vaines idées, en des deſſeins trop éten- » dus & peu proportionnés aux moyens » qui nous peuvent faire réuſſir. Il me » prend même envie de nier que *vaſte* » puiſſe jamais être une louange, & que » rien ſoit capable de rectifier cette qua- » lité. Le grand eſt une perfection des » eſprits; le vaſte toujours un vice. On » dit de Catilina, de Céſar & de quantité » d'autres, qu'ils ont eu l'eſprit vaſte. Mais » ſi l'on prend la peine de bien examiner » ce qu'ils ont fait, on verra que leurs » erreurs & leurs fautes doivent être im- » putées à ce qu'ils ont eu de vaſte. On » parle de Catilina comme d'un homme » déteſtable; on eût dit la même choſe » de Céſar, s'il avoit été auſſi malheureux » dans ſon entrepriſe que Catilina le fut » dans la ſienne. Il eſt certain que Catilina » avoit d'auſſi grandes qualités que nul » autre des Romains: la naiſſance, la » bonne mine, le courage, la force du » corps, la vigueur de l'eſprit: *nobili ge-* » *nere natus, magna vi & animi & corporis*, » &c. Il fut Lieutenant de Sylla comme » Pompée; d'une maiſon beaucoup plus » illuſtre que ce dernier, mais de moindre » autorité dans le parti. Après la mort de » Sylla, il aſpira aux emplois que l'autre » ſut obtenir; & ſi rien n'étoit trop grand » pour le crédit de Pompée, rien n'étoit

» assez élevé pour l'ambition de Catilina.
» L'impossible ne lui paroissoit qu'extraor-
» dinaire ; l'extraordinaire lui sembloit
» commun & facile : *vastus animus immo-
» derata incredibilia nimis alta cupiebat.*

» Et par-là vous voyez le rapport qu'il
» y a d'un *esprit vaste* aux choses déme-
» surées. Les gens de bien condamnent
» son crime, les politiques blâment son
» entreprise comme mal conçue : car tous
» ceux qui ont voulu opprimer la Répu-
» blique, excepté lui, ont eu pour eux
» la faveur du Peuple ou l'appui des lé-
» gions. Catilina n'avoit ni l'un ni l'autre
» de ces secours : son industrie & son
» courage lui tinrent lieu de toutes choses,
» dans une affaire si grande & si difficile.
» Il se fit lui-même une armée de soldats
» ramassés, qui n'avoient presque ni armes
» ni subsistances ; & ces troupes combat-
» tirent avec autant d'opiniâtreté que ja-
» mais troupes aient combattu. Chaque
» soldat avoit l'audace de Catilina dans
» le combat, Catilina la capacité d'un
» grand Capitaine, la hardiesse du soldat
» le plus résolu & le plus brave. Jamais
» homme ne mourut avec une fierté si
» noble. Il est difficile au plus homme de
» bien qui lira cette bataille, d'être fort
» pour la République contre lui : impos-
» sible de ne pas oublier son crime pour
» plaindre son malheur. Il eût pu acquérir
» sûrement une grande autorité selon les
» loix. Cet ambitieux, si vaste dans ses
» projets, aspira toujours à la puissance,
» & se porta à la fin à cette conspiration
» funeste qui le perdit ».

Il y a infiniment de justesse & de dis-cernement dans quelques-unes des remarques que fait ici *St. Evremont.* Cet Ecrivain, trop négligé aujourd'hui, a un goût exquis. Il est un excellent modele de la maniere dont on doit lire l'histoire. Mais je voudrois qu'il n'eût pas mêlé aux réflexions qu'il fait ici, quelque chose de ce *vaste* qu'il blâme avec tant de raison ; & que par un rafinement poussé trop loin, il n'eût pas cru pouvoir trouver quelque excuse à la conduite de Catilina, ni tenté de mettre le Lecteur de son parti. Comment seroit-il possible de pouvoir en aucun cas s'intéresser pour un scélérat, dont toute la vie n'a été qu'un enchaînement d'horreurs ? On a quelquefois vu de mauvais Citoyens former le dessein d'asservir leur patrie, & s'en rendre les tyrans. Mais qui jamais a projeté de la détruire & de la réduire en cendres, à moins que d'être le plus furieux & le plus insensé de tous les scélérats ?

« (6) L'indomptable violence des passions
» de Catilina, & l'immensité de ses dettes,
» furent, dit *Cicéron*, les deux principales
» causes qui le précipiterent dans ce projet
» chimérique. Lorsqu'il sortit de Rome le
» 8 Novembre, après avoir échoué dans
» la demande du Consulat, par le moyen
» duquel il espéroit rétablir ses affaires,
» elles alloient être entiérement ruinées
» peu de jours après, aux ides de ce même
» mois ».

(7) Il y auroit une infinité de choses à dire ici, pour éclaircir, par des exemples & par le témoignage des anciens Ecrivains, ce que Salluste ne fait que rapporter succinctement dans l'admirable discours qu'on va lire. Mais pour ne pas violer la loi que je me suis faite, de ne rassembler dans mes Notes que les faits qui ont un rapport direct à l'histoire de la conspiration, je me contente de renvoyer le Lecteur aux Notes latines, où j'ai recueilli, à l'aide des Commentateurs qui m'ont précédés, un

II. Tableau des mœurs & de l'ancien Gouvernement romain.

Rome, si l'on en croit la tradition, doit ses commencemens à une troupe de Troyens, qui, fugitifs avec Enée leur Chef (8), après avoir quelque temps erré sans se fixer, s'arrêterent enfin dans le Pays des Aborigenes, Peuple indépendant, vagabond, sauvage, ne reconnoissant ni loix ni Souverain. On ne voit pas sans surprise avec combien de facilité ces deux nations, si différentes par leur origine, par leur langage, par leurs coutumes, se rassemblerent sous les mêmes toits, & s'unirent pour ne former qu'un même Peuple. Devenus plus puissans l'un par l'autre, leurs Citoyens devinrent plus nombreux, & leurs mœurs plus réglées. Mais ce commencement de prospérité, cet accroissement de puissance, ne tarda pas à devenir, selon l'ordinaire, un objet d'envie. Bientôt les Rois & les Peuples voisins les attaquent : peu de leurs amis les secourent ; la crainte écarte le plus grand nombre. Dans cette conjoncture, les Romains, non

assez grand nombre de passages originaux propres à servir de Commentaires à notre Historien. Le Lecteur y trouvera tant de faits intéressans, de détails curieux, de belles pensées & de réflexions judicieuses des plus célebres Auteurs de l'antiquité, qu'il n'aura pas de regret au temps qu'il y aura employé. Au reste, il n'est pas inutile d'avertir le Lecteur, peut-être trop prévenu en faveur des Romains, qu'il ne doit pas adopter trop légérement les éloges que donne ici Salluste aux premiers temps de la République. Salluste, naturellement grand admirateur du temps passé, ne s'étend jamais sur cet article avec plus de complaisance, que lorsqu'il est question d'en faire une comparaison odieuse avec les mœurs de son siecle. Mais les gens versés dans la connoissance de l'histoire romaine, n'ignorent pas que dès les premiers temps de la République, l'ambition, la discorde & l'injustice ont été des vices dominans dans l'Etat. Salluste en parle lui-même sur ce ton, avec la plus grande énergie, dans le discours préliminaire de sa grande histoire précédente, où les premiers siecles de la République sont plus fidélement dépeints que dans celui-ci ; qui est le premier ouvrage de l'Auteur. Cependant l'opinion vulgaire est si favorable aux Romains, qu'on croit communément qu'il n'y a jamais rien eu de si grand qu'eux ; ce qui est véritable en effet, si l'on entend par-là qu'il n'y a jamais eu nulle part de si grandes vertus ni de si grands vices, & tant de talens pour porter à l'extrême quelquefois le bien, & plus souvent le mal. En un mot, on peut dire que le Peuple romain a été une nation très-illustre, très-habile & très-méchante.

moins attentifs aux devoirs de soldats qu'à ceux de Citoyens, préparent tout, se pressent, s'excitent à l'envi, marchent au devant de l'ennemi, défendent leur liberté, leurs familles, leur patrie. Après avoir éloigné le péril par leur valeur, ils volent au secours de leurs amis; & s'ils cherchent à faire des alliances, c'est encore plus dans la vue de se rendre utiles, que pour leur propre avantage. Ils reglent ensuite par des loix la forme du Gouvernement; donnent le nom de Roi au Chef de la nation, & lui forment un conseil de vieillards, en qui les passions, amorties par l'âge, n'offusquoient plus la sagesse de l'esprit. Ceux-ci furent appellés PERES, par respect; soit pour leur âge, soit pour les soins paternels dont ils étoient chargés.

Mais la puissance royale établie pour le maintien de la liberté & l'accroissement de la République, s'étant tournée en hauteur & en tyrannie, ils introduisirent la coutume de la partager entre deux Chefs, auxquels ils ne la confierent que pour un an; ne pensant pas qu'il fût possible de s'oublier en si peu de temps, jusqu'à méconnoître l'égalité que la nature a mise entre les hommes. Alors les esprits libres de contrainte, commencerent à se développer, & s'éleverent de plus en plus. L'autorité des Rois, à qui le mérite éminent d'un sujet cause de l'ombrage, est plus capable d'étouffer les talens, que de les faire éclorre. On voit au contraire avec admiration la rapidité des progrès que le recouvrement de la liberté (9) fit faire à la République; tant l'amour de la gloire avoit enflammé les cœurs. Si-tôt que la jeunesse étoit capable de supporter les fatigues de la guerre, elle alloit dans les camps en apprendre l'art par de fréquens exercices. De belles armes, de beaux chevaux avoient plus de charmes pour elle, que de belles femmes ou de grands festins. De tels hommes ne trouvoient point d'ennemis redoutables; point de routes inaccessibles, ni de travaux difficiles: le courage avoit tout applani. La gloire

étoit

étoit leur ſeul objet : l'émulation leur ſeule diſpute. Chacun étoit jaloux de ſe faire voir le premier ſur la breche, ou au milieu des bataillons ennemis. C'étoit là les richeſſes, les dignités, la nobleſſe qu'ils ambitionnoient. Avides d'honneur, prodigues d'argent, ils deſiroient une gloire infinie, & ſe contentoient d'une fortune médiocre.

Je pourrois rapporter, ſi cela ne m'écartoit de mon ſujet, en combien d'occaſions les Romains, avec une poignée de gens, ont défait des armées nombreuſes : combien de fois ils ont vaincu la nature même, en s'emparant des Villes que leur ſituation paroiſſoit rendre imprenables : ſur quoi je ne puis m'empêcher de faire cette réflexion, que la fortune influe ſur tout, même ſur le mérite des actions paſſées, qu'elle releve ou rabaiſſe plutôt ſelon ſon caprice, que ſelon leur juſte valeur. Les exploits des Athéniens ont été ſans doute grands & héroïques ; quelque peu au deſſous néanmoins, ſelon mon idée, de ce que la renommée en a publié. Mais ayant été célébrés par les plus habiles Ecrivains qui furent jamais, ils paſſent pour les plus illuſtres ; & la poſtérité ſe fait une idée des actions, à proportion de la ſublimité du génie de l'Hiſtorien qui les écrit. Mais les Romains n'ont jamais eu de tels Ecrivains (10). Mêlant ſans ceſſe les exercices du corps à ceux de l'eſprit, chez eux le plus habile étoit le plus employé : ils s'attachoient plus à bien agir qu'à bien parler ; à faire des actions dignes d'être célébrées, qu'à célébrer celles d'autrui.

Les mœurs alors n'étoient pas moins régulieres à l'armée qu'à la Ville : un déſintéreſſement parfait banniſſoit toute diſcorde, auſſi-bien que tout attachement ſervile. Comme on n'attendoit rien d'autrui, on n'avoit point de lâche complaiſance, & l'amour ſeul de la liberté formoit un ſentiment commun. La droiture ſe maintenoit plus encore par le naturel que par les loix. S'il s'élevoit quelquefois en eux des mouvemens d'animoſité ou de

vengeance, ils n'avoient pour objet que les ennemis de l'Etat. De Citoyen à Citoyen, on ne disputoit que de vertu. Magnifiques dans leurs temples, économes dans leur maison, fideles dans leurs amitiés, ils ne connoissoient d'autre politique pour leur conduite publique & particuliere, que la valeur à la guerre, & l'équité dans la paix. Quelles preuves l'histoire ne nous fournit-elle pas de ce que j'avance? Nous les voyons plus souvent punis pour avoir vaincu, malgré l'ordre donné de ne pas combattre, ou pour s'être attachés à la poursuite de l'ennemi, après le signal de la retraite, que pour avoir jeté leurs armes ou abandonné leurs postes: tandis que pendant la paix, préférant toujours le pardon à la vengeance, c'étoit par des graces, & non par des rigueurs, qu'ils exerçoient la souveraineté.

(8) *Bochart*, dans une dissertation en forme de lettre, pleine d'une critique ingénieuse & de la plus profonde érudition, adressée à *Segrais* son ami, fait voir que quoiqu'il soit très-probable qu'Enée n'est jamais venu en Italie, Virgile a néanmoins été autorisé à le donner pour le Chef de la colonie à laquelle le Peuple romain devoit son origine, & à le prendre pour le Héros d'un Poëme sur la fondation de l'Empire de Rome (car c'est là le vrai but de l'Enéide: *Tantæ molis erat Romanam condere gentem*), par l'opinion unanimement répandue chez le Peuple romain, & soutenue de la tradition presque constante & du témoignage des plus anciens Historiens, que le Peuple romain descendoit d'une colonie Troyenne, conduite en Italie après la destruction de Troye. *Bochart* tire ses doutes de ce que Virgile en ceci contrarie le rapport d'Homere, qui dit qu'après l'extinction de la famille de Priam, Enée, fils d'Anchise, régna sur les Troyens, comme plus proche issu du sang royal (mais Enée peut avoir régné sur les Troyens sans régner à Troye): de ce que quelques histoires & traditions rapportent que les fils de Priam & d'Enée régnerent dans la Troade, à Scepsis & à Antandros; de ce que la religion des Troyens, dont il détaille toutes les divinités, & la langue Phrygienne, dont il recherche avec soin tout ce qui reste de termes connus, ne paroissent pas avoir rien de commun avec la religion ni avec la langue des anciens Romains. Quelque spécieuses que ces raisons puissent être, je ne pense pas qu'elles puissent prévaloir contre la foule d'autorités très-anciennes, de monumens, de mémoires ou de fragmens de la haute antiquité, qu'il rapporte lui-même sur le fait contraire, & qu'il a recherchés avec le soin le plus curieux. L'opinion commune, qu'on voit d'ailleurs répandue là-dessus, de tous les temps, parmi les Romains, plus voisins que nous des objets de vingt à vingt-quatre siecles,

me paroît de plus un grand préjugé : quoique la vanité naturelle l'ait sans doute volontiers fait adopter à ce Peuple, empressé de se trouver une origine illustre. Mais, après tout, ce n'est qu'indirectement que les Romains pouvoient se dire descendus des Troyens, si ceux-ci ont en effet porté une colonie dans le Latium : car soit Enée, soit Iule son fils, soit plutôt quelque descendant de ces deux-ci, n'ont été que les fondateurs d'Albe & non de Rome. L'intervalle qui sépare les Romains des Troyens est assez grand, pour avoir effacé beaucoup de traces du culte de ces derniers, transplantés dans une terre étrangere. A l'égard de la langue Phrygienne, nous en avons trop peu de connoissance, pour savoir s'il en restoit, ou non, quelque mélange dans l'ancienne langue Latine. La langue Phrygienne, sortie de l'Européan sauvage, & probablement peu différente du Grec pélasgique ou sauvage, n'étoit pourtant probablement pas celle des Troyens, race grecque sortie de Dardanus, & étrangere en Phrygie, d'où ils avoient chassé la race Phrygienne de Tantale, qui, à son tour, envahit la Grece & s'établit dans le Péloponese, où, devenue puissante, elle arma, pour revenir en Phrygie reprendre son propre bien, qui étoit la ville de Troye : tellement que lors du fameux siege de cette Ville, elle étoit defendue par une race Grecque, & fut prise par une race Phrygienne. C'est une singularité qu'il ne faut pas perdre de vue, & qui, en montrant que le langage Troyen devoit être le langage Hellénique, si mêlangé dans la langue Latine, répond en partie aux objections de *Bochart*. Et quant au temps & à l'auteur de la fondation de Rome, rien n'est plus incertain. Il y a là-dessus vingt histoires ou traditions différentes & fort curieuses rapportées par *Denys d'Halicarnasse*, qui a plus savamment que personne traité cette question.

« (9) La puissance des Rois ne fut pas » plutôt renversée, que l'on vit s'établir » sur les ruines du trône un Gouvernement qui n'avoit autre chose de républicain que le nom. Le Sénat se réserva » la plus grande partie de l'autorité, & » ce corps ambitieux conserva la partie » la plus considérable de la monarchie » proscrite. Le Peuple assemblé par Centuries & trompé par le Sénat, choisit » parmi les Sénateurs des Magistrats annuels à la place d'un Roi, & ces Magistrats eurent, sous le nom de Consuls, » un pouvoir égal à celui du Souverain, » les mêmes privileges, & tous les attributs de la suprême autorité. Quoique » la liberté du Peuple eût été fort peu » augmentée par cette institution, il est » vrai néanmoins que ce fut en très-grande » partie à ce changement que dans la suite » Rome dut toute sa grandeur. Dans le » cours de la vie d'un Roi, il y a communément des momens d'indolence & » de passion, qui la distraisent du bien » public : mais une République étant gouvernée par des Magistrats élus annuellement, aucun d'eux n'a du temps à perdre, & il faut qu'il déploie toute son » activité pour profiter de toutes les circonstances favorables à son ambition ; » d'où il suit que ces Magistrats conseilleront toujours quelque guerre nouvelle, » & qu'ils ne manqueront pas de découvrir quelques nations ennemies, quelqu'éloignées qu'elles soient, ou même » tout-à-fait inconnues. Le Peuple, entretenu dans ces alarmes continuelles,

III.
Causes de la décadence & de la corruption.

Mais après que le travail & l'équité eurent mis l'Etat dans le plus haut point de splendeur; que les Souverains furent assujettis, les nations barbares & tous les Peuples domptés; que Carthage, cette rivale superbe de la puissance romaine, fut détruite de fond en comble; que l'Empire n'eut plus de bornes que celles que la mer donne à la terre, sa propre fortune lui devint fatale, & mit tout en désordre. Ceux que la peine, les dangers, l'adversité n'avoient pu vaincre, furent vaincus par l'abondance & par le repos. Les richesses, dont ils n'avoient laissé aux autres que le desir, leur devinrent à charge, & ne servirent qu'à les rendre malheureux. La soif de l'or, & bientôt après celle de la domination, s'accrurent insensiblement. De ces deux sources naquirent tous leurs maux. L'avarice étouffa la bonne foi & la probité, bannit les vertus de la société, pour leur substituer l'orgueil, la dureté, le mépris des Dieux, le sordide intérêt. L'ambition les rendit fourbes; leur apprit à exprimer de bouche d'autres sentimens que ceux du cœur; à ne régler que sur l'intérêt leurs affections & leurs haines; à cacher une ame perfide sous un visage composé. Ces vices se glisserent d'abord; quelquefois furent réprimés: mais quand leur contagion eut infecté tous les cœurs, l'Etat changea bientôt de face: le Gouvernement le plus juste & le plus modéré, devint le plus cruel & le plus intolérable.

» acquiert des connoissances profondes & » étendues dans la science militaire ».

(10) Le Roi Louis XII parloit à peu près de même des François. Il s'accorde avec Salluste en ce qui regarde les Grecs, & pense différemment à l'égard des Romains. Tous deux ont raisonné juste, relativement au temps où ils vivoient, lors duquel leurs nations n'avoient point encore eu d'Historiens comparables à ceux des Grecs. Ce Prince avoit coutume de dire, « que les faits des Grecs étoient peu de » chose par eux-mêmes; mais qu'ils les » avoient rendus grands & glorieux par la » sublimité de leur éloquence: que les » François avoient fait quantité de belles » actions, mais qu'ils n'avoient pas su les » écrire: que les Romains, parmi tous les » Peuples, étoient ceux qui avoient en » même temps fait beaucoup d'exploits » d'armes glorieux, & su les écrire & les » raconter dignement ».

Le desir de commander agita d'abord les Romains plus fortement que celui des richesses. De ces deux vices, l'ambition est effectivement celui qui s'éloigne le moins de la vertu. L'homme de bien, comme le méchant, aspirent également à la gloire, aux honneurs, au commandement. Mais l'un les recherche par des voies honnêtes: l'autre, à défaut du mérite, emploie l'intrigue & l'artifice. L'avarice au contraire n'a pour objet que l'argent, que l'homme sage ne desira jamais. Cette passion envenimée porte dans les cœurs le poison de la lâcheté. Toujours insatiable dans ses desirs sans bornes, elle n'est pas plus ralentie par l'abondance que par la pauvreté.

La guerre de Sylla, juste dans son principe, funeste par l'événement, mit le comble à la perversité. On ne s'occupa plus qu'à usurper le bien d'autrui. Celui-là s'empara de la maison, celui-ci de la terre de son voisin. La retenue ni l'équité ne furent plus connues des vainqueurs. Rome fut remplie de forfaits & de proscriptions; à quoi contribua sans doute le séjour qu'avoit fait en Asie (11) l'armée de Sylla, où, pour se l'attacher davantage, il l'avoit laissée vivre avec un relâchement & une licence bien contraire à l'ancienne discipline. Les cœurs guerriers des soldats s'étoient facilement amollis dans l'oisiveté de ce séjour agréable & voluptueux. C'est là que le Romain apprit pour la premiere fois à se livrer aux femmes & au vin; à prendre du goût pour les peintures, les statues, les ameublemens précieux; à les enlever des édifices publics, aussi-bien que des maisons particulieres; à dépouiller les temples, à piller indifféremment les choses profanes & sacrées. De tels vainqueurs n'avoient garde de rien laisser aux vaincus: si les ames les plus sages ont tant de peine à se contenir au milieu des fureurs de la guerre, comment des gens si corrompus auroient-ils pu se modérer dans la victoire?

Si-tôt que les richesses commencerent à s'attirer des respects,

& à donner de la considération, du crédit, du pouvoir, la vertu perdit ses avantages : la pauvreté devint ignominieuse : l'ancienne simplicité passa pour affectation dangereuse. La jeunesse donnant dans le luxe, l'ostentation, les rapines & la dissipation, poussa au dernier excès l'insolence & le déréglement. On prodigua son bien : on envahit celui des autres. La retenue, l'honnêteté, les loix divines & humaines, furent également foulées aux pieds. Que l'on compare avec ces palais, avec ces maisons de campagnes, qui le disputent aux Villes pour l'étendue, les maisons de nos ancêtres, & les temples que ces hommes pieux avoient élevés aux Dieux ? Leur piété faisoit tout l'ornement des autels, & leur gloire toute celle de leur maison. Ils ne surent jamais enlever autre chose à leurs ennemis, que le pouvoir de nuire. Mais ce que ces vaillans hommes avoient laissé à leurs ennemis même, leur lâche postérité en a dépouillé ses propres alliés : comme si régner sur un Peuple étoit un droit pour l'opprimer.

Pourquoi rapporter ici des faits qui, pour être publics, n'en sont pas moins incroyables ? N'a-t-on pas vu de simples particuliers applanir des montagnes, & couvrir la terre des eaux de la mer ? Il sembloit que leurs richesses leur servissent de jouet, tant ils abusoient indignement de ce qu'ils auroient pu employer d'une maniere utile. A la dissipation, se joignit la débauche & le débordement. L'homme avilit son sexe, jusqu'à souffrir les dernieres infamies : la femme trafiqua publiquement de son honneur. La terre & la mer entiere ne suffirent plus au luxe des festins. On ne sut ce que c'étoit que d'attendre le sommeil pour dormir, la faim & la soif pour se mettre à table, ni la fatigue pour se reposer : l'intempérance prévint tous les besoins. Les jeunes gens, après avoir dissipé leurs propres richesses, se virent dans la nécessité, pour en acquérir d'autres, de recourir à des voies criminelles, ou de vendre leur liberté à

des Chefs de parti. Leur ame, habituée au mal, ne pouvoit plus se priver des objets de ses passions. Il fallut n'épargner aucun moyen pour faire les gains les plus vils & la plus folle dépense.

IV. Mœurs dépravées de Catilina & de ses compagnons. Crimes de sa jeunesse.

Dans une Ville si grande & si corrompue, Catilina rassembla sans peine une troupe nombreuse de gens débordés & scélérats, dont il se fit un cortege. Tout adultere, tout dissolu, tout infame; quiconque avoit consommé son patrimoine au jeu, avec des courtisanes, ou dans la crapule; quiconque s'étoit ruiné par ses crimes ou par ses débauches; tout parricide, tout sacrilege, tout criminel convaincu ou qui craignoit de l'être; tous ceux dont la bouche étoit accoutumée au parjure, ou la main aux assassinats; tous ceux enfin que l'indigence, que le crime (12) ou le remords du crime bourreloient, furent admis dans sa plus intime confidence (13). Si par hasard quelqu'un entroit dans cette liaison avant que d'avoir le cœur corrompu, l'exemple journalier & l'attrait des passions le rendoient bientôt semblable aux autres. Il cherchoit sur-tout à s'attirer l'amitié des jeunes gens (14), dont les ames foibles & susceptibles d'impressions prennent aisément le pli qu'on leur donne. A mesure que l'âge leur donnoit de nouveaux goûts, aux uns il fournissoit des

(11) « Quand les Romains eurent une » fois goûté les délices de l'Asie, possesseurs des riches dépouilles que la licence » armée avoit enlevé aux vaincus, ils » prirent tout le luxe des Orientaux : ils » n'eurent plus que du dégoût pour la » vie austere, & foulerent aux pieds l'ancienne discipline. C'est par-là que le » levain de la corruption s'est glissé dans » Rome * ». On a vu dans l'histoire précédente que Sylla, ce grand homme d'Etat si appliqué aux affaires, dès qu'il les avoit finies, s'abymoit dans le luxe. Impitoyable & cruel de sang froid, il étoit en même temps d'une humeur très-gaie, & même d'une gaieté moins noble que grivoise. « Il étoit passionné jusqu'à l'affollement » pour les bouffonneries & les pantomimes. Il lui est arrivé quelquefois de » donner tout d'un coup une quantité » d'arpens de terres du domaine de l'Etat » à des farceurs. Rien ne montre mieux » son goût pour ce genre d'amusement, » que les comédies satyriques qu'il a composées en sa langue * ».

* *Fragm. Dion-Cass. in excerpt. p. 609.*

* *Fragm. Nicol. Damasc. L. 107.*

chiens & des chevaux, aux autres des maîtreſſes : n'épargnant ni ſon argent ni ſon honneur pour les mettre entiérement dans ſa dépendance.

Je ſais que bien des gens ont avancé que c'étoit pour des motifs infames (15) que Catilina attiroit tant de jeunes gens chez lui : mais ce bruit s'eſt répandu plutôt ſur la mauvaiſe opinion qu'on avoit en général de leur conduite, que ſur aucune preuve. Catilina avoit eu de tout temps pour les femmes un goût dominant (16), à qui les loix ni la religion n'avoient pu mettre de frein. Sans parler de ſes autres aventures, on ſait que dans ſa jeuneſſe il débaucha une fille de qualité, Prêtreſſe de Veſta. Oreſtille, femme en qui il n'y avoit rien à louer que la figure, fut l'objet de ſa derniere paſſion : mais ſur ce qu'elle faiſoit difficulté de l'épouſer (17), parce qu'il avoit un fils déjà grand, on aſſure qu'il ouvrit par le meurtre de ſon propre fils un champ libre à cet horrible hymen. Je tiens que ce dernier forfait fut une des principales cauſes qui lui fit précipiter l'exécution de ſon deſſein. Ce ſcélérat, inſupportable aux Dieux, aux hommes, à lui-même, ne pouvoit faire taire le cri de ſa conſcience, qui l'épouvantoit nuit & jour. Sa couleur étoit livide, ſes yeux égarés, ſa démarche inégale : ſon viſage, ſon maintien, tout peignoit le trouble de ſon ame.

Il donna pour premiers principes aux jeunes gens qu'il avoit ſéduits, de ſe familiariſer avec le crime : il commença par leur apprendre à porter de faux témoignages, à contrefaire les ſignatures pour ſon ſervice ou pour celui de ſes amis, à regarder le ſerment comme frivole, à mépriſer les haſards & les dangers. Bientôt, après avoir étouffé en eux tous ſentimens d'honneur & de réputation, il les exerçoit à de plus grands crimes : que s'il ne ſe préſentoit pas d'occaſion utile d'en commettre, il leur faiſoit égorger indifféremment le premier venu, aimant mieux faire le mal pour le mal, que de laiſſer ralentir leur férocité

dans

dans l'inaction. La confiance (18) qu'il prit en de tels compagnons, lui fit juger qu'il étoit temps de faire jouer les ressorts, qu'il avoit de longue-main préparé pour opprimer la République. Les circonstances lui étoient favorables. Les dettes des particuliers étoient devenues immenses. Les soldats de Sylla, à qui la débauche n'avoit rien laissé de leurs anciens brigandages, soupiroient après une nouvelle guerre civile. Les forces de l'Empire avoient suivi Pompée en Orient (19). L'Etat étoit tranquille; le Sénat sans défiance; & de plus Catilina espéroit de réussir dans la demande du Consulat.

» (12) Dans une Ville inondée d'un si » grand nombre d'habitans, combien n'y » en a-t-il pas, dit *Cicéron*, qui, dans » l'attente continuelle du supplice dû à » leurs crimes, ne soupirent qu'après une » révolution : ne se repaissent que de » projets de fureur que leur inspirent la » dépravation naturelle de leur esprit? » Combien y en a-t-il qui, dans l'embarras de leurs affaires domestiques, » n'ont de ressource pour éviter leur ruine » prochaine que celle de tout l'Etat »?

« (13) Y a-t-il dans toute l'Italie, dit » *Cicéron*, un empoisonneur, un Gladiateur, un brigand, un assassin, un parricide, un faussaire, un débauché, un » prodigue, un adultere, une femme perdue, un corrupteur de jeunes gens, un » homme sujet à quelque vice que ce » soit, avec qui Catilina n'ait eu de très-grandes liaisons? N'a-t-il pas trempé » dans tous les meurtres qui ont été faits » de son temps? Ne sont-ce pas ses intrigues qui ont suborné toutes les femmes » dont la vertu s'est démentie. A l'égard » des jeunes gens, jusqu'où alloient ses » artifices pour les corrompre? Non content d'avoir pour eux un amour illégitime, & de répondre criminellement à » leurs infames desirs, il en séduisoit quelques-uns par les récompenses qu'il leur » promettoit : il donnoit à d'autres la pensée & les moyens d'abréger les jours » de leurs peres. Faut-il donc s'étonner » qu'il ait ramassé en peu de temps un » si prodigieux nombre de scélérats, tant » de la ville que de la campagne? Tout » ce qu'il y a de gens ruinés & insolvables à Rome, & jusques dans les » coins les plus obscurs de l'Italie, il » les a fait entrer dans cette horrible » conspiration. Et pour achever de vous » faire connoitre les inclinations qu'il » réunit, quelqu'opposées qu'elles paroissent, il n'y a point de Gladiateur si » déterminé qui ne se vante de son amitié; » point de Comédien si efféminé qui n'ait » été son intime * ».

« (14) Il avoit, dit *Plutarque*, corrompu une partie de la jeunesse. Car il » leur subministroit à chacun les plaisirs » auxquels la jeunesse est encline, comme » banquets, amours de folles femmes, & » leur fournissoit argent largement pour » soutenir toute cette dépense ». On peut voir à ce sujet, dans la déclamation de

* *Vid. Cic. Catil. II. 4. & de pet. Consulat. Juvenal. XIV.*

Porcius Latro, un plus long détail que je ne rapporterai point ici, ne voulant faire usage que le moins que je pourrai de cette piece assez mauvaise, & visiblement supposée, quoique fort ancienne, & peut-être écrite dans un temps voisin de la conjuration. Par cette même raison, je ne ferai non plus aucun usage de l'histoire de la conjuration, écrite par *Durantini* vers le commencement du seizieme siecle. Quoiqu'il ait lu avec soin, & qu'il rapporte exactement ce qu'on trouve à ce sujet dans les anciens Auteurs, il ignore entiérement les mœurs des Romains ; il suppose quelquefois des faits, & débite de longs dialogues entre les conjurés, & des harangues fort prolixes, en un style qui n'est rien moins que Cicéronien ; quoiqu'il se serve presque toujours des passages de Cicéron & de Salluste, qu'il paraphrase d'une étrange maniere.

(15) C'est ce que sa conduite passée donnoit assez lieu de soupçonner. « Que » penser d'un homme, dit le frere de » *Cicéron*, qui a tant de talens, tant de » savoir faire dans ses amours, tant d'ef» fronterie dans sa dissolution, que les » enfans ne sont pas à couvert de son » ardeur entre les bras de leur pere » ? Et Cicéron parlant à Catilina lui-même, s'écrie : « Quelle sorte d'infamie vous » êtes-vous épargnée dans votre famille ? (il veut parler de son inceste avec sa sœur). » En quel genre de débauche ne vous » êtes-vous pas signalé ? Parmi tant de » jeunes gens que vous avez séduits, qui » sont ceux dont vous n'avez pas fortifié » l'audace ou allumé l'impudicité » ? *Cicéron*, dans un autre endroit, reproche ouvertement au Consul Gabinius d'avoir passé sa jeunesse dans une liaison très-criminelle avec Catilina. Et même ce Consul voluptueux & connu par ses débauches, ne se cachoit pas d'avoir eu pour Catilina plus de tendresse que pour aucun autre de ses amis *.

(16) La premiere galanterie de Catilina fut avec sa propre sœur. Lucéius, qui avoit écrit contre lui un ouvrage que nous n'avons plus, lui reproche d'avoir vécu dans une intrigue criminelle avec la femme d'Aurelius Orestes, qui fut depuis sa belle-mere, & prétend que cette même Orestille, qu'il épousa dans la suite, étoit née de ce commerce. « La même intrigue, dit *Cicéron*, lui a produit une fille & une » épouse ». C'est peut-être de ceci que *Plutarque* veut parler, lorsqu'il rapporte « qu'on accusoit Catilina d'avoir dépucelé » une sienne propre fille ». Son aventure avec la Vestale, arrivée en 680, fit un bruit effroyable dans Rome. Elle se nommoit *Fabia*, ou, comme l'appelle *Plutarque*, Fabia Terentia. Soit qu'elle fût, ou non, de la grande maison *Fabia*, ou de la maison *Terentia* des Varrons, il est certain qu'elle ne pouvoit être que d'une naissance distinguée, puisqu'elle étoit Vestale. Elle étoit sœur de Terentia, femme de Cicéron **. C'est, je pense, dans cette aventure & dans le meurtre de Marius Gratidianus, oncle de celui-ci, qu'on peut trouver la source de la vieille haine de Cicéron contre Catilina. Ce dernier fut surpris dans l'appartement de la Vestale, & peut-être dans le temple même de Vesta. A la vérité, les suites du rendez-vous ne furent pas parfaitement avérées. Cependant Publius Clodius, depuis Tribun du Peuple, homme fort turbulent, mit en justice Fabia

* *Vid. Cic. pr. Domo. & post redit.*

** *Ascon-Ped. in tog. cand.*

pour crime d'incefte; c'eft-à-dire, pour avoir violé fon vœu de chafteté. Il impliqua même plufieurs autres Veftales dans fon accufation. Cette affaire pouvoit avoir de terribles conféquences. Les plus grands Seigneurs de Rome s'intéreſſerent en faveur des Veftales. Pifon fit pour elles un plaidoyer admirable *. Caton lui-même, foit qu'il crût la Veftale innocente, foit qu'il entrevît quelque mauvais deffein dans la conduite de leur accufateur, fit à Clodius fi grande honte de fon procédé, qu'il le contraignit à fortir de la Ville. Puis, lorfque Cicéron vint l'en remercier, il lui répartit que c'étoit à la République qu'il en falloit rendre grace, puifqu'il n'avoit qu'elle en vue dans toutes fes actions **. Enfin, Fabia fe tira d'affaire par le crédit de Catulus † & de Cicéron. Ce dernier, dans les reproches qu'il fait à Catilina, paffe fort légérement fur cet article, pour ne pas commettre l'honneur de fa belle-fœur. « Quelle doit, dit-il, avoir été la » conduite d'un homme, dont la feule » entrée dans un lieu facré donne lieu de » foupçonner le crime, malgré l'innocence » de celles qui l'habitent ¶ ». Je crois que quand Sallufte, par fon mariage avec Terentia, fût devenu lui-même beau-frere de Fabia, il auroit bien voulu n'avoir pas parlé de cette aventure d'un ton fi affirmatif.

(17) Le nom de la premiere femme de Catilina n'eft pas connu. Il faut qu'il eût été marié affez jeune, puifqu'à l'âge d'environ quarante ans il avoit un fils affez âgé pour fe rendre redoutable à une belle-mere. Son fecond mariage avec Oreftille fut précédé des plus atroces circonftances. Pour l'époufer, il fe défit de fa premiere femme & du fils qu'il en avoit. *Cicéron* le lui reproche nettement, parlant à lui-même. « Après que vous eûtes fait place » dans votre maifon à une nouvelle époufe, » par la mort de la premiere, ce premier » crime ne fut-il pas fuivi d'un autre plus » incroyable encore, dont je me tais ce- » pendant, & qu'il faudroit enfevelir dans » un éternel filence, pour ne pas faire » connoître que dans Rome il s'eft paffé » une telle action, ou qu'y ayant été com- » mife, elle eft demeurée impunie * ». Pour *Valere-Maxime*, il parle tout ouvertement du dernier fait. « Epris d'un amour » infenfé pour Oreftille, & voyant qu'elle » ne faifoit d'autre difficulté de l'époufer, » qu'à caufe qu'il avoit un fils unique » déjà en âge de puberté, il l'empoifonna, » alluma à fon bûcher le flambeau d'un » nouvel hyménée, & offrit à cette femme » un tel crime comme préfent de noces. » Par où l'on voit qu'il n'étoit pas moins » mauvais pere que mauvais Citoyen, & » qu'il traita fa famille comme fa patrie ** ». Aurelia Oreftilla avoit déjà été mariée en premieres noces. Elle étoit fille ou fœur de Cn. Aurelius Oreftes, Préteur de Rome en 677. Quand Sallufte dit qu'il n'y avoit rien à louer en elle que fa beauté, il entend parler des qualités perfonnelles; car fa naiffance étoit bonne & fa maifon fort illuftrée. La maifon Aurélienne étoit originaire du Pays des Sabins, & tiroit fon nom du mot *Orient*, parce que le Peuple romain lui avoit donné un terrein où l'on faifoit des facrifices au foleil levant †. Les

* *Cic. Brut. 68.*

** *Plutarch. in Caton. 1408.*

† *Orof. VI. 3.*

¶ *Cic. in tog. cand.*

* *Cic. Catil. I. 6.*

** *Val-Max. IX. 1. 9.* † *Feft.*

V. Il forme son projet de conspiration. Ses complices.

Ce fut donc aux environs du premier de Juin, sous le Consulat de César (20) & de Figulus (21), qu'il commença de s'ouvrir à ses compagnons; d'exhorter les uns & de sonder les autres; de leur parler de ses forces, de la foiblesse présente de Rome, & des grands avantages qu'ils retireroient de son projet. Quand il les eut assez enhardis, il convoqua ceux dont il connoissoit le mieux l'audace & l'attachement pour lui. L'assemblée se trouva

principales branches de cette maison étoient les Cotta, les Scaurus & les Orestes. Elles ont toutes possédé fréquemment les premieres dignités de l'Etat. Un Cotta étoit Consul en 501; un Orestes en 597. On croit que le surnom d'Orestes vient d'un Aurelius, sujet aux mêmes accidens de délire que le fils d'Agamemnon. Orestille est un exemple assez rare, parmi les Romains, du surnom de la branche donné aux filles. Elles ne portoient d'ordinaire que le nom de la maison. La fille qu'Orestille avoit de son premier mari, fut mariée à Cornificius.

« (18) Ils ne mettent plus de bornes » à leur témérité : ils se portent aux plus » terribles excès : ils n'ont dans l'esprit que » meurtres, que rapines, qu'incendies. Ils » ont absorbé leur patrimoine, ils se trouvent à présent sans ressource; néanmoins » ils conservent encore les mêmes passions, » & voudroient les assouvir, comme ils » faisoient avant la perte entiere de leurs » biens. Si du moins ils se contentoient » du jeu, de la galanterie & de la bonne » chere, quoiqu'on ne pût rien espérer » d'eux, on pourroit cependant les souffrir. » Mais souffrira-t-on des lâches & des » insensés qui dressent perpétuellement des » embûches aux plus sages & aux plus » courageux ? Souffrira-t-on des brutaux, » qui, après de longs repas, où regnent » la dissolution & la volupté, entre les » bras de leurs maitresses, couronnés de » fleurs, dégoûtans d'essences, affoiblis par » la débauche, ne respirent que le massacre » de nos Citoyens, & l'embrasement de » toute la Ville * ».

(19) Pompée étoit encore alors en Orient, comme on l'a vu dans l'histoire précédente. « Les folles dépenses de Ca» tilina, dit *Florus*, le dérangement de ses » affaires, qui en fut une suite, & plus » que tout le reste, la circonstance favo» rable à ses vues de l'éloignement des » armées, lui firent choisir ce moment » pour l'exécution du projet qu'il avoit » formé d'opprimer sa patrie, de massacrer » le Sénat, d'égorger les Consuls, mettre » la Ville en cendres, piller le trésor; en » un mot, de bouleverser totalement la » République, & de lui faire plus de mal » qu'Hannibal ne lui en souhaita peut-être » jamais. O crime ! quels furent les auteurs » d'une si horrible conspiration ? Un Pa» tricien. Mais ce n'est pas tout. Curius, » Porcius, les Sylla, Céthégus, Autrone, » Vargunteius, Longinus. Quels noms ! » quelles maisons ! La gloire de Rome, » la splendeur du Sénat : même le Préteur » Lentulus. Ce furent là les satellites qui » se dévouerent à Catilina pour l'exécution » de son exécrable projet ».

* *Cic. II. 5.*

composée d'onze Sénateurs, Lentulus (22), Autrone (23), Cassius (24), Céthégus (25), les deux Sylla (26), fils de Servius, Varguntéius (27), Annius (28), Porcius Læca (29), Bestea (30), Curius: de quatre Chevaliers; Statilius (31), Nobilior (32), Gabinius (33), Cornélius (34); & de plusieurs nobles, tant des Colonies que des Villes municipales. Outre ceux-ci, beaucoup de gens entroient en secret dans ses vues, plutôt par ambition que par aucun motif de liaison ou de dérangement de leurs affaires. En général la jeunesse lui étoit favorable, sur-tout parmi les nobles, qui, bien en état de vivre dans le sein du repos & des honneurs, préférerent la guerre à la paix, & l'incertitude de l'avenir à une fortune assurée. On a cru alors que Crassus (35) n'avoit pas ignoré ce projet, & que, jaloux de la gloire & du commandement des armées qu'avoit Pompée, il n'avoit pas été fâché de voir former un nouveau parti capable de contre-balancer cette puissance qui l'offusquoit : ne doutant pas que si la conjuration réussissoit, le premier rang ne lui fût sans difficulté déféré.

(20) *Lucius Julius*, surnommé *César*, c'est-à-dire *le chevelu*, étoit fils de L. César, Consul en 663, & de Fulvie, fille du fameux Fulvius Flaccus. Il étoit cousin issu de germain du grand Jules-César, & avoit pour sœur Julia, qui, étant restée veuve de Marc-Antoine le Crétique, dont elle eut Marc-Antoine le Triumvir, épousa en secondes noces Lentulus Sura, l'un des Chefs de la conspiration. César fut un des meilleurs Citoyens & des plus honnêtes hommes de son siecle. Je passe sous silence quantité de belles actions qu'il a faites, mais qui ne sont point de mon sujet. Nous verrons plus bas que les liaisons du sang ne l'empêcherent pas de montrer toute l'indignation que méritoit le crime de son beau-frere *. Dans le temps du second Triumvirat, Octave, fils adoptif & héritier de Jules-César, voulut absolument se défaire de L. César. Marc-Antoine son neveu avoit quelque peine à y consentir; comme de son côté Octave faisoit, par honneur, difficulté d'abandonner Cicéron, qui lui avoit rendu de si grands services, au ressentiment de Marc-Antoine. Après avoir passé près de trois jours à contester sur cet article & sur leurs autres intérêts, dans une petite isle près de Modene, ils convinrent enfin de se sacrifier réciproquement ces deux grands hommes, qui furent mis au nombre des proscrits. Mais Julie, sœur de César, femme d'un singulier mé-

* *Cic. Philippic. II. 6.*

rite, s'oppofa avec tant de courage & de conftance à la cruelle réfolution de Marc-Antoine fon fils, qu'elle vint enfin à bout de fauver la vie à fon frere. On peut voir le détail de ceci dans *Appien* *. Nous avons une médaille de L. Céfar, relative à la prétention qu'avoit la maifon Julia de defcendre de la Déeffe Vénus par Jules, fils d'Enée. D'un côté, Vénus tirée fur un char par deux Amours volans, & une lyre. L. JULIUS. L. F. De l'autre, la tête de Rome. CÆSAR **.

(21) *Caius Marcius*, furnommé *Figulus*, c'eft-à-dire *Potier de terre*, ou, comme d'autres le nomment, *Quintus Marcius Thermus*, n'étoit pas de la grande maifon Patricienne *Marcia*, qui prétendoit tirer fon origine du roi Ancus Marcius, ou du moins n'étoit pas de la même branche; mais d'une autre du même nom, qui a commencé d'être connue par un Marcius, Tribun du Peuple en 365. Cette branche des Marciens, ou cette autre maifon divifée en plufieurs branches des Rutiles, des Cenforins, des Figulus & des Philippes, s'eft rendue illuftre par plufieurs grands perfonnages qu'elle a produits. J'en ai parlé plus amplement dans la vie de Philippe †. La médaille de Figulus repréfente d'un côté les têtes de Neptune & de Pluton, avec la rame & la fourche. De l'autre, le frontifpice du temple du Tréfor. C. MARCIUS. FIGULUS. ÆD. CUR. ¶

(22) *Publius Cornelius*, furnommé *Lentulus*, c'eft-à-dire *Lentille*, du nom de fa branche, & enfuite *Sura*, c'eft-à-dire *gras de jambe*, pour la raifon que je dirai plus bas, étoit d'une des plus illuftres branches de la maifon Patricienne *Cornelia*. Il étoit fils de P. Lentulus, Prince du Sénat, &, felon quelques-uns, de Fulvie, fille de Flaccus. Mais il y a plus d'apparence qu'il n'étoit que gendre de Fulvie, ayant époufé Julie, fille de L. Céfar, & d'une Fulvie. Je ne m'arrête pas à réfuter ceux qui difent qu'il étoit fils de Manius Aquilius, & qu'il n'entra que par adoption dans la maifon *Cornelia*: mon deffein n'étant pas de retarder le Lecteur par ces fortes de difcuffions critiques. C'étoit un homme de beaucoup d'efprit, & l'un des célebres Orateurs de fon temps, mais fort pareffeux, fort adonné à fes plaifirs, de mœurs très-déréglées, grand fectateur de la faveur du Peuple, grand diffipateur & grand dormeur. Cicéron parlant de fes talens pour l'éloquence, dit qu'il n'avoit ni beaucoup d'invention dans les compofitions, ni beaucoup de feu dans le débit, mais qu'il couvroit ces défauts par un extérieur fort noble, par un gefte plein d'art & de grace, par une voix fonore & étendue. A cela près, dit-il, il étoit inférieur dans tout le refte à Hortenfe *. Lentulus ayant été Quefteur quelque temps avant la Dictature de Sylla, diffipa dans cette place une grande partie des deniers publics: puis quand Sylla voulut lui faire rendre compte, il s'en moqua, & dit en plein Sénat qu'il étoit hors d'état de rendre fes comptes; mais qu'il tendroit fon gras de jambe pour être frappé: faifant allufion aux petits poliçons qui n'ont pas de quoi payer au jeu, auxquels leurs camarades donnent autant de coups fur le gras de jambe ou fur le bout des doigts, qu'ils ont perdu de jetons. Ce mauvais propos le

* *Guerre civile. L. 4.*

** *Voy. la médaille n°. 2.*

† *Mémoir. de l'Acad. tom. XXVII.*

¶ *Voy. n°. 3.*

* *Cic. Brut. 66.*

fit furnommer *Sura*, c'eft-à-dire *gras de jambe*. Je ne fais à quelle occafion il fut mis en juftice une feconde fois *. Mais pour une bonne fomme d'argent donnée à quelques Juges, il fut renvoyé abfous de deux voix feulement, ayant, dit-il, grand regret à l'argent qu'il lui en coûtoit pour l'une des deux, dont il n'avoit que faire; étant homme à fe contenter d'être abfous d'une voix feulement **. Il fut enfuite Edile-Curule en 677. Puis étant monté à la Préture l'année fuivante, il préfida au Tribunal des concuffions. Ce fut devant lui que fe plaida la caufe de Varron, Gouverneur d'Afie; dans laquelle Hortenfe le corrompit par argent, auffi-bien que les autres Juges, ayant eu auparavant la précaution de remettre à chacun des Juges, pour écrire fon avis, une tablette de couleur différente, afin de pouvoir vérifier fi aucun d'eux ne lui auroit manqué de parole après avoir pris fon argent †. Quatre années après, en 682, Lentulus fut nommé Conful avec Aufidius Oreftes. Nous avons fait le récit, dans l'hiftoire précédente, de tout ce qui regarde ce Confulat. Au fortir de cette éminente Magiftrature, les Cenfeurs Gellius & Lentulus le chafferent du Sénat par rapport à fes mauvaifes mœurs, & à la réponfe indécente qu'il avoit autrefois faite à Sylla. Antoine, dont il fera bientôt queftion, & plus de 60 autres Sénateurs très-fufpects de fe laiffer corrompre dans le jugement des caufes publiques, furent compris dans la même condamnation par les deux Cenfeurs, qui exercerent leur miniftere avec toute la févérité convenable à la corruption exceffive de leur temps. Lentulus, pour rentrer au Sénat, brigua la Charge de Préteur: & comme, felon la réflexion de Cicéron, les corrections des Cenfeurs étoient devenues une pure formalité, dont l'utilité fe bornoit à faire rougir le coupable, il obtint en effet cette dignité qu'il exerça l'année de la conjuration, dans laquelle fes idées chimériques le firent entrer, à coup fûr, fans la participation de fa femme, l'une des plus vertueufes de fon temps. Lentulus, déjà fort fufceptible d'un pareil projet par fa mauvaife conduite, fut achevé de gâter par certains prognoftiqueurs ou faux devins, qui lui appliquerent une prétendue prophétie des Sibylles, portant que *C. C. C. devoient régner à Rome*. Les Grecs entendoient ordinairement ceci des Cappadociens, des Ciliciens & des Crétois. Mais les devins de Lentulus lui interpréterent les trois C. de trois perfonnes de la maifon *Cornelia*, dont Cinna & Sylla avoient été les deux premiers; ajoutant qu'il feroit le troifieme, & divers autres circonftances ridicules qu'il ne laiffa pas d'adopter fort férieufement, malgré tout fon efprit: tant il eft vrai que les plus grandes puérilités trouvent une croyance facile chez ceux qu'elles flattent. « Mais, dit *Cicéron*, ceux qui » connoiffoient le fond de fon caractere, » ne durent être furpris ni de fa folle » vanité, ni de fa fotte crédulité, ni des » criminelles chimeres qu'il fe mit en tête ». Il laiffa de Julie un fils qui fut marié à Sulpicia, & qu'on furnomma *Crus* ou *crufcellus*, c'eft-à-dire la *jambe* ou *la petite jambe*, fobriquet apparemment dérivé de celui qu'avoit porté fon pere. *Porcius Latro*, parlant de Lentulus, nous en a laiffé ce portrait peu flatté. « Ce ne font

* *Cic. ad Attic. I. 15.*

** *Plut. in Cic. 1592.*

† *Afcon-Ped.*

» ni les vertus du cœur, ni les talens de » l'esprit, ni les exploits militaires, qui » rendent Lentulus recommandable. Ce » n'est que dans de mauvais lieux, ou » parmi un tas d'hommes perdus de dé» bauches, que le nom de ce Prince Si» byllin s'est rendu célebre. C'est dans un » cercle de gens de cette espece où il a » passé sa vie, qu'il s'est fait connoître. » On ne retrouve en lui aucune trace » du noble sang dont il sort, de la gloire » de sa maison, de la frugalité de ses an» cêtres, & des anciennes vertus ro» maines ».

(23) Publius Autronius, surnommé *Pætus*, c'est-à-dire le *louche*, ou plutôt ce que nous appellons *avoir les yeux à la Montmorency*, étoit d'une famille Plébéienne peu connue, que quelques auteurs croient originaire d'Autronie, ville de Magnésie. Il fut Questeur en 678, la même année que Cicéron. Ils eurent tous deux leur département en Sicile; l'un à Syracuse, & l'autre au promontoire Lylybée. C'étoit un homme pétulant, téméraire, & fort emporté dans ses passions. Il ne se distinguoit, parmi les Orateurs de son temps, que par une voix forte & perçante, n'ayant d'ailleurs, dit *Cicéron*, aucun autre talent *. « C'est un homme, » ajoute-t-il, habitué à conduire, avec » toute l'impudence possible, les plus scan» daleuses intrigues; à usurper le bien de » ses voisins; à les assassiner s'ils résistent; » à piller les temples des Provinces; à » mépriser, comme pure sottise, tout ce » qui s'appelle vertu; à prendre hautement » le parti des méchans; à venir à main » armée dans les Tribunaux troubler l'or» dre des jugemens; à lutter éternellement » contre les loix, contre les ordres de ses » supérieurs, contre la République entiere, » & même contre sa propre impuissance. » S'il n'étoit pas prouvé d'ailleurs qu'il » étoit du nombre des conjurés, il ne » faudroit, pour s'en convaincre, que » jeter les yeux sur le reste de sa vie ». Sur la médaille d'Autrone, on voit d'un côté un Laboureur conduisant sa charrue & fouettant ses bœufs. P. AUTRONIUS. L. F. de l'autre, une tête de Jupiter. PÆTUS *.

(24) *Lucius Cassius Longinus.* J'ai déjà parlé, dans les Notes du Jugurtha, de la famille & de la descendance de Cassius, aussi-bien que du surnom de *Longinus*, qui avoit été donné à ceux de cette branche, sans doute à cause de leur longue taille; mais qui ne convenoit guere à celui-ci, puisqu'il étoit d'une grosseur énorme, qui le rendoit fort paresseux. En 689, il fut l'un des compétiteurs de Catilina & de Cicéron, pour la dignité de Consul, & il y a apparence qu'il ne se joignit à ce premier, qu'après qu'ils eurent tous deux échoué dans leur demande. On a dit de lui qu'il étoit plus stupide que méchant. Cependant il souscrivit toujours dans l'affaire de la conjuration, aux avis les plus cruels **: ce fut même lui qui se chargea de mettre le feu dans Rome, &, d'un autre côté, il fut le seul qui prit le bon parti, lorsque la conspiration fut découverte. Sa paresse ni son embonpoint ne l'empêcherent pas de se sauver au plutôt, sans vouloir courir les risques de l'événement.

(25) Voy. l'hist. précédente, pag. 417.

(26) *Publius Cornelius Sulla*, & *Servius Cornelius Sulla*, tous deux fils de

* *Cic. Brut. 68.*

* *Voy. n°. 4.*

** *Asc-Ped. in tog. Cand.*

Servius

Servius Sulla, frere du Dictateur, de l'illustre maison *Cornelia*, dont quatre personnes se trouvent complices de la conjuration. L'on verra dans la suite des choses considérables sur l'article de l'aîné, tant au sujet de son élection au Consulat, qui fut cassée, que concernant les deux conspirations; car il n'est pas décidé qu'il ait trempé dans la seconde. Il fut Questeur dans le temps de la domination de son oncle, & participa avec avidité à sa tyrannie, & ensuite à celle de César, dont il suivit le parti dans les guerres civiles, où il se signala. Il auroit pu, dans une occasion où il commandoit en chef, mettre fin à la guerre, par l'entiere défaite du parti ennemi, s'il n'en eût cru devoir réserver l'honneur à son Général. Cicéron parle de lui fort diversement, selon les différentes circonstances; tantôt employant toute son éloquence pour en faire un portrait favorable; tantôt le traitant extrêmement mal. On voit que ce dernier sentiment étoit celui qu'il avoit réellement de Sylla, lorsque quelque considération particuliere ne le portoit pas à en parler autrement. Il paroit en général que Sylla s'étoit rendu fort odieux au Peuple romain, par son avidité à s'enrichir des dépouilles des Citoyens, lors de la grande puissance de son oncle & lors de celle de César. Il fut marié à Cécilia, veuve de Memmius, dont il laissa un fils, & mourut en 708. Le type de sa médaille est une victoire sur un char à deux chevaux. P. SULA. ROMA. Au revers, la tête de Rome *.

(27) La famille *Vargunteia* est peu connue; ce qui ne favorise pas l'opinion de ceux qui l'ont cru Patricienne. Selon les apparences, celui dont il est ici question étoit fils de Varguntcius, qui fut tué d'un coup de tonnerre sous le Consulat de Céson & d'Antoine, & frere de M. Varguntcius, qui périt à l'expédition contre les Parthes avec Crassus, dont il étoit le Lieutenant. Il avoit déjà eu une affaire criminelle pour brigue, dont il s'étoit heureusement tiré par le ministere d'Hortense son défenseur *. Mais celui-ci ne voulut pas lui en servir dans l'affaire de la conjuration, au sujet de laquelle il fut condamné aux peines portées par la loi Plautia contre les violences, & mourut en exil.

(28) Il étoit Sénateur, fort méprisé dans son corps, & intime ami de Catilina. J'ai parlé de sa maison dans le Jugurtha & dans l'histoire précédente. Je ne doute pas que ce ne soit le même qui, dans le temps des fureurs de Marius, avoit massacré le célebre Marc-Antoine l'Orateur, grand-pere du Triumvir. « Ce grand homme, dit » *Plutarque*, sachant que sa tête étoit pros» crite, se sauva chez un fidele ami. Tou» tefois il y fut malheureux. Ce fidele ami » étoit un pauvre homme populaire, le» quel ayant reçu dans sa maison un des » principaux personnages de Rome pour » le cacher, & lui voulant faire la meil» leure chere qu'il pourroit de ce peu » qu'il avoit, envoya un sien valet en une » taverne prochaine de son logis, quérir » du vin; & comme le valet tâta & goûta » le vin plus soigneusement que de cou» tume, & en demanda du meilleur, le » tavernier lui demanda pourquoi il n'en » prenoit pas du nouveau & du commun, » plutôt que du meilleur & du plus cher. » Le valet lui répondit simplement, comme » à son familier ami, que son maitre » festoyoit Marcus-Antonius, qui s'étoit

* *Voy. n°. 5.*

* *Cic. pro Syll. 2.*

» allé cacher en son logis. Le valet n'eut » pas plutôt le dos tourné, que le tavernier, » traître malheureux & méchant, s'en alla » courant chez Marius, lequel étoit déjà » à table où il soupoit. On le fit parler à » lui, & il lui promit de lui livrer An- » tonius entre ses mains. Ce qu'entendant » Marius, il en fut si aise, qu'il s'écria » tout haut, & frappa des mains l'une » contre l'autre, tant il fut joyeux, & il » s'en fallut bien peu qu'il ne se levât de » table pour aller lui-même en personne » jusques sur le lieu, ce qu'il eût fait, si » ses amis ne l'eussent retenus. Mais il y » envoya un de ses Capitaines, nommé » Annius, avec quelque nombre de sol- » dats, auxquels il commanda qu'ils lui » en apportassent tout promptement la tête. » Ils y allerent, & quand ils furent arrivés » au logis où le tavernier les guida, An- » nius demeura à la porte, & les satellites » monterent en la chambre haute par les » degrés; & là, trouvant Antonius, se » prirent à s'encourager l'un l'autre de le » tuer, n'ayant personne d'eux le cœur » d'y mettre le premier la main, parce » que le langage d'Antonius étoit une si » douce sirene, & avoit tant bonne grace » en son parler, que quand il commença » à les prêcher & à les prier, qu'ils lui » voulussent sauver la vie, il n'y eut celui » d'eux qui eût le cœur si dur que de le » toucher, ni de le regarder seulement au » visage; ains se tenant tous les yeux » contre terre, se mirent à pleurer: par » quoi Annius voyant qu'ils demeuroient » tant à retourner, monta lui-même en la » chambre, où il trouva Antonius prêchant » ses soldats, & eux tous éblouis, & atten- » dris par la douceur de son éloquence: » si leur dit à tous vilenie, & lui courant » sus même en fureur, lui coupa la tête » de sa propre main. Annius, ajoute » *Valere Maxime*, la porta à Marius, qui » étoit encore à table. Marius la reçut » avec tous les transports d'une joie féroce, » la mania avec curiosité, tandis que le » sang couloit sur sa table, mêlant à cette » action barbare mille discours pleins d'in- » solence. Après quoi se levant avec em- » pressement, il alla embrasser le meurtrier » tout souillé du sang du plus respectable » Citoyen de Rome * ».

(29) *Marcus*, ou plutôt, comme l'appelle Cicéron, *Publius Porcius*, surnommé *Læca*, c'est-à-dire *Lécheur*, étoit de la maison *Porcia*, qui ne feroit pas fort considérable, si le mérite des deux Catons ne l'eût élevée au niveau des plus grandes. Elle étoit Plébéienne & originaire de Tusculum. Le nom des Porcius étoit dérivé des troupeaux de porcs, en quoi consistoit leur principale richesse. Mais on ne connoit personne de cette famille avant le bisaïeul de Caton l'ancien. Læca descendoit du Tribun Porcius Læca, Auteur de la fameuse loi Porcia, dont je donnerai bientôt le détail, si nécessaire à l'intelligence de cette histoire. Il demeuroit dans un quartier de Rome fort reculé, ce qui rendoit sa maison propre aux assemblées secretes des conjurés. Il fut un de ceux qui, après avoir été condamnés selon la teneur de la loi Plautia, s'en allerent en exil.

(30) *Lucius Calpurnius Piso Bestia*, petit-fils de Calpurnius Bestea, Consul en 642, & Commandant en Numidie lors de la guerre de Jugurtha. *Appien* le nomme mal-à-propos *L. Sestius*. Pendant que les

* *Plut. in Mar. 788. Val-Max. VIII. 9. 2. & IX. 2. 2.*

conjurés tramoient leur complot, il fut nommé Tribun du Peuple, l'année même du Consulat de Cicéron. On peut juger du crédit qu'une telle Charge lui donnoit en pareil cas. C'est par cette raison qu'il fut chargé de soulever le Peuple contre Cicéron. *Plutarque* place son Tribunat une année plus tard, sous le Consulat de Silanus & de Murena. Ceux qui ont cru qu'en ceci *Plutarque* avoit manqué d'exactitude, n'ont pas fait attention eux-mêmes que les Tribuns entrant en Charge dès le commencement de Décembre, croisoient toujours deux Consulats.

(31) Les Statiliens sont connus dès le temps de la seconde guerre Punique, où un Statilius commandoit les troupes de Lucanie à la bataille de Cannes. L'histoire ne nous apprend rien de plus sur L. Statilius, que ce qui le concerne dans l'affaire de la conspiration.

(32) *Marcus Fulvius*, surnommé *Nobilior*, c'est-à-dire *plus connu*. La maison *Fulvia*, l'une des meilleures & des plus illustres maisons Plebéiennes, étoit originaire de Tusculum : car je pense qu'il faut traiter de fable la descendance qu'on lui donne d'un Prêtre, compagnon d'Hercule. Elle étoit nombreuse, & par conséquent puissante; l'un étant inséparable de l'autre, sur-tout dans une République. Les principales branches sont les *Pætus*, les *Centumalus*, les *Flaccus* & les *Nobilior*. L. Fulvius Curvus étoit Consul en 432. La branche des Nobilior a eu quatre Consuls, deux Censeurs, & plusieurs autres Magistrats. Le conjuré étoit probablement petit-fils de l'un des deux Nobilior, Consuls, l'un en 595, l'autre en 601. Il ne faut pas le confondre avec un autre Fulvius, que son pere fit mourir aussi-tôt qu'il eut pris le parti de Catilina. Celui-ci étoit Sénateur; au lieu que Nobilior, qui n'étoit que Chevalier romain, n'ayant probablement pas encore atteint l'âge d'avoir entrée au Sénat, ne fut puni pour cette affaire que huit ans après.

(33) *Publius Gabinius*, surnommé *Capito*, c'est-à-dire *Capet* ou *grosse tête*, & *Cimber*, c'est-à-dire *Cimbre* ou *Celte du nord*, étoit d'une famille originaire de la ville de Gabie, & qui commença à devenir puissante au temps de la conjuration, par les grands emplois dont fut chargé un autre Gabinius, Consul & intime ami de Catilina, dont il chercha à venger la mort, aussi-bien que celle de son parent, en persécutant cruellement Cicéron. Gabinius le conjuré avoit déjà eu précédemment une fâcheuse affaire contre les Achéiens, dans laquelle Pison son accusateur l'avoit fait condamner *.

(34) Outre la grande maison *Cornelia*, il y avoit à Rome une autre famille Plébéienne de même nom, de laquelle étoit, selon les apparences, ce Caius Cornélius. Il laissa un fils, qui, quelques années après, fut l'un des accusateurs de Sylla dans cette même affaire de la conjuration : procédé assez surprenant de la part du fils d'un des conjurés, condamné aux peines portées par la loi Plautia. Outre toutes les personnes ci-dessus, Cicéron compte encore parmi les conjurés *Quintus Magius Chilo*, né d'une famille originaire de Campanie, qui avoit déjà commencé à s'élever aux Charges, *Tongillus*, *Publicius*, *Cincius*, *Munatius*, *Furius*. Salluste nomme aussi ailleurs *Septimius*, *Julius Ceparius*, *Umbrenus*, *Sitius*, *Pison*, *Fulvius*, *Vulturtius*, *Tarquitius*, *Mallius*, *Flaminius*, *Fulvia*, *Sem-*

* *Cic. Divinat.* 20.

VI. Autre projet antérieur qu'il avoit fait avec Autrone & P. Sylla.

Ce n'étoit pas ici la premiere tentative de Catilina. Sous le Consulat de Tulle & de Lépide (36), Autrone & Sylla, convaincus d'avoir obtenu le Consulat par corruption des suffrages, avoient été punis selon la rigueur de la loi. Catilina, accusé de concussions (37), reçut ordre de se désister de la demande de cette même dignité, n'ayant pu être purgé de cette accusation avant le jour où les prétendans devoient donner leurs noms aux Magistrats.

Dans ce même temps il y avoit à Rome un jeune homme nommé Pison, de grande naissance, mais sans biens, factieux, téméraire, enclin à la sédition, autant par la dépravation de son cœur, que par le mauvais état de ses affaires. Ce fut à lui que Catilina & Autrone s'ouvrirent du projet qu'ils avoient fait d'assassiner au Capitole, le premier de Janvier suivant, les

pronia. Le bruit courut aussi que *P. Clodius*, si connu par sa haine déclarée contre Cicéron, & *Cælius*, jeune homme de beaucoup d'esprit, dont nous avons tant de lettres dans le recueil de celles de Cicéron, avoient été du nombre des complices. Cicéron s'attache beaucoup à laver de ce soupçon Cælius, qu'il regardoit comme son éleve. Il ne nie pas que Cælius n'ait eu une jeunesse assez vive, & n'ait été lié d'amitié avec Catilina. « Mais cette liaison, dit-il, qui lui étoit alors commune » avec plusieurs autres personnes de probité, ne suffit pas pour faire naitre » des soupçons contre un homme qui m'a » toujours été si vivement attaché, & que » je n'ai pas perdu de vue dans ce temps-là * ». Pour ce qui regarde Clodius, qui étoit une vraie peste dans l'Etat, son caractere séditieux ne donneroit que trop lieu à ce soupçon, malgré l'éclat qu'avoient fait dans Rome ses querelles précédentes avec Catilina; car il n'est pas sans apparence qu'ils ne se soient reconciliés depuis; si ce n'est que Cicéron n'auroit pas manqué d'en faire à Clodius des reproches amers & fréquens, pour peu qu'il y eût d'apparence qu'il eût trempé dans ce complot.

Ajoutons à ce catalogue des conjurés quelques autres personnes soupçonnées d'être entrées dans ce complot, telles que *Crassus*, *Jules-César*, le Consul *Antoine*, & *Paulus*, frere de Lépide le Triumvir.

(35) Pompée étant absent, Crassus, dont j'ai déjà parlé dans l'histoire précédente, étoit alors, sans contredit, l'homme le plus puissant qu'il y eût à Rome, par son nom, par ses richesses & par son crédit. Nous verrons plus bas ce qui donna lieu de le soupçonner d'avoir trempé dans ce complot.

* *Cic. pro Cælio.*

deux nouveaux Consuls Torquatus (38) & Cotta (39); de prendre eux-mêmes les marques de cette dignité, & d'envoyer Pison avec une armée, pour s'emparer des deux Espagnes. Ce projet ne put avoir lieu ce jour-là. Quelques soupçons que l'on eût de leurs menées, les obligerent d'en remettre l'exécution au cinq de Février suivant. Ce n'étoit plus alors des Consuls seulement, mais encore de la plus grande partie du Sénat qu'ils avoient résolu la perte. Peu s'en fallut que Rome ne fût frappée dans son propre sein du plus horrible coup qu'elle eût reçu depuis sa fondation : mais Catilina s'étant trop hâté de donner de l'intérieur du Palais le signal du massacre, avant que les conjurés fussent arrivés chacun à leur poste, le coup fut encore manqué pour cette fois. Sur ces entrefaites, Pison fut envoyé en Espagne avec le titre de Questeur, & l'autorité de Préteur. Crassus, qui le savoit ennemi de Pompée, sollicita pour lui cette place, qu'il n'eut pas de peine à obtenir, le Sénat étant bien aise d'éloigner du centre de la République un homme dangereux; & les bons Citoyens, à qui la trop grande puissance de Pompée paroissoit formidable, ne furent pas fâchés de lui opposer le crédit de Crassus. Pison ne jouit pas long-temps de sa nouvelle Charge : il fut tué par quelques cavaliers Espagnols de son armée, à qui l'injustice, la hauteur & la cruauté de ses commandemens étoient devenues insupportables. D'autres assurent cependant que ce fut à l'instigation de Pompée, par de vieux soldats qui lui étoient attachés (40), vu que les Espagnols, quelques duretés qu'ils eussent essuyés de leurs Gouverneurs, ne s'étoient jamais portés à de tels attentats. C'est un fait douteux sur lequel je ne déciderai rien : je retourne à mon sujet.

(36) *Lucius Volcatius Tullus*, d'une famille peu connue, mais entiérement dévouée à Pompée, fut un des vingt Commissaires nommés en 673, pour l'exécution des loix de Sylla. Il exerça en 678 le Tribunat du Peuple, & fut depuis refusé à l'Edilité. Mais le Peuple ayant depuis reconnu son injustice à l'égard d'un homme

de mérite, l'éleva au Consulat en 687. Sur sa médaille on voit une proue de navire. L. VOLCATIUS. Q. F. TULLUS. ROMA. Au revers, une tête d'Hercule *. *Lépide*, de la maison *Æmilia*, est le même qui, étant Questeur en 675, éternisa son nom, comme je l'ai rapporté dans l'histoire précédente, en faisant rebâtir en marbre l'ancien pont de bois du Tibre, qui porte encore aujourd'hui le nom de pont *Æmilien*. Il avoit épousé une Cornélie, célebre par sa chasteté; & fut Consul avec Tullus en 687. C'est, à vrai dire, en cette année que commence l'affaire de la conspiration; tous ces grands mouvemens, qui éclaterent sous le Consulat de Cicéron, se tramant sourdement, comme il le dit lui-même, depuis trois ans entiers. Ainsi les choses veulent être reprises où nous les avons laissées.

Catilina, nouvellement revenu de son Gouvernement d'Afrique, songeoit à demander le Consulat pour l'année suivante 688. Autrone, P. Sylla, Torquatus & Cotta briguoient déjà cette même dignité. Il alla, selon l'usage ordinaire, déclarer sa prétention au Consul Tullus, qui en fit rapport au Sénat. Mais en ce même temps les députés de la province d'Afrique avoient déjà devancé Catilina à Rome, pour se plaindre des terribles concussions qu'il avoit exercées dans son Gouvernement. Clodius Pulcher, le même qui s'étoit rendu son accusateur dans l'affaire de la Vestale, le fut encore dans celle-ci, où il se chargea de poursuivre la demande des Africains. Le Sénat décida que tant que cette affaire ne seroit pas terminée ou appaisée, Catilina ne seroit point compté au nombre des compétiteurs, & qu'il falloit qu'il satisfît à la regle ordinaire, par laquelle il étoit enjoint à tout prétendant à une magistrature, de donner son nom & de déclarer sa prétention à l'assemblée du Peuple, vingt-sept jours avant l'élection. Un homme chargé d'une affaire criminelle, n'étoit pas reçu à faire une pareille déclaration. Ainsi, Catilina ne voyant nulle apparence de pouvoir, avant le temps prescrit, voir la fin de son affaire, qui effectivement ne fut terminée que long-temps après, fut forcé d'abandonner sa prétention. Cependant Autrone & Sylla continuoient à briguer de toute leur force, & avoient commencé dès l'année précédente à corrompre les suffrages avec tant d'impudence, que le Consul Pison avoit été obligé de faire contre les brigues une nouvelle loi plus sévere, portant que toute personne convaincue d'avoir corrompu les suffrages, non-seulement perdroit le fruit de son élection, mais de plus seroit chassée du Sénat, & condamnée à une grosse amende *. Malgré cette loi, Autrone & Sylla continuerent leurs menées, & furent nommés Consuls, au préjudice de Torquatus & de Cotta, par le suffrage universel de toutes les Centuries. Mais ceux-ci, mécontens de se voir refusés, accuserent les deux nouveaux Consuls d'avoir acheté les suffrages, & demanderent qu'ils fussent punis des peines portées par la loi Calpurnia, faite par Pison. Torquatus fut la partie de Sylla, & Cotta celle d'Autrone. Il falloit que la corruption fût bien manifeste, puisque l'élection fut cassée (chose qu'on n'a presque jamais vu arriver), & les deux accusateurs nommés à la place des accusés. Ce fut, dit *Cicéron*, un exemple terrible, mais nécessaire dans un tel temps, quoique peut-être dangereux

* *Voy. n°. 6.*

* *Voy. l'hist. précédente.*

pour l'avenir *. Il prétend que le plus grand malheur de Sylla dans cette affaire, fut de s'y être trouvé mêlé avec Autrone, homme méchant & odieux à tous les gens de bien **.

Cependant Sylla, sous prétexte des jeux qui devoient être donnés au Peuple en exécution du testament du Dictateur son oncle, ramassa dans la Campanie une grosse troupe de Gladiateurs, qu'il envoya à Cæcilius, Tribun du Peuple, frere de sa femme. Celui-ci proposa au Peuple une nouvelle loi, qui auroit rendu presque sans effet celle de Pison. Il comptoit la soutenir par la force, & la faire passer à main armée. Mais il y eut au Sénat sur ce sujet des débats extrêmement vifs, & de plus grands encore, lorsqu'on se rendit à l'assemblée du Peuple. Autrone avoit ameuté la populace par ses émissaires, & l'excitoit lui-même à la tête des Gladiateurs & des esclaves, par ses cris & par des menaces terribles contre le Sénat. Mais Pison fut intrépide, malgré les pierres & les bâtons qui volerent de toutes parts en un instant, & soutint jusqu'au bout l'autorité de la loi, qu'il avoit publiée avec tant d'appareil au temps du Tribun Cornélius †, en criant à haute voix, & se servant de cette formule, qui ne se fait entendre, dit *Cicéron*, que dans les temps les plus orageux, *que tous ceux qui voudroient sauver la République, eussent à se ranger de son côté.* Tellement que la nouvelle loi proposée resta sans effet. *Cicéron* fait encore ici de nouveaux efforts pour justifier Sylla sur tout ceci. Il soutient qu'il n'avoit acheté des Gladiateurs, que parce qu'il en avoit en effet la commission de son cousin Faustus, fils du Dictateur, dont il produisit les lettres écrites, tant à Sylla qu'à L. César, à Q. Pompée & à C. Memmius, pour le même sujet : que le Tribun Cæcilius son beau-frere ne vouloit rien de plus, en proposant sa loi, que remettre en vigueur les loix anciennes, adoucir ce que celles de Pison avoient de trop séveres, & obtenir quelque modération des peines prononcées contre Sylla. Que le Préteur Metellus avoit été chargé de dire, de la part de Sylla lui-même, au Sénat assemblé à ce sujet dans le Capitole, que c'étoit malgré lui que l'on faisoit au Peuple une proposition propre à faire naître de la division entre les ordres. Il fait enfin un parallele avantageux à Sylla de sa conduite modérée & soumise dans son malheur, avec celle d'Autrone, qu'il assure avoir été seul l'auteur de tout le tumulte excité à cette occasion. « Sylla, dit-il, a été si touché » de sa disgrace, a montré tant de respect » pour l'arrêt rendu contre lui, que depuis » il s'est réduit, pour ainsi dire, à un » exil volontaire, & s'est même séquestré » du commerce de ses amis, seule ressource » qui lui restoit dans son infortune. Cependant tout son crime est d'avoir desiré » trop ardemment ce qu'ambitionnent tous » les gens de son nom & de sa naissance. » A-t-il été plus coupable qu'un autre ? » Il faut le croire. Mais certainement il » a été plus malheureux * ». Tous les autres Ecrivains parlent de Sylla fort différemment. Selon ce qu'ils rapportent, Autrone & Sylla, outrés de dépit de leur aventure, s'aboucherent avec Catilina, dont le ressentiment n'étoit pas moindre. Tous trois ensemble formerent le premier projet de conspiration avec le jeune Pison,

* *Cic. pro Cornel. & Asc-Ped.* ibid.

** *Vid. Cic. pro Syll.* 23.

† *Voy. l'hist. précédente. L. V. pag.* 624.

* *Vid. Cic. pro Syll. l.* 5. 26.

que Cicéron nomme *le petit poignard d'Efpagne*. On prétend qu'ils firent entrer dans le complot Craffus & Céfar, alors Edile. C'eft ce que Cicéron donne à entendre dans fa lettre à Accius, lorfqu'il lui écrit que Céfar s'eft affuré pendant fon Confulat de la fuprême puiffance, qu'il avoit tâché d'ufurper pendant fon Edilité. Le projet de cette premiere confpiration étoit de fe défaire de tous les Sénateurs qui feroient odieux aux conjurés *; d'élever Craffus à la Dictature, qui, de fon côté, nommeroit Céfar Général de la cavalerie; de donner au Gouvernement la forme qui leur plairoit, & de rendre à Autrone & à Sylla la dignité de Confuls, dont on les avoit privés. Le jour fut pris pour l'exécution, au dernier Décembre 687 **, veille du jour où Torquatus & Cotta devoient entrer en Charge. Les conjurés fe rendirent au Sénat armés de poignards fous leurs robes. Mais Craffus, touché, foit de crainte, foit de repentir, ayant manqué au rendez-vous, Céfar ne donna pas le fignal convenu, qui étoit d'ôter fa robe de deffus fes épaules, & l'exécution fut renvoyée au cinq Février fuivant. Catilina, pour cette fois, fe chargea de donner le fignal. *Cicéron* lui parle ainfi de cette affaire. « Comment pouvez-vous foutenir » la lumiere, & vivre encore parmi nous, » après vous être montré, avec le poignard » à la main, dans une affemblée folem- » nelle, où des fcélérats venoient avec » vous égorger les Confuls & les per- » fonnes de cette Ville les plus diftin- » guées, qui durent la vie, en cette occa- » fion, à la bonne fortune de la Répu- » blique, & non pas à votre repentir? » Voilà (Qui l'ignore?) ce qui arriva le » dernier jour de Décembre, fous le Con- » fulat de Lépidus & de Tullus; & il eft » affez inutile de relever des faits fi con- » nus & fi récens ».

* *Tit-Liv. epitom. 101.*

** *Voy. Cic. pro Muren.*

Dans ces entrefaites, on eut quelque foupçon de ce qui fe tramoit; de forte que ce jour-là les conjurés voyant qu'on avoit mis à la porte du Sénat une garde confidérable, & Catilina s'étant même trop preffé de donner le fignal, avant qu'ils ne fuffent tous raffemblés, ils ne fe crurent pas affez nombreux pour ofer rien entreprendre. Les Confuls voulurent même faire retenir que la précaution de mettre une garde à la porte du Palais, n'avoit été prife que parce qu'il fe tramoit un complot contre l'Etat: ce qui auroit, à coup fûr, été fuivi d'une information fâcheufe. Mais un Tribun du Peuple s'oppofa à ce retenu *. Peu de jours après, le Sénat jugea à propos d'éloigner Pifon, en lui donnant le Gouvernement d'Efpagne, hors de l'ordre ordinaire de la diftribution. En partant, il convint avec les conjurés que tandis qu'ils agiroient au dedans, & que Céfar fomenteroit à Rome tout ce qui pourroit produire une révolution dans l'Etat, il tâcheroit de faire foulever les Gaules & l'Efpagne. Mais toute cette efpérance s'en alla en fumée par la mort de Pifon. Tout le détail de l'hiftoire de cette premiere conjuration étoit contenu dans l'hiftoire de *Tanufius*, dans les édits de *Bibulus*, dans les harangues de *Curion*, & les écrits d'*Actorius Nafon* **. Mais nous n'avons plus ces ouvrages †. Comme la plupart étoient faits directement contre Céfar, il n'eft pas étonnant qu'il y

* *Dio-Caff.*

** *Sueton. in Jul. 9.*

† *Afc-Ped. in tog. candid.*

foit

soit maltraité, peut-être à tort: car Salluste ne lui impute quoique ce soit sur ce fait. J'avoue que le silence de Salluste, ami intime de César, ne prouve pas beaucoup en faveur de ce dernier. Quant à Crassus, je remarquerai, une fois pour toutes, que ses richesses immenses, & le premier rang qu'il occupoit dans l'Etat, doivent donner lieu de penser qu'il n'a réellement trempé ni dans l'un ni dans l'autre projet de conspiration, où il y auroit eu pour lui infiniment plus à perdre qu'à gagner. Tout au plus on peut dire de Crassus & de César que ces deux hommes ambitieux, mais habiles, laissoient, de dessein prémédité, courir à des insensés tout le risque d'une entreprise dont ils auroient bien su recueillir tout le fruit. Pour ce qui regarde Sylla, Cicéron, dans son apologie, passe fort légérement sur cet article de la premiere conspiration; se contentant de dire qu'il s'en remet à Hortense, chargé de la défense de Sylla à cet égard: que pour lui il n'est pas assez informé de ce fait, ne s'étant point mêlé pour-lors des affaires de l'Etat.

(37) Clodius, chargé de l'affaire des Africains contre Catilina, mit son accusation en regle pardevant le Préteur préposé au tribunal des concussions. Le jour fut donné pour faire les informations & entendre les témoins. La loi portoit: « Défenses expresses à tout Magistrat, ou autre » personne en Charge, de rien exiger » ou accepter au-delà de ce qui lui étoit » attribué par la loi Porcia: ordre au Pré- » teur de faire à ce sujet d'exactes infor- » mations chaque fois qu'un Magistrat » sortiroit de Charge, & de punir les » contrevenans, par la restitution évaluée » en argent de tout ce qui auroit été pris, » & même par la peine de l'exil, si le » cas le méritoit ». Le Consul Torquatus se chargea de la défense de Catilina; & il faut remarquer que c'étoit dans ce même temps que Catilina faisoit avec Autrone le projet de l'assassiner. Les Juges tirés au sort, selon l'usage, étoient presque tous gens portés d'inclination pour Catilina. Plusieurs personnes des plus considérables de l'Etat y joignirent leurs sollicitations. Cicéron même se tint prêt à plaider pour Catilina. Comme Cicéron songeoit alors à demander le Consulat, & qu'il n'ignoroit pas qu'il auroit Catilina pour concurrent s'il étoit absous, il espéroit se l'attacher entiérement par ce bon office. « Je compte, *dit-il dans une lettre* » *à Atticus*, que nous agirons de concert, » & qu'il aura la reconnoissance de se » joindre à moi pour éloigner tous nos » compétiteurs. Si cela arrive autrement, » il faudra s'en consoler ». Cependant il est certain que Cicéron changea de pensée, & ne plaida point pour Catilina, quoique l'Historien *Fenestella* le dise positivement. *Asconius*, qui soutient le contraire, en apporte des raisons sans replique. « J'ai, » dit-il, un Mémoire qu'a dressé Cicéron » de tous ses plaidoyers, dans lequel il » n'est fait aucune mention de celui-ci. » D'ailleurs est-il croyable que lorsque » Cicéron se fut brouillé avec ses compé- » titeurs, & fit contr'eux dans le Sénat » un discours sanglant, il n'eût fait aucun » reproche à Catilina de son ingratitude, » lui qui en a fait de très-vifs à Antoine, » à qui il avoit procuré un rang honorable » parmi les Préteurs, & au Tribun Mutius, » qu'il avoit tiré, par son éloquence, d'une » fâcheuse affaire ». *Ferrati* * a cru pouvoir accorder Asconius & Fenestella, en

* *L. 3. Epist. 12.*

disant que ce ne fut qu'en 689 que Cicéron plaida pour Catilina; mais *Ferrati* ne paroit pas avoir bien su l'ordre ni le genre des affaires criminelles qu'a eu Catilina. Il auroit pu se décider sur la maniere dont *Cicéron* parle de celle-ci, dans sa harangue pour Cælius. « Pendant ma » Préture, Catilina étoit Gouverneur d'A- » frique. Il y a vexé la Province: il s'est » souillé de toute sorte de crimes & de » débauches: il a pillé nos alliés: il a violé » les loix, jusqu'à ne tenir aucun compte » des droits acquis aux parties par des » procédures régulieres, ou par des juge- » mens exprès. Il n'a même pu rentrer » en lui-même, lorsque le Sénat le notoit, » en son absence, par des décrets très- » graves, & le dépouillant de son auto- » rité, ainsi que de sa dignité, le li- » vroit, pour ainsi dire, enchaîné aux » députés de la Province d'Afrique: lorf- » qu'on lui ôtoit toute espérance, & même » toute pensée de s'occuper à son retour » de sa prétention au Consulat, & que » les principaux personnages de l'Etat » ayant à leur tête le Consul Volcatius, » déciderent qu'il ne lui seroit pas même » permis de se mettre sur les rangs ». Les principaux témoins contre lui étoient les Chevaliers romains, qui recevoient en Afrique les revenus de la République. Metellus Pius, dont il est si souvent parlé dans l'histoire précédente, fut aussi entendu. Les villes d'Afrique produisirent leurs registres. D'un autre côté, Catilina répandit l'argent à pleines mains chez les Juges, & s'entendit secrétement, à ce qu'on croit, avec Clodius son accusateur. L'affaire fut jugée en 688. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit dans l'histoire précédente sur la forme des Jugemens. Des trois ordres, dont les Juges de ce procès étoient tirés, les Sénateurs furent contre lui, les Chevaliers romains & les Intendans du Trésor pour lui. « Ainsi il » fut absous, dit *Asconius*, par l'infamie » de ses Juges, à qui il avoit distribué » presque tout l'argent qu'il avoit pillé. » De sorte qu'il sortit de ce premier ju- » gement aussi gueux que ses Juges l'étoient » auparavant, & si haï du public, que » tout le monde crioit qu'il en falloit faire » rendre un autre. Je ne rapporterai, » ajoute *Cicéron*, ni les vexations que » vous avez exercées dans votre Gouver- » nement, ni les informations faites à » ce sujet. Puisque vous avez été absous, » il n'en faut plus parler. Mais il faut en » même temps démentir les registres d'une » Ville sans reproche, les Chevaliers ro- » mains, Metellus & l'Afrique entiere. » Quoi, vous pensez que les Juges qui » vous ont absous vous croient innocens! » O l'aveugle, qui ne voit pas qu'ils l'ont » voulu réserver à une plus grande peine » que celle qu'ils étoient en droit d'in- » fliger »! D'autres Auteurs prétendent cependant que Catilina ne fut absous que par l'infamie de Clodius son accusateur, qui fut lui-même soupçonné de prévarication dans cette procédure; & que les Juges ne penserent pas qu'un homme infame lui-même en pût faire condamner un autre: ce qui produisit une espece de compensation *.

(38) *Lucius Manlius*, surnommé *Torquatus*, c'est-à-dire *porte-collier*, de l'illustre maison *Manlia*, qui a donné des Consuls à Rome dans les premiers temps de la

* *Vid. Fenestell. ap. Ascon. Cic. in tog. Candid. & pr. Syll. 29. Asc-Ped. in tog. Cand. & in Cornelian.*

République, étoit, dit *Cicéron*, « un » homme de beaucoup de mérite, élé» gant dans ses discours, sage dans ses » jugemens, & rempli de politesse dans » toutes ses manieres * ». Il commandoit en Macédoine l'année de la conjuration, & fut déclaré *Imperator* par un décret du Sénat, rendu au rapport de Cicéron **. Il sera question de son fils dans la suite de notre affaire. Nous avons une médaille représentant un cavalier au galop, frappant de la lance. L. TORQUATUS. EX. S. C. Au revers, une tête de Rome avec le collier. ROMA †.

(39) J'ai parlé ci-dessus de sa maison à l'article d'Orestille, & dans l'histoire précédente, à l'occasion de ses deux freres ainés *Caius* & *Marcus*, Consuls en 678 & en 679. Cotta avoit été Préteur sous le Consulat de Pompée, & fut ensuite Censeur avec Isauricus sous celui de Cicéron, l'année de la conjuration. Il avoit le foible d'être sujet au vin. Cicéron, que son esprit railleur n'abandonnoit pas au milieu des plus grandes affaires, présidant cette année à l'assemblée du Peuple pour l'élection des Consuls, étoit accompagné de Cotta. C'étoit au milieu du tumulte effroyable que Catilina excitoit contre Cicéron, qu'il avoit résolu d'assassiner pendant l'élection. Celui-ci, pendant ses fonctions, eut soif, & s'étant fait apporter à boire, il recommanda à ses amis de le bien entourer, pour le cacher pendant qu'il boiroit, « de peur, » dit-il, que le Censeur Cotta ne me chasse » du Sénat, s'il vient à s'appercevoir que » je ne bois que de l'eau ¶ ». La médaille de Cotta représente d'un côte une tête de Vulcain avec sa tenaille. De l'autre, un aigle tenant la foudre dans ses serres. L. COTTA *.

(40) L'Espagne étoit pleine de gens dévoués à Pompée, qui y avoit long-temps commandé. *Asconius* ** parle comme Salluste sur ce fait. Mais *Tacite* dit que Pison périt par les mains des habitans de Termeste, ayant voulu enlever les deniers publics de cette Ville †. La querelle de Pison avec Pompée avoit fait un grand éclat. Ce dernier défendoit Manilius, de qui Pison s'étoit rendu accusateur. Pison, irrité de voir que le crédit de Pompée alloit faire absoudre un homme visiblement coupable, tourna contre lui toute sa colere. Emporté par la fougue de l'âge & la pétulance de son caractere, autant que par le feu de la plaidoirie, il reprocha personnellement à Pompée une infinité de choses graves : sur quoi celui-ci lui ayant demandé, *pourquoi donc, si cela étoit, il ne le mettoit pas lui-même en justice? Donnez-moi*, lui repliqua Pison, *une garantie suffisante que vous ne ferez pas la guerre civile; & avant que d'aller plus loin dans l'affaire de Manilius, je vous ferai punir vous-même comme vous le méritez* ¶. Depuis cette querelle, Pompée & Pison furent irréconciliables, & les ennemis du premier songerent à se servir de l'autre contre lui, quoiqu'ils le connussent pour un furieux & pour un fort mauvais sujet. Caton même & Metellus le Crétique, qui avoient de justes raisons de se plaindre de Pompée, se joignirent à Crassus pour

* *Cic. Brut. 68.*
** *Cic. in Pison. 19.*
† *Voy. n°. 7.* ¶ *Plut. in Cic. 1602.*

* *Voy. n°. 8.* ** *In tog. Candid.*
† *Tacit. annal. L. IV.*
¶ *Val-Max. VI. 2. 4.*

VII. Premiere assemblée des conjurés. Discours de Catilina à ses complices.

Catilina rassembla donc, ainsi que je l'ai dit, une partie des conjurés; & quoiqu'il leur eût souvent parlé en particulier, il crut qu'il étoit à propos de leur renouveller ses discours, & de les exhorter tous ensemble. Il les conduisit à l'endroit le plus reculé de sa maison (41), & là, sans autres témoins que ses complices, il leur parla de la sorte.

« Si votre valeur (42) & votre fidélité ne m'étoient parfaitement connues, c'est en vain que la plus favorable occasion & l'espoir certain d'une grandeur future nous seroient offerts. Je n'aurois garde de m'exposer aux hasards d'un avenir périlleux, avec des ames lâches ou irrésolues. Mais j'ai des preuves de votre courage & de votre attachement, si éclatantes & si réitérées, que je n'hésite plus à tenter l'entreprise la plus hardie & la plus glorieuse. Vous en partagerez les fruits, comme vous en aurez partagé l'exécution. Cette amitié solide, qui ne nous laisse à tous qu'une même volonté, rend aussi les biens & les maux communs entre nous.

» Je vous ai tous instruits en particulier des projets que je roule dans mon esprit. Il s'échauffe de plus en plus, quand

lui faire avoir le Gouvernement d'Espagne. En quoi il faut déplorer tout à la fois, & le malheur des honnêtes gens de ce temps-là, qui se voyoient souvent obligés d'employer des moyens fort pernicieux pour parer des coups plus pressans, & encore plus celui des Provinces à qui la République romaine envoyoit pour Gouverneurs les gens qu'elle trouvoit trop dangereux pour les garder chez elle. Il nous reste un beau monument du Gouvernement de Pison en Espagne. C'est une base de marbre à Rome sur laquelle on lit cette inscription. CN. CALPURNIUS. CN. F. PISO. QUÆSTOR. PROPR. EX. S. C. PROVINCIAM. HISPANIAM. CITERIOREM. OPTINUIT. Cette inscription, dans les mêmes termes employés par Salluste, *Quæstor pro Prætore*, nous montre l'exactitude de notre Historien dans les titres de dignité. *Cneius Calpurnius*, surnommé *Pison*, c'est-à-dire *Boulanger* *, peut avoir été frere de Pison, Consul en 696, & oncle de Calpurnie, femme de César. « Pison, dit *Porcius Latro*, avoit » été lié d'une amitié fort étroite avec » Catilina. Sa mort pensa déconcerter tout » le projet. Mais Catilina se retourna du » côté de Sidicinus, homme violent & » tout propre à être employé à une révo» lution ». Il veut dire Sitius Nucerinus.

* *Ovid. Plin. VIII.* 3.

» je considere le misérable sort qui nous attend, si nous ne » sommes nous-mêmes les auteurs de notre liberté. Depuis qu'un » petit nombre (43) de Grands se sont arrogés toute l'autorité » dans l'Etat, les Rois, les Monarques sont sous le joug, les » Peuples, les nations ne semblent faites que pour être tribu- » taires de leur faste : tandis que nous autres, vaillans, bons » Citoyens, nobles ou Plébéïens, sommes indifféremment » regardés comme une vile populace, sans crédit, sans autorité, » lâchement assujettis à ceux qui trembleroient devant nous, si » la République subsistoit encore. Les honneurs, les distinctions, » la puissance, les dignités, les richesses, ne sont que pour eux » ou pour leurs créatures. Ils nous ont laissé en partage les » dangers, les refus, les condamnations, la misere. Jusques à » quand, braves compagnons, souffrirons-nous tant d'indignités? » Misérables jouets de l'insolence de nos ennemis, ne vaut-il » pas mieux périr avec gloire, que de perdre honteusement » une vie traînée dans l'opprobre & dans la servitude? Et » cependant, ô Dieux immortels! la victoire est entre nos » mains : nous sommes dans la force de l'âge : notre esprit est » dans sa vigueur. Que faut-il de plus pour accabler des » vieillards énervés par l'intempérance, & courbés sous le » poids des ans? Osons seulement commencer, le succès nous » justifiera sans peine. Quel homme digne de l'être pourroit » en effet souffrir que tout l'argent fût entre des mains qui le » prodiguent, jusqu'à creuser des mers, jusqu'à raser des mon- » tagnes, pendant que nous manquons même du nécessaire? » Qui pourroit de sang froid les voir ajouter sans cesse les maisons » voisines à l'enceinte de leurs palais, pendant que nous n'avons » pas de quoi mettre à couvert nos Dieux domestiques? Ils » entassent les tableaux, les statues, les vases précieux : ils » élevent : ils démolissent ce qu'ils viennent d'élever : ils disper- » sent sans mesure leurs richesses, & semblent prendre à tâche

» de les anéantir, sans que l'excès de leur faste puisse venir à » bout de les épuiser. Et cependant nous n'avons que pauvreté » au dedans, que créanciers au dehors : le présent est affreux, » l'avenir plus terrible encore. Que nous reste-t-il ? A peine » nous a-t-on laissé l'air misérable que nous respirons. C'en est » trop, éveillons-nous, mes amis. Voilà, voilà la liberté après » laquelle vous soupirez ; voilà la fortune, les honneurs & la » gloire qui se présentent à vous. C'est le prix que le sort promet » aux vainqueurs. Sans doute l'entreprise, l'occasion, les hasards, » vos malheurs & les biens qui vous sont assurés, vous parlent » bien plus haut que moi. Employez-moi comme Capitaine » ou comme soldat ; ma tête ni mon bras ne tromperont jamais » votre espérance. Si je vous connois bien, & si le commande- » ment a plus de charmes pour vous que l'esclavage, la dignité » de Consul, où je me crois déjà élevé, ne laissera pas languir » long-temps l'exécution de nos projets ».

Ainsi parla Catilina (44) ; & ces hommes pervers, pour qui le plaisir de troubler un Etat tranquille étoit déjà un attrait assez grand, n'envisageant que malheurs pour eux dans le présent & dans l'avenir, s'empressent de lui demander ce qu'il y avoit à faire ; quelles seroient les conditions de la guerre, & le prix de leur révolte ; quelles étoient les forces du parti, & les espérances dont on pouvoit se flatter. Aussi-tôt il leur promet l'abolition des dettes, la proscription des riches, les magistratures, le sacerdoce, les dépouilles des Citoyens ; enfin tout ce que la fureur des armes promet à l'insolence du vainqueur. Il les assure que Pison (45) en Espagne, & Nucerinus (46) en Afrique, tous deux instruits du complot, doivent y concourir à la tête de leurs armées : qu'il espéroit avoir pour collegue dans le Consulat Antoine (47), homme ruiné comme eux, & son intime ami, avec lequel il agiroit de concert (48), dès qu'ils seroient en place. Il joint à ses promesses mille imprécations

contre les gens de bien : il appelle chacun des conjurés par ſon nom ; il le comble de louanges ; il remontre à l'un ſa pauvreté, à l'autre ſon ambition, à pluſieurs leur péril préſent & leur ignominie prochaine ; aux ſoldats de Sylla leurs victoires paſſées, & les fruits qu'ils en avoient recueillis. Il les renvoya ainſi pleins de grandes eſpérances, en les exhortant à l'appuyer de tout leur crédit dans la pourſuite du Conſulat.

Il courut alors un bruit, qu'à l'imitation de ce qui ſe pratique dans les ſacrifices, Catilina, après ſa harangue, avoit fait boire à la ronde à ſes complices du ſang humain mêlé avec du vin ; eſpérant les lier tous entr'eux ſous un ſecret inviolable, par la complicité d'une action pleine de fureur ; & qu'il ne leur avoit découvert les circonſtances de ſon projet, qu'après avoir exigé d'eux ſur ce breuvage horrible des ſermens & des exécrations affreuſes. Pluſieurs croient cependant que ce fait, ainſi que beaucoup d'autres, avoit été ſuppoſé par les amis de Cicéron, qui crurent diminuer, par l'atrocité du crime des conjurés, la haine que ſa conduite en cette affaire lui attira dans la ſuite. Quant à moi, cette anecdote ſi étrange ne m'a jamais paru ſuffiſamment prouvée (49).

(41) La maiſon de Catilina étoit ſituée ſur le mont Pa'atin, près de la baſilique d'Opimius, vis-à-vis du temple de la Concorde, bâti ſur le mont Capitolin. Le terrein de cette maiſon fit dans la ſuite partie du Palais des Empereurs *.

(42) Ce diſcours eſt du nombre de ceux que l'Hiſtorien a viſiblement compoſé, ſelon l'uſage très-fréquent chez les Hiſtoriens Grecs & Latins, & non de ceux qu'il a inſérés dans ſon hiſtoire, comme originaux répandus dans le public, d'après les perſonnes même qui les avoient tenus dans l'occaſion, & comme pieces faiſant partie de l'hiſtoire, utiles à conſerver. Les ouvrages de Salluſte en contiennent beaucoup de ce dernier genre : mais il eſt clair qu'il n'a pu ſavoir & qu'on n'a jamais publié ce qui s'étoit dit & paſſé dans les conférences ſecretes, & les complots nocturnes des conjurés. Les harangues de Catilina & de Lépide, débitées dans le ſecret, ſont donc des jeux d'eſprit de l'Ecrivain ; au lieu qu'il y a tout lieu de préſumer que les harangues contraires de Céſar, de Caton & de Philippe, débitées en opinant dans le Sénat, & retenues par les Notaires du Sénat, ſont des pieces véritablement originales. Mais faut-il blâmer

* *Sueton. in Grammat. XVII. 3.*

Sallufte d'avoir introduit Lépide & Catilina fur la fcene par des difcours directs, où les acteurs expofent eux-mêmes leurs fentimens & leurs projets, avec plus de chaleur que n'en auroit une narration fimple ? C'eft ce que les gens de goût fe garderont bien de faire, ce me femble ; & je me fuis déjà affez expliqué ailleurs fur les grands avantages de cette méthode directe, quand on ne l'emploie que dans des occafions où la vraifemblance n'en eft pas bleffée. Car j'avoue qu'il n'eft guere poffible d'approuver les longues & fréquentes harangues, que tant de célebres Hiftoriens mettent à la bouche des Généraux, à leurs armées au moment de l'attaque. Ce n'eft ni le temps ni le lieu de faire briller fon éloquence en pure perte, puifqu'il eft impoffible qu'un homme qui parle foit entendu d'une armée rangée en bataille. Quelque belles que foient ces pieces, elles font toujours au moins déplacées en pareil cas, qui ne permet qu'une exhortation vive & courte. Mais c'eft fort mal-à-propos qu'on blâme Sallufte d'être tombé dans un défaut fi déplacé ; puifque, de tant de harangues que contiennent fes ouvrages, il n'y en a qu'une feule de cette efpece : c'eft la harangue de Catilina à fes troupes avant le dernier combat : encore eft-elle affez courte, quoique trop longue, il faut l'avouer, pour l'occafion.

(43) Comme les plus puiffans perfonnages de Rome s'efforçoient alors de maintenir la forme ariftocratique de Gouvernement que Sylla avoit établie dans l'Etat, la faction populaire avoit coutume de les appeller *les fept Tyrans.* C'étoit Lucullus & fon frere, Craffus, Catulus, Hortenfe, Metellus & Philippe. Les Tribuns & autres partifans de Catilina tâchoient de perfuader au Peuple que Cicéron s'étoit dévoué à être le Miniftre de ce *Septemvirat* *.

« (44) Souvenez-vous, *dit Cicéron en » parlant pour Murena*, du difcours que » ce fcélérat tint aux affaffins qu'il avoit » raffemblés chez lui ». Il leur fit entendre « que des gens opprimés & miférables ne pouvoient prendre aucune » confiance en ceux qui jouiffoient d'une » fituation heureufe & floriffante ; qu'ils » ne trouveroient jamais de fermes défenfeurs qu'en la perfonne d'un homme » de tête, qui feroit lui-même opprimé. » Qu'ainfi ceux qui voudroient réparer » leur perte & les breches de leur fortune, n'avoient qu'à confidérer ce qu'il » ôfoit, ce qu'il pouvoit, ce qu'il fe de» voit à lui-même ; & que nul n'étoit » plus propre à être le chef des malheu» reux, que celui qui joignoit à l'excès » du malheur une extrême intrépidité ».

(45) On prétendoit que P. Sylla avoit envoyé Cincius dans l'Efpagne ultérieure pour faire révolter cette Province. Cicéron affure que ce motif étoit fauffement imaginé par les ennemis de Sylla, & que Cincius étoit parti pour l'Efpagne avant qu'il fût queftion de la confpiration **.

(46) *Publius Sitius*, furnommé *Nucerinus*, c'eft-à-dire *natif de la ville de Nocera*, fe trouvoit en fituation de rendre de grands fervices à Catilina. Etant pourfuivi pour quelque mauvaife action, il s'enfuit de Rome & trouva le moyen de ramaffer une petite armée, avec laquelle il paffa d'Efpagne en Libye, où il fe rendoit alors redoutable aux Provinces romaines †. Dans le temps des guerres

* *Voy. l'hift. précédente. Liv. V. p. 585.*

** *Cic. pro Syll. 20.* † *Ap. B. Civil.*

civiles,

civiles, il se donna à César, & le servit parfaitement bien en Numidie contre Saburra, Lieutenant du roi Juba, & contre les Chefs du parti de Pompée. Il fit prisonniers Afranius & Faustus Sylla, fils du Dictateur. Il dissipa la flotte de Scipion. Enfin, il fut tué en trahison par Arabion, fils du roi Manassès. Il falloit que Cicéron ne fût pas des amis de Nucerinus; car il écrit à Atticus * qu'il ne sauroit vouloir du mal à Arabion de sa mauvaise action.

(47) Caius Antonius, surnommé *Hybrida*, c'est-à-dire *Métif* ** (ce qui feroit conjecturer qu'il étoit né d'une mere étrangere), étoit fils du célebre Marc-Antoine l'Orateur, & frere de Marc-Antoine le Crétique, mentionné dans l'histoire précédente, & par conséquent oncle de Marc-Antoine le Triumvir. J'ai parlé de sa maison. Antoine porta ses premieres armes sous Sylla, durant la guerre de Mithridate. En revenant de cette guerre, il repassa par l'Achaïe à la tête d'une partie de la cavalerie de Sylla, dont il se servit pour mettre au pillage cette Province alliée du Peuple romain. Les Grecs vinrent à Rome se plaindre de sa conduite pardevant M. Lucullus, Préteur préposé au tribunal des étrangers. César, fort jeune alors, prit en main l'affaire des Grecs, plaida pour eux, & fit condamner Antoine. Les Grecs n'y gagnerent rien; Antoine refusa de se soumettre au jugement, & fit venir à son secours les Tribuns du Peuple, disant *que la partie n'étoit pas égale*. Aussi lorsqu'il vint à entrer en lice contre Cicéron pour le Consulat, celui-ci fut bien lui reprocher « qu'un homme » de son nom qui, plaidant dans sa propre » Ville contre des étrangers dénués de » tout autre soutien, que de celui d'un » jeune homme qui plaidoit sa premiere » cause, n'avoit pas cru la partie égale, » ne devoit pas non plus se croire fait » pour le Consulat ». Il lui reproche encore d'avoir participé aux cruautés des proscriptions de Sylla, & d'avoir bassement cherché à lui faire sa cour, lors des jeux publics que donna le Dictateur, en conduisant un char dans le Cirque; occupation indigne d'un homme de son nom *. Antoine eut ensuite une Charge d'Edile. Il acheva de se ruiner dans cette place, par la folle dépense des jeux qu'il donna au Peuple. Il fit faire les décorations de son théatre toutes d'argent. Le résultat de ceci fut que ses créanciers firent vendre ses biens. Alors les Censeurs Gellius & Lentulus le chasserent du Sénat en 683, tant par rapport au dérangement de ses affaires, que pour avoir pillé les Grecs, & fait refus de se soumettre au jugement rendu contre lui **. Cependant cette magnificence d'Antoine, dans son Edilité, ne lui fut pas inutile dans la suite, pour obtenir les suffrages du Peuple, lorsqu'après être rentré au Sénat, il vint à demander le Consulat. Elle faisoit un des sujets d'inquiétude de Cicéron †, quoiqu'il eût luimême, durant son Edilité, donné trois fois des spectacles au Peuple, mais avec une moindre dépense. « Croyez-moi, *dit-il à* » *Galba*, ces sortes de fêtes font plaisir » même aux gens qui ne voudroient pas » qu'on crût qu'ils s'y amusent. Vous-même » pensez-vous que cette décoration, toute

* *L. XV. Ep. 17.*

** *Plin. VIII. 53.*

* *Vid. Cic. & Ascon. in tog. Cand. Plut. in Cæs. 1299.*

** *Voy. l'hist. précéd. Liv. IV. pag. 440.*

† *Cic. pro Muren.*

» d'argent, dont vous vous moquez, ne » vous ait pas fait tort, lorsque vous » échouâtes dans la demande du Consulat » contre Antoine & moi »? L'histoire ne nous apprend pas comment Antoine s'y prit pour rentrer au Sénat : elle nous apprend seulement que malgré la note fâcheuse que lui avoient donnée les Censeurs, il ne laissa pas de continuer à parvenir aux Charges dans les temps réglés, sans y apporter une meilleure réputation qu'auparavant. On nous le donne comme un homme sans courage, noyé de dettes, perdu de débauches, & menant une vie infame avec la plus mauvaise compagnie de Rome. Il concourut avec Cicéron pour la Préture, & celui-ci ayant été nommé à la premiere place, Antoine le pressa avec instance de la lui céder. C'étoit mal s'adresser. Mais Cicéron obtint pour lui, tant des autres concurrens que des suffrages des Centuries, qu'Antoine, quoiqu'élu le dernier, passeroit immédiatement après le Préteur de Rome & le Préteur des étrangers, c'est-à-dire qu'il auroit la premiere des huit présidences des Tribunaux particuliers *. Antoine, à cette élection, faillit encore à se brouiller avec les Censeurs. Il avoit mis près du tableau où l'on marquoit les suffrages, deux garnemens de la lie du Peuple, Sabidius & Panthera, pour veiller, selon la coutume, à ce qu'il ne se fit pas d'équivoque à son préjudice. Les Censeurs se formaliserent qu'un homme de sa naissance ne connût pas d'autres gens auxquels il pût donner sa confiance. Antoine, pendant sa Préture, devint amoureux de la petite-fille d'un ouvrier travaillant aux carrieres. Il l'acheta & l'emmena chez lui, où il l'entretint publiquement *. La médaille d'Antoine se rapporte à l'origine que sa maison vouloit faire remonter jusqu'à un prétendu Anton, fils d'Hercule. D'un côté, la tête de ce héros. ROMA. De l'autre, la massue, l'arc & le carquois. C. ANTONIUS. M. F **.

* *Ascon-Ped.* ibid.

(48) Il y a apparence en effet qu'Antoine, même avant que d'être élevé au Consulat, avoit connoissance du projet de Catilina. Quelques Auteurs l'ont mis décisivement au nombre des conjurés, & ont assuré que pendant son Consulat il fut le principal agent de Catilina. Ce qui est certain, c'est qu'il le favorisoit en secret, & qu'il appuya fortement un autre projet des Tribuns moins horrible, mais presqu'aussi dangereux. « Les Tribuns du » Peuple, dit *Plutarque*, mettoient en » avant des loix & édits, qui vouloient » qu'on élût dix Commissaires avec puis- » sance & autorité souveraine par toute » l'Italie, toute la Syrie & autres pays » conquis par Pompée, de vendre & » aliéner ce qui appartenoit à la Répu- » blique, faire le procès à qui bon leur » sembleroit, bannir & envoyer en exil, » peupler les Villes, prendre l'argent au » trésor de l'épargne, lever gens de » guerre, les entretenir & soudoyer tant » & si long-temps que bon leur sem- » bleroit. (C'étoit faire dix Dictateurs au » lieu d'un). Pour cette grande puissance, » il y avoit plusieurs hommes de qualité » qui adhéroient & favorisoient à ces » loix, mêmement le Consul Antoine, » dans l'espérance d'être un des dix Com-

* *Qu. Cic. de petit. Consul.* 2.

** *Voy. n°.* 9.

» miſſaires : & on penſoit qu'il ſavoit » bien alors la menée de Catilina, & » qu'il n'en étoit pas trop mécontent : ce » qui donnoit plus de crainte aux gens » de bien, que nulle autre choſe. C'eſt » pourquoi Cicéron, voulant premiére» ment remédier à ce danger, fit moyen » de retirer à ſoi Caius Antonius. Puis quand » il eut gagné celui-là, il réſiſta hardi» ment aux Tribuns, les abaiſſa & les ſup» planta par ſon éloquence, & fit rejeter » leur loi ». « Les Tribuns du Peuple, » appuyés du Conſul Antoine, homme du » même caractère qu'eux, vouloient, dit » *Dion-Caſſius*, introduire mille nou» veautés dangereuſes. L'un vouloit qu'on » rendît la faculté de parvenir aux Charges » aux enfans des proſcrits, bannis de Rome » par les loix de Sylla le Dictateur. L'autre, » qu'on rétablit dans leur dignité Autrone » & P. Sylla, qui avoient été condamnés » pour crime de brigue. Un autre pro» poſoit de ſupprimer toutes les anciennes » dettes : un autre, de diviſer de nouveau » entre les Citoyens les terres d'Italie & » des Provinces conquiſes. Tous ces pro» jets étoient ſecrétement inſpirés par » Catilina, qui formoit alors le plan de » la conſpiration. Non-ſeulement il avoit » gagné une partie des alliés, & du menu » Peuple, par l'eſpérance de la ſuppreſſion » des dettes & du partage des terres, » mais il avoit fait entrer dans ſes vues » des perſonnes fort conſidérables. Il ſe » ſervoit à Rome, pour conduire toute » cette affaire, du Conſul Antoine, & du » Préteur Lentulus Sura. Mais la fermeté » de Cicéron rendit inutiles toutes ces » tentatives des Tribuns ». Cicéron parle en ces termes de l'affaire concernant les enfans des bannis. « C'eſt à regret que je » me ſuis vu forcé de refuſer les droits » de la patrie, & les privileges de Citoyens » à tant de jeunes gens bien nés & d'une » belle eſpérance ; mais que malheureuſe» ment leur ſituation mettoit dans la né» ceſſité de renverſer la forme du Gou» vernement préſent, ſi jamais ils fuſſent » parvenus aux emplois *. J'ai fait plus en » cette occaſion. J'ai mieux aimé prendre » ſur moi toute la haine de cette affaire, » que de la laiſſer retomber ſur le Sénat † ». C'étoit un grand coup contre les conjurés, que d'avoir empêché le détour des familles proſcrites : retour qui les auroit forcé, pour ainſi dire, à ſe joindre à Catilina, s'ils en euſſent voulu tirer quelque fruit. *Plutarque* remarque à cette occaſion que quoique la nouvelle forme de Gouvernement qu'avoit établie Sylla n'eût pas d'abord été goûtée, on ne tarda pas d'en ſentir l'utilité : que ſi d'un côté elle favoriſoit l'ariſtocratie, d'un autre elle aſſuroit le repos du Peuple, en lui ôtant les moyens de le troubler lui-même par un tumulte continuel, auquel il n'eſt que trop enclin : & qu'après tout, ceux qui vouloient changer cette forme, n'avoient en cela nullement le bien du Peuple en vue, mais leur ſeuls intérêts particuliers. Cette maxime judicieuſe étoit ſans doute miſe dans tout ſon jour, dans le diſcours que fit Cicéron ſur ce ſujet, & que nous n'avons plus. *Pline* en fait le plus grand éloge. Mais il nous reſte trois harangues qu'il fit contre le Tribun Rullus, au ſujet de la propoſition de faire un nouveau partage des terres, laquelle tendoit aux mêmes fins de faire retomber le principal pouvoir entre les mains de la faction populaire.

* *Cic. in Piſon.* 2.

† *Voy. l'hiſt. précédent. L. I. pag.* 391.

On sait que l'ancien usage des Romains, lorsqu'ils avoient fait de nouvelles conquêtes, étoit de laisser une partie du territoire au peuple conquis, d'en distribuer une seconde aux soldats & aux pauvres Citoyens qu'on y conduisoit en colonie, & de mettre la troisieme en réserve pour le domaine & revenu de la République. Le nombre successif & prodigieux des conquêtes avoit incorporé d'immenses territoires en Europe & en Asie, à cette partie du domaine dont on tiroit la solde de tant d'armées & les autres dépenses de l'Etat. Le Tribun Rullus proposa de réunir en Italie toutes ces possessions écartées, en les vendant, ainsi que les forêts du domaine, mal administrées, pour acheter des fonds en Italie qu'on partageroit entre les pauvres Citoyens; tellement que chacun d'eux se trouvât posséder dans son propre pays un héritage suffisant pour sa subsistance: de nommer par élection, dans une assemblée du peuple qui feroit tenue par l'un de ces Tribuns, dix personnes autorisées à faire cette vente, à toucher les deniers provenans, dont ils disposeroient pour de nouveaux acquêts, & à qui les Commandans & Receveurs des Provinces remettroient ceux qui n'avoient pas encore été portés au trésor, dont ils feroient ainsi valablement déchargés: que pour éviter dans l'élection le bruit & la confusion ordinaires, elle feroit seulement faite par dix-sept Tribus tirées au sort entre les trente-cinq. (De cette maniere, il suffisoit à Rullus d'en avoir neuf à sa disposition: elles lui assuroient la pluralité des dix-sept voix, sans qu'il fût même besoin d'appeller les huit autres quand les neufs premieres auroient eu voté pour la loi): & que nulle personne absente de la ville ne feroit éligible (C'étoit pour en exclure tacitement Pompée, alors Commandant en Asie): que les dix Commissaires feroient accompagnés de Licteurs & autres Officiers de suite: qu'ils auroient le droit de prendre des Auspices, & de nommer dans l'ordre des Chevaliers deux cents personnes pour faire exécuter leurs ordonnances dans les Provinces: qu'ils feroient conduire en Campanie (excellent pays) cinq cents Citoyens & habitans de Rome, dont chaque Décemvir en nommeroit cinq cents à qui le territoire de Capoue feroit partagé, & ainsi de même ailleurs dans les autres contrées, dont la répartition devoit être ordonnée: que le pouvoir des Décemvirs feroit absolu pendant cinq ans dans toute l'étendue de l'Empire romain, & leurs ordonnances sans appel.

Sa proposition absurde & ruineuse pour l'Etat, favorisoit un nombre infini d'intérêts particuliers qui prévalent presque toujours sur le bien public. Elle donnoit à quantité de gens l'espérance de faire un immense profit dans le maniement de ces sommes prodigieuses, & d'acquérir des fonds pour eux-mêmes à bon marché: au menu Peuple, si ardent à favoriser les loix agraires, la perspective d'obtenir une propriété: à la faction populaire celle de se relever par le crédit que lui donneroit cette grande affaire: aux partisans de Catilina l'assurance presque certaine de voir élever dans Rome à cette occasion un tumulte effroyable qui alloit faciliter l'exécution de leur complot. Beaucoup de gens favorisoient donc la loi, toute pernicieuse qu'elle étoit, sur-tout les conjurés, & même le Consul Antoine. Cicéron n'ayant pu savoir au juste de Rullus ce que contenoit son requisitoire, que ce Tribun vouloit lui tenir

ſecret, apoſta des émiſſaires dans tous les endroits où le Tribun s'en entretenoit, & vint à bout, par ce moyen, d'avoir à peu près la teneur de quarante articles (d'autres diſent de onze *), dont il étoit compoſé, qu'il porta auſſi-tôt au Senat aſſemblé dans le Capitole **. Il n'eut pas de peine à lui faire voir qu'elle entrainoit en un moment, de toutes manieres, la ruine de l'Etat, ne fût-ce qu'en renouvellant la tyrannie des anciens Décemvirs, & mettant entre les mains de leurs ſatellites tous les tréſors de la République. Quelqu'un lui ayant objecté que, ſelon la teneur même de la loi, cet argent devoit être inceſſamment employé à des acquiſitions de terres en Italie, « à la bonne heure, repliqua-t-» il, mais connoiſſez-vous tant de gens » curieux de ſe défaire de leur patrimoine » dans un auſſi beau & bon pays? S'il ne » ſe préſente point de vendeurs, il n'y » aura point d'acquéreurs: & ſi vous de-» mandez ce que deviendra pour-lors » notre argent mis en de telles mains, » c'eſt de quoi, Seigneurs, je vous prie » inſtamment de n'en être pas en peine. » En donnant aux Décemvirs une autorité » abſolue pendant cinq ans, vous les aurez » mis en état de ne vous en jamais rendre » compte. Datez du jour que la loi ſera » reçue, la perte des domaines, des finan-» ces & de la liberté publique ». La loi ayant été preſqu'unanimement rejetée par le Sénat, Cicéron lui ordonna de le ſuivre ſur la tribune aux harangues, où il alloit monter pour parler au Peuple. Il y arriva comme Chef de l'Etat, avec tout ſon appareil, & malgré les invectives des Tribuns & les clameurs de la populace, qui regardoit Rullus comme un autre Gracchus, ſon bienfaicteur & ſon patron, il entreprit de démontrer à ce Peuple avide combien la loi étoit préjudiciable à ſa liberté & à ſes véritables intérêts. Mais pour commencer à s'inſinuer dans ſa confiance, il débute d'un ton populaire, comme étant lui-même un Plébéien d'origine, à peu près dans ces termes:

« Je ſuis, dit-il *, le premier homme » nouveau que vous ayez fait Conſul de » notre temps: & par mon élection, vous » avez emporté une place dont la nobleſſe » étoit en poſſeſſion, & qu'elle défendoit » de toutes ſes forces: vous m'y avez » élevé avec un concours ſi unanime de » vos ſuffrages, que jamais aucun Patri-» cien n'y eſt monté avec tant d'éclat, & » qu'aucun Plébéien n'y eſt parvenu avec » tant de gloire. Et ce qui doit augmenter » mon attachement & ma reconnoiſſance » pour le Peuple, c'eſt que dans l'aſſem-» blée faite pour mon élection, vous ne » vous êtes point ſervi de ces billets, qui » ne ſont que des témoignages d'une li-» berté ſecrete: mais vous m'avez porté à » cette haute dignité par des acclamations » & des vœux publics, qui me ſont peut-» être plus glorieux que la dignité même » dont vous m'avez honoré. Ainſi puiſque » je ſuis un homme nouveau & un Plé-» béien, que je dois uniquement au Peu-» ple la dignité dont je ſuis revêtu, je » déclare hautement devant le corps entier » du Sénat, & devant tous les Patriciens, » que je ſerai un Conſul populaire, que » rien ne me ſera ſi cher pendant mon » Conſulat, que les intérêts de ce Peuple » auquel j'ai de ſi grandes obligations. Et » j'empêcherai, ſi je puis, qu'on ne ruine

* *Ferrat. in Leg. agrar.*

** *Cic. in Piſ.*

* *Id. de Leg. agrar. trad. de Vertot.*

» l'épargne dont il tire ses principales forces & sa subsistance en temps de guerre.

» Ce n'est pas que je désapprouve toutes les loix qui concernent le partage » des terres. Il y en a que je révere : je » conserve chérement la mémoire des deux » Gracques, de ces illustres freres qui sacrifierent leur vie pour procurer au » Peuple des terres dont des particuliers » s'étoient emparés injustement. La loi » *Sempronia* sera toujours respectable aux » gens de bien : mais je ne puis souscrire » à celles que propose Rullus, qui, pour » vous éblouir, fait une vaine montre des » terres qu'il n'est pas en son pouvoir de » vous donner. Sous un prétexte si plausible, il veut ruiner la liberté & s'ériger » en tyran de la République. C'est ce que » je prétends vous faire voir à découvert : » & si, après m'avoir entendu, vous n'êtes pas satisfaits de la solidité de mes » preuves, je me désisterai de mon premier sentiment. Je recevrai de vous la » loi ; j'y souscrirai, & je me conformerai, comme Consul populaire, au » plus grand nombre des vœux du Peuple ». Pour-lors prenant la loi, il la lut toute entiere : & comme, en la combattant dans le Sénat, il s'étoit principalement attaché à lui faire sentir que la création de ces nouveaux Magistrats ruineroit entiérement l'autorité des Anciens, il s'étendit, sur-tout en parlant au Peuple, sur les articles qui pouvoient blesser sa liberté, & le droit que chaque Citoyen avoit de concourir, par son suffrage, dans toutes les élections, & de décider, par sa voix, des loix qu'on devoit recevoir ou rejeter.

« Le premier article de la loi, dit-il, » ordonne que celui qui l'aura proposée » établisse des Décemvirs par les suffrages » de dix-sept Tribus tirées au sort, & » que celui-là soit déclaré Décemvir, auquel neuf Tribus auront déféré cette » dignité. Je demande d'abord pourquoi » ce Tribun audacieux ose priver dix-huit Tribus du droit de suffrage. Y a-t-il un seul exemple dans la République » qu'on ait créé des Triumvirs ou des » Décemvirs sans le concours des trente-cinq Tribus ? Quel est le dessein de ce » Tribun, en voulant introduire une nouveauté si surprenante dans notre Gouvernement ? Vous l'allez voir tout à » l'heure : il n'a pas manqué de projets : » il a manqué seulement de fidélité envers » le Peuple romain. Il a manqué de justice, & vos droits & vos intérêts ne lui » ont pas été respectables.

» Rullus veut ensuite que l'Auteur de » la loi préside à l'assemblée du Peuple » romain, c'est-à-dire que Rullus ordonne » que Rullus tiendra l'assemblée. Le même » Rullus, qui ne veut rien abandonner à » tout le corps du Peuple romain, ordonne qu'on tirera au sort les Tribus ; » & comme il y doit présider, & qu'il est » très-heureux, il ne sortira de l'urne que » les noms des Tribus qui lui seront le » plus agréables & par une suite de collusion, ceux que ces neuf Tribus choisies par Rullus auront nommés pour » Décemvirs, seront, sous l'autorité de » Rullus, nos Seigneurs & nos maitres, » & les maitres absolus de tous nos biens. » Vit-on jamais un projet plus audacieux, » plus injuste, & plus opposé à toutes nos » loix ? Quel est l'Auteur de cette loi nouvelle ? Rullus. Qui est celui qui prétend » priver du droit de suffrage la plus grande » partie du Peuple ? Rullus. Qui est celui » qui a un secret tout prêt pour ne faire

» sortir de l'urne que les noms des Tribus » où il croit avoir le plus de crédit? Rullus. » Qui nommera les Décemvirs selon ses » vues & ses intérêts? Rullus. Qui sera » le premier de ces Décemvirs? Faut-il » le demander? Rullus. Enfin, qui sera le » maître absolu de tous les biens de l'Etat? » Le seul Rullus. Voilà, Messieurs, com-» ment on vous traite, vous qui êtes les » maîtres & les Rois des nations : à peine » une si honteuse prévarication seroit-elle » soufferte sous l'Empire d'un tyran, & » dans une société d'esclaves ».

Cicéron ayant tâché d'exciter l'indignation du Peuple contre cette entreprise, sur ses droits les plus légitimes, passa aux différens articles de la loi. Il en examina successivement l'injustice & les inconvéniens. Il répéta dans ce second discours une partie de ce qu'il avoit déjà dit à ce sujet en plein Sénat. Il ajouta qu'un homme sans autorité légitime, & après s'être fait élire Décemvir contre les formes ordinaires, se croiroit en droit de vendre le domaine de la République au prix qu'il voudroit, & à qui il lui plairoit. « Quel » brigandage, s'écrie le Consul! Qui doute » que le vendeur & l'acquéreur ne soient » souvent qu'une même personne, quoi-» que le véritable acquéreur ne paroisse » sur la scene que sous un nom supposé? » Mais où se passera cette scene? Sera-ce » dans la place, à la vue de nos Citoyens, » comme les Censeurs en usent quand ils » donnent à ferme les revenus de la » République? Non, Messieurs, Rullus & » ses collegues n'ont pas besoin d'un si » grand jour. Ils cherchent des lieux obs-» curs qui favorisent leurs fraudes & leur » brigandage; l'Auteur de la loi, qui a » pourvu à tout, ordonne qu'ils auront » la liberté de faire cette vente en tel » endroit qu'il leur plaira ».

Il revint le lendemain, ou quelques jours après, à la charge, par un discours beaucoup plus court que le précédent, mais nécessaire : Rullus ayant manœuvré dans l'intervalle pour faire revenir à lui le Peuple fort ébranlé, & que Cicéron trouva en effet moins disposé qu'il ne l'étoit la veille : mais enfin il le convainquit que cette loi ne pouvoit être reçue sans détruire la liberté populaire, & sans ruiner la République. La loi fut rejetée, & Cicéron ôta cette premiere ressource aux conjurés.

(49) Cependant les historiens l'attestent tous unanimement d'une maniere décisive. « Le sang humain, dit *Florus*, fut le gage exécrable de la conspiration. Ils en burent à la ronde; horreur extrême, « s'ils ne l'eussent fait pour une plus » grande ». D'autres rapportent ce fait d'une maniere plus atroce. Selon eux, Catilina, pour s'assurer entiérement de ses complices, fit un sacrifice en forme, égorgea en leur présence un enfant, tira ses entrailles, leur fit à tous jurer dessus, par des sermens exécrables, d'être à jamais secrets & fideles, & mangea ensuite ces entrailles avec eux. *Plutarque* le raconte de même. « Ces méchans séditieux s'é-» toient assurés & obligés les uns aux » autres par plusieurs moyens, & entre-» autres avoient tué un homme duquel ils » avoient mangé la chair ensemble ». Jean d'Antioche dit la même chose dans l'extrait qu'il a fait en langue grecque de l'histoire de la conspiration, entiérement tiré de Salluste, inutile à rapporter dans mes notes, puisqu'il n'apprend rien de plus *. Voilà qui est bien précis : & l'histoire

* *Joan. Antioch. in excerpt. Val. p. 797.*

rapporte deux faits entiérement pareils. L'un d'Appollodore, qui ayant, comme Catilina, conjuré contre sa patrie, offrit en sacrifice un jeune homme qu'il égorgea, & en fit manger les entrailles & boire le sang à ces complices *. L'autre des deux fils de Brutus, qui ayant comploté avec les Aquiliens & les Vitelliens de faire rentrer Tarquin dans Rome, les conjurés se promirent de se lier tous par le plus horrible serment, en jurant sur les entrailles fumantes d'un homme qu'ils égorgeroient, & en buvant son sang **. Cependant le silence total de Cicéron sur une circonstance aussi affreuse, forme, ce me semble, une preuve négative bien complette, que ce fait n'est, comme le remarque Salluste, qu'un conte inventé après coup. Je ne laisserai pas néanmoins d'expliquer en deux mots quelles sont les cérémonies qui ont pu être employées à ce barbare sacrifice.

Tout traité étoit réguliérement précédé d'un sacrifice offert de la maniere suivante. Le Prêtre conduisoit la victime à l'autel, & se tenant debout devant l'autel, il récitoit des prieres, accompagné d'un assistant qui prenoit attentivement garde que le célébrant n'omit rien dans l'ordre des prieres & des cérémonies. Un autre ministre avoit soin que l'assemblée se tint dans un silence respectueux. Après la priere, le célébrant examinoit soigneusement la victime, en portant un flambeau tout au tour; cette premiere cérémonie s'appelloit *lustration*, (*lustrare*, *circumferre*), après quoi il posoit sur la tête de la victime de la pâte salée & de l'encens mâle, ce qui s'appelloit *immolation*. (*mola*). Puis il faisoit sur la victime, & autour de l'autel, des aspersions avec du vin, après en avoir auparavant goûté lui-même dans une soucoupe, & donné à goûter aux assistans. Ceci se nommoit *libation*, (*libare*). Le Prêtre, ensuite, arrachoit quelques poils entre les cornes de la victime, qu'il jetoit au feu comme premiere offrande; & se tournant vers l'orient, il offroit aux Dieux la victime, en passant obliquement le couteau tout le long de son dos depuis le front jusqu'à la queue. Il s'en remettoit ensuite à des ministres subalternes pour l'égorger ou l'assommer. Après le massacre de la victime, le célébrant consultoit les entrailles, pour juger si les pronostics qu'il en tireroit, selon son art, seroient favorables; ayant grande attention de ne toucher les entrailles qu'avec son couteau, & non avec ses doigts, de peur de souiller le sacrifice. Alors les diverses parties contractantes s'approchoient, faisoient serment d'observer inviolablement le traité, dévouant avec de terribles exécrations aux furies & aux Dieux infernaux, celui qui y manqueroit. On brûloit ensuite une partie de la victime sur l'autel, & les contractans mangeoient le reste ensemble. Les figuristes de notre siecle ne seront pas fâchés de savoir qu'il étoit de la cérémonie de danser & de chanter en mangeant la victime, pour représenter que toutes les parties de l'homme concouroient au sacrifice. Le chant, par son expression, étoit la figure de l'ame; & la danse, par ses mouvemens, celle du corps. Il faut remarquer encore qu'après le sacrifice, on laissoit devant la statue de la divinité une coupe pleine, moitié de sang, moitié de vin. Cette grossiere & dégoutante offrande, nommée *assir* ou potion *assirée* †, étoit un

* *Diodor. L. XXII. in fragm.*

** *Plutarq. in Publicol.*

† *Cato. R. Rustic. 23. Festus.*

de

VIII. Q. Curius découvre le complot à Fulvie sa maîtresse. Le bruit s'en répand. On éleve Cicéron au Consulat.

Du nombre des conjurés, étoit Quintus Curius (50), homme de naissance, mais d'une débauche si scandaleuse, que les Censeurs l'avoient honteusement exclus du Sénat. Cet homme, aussi léger que téméraire, ne savoit pas mieux cacher les secrets d'autrui que ses propres crimes, & se permettoit indifféremment

de ces usages consacrés par l'ancienneté, qui se conservent lors même qu'ils sont devenus méprisables aux gens sensés.

Tels étoient les rits en usage dans les sacrifices offerts pour cimenter une alliance. Il y avoit un autre usage fort ancien, de couper en deux la victime, & de faire passer les parties contractantes entre les deux moitiés mises sur un chemin. L'antiquité en fournit plusieurs exemples, dont le plus célebre est celui de l'alliance que Dieu voulut bien contracter avec Abraham. « Abraham dit à » Jaoh, par où m'assurerai-je que cela est » ainsi? Jaoh lui dit: Prenez une vache, » une chevre, un bélier de trois ans, » une tourterelle & un pigeon. Il les » prit, les partagea par la moitié, & les » mit de côté & d'autre & vis-à-vis..... » Quand la nuit fut venue, voilà qu'un » four fumant, & une torche ardente pas- » soient entre ces animaux partagés par » moitié. Ainsi Jaoh fit alors alliance avec » Abraham * ».

Le bruit public répandu sur l'affaire des conjurés, me fait penser que les cérémonies qu'ils observerent dans leur fédération, furent portées au-delà des cérémonies ordinaires ci-devant mentionnées; quoiqu'il n'y ait pas d'apparence que l'horreur y ait été poussée aussi loin qu'on le raconte. Mais il est vraisemblable qu'ils firent couler leur propre sang, dont ils firent une potion *assirée*, en le mélangeant avec du vin, & qu'ils burent à la ronde cette étrange mixtion, en prononçant le serment de conspiration. Cette formule de serment & d'association, ancienne parmi les Peuples barbares, maintenue chez les Romains, comme on doit l'induire, tant de l'usage de poser la coupe *assirée* devant les statues des Dieux, dans les cérémonies d'alliance ou de *lectisternium*, que des termes exprès de Florus en cette occasion, *pignus conjurationis sanguis humanus quem circumlatum pateris bibere*, s'est conservée jusqu'à des siecles peu distans du nôtre. Voici ce que rapporte le Sire de Joinville, p. 94. « Ung Chevalier moult noble, durant qu'il étoit à Cesaire, qui se disoit » être de ceux de Coucy . . . & disoit » icelui Chevalier qu'il falloit qu'ils & » chacun de leurs gens d'une part & d'au- » tre se seissent seigner, & que de leur » sang ilz donnassent à boire l'un à l'autre » en signe de fraternité, disans qu'ils étoient » freres, & d'un sang. Et ainsi le con- » vint faire entre nos gens & les gens » d'icelui Chevalier, & meslerent de leur » sang avecque du vin, & en buvoient l'un » à l'autre, & disoient alors qu'ils étoient » freres d'un sang. Et encore firent-ils une » autre chose. Car ils firent passer un » chien entre nos gens & eulx, qui étoient » séparés d'une part & d'autre, & décou- » perent tout le chien à leurs espèces; » disans, que ainsi fussent-ils découpez, » s'ils failloient l'un à l'autre.

* *Genes. XV. 9.*

de tout faire, comme de tout dire. Il entretenoit depuis longtemps un commerce criminel avec une femme d'une naiſſance diſtinguée, nommée Fulvie. Piqué de n'être plus auſſi bien reçu d'elle, depuis que le dérangement de ſes affaires le mettoit hors d'état de beaucoup donner à cette femme avide, il ſe mit tout-à-coup à lui faire en fanfaron mille promeſſes extravagantes; à la menacer de cent coups de poignards, ſi elle ne le remettoit en poſſeſſion de ſes anciens droits ſur elle; enfin, à ſe conduire avec elle plus inſolemment que de coutume. Cette femme étant venue à bout de découvrir d'où provenoit l'arrogance de ſon amant, ne crut pas devoir tenir ſecret le péril qui menaçoit l'Etat, & fit ſourdement tranſpirer dans le public ce qu'elle avoit appris, ſans cependant nommer ſon auteur. Une ſi terrible nouvelle réunit tous les ſuffrages (51), dans l'envie d'élever Cicéron au Conſulat. Juſqu'alors les Grands, ambitieux & jaloux, auroient cru profaner cette dignité (52), s'ils l'avoient conférée à un homme nouveau, quelque mérite qu'il eût d'ailleurs: mais l'orgueil & la jalouſie céderent à la crainte du danger preſſant. Cicéron (53) & Antoine furent déſignés Conſuls à la premiere aſſemblée du Peuple.

(50) *Quintus Curius* étoit d'une très-bonne & ancienne maiſon Plébéienne, qui devoit ſon illuſtration à C. Curius Dentatus, Tribun du Peuple & trois fois Conſul. Ce fut lui qui chaſſa Pyrrhus d'Italie. Q. Curius avoit été Queſteur, & fut chaſſé du Sénat par les Cenſeurs Gellius & Lentulus en 683. à cauſe de ſa mauvaiſe conduite *. C'étoit le plus gros joueur de Rome, & l'on pourroit préſumer, ſur un vers ſatyrique du temps, qu'à défaut de la fortune, il y employoit l'adreſſe **. Cependant, comme l'on voit ici, ce métier ne l'enrichit pas. Il avoit ſi mauvaiſe réputation dans Rome, que Cicéron parlant du peu de cas que l'on faiſoit de Thermus & de Syllanus, deux prétendans au Conſulat pour l'année 689, dit « qu'on pourroit parier » pour Curius contr'eux * ». C'eſt là le vrai ſens qu'on doit donner à cet endroit de la lettre, qui n'eſt qu'une plaiſanterie. M. l'Abbé *Montgaut* ne paroit pas avoir bien entendu ce paſſage. *Ferrati* ** a bien fait une plus grande faute, de croire que Curius étoit en effet un des prétendans au Conſulat, lui

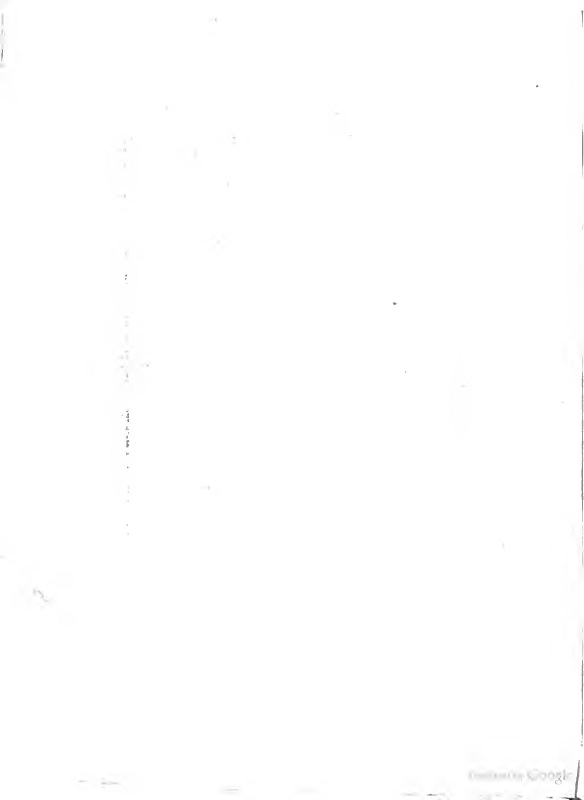
* *Voy. l'hiſt. précéd. Liv. IV. pag.* 440. *& Appian. II.* 208.

** *Licin. Calvi. fragm. ap. Aſcon.*

* *Cic. ad Att. I.* 1.

** *L.* 15. *Ep.* 2.


CICERON
Buste de Marbre au Palais Mathei a Rome.



qui n'avoit pas même été Préteur, & qui se trouvoit alors banni du Sénat par ordre des Censeurs. Dans un autre endroit, Cicéron raillant Pompée, dont il avoit lieu de se plaindre; « si vous voyiez notre Prince » Arabe, *marque-t-il à Atticus* *, il est » si petit dans la disgrace, que Curius, tout » ruiné qu'il est, paroit un géant vis-à-vis » de lui ». *Ascon-Ped.* nous apprend que Curius fut condamné, sans nous dire pour quelle cause. Mais parlant en cet endroit de la conjuration, on doit entendre naturellement que ce fut à ce sujet; ce qui seroit néanmoins fort singulier, puisque ce fut lui qui la découvrit. Fulvie sa maitresse étoit de la maison dont j'ai parlé plus haut. *Florus*, qui la nomme une très-vile femme publique, a sans doute moins d'égard à sa naissance qu'à ses mœurs. Elle n'avoit pas craint en effet de donner des preuves bien publiques de son infamie, lorsque dans un grand souper que Gemellus donna au Consul Metellus Scipion & aux Tribuns du Peuple, elle, Mutia, & le petit Saturninus, se prostituerent aux convives pour mieux faire les honneurs de la fête **. *Papinien* la nomme par inadvertence Julie, au lieu de Fulvie (si ce n'est une faute de copiste) dans la loi où il remarque à son occasion que les femmes sont reçues en témoignage dans les crimes de leze-Majesté †.

(51) Catilina, malgré le peu de succès de sa premiere tentative, « songeoit encore, » *dit Plutarque*, à se saisir d'un fort, pour » mieux parvenir au but de son attente; » il demanda de nouveau le Consulat, » ayant grande espérance qu'il seroit élu » avec Antoine, homme qui de soi-même » n'étoit pas pour commencer à faire ni » grand bien ni grand mal, mais qui pou- » voit ajouter beaucoup de force à un au- » tre qui l'eût mené. » Les plus honnêtes gens de Rome, augurant mal de l'union de deux pareils personnages, échaufferent encore par leurs conseils l'ambition naturelle de Cicéron, & lui persuaderent sans beaucoup de peine, de solliciter lui-même le Consulat pour cette même année 690. Les prétendans se mirent donc sur les rangs cette fois-ci, plutôt encore qu'à l'ordinaire: ce fut dès le dix-sept Juillet 688, qu'ils se présenterent en cette qualité au Peuple assemblé pour l'élection de ses Tribuns. Peu de jours auparavant il n'étoit pas bien sûr que Catilina pût faire valoir sa prétention. Ceci dépendoit de l'événement de son affaire criminelle contre les Africains. « Pour Catilina, *dit Cicéron*, si » les Juges décident qu'il ne fait pas clair » en plein midi, je l'aurai certainement » pour concurrent » : en effet il fut absous: & aussi-tôt après il se mit sur les rangs. De tous les compétiteurs, P. Sulpitius Galba & lui étoient seuls de maison Patricienne. Les autres Candidats étoient, Antoine, Q. Cornificius, C. Licinius, L. Cassius, Cicéron, Cæsonius, Palican, Aufide & le Jurisconsulte Aquilius. Presque tous ceux-ci étoient de bonnes maisons Plébéiennes, qui avoient déja possédé des places considérables dans l'Etat, à l'exception de Cicéron, fils d'un simple Chevalier, & homme entiérement nouveau. Galba, Licinius, Cornificius & Aufide, étoient connus pour gens de mérite. Aquilius avoit outre ceci pardessus eux l'avantage d'une grande réputation dans la science du

* *Ad Att. II. 17.*

** *Val-Max. IX. I. 8.*

† *Respons. ad Leg. Jul. Majestat. ff. Lib. 48. Tit. 4.*

droit; chose qui donnoit alors un tout autre relief qu'aujourd'hui. Cassius, le même que nous avons vu dans la liste des conjurés, n'avoit pour lui que sa naissance. Pour Cæsonins & Palican, ils n'étoient redoutables par aucun endroit. Mais de tous les prétendans, Antoine, Catilina, & Cicéron paroissoient les plus en crédit. Le premier devoit le sien principalement à la grande réputation de Marc-Antoine l'Orateur son pere, dont la mémoire étoit en vénération dans Rome. Catilina & lui se joignirent pour faire donner l'exclusion à Cicéron; & pour pouvoir acheter les suffrages, Antoine vendit le peu de bien qui lui restoit, consistant presque tout en bestiaux: mais il retint les pâtres afin de pouvoir, en cas de besoin, mettre sur pied une troupe d'esclaves séditieux, & acheta pour le même dessein des gladiateurs, sous prétexte qu'il vouloit encore donner un spectacle au Peuple. Il se reposa sur Catilina du soin de briguer dans Rome, & s'en alla par toutes les villes d'Italie solliciter les habitans, « courant toutes les » auberges, *dit Quintus*, & ne payant nulle » part où il logeoit ». Mais leur principal appui étoit dans le crédit de César & de Crassus, qui s'employoient ouvertement en leur faveur, moins par amitié pour eux, que par jalousie contre Cicéron. Car il ne laissoit pas d'y avoir plusieurs gens de haute naissance, du nombre desquels étoient ces deux-ci, qui souffroient impatiemment de voir un homme si fort au dessous d'eux acquérir de jour en jour plus d'autorité. En effet, la demande de Cicéron pouvoit passer pour hardie, dans un temps où l'on avoit repris l'habitude de ne voir que de grands noms dans la liste des prétendans; depuis que Sylla, lors de son pouvoir absolu, avoit abattu toutes les espérances du Peuple, & remis les choses sur l'ancien pied, de ne conférer les charges qu'à la haute noblesse. Malgré ceci néanmoins, la plus grande partie de la noblesse, plus touchée de l'utilité publique que d'aucun autre motif, n'étoit pas moins favorable à Cicéron que le menu Peuple *. Cicéron n'oublia rien de ce qui pouvoit servir à ses fins. Il jugea que le plus pressé étoit de s'occuper de l'élection prochaine pour l'année suivante 689, & de s'employer à faire nommer, parmi les compétiteurs de cette année, ceux qui seroient le plus à sa main, ou qui, s'ils n'étoient élus, pouvoient l'année d'après prévenir de dangereux concurrens.

Parmi les prétendans de 689, D. Syllanus, L. César & Martius Thermus Figulus, étoient les plus considérables. Thermus en particulier, quoique peu distingué personnellement, s'étoit acquis la bienveillance du Peuple, en se chargeant de faire réparer le grand chemin Flaminien, ouvrage qui devoit être fini en 690. Ainsi il étoit de l'intérêt de Cicéron qu'avant ce temps Thermus fût élu avec L. César, & ils le furent tous deux en effet. Après ceci, Cicéron imagina de se faire donner par le Sénat quelque vain sujet de députation qu'on appelloit alors à Rome *une ambassade libre*, vers Pison, Gouverneur de la Gaule Narbonnoise; afin d'avoir un prétexte honnête de passer dans les villes de la Gaule Cisalpine, dont la plupart avoient droit de suffrage à Rome **. Il fit prévenir par Atticus tous ceux qui se trouvoient en Orient à la suite de Pompée. Ensuite il s'occupa à traverser Antoine & Catilina ses adversaires, dont les brigues effrontées ne don-

* *Cic. de Leg. agrar. II.*

** *Cic. Epist. ad Attic. I. 1.*

noient que trop de prise. Dans cette vue, il engagea le nouveau Consul L. César à proposer une loi févere contre la brigue par argent : mais Q. Mutius Orestinus, Tribun du Peuple, s'étant opposé à la publication de cette loi, il fallut que L. César se restreignit à renouveller la loi *Calpurnia* *, sur laquelle Autrone & Sylla venoient d'être condamnés deux ans auparavant. Le Sénat témoigna beaucoup de mécontentement de l'opposition du Tribun : ce qui donna occasion à Cicéron de s'élever lui-même contre ses compétiteurs. Il harangua en robe blanche contre Antoine & Catilina ; leur reprocha vivement leurs mœurs, qui les rendoient indignes de la dignité de Consul, leurs brigues, l'impudence avec laquelle ils répandoient l'argent pour être élus, & fit beaucoup valoir la loi *Calpurnia*. Il attaqua aussi à mots couverts César & Crassus, dans la maison de qui les concurrens tenoient contre lui des assemblées secretes pendant la nuit. Il fit au Tribun Mutius des reproches amers de son ingratitude. « Est-ce bien » vous, s'écrie-t-il, qui osâtes dire hier » que je n'étois pas digne du Consulat ? » pensez-vous que le Peuple romain ne » sache pas aussi bien à qui il doit confier » ses intérêts que vous-même, qui me » choisîtes pour votre défenseur, lorsque » Calenus vous accusoit de lui avoir fait un » vol ? & croyez vous que celui qui a été » assez habile pour vous tirer d'un si vilain » pas, ne le sera pas assez pour gouver- » ner les affaires toutes glorieuses de la Ré- » publique ». Non content de ce discours, il composa ou fit composer par Quintus son frere un petit traité *de la demande du Consulat*, relativement aux circonstances actuelles. On n'omet rien dans ce traité de ce qui peut faire valoir Cicéron ou déprimer ses adversaires. On a grand soin de remarquer que dans le Gouvernement il a toujours pensé comme les grands & non comme la faction du Peuple : que si quelquefois il lui est échappé des discours populaires, ce n'a été que pour obtenir l'appui de Pompée. « Personne ne pensera, » *ajoute-t-on*, que la naissance des compéti- » teurs de Cicéron doive l'emporter sur » son mérite personnel. Quelque soient » les ancêtres de Cassius, eût-on jamais » deviné qu'il demanderoit une pareille » place ? Antoine & Catilina la disputent, » tous deux meurtriers dès leurs jeunesses, » perdus de débauches, & noyés de det- » tes. Le premier, au lieu de rendre au » Peuple romain l'hommage & les solli- » citations qui lui sont dues, a préféré de » courir toutes les tavernes d'Italie pour » faire mille bassesses à des municipaux. » Quant à l'autre, quel éclat ne tire-t-il » point de sa naissance ? Elle est aussi il- » lustre ou peut-être plus que celle du pré- » cédent. Mais son courage, vraiment » c'est tout autre chose. Antoine craint » jusqu'à son ombre : Catilina au contraire » ne craint ni Dieux ni loix. En vérité la » concurrence n'est pas dangereuse avec » deux pareils rivaux, moins illustres en- » core par leurs noblesses, que décriés par » leurs crimes. Ce sont là des concurrens » qu'un homme habile, éloquent, sage, » courageux, plein de probité & chéri » du Peuple, tel que Cicéron, doit moins » craindre que souhaiter d'avoir. Y a-t-il » un seul Citoyen assez ennemi de la pa- » trie, pour vouloir d'un seul suffrage tirer » à la fois deux poignards contre la Répu- » blique » ? Antoine & Catilina, de leur

* *Cic. pro Muren. 32.*

côté, répondirent à Cicéron par des harangues pleines d'invectives. Elles roulent principalement sur son peu de naissance, à ce que dit *Ascon. Ped.* qui croit néanmoins que ces deux discours, tels qu'on les avoit de son temps étoient deux pieces supposées & fabriquées après coup par les ennemis de Cicéron.

C'est à quoi se passa l'espace de plus d'une année qui s'écoula jusqu'à l'élection. Galba avoit commencé le premier de tous à briguer avec beaucoup de chaleur. Mais trop d'empressement lui nuisit. On le refusa tout ouvertement, sous prétexte qu'il n'étoit pas possible de se dispenser d'élire Cicéron. Le jour de l'assemblée du Peuple, ce grand homme fut en effet nommé le premier, plutôt par les acclamations que par les suffrages de toutes les Centuries *. Antoine & Catilina furent ensuite ballotés de préférence sur les autres concurrens, & le respect qu'on eut pour le nom de Marc-Antoine l'Orateur, fut cause que son fils l'emporta sur Catilina, de quelques Centuries.

Lucullus, homme de tête & savant, n'attendoit que l'événement de cette assemblée du Peuple, pour attaquer Catilina sur les meurtres qu'il avoit commis dans le temps des proscriptions. Si-tôt qu'il le vit déchu de sa prétention, il lui intenta l'accusation d'assassinat (*inter sicarios*). Ce n'est pas que toutes recherches sur cet article n'eussent été couvertes & assoupies par la loi Cornélienne, qui défendoit d'informer à ce sujet. Sylla fit exprès passer cette loi avant que de se dépouiller de sa grande puissance. Mais ensuite Jules-César, partisan de la faction de Marius, voulut la faire révoquer, & fit en effet condamner plusieurs des meurtriers, entr'autres Bellienus, oncle de Catilina. Le neveu fut plus heureux. L'accusation de Lucullus n'eut pas le succès qu'il en attendoit, & ce ne fut pas sans étonnement qu'on vit absoudre un homme dont le crime étoit si manifeste.

* *Cic. Leg. agrar. II. II. in Pison. 1.*

(52) Cicéron, tout digne qu'il étoit de cette éminente place, fut fort heureux de pouvoir y parvenir, dans un temps où la naissance étoit regardée comme le degré le plus nécessaire pour s'y élever. Il se plait souvent à retracer les circonstances de cette élection, si flatteuses pour son amour propre. « J'ai le premier, dit-il, » franchi cette barriere que la haute no- » blesse avoit mis entr'elle & nous, & » ramené l'ancienne façon de penser, » selon laquelle le mérite & les services » rendus à l'Etat, étoient un aussi bon titre » que la naissance, pour prétendre aux » dignités. Dans un temps où l'usage établi » par Sylla sembloit me donner l'exclusion, » & où je me trouvois en concurrence » avec deux Patriciens, l'un fort consi- » déré, l'autre fort entreprenant, je l'ai » emporté en crédit sur Galba & sur Ca- » tilina, par le nom que je m'étois fait. » Mon élection a même été accompagnée » de circonstances qui n'étoient jamais » arrivées. On a vu quelquefois des hommes » nouveaux, après de grands travaux, de » longs services, une poursuite assidue » & souvent inutile, s'élever au Consulat » dans quelqu'occasion singuliere, long- » temps après avoir exercé la Préture, & » après l'âge fixé par les loix. Moi seul » j'ai obtenu cette dignité aussi-tôt qu'il » m'a été permis d'y prétendre, dès la pre- » miere fois que je l'ai demandée, & » immédiatement après ma Préture. Je suis, » *dit-il ailleurs, en parlant au Peuple*, le » premier homme nouveau que vous ayez

» fait Consul de notre temps; & par mon » élection, vous avez emporté une place » dont la noblesse étoit en possession, & » qu'elle défendoit de toutes ses forces. » Vous m'y avez élevé avec un concours » si unanime de vos suffrages, que jamais » aucun Patricien n'y est monté avec tant » d'éclat, & qu'aucun Plébéïen n'y est » parvenu avec tant de gloire. Et, ce qui » doit augmenter mon attachement & ma » reconnoissance pour le Peuple, c'est que » dans l'assemblée faite pour mon élection, » vous ne vous êtes point servi de ces » billets, qui ne sont que les témoignages » d'une liberté secrete: mais vous m'avez » porté à cette haute dignité par des accla- » mations & des vœux publics, qui me » sont peut-être plus glorieux que la di- » gnité même dont vous m'avez honoré. » Ce ne fut point, comme à l'ordinaire, » la voix du crieur public qui annonça » que j'étois premier Consul; ce fut le cri » général du Peuple romain. Ainsi puisque » je suis un homme nouveau & un Plé- » béien, que je dois uniquement au Peu- » ple la dignité dont je suis revêtu, je » déclare hautement, devant le corps en- » tier du Sénat, & devant tous les Patri- » ciens, que je serai un Consul populaire, » & que rien ne me sera si cher pendant » mon Consulat, que les intérêts de ce » Peuple à qui j'ai de si grandes obliga- » tions * ».

(53) C'est ici le vrai héros de cette tragédie. Je n'ai garde de m'étendre, autant que je le pourrois, sur un homme si fameux. Mais je ne puis m'empêcher de dire combien je suis étonné qu'il y ait tant de gens assez mal instruits de l'histoire, pour rester encore dans ce faux & méprisable préjugé, que Cicéron étoit un homme sans courage. Cicéron a été non-seulement un savant homme, mais un très-grand homme d'Etat, d'un cœur également héroïque & courageux. Il est vrai qu'il n'a pas été un guerrier célebre. Quoiqu'il ait commandé des armées en chef avec succès, sa réputation sur cet article est entiérement éclipsée par celle de plusieurs de ses contemporains, plus illustres que lui à cet égard. Mais n'y a-t-il que la guerre où l'on puisse montrer du courage? Combien de guerriers intrépides dans un combat, n'osent, lorsque leur devoir ou l'utilité publique le demandent, affronter la disgrace d'un Ministre? Et y a-t-il plus de grandeur d'ame à craindre la perte de sa faveur, que celle de sa vie? Mais cette derniere espece de crainte, entr'autres, étoit même celle dont Cicéron étoit le moins susceptible: & c'est une chose à remarquer, qu'il faut bien une autre intrépidité pour affronter la mort dans une Ville, au milieu d'un tumulte populaire, que pour s'exposer aux dangers de la guerre. Que l'on se souvienne à ce sujet d'un mot du Grand-Condé, rapporté par Mlle. de Montpensier, & de la maniere basse, mais extrêmement plaisante, avec laquelle ce grand Prince exprimoit la peur qu'il avoit dans certaines occasions de tumultes populaires. Rien ne fait mieux l'apologie de Cicéron sur cet article, que la conduite même qu'on lui va voir tenir dans toute l'affaire de la conspiration, où il ne cessa pas un moment de courir le plus grand risque pour sa vie, pour sa famille & son bien, & même pour sa réputation & ses emplois; articles qui l'intéressoient bien autant que les précédens. Je vais donner en peu de mots une idée de ce

* *Vid. Cic. pro Muren. de Leg. agrar. &c.*

qui regarde sa personne & le reste de son caractere.

Les histoires anciennes vont toutes d'une extrêmité à l'autre, sur la naissance de *Marcus Tullius*, surnommé *Cicero* (*pois chiche*). Tandis que les unes le font descendre du roi Tullus Hostilius, ou de Tullius Attius, roi des Volsques, les autres font naitre son pere dans l'attelier d'un foulon. L'une & l'autre de ces opinions paroissent également s'écarter de la vérité. Il est certain qu'il passoit de son temps à Rome pour un homme de naissance médiocre. Lui-même, chez qui la modestie n'étoit pas une vertu dominante, ne se fait valoir nulle part sur cet article, & ne répondit même jamais directement aux reproches perpétuels que ces adversaires lui faisoient là-dessus. Il n'en faut pas d'autres preuves que ses deux fameuses repliques, l'une à Metellus Nepos, dont la mere avoit été plus que galante, qui lui ayant demandé, d'un ton de mépris: *Qui est ton pere?* Cicéron lui répartit sur-le-champ: *Qui est le tien?* L'autre, à un autre homme de haute naissance, lequel lui reprocha qu'il étoit le premier de sa race: *& toi*, repliqua Cicéron, *le dernier de la tienne. Plutarque* juge cependant qu'il falloit que le premier de sa famille, qu'on surnomma *Cicéron*, fût quelque personnage notable, puisque ses descendans retinrent ce surnom, quoique beaucoup de gens s'en moquassent. On conseilla même à Cicéron, lorsqu'il commençoit à s'élever, de quitter ce surnom. Mais il repliqua qu'il vouloit le rendre aussi illustre que ceux des *Scaures* & des *Catules*, dont l'origine n'étoit pas plus noble.

Quant au nom de sa famille, *Tullius*, il est du genre de ceux qui ont une origine géographique tirée du local. Le Grammairien *Festus* l'explique comme synonyme de *rivus*, *rivuleius*, *silanus*, & nous apprend que, dans l'ancien langage du pays, il signifie proprement le jet d'une eau qui sourdit, s'éleve & se courbe en arc *. Peut-être nous indique-t-il par-là qu'on disoit autrefois *aqua tullia*, pour *aqua se attollens*. Ce nom répond aux noms propres de notre langue françoise, *la fontaine*, *la source*, *la riviere*, *du ruisseau*, *&c.*

Il naquit au bourg d'Arpos en 647, sous le Consulat de Servilius & d'Attilius Serranus. Il fut certainement fils de Tullius Cicéron, Chevalier romain, & de Helvie, fille d'une très-bonne maison, & petit-fils de Tullius Cicero, & de Maria Gratidiana, proche parente du fameux Marius, lequel étoit aussi natif d'Arpos. Son pere le fit élever à Rome, où L. Crassus prit soin de son éducation. Dès sa premiere jeunesse, il étudia la philosophie académique, qu'il suivit toute sa vie, sous Philon; & le droit public, sous Mutius Scevola, Prince du Sénat. Puis lorsqu'il fut en âge de porter les armes, il alla servir a la guerre des Marses sous Sylla. Mais dès qu'il vit Sylla bouleverser la République par des séditions & des guerres civiles, il quitta les armes pour s'adonner entiérement à l'éloquence. L'événement du procès de Roscius Amerinus, fils d'un proscrit, qu'il eut le courage de défendre & le talent de gagner contre un homme appuyé de toute la faveur de Sylla, lui donnant tout à craindre du ressentiment de ce tyran, il alla demeurer à Athenes, résolu d'y passer le reste de sa vie à l'étude de la philosophie, s'il se voyoit déchu de l'espérance de parvenir au Gouvernement.

* *Fest. V. Tullius.*

Mais,

Mais, sur ces entrefaites, son ennemi étant mort, il se remit à cultiver l'éloquence, « comme un outil nécessaire à qui se veut » entremettre aux affaires de la chose pu- » blique », & surpassa tellement tous les Grecs, même à haranguer dans leur propre langue, que les larmes en vinrent un jour aux yeux à Apollone. « Bien, *disoit-il au rap- » port de Plutarque*, ai-je à avoir compassion » de la pauvre Grece: le savoir & l'élo- » quence étoient les seuls biens que nous » eussent laissés les Romains. Les voilà » conquis & transportés à Rome. Et de » vrai, ç'a été le personnage qui a le » plus fait connoitre aux Romains com- » bien l'éloquence ajoute de plaisir & fait » trouver doux ce qui est honnête; & que » le droit & la raison sont invincibles » quand on les fait bien dire; & qu'il faut » que celui qui veut faire devoir d'homme » sage au gouvernement d'une chose pu- » blique, use toujours, non-seulement de » fait, préférant ce qui est utile à ce qui » chatouille ou flatte la multitude, mais » de paroles aussi cherchant à faire que » ce qui est utile ne soit déplaisant ». Cicéron, de retour en Italie, fut fait Questeur en 680, & eut le département de Sicile. Il s'y gouverna si bien, que les Peuples de sa Province & ceux de la capitale furent également contens de lui. Revenu à Rome, on le fit Edile, sans qu'il eût auparavant passé par le Tribunat du Peuple, qu'il négligea de demander, pour mieux faire sa cour à la faction des Grands. Dès-lors son mérite & le besoin qu'on avoit de son éloquence, lui acquirent une si haute réputation, que son crédit alloit de pair avec celui de Crassus & de Pompée, & que tous les matins sa cour n'étoit pas moins nombreuse que celle de ces deux plus puissans hommes de l'Etat. Pompée même le cultivoit exactement, pour s'aider de son entremise à l'accroissement de sa propre autorité: & Cicéron, flatté de se voir recherché par un homme de cette considération, ne le servit que trop bien pour l'intérêt de l'Etat & pour le sien propre. Voilà sur quel pied Cicéron étoit dans Rome, au temps dont Salluste écrit l'histoire. Chéri du Peuple, considéré par le Sénat, il ne lui falloit pas de moindres avantages pour pouvoir, malgré l'obscurité de ses ancêtres & la jalousie des Grands, s'élever aussi haut qu'il le fit, dans un temps où l'esprit de Sylla, tout-à-fait contraire aux gens de peu de naissance, régnoit encore dans Rome. Peu d'années auparavant, en 687, Cicéron avoit été Préteur avec le même Antoine, qu'il eut encore pour collegue dans le Consulat. Des dix Préteurs qu'on élisoit chaque année, Cicéron fut nommé le premier; distinction fort considérable, puisqu'elle donnoit le département de Rome.

Cicéron avoit la tête belle, la physionomie gaie & le visage agréable; comme on le peut voir, par le seul portrait qui nous reste de lui, chez le Duc Mathéi, à Rome. Il étoit très-délicat, & recherché, jusqu'à la superstition, sur le soin de sa personne & de sa santé. Il est vrai qu'il vint à bout, par le régime, de fortifier assez son tempérament, naturellement foible, & son estomac, qui étoit très-mauvais, pour soutenir sans maladie les grands travaux qu'il eut à supporter dans la suite. Il étoit sobre, & vécut d'abord honnêtement, sans superfluité, avec ses amis, de son bien qui n'étoit pas fort considérable, & de celui de Terentia sa femme, qui pouvoit monter à environ 2500 marcs

d'argent. Depuis, son bien s'accrut assez, pour donner lieu aux mauvais discours de ses ennemis. Mais ils ne pouvoient guere être plus mal fondés. Son désintéressement fut entier, non-seulement avec les gens qui eurent besoin de ses talens, mais encore avec les Peuples de son Gouvernement : chose presque sans exemple à Rome de son temps. « Car alors, dit *Plutarque*, » ceci étoit venu au point que les Capitaines & Gouverneurs que l'on envoyoit » pour régir les Provinces, estimant que » c'étoit couardise que de dérober, ravissoient ouvertement par force. Et dans » un siecle auquel le prendre n'étoit pas » réputé mal fait, ains celui qui le faisoit » modérément en étoit aimé; lui, au contraire, montra un grand mépris pour » l'argent, & fit connoître une grande » humanité, douceur & débonnaireté qui » étoient en lui ». Dans son Gouvernement de Cilicie, il ne voulut pas même recevoir l'argent que la Province avoit coutume de donner au Gouverneur & à ses gens. S'il ne chercha pas à briller, autant que les autres Gouverneurs, par la magnificence de sa table, il eut soin du moins qu'elle fût telle que tous ceux qui voudroient venir manger chez lui, y pussent être reçus poliment, convenablement, & sans pouvoir dire qu'ils eussent en rien contribué à la dépense. On peut encore citer, en faveur de sa façon de penser sur ce point, l'exactitude qu'il eut, lorsqu'il se fut déterminé à prendre le parti de Pompée, à rendre auparavant à César cent mille écus qu'il lui devoit. Celui-ci lui avoit prêté cette somme pour les frais de son triomphe. Car Cicéron, dans son Gouvernement de Cilicie, ayant été déclaré *Empereur* par son armée, après une bataille où il défit les barbares du mont Amanus, sollicita le triomphe à son retour. Mais, sur ces entrefaites, arriverent les troubles civils, qui donnerent de toutes autres affaires. Les Villes de sa Province firent, en différens temps, frapper plusieurs médailles en son honneur. On les trouvera dans le recueil de *Morel*. Je ne donne ici que celle où l'on voit le type fort ordinaire de Castor & de Pollux, courant à cheval. M. TULL*ius*. M. F. CICERO. Au revers, la tête de Rome. ROMA *.

Dans le Gouvernement de la République, Rome n'eut guere de plus honnête homme ni de meilleur Citoyen. Quoiqu'il fût un homme nouveau, son inclination le portoit du côté des nobles, plutôt que du côté du Peuple, sans y mêler cependant d'esprit de faction, qu'autant qu'il croyoit les choses avantageuses à sa patrie. Cicéron l'aimoit affectueusement. Mais il l'aimoit pour lui-même, & ne pouvoit, sans s'affliger à l'excès, se voir éloigné des affaires; à quoi l'ambition avoit sans doute beaucoup de part. La sienne avoit ceci de particulier, qu'encore que dans ce qu'il faisoit il n'envisageât que le seul bien de l'Etat, sans égard à son utilité particuliere, il avoit la vanité de vouloir que ce bien se fît par lui, & non autrement; inférieur en ceci à Caton, qui, lorsqu'il avoit jeté les yeux sur la République, ne voyoit plus rien autre. Ce foible de Cicéron, joint à la bonté de son cœur, qui lui persuada que les gens qu'il aimoit avoient un pareil retour pour lui, le rendit la dupe éternelle de tous ceux qui voulurent lui témoigner de l'amitié, ou lui faire croire que c'étoit lui qui faisoit tout. C'est ainsi que le jeune Auguste, à l'âge de dix-huit

* *Voy. n°. 10.*

ans, mena comme un idiot cet homme vieilli dans les affaires publiques, s'éleva par son crédit à l'Empire, puis le sacrifia; on sait avec quelle indignité. En un mot, on peut dire de Cicéron que ses intentions étoient meilleures que son jugement.

Il fut assez adonné aux femmes, &, selon son caractere, il se laissa facilement mener par elles. Terentia le maitrisoit absolument. Il fut fort amoureux de Clodia, sœur de Clodius le séditieux, femme de Martius Rex. Quant à sa fille Tullie, on lui reproche d'avoir eu pour elle une tendresse qui passoit les bornes de celle d'un pere pour sa fille; & les regrets excessifs qu'il donna à sa perte, allerent jusqu'à l'idolâtrie. Il vouloit lui élever un temple. Mais ceux qui ont perdu des personnes dignes de la plus vive amitié, savent jusqu'où peut aller alors la sensibilité du cœur, & qu'il ne faut pas juger d'une personne par les excès momentanés où se porte une imagination affligée. Après avoir répudié sa femme, il se remaria, quoiqu'âgé, à une jeune personne fort jolie, dont la naissance ne convenoit point à sa dignité. Mais le principal reproche qu'on lui fasse, est d'avoir eu le cœur timide. J'ai déjà montré combien ce reproche est mal fondé, & ce qu'on va voir bientôt le prouvera mieux que tout ce qu'on pourroit dire. Ceux qui sont bien au fait de l'histoire, l'accuseront, non d'avoir eu le cœur foible, mais d'avoir eu l'ame vaine & l'esprit irrésolu. Son cœur étoit assez ferme, mais sa tête n'étoit pas si forte. Admirable lorsqu'on l'appuyoit, il ne trouvoit plus les mêmes ressources en lui-même, dès qu'il se sentoit abandonné; foible ordinaire des gens nourris dans l'esprit de la cour ou des factions. Alors il devenoit d'une étrange irrésolution à prendre son parti sur tout. Delà son découragement dans l'affaire de Clodius, où il est louable cependant d'avoir mieux aimé céder, qu'exposer son pays au ravage d'une guerre civile, où il seroit certainement demeuré vainqueur. Delà ses inquiétudes dans l'occasion où il périt, jusqu'au moment où il vit la mort certaine (car alors il la reçut avec intrépidité); ses regrets & ses incertitudes lorsqu'il fallut abandonner l'espérance du triomphe, & se décider entre César & Pompée. Il fait pitié dans les lettres qu'il écrit là-dessus à Atticus. Tous les jours c'est une résolution nouvelle. Elles se terminerent par prendre un mauvais parti, comme lui remontra Caton, en lui disant *qu'il devoit, pour l'intérêt de l'Etat, demeurer neutre : n'y ayant que lui dans Rome assez accrédité pour se rendre médiateur entre ces deux fameux rivaux.* Que s'il a ménagé & même flatté César & Auguste, ce ne fut nullement par lâcheté de cœur; mais parce qu'il reconnoissoit qu'au point de désordre où les choses étoient parvenues, la liberté publique n'étoit plus qu'une licence énorme. Du moins Brutus, quoiqu'aigri contre lui à ce sujet, ne lui reproche autre chose, que « de ne pas tant » chercher à remettre Rome en liberté, » qu'à lui procurer un maitre doux & » gracieux ».

Cicéron avoit dans la société le défaut d'être railleur à l'excès, même sur le compte de ses amis, quoique fort essentiel d'ailleurs : ce qui lui attira quelquefois des querelles. Outre ceci, dit *Plutarque*, « il » se rendit lui-même odieux, & acquit » la male-grace de plusieurs, non pour aucune mauvaise action qu'il eût faite ou » tenté de faire, mais seulement parce

» qu'il se louoit & magnifioit trop lui-même. Car il ne se faisoit assemblée ni » du Peuple, ni du Sénat, ni de jugement, où l'on eût la tête rompue d'ouïr » à tout propos ramener en jeu Catilina » & Lentulus; jusqu'à remplir ses livres » & les œuvres qu'il composoit de ses » propres louanges: ce qui rend son langage & son style, qui autrement est si » doux & agréable, ennuyeux & déplaisant à tous ceux qui lisent. Car toujours » il faut que cette fâcherie y soit attachée, » comme si ce malheur étoit *fée*, de lui » ôter toute la bonne grace ». Encore aujourd'hui ceci le rend sans cesse un sujet de raillerie. Mais *Quintilien*, mieux instruit que personne, ayant vécu dans un temps assez voisin, pense tout différemment. Il juge que la nécessité où Cicéron se trouvoit à chaque instant de repousser les traits de l'envie, que lui avoit attiré l'affaire de la conjuration, ou de défendre ceux qui lui aiderent à la réprimer, l'obligeoit sans cesse de reparler de cette affaire, & de rapporter tout ce qu'il avoit fait en cette occasion de glorieux & d'utile pour sa patrie *. On ne peut nier cependant que Cicéron n'aimât à se vanter; & il est le premier lui-même à badiner avec ses amis de son foible naturel à cet égard.

Quant à ses sentimens sur la divinité, la nature de l'ame, la vie future & la religion de son pays, ils ne sont pas faciles à démêler. Toute opinion là-dessus lui est bonne à soutenir, pourvu qu'il ne prononce en faveur d'aucune. Remarquons ici une incommodité presque continuelle qu'on éprouve à la lecture des ouvrages de ce savant homme, laquelle est *fée*, comme dit le bon traducteur de *Plutarque*, de faire perdre patience au lecteur; c'est qu'on ne peut presque jamais s'assurer de la véritable façon de penser de l'auteur. Les livres de philosophie sont des conversations entre diverses personnes qui disputent successivement sur le pour & le contre, avec tout l'esprit du monde, sans rien décider. Dans ses harangues, il parle souvent des affaires publiques, bien moins comme il pense, que comme il est nécessaire d'en parler pour la réussite de l'affaire qu'il traite. C'est le métier d'un politique & d'un homme d'Etat: on ne sauroit lui en faire de reproche. C'est néanmoins une chose déplaisante, que d'avoir à imaginer que les discours d'un homme qu'on estime, ne sont pas d'accord avec ses sentimens. Il faut donc recourir, pour les affaires publiques, à ses lettres, où il parle naturellement: & pour les choses de morale & de philosophie, à l'admirable traité *des devoirs de la vie civile*, qu'il a écrit pour l'éducation de son fils. C'est là où, parmi les préceptes judicieux de la plus saine morale, on retrouve sa véritable façon de penser, & le caractere d'un grand homme & d'un parfait honnête homme tout à la fois. Cicéron n'a pas été loué autant qu'il l'auroit dû être par les fameux Ecrivains du siecle d'Auguste, qui avoient presque été les témoins de sa gloire. Une basse frayeur de déplaire à Auguste, qui l'avoit proscrit, leur a fermé la bouche. Ce reproche tombe plus souvent sur Salluste que sur un autre. Je le crois cependant peu fondé à son égard: & j'ai donné ailleurs les raisons du peu d'étendue qu'il donne à l'éloge de Cicéron. Mais on est indigné de voir que, par une misérable politique, Virgile n'ait pas osé le nommer dans son Enéide, soit parmi les hommes illustres

* *Quintilian. II. 1.*

Ce coup déconcerta terriblement la plupart des conjurés. La rage de Catilina n'en devint cependant que plus forte (54); il remua ciel & terre pour réussir. Il fit faire sourdement des amas d'armes dans les endroits de l'Italie le plus propres à ses desseins. Il emprunta de l'argent de toutes parts, tant sous son nom que sous celui de ses amis, pour l'envoyer à Fésule à un certain Mallius (55), qui depuis leva le premier l'étendard de la révolte. Il séduisit grand nombre de gens de toute espece, & même plusieurs femmes (56) qui, ayant dans leur jeunesse soutenu leur dépense par le haut prix qu'elles mettoient à leurs faveurs, se trouverent accablées de dettes, quand l'âge, qui n'avoit pas mis fin à la dissipation, en eut mis une aux moyens d'acquérir. Catilina prétendoit se servir d'elles pour attirer les esclaves dans son parti, mettre le feu dans la Ville, gagner les maris ou s'en défaire. La plus considérable d'entr'elles étoit

IX. Mesures prises par Catilina. Portrait de Sempronia. Mallius fait soulever l'Eturie.

qui ont fait tant d'honneur à la République, soit lorsqu'il dépeint Catilina dans le Tartare, toujours penché sur le bord d'un abyme. *Tite-Live*, quoique contemporain d'Auguste, a été plus juste & plus courageux que Virgile. Au Livre CXX de son histoire, où il racontoit les circonstances de la mort que ce fameux proscrit reçut avec tant d'intrépidité, il faisoit son éloge, dont nous n'avons plus qu'un fragment conçu en ces termes: « C'étoit un » grand homme, une ame active & vigou» reuse, vraiment digne de sa haute répu» tation. Il n'y auroit qu'une éloquence » pareille à la sienne; il n'y auroit qu'un » autre Cicéron capable de louer comme » il mérite de l'être ». *Vir magnus, acer, & sane memorabilis: ad cujus laudes sequendas Cicerone laudatore opus fuerit.* Au reste, cette crainte de déplaire à Auguste étoit mal fondée. Ce Prince n'étoit malhonnête homme que quand ses intérêts l'exigeoient; naturellement porté d'ailleurs à la douceur & à la bonté. Il voulut réparer son indigne procédé envers Cicéron, en partageant avec son fils la dignité de Consul, aussi-tôt après la mort de Marc-Antoine; comme pour faire entendre qu'Antoine avoit été seul coupable de la cruelle vengeance exercée contre ce grand homme. Cependant la crainte qu'on avoit de lui sur l'article de Cicéron, étoit un sentiment si bien répandu, qu'un jour le jeune César, son petit-fils, lisant un traité de Cicéron, & voyant approcher son grand-pere, voulut cacher le livre, de peur qu'Auguste ne se fâchât contre lui. L'Empereur s'en étant apperçu, regarda ce que c'étoit. *Fort bien*, lui dit-il: *c'étoit un savant homme, un grand homme, mon fils, & qui aimoit fort son pays*.

Sempronia (57), femme qui avoit souvent donné des marques d'une audace au dessus de son sexe (58). Elle avoit de la naissance, ne manquoit pas de beauté, & avoit eu d'un mariage heureux des enfans bien nés : elle possédoit également bien la langue grecque & la sienne, savoit chanter & danser avec plus d'art (59) qu'il n'est bienséant à une honnête femme. Tous ces petits talens, qui peuvent servir d'éguillon à la volupté, lui étoient bien plus chers que son honneur & que la vertu. Il n'est pas aisé de décider si elle ménageoit moins son argent ou sa réputation; elle poussoit le libertinage au point de rechercher encore plus souvent les hommes qu'elle n'en étoit recherchée. Elle avoit plus d'une fois violé sa foi, nié des dépôts, trempé dans des assassinats. Enfin, la débauche & l'indigence l'avoient précipitée dans un abyme de crimes. Au surplus, son esprit étoit charmant : elle faisoit joliment des vers, railloit agréablement, savoit tenir, selon les convenances, des propos vertueux, tendres ou libertins; en un mot, elle étoit pleine de graces & d'enjouement.

Cependant (60) Mallius travailloit à soulever les Peuples d'Etrurie. Il y trouvoit de grandes facilités (61). Depuis que Sylla les avoit dépouillés de leurs héritages, la misere & le ressentiment leur faisoit souhaiter une révolution. D'ailleurs cette Province fourmilloit de brigands, au nombre desquels il faut compter les nouvelles colonies de soldats de Sylla, à qui la débauche n'avoit déjà plus rien laissé de leur immense butin.

« (54) Non, *lui dit Cicéron*, n'espérons pas » que vos désordres vous fassent horreur, » que vous redoutiez la sévérité des loix, » que vous ayez égard au bien public. Jamais la honte ne vous éloigna d'une » mauvaise action, jamais la crainte ne » vous fit éviter un danger, jamais la raison ne put rien sur votre fureur ».

(55) Caius Mallius, Capitaine de cent hommes, & bon homme de guerre, qui avoit parfaitement bien servi dans les armées de Sylla. C'étoit un vieux Officier endurci à la fatigue & aux travaux militaires, mais grand débauché, & qui, après avoir dissipé à de mauvais usages les biens immenses qu'il avoit gagnés aux troubles civils,

souhaitoit par cette raison de les voir renaitre *.

« (56) Catilina, dit *Appien*, avoit tiré » beaucoup d'argent des femmes de cette » espece, dont plusieurs ne s'étoient en» gagées dans le complot, que par l'espé» rance de devenir bientôt veuves ».

(57) La maison Sempronia étoit Plébéienne, à l'exception de la branche des Atratins, Patricienne, qui a eu un Consul en 257. Cette maison n'étoit pas moins ancienne & puissante que nombreuse. Elle avoit quantité de branches considérables, dont la plus célebre est celle des Gracques. Sempronia avoit épousé D. Junius Brutus, Consul en 676, dont elle eut un fils de même nom, qui fut l'un des meurtriers de César, mais qu'il ne faut pas confondre avec le fameux Brutus, l'ame de cette intrigue. Certains Commentateurs ont assuré que Salluste s'étoit trompé, en faisant Sempronia femme de Brutus. Ils se fondent sur ce que la femme de Brutus s'appelloit Polla, & sur la disproportion d'âge qui se trouve entre Sempronia & Brutus, que César, dans ses mémoires, appelle un jeune homme. Mais outre que Brutus auroit pu avoir deux femmes, c'est probablement du fils, & non du mari de Sempronia, que César a parlé. Ainsi ces conjectures mal fondées ne sont rien moins que suffisantes pour accuser d'erreur un Historien exact & contemporain, qui connoissoit mieux Brutus que ceux qui ont vécu seize siecles après lui.

« (58) L'esprit hardi d'une femme vo» luptueuse & impudique telle qu'étoit » Sempronia, eût pu faire croire que son » audace alloit à tout entreprendre en » faveur de ses amours: mais comme cette » sorte de hardiesse est peu propre pour les » dangers où l'on s'expose dans une con» juration, Salluste explique d'abord ce » qu'elle est capable de faire, par ce qu'elle » a fait auparavant, *quæ multa sæpè virilis* » *audaciæ facinora commiserat.* Voilà l'es» pece de son audace exprimée. Il l'a fait » chanter & danser, non avec les façons, » les gestes & les mouvemens qu'avoient » à Rome les chanteuses & les baladines, » mais avec plus d'art & de curiosité qu'il » n'étoit bienséant à une honnête femme: » *psallere & saltare elegantius quam necesse* » *fit probæ.* Quand il lui attribue un esprit » assez estimable, il dit en même temps » en quoi consistoit le mérite de cet esprit, » *cæterum ingenium ejus haud absurdum*, » *versus facere, jocos movere, sermone uti* » *vel modesto, vel molli vel procaci* *.

(59) La danse chez les Romains faisoit une partie de l'éducation des femmes de qualité. Mais ils la vouloient extrêmement grave & sans aucun art, telle qu'elle étoit en usage dans les cérémonies sacrées, ou les matrones portoient les instrumens du sacrifice avec une certaine démarche cadencée. Cependant, long-temps avant Salluste, on se plaignoit à cet égard de la corruption des mœurs. « On apprend la » musique aux filles, dit *Scipion l'Africain*, » & à jouer de toutes sortes de petits » instrumens frivoles; ce que nos anciens » auroient regardé comme fort mal-séant. » Mais, ce qu'il y a de pis, on les fait » danser dans des spectacles publics, avec » des baladins de profession ou autres gens » mal famés, qui leur montrent des pas » sans noblesse & sans gravité ** ».

* *Dio. Cass. XXXVII, 26.*

* *St. Evremont.*

** *Fragm. orat. Scipion. African. contra Gracch. ap. Macrob. Saturn. III. 14.*

X. Fulvie découvre la conjuration à Cicéron. Embarras du Consul. Le Sénat lui donne des pleins pouvoirs.

Avec de tels secours, Catilina persistoit à solliciter le Consulat (62) pour l'année suivante, persuadé que s'il y pouvoit réussir, il gouverneroit Antoine à sa fantaisie; & cependant il

(60) J'ai été obligé ici de transposer dans ma traduction plusieurs phrases de l'original. Notre Auteur, dans cet endroit, ayant mis peu d'exactitude dans l'ordre des faits, il ne m'auroit pas été possible, sans ce léger changement, de faire suivre au Lecteur, dans mes Notes, le fil véritable de cette histoire.

« (61) Les complices de la conjuration, » qui, du commencement, dit *Plutarque*, » s'étoient un peu refroidis pour la peur » qu'ils avoient eu de l'élection de Cicéron, recommencerent de nouveau à » prendre cœur en se trouvant ensemble, » & s'entr'encourageant de mettre la main » à l'œuvre plus hardiment, avant que » Pompée fût de retour, lequel on disoit » être en chemin avec son armée. Mais » sur-tout les soldats qui avoient été à la » guerre sous Sylla, s'étant écartés çà & » là par toute l'Italie, & la plupart d'entre » eux, même les plus belliqueux, étant » répandus & semés par les villes de la » Toscane, sollicitoient & hâtoient Catilina, se promettant bien qu'ils auroient » encore une fois des richesses toutes » prêtes à piller & à dérober à leur plaisir: » ces soldats ayant pour leur Capitaine » un nommé Manlius, qui avoit eu autrefois charge notable sous Sylla, s'entendoient avec Catilina, & s'étoient trouvés » à Rome pour lui aider à sa brigue, &c. »

L'Etrurie fait une grande partie de la Toscane & des Etats du Pape, de ce côté-là. Le Picenum est maintenant la marche d'Ancône, & partie de l'Abruzze. Picenum, son ancienne Capitale, ne subsiste plus. On en montre les ruines près de Fermo. La plupart des Villes de ce pays & de l'Etrurie penchoient entiérement du côté des conjurés. De ce nombre étoient Aretium, Reate, Forum Aurelium, & divers autres, mais sur-tout Fésules. C'étoit une des plus anciennes & des principales villes d'Etrurie. Sylla, lors de son retour d'Asie, distribua vingt-trois légions (d'autres disent jusqu'à quarante-sept) dans diverses villes d'Italie, principalement à Capoue & à Fésules, qu'il réduisit exprès en colonies; chose très-fâcheuse pour les habitans de cette Ville. Aussi fut-elle la premiere de toutes à se révolter. C'est aujourd'hui un bourg peu distant de Florence, nommé Fiezoli. Je me souviens d'avoir vu cette bourgade, en la traversant, toute peuplée de tailleurs de pierres, les plus habiles de l'Europe. La plus belle menuiserie n'est pas mieux finie que leur ouvrage. C'est là où le Comte Buonarota, si connu sous le nom de Michel-Ange, fut élevé dans son enfance, & prit, parmi les gens de ce métier, le goût naturel qu'il avoit pour tailler de la pierre. *Vigenere* rapporte qu'il l'a vu à l'âge de soixante-dix ans s'impatienter un jour contre des ouvriers qui dégrossissoient une statue, saisir lui-même le ciseau, & frapper d'une telle furie, qu'à chaque coup il enlevoit des écailles de marbre larges comme la main, tout ras, de la marque qu'il avoit tracée avec son crayon. Il fit plus d'ouvrage en un quart d'heure, que ces deux garçons n'en auroient fait en deux heures.

cherchoit

cherchoit tous les moyens de tendre des embûches à Cicéron, qui, de son côté, ne manquoit ni d'adresse ni de prévoyance pour s'en garantir. De concert avec Fulvie, ce Consul détermina Curius, par les plus belles promesses, à lui révéler tout le projet de Catilina : il céda son Gouvernement (63) à son collegue Antoine, pour l'engager à ne se pas détacher du parti de la République. Il n'oublia pas non plus de pourvoir à sa propre sûreté, en se faisant suivre, comme sans dessein, par un bon nombre d'amis & de cliens.

Il apprit bientôt la nouvelle des mouvemens de l'Etrurie, & sa situation ne devint par-là que plus embarrassante. Comment préserver Rome du danger, s'il s'en éloignoit? Comment s'instruire (64) à fond des forces & des desseins de Mallius, s'il y restoit? Il prit donc le parti de rendre compte (65) au Sénat d'une affaire qui déjà commençoit à faire du bruit dans le public. Le Sénat aussi-tôt rendit le décret (66); remede ordinaire des grands maux de l'Etat; *que les Consuls veillassent au salut de la chose publique.* Les termes consacrés de ce décret, donnent aux Magistrats l'autorité la plus étendue & un pouvoir illimité (67), tant à l'armée que dans Rome : ils peuvent lever des troupes, faire la guerre, commander absolument, tant aux Citoyens qu'aux alliés, & les juger souverainement : ce qui, dans tout autre temps, n'est point permis aux Consuls, sans un ordre exprès du Peuple.

(62) C'étoit la troisieme fois qu'il sollicitoit cette importante place. Après s'être vu refusé l'année précédente, aussi-tôt que la fin de son affaire criminelle lui permit de se remettre sur les rangs, il se remit à briguer pour la prochaine élection, & fit cette fois-ci les derniers efforts pour réussir : certain que de là dépendoit principalement le succès de sa conspiration. Il se lia encore plus étroitement avec le Consul Antoine, qui lui promit, du moins s'il faut l'en croire, de l'appuyer en tout. Il répandit l'argent à pleine main; il fit venir d'Etrurie quantité de vieux soldats de Sylla; manda à Rome une partie des bourgeois de Fésules & d'Arezzo, villes qu'il avoit gagnées par le moyen de Mallius, & marcha dans Rome au milieu de

cette troupe, qui rappelloit aux bons Citoyens les temps affreux & trop prochains de la tyrannie de Sylla. Il avoit pour concurrens Serv. Sulpitius, L. Licinius Murena, & D. Junius Syllanus, qui avoit déjà échoué en 689; ainsi c'étoit celui qu'il craignoit le moins. Pour Sulpitius, il le comptoit plutôt au nombre de ses victimes qu'au nombre de ses compétiteurs: & quant à Murena, il se promit de l'éloigner bientôt par une accusation de brigue, qu'il se préparoit à lui intenter, de concert avec Sulpitius & Caton. Enfin, « entouré d'un gros » de jeunes téméraires, suivi de coupe- » jarrets & d'espions, il se montroit plus » actif & plus joyeux que jamais. Son » visage marquoit la fureur, le crime étoit » peint dans ses yeux, sa bouche ne res- » piroit que l'arrogance. L'affaire lui pa- » roissoit décidée, & la puissance souve- » raine pour jamais fixée dans sa maison ». D'un autre côté, Cicéron ne se donna pas de moindres mouvemens pour le traverser. Il fit passer au Sénat une loi nouvelle contre les brigues, explicative de la loi *Calpurnia*, & plus sévere encore, portant « que ceux qui auroient distribué de l'ar- » gent dans les Centuries, qui se feroient » fait suivre en troupe par des gens apos- » tés, qui auroient attiré à Rome des » étrangers dans le temps de l'élection, » ou entretenu sans nécessité des troupes » de Gladiateurs, seroient censés être » contrevenus à la loi *Calpurnia* : qu'on » feroit à ce sujet des informations par- » devant le Préteur; & que les coupables » convaincus, soit qu'ils eussent agi pour » leur propre compte ou pour le service » d'autrui, seroient punis, outre l'amende » ordinaire, par dix ans d'exil ». L'effet de la publication de cette loi fut fort singulier. Il ne retomba pas sur Catilina, que Cicéron avoit eu en vue, mais sur Murena, intime ami de Cicéron, que Sulpitius & Caton accuserent de corrompre les suffrages. Mais Cicéron soutint que Murena n'étoit point dans le cas de la contravention portée par sa loi, dont il savoit l'esprit mieux que personne; & se tint prêt à plaider pour cet accusé. Il le fit en effet dans la suite, même sans trop de ménagement pour Caton son ami, qu'il railla indirectement sur sa philosophie austere. Dans son discours, il se moqua si plaisamment des Stoïciens & de leurs étranges & extravagantes opinions, qu'il fit rire tous les Juges de Murena. Caton lui-même ne put s'empêcher d'en sourire, mais de mauvaise grace; « Vrais Dieux, » dit-il, nous avons là un plaisant Consul »! Cicéron jugeant encore que plus il gagneroit de temps, plus il acquéreroit de preuves contre Catilina, & se voyant le maître, par sa place, de fixer le jour de l'élection à laquelle il présidoit, il la différa de jour en jour, depuis la fin de Juillet jusqu'au 20 Octobre. Catilina, qui vit aisément qu'on n'avoit que lui pour objet, résolut, pour lever toute difficulté, d'assassiner Cicéron & tous ses compétiteurs, le jour même de l'élection, au milieu de l'assemblée du Peuple.

Tant de démarches de part & d'autres causoient extérieurement une terrible agitation dans Rome, sans qu'on sût trop à quoi tout cela tendoit. Bientôt elle devint plus forte encore. Car, sur ces entrefaites, Curius découvrit à Cicéron & la conspiration & le projet qu'on avoit fait de l'assassiner. En même temps Fulvie se mit aussi à divulguer, à mots couverts, ce que lui avoit appris son amant. Mais ceci n'étoit point encore assez, pour que

Cicéron pût risquer de faire éclater une affaire de cette importance. Caton seul osa le premier, sur ce bruit public, s'élever & menacer Catilina en plein Sénat. Catilina lui repliqua audacieusement que « si l'on » allumoit un incendie contre lui, il l'é-» teindroit non par l'eau, mais par la ruine ». L'éclat d'une réponse si hardie conduisit naturellement Catilina & ses complices à précipiter leur entreprise. Ils convinrent ensemble de l'exécuter le 26 Octobre suivant, & que, dès le 24, Mallius prendroit les armes en Toscane, pour marcher vers Rome en cas de besoin. « Mais tous » leurs conseils, dit *Plutarque*, & toutes » leurs délibérations, comme d'hommes » étourdis qui ne se trouvoient jamais » ensemble; sinon en ivrognant avec folles » femmes, étoient facilement découverts » par Cicéron, qui les alloit épiant & re-» cherchant avec grande sollicitude, sobre » jugement, & sens fort aigu & clair-» voyant. Car il avoit mis plusieurs gens » au guet à leurs trousses, qui les suivoient » à la trace pour découvrir tout ce qu'ils » projetoient, & même il parloit secréte-» ment à quelques gens auxquels ils se » fioient, & pensoient être participans de » leur conjuration ». Tant qu'enfin s'étant mis au fait de tout le détail de leur entreprise, il crut devoir d'autant moins différer à la découvrir au Sénat, que l'assemblée du Peuple, où l'on devoit l'assassiner, devoit être tenue le lendemain.

(63) Les deux Provinces dont le Sénat avoit décidé qu'on donneroit cette année le Gouvernement aux Consuls, étoient la Gaule Cisalpine & la Macédoine. En les tirant au sort, selon l'usage, la Macédoine échut à Cicéron. Mais, comme ce Gouvernement étoit beaucoup plus lucratif que l'autre, Cicéron sachant que les dettes immenses d'Antoine le faisoient pencher vers le parti de Catilina, il espéra de le ramener, en lui donnant un moyen de les acquitter *. Il fit donc un échange avec lui, & reprit la Gaule Cisalpine. « Par le moyen » de ce bénéfice, dit *Plutarque*, il gagna » Antoine comme un joueur de farces » mercénaire, lui faisant promettre, pour » le bien de la chose publique, qu'il le » seconderoit, & ne diroit rien que ce » qu'il lui feroit dire ». La Questure ou l'Intendance de la Macédoine étoit tombée en partage au Questeur Sextius. Cicéron se servit de lui utilement, comme d'un surveillant sur la conduite d'Antoine. « Sextius, dit-il, n'avoit que le nom d'In-» tendant d'Antoine. Il étoit en effet le » mien. Je ne veux pas rendre un compte » public de tous les avis secrets qu'il m'a » donnés, de toutes les sages précautions » qu'il a prises pour prévenir le mal. Je » me dois à moi-même cette délicatesse, » de supprimer un détail peu honorable à » un homme qui a été mon collegue. On » sait assez qu'au milieu de la terreur gé-» nérale que donnoit la conjuration, An-» toine n'a jamais voulu dire un seul mot » qui pût diminuer les soupçons qu'on » avoit sur son compte; & que ce n'est » pas même sans peine qu'on a pu le » résoudre à taire au moins ses sentimens. » Si l'on a donné des éloges à la patience » avec laquelle j'ai supporté un pareil » collegue, à la prudence qu'il a fallu pour » le retenir, & l'habileté avec laquelle je » me suis tenu, pour ainsi dire, entre la » République & lui, sans nuire aux inté-» rêts de l'une ni de l'autre, je dois dire » que Sextius mérite de les partager; &

* *Dio-Cass.* ibid.

» que dans toute sa conduite auprès du » Gouverneur de Macédoine, il a joué » le rôle d'un excellent Citoyen ».

« (64) Dans un péril si général, si » caché, si pressant, dit *Cicéron*, je m'in» formois de tout, j'apprenois beaucoup » de choses, je n'en croyois que peu, & » n'en négligeois aucune ».

(65) Ce fut donc le 19 Octobre que Cicéron assembla pour la premiere fois le Sénat sur cette affaire. Après lui avoir déclaré que Mallius devoit dans quatre jours faire soulever la Toscane, il ajouta que cet homme n'étoit que le ministre de gens bien plus considérables, qui, dans Rome même, tramoient un horrible complot, dont il fit le détail, sans s'expliquer ouvertement sur les personnes, mais désignant Catilina, de maniere à ne pas s'y méprendre. Le discours de Cicéron fit sur les esprits des impressions toutes différentes. Quelques-uns, saisis de frayeur, se hâterent, au sortir du Sénat, de s'éloigner de Rome. Mais il ne persuada pas le plus grand nombre des Sénateurs, qui soupçonnerent leur Consul de charger Catilina de beaucoup de choses peu vraisemblables, à cause de la vieille haine qui étoit entre eux. « Il y avoit, dit *Plutarque*, assez » d'indices qu'il se formoit une conspi» ration; mais il n'y en avoit pas encore » assez, pour convaincre un homme aussi » considérable & aussi redouté que l'étoit » Catilina ». Le Sénat se contenta d'ordonner que l'assemblée du Peuple, pour l'élection des nouveaux Consuls, ne se tiendroit pas le lendemain, afin que le Sénat pût s'assembler lui-même pour délibérer sur l'affaire que le Consul venoit de rapporter. Cicéron, fort surpris de ne pas voir dans le Sénat toute la chaleur qu'il comptoit d'y trouver, commença lui-même d'entrer en crainte, de ne plus sortir seul comme auparavant, mais de ne marcher par la ville qu'accompagné de ses amis, qui se rassemblerent autour de lui en si grand nombre, que lorsqu'il traversoit la grande place, elle étoit presque toute remplie de la troupe qui l'escortoit. Voici comment il s'explique lui-même sur les pieges que lui tendoit Catilina, & sur les mesures qu'il prit pour s'en garantir. « Pour » ce qui me regarde personnellement, » avant & depuis mon Consulat, je me » suis contenté de prendre des précautions » secretes pour résister par moi-même à » toutes vos attaques. (*Il parle à Catilina*). » Lorsque vous fites le projet de nous » assassiner à l'assemblée du Peuple, vos » compétiteurs & moi, j'évitai l'éclat & » je n'employai que le secours de mes » amis. Toutes les fois, en un mot, que » vous n'en avez voulu qu'à ma vie, je » ne vous ai opposé que mes propres » forces. Combien de fois, & avec quelles » précautions n'ai-je pas évité des pieges » si adroitement tendus, qu'ils paroissoient » inévitables ? On me découvroit jusqu'à » vos moindres pensées. Et cependant vous » roulés toujours les mêmes projets dans » votre esprit. Ce poignard dont vous êtes » armé, actuellement que je vous parle, » combien de fois vous l'a-t-on arraché ? » Vous le gardez cependant ; & comme » si c'étoit un couteau destiné à immoler » une victime sacrée, il semble que vous » soyez obligé à le rougir du sang d'un » Consul ».

L'assemblée du 19 Octobre ne fut pas la premiere sur cette affaire de la conspiration, s'il faut ajouter foi au fait suivant, rapporté par *Suetone* *. Il dit que pendant

* *Sueton. in August. 94.*

qu'on la traitoit au Sénat, Octavius, pere de l'Empereur Auguste, arrivant un peu tard à l'assemblée, donna pour excuse que sa femme venoit d'accoucher. Sur quoi P. Nigidius, homme très-versé dans la connoissance des astres, s'étant informé de l'heure précise à laquelle elle étoit accouchée, il s'écria devant toute l'assemblée (de sorte que c'est un fait public & connu de toute la Ville) que le maitre du monde venoit de naitre en cet instant. *Suetone* donne ailleurs le jour de la naissance d'Auguste, au IXe. Cal. Octobre (22 Septembre) de cette même année 690. C'est un bon homme simple & crédule, qui, de bonne foi, sans discernement, raconte beaucoup de bruits populaires, sur-tout à cette occasion-ci des présages sur la grandeur future du jeune Octave. Ce qu'il rapporte des deux songes de Catulus sur le même sujet, lors de la dédicace du Capitole *, s'accorde mal avec les dates. Car, selon ce qu'il en dit, le jeune Octave étoit alors un écolier, &, selon toute apparence, la dédicace du Capitole est antérieure à sa naissance, dont la date certaine est 690.

Les inquiétudes de Cicéron sur ce que le Sénat décideroit le lendemain, furent un peu calmées par un coup de hasard inespéré. Ce même jour, sur les deux heures après minuit, Crassus, Marcellus & Metellus Scipion, vinrent frapper à sa porte, & donnerent ordre au portier d'aller incessamment éveiller son maitre, auquel ils avoient à parler pour une affaire de la derniere conséquence. Cicéron s'étant levé, Crassus lui dit qu'un homme inconnu venoit de remettre à sa porte un paquet de lettres, adressées tant à lui Crassus, qu'à divers autres personnes; qu'après avoir vu que par la premiere de ces lettres, laquelle n'étoit point souscrite, on lui donnoit avis de sortir de Rome incessamment, parce que Catilina y devoit bientôt faire un grand massacre, il n'avoit pas cru devoir ouvrir les autres, & qu'il les lui apportoit telles qu'il les avoit reçues. Crassus en usoit de la sorte, tant par crainte du péril, que pour se justifier des soupçons que donnoient sur lui les liaisons qu'il avoit avec Catilina. Cicéron, après avoir délibéré avec Crassus & les deux autres, sur ce qu'il y avoit à faire en pareil cas, jugea plus convenable de n'ouvrir les lettres qu'en plein Sénat.

Le lendemain 20, le Sénat s'assembla de grand matin dans le temple de la Concorde. Catilina s'y trouva lui-même. Cicéron commença par distribuer les lettres toutes fermées, à ceux auxquels elles s'adressoient, leur commandant de les lire tout haut. Ces lettres, toutes unanimement, marquoient qu'il se tramoit une conspiration dans Rome. De plus, Q. Martius, homme d'autorité & qui avoit été Préteur, dit qu'on lui avoit écrit qu'il y avoit des attroupemens de gens de guerre en Toscane, & que Mallius, avec une grosse troupe de soldats, tenoit la campagne aux environs des Villes de ce canton, n'attendant pour agir que la nouvelle de quelque mouvement qu'on devoit faire à Rome. Alors Cicéron enjoignit à Catilina de répondre sur ce qu'on lui imputoit, & sur l'agitation qu'il causoit dans la Ville. Catilina, soit impudence, soit persuasion qu'une partie du Sénat ne demandoit autre chose qu'une révolution dans l'Etat, soit pour se montrer intrépide aux gens de son parti, repliqua d'abord qu'*il n'avoit rien à répondre, sinon que la République avoit deux*

* *Voy. l'hist. précéd. tome I. pag. 386.*

XI. Catilina répand ses émissaires dans l'Italie. Assemblée des conjurés chez Læca.

Le jour de l'élection des Consuls arrivé, Catilina voyant que sa demande n'avoit pas eu plus de succès (68) que les pieges

corps, l'un foible, avec une mauvaise tête, l'autre vigoureux & sans tête : mais que tant qu'il vivroit, ce corps sauroit bien où trouver une tête. L'insolence d'une telle réponse fit frémir d'indignation une partie du Sénat. Catilina s'en appercevant, baissa le ton, & ajouta que sa conscience ne lui faisoit aucun reproche : qu'il ne refusoit pas de se défendre selon les formes de la justice : qu'il alloit s'y apprêter, & que dans l'intervalle, si l'on avoit peur qu'il ne s'enfuit, il iroit se mettre à la garde de tel membre du Sénat qu'on voudroit lui nommer. En même temps il se tourna du côté de Lépide, & lui offrit d'aller loger chez lui. Lépide se hâta de le refuser. « Eh bien, » reprit *Catilina*, j'irai, si l'on veut, chez » Cicéron lui-même ». Cicéron répartit brusquement que ne se trouvant pas en sûreté dans la même Ville avec lui, il se garderoit bien de vivre sous un même toit. Alors Catilina sortit du temple de la Concorde, alla de lui-même se présenter chez le Préteur Celer, qui lui refusa sa porte, & delà chez Marcellus, qui consentit à le recevoir. Le Sénat, sans rien décider personnellement contre Catilina, donna ordre aux Consuls *de veiller au salut de la chose publique.* Ce décret solemnel étoit le remede qu'on employoit dans les grandes occasions, qui demandoient du secret & de la promptitude. Il donnoit aux Consuls une autorité presqu'égale à celle d'un Dictateur, en les rendant maitres de tout décider par eux-mêmes. Mais bien que par-là Cicéron se vît revêtu du plus grand pouvoir que pût recevoir un Consul, la résolution du Sénat lui parut encore trop foible en une circonstance aussi grave.

« Tant de foiblesse, dit-il, ne vint que » de ce qu'une partie du Sénat craignoit » trop, & de ce que l'autre n'avoit rien à » craindre ».

« (66) Catilina, *s'écrie Cicéron en parlant de ce décret*, le Sénat a rendu contre » vous un arrêt terrible. La République » ne manque pas de conseils, ni cette » auguste compagnie d'autorité. C'est d'un » Consul ; je le dis à ma honte ; c'est d'un » Consul que nous manquons. Scipion, » de son autorité privée, fit périr Gracchus » pour quelques légers attentats contre la » République. Et moi, qui suis le chef de » l'Etat, j'épargne Catilina, qui veut remplir l'univers de flammes & de carnage. » Opimius & Valerius, tenant autrefois » le rang où je suis, & ayant reçu, comme » moi, l'ordre du Sénat *de veiller au salut* » *de la chose publique*, l'exécution fut-elle » retardée d'un seul jour ? Cependant il » y en a vingt que je tiens en suspens » l'autorité du Sénat. Son arrêt reste dans » les regiftres comme une épée dans le » fourreau. Il vous condamne à mort. » Vous vivez néanmoins, & vous vivez » non pour modérer, mais pour redoubler » votre audace ».

« (67) Cicéron, dit *Plutarque*, ayant » été ainsi élu à Rome Consul de nom, » mais, dans la vérité, Dictateur avec souveraine autorité & puissance de toute » chose contre Catilina & ses complices, » vérifia l'oracle de Platon, lequel a dit » qu'*alors un Etat sera à la fin de ses* » *miseres & malheurs, quand par quelque* » *bonne & divine fortune, grande puissance* » *jointe à sagesse & justice, se trouveront* » *dans le même sujet* ».

où il comptoit faire périr le Consul, résolut d'en venir aux dernieres extrêmités, & d'emporter à force ouverte ce qu'il n'avoit pu se procurer par l'intrigue. La honte ni la mauvaise issue de ses premieres manœuvres ne sont pas capables de l'en détourner. Il donne à Mallius le commandement dans Fésules & dans toute cette contrée de l'Etrurie. Il envoie Septime dans le Picenum, Julius dans l'Apulie (69), & d'autres dans chaque endroit où il croit à propos d'avoir des intelligences. Il ne se donne pas lui-même de moindres mouvemens (70) dans Rome. On le voit poursuivre le Consul, préparer le fer & la flamme, poster des gros de gens armés dans les principaux quartiers de la Ville, lui-même être à leur tête tout armé (71), exhorter l'un, donner ses ordres à l'autre. Il court, il s'empresse; le jour, la nuit, les fatigues, rien ne l'arrête. Voyant enfin que tous ces travaux (72) ne produisent rien, tout-à-coup, par l'entremise de Læcca, il rassemble au milieu de la nuit les principaux des conjurés, leur reproche leurs irrésolutions; leur apprend que Mallius est à la tête d'une troupe toute prête à prendre les armes; que plusieurs autres Chefs se sont rendus dans les meilleures places d'Italie; que la guerre va commencer, & qu'il seroit déjà lui-même à l'armée, s'il avoit pu se défaire de Cicéron qui traverse tous ses projets. Ce discours n'auroit pas suffi pour vaincre l'incertitude & le trouble des autres conjurés, si Varguntéius, Sénateur, & Cornélius, Chevalier romain, n'eussent promis d'aller le lendemain matin, avec quelques gens armés, chez le Consul, sous prétexte de lui rendre leurs devoirs, & de le percer de coups dans sa propre maison. Curius, à la vue du péril qui menaçoit Cicéron, se hâta de l'en faire avertir par Fulvie: & celui-ci leur ayant fait refuser sa porte, les assassins ne retirerent d'autre fruit de leur projet, que la honte de l'avoir entrepris.

(68) Je ne crois pas que rien caractérise mieux l'esprit des anciennes Républiques, que de voir, après tout l'éclat qu'on vient de lire, Catilina reparoitre, comme si de

rien n'étoit, le lendemain 21 Octobre à l'assemblée du Peuple, pour se faire nommer Consul, & pour assassiner Cicéron. Il arriva au champ de Mars, accompagné de tous les conjurés, qui s'étoient armés sous leurs habits de Ville, & d'une grande foule de braves à sa dévotion. Autrone s'y rendit aussi avec sa suite ordinaire d'esclaves & de Gladiateurs. Cicéron, de son côté, partit de chez lui pour s'y rendre escorté de la plupart des bons Citoyens, & d'une prodigieuse quantité de jeunes gens qui vinrent dès le matin à son logis lui offrir leurs services, ayant à leur tête ce même Clodius, qui depuis devint l'ennemi mortel de Cicéron. Le Consul, avant de sortir de sa maison, s'étoit muni d'un corps de cuirasse sous sa robe de pourpre, qu'il laissa exprès lâche au collet, de maniere qu'on pouvoit voir le haut de la cuirasse, pour faire connoître à ceux qui le verroient passer, le péril qu'il couroit. Il traversa dans cet équipage une bonne partie de la Ville, depuis sa maison, située au pied du mont Palatin, près de la rue de Scaurus, jusqu'au champ de Mars. Toutes ces démarches, qu'il affectoit de faire publiquement pour rendre odieux Catilina, eurent l'effet qu'il s'en étoit promis. Le Peuple s'indigna vivement de voir son Consul en danger; courut en foule se ranger autour de lui, pour le défendre contre ceux qui voudroient l'attaquer; de sorte que les conjurés se trouvant trop foibles, n'oserent rien entreprendre. Il n'est pas besoin de dire que les mouvemens que tout ceci fit dans la place, ne rendirent pas l'assemblée favorable à la prétention de Catilina. D'un autre côté, Servius Sulpitius, l'un des prétendans, effrayé de tout ce tumulte, s'étoit désisté de sa poursuite. Murena profita du désordre. Il fut nommé le second, & Silanus le premier. Ainsi Catilina, pour une troisieme & derniere fois, se vit déchu de l'espérance de parvenir au Consulat: & Cicéron, au sortir de l'élection, lui dit, qu'en le faisant exclure, il avoit au moins gagné que la République auroit bientôt un exilé & un chef de brigands pour ennemi, au lieu d'un Consul.

(69) Ce *Caius Julius* porte un beau nom, sans être pour cela plus connu. Il ne faut pas croire qu'il fut de la maison *Julia*: car Salluste l'auroit nommé dans le nombre des principaux conjurés. Pour ce qui regarde *Septimius*, il y avoit à Rome une famille *Septimia* assez bonne, de laquelle on croit que l'Empereur Septime Severe tiroit son origine. Mais il n'y a pas d'apparence que celui dont il est question ici fût de cette famille. C'étoit un homme de peu de considération, natif de Cameria, colonie dans l'Umbrie, aujourd'hui Camerino, dans le Duché de Spolette. L'Apulie, où Catilina envoya Septime, forme aujourd'hui la Capitanate, les territoires de Barri & d'Otrante, & partie de la Bazilicate dans le royaume de Naples.

« (70) Je n'appréhendois guere, *disoit dans la suite Cicéron en parlant de ceci*, » la paresse & les longs sommeils d'un » Lentulus, la grosseur monstrueuse d'un » Cassius, la téméraire fureur d'un Céthégus. Mais tout étoit à craindre de » Catilina & de lui seul. Il étoit instruit » de tout; il se glissoit par-tout; il abordoit toutes sortes de personnes, il sondoit toutes leurs pensées, il leur en faisoit naitre: capable de concerter un » crime, de le persuader, de l'exécuter, » il avoit pour toutes ses intrigues des » confidens toujours prêts à lui obéir: après

leur

» leur avoir donné ses ordres, ne se reposant pas entièrement sur leurs soins, il » s'appliquoit lui-même, il mettoit la main » à tout: actif, laborieux, patient, il ne » craignoit ni la faim, ni le froid, ni la » soif. Je vous avoue, Seigneurs, que si » je n'avois pas éloigné un homme si remuant, si déterminé, si audacieux, si » adroit, si attentif, & si ingénieux à » faire jouer tant de ressorts pour réussir » dans ses détestables projets, je n'eusse » pas aisément détourné l'orage qui grondoit sur vos têtes. Il n'auroit pas sans » doute différé jusqu'aux Saturnales la » ruine de la République. Il ne l'auroit » pas annoncée du moins si long-temps » auparavant; il n'auroit pas laissé tomber » entre nos mains des lettres qui le démasquerent. Malgré toute ma vigilance, » malgré tous mes efforts, s'il fût demeuré » à Rome jusqu'à présent, le moindre mal » qui nous seroit arrivé, auroit été d'en » venir à un combat; & certainement » nous n'aurions pu, tandis qu'il auroit été » parmi nous, pourvoir à notre sûreté » avec tant de loisir, de silence & de » repos ».

(71) C'étoit une chose hors d'usage à Rome, où les Officiers militaires même ne portoient jamais d'armes.

(72) Ce ne fut pas d'abord d'une maniere aussi publique que le rapporte ici Salluste. Depuis qu'il se fut retiré chez Marcellus, il jugea à propos d'éviter l'éclat pendant quelques jours, pour affoiblir les soupçons qu'on avoit de lui, jusqu'à ce que son projet fût en état d'éclater. Mais rien n'avançoit. Antoine (car *Dion* veut absolument qu'il fût du nombre des conjurés), déjà intimidé, hésitoit sur tout. Lentulus, naturellement paresseux, n'y mettoit pas assez d'activité. De sorte que Catilina, malgré le nombre de ses agens, se voyoit obligé de tout conduire par lui-même. A la vérité, le 26 Octobre, jour auquel il avoit résolu de faire son coup, il fut si bien observé par Cicéron, & serré de si près par Marcellus, qu'il lui fut impossible de rien entreprendre dans Rome. Mais il trouva moyen de prendre jour avec Mallius, pour se rendre au camp; de lui faire tenir une aigle militaire d'argent, qu'il avoit consacrée depuis long-temps dans sa maison, pour l'exécution de son projet, & de faire filer du côté de la Toscane une partie de ses troupes, qui eurent ordre de l'attendre à *Forum Aurelium*. Il dressa aussi une entreprise pour s'emparer de Preneste, colonie importante, la nuit du premier Novembre. Par bonheur Cicéron l'avoit prévenu, & le coup fut manqué. Enfin la nuit du 6 au 7 Novembre étant venu à bout de s'échapper de chez Marcellus, il se rendit à la maison de Læcca, où tous les conjurés l'attendoient. Il avoit indiqué le rendez-vous dans cette maison, située rue des Taillandiers, dans un quartier de Rome fort reculé, & tout entouré de bosquets & de jardins. Ce fut là qu'il leur déclara son dessein d'aller se mettre à la tête des troupes rassemblées par Mallius, & qu'il prit avec eux les dernieres mesures sur ce qu'on exécuteroit en son absence. Il leur indiqua les divers endroits où il avoit caché des amas d'armes. Il leur remit quantité de lettres qu'il venoit d'écrire aux Villes municipales. On régla qu'Autrone partiroit avec lui pour l'Etrurie; que Lentulus, qui, étant Préteur, ne pouvoit sans soupçon s'éloigner de Rome, y resteroit comme chef de l'entreprise; que Céthégus

se chargeroit du massacre, & Cassius de l'incendie; que Cornélius iroit le lendemain matin assassiner Cicéron dans sa propre maison *. Mais sur ceci, il faut entendre Cicéron lui-même. « Où passâtes-» vous, *dit-il à Catilina*, la nuit qui a » précédé la derniere? Pensez-y, & vous » m'avouerez que je veille avec plus de » soin au salut de Rome, que vous ne » veillez à sa ruine. Je vous dis que cette » nuit-là vous fûtes chez Læcca, où plu-» sieurs de vos complices vous joignirent. » Osez-vous en disconvenir? que ne ré-» pondez-vous? Il me sera aisé de vous » en convaincre si vous le niez; car je » vois dans le Sénat des gens qui étoient » de cette assemblée? O Dieux immortels! » où sommes-nous? qu'est devenue au-» jourd'hui notre République? quelle est » la Ville que nous habitons? Parmi nous, » oui, Seigneurs, parmi nous, dans ce » lieu auguste, le plus saint de l'univers, » il y a des gens qui ont conspiré votre » mort & la mienne, la ruine de l'Empire » & celle du monde entier. Je les vois, » moi qui suis Consul; je prends leur avis » sur les affaires présentes: & au lieu » d'employer le fer pour châtier leur au-» dace, je n'y emploie pas même les » paroles. Mais, Catilina, poursuivons. » Vous passâtes donc la nuit chez Læcca; » vous y partageâtes l'Italie entre vos » amis; vous leur assignâtes leurs postes; » vous choisites & ceux qui resteroient » ici & ceux qui vous suivroient; vous » marquâtes les quartiers de la Ville où » l'on devoit mettre le feu; enfin, vous » dites que si vous tardiez à vous mettre » en campagne, c'est qu'on ne s'étoit pas » encore défait de ma personne. Alors deux » Chevaliers (*Plutarque* nomme deux per-» sonnes plus considérables, Céthégus & » Martius; *Appien*, Lentulus & Céthégus; » un autre, Varguntéius) se chargerent » volontiers de lever cet obstacle, & de » venir le matin, sous prétexte de me » saluer, me poignarder dans mon lit. A » peine votre assemblée est-elle rompue, » qu'on m'instruit de toutes ces particu-» larités (Il fut averti par Fulvie). Je » redouble aussi-tôt la garde de ma maison: » & quand ceux-là même que j'attendois » de votre part se présentent à point » nommé pour me faire leur compliment, » on les prie de se retirer. Seigneurs, » voilà où j'en suis, *ajoute-t-il*. Je suis » un Consul infortuné à qui perpétuelle-» ment on a tendu des pieges, même dans » le barreau, où regne la justice; même » dans le champ de Mars, consacré par » les auspices du Consulat; même dans le » Sénat, dont l'autorité est l'appui de tous » les Peuples de la terre; même dans ma » maison, quoique les maisons soient des » asyles inviolables; même dans mon lit, » où les autres hommes trouvent du repos; » enfin, jusques sur ce siege respectable, » que j'ai l'honneur d'occuper. Je le vois » bien, Seigneurs, je me suis attiré pour » toujours d'implacables ennemis. Mais » j'espere trouver un asyle & pour moi » & pour ceux qui m'appartiennent, non-» seulement dans la vive reconnoissance » de tous les Romains qui me devront » leur salut, mais dans l'éternel souvenir » de toutes les nations du monde qui s'y » trouvent intéressées. Cette importante

* *Vid. pro Syll.* 18. Toutes les circonstances de cette affaire, rapportées dans les Notes, sont tirées des discours de *Cicéron*, tenus pour-lors contre les complices, ou depuis, relativement à leur complot, de *Plutarque*, de *Dion-Cassius*, d'*Appien*, &c.

XII. Nouvelle du foulévement. Prodiges. Le Sénat envoie des forces en divers endroits

Peu de jours après, le Sénateur Senius lut en plein Sénat des lettres (73) qu'il recevoit de Féfule, où on lui marquoit que Mallius avoit pris les armes le 24 Octobre (74), à la tête d'une troupe nombreufe (75). D'autres rapporterent que les efclaves s'étoient révoltés dans l'Apulie, & qu'on faifoit à Capoue des amas d'armes & des attroupemens féditieux (76). D'autres encore, comme il eft ordinaire en pareil cas, débiterent qu'il avoit paru des prodiges & des phénomenes (77), avant-coureurs de tant de maux. Sur cet avis, le Sénat, par un fecond décret, chargea Martius (78) de la défenfe de Féfule, & Metellus de celle de l'Apulie & des Provinces voifines. Ces deux Généraux, revenus de l'armée, attendoient hors des murs de Rome l'honneur du triomphe, que retardoit la cabale de certaines gens accoutumés à ne rien accorder de jufte ni d'injufte qu'à prix d'argent. On envoya auffi deux Préteurs, Rufus (79) à Capoue (80), & Celer (81) dans le Picenum, avec pouvoir de mettre fur pied des armées telles que l'exigeroient la circonftance & les forces du parti contraire. Le même décret promettoit la liberté, avec cent mille HS. (82) de récompenfe, à un efclave qui donneroit quelque lumiere fur la confpiration; & le double de la fomme, fi c'étoit une perfonne libre, avec le pardon d'y avoir trempé. Il portoit encore qu'on diftribueroit (83), fuivant le befoin, des troupes de Gladiateurs dans

» union des Sénateurs avec les Chevaliers, » jointe à la bonne intelligence de tous » les Citoyens, fera capable de me dé- » fendre contre les plus violens efforts. » Auffi, Catilina, tant que vous n'avez » attaqué que moi, je ne vous ai oppofé » que mes propres forces; ne doutant guere » néanmoins que ma perte n'entraînât celle » de l'Etat. Mais aujourd'hui vous atta- » quez Rome ouvertement. Vous avez » juré la ruine de nos temples & de nos » maifons: vous nous menacez de nous » paffer tous au fil de l'épée; vous ne » voulez faire qu'une folitude affreufe de » toute l'Italie, &c. » Les deux affaffins envoyés par Catilina infifterent long-temps à la porte de Cicéron, à ce que rapporte *Plutarque*; ils fe répandirent en injures contre fes gens, fur ce qu'ils ne les laiffoient point entrer: ce qui ne fervit qu'à les rendre plus fufpects.

Capoue, & dans les autres Villes municipales; & qu'à Rome on poseroit pendant la nuit des corps-de-gardes commandés par les Magistrats inférieurs.

(73) Il n'y eut que ces lettres qui ouvrirent enfin les yeux au public sur le projet des conjurés. Encore beaucoup de gens s'obstinoient-ils à croire qu'on exagéroit les choses, & que tout ceci n'étoit qu'une querelle de faction, ordinaire à Rome entre les grands. Tellement que Cicéron, qui ne pouvoit nommer ses auteurs, sans perdre leur confiance, ne savoit comment s'y prendre pour faire revenir le Peuple de ce préjugé, dont on verra qu'il finit par être lui-même la victime.

« (74) Vous vous souvenez, Catilina, » dit *Cicéron*, de m'avoir ouï-dire en plein » Sénat, le 19 Octobre, que dans quatre » jours Mallius, le ministre de votre fu» reur, devoit prendre les armes. Ne » m'avoit-on pas découvert, non-seule» ment un attentat si énorme, si incroyable, » mais encore, ce qui est plus singulier, » le jour précis qui y étoit destiné?... Oui, » je sais à qui l'Apulie a été assignée, qui » doit commander en Etrurie, qui doit se » rendre dans le Picenum & dans la » Gaule, qui a pris la commission du » massacre & de l'incendie.... Comment » donc excuser davantage ma foiblesse & » ma lenteur, à la vue d'une armée enne» mie, campée dans les détroits de l'E» trurie, & dont le nombre augmente » tous les jours, à la vue du Général de » ces troupes, qui est dans l'enceinte de » nos murailles, que nous voyons dans le » Sénat, & qui à toute heure forme de » nouveaux desseins contre nous »?

(75) En même temps que Cicéron employoit toute son éloquence à faire sentir dans le Sénat l'horreur du projet des conjurés, il ne parloit au Peuple de leurs forces qu'avec mépris, pour ne pas l'effrayer, ou ne pas trop enhardir les malintentionnés. « Qu'est-ce, lui dit-il, que » toute cette armée composée de vieillards » désespérés, de paysans mal disciplinés, » de banqueroutiers & de mendians, en » comparaison de nos légions de la Gaule » & du Picenum, commandées par Me» tellus, & des recrues que nous faisons » tous les jours? Je ne veux que la lueur » de nos armes, ou plutôt que lui montrer » un simple édit du Préteur, pour la mettre » toute en fuite ».

(76) Un incident étranger à l'affaire avoit excité quelque tumulte en ces quartiers. Lorsque le Dictateur Sylla y envoya des colonies, P. Sylla son neveu fut un des Triumvirs nommés pour les y conduire. On en plaça une à Pompéi, ville située au pied du mont Vésuve, fort voisine du lieu où l'on vient de découvrir la ville souterreine d'Herculane. Quelques années après, les anciens habitans eurent dispute avec les nouveaux Citoyens, ne voulant pas souffrir que ces nouveaux venus eussent comme eux voix active & passive dans les élections aux magistratures de la Ville. Quoiqu'ils élevassent mal-à-propos cette difficulté, & que P. Sylla eût luimême placé la colonie à Pompéi, on crut qu'il avoit été l'auteur de cette division, & qu'il soutenoit sous mains les anciens habitans, dans l'espérance de les attirer au parti des conjurés. Ce fut dans le même temps qu'il envoya dans ces cantons un

nommé Balbus, affranchi de Faustus Sylla son cousin, ou de Cornélie sa sœur, femme de Nonnius Balbus, avec commission d'y faire un amas d'armes, & d'acheter une grosse troupes de Gladiateurs *, sous prétexte de donner au Peuple les spectacles ordonnés par le testament du Dictateur, comme on l'a lu dans l'histoire précédente. Il faut savoir que la famille Nonnia des Balbus avoit un grand crédit dans ce Pays-là. Je me rappelle que pendant que j'y étois, on découvrit à Herculane plusieurs statues de gens de cette famille, avec leurs inscriptions; entr'autres une petite statue équestre en marbre de Nonnius Balbus, chef-d'œuvre de sculpture, égal, en vérité, peut-être même supérieur, pour le fini & la perfection du travail, à la statue équestre du Marc-Aurele en bronze, placé dans la cour du Capitole. On n'ignore pas que la même ville de Pompéi, dont je viens de parler, a tout récemment été découverte après celle d'Herculane. Il est bien étonnant que dix-sept siecles se soient écoulés, avant que le hasard n'ait fait découvrir cette derniere Ville, qui ne se trouve enterrée que de deux à trois pieds sous le sol actuel.

(77) On racontoit qu'on avoit vu des apparitions de spectres, des voix d'oiseaux inconnus ou de mauvais augure : qu'on avoit senti en divers lieux des tremblemens de terre : qu'il avoit paru dans le Ciel des feux épouvantables du côté de l'occident (*des aurores boréales*): que M. Herennius, Magistrat d'une Ville de Campanie, avoit été tué d'un coup de foudre, sans qu'il y eût alors aucun nuage dans l'air. Il est certain que peu auparavant le tonnerre étoit tombé sur le Capitole, où il avoit abattu une partie du bâtiment, renversé la statue de Jupiter, brisé celle de Pinarius Natta, fondu les tables d'airain où les loix étoient gravées, & frappé un grouppe de bronze, représentant la louve qui allaite Remus & Romulus. Ce grouppe est encore au Capitole, où il fut placé il y a environ vingt-un siecles, par les deux Ogulnius, Ediles Curules, l'an de Rome 458. Ils employerent l'argent des amendes à faire jeter en bronze ce monument *. On le voit aujourd'hui dans le même état où la foudre le mit pour-lors. J'y ai remarqué, avec curiosité & satisfaction, le coup de tonnerre qui glisse le long des côtes, & a fondu une partie de la cuisse. Les Romains, épouvantés de cet événement, firent venir des devins d'Etrurie, qui pronostiquerent des malheurs de plusieurs especes, & donnerent fort sérieusement des remedes pour les prévenir. *Dion* rapporte une autre espece de présage funeste, arrivé dans une circonstance dont je ne me rappelle pas d'avoir vu d'exemple ailleurs. On consulta l'année précédente ce qu'il appelle l'*augure du salut*, espece de divination qu'on employoit lorsque la République étoit dans une paix complette, pour savoir si les Dieux approuveroient qu'on leur en demandât la continuation. Il y avoit tous les ans un jour destiné à cette cérémonie. Mais il falloit, pour l'accomplir, que dans tout le cours de l'année la République n'eût levé aucune armée; qu'il n'y eût eu aucune action militaire; que pas un de ses alliés ne se fût détaché d'elle, & qu'elle n'eût été troublée au dedans par aucune division domestique. Ces circonstances étoient si rares, que presque jamais on n'étoit dans le cas de

* *Cic. pro Syll. 19.*

* *T-Liv. X. 23.*

confulter l'augure du falut. L'occafion s'en préfenta néanmoins en 689. L'augure Appius Clodius, chargé de la cérémonie, rapporta que les pronoftics n'avoient jamais été fi funeftes, & que tout préfageoit une terrible révolution au dedans de l'Etat *. Cicéron fe fervit habilement de ces circonftances, qui font un merveilleux effet fur l'efprit du Peuple, pour lui perfuader que toute cette affaire de la découverte de la confpiration, avoit été conduite par les Dieux d'une maniere miraculeufe. « Ne croyez pas, lui dit-il, que je m'attribue la gloire de tous ces événemens. » On juge affez, Romains, qu'ils font » au deffus de la fageffe humaine, & » qu'il faut que les Dieux immortels » m'aient conduit, m'aient foutenu en » cette occafion. Ils nous ont fecourus d'une » maniere fi admirable, que nous avons » pu en quelque façon la voir de nos » propres yeux. En effet, pour ne rien » dire ici de ces feux nocturnes qui parurent vers l'occident, de ces foudres » épouvantables, de ces tremblemens de » terre, de mille autres fignes merveilleux » qui pendant mon Confulat ont été autant » d'avertiffemens que les Dieux fembloient nous donner: fouvenez-vous, je » vous prie, de certains prodiges arrivés » fous le Confulat de Torquatus & de Cotta. » Les tours du Capitole, frappées alors » du tonnerre, les images des Dieux emportées, les ftatues de nos ancêtres renverfées, l'airain où étoit gravé nos loix » fondu entiérement, la foudre tombée » même fur la ftatue dorée qui repréfentoit notre fondateur encore tout petit, » & fuçant les mamelles d'une louve.

* *Cic. de Divinat. I. 12. Plut. Dio-Caff. Plin. II. 52.*

» Que ces fpectacles furent effrayans! » On fit venir de toute l'Etrurie des devins qui répondirent que tous ces préfages annonçoient des incendies, des » maffacres, des guerres civiles & domeftiques, l'anéantiffement des loix, la décadence de notre Empire; à moins » que les Dieux, quand nous les aurions » une fois appaifés, ne s'employaffent » eux-mêmes à fléchir le deftin. Là-deffus » on commença des jeux publics qui furent continués pendant dix jours, & on » n'oublia rien de tout ce qui pouvoit » calmer la colere des immortels. Ces » devins ajouterent qu'il falloit ériger une » plus grande ftatue à Jupiter, l'exhauffer, » & au lieu qu'on avoit mis l'autre du » côté de l'occident, tourner celle-ci vers » l'orient: que fi elle regardoit le lever » du foleil, la place publique & le palais, » ils efpéroient que le Sénat & le Peuple » romain découvriroient les perfidies qu'on » tramoit contre l'Etat. Il eft vrai que » dès-lors cet ouvrage fut ordonné par les » Confuls: mais on y a travaillé fi lentement, que la ftatue n'y eft placée que » d'aujourd'hui.

» Ne faudroit-il donc pas être bien infenfé, bien téméraire, bien ennemi de » la vérité, pour ne pas convenir que » tout ce que nous voyons eft un pur » effet de la volonté & de la puiffance » des Dieux? Car quand ces devins nous » prédifoient des maffacres & des incendies, l'énormité du crime le rendoit alors » incroyable à bien des gens: il s'eft » pourtant trouvé des Citoyens qui non-feulement y ont penfé, mais qui l'ont » entrepris; vous n'en doutez plus. Comment ne point admirer ici la fenfible » protection de Jupiter, fi l'on fait réflexion

» que ce matin, alors même qu'on posoit » cette statue, les conjurés & leurs délateurs passoient sur la place pour aller » par mes ordres au temple de la Concorde, & que du moment qu'elle a été » posée & tournée vers le Sénat, nous » avons découvert jusqu'aux moindres » circonstances de leur conjuration? C'est » aussi, Romains, ce qui doit redoubler » votre animosité & leur châtiment, puisqu'il paroît que, non contens de réduire » nos maisons en cendres, ils en vouloient » aux temples sacrés. J'aurois tort, encore » une fois, de vous dire que votre bonheur est mon ouvrage. C'est Jupiter, » c'est Jupiter qui a sauvé ce Capitole, » qui a sauvé ces temples, qui vous a » sauvés. Toutes les précautions que j'ai » prises pour faire échouer de si tragiques » desseins, les Dieux immortels me les » avoient inspirées ».

(78) *Martius Rex*, & *Metellus le Crétique*, ci-devant Consuls, l'un en 684 & l'autre en 685 *. Comme ils attendoient aux portes de Rome l'honneur du triomphe, ils avoient conservé avec eux leurs troupes, qui n'étoient point encore licenciées.

(79) *Quintus Pompéius*, surnommé *Rufus* (*le roux*), n'étoit pas de même famille que le grand Pompée, comme je l'ai remarqué dans l'histoire précédente. Il tiroit son origine d'Aulus Pompéius Rufus, dont le fils Quintus fut Consul en 612, puis Gouverneur d'Espagne. Ce dernier laissa deux fils, l'un Préteur en 643, puis Consul deux ans après avec Sylla, continua la branche des Rufus, dont sortoit Rufus, qui fut Tribun du Peuple avec Salluste en 700, comme nous le verrons

* *Voy. l'hist. précédente.*

dans la vie de celui-ci. L'autre, nommé Aulus, fit la branche des *Bithynicus*, & eut pour fils Rufus, dont il est ici question. « C'étoit, dit *Cicéron*, un homme » d'une probité reconnue & fort exact à » son devoir * ». Pompéia, femme de César, si connue par son aventure galante avec Clodius, étoit sa sœur ou sa cousine.

(80) On craignoit sur-tout que les conjurés ne se rendissent maîtres de cette Ville considérable, où il y avoit de grands mouvemens. Cicéron y envoya aussi le Questeur Sextius. Aulanius, Tribun militaire de l'armée du Consul Antoine, venoit d'y arriver, & fomentoit ouvertement la rébellion, comme il avoit précédemment fait à Pesaro, & dans la Gaule Cisalpine. Mais Sextius le chassa de la Ville; & soupçonnant que ce n'étoit pas sans quelque mauvais dessein que Marcellus, sous prétexte d'un pur amusement, exerçoit aux armes un nombreux cortege de domestiques qu'il avoit avec lui, il l'obligea aussi d'en sortir. De cette maniere, la tranquillité fut rétablie dans la Ville, au grand contentement des bons Citoyens, qui en rendirent graces publiquement à Sextius, & firent à Cicéron une députation solemnelle; avouant que c'étoit à sa prudence que la Ville étoit redevable de sa conservation **.

(81) Personne, après Cicéron, n'a joué un plus grand rôle dans cette affaire, & ne mérite mieux d'être connu que *Quintus Metellus*, surnommé *Celer* (*prompt*), à cause de la promptitude avec laquelle, peu de jours après la mort de son pere, il fit préparer les spectacles qu'il donnoit au Peuple à cette occasion †. Il étoit de

* *Cic. pro Cœlio.*

** *Cic. pro Sext.* † *Plut. in Romul.*

l'illustre maison *Cæcilia*, & de la même branche que le conquérant de Numidie & que celui de l'Espagne; mais d'un rameau différent, qui avoit pour tige Metellus, surnommé le Macédonique. Son pere, Metellus Nepos, Consul en 655, eut deux fils, Celer, & Nepos désigné Tribun du Peuple, cette même année 690. Il sera bientôt question de ce dernier dans cette histoire. Leur mere, femme dont les galanteries avoient fait beaucoup d'éclat, se remaria à Mutius, dont elle eut Mutia, femme du grand Pompée *. Celer fut un des plus honnêtes hommes, des plus fermes, & des plus habiles de son temps. « Nous n'en avons guere vu de pareils à » lui, dit *Cicéron* ». Son zele pour l'Etat le transportoit au point qu'il n'hésita pas de dire un jour en plein Sénat qu'il tueroit de sa main, sans formalité, un Consul qui auroit de mauvais desseins contre la République. Il fut fait Préteur en 690, & il avoit été reçu précédemment dans le college des Augures, place non-seulement distinguée par le petit nombre de gens dont ce college étoit composé, mais qui, entre les mains d'un habile politique, pouvoit devenir un instrument utile dans une République, où les affaires de l'Etat avoient une liaison intime avec celles de la religion. Celer en fit usage dans l'occasion suivante.

Après que Catilina & ceux de son parti eurent échoué dans l'entreprise qu'ils avoient formée d'obtenir le rappel des familles bannies, & de faire ordonner un nouveau partage des terres entre les Citoyens, ils tenterent une autre voie propre à troubler le Gouvernement présent. Jules-César excita le Tribun Labienus à accuser de rébellion Rabirius, au sujet du meurtre de Labienus son oncle & de Saturninus, Tribun séditieux, que Rabirius avoit effectivement tué trente-six ans auparavant, dans le temps des discordes de Marius & de Sylla. L'affaire fut portée pardevant le Préteur, Président au Tribunal de la rébellion (*perduellionis*), à qui le sort donna César pour assistant. Car, selon la remarque de Cicéron, ceux qui présidoient au tirage des Juges ou des Gouverneurs de Province, étoient quelquefois très-heureux; & il ne sortoit de l'urne que les noms qui leur étoient agréables. César condamna impitoyablement Rabirius, malgré tous les efforts d'Hortense son défenseur. On eut soin d'employer dans tout le cours de cette affaire une forme qui tendoit visiblement à troubler celle du Gouvernement présent, & à ruiner l'autorité du Sénat, sur-tout en un article très-essentiel aux conjurés: & c'est ici, à mon gré, le plus fin trait de politique qui ait été mis en usage de la part de ces conspirateurs. Car ils n'en vouloient pas tant à Rabirius même qu'à une des prérogatives du Sénat le plus capable de nuire à l'exécution du complot: elle consistoit à faire armer en un instant toute la Ville, lorsqu'il lui plaisoit de donner, par un décret solemnel, un plein pouvoir aux Consuls. C'étoit en vertu d'un pareil décret que Rabirius avoit agi, & qu'on s'étoit quelquefois défait sans formalité d'un Magistrat factieux. Or, rien n'étoit plus essentiel pour les conjurés, que de faire abolir une pareille forme de procéder: car, en effet, un pareil plein pouvoir fut donné à Cicéron. Un grand corps tel que le Sénat n'agit que lentement. Mais un plein pouvoir donné aux Consuls, pouvoit ruiner

* *Voy. tom. I. l'arbre généalogique de cette maison.*

ruiner l'effet des plus longues intrigues, rendre inutile la faveur du Peuple, & prévenir un coup de main tout prêt, par un autre encore plus subit. Aussi le Tribun Labienus se récrioit-il ici fortement contre cet usage, & le représentoit comme une infraction dangereuse des loix, qui donnoit au Sénat un pouvoir arbitraire sur la liberté & même sur la vie des Citoyens. L'abolition de cet usage devenoit une suite presque nécessaire de la condamnation de Rabirius, qui venoit d'appeller au Peuple du jugement du Préteur. Le Consul Cicéron plaida pour lui, & ayant avancé dans son discours une proposition extraordinaire, il s'éleva dans l'assemblée une grande huée contre lui. Alors Cicéron s'interrompant sans se troubler; *Peuple*, cria-t-il, *vos cris ne m'ébranlent point; ils me rassurent, en me faisant voir combien est petit parmi vous le nombre des mal-intentionnés. Les honnêtes gens qui se taisent ici ne m'eussent jamais pris pour Consul, s'ils m'eussent cru capable d'être troublé par une insulte si méprisable.* Alors il s'éleva une seconde huée. *Voyez*, dit Cicéron, *combien ce second cri est plus foible que le premier. Retenez vos voix, qui ne font que prouver votre imprudence & votre petit nombre.* Cependant malgré toute la fermeté avec laquelle Cicéron continua, la faction de Catilina étant la plus forte dans l'assemblée du Peuple, le jugement de condamnation alloit infailliblement être confirmé, si Celer, se jetant au milieu de l'assemblée du Peuple, n'eût crié que les augures étoient contraires. Mais comme il ne vit pas que ce discours fît sur les esprits une impression assez prompte, persuadé d'ailleurs que le jugement qu'on alloit rendre étoit d'une injustice également criante & dangereuse, il courut, avant que les suffrages ne fussent ouverts, arracher l'étendard planté sur le mont Janicule; espece de formalité sacrée, sans laquelle il ne pouvoit y avoir d'assemblées légitimes. Chaque nation a son espece de superstition qui la frappe, quoique fort méprisable aux yeux des autres nations. Ainsi le Peuple romain s'étant dissipé de lui-même, dès qu'il n'apperçut plus l'étendard, l'affaire de Rabirius en resta-là *, & les partisans de Catilina échouerent encore dans ce projet.

Peu après cet événement, Celer fut nommé Gouverneur de la Gaule Cisalpine. Ce Gouvernement appartenoit à Cicéron, qui l'avoit échangé avec Antoine contre celui de Macédoine. Mais Cicéron ayant depuis fait réflexion qu'il étoit plus avantageux pour l'Etat qu'il ne s'éloignât pas de Rome dans la circonstance présente, il céda ce Gouvernement à Celer son intime ami, sur le secours de qui il comptoit principalement dans une conjoncture si critique: ou pour parler plus juste, ce Gouvernement étant retombé, par le refus de Cicéron, dans la distribution générale, celui-ci obtint d'Antoine, qui présidoit à la distribution, qu'il le feroit adroitement tomber à Celer, lorsqu'on les tireroit au sort. Comme la Gaule Cisalpine étoit une Province consulaire, Celer eut en même temps le titre de Proconsul. Je remets à parler, dans l'occasion, de tout ce qu'il fit en cette place pour étouffer les restes de la conspiration.

Pompée, à son retour d'Asie, fit nommer Consul Celer son beau-frere, pour l'an 693; dans l'espérance de faire passer par son moyen grand nombre de prétentions

* *Dio-Cass. XXXVII. 24.*

extraordinaires. Mais il connoissoit mal la fermeté de Celer; outre que celui-ci avoit de justes sujets de mécontentement contre Pompée, qui avoit mal-honnêtement fait divorce avec Mutia sa sœur, quoiqu'il en « eût des enfans *. Votre Celer, *écrit » Cicéron à Atticus*, est un excellent Con» sul. Je n'y trouve rien à redire, sinon » qu'il n'aime pas à recevoir de la Gaule » des nouvelles pacifiques. On voit qu'il » aime le triomphe. Mais je voudrois qu'il » fit moins paroitre l'envie qu'il en a : à cela » près, c'est un homme admirable ** ».

Celer eut néanmoins dans cette place une contestation légere avec Cicéron, à cette occasion-ci. On prenoit dans l'ordre des Chevaliers une partie des Juges des affaires particulieres. Il y avoit si long-temps que l'on se plaignoit à Rome de la corruption des Juges, sur-tout de ceux de cet ordre, que Celer, joint à Crassus & à Caton, proposa au Sénat d'en faire informer. Tout l'ordre des Chevaliers ressentit vivement cette injure, quoiqu'il n'osât le témoigner ouvertement. Mais il eut recours à Cicéron son appui ordinaire. C'étoit à son crédit que cet ordre devoit le point de considération où il étoit alors parvenu. Cicéron s'éleva de toute sa force contre la proposition faite au Sénat. Il soutint que l'événement, quel qu'il fût, ne pouvoit manquer d'être plus dommageable qu'utile à l'Etat : que dans les temps orageux, la prudence vouloit qu'on fermât les yeux sur de certaines choses : qu'on alloit aliéner tout le corps des Chevaliers, & détruire en un instant le fruit de tous les soins qu'il avoit pris durant son Consulat, pour former entr'eux & le Sénat une liaison étroite, à laquelle la République avoit dû son salut dans le temps de la conjuration : qu'il n'y avoit que cette union des ordres qui pût soutenir encore quelque temps un Etat penchant visiblement à sa ruine. Nous n'avons plus de ce discours de Cicéron, que ce qu'il en rapporte dans une lettre à Atticus *, où il s'applaudit beaucoup d'avoir parlé avec abondance & gravité, dans une cause assez peu honnête. Il ramena en effet à son sentiment tous les esprits, à l'exception de Caton & de Celer, hommes incapables de ménagemens contraires à la droiture.

Ce fut sous le Consulat de Celer que se forma cette fameuse ligue entre Pompée, César & Crassus, connue sous le nom de Triumvirat, qui aboutit à la perte de la République **. Celer en prévit l'événement, & mourut accablé de douleur dans la fleur de son âge, en 694, sous le Consulat de César & de Bibulus. « J'ai vu, s'écrie » *Cicéron*, cet excellent Citoyen, dont » les honnêtes gens ne peuvent trop re» gretter la perte, dans les derniers ins» tans de sa vie, dans ces momens où les » maux du corps étouffent toutes les pen» sées de l'esprit, je l'ai vu n'être occupé » que de la République, frapper de la » main le mur de la ruelle de son lit, » mitoyen entre Catulus & lui, appeller » à haute voix ce grand homme ; puis, » rejetant les bras vers moi, me recom» mander le salut de Rome, & m'an» noncer les terribles tempêtes qui alloient » s'élever ». Sa maladie ne dura que trois jours : on ne douta pas à Rome que sa femme ne l'eût empoisonné. C'étoit une sœur de Clodius, fort décriée par ses

* *Dio-Cass. XXXVII. 31.*

** *Epist. ad Att. I. 20.*

* *Epist. I. 17.*

** *Horat. Od. II. 1.*

mauvaises mœurs. Elle étoit elle-même cousine germaine de son mari, fille d'une Cæcilia, sœur du pere de son mari. Sa premiere galanterie avec son propre frere, fut suivie d'une longue intrigue avec le Poëte Catulle, qui l'a tant célébrée sous le nom de Lesbie. Celer voyoit ce commerce avec impatience. Il étoit quelquefois de mauvaise humeur, quoiqu'il n'osât rien dire à sa femme sur le sujet qui la causoit. Il étoit foible dans son domestique, & tâchoit, pour avoir la paix, de dévorer un chagrin que ses amis n'appercevoient que trop. « C'étoit, dit *Cicéron*, l'homme » du monde le plus ferme, hors de chez » lui ». Clodia, après la mort de son mari, s'entêta d'un jeune homme d'une fort belle figure, nommé Cælius, qui lui coûta beaucoup d'argent. C'est le même dont j'ai déjà parlé. Celui-ci l'ayant quittée au bout de quelque temps, elle lui redemanda l'argent qu'elle lui avoit donné. Sur le refus qu'il fit de le rendre, elle l'accusa en justice d'avoir tenté de l'empoisonner. Cicéron, dans le plaidoyer qu'il fit pour Cælius son ami, déploya tout ce que la raillerie a de plus vif & de plus délicat. Il n'y a rien d'aussi agréable ni de plus amusant à lire que cet ouvrage. Mais sur la fin, il reprend le ton véhément, & déclame contre l'audace de cette femme, qui ose accuser quelqu'un de poison, tandis que les murs mêmes de sa maison crient vengeance contre son crime domestique *. A la fin les débauches de Clodia devinrent si scandaleuses, qu'elle se vit également méprisée du public & de ses amans. Catulle badine agréablement avec Cælius, sur ce que leur commune maîtresse étoit devenue si commune. On l'appelloit à Rome la *Clytemnestre à quatre deniers*, par allusion, tant à l'empoisonnement de son mari, qu'à une aventure qui lui arriva un jour avec un de ses galans, qui, au lieu d'une bourse pleine d'or, lui en donna une pleine de doublons de cuivre *. Celer n'eut de Clodia qu'un fils unique, qui mourut sans postérité dans le temps des guerres civiles, ayant fait son héritier un Préteur nommé Carinas, homme peu connu, & qui n'étoit pas son parent. Ainsi tous les biens de cette illustre famille passerent à une famille étrangere, quoiqu'elle fût alliée aux plus grandes maisons de Rome **.

* *Cic. pro Cæl. 24.*

Pendant que Celer étoit Gouverneur des Gaules, il lui arriva une chose qui pourra paroître incroyable. Cependant *Cornélius Nepos*, auteur fidele qui la rapporte, semble la tenir de sa propre bouche. Il dit que le roi des Sueves fit présent à ce Proconsul de quelques étrangers qui avoient fait naufrage sur les côtes d'Allemagne, & que l'on connut par leur récit qu'ils étoient Indiens, & que la tempête les avoit poussés des mers des Indes jusqu'à cette côte. Les anciens Géographes concluoient de ce fait que l'océan entoure entiérement la terre †. Mais on auroit dû nous apprendre plus précisément de quelle région de l'Inde venoient ces étrangers; & en quel endroit d'Allemagne ils aborderent. On ne peut pas s'imaginer que dans un temps où l'on employoit ni l'art ni les précautions nécessaires aux voyages de fort long cours, des Indiens aient pu venir de Sumatra à Hambourg, sans périr mille fois de faim en chemin. Le trajet d'Amérique est moindre. Mais comment

* *Quintilian. VIII. 6. Plut. in Cic. 1604.*

** *Val-Max. VII. 8. 3.*

† *Plin. II. 67. Pomp-Mel. III. 5.*

croire que les canots de ces barbares y eussent pu résister? Ainsi, au cas que le fait soit véritable, il seroit plus naturel de croire que c'étoit des bâtimens Chinois ou Japonois venus par les mers du nord. Cependant, aujourd'hui que la navigation est infiniment perfectionnée, nous n'avons pu encore trouver un passage pour nous rendre d'Europe aux mers de la Chine par celles du nord. On va bien du Texel à la côte orientale de la Zemle, & d'autre part, de l'embouchure du fleuve Léna au Japon. Mais il reste intermédiairement en Sibérie le petit espace de terre entre les deux rivieres Tamura & Piasiga, que les vaisseaux n'ont pu encore doubler. Au reste, on ne nous dit pas ce qu'il y auroit de plus essentiel à savoir dans un fait si important. Ces étrangers étoient-ils parvenus en Allemagne par les mers du nord, ou par les côtes d'Istrie, au fond du golfe Adriatique? Ne pouvoient-ils pas aussi être venus de l'Asie par la mer Caspienne, puis par l'Euxin, & en remontant le Danube? Pour moi je croirois volontiers que ces étrangers, faute de pouvoir mieux s'expliquer, se firent mal entendre, & qu'on prit pour Indiens des gens qui ne venoient pas, à beaucoup près, de si loin. Mais c'est sans vouloir nier que dès ce temps-là, & même fort antérieurement, les Indiens & les Arméniens, grands commerçans, faisoient dans l'Asie, pour leur trafic, des courses fort éloignées, qui nous sont inconnues. L'ancienne histoire de la haute Asie est une grande matiere de littérature, toute neuve encore pour nous. Elle éclairciroit beaucoup de choses. Aujourd'hui que l'accès de ces régions commence à s'ouvrir, il seroit fort important de s'occuper à en découvrir le monumens, & à en rassembler les matériaux.

(82) Cette marque, HS. signifie *sesterces*, c'est-à-dire *deux & demi*, par où les Romains entendoient *deux as & demi.* Le mot *sestertius* ou *semistertius* signifie à la lettre trois moins un demi. Le signe H signifie, par les deux lignes I I, deux as, & par la barre — qui les joint, un demi as: ainsi H deux & demi: & HS explique que les deux & demi sont le sestertius. Dix as faisoient un denier: quatre HS faisoient de même un denier. Huit deniers, drachmes ou gros, pesoient une once d'argent: trente-deux HS, de même une once d'argent; ce qui est autant aujourd'hui qu'un de nos écus de 6 liv. Ainsi cent mille sesterces font vingt-cinq mille deniers ou trois mille cent vingt-cinq onces d'argent. La livre romaine étoit de douze onces, au lieu que la nôtre est de seize. Il faut toujours expliquer les monnoies anciennes par la valeur du poids, & non par valeur numérique de livres, qui n'est qu'un nom arbitraire qui varie selon les temps & la volonté des Souverains de chaque Etat. Le poids, le titre, la valeur numéraire, ont varié dans les temps anciens comme dans les modernes: on ne peut donc estimer que la valeur réelle par le poids, en prenant une proportion moyenne & ordinaire. Ainsi quand j'ai dit dans les notes latines que pour la facilité du calcul on avoit coutume d'estimer le HS deux sols, plus ou moins, de notre monnoie, & les 1000 HS. 100 liv. il faut entendre, de notre monnoie du siecle passé, & de ce que les commerçans appellent *argent courant de l'Europe.* Car depuis le systême de 1720, les choses ont fort changé en France, où l'espece est ordinairement plus haute que

XIII. Troubles dans Rome. Catilina vient au Sénat. Il sort de Rome.

Tant de mouvemens changerent tout-à-coup la face de la Ville. La joie & les plaisirs qu'une longue paix y avoit fait régner, furent convertis en une morne tristesse. On court : on s'empresse : on ne sait plus à quels lieux, à quels gens se fier : on rompt la paix sans faire la guerre : chacun mesure le péril à sa crainte. Les femmes sur-tout, à qui les alarmes de la guerre, qui ne se faisoit que sur les frontieres de ce vaste Empire, étoient moins connues, se lamentent, levent les mains au Ciel, lui demandent graces pour leurs petits enfans, questionnent tous ceux qu'elles rencontrent, oublient jusqu'à la parure & aux plaisirs, pour ne songer qu'au salut de l'Etat & au leur propre.

Malgré tant de précautions, le cruel Catilina n'abandonnoit point son projet. Paulus venoit de le citer en justice aux termes de la loi Plautia (84). Sur quoi, pour mieux couvrir ses desseins, & comme pour se justifier d'un bruit injurieux, il osa bien venir prendre sa place au Sénat. Ce fut là que Cicéron, saisi, soit d'épouvante à son arrivée, soit de colere à sa vue, prononça sur-le-champ cette harangue (85) foudroyante, & si remplie de zele pour l'Etat, qu'il a depuis donnée au public. Si-tôt que le Consul eut cessé de parler, Catilina, préparé au rôle qu'il devoit jouer, répondit d'un air touché & d'un ton humble (86), *qu'il supplioit le Sénat de ne pas le soupçonner légérement ; que sa naissance & son éducation étoient assez connues*,

dans les autres pays. La valeur numérique de l'écu ou once d'argent, qui n'étoit guere plus de 3 liv. sous le regne de Louis XIV. étant monté à 6 liv.

« (83) J'ai pourvu à la sûreté de la » Ville, *dit Cicéron au Peuple romain*, » sans vous causer ni trouble ni embarras. » Les colonies & les Villes municipales » sont averties de l'évasion nocturne de » Catilina, & se garantiront aisément de » ses insultes. Les Gladiateurs, qu'il espéroit avoir en grand nombre de son côté, » sont mieux intentionnés que beaucoup » de Patriciens : en tout cas je saurai les » tenir dans le devoir. Metellus, que j'ai » envoyé par avance dans les terres des » Piceniens & des Gaulois, accablera notre » ennemi, ou du moins réprimera sa fureur ».

pour qu'on ne prît point contre lui d'impressions désavantageuses ; qu'un homme de son nom, dont les ancêtres avoient prodigué leur sang pour la République, avoit d'assez justes espérances de s'élever aux premiers rangs, sans qu'il crût avoir besoin, pour y parvenir, de bouleverser le Gouvernement ; & qu'il n'étoit naturel d'imaginer ni qu'un Patricien pût trouver son intérêt dans la ruine de l'Etat, ni qu'un Citoyen à demi étranger, tel que Cicéron, fût fort propre à en être le défenseur. Il éleva ensuite sa voix, & en venoit aux invectives, lorsqu'on se mit à frémir tout haut (87), & à l'appeller traître & parricide. Alors se levant avec transport : « Oui, dit-il, on me pousse donc ainsi dans le précipice ! Eh » bien, si mes ennemis allument le feu contre moi, j'étoufferai » l'incendie par la ruine (88) » ; & se dérobant du Sénat, il s'enfuit dans sa maison (89). Là, roulant diverses pensées dans sa tête, considérant que les pieges qu'il tendoit au Consul ne réussissoient point ; que les gardes qu'on avoit posées garantissoient Rome de l'incendie, il ne vit rien de mieux à faire que de renforcer son armée, pour prendre ses avantages avant que les légions que levoit la République fussent en état de s'y opposer. Il partit (90) donc sur l'heure de minuit, suivi de quelques gens, pour se rendre au camp de Mallius, laissant à Rome (91) Lentulus, Céthégus & quelques autres des plus entreprenans, pour grossir le parti par leurs intrigues, hâter la perte de Cicéron, préparer le massacre, l'incendie & les autres horreurs d'une guerre civile ; les assurant qu'il seroit bientôt aux portes de la Ville, avec une armée capable de les appuyer.

(84) Les articles de la loi Plautia contre les violences, sont rapportés dans l'histoire précédente, an 675. Ce fut en vertu de cette loi que l'on procéda dans tout le cours de l'affaire de la conspiration, & qu'une partie des coupables qui avoient échappé au dernier supplice, furent punis par l'exil. Lucius Æmilius Lepidus Paulus, fils du Consul Lépide, qui fit la guerre civile de 675, & d'Apuleia, fut le premier qui eut la hardiesse d'attaquer les conjurés par les voies ordinaires de la justice. Il étoit si jeune alors, qu'il ne fut Questeur que quatre ans après. Mais c'étoit un usage

ordinaire à Rome, que de jeunes gens qui vouloient se faire un nom en entrant dans le monde, entreprenoient, contre de grands Seigneurs, des affaires personnelles, relatives au droit public. Cicéron traite Paulus d'excellent Citoyen, d'homme né pour la conservation de la République, & qui avoit fait exiler, avec le secours des loix, des scélérats, ennemis domestiques & traitres à la patrie *. Paulus joua un très-grand rôle dans les affaires d'Etat, au temps du Triumvir Lépide son frere. Il fut, avec Cicéron & L. César, une des trois personnes que les Triumvirs se sacrifierent réciproquement dans l'accord qu'ils firent près de Modene. Il avoit épousé une Cornélie, fille de Nasica & de Scribonie, femme d'Auguste. Il en eut cette Emilie, dont le Grand Corneille a fait un des personnages de la tragédie de Cinna. C'est par erreur qu'on a mis dans la table du nom des Acteurs, *fille de Thoranius.*

(85) Elle fut faite sur-le-champ par Cicéron, sans aucune préparation, à l'assemblée du Sénat, convoquée dans le temple de Jupiter-Stator le 8 Novembre. En effet, il n'y avoit guere lieu d'imaginer que Catilina poufferoit l'impudence jusqu'au point de se trouver lui-même à cette assemblée. Non-seulement il y vint; mais avec lui une partie des conjurés, qui s'étoient trouvés deux jours auparavant chez Læcca. La colere de Cicéron, déjà fort aigrie par la visite qu'il avoit reçue la veille de Cornélius, dut alors être montée à son plus haut degré. Son danger personnel se trouvoit joint à celui de l'Etat, qui, tout seul, étoit un motif assez puissant pour irriter une ame comme la sienne, vraiment grande, vraiment courageuse, héroique & passionnée pour le bien public. Pour ce qui est de la frayeur dont Salluste semble ici le taxer, il ne paroit pas qu'on en puisse raisonnablement accuser un homme qui garde aussi peu de ménagement contre son ennemi. Sa harangue est pressante & d'une extrême énergie. Quel talent avoit pour la parole un homme qui, sans préparation, a su parler avec une si grande force! *Quintilien* la donne comme un excellent modele d'une éloquence enflammée & véhémente. Cicéron lui-même, dans son livre de l'Orateur, en parle à peu près sur le même ton. « Le genre pathé-» tique enflammé, coupé, véhément, » est, dit-il, d'une grande ressource dans » les causes qu'il faut emporter d'emblée. » On y résiste très-rarement. J'ai quel-» quefois terrassé par-là, du premier coup, » mes adversaires. Catilina n'osa jamais » me répondre, quand je l'employai con-» tre lui au Sénat, quoique ce fût l'homme » du monde le plus audacieux * ». On en jugera par ce début, qui fera voir en même temps comment ces maitres du monde se traitoient en plein Sénat.

« Jusques à quand, Catilina, prétends-» tu donc abuser de notre patience? Jus-» ques à quand veux-tu nous rendre le » jouet de ta fureur? Ton impudence est » donc égale à ta témérité. Quoi! ces » gardes posées de nuit dans le palais, ces » sentinelles dispersées dans la Ville, ce » frémissement des gens de bien, ce lieu, » ce lieu si respectacle, cet asyle sacré » où tu oses prendre place, ces visages » irrités, ces yeux fixés sur toi, n'ont rien » qui puisse t'émouvoir? Tu ne vois pas » que tes infames projets sont découverts:

* *Cic. in Vatin. 10.*

* *Cic. Orator. 37. Lucan. Pharsal. VII. 62.*

» tu ne remarques pas que tes trames abominables sont connues de ceux même qui gardent le silence? Ce que tu fis hier, ce que tu délibéras avant hier, le lieu où l'on s'est assemblé, les gens qui s'y sont trouvés, les discours qu'on y a tenus, crois-tu qu'aucun de nous les ignore? O siecle! ô mœurs! le Sénat entend de pareilles choses; le chef du Sénat les voit, & le traitre respire encore. Que dis-je, il respire, il est assis parmi nous; il a part au secret de l'Etat; il marque, il destine de l'œil chacun de nous à la mort. Lâches que nous sommes, croyons-nous satisfaire au cri de la République, en parant les traits de ce furieux? Non, non, Catilina, mon ordre devroit t'avoir déjà fait traîner au supplice, & avoir écrasé ta tête de la foudre que tu prépares aux nôtres... Comment excuser davantage ma foiblesse & ma lenteur? Si dans ce même instant je te faisois ôter la vie, les bons Citoyens ne me diroient pas que j'agis avec cruauté, mais que j'ai agi trop tard. J'ai cependant des raisons pour différer ta mort. Oui, tu vivras jusqu'à ce que je ne voie plus ici d'homme assez méchant, assez scélérat, assez semblable à toi, pour la trouver injuste. Tu vivras tant qu'il te restera un partisan; mais tu vivras comme tu fais, toujours environné de gens qui t'observeront. Il y aura des yeux & des oreilles invisibles pour toi, qui me rendront un compte exact de toutes tes paroles & de toutes tes actions. Qu'espères-tu davantage? La nuit même, avec toutes ses ténebres, n'a pu cacher tes assemblées criminelles. La voix de tes complices a percé les murailles. Tout est su, tout est découvert. Le public n'ignore plus rien. Crois-moi, ne t'occupes plus de massacres ni d'incendies. On te tient de toutes parts. Tes intrigues sont plus claires que le jour.... Ainsi, va, fuis, que rien ne t'arrête. Plus de secret, plus de ménagement. Livres-toi, il est temps, aux dernieres ressources de ta fureur....

» M'entendez-vous, Catilina? sortez de Rome. Les portes sont ouvertes. Partez. Déjà l'armée de Mallius est dans l'impatience de posséder son Général. Emmenez tous ceux de votre faction. Purgez la Ville. Il faut que je voie entre vous & nous toute l'épaisseur de nos murailles. Vous ne sauriez être ici plus long-temps. Non sans doute, je ne le permettrai, ne le souffrirai, ni ne l'endurerai.... Si je ne suis pas tout-à-fait les rigoureuses maximes de nos ancêtres, je prendrai une voie plus douce, mais aussi plus efficace. Je dis plus efficace; car si je vous ôtois la vie, vos complices croiroient l'affaire assoupie. Mais si vous sortez avec eux, Rome enfin se trouvera délivrée de tout ce qui infecte l'air que nous respirons. Quoi, Catilina, vous hésitez! Refusez-vous de faire par mon ordre ce que vous alliez faire de votre propre mouvement? Je vous déclare ennemi de l'Etat. Je vous ordonne, en qualité de Consul, de sortir de Rome. Vous me demanderez, est-ce pour aller en exil? Quant à ce point, je ne vous l'ordonne pas; mais je vous le conseille. Car enfin, dites-moi, quels charmes vous arrêtent ici, où il n'y a personne, à vos complices près, qui ne vous craigne où vous haïsse.... Si votre pere ou votre mere vous haïssoient, & qu'il ne vous restât aucune espérance de

regagner

» gagner leur amitié, ne vous éloigneriez-
» vous pas de leurs yeux ? Or, la patrie,
» qui est notre commune mere, vous hait
» & vous redoute, convaincue que depuis
» long-temps vous ne songez qu'à la per-
» dre. Devez-vous donc mépriser son
» autorité, ne point déférer à son juge-
» ment, vous moquer de sa vengeance....
» Vous me direz peut-être, rapportez
» cette affaire au Sénat: s'il me condamne
» au bannissement, j'obéirai. Je ne la rap-
» porterai pas. Ce seroit prendre contre
» vous un parti trop cruel & peu con-
» forme à mon humeur. Mais, par un
» autre biais, je vais vous faire entendre
» l'opinion qu'a de vous cette auguste
» compagnie. Partez, Catilina : mettez fin
» à nos alarmes; si vous attendez qu'on
» vous parle clairement d'exil, on le fait :
» partez. Hé bien, remarquez-vous le
» silence de tous les Sénateurs ? Ils con-
» sentent à votre départ : ils ne disent mot.
» Voulez-vous qu'ils parlent ? Leur silence
» ne parle-t-il pas assez ? Ah ! si j'en avois
» dit autant à Sextius ou à Marcellus,
» le Sénat ému auroit bien vite fait écla-
» ter son indignation & sa colere. Mais,
» pour vous, il se tait; en se taisant, il
» approuve mon discours; en ne disant
» mot, il prononce l'arrêt de votre con-
» damnation. Tel est donc l'avis de ces
» Magistrats, dont vous feignez de res-
» pecter le rang, tandis que vous êtes
» prêt à ménager si peu leur vie. Tel est
» aussi le sentiment de tous ces illustres
» Chevaliers, & de tant de zélés Citoyens
» qui nous environnent. Vous avez pu
» entendre de votre bouche ce qu'ils
» pensent de vous; & quoique j'aie eu
» jusqu'ici bien de la peine à vous garantir
» de leurs justes emportemens, je me fais
» pourtant fort de vous en faire accom-
» pagner jusqu'aux portes de la Ville,
» quand vous en sortirez.... Mais si Rome,
» qui m'est plus chere mille fois que ma
» vie, si toute l'Italie, si la République
» entiere disoit: A quoi pense Cicéron ?
» un homme qu'il reconnoit pour l'ennemi
» de l'Etat, qui va se mettre contre nous
» à la tête d'une armée, qui déjà est attendu
» dans le camp ennemi, qui est l'auteur
» de l'attentat & le chef de la conjuration,
» qui a soulevé, enrôlé tous les esclaves,
» tous les scélérats, il souffrira que cet
» homme s'échappe; de sorte qu'il paroisse
» lui avoir livré Rome, bien loin de l'en
» chasser ? Pourquoi ne le pas charger de
» chaines ? pourquoi ne le pas faire traîner
» au supplice ? Qu'est-ce qui retient Ci-
» céron ? Est-ce la coutume de nos ancê-
» tres ? Mais plusieurs d'entr'eux, de
» leur autorité privée, ont fait mourir de
» pernicieux Citoyens. Est-ce l'équité des
» loix qui prescrivent des ménagemens
» à l'égard des Citoyens romains ? Mais
» ces sortes de privileges ne furent jamais
» faits pour les traitres. Est-ce le péril où
» sa fermeté peut un jour le jeter ? Mais
» quoi ! après les faveurs qu'il a reçues du
» Peuple romain, qui sans égard à sa
» naissance, l'a élevé si promptement &
» par degré à la premiere Charge de la
» République, la crainte lui fait oublier
» nos intérêts ? D'ailleurs, s'il faut crain-
» dre les suites que peuvent avoir la ri-
» gueur & la sévérité, la foiblesse & la
» lâcheté en auront-elles de moins fâcheu-
» ses ? & quand la guerre desolera l'Italie,
» quand nos villes seront en proie, quand
» le feu consumera nos maisons, sera-t-il
» à couvert de la vengeance publique ?
» Voici ma réponse aux plaintes de la

» patrie, & de tous ceux qui ont les » mêmes sentimens. Seigneurs, si j'avois » cru que pour le bien de l'Etat il fût » à propos de faire mourir ce Gladiateur, » je ne lui aurois pas laissé une heure de » vie. Car enfin, si autrefois de grands » hommes ont illustré leur nom, loin de » le souiller, par la mort de Saturninus, » des Gracchus, de Flaccus, & de plu- » sieurs autres; sans doute je n'ai pas dû » craindre que pour celle d'un parricide la » haine publique rejaillît sur moi. Et quand » ce malheur arriveroit, la haine, que la » vertu seule nous attire, n'est plus telle à » mon sens; mais un surcroît de gloire. » Il y a cependant encore dans le Sénat » quelques personnes qui ne voient pas » nos dangers, ou qui tâchent de les dis- » simuler: & comme leur lâcheté a nourri » d'abord les folles espérances de Catilina, » leur incrédulité a fortifié ensuite sa con- » juration; de sorte que leur exemple a » entraîné non-seulement les mauvais Ci- » toyens, mais beaucoup d'autres qui ont » peu de connoissance des affaires. Or, » si je traitois Catilina à la rigueur, ils » m'accuseroient de cruauté & de ty- » rannie: au lieu que s'il se rend au » camp de Mallius, comme il en a formé » le dessein, je vois que les moins éclai- » rés seront convaincus de son crime, & » que les plus méchans n'oseront le ré- » voquer en doute. Ajoutons que la mort » auroit bien assoupi le mal pour un temps; » mais qu'elle ne l'auroit pas guéri: au » contraire, s'il va lui-même où je dis, » & qu'il y attire ses partisans de Rome, » & les scélérats qu'il a rassemblés de toute » part, non-seulement nous étoufferons » cette peste de la République, mais » nous tarirons aussi les anciennes sources » de tous nos maux. Car ne croyez pas, » Seigneurs, que ce soit ici une conspira- » tion subite. Il y a long-temps qu'elle se » trame; & je ne sais d'où vient que » sous mon Consulat les crimes, l'auda- » cieuse fureur paroissent, si j'ose ainsi » dire, en leur maturité. S'il n'en coû- » toit la vie qu'au chef de ces brigands, » nos peines & nos frayeurs cesseroient » en apparence, tandis que le mal se ren- » fermeroit dans les entrailles de la Ré- » publique. Comme une personne qui est » attaquée d'une fievre violente, se croit » soulagée en buvant de l'eau froide dans » son accès, & que par-là elle s'attire un » redoublement plus fort, de même la » mort de ce parricide nous donneroit un » peu de relâche; & ses complices qui » resteroient, nous feroient retomber » dans un état plus terrible que celui d'où » nous fortirions.

» Que les méchans se retirent donc au » plutôt; que séparés des bons, ils fassent » un corps à part; qu'il y ait, comme » j'ai dit souvent, une muraille entre les » uns & les autres, qu'ils cessent de ten- » dre des pieges au Consul jusques dans » sa maison, d'environner celle du Pré- » teur, d'assiéger le Sénat, de préparer » des torches pour nous brûler, qu'enfin » on lise sur le front de tous les Romains » les vrais sentimens qu'ils ont pour la » Patrie. J'ose vous assurer, Seigneurs, » & vous devez l'attendre de mon appli- » cation, de votre autorité, de la valeur » des Chevaliers, des efforts unanimes » de tous les fideles Citoyens, que cette » fatale conspiration, par la sortie de Ca- » tilina, va être découverte, mise dans » tout son jour, arrêtée & punie en même » temps. Ne tardez donc plus Catilina.

» Ne tardez plus à commencer la guerre » impie où vous êtes appellé par la fureur & attendu par la mort ».

» (86) Après avoir été presqu'assassiné » chez moi, *dit Cicéron*, j'assemblai le » Sénat dans le Temple de Jupiter, où » je déclarai tout ce qui s'étoit passé. Quel- » que hardi que soit Catilina, il fut sur- » pris & n'osa me répondre, convaincu » par le témoignage secret de sa conscien- » ce: de sorte que je continuai de rap- » porter au Sénat tout le plan de la cons- » piration. Je m'apperçus qu'il ne savoit » où il en étoit, qu'il ne trouvoit rien à » repliquer; je lui demandai enfin qu'est- » ce qui arrêtoit son départ prémidité ». *Plutarque* dit au contraire, comme Salluste, qu'il voulut repliquer; mais que quand il commença à parler, « il ne put oncques » avoir audience pour le grand bruit qu'il » s'éleva contre lui ». Cependant il nous reste une réponse assez longue, prétendue faite par Catilina en cette occasion; mais fabriquée sous son nom en langage du Bas-Empire par quelque Sophiste si ignorant, qu'il se sert, en parlant au Sénat, du mot *Quirites*. Il y a aussi quelques autres fautes grossieres contre la vérité de l'histoire. Je ne m'arrêterai pas à faire un plus long détail de cette piece supposée.

(87) Lorsque Catilina entra dans l'assemblée du Sénat, personne ne se leva pour le saluer. Quand il voulut prendre place, tous ceux qui étoient assis de ce côté-là quitterent leurs sieges, & laisserent la place vuide *. « Voilà, *lui dit* » *Cicéron*, un affront qui n'a jamais été » fait à qui que ce soit. Pour moi si j'é- » tois aussi haï de mes domestiques que » vous l'êtes de vos concitoyens, je dé- » serterois certainement ma maison ».

(88) Salluste s'est trompé dans cette circonstance, & son autorité a trompé *Florus* après lui *. Catilina avoit fait cette réponse à Caton plusieurs jours auparavant, dans une autre assemblée du Sénat. J'ai déjà remarqué que cet Auteur n'est pas fort exact, sur-tout dans l'ordre des faits. Le témoignage de Cicéron, par les mains de qui toute l'affaire a passé, est préférable à celui de Salluste, quoique contemporain. Il faut, comme le remarque ici *Muret*, lire avec plus de précaution encore les Historiens Grecs, tels que *Plutarque*, *Dion* & *Appien*, qui ont écrit des choses qui ne se sont passées ni dans leur pays ni de leur temps. J'aurois pu dans mes Notes latines relever un assez grand nombre d'erreurs de *Plutarque* & de *Dion*; car *Appien* mérite peu qu'on s'y arrête. Mais ce commentaire n'étoit déjà que trop long; & Cicéron, que je joins toujours à eux, leur sert assez de correctif. Aussi voit-on que dans les notes françoises, quand je suis dans le cas d'employer les paroles d'un ancien Auteur, je ne me sers guere que de celles de Cicéron, de qui les autres ont emprunté ce qu'ils rapportent de plus certain.

(89) Catilina demeuroit près de la basilique d'Opimius dans le quartier du mont Palatin, qui fait face à la grande place de Rome, où est aujourd'hui le jardin Farneze. Sa maison fit depuis partie du Palais de l'Empereur Auguste.

« (90) Quoiqu'on n'eût osé faire arrêter » Catilina, dit *Appien*, beaucoup de gens » ne trouvant pas encore les choses assez » claires, il commença lui-même à entrer » en crainte; & jugeant que la réussite

* *Plutarch.*

* *Vid. Flor. IV. 1. Val-Max. IX. II. 3.*

» de son projet dépendoit toute entiere » de la promptitude, il partit la nuit suivante pour Fésule, où il avoit déjà envoyé de grosses sommes d'argent, prenant le titre de Proconsul (ou, comme » rapporte *Dion*, de Consul), & faisant » des levées de soldats par-tout où il passoit. Il envoya une partie de sa troupe » l'attendre sur le chemin Aurélien. Il » sortit de Rome, dit *Plutarque*, suivi de » trois cents hommes armés, précédé des » Licteurs, des faisceaux & autres marques de la Magistrature. Sur la route, » il sollicita les places à la révolte, & » arriva au camp de Mallius avec près » de vingt mille hommes. Ainsi la guerre » fut ouvertement déclarée ».

Il paroitra bien surprenant qu'au lieu de faire arrêter Catilina sur tant d'indices, on ait pris le parti dangereux de le laisser aller joindre son armée. Mais les anciennes Républiques ne se gouvernoient pas selon nos mœurs. Dans nos monarchies, l'autorité d'un seul homme, qui décide de tout sans avoir aucun compte à rendre de ses démarches, suffit pour arrêter un trouble dans son principe. A Rome il n'auroit été ni facile ni trop conforme aux loix d'emprisonner ainsi un Citoyen d'une grande considération, si puissant d'ailleurs & si appuyé, qu'on n'auroit peut-être pas évité, en l'arrêtant, d'allumer le feu dans la Ville, où ses partisans pouvoient éclater de toute part. Ce n'étoit pas ici une affaire particuliere. Tout l'Etat s'y trouvoit mêlé: l'Ordre du Peuple se figuroit que le projet n'avoit d'autre but que de lui faire reprendre son ancienne supériorité. Parmi les Grands, les plus entreprenans vouloient s'en servir pour se mettre à la tête des affaires. Les gens foibles ou indifférens ne vouloient pas se persuader qu'il fût tel qu'on le publioit: & Cicéron, convaincu lui-même de la réalité de la conjuration, n'avoit pas encore en main de quoi la prouver clairement à ceux-ci. *Dion* rapporte que les mesures qu'on avoit prises le 19 Octobre, ayant obligé les conjurés à conduire plus sourdement leur intrigue pendant une quinzaine de jours, il s'éleva aussi-tôt de terribles murmures contre Cicéron, qu'on accusa d'avoir fait un grand éclat sur peu de chose, & d'avoir pensé mettre par son imprudence le feu dans l'Etat. Cicéron n'eut donc point d'autre parti à prendre que celui d'épouvanter Catilina, en lui faisant voir que tout son complot étoit découvert, & par-là de l'obliger à sortir de Rome avec ses complices: ce qui éloignoit le péril du centre de la République. Il forçoit à se démasquer des gens contre qui on manquoit de preuves, qu'il auroit été dangereux d'arrêter, & que les loix ne permettoient pas de mettre à mort. Cependant, quoique ce parti fût le moins violent de tous, & que, selon la remarque de l'excellent Auteur de la nouvelle vie de Cicéron, il faille reconnoître que la prudence humaine ne pouvoit raisonner plus juste, ni assurer par des voies plus sages la conservation de la République, dès le moment qu'on sut à Rome le départ de Catilina, on cria que Cicéron l'avoit exilé, & il fallut que celui-ci se justifiât sur ce point. Il convoqua le Sénat le lendemain 9 Novembre, & pendant qu'on se rassembloit, il monta sur la tribune aux harangues, où il parla au Peuple en ces termes:

« Oui, Romains, Catilina est parti; ce » monstre écumant de rage, qui ne respiroit que le crime, qui avoit juré la perte

» de la patrie, qui menaçoit de mettre » tout à feu & à sang. Nos reproches ont » enfin, ou causé, ou favorisé, ou accom- » pagné sa fuite. Rome, d'où il vient de » s'échapper, ne conserve plus dans l'en- » ceinte de ses murs le furieux qui pré- » tendoit les abattre. Unique auteur de » nos troubles domestiques, il ne sera » plus au milieu de nous pour les fomen- » ter. Désormais tranquilles dans le champ » de Mars, dans le Sénat, dans toutes nos » assemblées, dans l'intérieur de nos mai- » sons, nous n'aurons plus devant les » yeux & à nos côtés le poignard horrible » dont il vouloit à toute heure nous » percer le sein. Nous lui avons enlevé » son poste en lui ôtant la ville de Rome. » C'est à présent un ennemi déclaré, con- » tre qui nous prendrons les armes légiti- » mement & sans obstacle. La nécessité où » nous l'avons mis de sortir de son em- » buscade secrete, & de lever publique- » ment l'étendard de son brigandage, est » un coup inespéré, qui décide absolument » de la victoire. Quelle a été sa douleur, » de quitter Rome sans l'avoir réduite en » cendres, d'y laisser encore des habitans » sans les avoir passés au fil de l'épée, » d'être chassé & désarmé par ceux-là » même qu'il se flattoit d'égorger! Il ne » lui reste maintenant que la honte, les » regrets, le désespoir. Il tourne sans cesse » les yeux vers la proie qu'il a manquée; » ses gémissemens redoublent à la vue de » cette Ville, qui semble au contraire » s'applaudir de son départ, & pousser en » l'air mille cris d'alégresse.

» Mais s'il paroit à quelque Citoyen » zélé, comme tous le devroient être, » que je triomphe mal-à-propos de la » fuite de Catilina, & que j'aurois mieux » fait de l'arrêter; sachez, Romains, que » les conjonctures où je me trouvois ne » m'ont pas laissé maître de mes actions. » Il falloit depuis long-temps lui avoir » fait subir les plus rigoureux supplices; » & je sais que l'exemple de nos ancêtres, » la sévérité de nos loix & la République » me demandoient sa mort. Mais com- » bien y avoit-il de gens parmi nous » qui prenoient pour des fables tout ce » que je leur disois? Combien qui ne » s'appercevoient nullement de nos dan- » gers? combien qui cherchoient à ex- » cuser les coupables? combien qui, par » méchanceté, les favorisoient? J'ajoute » que si la conspiration avoit pu s'éteindre » dans le sang de leur Chef, je l'aurois » fait couler; au hasard de me faire des » ennemis; au hasard de périr moi-même. » Mais prévoyant que, si j'en usois de la » sorte avant que Rome fût entiérement » convaincue de son crime, ses amis m'ac- » cableroient & m'ôteroient les moyens » de poursuivre ses complices, j'ai cru » devoir amener les choses au point que » son attentat fût public & avéré, pour » vous obliger à le combattre.

» Je souhaiterois même qu'il eût fait » sortir avec lui un plus grand nombre » de ses partisans: d'où il vous est aisé de » conclure que je crains peu les suites de » son évasion. Plût aux Dieux que tous » l'eussent accompagné! Il s'est fait suivre » de Publicius & de Munatius, que les » débauches ont ruiné, de Tongillus, » qu'il n'a que trop tôt aimé; gens inca- » pables de nuire à la République. Pour » ceux qu'il nous a laissés, ce sont des » personnes d'un nom remarquable, & » qui, pour se dérober aux poursuites de » leurs créanciers, mettront en usage tout

» ce que l'audace peut inspirer.... Ceux » qui restent parmi nous, que je vois » briller dans les assemblées, qui ont » même la hardiesse de paroître au Sénat, » qui sont parfumés & couverts de pour- » pre, ce sont ceux-là que je crains; je » voudrois qu'ils fussent au camp de Ca- » tilina; & jusqu'à ce qu'ils y soient, ce » n'est pas au dehors, c'est au dedans qu'il » faut chercher l'ennemi. Je les crois » d'autant plus à craindre, qu'ils me savent » informé de leurs mauvais desseins, & » ne s'en alarment pas.... Ils ne doutent » pas qu'on ne m'ait découvert toutes les » mesures qu'ils prirent la nuit précédente, » & que je n'en aie fait un fidele rapport » au Sénat. Leur Chef en a été si effrayé, » que d'abord il a disparu : qu'attendent- » ils donc? Ils seroient dans une erreur » grossiere, s'ils croyoient que mon in- » dulgence dût être toujours la même. Je » suis venu à bout, comme je le souhai- » tois, de faire voir aux plus incrédules » la vérité de la conjuration; à moins » qu'on ne veuille dire que ceux qui sui- » vent l'exemple de Catilina, ne se pro- » posent cependant pas la même fin que » Catilina. Il n'y a donc plus de grace à » espérer; le crime est trop grand : les » coupables seront traités à la rigueur. » Tout ce que je puis leur accorder, c'est » de pouvoir se retirer au plutôt. Qu'ils » se rendent aux empressemens de Cati- » lina : il se meurt en leur absence. Je » leur enseignerai par où il a passé : il a » pris le chemin Aurélien : pour peu qu'ils » se hâtent, ils le joindront avant la nuit. » Heureuse la République, si elle se dé- » livre enfin de cet amas de corruption.... » C'est dans nos entrailles que le mal est » renfermé; le danger est au dedans; la » volupté, l'audace, la fureur, voilà nos » ennemis domestiques. Je me charge de » les combattre; j'affronterai la haine des » méchans; & avec un zele aussi prudent » que ferme, je guérirai ce qui donnera » quelqu'espérance, je retrancherai ce qui » sera incurable. Que les partisans de » Catilina se retirent donc, ou qu'ils de- » meurent ici en paix : ou s'ils ne veulent » ni l'un ni l'autre, qu'ils s'attendent à » être sévérement punis.

» On publie que j'ai exilé Catilina. » Oui sans doute! Je suis un Consul dont » un mot suffit pour exiler un Citoyen. » Ah! si mes paroles avoient ce pouvoir, » je m'en servirois bien à l'égard de ceux » qui tiennent de pareils discours. Assu- » rément, Catilina, l'homme du monde » le plus timide & le plus modeste, n'aura » pu soutenir la voix du Consul. Dès » qu'on lui a parlé d'exil, il y est allé : » il s'est d'abord soumis. Hier, Romains, » voici ce que j'ai fait (*il rapporte ce qui* » *s'étoit passé la veille au Sénat*). Etoit-ce » là l'exiler? D'ailleurs la trame étoit déjà » ourdie; déjà il étoit armé contre nous. » Croyez-vous, en effet, que ce ne soit » pas lui; que ce soit le Centurion » Mallius, qui, dans son camp de Fésule, » a déclaré la guerre au Peuple romain? » Croyez-vous que ce prétendu exilé se » retirera plutôt à Marseille, comme on » le débite, qu'à son armée?

» Qu'on est malheureux d'être chargé, » je ne dis pas de régler, mais seulement » de conserver la chose publique! Quoi! » si Catilina, dont j'ai, avec tant de peines » & de périls, découvert les pernicieux » desseins, & réprimé les efforts; si Ca- » tilina, dis-je, retenu par la crainte, » changeant tout-à-coup de pensée, aban-

» donnoit son détestable projet; & qu'après le voyage qu'il vient de faire pour se rendre à son armée, il se déterminât véritablement à l'exil, mille gens diroient, non que je l'ai prévenu, désarmé, effrayé, désespéré; mais que c'est un homme innocent, banni sans raison par la violence du Consul: on le regarderoit comme malheureux, non comme criminel; & je passerois, non pour un Consul zélé, mais pour le plus cruel des tyrans. Reproches injustes & mal fondés que j'essuierai pourtant volontiers, si je détourne le fléau de cette guerre. Qu'on m'accuse d'avoir envoyé Catilina en exil; j'y consens, pourvu qu'en effet il y aille. Mais croyez-moi, Romains, il n'y songe pas. Je ne souhaite pas que pour ma justification vous en sachiez bientôt de fâcheuses nouvelles: à Dieu ne plaise! dans trois jours cependant vous apprendrez qu'il marchera; & pour-lors on me reprochera plutôt de l'avoir laissé sortir, que de l'avoir chassé. Mais ceux qui croient aujourd'hui que je l'ai banni, que diroient-ils, si je lui avois ôté la vie? Ces gens qui publient qu'il se retire à Marseille, n'en parlent que parce qu'ils en ont peur; & malgré la compassion dont ils font semblant d'être touchés, ils l'aimeroient mieux au camp de Mallius qu'en exil. Indépendamment de toutes ces démarches, n'aimeroit-il pas mieux lui-même mourir comme un brigand, que vivre en exil? Après tout, puisque le seul déplaisir qu'il ait reçu jusqu'ici, est de nous laisser vivant à Rome en la quittant, on devroit plutôt desirer qu'il se condamnât de lui-même à l'exil, que s'en plaindre.

» Mais à quoi bon de si long discours sur un seul ennemi, sur un ennemi qui se déclare tel, & que je n'appréhende plus, maintenant qu'il y a, comme je l'ai toujours souhaité, un mur entre lui & nous? Pourquoi ne rien dire ici de ces ennemis secrets qui sont encore à Rome, qui nous environnent de toute part, qui tâchent de nous cacher leurs sinistres desseins? J'ai certainement moins d'envie de les punir que de les convertir; je voudrois les réconcilier avec la République, & au fond, s'ils veulent me croire, cela se peut encore...... Ils sont nos ennemis, puisque par ordre de Catilina ils demeurent ici à Rome pour nous perdre. Cependant, puisqu'ils ont l'honneur d'être nés Citoyens, je veux bien leur donner ce dernier avertissement. Ma douceur, traitée peut-être de foiblesse par quelques-uns, a eu pour but de faire connoître les secretes intrigues des méchans. Il me reste à présent à me souvenir que Rome est ma patrie, que je suis Consul, que je dois vivre avec mes compatriotes ou mourir pour eux. Il n'y a ni gardes aux portes, ni espions sur les chemins; ceux qui voudront se retirer, le peuvent faire librement; ils n'ont qu'à prendre leur parti. Mais quiconque restera dans Rome, s'il y excite le moindre trouble, si j'apprends qu'il en ait seulement la pensée, je lui ferai savoir qu'il y a dans Rome des Consuls vigilans, de bons Magistrats, un Sénat courageux, des armes & une prison que nos ancêtres ont destinée à punir les crimes.

» Ne craignez pas, au reste, qu'il vous en coûte la moindre émotion; tout se

XIV. Lettre de Mallius à Marcius.

Tel étoit l'état des choses dans Rome, lorsque le Préteur Marcius reçut de Mallius une députation, avec la lettre suivante. « Seigneur, je prends le ciel & la terre à témoin que » nous n'avons pris les armes que pour notre propre sûreté, sans » aucun mauvais dessein contre la République ni contre aucun » particulier. Réduits, par la cruauté de nos créanciers, au » comble de la misere, plusieurs de nous ont été contraints de » se sauver de chez eux, & tous ont perdu leur honneur & » leur bien, sans qu'on ait voulu nous accorder, comme autre- » fois, le bénéfice de la loi, ni nous laisser la liberté en aban-

» passera sans bruit. Cette guerre civile, » la plus cruelle & la plus affreuse qui » fût jamais, c'est un général en robe lon- » gue qui l'appaisera. Et je le ferai de » telle sorte, que, s'il est possible, j'épar- » gnerai la vie même des coupables: ou » si leur audace & le besoin de la Répu- » blique me forcent d'en venir à la ri- » gueur, la mort d'un petit nombre de » scélérats nous mettra tous à couvert, & » il n'y aura pas un seul de nos fideles Ci- » toyens qui soit la victime du salut com- » mun. Vous n'oseriez presque vous en » flatter : & moi, Romains, j'ose vous » le promettre, non que je m'appuie sur » ma prudence, ou sur le secours des » hommes ; mais la protection du ciel est » trop visible pour n'en attendre pas cette » faveur. Les Dieux me font naitre une » si douce espérance ; leur bonté agit, » non pas de loin, ni contre des étrangers, » comme autrefois, mais de près, & sur » un ennemi domestique ; ils sauvent eux- » mêmes leurs temples & nos maisons. » Obtenez d'eux par vos humbles & res- » pectueuses prieres, qu'après nous avoir » conservés jusqu'ici dans un état si flo- » rissant, après nous avoir fait triompher » de tous nos ennemis sur terre & sur » mer, ils prennent encore aujourd'hui » notre défense contre les traitres qui at- » taquent la patrie ».

» (91) Il faudroit, *dit Cicéron en plaidant pour Murena*, que Catilina méprisât » bien la République, s'il s'étoit imaginé » de pouvoir l'opprimer avec cette mau- » vaise troupe qui l'a suivi. Mais la con- » tagion a gagné plus loin qu'on ne croit. » Grand nombre de gens dont on ne se » défie point, en sont atteints. C'est au » dedans qu'est le mal : c'est dans la Ville » qu'est le cheval de Troye. Mais rassu- » rez-vous, tant que je ferai Consul ; » vous ne ferez pas surpris au milieu » de la nuit, comme Ilion. Si vous me » demandez, que craignez-vous de l'ar- » mée de Catilina? Rien : & j'ai mis de » si bons ordres au dehors, que vous n'en » devez rien craindre non plus. Ce sont » les recrues que je vois ici qui m'in- » quietent. Ce n'est pas l'armée que je » crains; ce sont les déserteurs, qui sont » de faux transfuges, envoyés comme » espions, & postés en embuscade pour » frapper sur nos têtes, quand il en sera » temps ».

donnant

» donnant nos biens : tant les Juges & les usuriers ont eu de » dureté à notre égard. Est-ce ainsi qu'en usoient nos peres ? » Leurs décrets ont plus d'une fois soulagé la misere du Peuple ; » & même de notre temps, les dettes excessives du Peuple » furent réduites au quart, du consentement même de tous les » gens riches. C'est par des motifs d'ambition ou de haine » contre les Grands, que le Peuple a souvent pris les armes, » & s'est séparé du Sénat. Pour nous, nous ne demandons ni » dignités ni richesses. Trop misérables pour être touchés de ces » grands sujets de discorde entre les hommes, nous ne sou- » pirons qu'après la liberté, qu'un homme de cœur ne se laisse » ravir qu'avec le jour. Nous supplions donc, Seigneur, & » vous & tout le Sénat, de tendre une main favorable à de » malheureux Citoyens. Faites-nous rendre le bénéfice de la » loi, que l'injustice du Préteur nous a ravi, & ne nous réduisez » pas à l'affreuse nécessité de chercher en périssant à venger nos » propres malheurs ».

Marcius répondit à cette lettre que ceux qui avoient quelque chose à demander, devoient commencer par mettre bas les armes, & se rendre à Rome dans un état convenable à des supplians ; qu'ils devoient assez connoître la clémence & la bonté du Sénat, pour savoir que jamais personne n'avoit en vain imploré sa protection.

XV. Lettre de Catilina à Catulus. Décrets du Sénat.

Catilina écrivit lui-même pendant sa route à la plupart des consulaires & des plus grands personnages de l'Etat. Il leur marquoit que puisque la faction de ses ennemis l'empêchoit de se justifier des faussetés dont on l'accusoit, il cédoit à sa mauvaise fortune, & se sacrifioit au repos public, en s'exilant volontairement à Marseille (92) ; non qu'il se sentît coupable d'un si grand crime, mais pour rendre la tranquillité à l'Etat, & ne pas devenir, par sa résistance, la cause d'une sédition.

Catulus (93) néanmoins lut au Sénat une lettre de Catilina,

d'un ſtyle tout différent. C'eſt ainſi qu'elle étoit conçue.

« CATILINA A CATULUS. La fidelle amitié, dont j'ai réçu » de vous tant de marques dans des occaſions eſſentielles (94), » me fait eſpérer que, malgré mes malheurs, ma priere ſera » encore de quelque poids auprès de vous. Mon deſſein n'eſt » pas de faire l'apologie du parti que je prends. Les juſtes » raiſons que j'ai de l'embraſſer, vous doivent aſſez convaincre » que je n'ai rien à me reprocher. Indigné de l'affront qu'on me » fait, en refuſant à mes ſervices & à mes travaux un rang dû » au nom ſeul que je porte, je me déclare, ſelon ma coutume, » le défenſeur de tous ceux qui, comme moi, ſont injuſtement » opprimés. Ce n'eſt point l'impuiſſance de ſatisfaire mes créan- » ciers, qui me fait éclater aujourd'hui. Il me reſte aſſez de terres » pour payer mes propres dettes, & Oreſtille a pouſſé la géné- » roſité juſqu'à vouloir employer ſon bien & celui de ſa fille » au paiement de celles où je me ſuis engagé pour mes amis. » Mais, juſtement irrité de voir élever des gens de rien au » faîte des honneurs, tandis qu'on m'en éloigne par d'injurieux » ſoupçons, je crois qu'il m'eſt permis de prendre des meſures » convenables, & de faire voir que je ne manque pas de reſ- » ſources pour ſoutenir encore mon état & mon honneur. Il » me reſteroit bien des choſes à vous dire, ſi la violence avec » laquelle l'on me pourſuit m'en laiſſoit le temps. Je n'ai que » celui de vous recommander Oreſtille. Je la confie à vos ſoins » & à votre foi; vous conjurant, par-tout ce que vous avez de » plus cher, de la mettre à couvert du danger qui la menace. » Adieu ». Après cette lettre, Catilina pourſuivit ſa route. Il ſéjourna quelque temps à Aretium, chez Flaminius, pour mettre en corps de troupes réglées le Peuple de cette contrée, qu'il avoit ſoulevé. De là il ſe rendit au camp de Mallius avec les faiſceaux & toutes les autres marques du commandement.

La nouvelle (95) n'en fut pas plutôt portée à Rome, que le

Sénat déclara Catilina & Mallius ennemis de l'Etat; prescrivit un jour à ceux de ce parti, pour obtenir leur pardon en mettant bas les armes, à l'exception néanmoins de ceux qui se trouveroient déjà condamnés pour crimes capitaux. Il ordonna de plus que les Consuls procéderoient à l'enrôlement des Citoyens; qu'Antoine, à la tête de l'armée, poursuivroit Catilina, & que Cicéron resteroit dans la Ville (96) pour veiller à sa sûreté.

(92) Marseille, ancienne colonie des Phocéens, étoit dès-lors une des plus belles & des plus agréables ville des Gaules. C'étoit là où la Noblesse Gauloise venoit se policer par l'étude des arts & des sciences. Les Romains, qui étoient obligés de s'exiler, la choisissoient presque toujours pour le lieu de leur retraite, tant par cette raison, qu'à cause de sa proximité de l'Italie.

(93) Voyez dans l'histoire précédente l'eloge de Catulus. Catilina s'adressa sans doute à lui en qualité de Prince du Sénat.

(94) Il veut parler de l'affaire de la Vestale Fabia, où Catulus employa tout son crédit pour porter Clodius à se désister de l'accusation qu'il avoit intentée.

(95) A cette nouvelle le Sénat prit le deuil en corps pour marquer que l'Etat étoit menacé d'une grande calamité publique. Il fit le décret que rapporte ici Salluste. C'est le troisieme qu'on rendit dans cette affaire. Un des articles de ce décret donnoit aux Préteurs Marcius & Metellus la commission dont Salluste a parlé plus haut, mais hors de l'ordre des faits. Un autre article donnoit à Antoine le commandement de l'armée. Son collegue avoit eu soin de taire tout ce qui pouvoit le rendre suspect, de peur qu'en lui ôtant la confiance du public, il ne le portât à s'engager tout-à-fait dans le mauvais parti.

« (96) On ne peut disconvenir, *dit* » *Dion-Cassius*, que Rome n'ait dû son » salut au parti qu'il prit d'y rester, & » à la générosité avec laquelle il renonça » au gouvernement d'une Province », où il devoit trouver une armée à commander, & de grandes richesses à acquérir. Au sortir du Sénat, il alla déclarer sa résolution au peuple, qui l'apprit avec de grandes acclamations de joie. Après quoi il ne s'occupa plus qu'à donner tous les ordres nécessaires pour la sûreté de la Ville; en quoi il fut utilement secondé tant par le fils de Torquatus qui demeuroit chez lui, & qu'on regardoit en quelque façon à Rome comme le chef de la jeunesse, que par Torquatus lui-même, qui, quoique malade, se rendit chez Cicéron pour l'aider de ses conseils & faire agir son fils. *Cicéron* rend compte au peuple en ces mots des soins qu'il s'étoit donnés. « Depuis que Catilina s'est retiré, » laissant à Rome ses complices & les » principaux chefs de la guerre, mon » unique soin a été d'être continuelle» ment en garde contre les embûches se» cretes qu'ils nous dressoient. Je m'étois » imaginé, lorsque je chassai Catilina, » que tous les autres conjurés l'accompa-

XVI.
Réflexions sur les événemens présens, & sur leurs causes.

Malgré le point de ſplendeur où les conquêtes de Rome avoient porté ſa puiſſance; malgré l'abondance & la paix (biens ſuprêmes ici-bas) dont elle jouiſſoit alors, jamais ſa ſituation ne m'a ſemblé ſi déplorable, lorſque je conſidere qu'elle renfermoit dans ſon ſein un ſi grand nombre de ſes propres Citoyens acharnés à ſa perte. Pourra-t-on croire que parmi tant de gens, les promeſſes du Sénat n'avoient encore déterminé aucun d'eux à découvrir les mauvais deſſeins de ſes complices, ni à quitter le camp de Catilina. Bien loin delà, ſon parti ſembloit groſſir tous les jours; tant la force de cette contagion avoit infecté les eſprits : juſques-là qu'il y eut des gens conſidérables (97) qui, ſans être du nombre des conjurés, allerent joindre Catilina : entr'autres Fulvius (98), fils d'un Sénateur, que ſon propre pere fit mourir, après l'avoir fait arrêter ſur ſa route. En effet, les complices de la conjuration n'étoient pas ſeuls poſſédés de cette rage. Le Peuple, amateur des révolutions, favoriſoit ouvertement ce projet : c'eſt le génie ordinaire du Peuple. Dans un Etat républicain, ceux qui ſont ſans pouvoir envient le bonheur des Grands, & approuvent tout ce qui peut leur nuire. Las des anciens uſages, curieux des nouveautés, fatigués de leur état préſent (99), ils voudroient changer celui de toute une République. Ils s'engagent ſans inquiétude dans les troubles & la ſédition, où n'ayant rien à perdre, ils n'ont rien à riſquer.

» gneroient; ou que, s'il nous en reſtoit » quelques-uns, ils perdroient courage, » ne l'ayant plus à leur tête. Je dis au » reſte que je l'ai chaſſé; & bien loin de » vous faire cet aveu en tremblant, je » dois plutôt craindre qu'on ne me faſſe » à préſent un crime de lui avoir laiſſé » la vie. Quoi qu'il en ſoit, comme j'ai » vu que ceux qui étoient le plus animés » contre l'Etat, nous demeuroient encore » après ſon départ, j'ai ſuivi exactement » leurs démarches; j'ai épié jour & nuit » leurs actions, pour avoir lieu de vous » convaincre que leur attentat, dont l'é» normité vous empêchoit d'ajouter foi à » mes paroles, n'étoit que trop vrai; & » pour vous porter de vous-même à évi» ter le péril quand je vous l'aurois fait » voir de vos propres yeux ».

La populace romaine étoit extrêmement pervertie, & ce mal avoit plus d'une cause. En premier lieu, Rome étoit peuplée de gens turbulens & sans aveu; elle étoit devenue le repaire de tous ceux qui avoient dissipé leurs biens par des débauches honteuses; de tous ceux que le crime ou l'infamie avoient chassé de leur patrie. De plus, ceux qui se souvenoient d'avoir vu tant de gens, de simples soldats de Sylla qu'ils étoient, s'élever à la dignité de Sénateurs, & vivre dans l'opulence avec un faste royal, se flattoient de faire une pareille fortune à la guerre civile. La jeunesse de la campagne, qui ci-devant gagnoit sa vie à force de travail, attirée à Rome par les distributions de bled faites, tantôt par le public, tantôt par les particuliers, préféra cette maniere fainéante d'avoir de quoi vivre, à la fatigue de ses travaux ordinaires. Tous les gens de cette espece n'avoient d'autres fonds pour subsister, que le désordre des factions. Ainsi on doit moins s'étonner que des hommes indigens, libertins & fainéans, trouvant à se repaître de si grandes espérances (100), aient vendu (101) la République aux mauvais Citoyens, à qui ils s'étoient eux-mêmes vendus auparavant. Ajoutez à cela que toutes les familles proscrites, à qui les loix de Sylla avoient enlevé leurs biens & les droits de Citoyens, ne pouvoient que souhaiter une révolution. Enfin, la faction opposée au Sénat préféroit les troubles publics à l'abaissement de son parti. Ce dernier mal n'étoit pas nouveau dans l'Etat: mais nous l'avions vu se réveiller après plusieurs années de relâche. Depuis que, sous le Consulat (102) de Crassus & de Pompée, la puissance du tribunat eut été rétablie, de jeunes gens, que l'âge & la force rendoient plus audacieux, parvenus à cette importante Place, se mirent à aigrir le Peuple contre l'autorité du Sénat; puis à le soulever tant qu'ils purent par des libéralités ou des promesses, cherchant à se rendre eux-mêmes par-là plus considérables & plus accrédités. Les Grands s'éle-

voient contr'eux de toute leur force, & s'appuyoient du nom du Sénat pour maintenir leur propre puiſſance. Car, s'il faut parler ici ſans feinte, de tout temps les troubles excités dans l'Etat ont été colorés de prétextes ſpécieux: les uns, pour conſerver les droits du Peuple; les autres, pour maintenir le pouvoir du Sénat; tous, ſous le vain nom du bien public, pour leur utilité particuliere; également cruels dans la victoire, également incapables de retenue, & de ſe contenir dans les juſtes bornes de l'équilibre des deux puiſſances. Mais l'autorité prodigieuſe accordée à Pompée, lorſqu'on le mit à la tête des affaires du Pont & de la Cilicie, fut une nouvelle époque de la décadence du parti du Peuple. Tout le pouvoir tomba entre les mains de quelques perſonnes qui ſe rendirent maîtreſſes abſolues des magiſtratures, des Gouvernemens, des emplois. Elles ſeules vivoient dans l'éclat, dans l'impunité, dans le repos; & ſavoient bien, par la ſévérité de leurs jugemens, retenir dans la ſoumiſſion ceux qui gouvernoient les eſprits du Peuple. Auſſi, dès qu'on vit jour à quelque changement, l'ancienne jalouſie réveilla tous les eſprits: & il eſt certain que ſi Catilina eût gagné la premiere bataille, ou du moins s'en fût tiré ſans déſavantage, la forme du Gouvernement alloit être renverſée, & la République abolie. Le parti vainqueur, après avoir écraſé la faction contraire, n'auroit lui-même joui de ſa victoire, que juſqu'à ce que quelqu'un des Chefs profitât de l'épuiſement des ſiens, pour ſe rendre ſeul maître de l'Etat, & éteindre juſqu'au nom de la liberté.

(97) Aſconius, Auteur digne de foi, dit nettement que Clodius fut de ce nombre, & qu'il ſe mit en chemin pour aller joindre Catilina: mais qu'ayant changé de ſentiment ſur la route, il revint ſur ſes pas. Il faut que Cicéron n'ait pas ſu cette circonſtance, car il reſta en liaiſon avec Clodius juſqu'à l'éclat que fit ſon aventure avec la femme de Céſar.

« (98) C'étoit, dit *Valere-Maxime*, » un jeune homme diſtingué par ſa figure, » ſon eſprit & ſon érudition: l'amitié & » les mauvais conſeils de Catilina l'en» traînerent à ſa perte. Son pere, en le fai-

» fant mourir, dit qu'il ne l'avoit pas en-
» gendré pour Catilina contre Rome, » mais pour Rome contre Catilina : ce » jeune homme, au rapport de *Dion*, » étoit déja Sénateur lui-même. Son pere » le fit mourir de son autorité privée, » & non par celles des Consuls ; & il » ne fut pas le seul qui en usa de la » sorte. D'autres aussi punirent de mort, » à cette occasion, leurs propres enfans*. » Il faut remarquer que plusieurs des » Conjurés s'étoient non-seulement ren- » dus coupables du crime de leze-ma- » jesté, mais avoient porté l'attentat jus- » qu'à préméditer des parricides.

» (99) Les uns, *dit Cicéron*, haïs- » soient personnellement les gens en place ; » d'autres auroient trouvé un avantage réel » dans une révolution. Les gens portés par » leur caractere à l'esprit d'intrigue, ne » pouvoient se tenir en repos. La populace » étoit poussée, par sa jalousie naturelle, » contre les personnes riches. Comment » attendre autre chose de cette sangsue » du trésor public, de ce monstre à cent » mille têtes toujours affamées & béantes. » Ajoutez à cela que beaucoup de gens » foibles & craignant pour eux-mêmes, » n'osoient se ranger de mon côté.

» (100) Je vais, Romains, vous ex- » pliquer quelles sont les différentes espe- » ces de gens qui composent cette con- » juration, & leur donner à tous en par- » ticulier de salutaires avis. Les premiers » sont des gens qui, au milieu de leur » faste, gémissent tous les jours dans leur » domestique sous le poids de leurs dettes ; » mais qui ont en même temps de gran- » des terres, & plus de bien qu'il ne » faut pour s'acquitter, s'ils pouvoient se » résoudre à se défaire de ces belles ter- » res & de ces belles maisons. Cette pre- » miere espece est encore la meilleure » de toutes : car ce sont des gens riches » & qui font figure dans l'Etat. Mais, » soit mauvaise honte, soit mauvaise vo- » lonté, ils ne peuvent se déterminer à » s'exécuter eux-mêmes, à faire voir le » fond de leurs affaires ; sans faire ré- » flexion que leur injustice actuelle ne » fait qu'accélerer leur ruine future. » Car enfin, vous serez riches en terres, » en palais, en meubles de toute ma- » niere, & vous ne voudrez renoncer à » rien pour satisfaire vos créanciers ? » Qu'attendez-vous ? la guerre ? mais » dans une désolation générale la guerre » respectera-t-elle vos maisons ? Espérez- » vous que Catilina fera une ordonnance » pour abolir vos dettes. C'est ce qui » vous trompe. C'est moi qui en ferai » une pour mettre vos biens en vente. » Romains, c'est le seul moyen de ré- » tablir ces gens-là : & s'ils l'avoient fait » plutôt, au lieu de laisser accumuler des » intérêts qui excedent leur revenu, ils » auroient sauvé en même temps leur » honneur & une partie de leurs biens. » Au reste, ne les redoutons pas : ou ils » changeront, ou s'ils ne changent point, » ils feront contre nous des vœux im- » puissans, plutôt que des efforts dange- » reux.

» Dans la seconde classe, sont ceux qui, » avec des dettes prodigieuses, ont en- » core une prodigieuse ambition. Ils vou- » droient dominer, se voir dans les pre- » mieres dignités ; & comme ils ne peu- » vent y parvenir durant le calme, ils » souhaitent un orage. J'ai à leur dire ce

* *Val-Max. V. 3. 5. Dio-Cass. XXXVII. 27.*

» que je dis à tous les autres : Qu'ils cessent de nourrir ces espérances frivoles » & chimériques. Outre ma vigilance, » mes soins, mon zele pour le salut de » l'Etat, Rome n'a-t-elle pas une multitude infinie de Citoyens qui sont prêts » à signaler leur courage & leur fidélité ? » N'avons-nous pas des armées innombrables ? Les Dieux immortels ne protégeront-ils pas ce peuple toujours invincible ? Ne conserveront-ils pas cet » empire si illustre, cette ville si florissante ? Mais quand ces traitres verroient » réussir ce qu'une fureur extrême leur » fait desirer, se flattent-ils de trouver » des Consulats, des Dictatures, des » Royaumes dans le sang de leurs Citoyens, & dans les cendres de leur patrie ? Ne voient-ils pas que s'ils venoient à bout de leur détestable projet, » ces marques d'honneur seroient le partage de quelque Esclave ou de quelque » Gladiateur.

» En troisieme lieu, il y a des personnes déjà sur le retour de l'âge, mais » qui sont endurcis à la fatigue. On peut » mettre de ce nombre Mallius, à qui » Catilina vient de succéder. Cette nouvelle troupe sort des colonies de Sylla, » où je veux bien croire qu'il n'entra que » de bons Citoyens & d'honnêtes gens ; » mais ne fachant pas user modérément des » richesses qu'ils se voyoient tout-à-coup » entre les mains, ils ont donné trop vite » dans un luxe qui les a perdus. A force » d'élever de superbes édifices, d'avoir » un train & des équipages magnifiques, » des tables servies avec profusion & avec » délicatesse, ils ont eté contraints de » s'endetter à tel point, que pour s'en » relever il faudroit qu'ils pussent rappeller Sylla des enfers. Ils ont engagé » dans leur parti quelques paysans qui ne » font avec eux qu'un même corps de » brigands & de voleurs : ils les ont gagnés, en leur faisant espérer qu'on renouvelleroit ces proscriptions, qui les » avoient enrichis du temps de Sylla. » Mais, je les en avertis, c'est un temps » qui ne reviendra plus : les cruautés qui » s'exercerent alors, ont fait une plaie si » profonde, que non-seulement les hommes, mais les brutes même, si je » l'ose dire, ne souffriroient rien de semblable aujourd'hui.

» La quatrieme espece, n'est qu'un » mélange confus de toutes sortes de gens, » soit de la ville, soit de la campagne, » que leur paresse, leur mauvaise conduite, leurs dettes accumulées de longue » main, ont mis hors d'état de se relever jamais ; & qui, fatigués de se voir » à toute heure cités & condamnés en » Justice, vont, à ce qu'on dit, se jetter » dans le camp de Mallius. Ce sont de » vrais banqueroutiers, mais non pas de » bons soldats. N'est-ce pas là une espece » de gens bien propres à produire une » révolution. Ils tomberont sans doute, » puisqu'ils ne peuvent se soutenir : mais » leur chûte, loin d'intéresser l'Etat, ne » sera pas même apperçue de leurs plus » proches voisins. Je ne comprends pas » bien pourquoi, ne pouvant vivre avec » honneur, ils veulent chercher une mort » infame. S'imaginent-ils que la mort » leur sera plus douce, s'ils meurent en » trouppe ?

» Je mets au cinquieme rang les parricides, les assassins, tous les scélerats » de profession. Ne les séparons point de » Catilina, ils sont trop bien ensemble

pour

Cependant Lentulus à Rome travailloit, par lui-même ou par les siens, à gagner tous ceux qu'il croyoit que la mauvaise fortune, ou leur propre génie pouvoit porter à la révolte. Il ne s'adressoit pas aux seuls Citoyens, mais à toutes personnes propres à grossir les troupes. Il donna donc commission à un certain Umbrenus (103) de sonder les Envoyés (104) des Allobroges, & de les engager, s'il pouvoit, à joindre les armes de leur Province à celles du parti; ne doutant pas que ce peuple accablé de dettes & d'impôts, faisant d'ailleurs partie d'une nation naturellement guerriere (105), n'entrât facilement dans son projet. Umbrenus qui avoit négocié plusieurs

XVII. Les Allobroges s'engagent dans la conspiration, & la découvrent à Fabius Sanga.

» pour les résoudre à se quitter. Qu'ils » périssent tous à la fois sous la même » ruine : aussi bien n'y a-t-il pas de prison assez spacieuse pour les contenir.

» Enfin, ceux qui méritent la derniere » place, les favoris de Catilina, & ceux » qui ont été choisis de sa main, ce sont » de jeunes gens, qui cultivent avec » soin les agrémens de leur âge; qui font » paroitre leur mollesse licencieuse jusques » dans leurs habits, & dont l'unique ta- » lent est de percer les nuits à table. Là » se réunissent tous les joueurs, tous les » impudiques, tous les débauchés. Ces » jeunes efféminés si aimables, si char- » mans, entendent encore autre chose que » l'amour; ils ne savent pas seulement » danser & chanter; ils savent aussi l'u- » sage du poignard & du poison. C'est » une pépiniere où Catilina éleve des » sujets capables de le remplacer après » sa mort & dont il faut par consé- » quent que Rome soit délivrée. Mais » à quoi pensent-ils? Prétendent-ils mener » leurs maitresses à l'armée? Pourront-ils » néanmoins s'en passer durant les longues » nuits d'hiver? Et comment s'accommo- » deront-ils des frimats & des neiges de » l'Apennin? Peut-être qu'ils croient s'être » déjà éprouvés suffisamment, en s'ac- » coutumant à danser nuds dans leurs fes- » tins. O que Catilina sera formidable, » quand il aura cette troupe d'Elite pour » gardes du corps & pour premier ba- » taillon »!

(101) Le sens de l'original est obscur en cet endroit. Je l'ai rendu de la sorte, parce qu'il m'a paru que Salluste avoit en vue cette maxime d'Aristote en sa politique. « Un état, *dit-il*, penche né- » cessairement vers une révolution lors- » que le luxe y est monté à un point » excessif: car il faut alors que les gens » ruinés aspirent eux-mêmes à la tyran- » nie, ou qu'ils y poussent ceux dans la » dépendance de qui ils se sont mis ».

(102) Tous les faits suivans ont été rapportés en détail dans l'histoire précédente: on peut voir aussi dans les notes latines plusieurs belles pensées de *Thucydide*, de *Polybe* & de *Tite-Live*, sur le même sujet.

affaires dans les Gaules, connoissoit les grands de la plûpart des Villes, & en étoit connu.

Ainsi, ayant peu après rencontré ces Députés dans la place publique, il les aborde, s'informe des nouvelles de leur Pays, & déplorant le triste état de leurs affaires, leur demande quels remedes ils comptoient apporter à tant de maux. Ceux-ci se plaignent amérement de l'avarice des Gouverneurs, & de la conduite du Sénat qui ne leur en fait aucune justice; ajoutant que la mort étoit la seule fin qu'ils vissent à tant de miseres. Alors, *si vous voulez être des hommes*, leur dit-il, *je sais un bon moyen de remédier à vos malheurs.* A ces mots les Allobroges sentant renaître l'espoir en leurs cœurs, supplient Umbrenus d'avoir pitié d'eux; lui protestent qu'il n'y a rien de si périlleux ni de si difficile à quoi ils ne se portent avec ardeur pour tirer leur patrie de l'oppression. Umbrenus aussitôt les fait entrer dans la maison de Brutus, qui donnoit sur la place, & où Sempronia étoit seule, son mari étant absent de Rome; & après avoir envoyé chercher Gabinius, dont la présence devoit donner plus de poids à ses discours, il découvre devant lui toute la conjuration aux Députés; leur nommant, outre ceux qui s'y étoient engagés, plusieurs autres personnes de considération qui n'y avoient aucune part, dans la vue de fortifier leurs espérances: après quoi ayant tiré d'eux la parole qu'il demandoit, il les renvoya dans leur logis.

Les Envoyés, de retour chez eux, hésiterent long-temps sur le parti qu'ils devoient prendre : ils mettoient dans la balance, d'un côté les dettes de leur Ville, l'humeur martiale de la nation gauloise, le prix de la victoire; de l'autre, des forces bien supérieures, nul risque à courir, des récompenses certaines pour des espérances douteuses. Enfin, la fortune (106) de la République l'emporta. Ils découvrirent tout ce qu'ils venoient d'apprendre à Fabius Sanga, Protecteur de leur nation à Rome.

Cicéron, inftruit de tout par Sanga, donna ordre aux Députés de feindre d'entrer avec ardeur dans la conjuration, d'en conférer avec tous les complices, & de fe mettre au fait de ce qu'il y avoit de plus fecret dans leur complot.

Dans ce même temps il y avoit eu de grands mouvemens dans les deux Gaules (107), dans le Picenum, le Bruttium (108) & l'Apulie. Les Emiffaires de Catilina, voulant tout faire à la fois, s'étoient conduits avec une extrême imprudence : leurs affemblées nocturnes, leurs amas d'armes, leur empreffement, leur agitation à contre-temps, avoient caufé plus d'alarmes que de dangers. Le Préteur Métellus Celer, qui en eut avis par ceux à qui ils fe confioient, fit jeter grand nombre de ces féditieux dans les fers ; & Murena en ufa de même dans les Gaules, dont il étoit Gouverneur.

(103) P. Umbrenus n'étoit qu'un affranchi.

(104) La Cité des Allobroges faifoit partie de la Province romaine dans les Gaules, & comprenoit la partie feptentrionale du Dauphiné, la Savoie, le Chablais & le Faucigny. Ses principales Villes étoient Vienna Colonia (*Vienne*), Cularo (*Grenoble*), & Jenoba Colonia (*Geneve*). Elle dépendoit du Gouverneur de Narbonne, ville capitale de toute la Province romaine. Sallufte ne nous apprend point le nom de ce Gouverneur. Il y a apparence que c'étoit Murena, frere du Conful. Au refte, les plaintes des Députés ne portoient pas plus fur lui que fur fes prédéceffeurs, dont la conduite avide & le peu de juftice qu'en faifoit le Sénat, jointe à la legèreté naturelle de la nation gauloife, occafionnoit de fréquentes révoltes. J'en ai rapporté fuccinctement l'hiftoire, auffi bien que celle des premieres conquêtes que les Romains firent en ces contrées, dans une note de l'hiftoire précédente.

« (105) La nation gauloife, *dit le* » *vieux Caton*, excelle en deux chofes, » l'art militaire & l'art de la parole *. Ce » peuple, *ajoute Juftin*, eft fi naturelle» ment guerrier, qu'on ne voit nulle part » aucune armée, pas même chez les Rois » de l'Orient, où il n'y ait une troupe de » Gaulois. Nous ne voyons pas que les » Souverains chaffés de leurs Etats, fe re» fugient jamais ailleurs que dans la » Gaule. La terreur du nom Gaulois, ou » le bonheur invincible de fes armes, font » telles que les Rois ne croient pouvoir » fe maintenir fur le trône, ou y remon» ter s'ils en font defcendus, que par la » valeur de cette nation ».

» (106) C'eft une efpece de miracle, » *continue Cicéron*, que les Conjurés aient

* *Cat. Origin. L.* 2.

XVIII. Distribution des Emplois entre les Conjurés, pour l'exécution de leur complot.

Lentulus, jugeant sa partie assez bien liée dans Rome, régla de concert (109) avec les autres chefs de la conspiration, qu'en même temps que Catilina marcheroit de Fésule à Rome, le

» été assez aveugles pour aller confier » étourdiment leurs lettres & le secret » d'une affaire si importante à des inconnus & des barbares: & qu'une nation, » la seule qui puisse & qui veuille aujourd'hui nous faire la guerre, ait fermé l'oreille à une proposition flatteuse, » faite par des Patriciens même; & préféré notre conservation à son propre » intérêt, sur-tout si l'on considere que » pour nous vaincre ils n'avoient qu'à se » taire ». Mais on verra par ce qui suit, que le parti que prirent les Députés des Allobroges, ne fut pas approuvé de la nation. Quintus Fabius, surnommé Sanga (*Fidele*), étoit d'une maison Patricienne, la plus illustre & la plus nombreuse qu'il y eût à Rome dans les premiers temps de la République. On prétend qu'il périt trois cents personnes de cette maison dans un seul combat, & qu'il ne resta du nom de Fabius, après cette défaite, qu'un jeune enfant qui fut la tige de tous ceux qui ont suivi. En ce temps-ci cette Maison commençoit à décheoir un peu de son ancien lustre, quoique fort considérable encore, comme il paroît, par la confiance qu'avoient les Gaulois en son crédit. Sanga descendoit de Fabius surnommé l'*Allobrogique*, pour avoir le premier soumis cette nation, qui fut sans doute assez contente de la maniere dont il usa de sa victoire, pour prendre ses protecteurs dans sa famille. Les Fabius se prétendoient issus d'une famille Aborigene, antérieure de plusieurs siecles à la fondation de Rome.

(107) Le texte porte précisément *dans la Gaule citérieure* ou cisalpine, dont Murena étoit Gouverneur. Ce peut être une faute de Salluste : car Cicéron nous apprend en propres termes que Murena étoit Gouverneur de la Gaule Transalpine. Ainsi je croirois qu'il faut lire ici dans le texte, *dans la Gaule ultérieure*. Cependant il se peut faire que Murena eût le Gouvernement des deux Gaules. C'est ce qui m'a porté à traduire comme j'ai fait. Caius-Licinius, surnommé Murena (*Lamproye*), étoit de la même Maison que Lucullus & Crassus, frere puiné de L. Murena désigné Consul, à qui il avoit succédé dans le Gouvernement des Gaules.

(108) *Orose* rapporte que les deux Marcellus pere & fils (les mêmes, sans doute, que le Questeur Sextius avoit fait sortir de Capoue), exciterent dans les contrées des Péligniens (*aujourd'hui partie de l'Abruzze citérieure*) & de l'Abruzze, des mouvemens considérables qu'on regarda comme une branche de la conspiration: que le projet de Marcellus ayant été découvert par un nommé Vectius, la révolte fut étouffée dans sa naissance par Bibulus dans la Pélignie, & par Cicéron, frere du Consul, dans l'Abruzze; c'est-à-dire dans l'ancien pays des Bruttiens, qui ne correspond qu'imparfaitement à l'Abruzze actuelle. Le Picenum est aujourd'hui la marche d'Ancône. Cette contrée de l'Italie fut appellée Picenum depuis qu'une colonie du pays des Sabins fut venue s'y établir, portant pour enseigne l'oiseau pivert ou piquebois (*Picus*).

Tribun Bestea harangueroit le peuple contre Cicéron, à dessein de rejeter sur ce zélé Magistrat (110) la haine de cette terrible division; & qu'à ce signal chacun des Conjurés s'acquitteroit la nuit suivante de l'emploi dont il étoit chargé. Voici, à ce qu'on prétend, quelle en étoit la distribution: Statilius & Gabinius, bien accompagnés, devoient mettre le feu dans les douze principaux quartiers de la Ville. Le trouble que l'incendie ne pouvoit manquer de produire, devoit rendre l'accès facile auprès du Consul & des autres personnes dont on vouloit se défaire. Céthegus se chargea d'assiéger la porte de Cicéron, & de forcer sa maison. D'autres en devoient faire autant ailleurs. Les fils de famille, dont la plûpart étoient du rang de la noblesse, devoient égorger leurs parens: après quoi, au milieu de l'affreux désordre du massacre & de l'embrasement, on devoit ouvrir les portes de Rome à Catilina. Dans le plan de ces préparatifs, Céthégus étoit le plus ardent de tous. Cet homme, naturellement féroce, violent, propre aux coups de main, ne connoissoit d'autre prudence que la promptitude. Il ne cessoit d'accuser ses compagnons de lâcheté; de se plaindre que par tant d'irrésolutions & de retards, on laissoit échapper les momens favorables; de répéter que dans un péril si pressant, il n'étoit pas question de délibérer, mais d'agir; & que pour peu qu'on voulût le seconder, il iroit de ce pas, tandis que les autres restoient dans l'inaction, faire main-basse sur le Sénat.

(109) Les Conjurés s'assemblerent une derniere fois depuis le départ de Catilina, pour prendre ensemble quelques nouvelles mesures. Voici le dernier plan auquel on prétend qu'ils s'arrêterent. Le jour de l'exécution fut fixé au 17 Décembre, temps de la fête des saturnales, qui étoit pour la populace romaine ce que le carnaval est pour la nôtre. Les esclaves, les domestiques avoient permission de tout faire & de tout dire. Les valets devenoient maitres, & les maitres valets. Le menu peuple s'assembloit sur le mont Aventin, où il se divertissoit à danser & à se régaler. Tout ce temps, en un mot, étoit entiérement consacré à la liberté &

XIX. Nouvelle entrevue des Allobroges avec les Conjurés. Ils se chargent de leurs lettres pour le Chef.

Les Envoyés des Allobroges, selon les ordres de Cicéron, s'aboucherent par l'entremise de Gabinius, avec les autres Conjurés. Ils exigerent de Lentulus, de Céthégus, de Statilius & de Cassius, un engagement par écrit pour porter à leurs compatriotes; ne pouvant se flatter, disoient-ils, sans une pareille sûreté, de les faire entrer dans une si grande entreprise.

à la sécurité. Catilina devoit diriger sa marche pour arriver le second jour des saturnales. Dès la veille de la fête, le Tribun Bestea devoit haranguer le peuple, le soulever contre Cicéron, homme timide & brouillon, qui ne cherchoit qu'à mettre sur de faux avis la discorde entre les Ordres de l'Etat, & qu'à livrer la liberté du peuple à l'ambition du Sénat. Après que le Tribun auroit ainsi préparé les esprits à voir avec joie la mort du Consul, Lentulus & Céthegus, armés de poignards sous leur robe, avoient projeté de se rendre le lendemain de grand matin à la maison de Cicéron, dont l'entrée ne pouvoit manquer d'être ouverte au Préteur; de le tirer à part dans un cabinet, sous prétexte de l'entretenir d'une affaire importante; de le poignarder; & de courir aussitôt pour faire main-basse sur tout le Sénat, & sur les principaux Citoyens, sans épargner personne que les enfans de Pompée, dont ils devoient se saisir, & les garder en ôtage pour faire un accord avec lui, quand il rentreroit en Italie avec son armée. Si quelque contre-temps faisoit manquer le coup contre Cicéron, on devoit remettre le massacre à la nuit suivante, pendant l'incendie. On avoit fait dans une maison de Céthegus de gros amas d'armes, d'étoupes & de soufre. Cent personnes apostées étoient chargées de mettre le feu tout à la fois dans cent endroits de Rome, la nuit des saturnales, afin que la Ville se trouvât embrasée de tout côté dans le même instant. D'autres gens avoient la commission de boucher les aqueducs, & de tuer ceux qui viendroient chercher de l'eau pour éteindre le feu. Au milieu de ce désordre affreux, les chefs de la conjuration devoient s'emparer du Capitole, & s'y fortifier.

(110) J'ai traduit *sur ce zélé Magistrat.* Le texte porte *optumo Consuli*, à la lettre *sur cet excellent Consul.* C'est la seule louange directe qui soit donnée à Cicéron dans tout cet ouvrage (car d'ailleurs les faits sont d'eux-mêmes assez son éloge): encore peut-on soupçonner que ce n'est pas sans affectation que Salluste, ennemi personnel de Cicéron, emploie ici une expression qu'on savoit n'être pas du goût de celui-ci. Notre Consul s'étoit déjà piqué contre Brutus, de ce qu'il s'étoit contenté de lui donner la même épithete sans rien dire de plus. « Je ne suis pas content » de l'écrit de notre ami Brutus, *marque-t-* » *il à Atticus.* En parlant de l'affaire de » la conjuration, il se borne à me trai- » ter vaguement d'*excellent Consul.* Tout » franc, cet éloge est assez maigre. » Un homme qui ne m'aimeroit pas, ne » pourroit rien dire de moins * ».

* *Ep. ad Att. XII. 21.*

Ceux-ci la donnerent ſans défiance, à l'exception de Caſſius, qui ſe contenta de leur promettre d'aller lui-même bientôt dans leur Province, & qui s'éloigna de Rome auſſi-tôt. Les Envoyés en partirent auſſi bientôt après. Lentulus les envoya vers Catilina, ſous la conduite d'un nommé Vulturtius, natif de Crotone, pour confirmer avec lui la nouvelle confédération. Vulturtius fut chargé de la lettre de créance, qui ne contenoit que ce peu de mots :

« Vous ſaurez qui je ſuis, par la perſonne qui vous rendra » ma lettre. Conſidérez l'extrêmité où vous êtes réduit. Sou- » venez-vous que vous êtes homme. Songez à ce qu'exige votre » ſituation préſente, & ne croyez pas devoir négliger le ſe- » cours de perſonne, même de ceux du plus bas étage ». Le porteur étoit chargé de demander à Catilina, pourquoi, n'ayant rien à ménager depuis qu'on l'avoit déclaré ennemi de l'Etat, il rejetoit le ſecours des eſclaves ; & de lui dire que tout étoit prêt dans Rome, & qu'il ne devoit pas tarder à s'en approcher.

XX.

Cicéron fait arrêter les Allobroges, & les conduit au Sénat. Il y mande les conjurés. Dépoſitions des témoins.

La nuit priſe pour le départ, Cicéron informé de tout par les Envoyés même, donna ordre aux Préteurs Valérius (111) & Pomtinus, de dreſſer une embuſcade ſur le pont Milvius (112), aux Envoyés & à leur ſuite. Il les inſtruiſit (113) de ce dont il s'agiſſoit, & laiſſa le reſte à leur prudence. Ceux-ci poſterent ventre à terre, ſur les avenues du pont, des corps de troupes qui, dès que Vulturtius & les Députés y furent arrivés, ſe leverent des deux côtés avec de grands cris. Les Gaulois qui ſavoient de quoi il étoit queſtion, ne firent aucune réſiſtance. D'abord Vulturtius exhorta les ſiens à ſe défendre, & mit l'épée à la main. Mais ſe voyant abandonné par les Allobroges, il ſupplia Pomtinus, qui étoit de ſa connoiſſance, de lui ſauver la vie, marqua beaucoup de lâcheté & de frayeur de mourir, & ſe rendit enfin au Préteur comme à un ennemi.

Sur-le-champ on dépêcha un exprès au Consul. A cette nouvelle, il se trouva fort balancé (114) entre la joie d'avoir sauvé l'Etat par la découverte de la conjuration, & l'inquiétude de ce qu'on décideroit de tant de puissans citoyens, convaincus d'un si grand crime. Il considéroit que leur supplice causeroit (115) sa perte, & leur impunité celle de l'Etat. Cependant s'armant de fermeté, il manda Lentulus, Céthegus, Statilius, Gabinius, & un nommé Céparius, natif de Terracine, qui se disposoit à aller dans l'Apulie soulever les Esclaves. Ils vinrent tous, à l'exception de Céparius, qui, sur un avis reçu, s'étoit échappé de la ville. Comme Lentulus étoit alors Préteur, le Consul le mena lui-même par la main dans le temple de la Concorde (116), où il fit conduire les autres sous bonne garde. En même temps il y convoqua le Sénat (117). L'assemblée fut très-nombreuse. Le Consul y fit entrer Vulturtius, les Envoyés, & le Préteur Valérius qui étoit nanti du porte-feuille contenant le traité fait avec les Allobroges. Vulturtius interrogé sur ces lettres, sur le sujet de son voyage & de ses conférences avec les Députés, voulut d'abord tergiverser & feindre. Mais dès qu'on lui eut promis sa grace, il avoua tout, & déclara que ce n'étoit que depuis peu de jours que Gabinius & Céparius l'avoient fait entrer dans le complot; qu'il n'en savoit pas plus à ce sujet que les Députés; qu'il avoit seulement ouï dire plusieurs fois à Gabinius, qu'Autrone, Servius Sylla, Varguntéius & plusieurs autres étoient du nombre des Conjurés. Les Allobroges déposerent la même chose, & convainquirent Lentulus qui nioit tout, tant par sa propre écriture, que par plusieurs discours qu'il avoit coutume de tenir; savoir, que les oracles des Sybilles promettoient l'Empire de Rome à trois personnes de la maison Cornélia : que Cinna & Sylla avoient été les deux premiers, & que lui Lentulus seroit le troisieme : que les augures avoient prédit que dans

dans la vingtieme année après l'incendie (118) du Capitole, il s'allumeroit une sanglante guerre civile, & qu'on étoit arrivé à ce temps fatal.

(111) *Pomtinus*, d'une famille peu connue, originaire de la ville de Pomætium, est le même que l'on a vu dans l'histoire précédente, Lieutenant de Crassus à la guerre des esclaves. Il étoit brave homme, excellent Officier, & fort ami de Cicéron, qui l'appelle le compagnon fidele de ses travaux & de ses dangers. « Nous lui avons obligation, *ajoute-t-il*, » d'avoir éteint la révolte dangereuse des » Allobroges, qu'avoit fait naitre cet hor- » rible projet de la conspiration. Content » d'avoir délivré la République d'une si » grande crainte, il a depuis vécu tran- » quille, sans ambitionner d'autres hon- » neurs ». En effet Pomtinus, au sortir de sa Préture, succéda à Murena dans le Gouvernement de la Gaule transalpine. Je remets en son lieu à faire le récit de cet événement. Quand Cicéron fut fait Gouverneur de Cilicie, il choisit Pomtinus pour son Lieutenant. Celui-ci commandoit les troupes auxiliaires à la bataille que Cicéron gagna contre les Barbares du mont Amanus. Ceux qui voudront apprendre plus au long tout ce qui regarde Pomtinus, peuvent consulter les Notes latines. Je remets aussi à parler de *Valerius Flaccus*, lorsqu'il sera question de la terrible affaire que lui suscita dans la suite la cabale des Conjurés.

(112) Le Pont Milvius, aujourd'hui *Ponte-Mole*, fut bâti sur le Tibre, à un mille de Rome, du côté par où on y arrive de Toscane, par les soins de M. Æmilius Scaurus *. J'observai sur place que ce lieu étoit fort propre à dresser une embuscade, à cause des chemins creux par où on y aborde. C'est au passage de ce pont que Constantin défit le tyran Maxence. Cette bataille est peinte au Vatican dans un tableau d'une grandeur prodigieuse, composé & dessiné par Raphaël, qui le fit peindre sous sa direction par Jule Romain son éleve. Je fais avec plaisir cette courte digression sur ce chef-d'œuvre de la peinture & du divin Raphaël, ouvrage supérieur peut-être à ses noces de Psiché, à sa Galatée, à l'incendie Del-Borgo, à l'Héliodore; au dessus des noces de Cana du Veronneze, du plafond Barbérin de Pietre de Cortonne, du Jugement dernier de Michel-Ange, des grands morceaux de la galerie Farnese d'Annibal Carrache, les seuls grands morceaux de peinture qui puissent entrer en concurrence avec les plus beaux ouvrages de Raphaël. Ces pieces de grande composition, qui sont les poëmes épiques de la peinture, & demandent un génie fort étendu, sont d'un ordre au dessus des plus célebres tableaux de Chevalet, tels que la nuit de Noël du Correge, la Transfiguration de Raphaël. Notre Peintre Lebrun s'est aussi utilement servi du tableau de la bataille de Constantin dans ses tableaux des batailles d'Alexandre, que Virgile s'est servi des poëmes d'Homere dans son Enéide.

(113) Ceci se passa la nuit du 2 au 3 Décembre. Cicéron raconte le fait à peu près de la même maniere. « Hier, *dit-il*, » je fis venir chez moi les Préteurs Valérius & Pomtinus, dont les bonnes in-

* *Aurel. Vict. de Vir. illustr.*

» tentions pour l'Etat sont connues; & » après leur avoir fait part du secret, je » leur donnai mes ordres, qu'ils reçurent » avec joie, & dans une disposition sin- » cere de signaler leur courage & leur » zele pour le bien de l'Etat. Sur le soir » ils se rendirent au pont Milvius, & se » cacherent dans les fermes voisines, l'un » deçà, l'autre delà le Tibre. Plusieurs » Romains dont ils connoissoient la bra- » voure & la fidélité, les joignirent sans » bruit: de plus, je leur envoyai une » troupe choisie de ces jeunes soldats de » Réate dont je me sers ordinairement. » Vers minuit, les envoyés des Allobroges » paroissent sur le pont avec Vulturcius » & une suite nombreuse. L'embuscade » se leve incontinent: on tire l'épée de » part & d'autre. Flaccus & Pomtinus » étoient les seuls de leur troupe qui suf- » sent informés du secret. Ils s'avancent: » le choc finit à la vue de nos deux Pré- » teurs: toutes les lettres leur sont remi- » ses sans être décachetées; & à la pointe » du jour on m'amene les prisonniers ». Dans un autre endroit, parlant des évé- nemens de cette nuit, il s'écrie avec transport : « ô nuit fatale qui a pensé » couvrir Rome d'éternelles ténebres ! » nuit qui appelloit les Gaulois aux ar- » mes, les conjurés aux flammes & au » massacre, & leur chef à la ruine de sa » patrie. Vous souvenez-vous, Valérius, » de l'entretien que nous eûmes ensem- » ble cette nuit, levant tous deux vers » les étoiles nos yeux baignés de larmes. » Ce fut au sortir de là que vous » sauvâtes l'Etat par la réussite du coup » le plus important. Quelles louanges, » quelles actions de graces ne reçûtes- » vous pas alors, Pomtinus & vous, de » moi, du Sénat en corps, & de tous » les bons Citoyens? Qui auroit imaginé » ce jour-là, je ne dis pas ce que nous » avons vu depuis, mais que la Répu- » blique vous refuseroit un jour quelque » chose? O nones de Décembre, jour à » jamais fameux par mon Consulat! jour » qu'on peut appeller le véritable instant » de la fondation de Rome! O nuit qui » l'avez précédé! nuit si heureuse pour » la République, funeste peut-être, hélas, » pour Valérius & pour moi ».

(114) Les lettres interceptées furent remises à Cicéron toutes cachetées & sans adresse. Quelques personnes d'un grand poids qu'il consulta dès qu'il les eut reçues, lui conseillerent de les ouvrir, pour ne pas s'exposer à faire beaucoup de bruit mal-à-propos, si elles ne contenoient rien d'essentiel. Mais persuadé que la circons- pection & l'exactitude ne pouvoient aller trop loin en de pareilles affaires, & qu'il ne devoit rien faire en particulier dans un cas qui intéressoit si fort tout le public, il voulut les porter au Sénat telles qu'elles étoient, au risque de n'y pas trouver ce qu'il y cherchoit. Il étoit d'ailleurs d'une grande importance que les Conjurés recon- nussent leurs cachets entiers.

(115) Il s'écrie dans son entousiasme ordinaire, « si la République pouvoit par- » ler, peut-être me diroit-elle: Cicéron, » vous n'avez que trop négligé votre » propre salut pour ne vous occuper que » du mien. Les fruits que vous en avez » recueillis, loin d'être doux & profitables, » n'ont été mêlés que d'une étrange amer- » tume. Songez enfin à vous & aux » vôtres ».

(116) C'étoit l'un des endroits où le Sénat s'assembloit le plus ordinairement;

parce qu'il est au milieu de la Ville. Ce beau temple étoit bâti sur la colline du mont Capitolin, du côté qui fait face à la grande place de Rome, appellée *Forum*. Le Dictateur Furius Camillus le fit construire en exécution d'un vœu qu'il avoit fait lors d'une sédition, où le peuple prit les armes contre le Sénat. Il fut réparé & orné par Opimius, chef de la faction des nobles, & persécuteur des Gracques *, après qu'il les eut ruinés ainsi que leurs partisans. Rien n'anima si fort le peuple contre lui, que l'affectation d'une nouvelle dédicace de ce temple; comme si Opimius eût voulu comparer sa conduite à celle de Camille, & se vanter publiquement d'avoir rétabli l'union en détruisant le parti populaire. Le lendemain de la consécration de l'édifice, on trouva un placard affiché à la porte : *Ce temple de la Concorde est l'ouvrage de la fureur* **. Ayant été depuis endommagé par un incendie, Livie le fit réparer & dédier pour son fils Tibere à son retour de la guerre de Germanie †. Il étoit d'ordre corinthien, précédé d'un portique, & orné de quantité de belles statues, parmi lesquelles on remarquoit principalement deux grouppes, l'un de Battus adorant Apollon & Junon, par Bedas; l'autre de Latone tenant sur son giron ses deux petits enfans, Apollon & Diane, par Euphranor; un Esculape, une Hygie, déesse de la santé, un Pisicrate, un Mars & un Mercure, par Nicérate: une Cérès: un Jupiter & un Mercure, par Sthénis : la statue de la Victoire étoit sous le portique. On voit aujourd'hui un reste de ce portique à demi enterré sur le penchant du Capitole. Il est composé de huit colonnes corinthiennes en retour d'équerre, surmontées d'une frise chargée d'inscriptions.

* *Voy. Jugurth. n. 7 & 18.*

** *Plut. in Grach.* † *Ovid. Fast. I.*

(117) Le Consul envoya chercher premiérement Gabinius Cimber, qui avoit le plus manœuvré dans cette circonstance; ensuite Statilius, Céthégus & Lentulus. Lentulus qui, ayant passé une partie de la nuit à écrire ses lettres, n'étoit pas encore levé, se fit attendre assez long-temps. Cicéron les laissa sous bonne garde à la porte du Sénat *; où étant entré, il donna commission au Préteur Cosconius, à Messala Préteur désigné, à Nigidius & à Appius, d'écrire mot pour mot tout ce qui alloit se passer. Ils étoient connus tous quatre pour avoir le talent d'écrire fort vite: d'ailleurs gens d'honneur, fideles, intelligens & non suspects à aucun des partis. Nigidius Figulus, l'un des plus célebres Grammairiens de son siecle, & le même qui fut depuis Préteur, fut en particulier chargé de rédiger les dépositions. Le dessein de Cicéron, qu'il exécuta en effet au sortir du Sénat, étoit de faire faire un très-grand nombre de copies de ces procès-verbaux, pour les distribuer aussi-tôt, non-seulement dans Rome, mais dans tout l'Empire romain, afin que la vérité de cette affaire fût si certaine, si inaltérable & si publique en même temps par tout le monde, qu'il n'en pût naitre ni sécurité dangereuse, ni fâcheuse calomnie.

Il envoya ensuite le Préteur Sulpitius, fouiller dans la maison de Céthégus, où l'on trouva un grand amas d'épées & de poignards fraichement émoulus.

Après ceci on fit d'abord entrer au Sénat Vulturtius, à qui on représenta les lettres interceptées. Comme elles étoient sans adresse, il nia long-temps, & feignit tout

* *Cic. pr. Syll. 14.*

autre chose. Enfin, en lui promettant sa grace, on vint à bout de le remettre de son trouble, & de lui faire tout avouer. Il posa, outre ce que rapporte ici Salluste, que depuis le départ de Catilina, Autrone avoit fait partir des recrues pour son armée, & lui avoit envoyé des armes, des trompettes & des étendards. Que la lettre surprise s'adressoit à Catilina, & avoit été écrite par Lentulus: qu'on l'avoit chargé de dire à Catilina d'enrôler tous les esclaves, & de s'approcher au plutôt de Rome; afin que lorsqu'on auroit mis le feu dans les quartiers de la Ville, & qu'on auroit égorgé ceux dont on devoit se défaire, il pût être à portée de recevoir les conjurés, s'ils étoient obligés de s'enfuir, ou de se joindre à eux, s'ils restoient dans Rome.

Les deux Députés des Allobroges furent ensuite entendus. Ils déposerent que Lentulus, Statilius & Céthégus, en leur donnant des lettres pour la nation Gauloise, s'étoient engagés à eux par serment. Que Cassius leur avoit fort recommandé d'envoyer au plutôt de la cavalerie en Italie, vu que les conjurés ne manqueroient pas d'infanterie. Qu'il y avoit eu de la dispute entre Céthégus & Lentulus sur le jour où l'on feroit le massacre & l'incendie; Lentulus & tous les autres étant d'avis d'attendre au 17 Décembre, jour des saturnales, qui étoit un temps de divertissement, & Céthégus trouvant que c'étoit trop différer, & voulant qu'on fit tout de suite cette exécution. Que Cassius leur avoit déclaré qu'Autrone étoit de la conspiration. Qu'ils lui avoient demandé si P. Sylla n'en étoit pas aussi; à quoi il avoit répondu, d'une maniere ambiguë. Que Quintus Magius Chilo, & un nommé Furius, ancien Capitaine dans l'armée de Sylla, établi à Fésule, avoient aussi négocié avec eux de la part des conjurés. Que Lentulus leur avoit parlé d'un oracle des Sibylles, & s'étoit vanté plusieurs fois qu'il seroit le troisieme de sa maison qui régneroit à Rome. Qu'ils lui avoient aussi ouï dire qu'on étoit à la dixieme année depuis l'absolution des Vestales; année qui, selon les prédictions des Augures, devoit être fatale à la République; & le reste de ce que rapporte ici Salluste. Curius déposa entr'autres choses qu'il avoit ouï dire que César étoit du complot. Junius Silanus déclara qu'on avoit ouï dire à Céthégus que dans peu on devoit tuer à Rome trois Consuls & quatre Préteurs. Pison, ci-devant Consul, déposa du même fait. Q. Arrius déposa des liaisons des accusés avec les rebelles d'Etrurie.

Après les dépositions entendues, on procéda à la confrontation & aux interrogatoires des accusés. On amena Céthégus le premier; il répondit d'abord, au sujet de la quantité d'épées qui s'étoit trouvée chez lui, *que toute sa vie il avoit été curieux de belles armes.* On lui produisit ensuite sa lettre dont il reconnut le cachet. On coupa le fil qui la tenoit fermée, car les Romains écrivoient leurs lettres sur des tablettes cirées, qu'ils lioient ensuite avec du fil, & le cachetoient de leur anneau; ce qui tenoit lieu de signature, dont ils n'usoient pas, ne faisant d'ordinaire que mettre leur nom en tête de la lettre. La lettre fut lue. Il mandoit au Sénat & au peuple des Allobroges, d'être exacts à tenir leurs engagemens, comme de sa part il seroit fidele aux siens. A la vue de cette preuve convaincante, Céthégus, tout hardi qu'il étoit, fut conf-

Le Sénat, lecture faite des lettres après que les Conjurés eurent été forcés de reconnoître leurs cachets, ordonna que Lentulus (119) feroit dépofé de fa Magiftrature, & que chacun des criminels feroit mis aux arrêts en une maifon par-

XXI. Lentulus-Sura eft dépouillé de la Préture. Décrets contre les conjurés.

terné & demeura muet. Statilius entra après: on ouvrit fa lettre, & il avoua tout. Lentulus vint enfuite. « Connoiffez-» vous ce cachet, *lui dit Cicéron en lui* » *préfentant fa lettre ;* c'eft la tête de vo-» tre illuftre aïeul, le meilleur Citoyen » de fon fiecle, & le plus zélé pour fa » patrie, qu'il a défendue contre les en-» treprifes des Gracques. Comment la » feule vue de cette image ne vous a-t-» elle pas détourné d'un fi horrible atten-» tat » ? La lettre étoit comme celle de Céthégus, écrite au peuple & au Sénat des Allobroges. Lentulus nia d'abord, & à la confrontation avec Vulturcius & avec les Envoyés, il leur demanda, fe levant en colere, ce qu'ils étoient venus faire chez lui. Ils lui foutinrent que c'étoit lui qui les avoit mandés, combien de fois, par qui, & le refte de leurs dépofitions. Alors, contre l'attente de tout le monde, & quoique ces preuves fuffent plus aifées à nier que fa propre écriture, il fe détermina tout d'un coup à tout avouer. Sur quoi Lucius Céfar fon beau-frere lui dit tout haut qu'il méritoit la mort, & que Lentulus fon grand-pere avoit fait perdre la vie à Flaccus pour un moindre crime. Vulturcius produifit la lettre fans fufcription, que Lentulus écrivoit à Catilina. Elle fut lue & reconnue par Lentulus. Sallufte l'a rapportée en original. Gabinius fut entendu le dernier ; & après quelques dénégations faites avec beaucoup d'effronterie, il convint de tout ce que contenoit les dépofitions des Allobroges. « Quoique je » fuffe parfaitement convaincu, *dit Cicé-* » *ron*, de la vérité du crime par les let-» tres, par les cachets, par l'écriture, par » l'aveu même des coupables, j'en avois » des preuves encore plus certaines à » mon gré dans leur couleur, dans leurs » yeux, dans leur vifage, dans leur fi-» lence. Je les voyois fi confternés, tenir » tellement les yeux contre terre, fe lâ-» cher les uns aux autres quelques regards » à la dérobée, peindre dans toute leur » perfonne une telle furprife, qu'ils fem-» bloient être là pour s'y accufer eux-» mêmes, plutôt que pour y être accu-» fés * ».

Ce fut, à ce qu'on croit, à cette féance du Sénat qu'arriva un incident étranger à l'affaire, mais qui mérite d'être rapporté. Le Sénateur Octavius, neveu de Jules-Céfar, arriva tard à l'affemblée, & s'excufa fur ce que fa femme Attia venoit d'accoucher. Alors on prétend que le Sénateur Nigidius, qui paffoit pour fort favant dans l'aftrologie judiciaire, s'écria, *votre femme vient de mettre au monde le maître de l'univers.* En effet, cet enfant étoit l'Empereur Céfar Augufte. Remarquons cependant que les auteurs qui rapportent la naiffance d'Augufte à cette date, font mal d'accord avec *Suetone*, qui la fixe deux mois plutôt, le 23 Septembre.

(118) Voyez dans l'hiftoire précédente ce qui regarde l'affaire des Veftales & l'embrafement du Capitole.

* *Voy. auffi Cic, Philippic, II.*

ticuliere : En exécution de quoi Lentulus fut confié à Lentulus Spinther (120) alors Edile, Céthégus à Cornificius (121), Statilius à Jules-César, Gabinius à Craſſus (122), & Ceparius qu'on venoit d'arrêter ſur la route à Térence (123).

A l'inſtant (124) la populace, dont l'eſprit inconſtant avoit aveuglément donné dans le projet d'une révolution, changeant tout-à-coup de langage, ſe mit à vomir des torrens d'injures contre Catilina, à faire éclater les tranſports d'une joie immodérée, & à élever (125) juſqu'au ciel le nom du Conſul qui les ſauvoit de l'eſclavage. En effet, ſi les déſordres de la guerre étoient moins propres à l'appauvrir qu'à lui donner occaſion de piller, l'incendie lui paroiſſoit affreux, barbare, & ruinoit abſolument le menu peuple, qui ne poſſédoit d'autre bien que les petits meubles ſervant à ſon uſage néceſſaire & journalier.

« (119) Il ne reſtoit, *dit Cicéron*, » après une conviction ſi manifeſte, qu'à » délibérer entre nous, & à prendre des » meſures. Les premiers Sénateurs n'ont » point molli, & leur avis, tout d'une » voix, a été ſuivi du reſte de la com- » pagnie. Il n'eſt pas rédigé encore par » écrit, mais je l'ai retenu & le voici. » En premier lieu, on me rend graces, » mais de la maniere la plus honorable, » d'avoir éloigné de vous un danger ſi » terrible, par mes ſoins, par ma pru- » dence & par ma valeur. Après, on » loue à juſte titre les Préteurs Flaccus » & Pomtinus d'avoir exécuté mes ordres » avec fidélité & avec courage. Mêmes » éloges ſont donnés à mon illuſtre Colle- » gue, pour avoir été d'une circonſpec- » tion & d'un ſecret à l'épreuve de tous » les artifices des Conjurés *. On a enſuite » conclu que Lentulus, après s'être démis » de la Préture, ſeroit arrêté, de même » que Céthégus, Statilius & Gabinius, » tous quatre préſens à cette délibération : » on a rendu le même décret contre Caſ- » ſius, qui s'étoit chargé de brûler Rome; » Céparius, qui devoit ſoulever les habi- » tans de la Pouille; Furius, un de ces » Romains que Sylla établit à Féſule; » Magius, qui a trempé avec ce Furius » dans la négociation des Allobroges; enfin » Umbrenus, affranchi, qui le premier » les a introduits chez Gabinius. Ainſi, » Romains, parmi tant de Conjurés & » d'ennemis domeſtiques, le Sénat veut » bien ne faire tomber le châtiment que » ſur neuf ſcélérats, dont il faut eſpérer » que l'exemple tiendra les autres dans » le reſpect. On a encore ordonné de ſo- » lemnelles actions de graces aux Dieux » immortels en mon nom, *parce que j'ai* » *garanti Rome de l'incendie*, *les Citoyens*

* *Trait de ſageſſe de la part du Sénat, preſqu'égal aux remerciemens qu'il fit faire à Varron après la perte de la bataille de Cannes.*

» *du massacre, l'Italie de la guerre civile.*
» C'est en ces termes qu'on s'est expliqué. Jamais Magistrat avant moi ne fut » honoré de la sorte parmi nous: & si » jusqu'ici on a fait quelque chose de semblable pour nos conquérans, il y a » cette différence, qu'ils ont reçu cet » honneur pour avoir servi la République, » au lieu que je l'ai reçu, moi, pour » l'avoir sauvée. En dernier lieu, quoique » Lentulus eût déjà perdu tous les droits » de Préteur & de Citoyen par les preuves que nous avions de son crime, par » son propre aveu, & par le jugement » même du Sénat, il s'est demis publiquement de sa magistrature, comme il » le devoit: & par-là nous sommes quittes » du scrupule qu'on pourroit avoir de punir un Magistrat romain ». On le dépouilla dans le Sénat même de sa robe de pourpre, & on le revêtit d'un habit de deuil convenable à sa situation.

(120) *Publius Lentulus*, surnommé *Spinther*, à cause de son étonnante ressemblance avec un Comédien de même nom, étoit parent du Préteur déposé. Il fut Consul avec Métellus Népos en 696. « On vit » alors, *dit Pline* *, un jeu de la nature » assez bizarre, en ce que deux Comédiens » nommés Spinther & Pamphile ressem» bloient, à s'y méprendre, aux deux » Consuls ». Lentulus Spinther étoit dans une grande liaison d'amitié avec Cicéron, à qui il rendit d'importans services dans le temps de son exil. Il est souvent parlé de la magnificence des spectacles que Spinther donna cette année durant son Edilité. Toutes les décorations & autres ornemens de théâtre étoient d'argent. Cet Edile ne se piquoit pas moins de faste pour sa propre personne. Il fit venir de Tyr pour sa robe d'Edile, de l'étoffe pourpre à double teinture. Cette couleur coûtoit plus que son poids d'argent. « Ceci » passoit alors pour un grand faste, dit » *Pline*; mais de notre temps tous les » lits sur lesquels on s'assied à table, sont » faits de cette étoffe ». Durant les guerres civiles, Spinther prit avec chaleur le parti de Pompée, bien qu'il dût au crédit de César sa place dans le College des Pontifes: même ensuite, quoique lorsqu'il eût été fait prisonnier, César lui eût donné la vie & la liberté, il s'attacha au parti de Brutus & Cassius ses meurtriers. C'est ce que ces deux-ci ont fait représenter sur les médailles qui nous restent avec le nom de Spinter. Sur l'une la tête de la Liberté. CASSIUS. IMP. LEIBERTAS. Au revers le vase & la crosse pontificale. LENTULUS SPINTHER. Sur l'autre, le cyathus, la hache & le poignard. BRUTUS; avec la même tête *.

(121) *Quintus Cornificius*, d'une maison plébéienne, originaire de Lanuvium, étoit du College des Augures, & avoit concourru avec Cicéron pour la dignité de Consul. Ainsi *Pighi* a eu tort de le mettre dans son catalogue des Préteurs de cette année. Car on sait qu'il devoit y avoir un intervalle entre l'exercice de la Préture & la demande du Consulat. Mais Pighi a été trompé par Plutarque, qui dit que tous ceux à qui on donna les coupables en garde, étoient Préteurs actuels ou désignés: ce qui est une erreur visible à l'égard de Spinther, de Cornificius & de Crassus.

(122) Ce fut un trait de politique de la part du Sénat de confier deux des prison-

* *Plin. VIII. 12. Val-Max. IX. 14. 4.*

* *Voy. nos. 12. & 13.*

niers à Craſſus & à Céſar, pour leur faire voir qu'on ne les regardoit pas comme ſuſpects.

(123) *Cneius Terentius* fut Préteur l'année ſuivante. Il y avoit à Rome deux maiſons plébéiennes des Térences, l'une qui a eu un Tribun du peuple en 291. l'autre moins ancienne, mais plus illuſtre, dont étoit Varron qui perdit contre Hannibal la bataille de Cannes; Marc Varron, ſi célebre par ſa ſcience; & Térentia femme en premiere noces de Cicéron, & en ſecondes de Sallufte. Varron nous apprend que ſon nom de famille, Térence, déſigne un homme qui a la peau douce & la carnation délicate, *Tener* τέρεν *Mollis*.

(124) L'aſſemblée du Sénat ne finit qu'à l'entrée de la nuit. Le peuple en foule rempliſſoit la grande place & les avenues du temple de la concorde, dans l'impatience d'apprendre ce qui ſe feroit paſſé. Cicéron, tout haraſſé qu'il étoit, ſe tranſporta au ſortir du temple ſur la tribune aux harangues, où il rendit compte de tout au peuple, & lui apprit qu'on venoit d'ordonner des prieres publiques, pour rendre graces au ciel de la découverte de la conſpiration. Après quoi il continua de la ſorte. « Ainſi, Romains, » puiſque l'on a ordonné des prieres générales, acquittez-vous de ce pieux devoir avee vos femmes & vos enfans. » Les Dieux immortels qui ont ſouvent » mérité nos remerciemens, ne les mériterent jamais avec plus de juſtice. Car enfin, vous avez été heureuſement arrachés à la mort la plus cruelle & la plus » déplorable; & vous y avez été arrachés » ſans coup férir, ſans qu'il y ait eu de » ſang répandu, ſans que j'aie quitté ma » robe. Souvenez-vous de nos anciennes » guerres civiles, je ne dis pas ſeulement de celles dont vous avez entendu » parler, mais auſſi de celles dont vous-» mêmes avez pu être témoins...... » Et remarquez, s'il vous plaît, que toutes ces diſſenſions n'alloient pas à détruire, mais à changer notre Gouvernement. Ceux qui les cauſoient, ne » ſouhaitoient pas qu'il n'y eût plus de » République, mais ſeulement de s'y voir » les maitres; ils ne vouloient pas brûler » Rome, mais y dominer. Cependant » toutes ces guerres, quoique commencées avec des vues moins graves, » n'ont pu ſe terminer qu'à la pointe de » l'épée. Au contraire dans celle-ci, la » plus cruelle & la plus envenimée qui » fût jamais, dans celle-ci, telle que jamais les Barbares n'en imaginerent une » ſemblable entr'eux, dans celle-ci, où » Lentulus, Catilina, Caſſius & Céthégus » s'étoient fait une loi d'avoir pour ennemi quiconque voudroit ſe conſerver » avec la patrie; dans celle-ci enfin, où » il ne devoit reſter de tous nos Citoyens » que ce qui pourroit ſe dérober à un » maſſacre général, ni de toute la ville » de Rome, que ce qui pourroit réſiſter » à un incendie univerſel, je me ſuis » comporté de maniere à ſauver à la fois » la Ville & les habitans.

» Ne perdez jamais le ſouvenir de cette » heureuſe journée; c'eſt l'unique récompenſe que je vous demande, l'unique » monument que je vous prie d'élever à » ma gloire. Inſenſible à toutes ces ſtatues » muettes, & à toutes ces marques d'honneur qui peuvent quelquefois n'être » pas des preuves de mérite, je veux » que vos cœurs ſoient les dépoſitaires de » mes triomphes, & je leur abandonne

le

» le soin de les éternifer par leurs sentimens. Oui, Romains, votre souvenir » fera valoir mes actions : vos discours » en répandront le bruit : vos annales les » feront passer de fiecle en fiecle. J'ai lieu » de croire que ce feul jour donnera l'immortalité & à mon nom & à la République. Toute la postérité faura que » dans le même temps Rome a produit » deux Citoyens, dont l'un a étendu les » bornes de notre Empire, ne difons pas » jusqu'aux extrêmités de la terre, mais » jusqu'aux régions du ciel ; & l'autre » a confervé la Capitale, & le fiege » même de cet Empire. Ma destinée est » pourtant bien différente de celle des » Généraux qui vous foumettent des nations étrangeres : car enfin ils quittent » leurs ennemis, après les avoir exterminés ou assujettis : pour moi, je ne » perdrai jamais de vue ceux que j'ai » domptés. Ainfi, Romains, c'est à vous » de faire enforte que si les conquêtes » font avantageufes aux Généraux, la » mienne du moins ne me foit pas nuifible tôt ou tard. Je vous ai préfervé de » la fureur des fcélérats qui avoient juré » votre ruine ; préfervez-m'en à votre » tour, lorsqu'ils voudront se venger des » coups que je leur ai portés. Ce n'est » pas que je les craigne : l'amitié des gens » de bien est un asyle inviolable qui me » fera toujours ouvert ; la fecrete vénération qu'on ne peut s'empêcher d'avoir » pour la République, me fervira d'appui : » ceux qui oferont me tendre des pieges, » feront trahis infailliblement par les cris » que leur confcience pouffera, malgré eux : enfin, mon courage, loin de » fuccomber aux menaces des criminels, » se réveillera toujours à la vue du crime. » Mais s'il arrive que les dangereux efforts dont je vous ai garantis, fe réunissent contre moi feul, ce fera pourlors à vous, Romains, de montrer à » quoi doivent s'attendre ceux que l'ardeur » généreufe de vous fervir engagera déformais à s'expofer comme j'ai fait. Pour » moi, après tout, qu'est-ce qui m'attacheroit tant à la vie, puifque dans la » fuite je ne faurois ni m'acquérir plus » de gloire, ni afpirer à de plus grands » honneurs ? Il ne me reste qu'à vivre dans » une condition privée, d'une maniere » qui foutienne ce que j'ai fait dans mon » Confulat ; afin que la haine injuste qui » pourroit me perfécuter, donne encore » du lustre à mes actions, & ne faffe » tort qu'à mes ennemis. En un mot, ce » que j'ai fait jufqu'ici, m'apprendra ce » que je dois faire toujours ; & ce que » je ferai dans la fuite, montrera que mes » actions passées font des effets de ma » vertu, & non pas de la fortune.

» Allez, Romains, car il est nuit, allez témoigner votre reconnoiffance à » Jupiter, le favorable protecteur de cette » Ville : retirez-vous dans vos maifons ; » & quoiqu'il n'y ait plus à craindre, » mettez-y néanmoins des gardes comme » la nuit précédente. J'aurai foin que, délivré au plutôt de cet embarras, vous » jouiffiez d'une éternelle paix ».

(125) Les transports de joie qu'on fit éclater en cette occafion, les honneurs que l'on rendit à Cicéron, furent proportionnés, s'il étoit possible, à l'importance du fervice qu'il venoit de rendre, & tels qu'on avoit jamais rien vu de pareil. Le peuple le reconduifit ; ou plutôt le porta fur fes épaules jufqu'à fa maifon. On ne regarda alors comme Citoyens que ceux

XXII. Soupçons de complicité répandus contre Crassus & contre César.

Le lendemain on amena au Sénat un nommé Tarquin, qui avoit été surpris, disoit-on, lorsqu'il alloit joindre Catilina. Cet homme déclara qu'il diroit bien des choses, si on vouloit lui promettre sa grace. Cicéron lui ayant ordonné de parler sur cette assurance, sa déposition fut à peu près conforme à celle de Vulturtius sur l'incendie, le massacre & la marche de l'armée ennemie. Il ajouta de plus que Crassus l'avoit dépêché vers Catilina, pour lui dire de ne point prendre d'épouvante de la prison des conjurés, de presser, au contraire, sa marche vers Rome, pour arracher au danger les prisonniers, & pour relever le courage de ceux qui restoient libres. Au nom de cet homme d'une si haute naissance, si riche, si puissant dans

qui s'étoient mis à sa fuite. Catulus, Prince du Sénat, vint accompagné de ce grand corps le saluer, & lui donner le titre de *Pere de la Patrie*, titre supérieur à tout autre, qui n'a jamais été donné qu'à lui dans le temps de la République, & dont les meilleurs Empereurs ont tiré depuis leur plus grande gloire. Le Censeur Gellius déclara que la République lui donnoit le privilege de porter une couronne *civique*, couronne la plus honorable de toutes, selon les mœurs romaines, & qui ne se donnoit qu'à ceux qui avoient sauvé des Citoyens dans une bataille. Cotta & Caton firent insérer dans l'Ordonnance du Sénat, pour les prieres publiques, qu'elles étoient ordonnées, non comme ci-devant, pour avoir étendu les limites de la République, mais pour l'avoir sauvée ellemême. Cette Ordonnance de prieres publiques, regardée à Rome comme la plus grande marque de gloire pour ceux qui l'occasionnoient, n'avoit jamais été rendue qu'en faveur des Généraux d'armée. La ville de Capoue lui éleva une statue dorée avec cette inscription. *Au Conservateur de nos vies, de nos enfans, de notre liberté & de notre fortune.* Pompée lui écrivit de Syrie une lettre de félicitation & de remercimens; avouant que c'étoit à lui seul qu'il devoit le bonheur qu'il auroit de revoir sa patrie. Tous les plus grands personnages de l'Etat voulurent tour à tour se charger de faire son éloge, soit au peuple, soit au Sénat: il nomme entr'autres Servilius, Catulus, les deux Luculles, Crassus, Hortense, Curion, Lépide, Pison, Glabrion, Volcatius, Figulus, Silanus, Murena, Caton, « dont » l'autorité, *ajoute-t-il*, est d'un si grand » poids, qu'il suffisoit de dire qu'il a approu» vé ma conduite pour en faire le plus » grand éloge ». Qu'on ne s'étonne donc pas, après tant d'honneurs, de trouver Cicéron si sensible à l'amertume des persécutions qu'on lui suscita dans la suite, & de l'entendre si souvent rebattre ses propres louanges, quand il est obligé de répondre aux calomnies de ses ennemis.

l'Etat, les uns ne pouvant se persuader que la chose fût possible; d'autres jugeant, malgré les violens soupçons qu'ils en avoient, que dans une conjoncture aussi délicate, il étoit plus sage de ménager un tel homme, que de le pousser à bout; d'autres aussi pour des liaisons particulieres d'intérêt qu'ils avoient avec lui; tous enfin (126) s'écrierent unanimement que Tarquin étoit un faux témoin, & qu'il falloit y delibérer sur-le-champ. Cicéron prit les voix; il fut décidé à la pluralité des suffrages que la déposition de Tarquin étoit calomnieuse, & qu'il seroit retenu prisonnier, jusqu'à ce qu'il eût déclaré à l'instigation de qui il avoit osé hasarder une telle imposture. Plusieurs ont cru qu'Autrone avoit fait jouer cette machine, dans l'espérance qu'en engageant Crassus dans le péril commun, sa puissance les mettroit tous à couvert. D'autres ont dit que cet homme avoit été aposté par Cicéron, de peur que Crassus voulant, comme à son ordinaire, protéger les coupables, ne causât quelque trouble dans la République: du moins étoit-ce là l'idée de Crassus, à qui j'ai moi-même oui dire que c'étoit (127) Cicéron qui lui avoit fait cette cruelle injure.

Catulus & Pison firent dans ce même temps tous leurs efforts pour impliquer César dans la conjuration, & le faire nommer par quelqu'un des dénonciateurs. Tous deux étoient ses ennemis déclarés: Pison, pour avoir été condamné à sa poursuite au sujet d'un homme de son Gouvernement de la Gaule Cisalpine, qu'il avoit fait mourir injustement: Catulus, pour avoir échoué contre lui dans la demande du souverain Pontificat. Il étoit outré de s'être vu, à son âge, & après avoir passé par les plus grandes charges de l'Etat, supplanter par un jeune homme tel que César. L'occasion de se (128) venger étoit favorable; d'autant mieux que César, par ses libéralités particulieres & par ses magnificences publiques, s'étoit extrêmement (129) endetté. Mais n'ayant pu engager Cicéron à se prêter à

une si horrible méchanceté, ils répandirent eux-mêmes à l'oreille de chacun cette fausse nouvelle, feignant de l'avoir apprise de Vulturcius & des Allobroges; & par ce moyen ils rendirent César odieux à tel point, que quelques Chevaliers (130) romains qui gardoient la porte du Temple de la Concorde, entraînés, soit par l'envie de faire paroître leur zele, soit par l'épouvante que leur causoit le péril de l'Etat, voulurent dans le premier mouvement le percer (131) de leurs épées lorsqu'il sortit du Sénat.

(126) *Dion Cassius* parle de ce fait à peu près dans les mêmes termes que Salluste. « Un de ceux qui avoient été » arrêtés, déposa que Crassus étoit de la » conspiration; mais peu de gens voulu- » rent le croire. Les uns ne comprenoient » seulement pas qu'on pût soupçonner un » tel homme d'un si grand crime. D'au- » tres pensoient que les accusés avoient » forgé ce mensonge, dans l'espérance » que la crainte qu'on auroit de lui pour- » roit les sauver tous. Toutefois il y avoit » des gens qui croyoient le fait réel; mais » qui malgré cela ne vouloient pas voir » périr le plus grand personnage de l'Etat, » ni risquer d'augmenter encore les trou- » bles civils, qui n'étoient déjà que trop » grands. De sorte que ce bruit tomba » tout-à-fait ».

(127) Cicéron a écrit nettement dans un de ses ouvrages que nous n'avons plus, que César & Crassus étoient tous les deux complices de Catilina. Mais il eut l'attention, dit *Plutarque*, de ne publier cet ouvrage qu'après la mort de l'un & de l'autre. Soit que ce bruit eût un fondement réel ou supposé, Crassus fut si outré de colere contre Cicéron, qu'il en croyoit l'auteur, que dans le premier mouvement il étoit déterminé à s'en venger cruellement, s'il n'eût été retenu par son fils aîné, jeune homme d'un grand mérite & de beaucoup d'esprit, que Cicéron avoit élevé dans l'étude des sciences. Crassus lui-même mieux réfléchi, jugeant que, s'il laissoit trop éclater son dépit, ce feroit une imprudence qui ne serviroit qu'à le rendre plus suspect, dissimula son ressentiment, & affecta même de se joindre aux plus grands admirateurs de Cicéron. Peu après le retour de Pompée, il se passa à ce sujet, au Sénat, une scene que Cicéron décrit d'une maniere fort curieuse.

« Pompée, *marque-t-il à Atticus, en lui » donnant des nouvelles d'une affaire qui » avoit quelque rapport à celle-ci*, se con- » tenta de louer tout ce que le Sénat avoit » arrêté; mais sans rien particulariser. Puis » s'étant assis près de moi, il me dit » qu'il croyoit s'être suffisamment expliqué » par cette réponse, sur ce que j'avois » fait pendant mon Consulat. Là-dessus, » Crassus voyant que la compagnie louoit » Pompée, parce qu'elle comprit en effet, » de la maniere dont il avoit parlé, qu'il » approuvoit ce que j'avois fait, Crassus, » dis-je, se leva & en parla aussi avec » beaucoup d'éloquence; jusqu'à dire » qu'il croyoit m'avoir obligation de ce » qu'il étoit encore Sénateur, Citoyen &

» libre, enfin de ce qu'il vivoit encore ; » qu'autant de fois qu'il voyoit sa femme, » sa maison, sa patrie, autant de fois il » jouissoit de mes bienfaits. Bref, il traita » avec beaucoup de gravité tout ce lieu » commun sur le fer & la flamme dont j'ai » sauvé Rome, que j'ai coutume de traiter » dans mes harangues (dont vous êtes » le souverain critique); vous savez de » combien de manieres & avec quels or- » nemens. J'étois, comme je vous ai dit, » assis tout joignant Pompée. Je connus » qu'il ne démêloit pas bien si c'étoit » que Crassus voulût se faire un mérite » près de moi, en me rendant la justice » que lui-même n'avoit pas voulu me » rendre ; ou que j'eusse fait d'assez gran- » des choses pour mériter d'être louées » avec l'applaudissement du Sénat, par » un homme sur-tout comme Crassus, » qui avoit d'autant moins sujet de le faire, » que j'ai toujours loué Pompée au dessus » de lui. Cette rencontre me lia beaucoup » avec Crassus. Je ne laissai pas de re- » cevoir d'aussi bonne grace les louanges » obscures que Pompée me donnoit, » que s'il me les eût ouvertement don- » nées. Mais quand ce fut à moi de par- » ler, bon Dieu! combien je me fis va- » loir devant lui, qui ne m'avoit jamais » entendu sur cette matiere : si jamais » ma Rhétorique m'a rendu service, ce fut » bien alors; en un mot, je parlai bien » haut. Comme mon sujet étoit sur la » sagesse du Sénat, la bonne intelligence » qui avoit paru dans l'ordre des Cheva- » liers, le consentement unanime de » l'Italie, les restes de la conjuration dissi- » pés, l'abondance & la tranquillité réta- » blies; vous connoissez mes exclamations » ordinaires sur cette matiere: elles furent » si grandes, que je ne daigne pas vous les » rapporter, parce qu'il me semble que » vous devez les avoir entendues d'où » vous êtes ».

Mais la bonne intelligence entre Crassus & Cicéron ne fut pas de longue durée. Ils se brouillerent de nouveau au sujet de l'affaire criminelle de Clodius, qui avoit été surpris déguisé en femme au milieu des mysteres de la bonne Déesse, dans la maison de la femme de César, avec laquelle il avoit un rendez-vous. Cette ridicule aventure fut, comme l'on sait, la source de mille intrigues, & une des grandes causes de la perte de la République. Crassus soutenoit Clodius contre lequel Cicéron avoit porté témoignage. Toute cette affaire se mena par cabale. On corrompit, selon l'usage, les Juges de Clodius, tellement qu'il se tira d'un très-mauvais pas. Car on avoit fait de cet incident une affaire de religion fort sérieuse. « Savez-vous, *marque Cicéron à* » *Atticus*, qui a mené toute cette intrigue? » Vous connoissez ce *Chauve* mon Panégiriste, grand acquéreur de biens con- » fisqués, qui a fait ce discours à ma » louange, que je vous rapportai il y a » quelque temps. C'est lui qui, en deux » jours de temps, a ménagé toute cette » vilaine affaire par le ministere d'un seul » de ses gens. Il a fait venir les Juges » chez lui; il a promis de l'argent aux uns; » il s'est rendu caution pour en faire trou- » ver aux autres; il a payé comptant ceux » qui se sont montrés plus difficiles. Que » vous dirai-je? il y a bien plus. Je sais » des femmes qui ont accordé les dernieres » faveurs à leurs amans pour les déter- » miner. Quelle infamie! Voilà où nous » en sommes ». Nous verrons bientôt l'é-

vénement de la conspiration servir de prétexte au ressentiment de Clodius, pour perdre Cicéron : & Crassus donner à celui-ci de nouvelles marques de sa mauvaise volonté. Mais son fils n'imita pas sa conduite. Il se vêtit d'un habit de deuil, & n'abandonna pas d'un pas Cicéron dans son malheur. Enfin, ce jeune homme, doué d'un courage & d'une vertu singuliere, parvint une seconde fois à reconcilier sincérement son pere avec Cicéron. Crassus en partant pour son expédition des Parthes, alla voir Cicéron à sa campagne; & lorsqu'il fut arrivé en Syrie, il en reçut la lettre suivante.

Cicéron a Licinius Crassus, &c. Salut.

« Je ne doute pas que tous vos proches » & vos amis ne vous aient écrit combien » mon zele s'est signalé, soit à défendre » votre honneur & vos intérêts, soit à » relever même l'éclat de votre mérite » & de votre dignité: ce zele n'a été ni » borné, ni de peu d'éclat, ni fait pour » être passé sous silence. J'ai combattu » contre les Consuls même & contre » plusieurs Consulaires, avec plus de » force & de chaleur que je n'en ai » jamais fait paroitre en aucune affaire; » je me suis par-là engagé à soutenir, » sans relâche, tout ce qui regarde votre » honneur & votre réputation : j'ai ainsi » abondamment rendu ce que je devois » il y a long-temps à notre ancienne amitié, & ce qu'une grande diversité de » traverses & de disgraces m'avoient empêché de lui rendre.

» Je n'ai jamais manqué d'inclination » à vous aimer & à vous honorer: mais » certaines pestes d'hommes, toujours » chagrins & ennemis de la gloire & de » la réputation des autres, vous ont quelquefois donné du dégoût & de l'éloignement pour moi, & m'ont aussi quelquefois fait changer de conduite, & » rendu tout autre que je n'étois à votre » égard. Mais enfin j'ai trouvé le temps & » l'occasion, que j'avois toujours plus » souhaitée qu'espérée, de faire voir » dans le plus florissant état de vos affaires, que j'ai toujours conservé la mémoire de notre premiere bienveillance, » & une constante fidélité dans notre » amitié. Car j'ai l'avantage aujourd'hui » de faire connoitre non-seulement à toute » votre maison, mais encore à toute la » Ville, que je suis parfaitement votre » ami.

» C'est pour cela même que votre » épouse, la plus honnête de toutes les » femmes, & vos fils pleins de tendresse » & de bonté, pleins de vertus & de » mérites, s'appuient sur mes conseils & » mes avis, & se reposent entiérement » sur mon affection & sur ma conduite » dans leurs affaires. Le Sénat & le peuple romain voient aussi très-bien que » rien ne vous est plus acquis ni plus » assuré que les services que je puis vous » rendre en tout ce qui vous regarde, » par mes soins, par ma diligence & par » mon crédit.

» Je me persuade que dans votre maison on a soin de vous informer par lettres de ce qui s'est fait & de ce qui » se passe encore: je vous prie instamment de faire état, & de vous bien » persuader que ce n'est ni par boutade » ni par hasard que je me suis mis dans » cet engagement de soutenir, par mes » services & en ami, la grandeur de » votre mérite & de votre dignité, &

» qu'aussi-tôt que je commençai à fréquen-
» ter le barreau, je n'eus rien plus à
» cœur que de pouvoir lier une très-étroite
» amitié avec vous.

» Je me souviens que dès ce temps-là
» j'ai toujours eu pour vous beaucoup
» d'estime & de respect, & vous tou-
» jours une grande & généreuse bien-
» veillance pour moi. S'il est survenu des
» obstacles qui aient rompu cette union,
» non pas en effet, mais par des soup-
» çons & des défiances, puisqu'ils étoient
» faux & sans fondement, effaçons-les
» entiérement de notre mémoire & de
» toute notre vie. Car de la maniere
» dont je vous considere & desire être
» considéré de vous; comme nous nous
» trouvons dans les mêmes conjonctures
» du temps & des affaires de la Répu-
» blique, j'espere que l'union & l'ami-
» tié que nous aurons ensemble, nous
» fera honneur à tous deux. Je laisse à
» votre discrétion la part que vous jugerez
» à propos de nous en faire, & vous la
» réglerez, comme j'espere, selon notre
» dignité. Pour moi je vous proteste que
» je vous servirai avec un zele extrême &
» singulier en ce qui regardera votre hon-
» neur & votre gloire. Et quoique d'au-
» tres semblent me disputer à l'envi cet
» avantage, je veux l'emporter sur tous,
» au jugement de vos amis & de vos fils.
» Certes, je les aime uniquement tous
» deux. Mais ma tendresse pour Marcus
» n'est pas égale: j'en ai d'autant plus pour
» Publius, qu'il m'a toujours aimé & res-
» pecté dès son enfance, & qu'il m'aime
» & me respecte encore aujourd'hui,
» comme lui tenant lieu de second pere.

» Je vous prie de croire que cette let-
» tre aura, de ma part, la force & la
» stabilité, non d'une simple lettre, mais
» d'un traité d'alliance; & que j'observe-
» rai très-religieusement, & j'exécuterai
» très-exactement les choses que je vous
» promets, & dont je me charge envers
» vous. Je soutiendrai jusqu'au bout votre
» honneur & vos intérêts que j'ai entre-
» pris de défendre par amitié, par cons-
» tance & par fermeté.

» C'est assez, pour le moment, de
» vous bien marquer cette vérité. Que si
» je découvre quelque chose qui regarde
» votre personne, votre satisfaction, vos
» intérêts & votre grandeur, je m'y por-
» terai de moi-même de bon cœur &
» avec joie. Que si j'en suis averti par
» vous-même ou par les vôtres, je m'en
» acquitterai de telle sorte que vous n'au-
» rez pas perdu votre peine en me l'écri-
» vant, ni les vôtres en m'en donnant avis.

» Ecrivez-moi de toutes vos affaires,
» grandes, petites ou médiocres, quelles
» quelles puissent être, comme à votre
» plus intime ami; ordonnez à vos gens
» de s'adresser à moi dans toutes les oc-
» casions publiques ou particulieres, do-
» mestiques ou du barreau, où il s'agira
» de vous rendre service à vous-même
» ou à vos amis, à vos hôtes & à vos
» clients, par mon conseil, par mes soins,
» & par tout ce que j'ai d'autorité & de
» crédit; afin que la peine que je pren-
» drai pour vous, ou pour eux à votre
» considération, soulage, autant qu'il se
» pourra, celle que je sens d'être privé
» de votre présence. Adieu * ».

(128) Je n'hésiterai pas à accuser ici Salluste de mensonge, & peut-être même de calomnie, dans ce qu'il impute à Catulus. *Plutarque* ne dit rien de pareil;

* *Trad. de l'Abbé Montgaut.*

mais seulement qu'après que César eut manifesté son dessein d'opprimer la République, Catulus fut du nombre de ceux qui reprocherent à Cicéron d'avoir manqué l'occasion de s'en défaire lors de la conjuration de Catilina, où l'on avoit tant d'indices contre lui, & d'avoir empêché les Chevaliers romains de le tuer, comme ils le vouloient faire alors. Salluste, ami particulier de César, veut le laver, à quelque prix que ce soit, du soupçon d'être entré dans le complot : & rejette sur la jalousie de Catulus la cause d'un bruit qui étoit public à Rome alors. Mais personne ne croira que l'homme le plus estimable de son siecle, & de la droiture la plus reconnue, ait cherché à satisfaire un ressentiment personnel par une si horrible noirceur. Au reste, il est véritable en fait que Catulus & César étoient souvent contrepointés l'un à l'autre, & qu'ils eurent de grandes querelles en plus d'une occasion. Leur contestation fut vive, lorsque César, durant son édilité, voulut faire passer au Capitole la statue de Marius son allié, & divers trophées, symboles de ses victoires. Tout le parti de la haute noblesse, à qui César étoit déjà fort suspect, s'y opposa vivement, disant que, sous prétexte d'honorer la mémoire d'un homme célebre, César vouloit faire un essai de ce que le Sénat seroit capable d'endurer, pour en venir à des entreprises nouvelles & plus dangereuses en sa propre faveur, & s'acheminer insensiblement lui-même au pouvoir suprême. Catulus alla plus loin, & n'hésita pas de dire au Sénat, quand l'affaire y fut portée : « Ne tardons plus, Seigneurs, » à prévenir ce qui ne manquera pas » d'arriver bientôt, si vous n'y mettez » ordre. César ne suit plus son projet par » voies indirectes ni mines souterreines. » Chaque jour il fait quelque nouvelle » attaque, & dresse ouvertement ses bat» teries ». Cependant César eut le dessus dans cette affaire, & vint à bout pour cette fois de ce qu'il s'étoit proposé.

Mais il ne réussit pas de même dans une autre tentative très-injurieuse à Catulus, & encore à l'occasion du bâtiment du Capitole. César, le premier jour de sa Préture, donna un requisitoire au peuple pour faire mettre le nom de Pompée à l'inscription de la façade neuve du Capitole, au lieu de celui de Catulus qui en avoit fait la dédicace *. Mais tous les Grands, occupés en ce moment à rendre des devoirs aux nouveaux Consuls, les quitterent pour accourir sur la place, où ils se montrerent si fermes & si obstinés à soutenir Catulus, que César ne se trouvant pas fort contre tant de personnes puissantes, abandonna son entreprise **. Les flatteurs de César, au temps de sa grande puissance, proposerent de nouveau d'ôter de l'inscription le nom de Catulus, pour y mettre celui de César †. Ce qui n'eut pas lieu non plus : le nom de Catulus y est toujours demeuré.

Catulus, à son tour, fit manquer à César une commission qu'il ambitionnoit fort. C'étoit au sujet de la succession du royaume de Chypre, légué, disoit-on aux Romains, par le roi Ptolomée. Ce testament paroissoit fort suspect aux plus honnêtes gens, ainsi que plusieurs autres par lesquels Rome s'étoit crue endroit de s'emparer de Royaumes

* *Vid. Pigh. ad an. 691.*

** *Sueton. in Jul. 15. Vell-Pat. II. 43.*

† *Dio-Cass. L. XLIII. p. 249.*

entiers,

entiers, à titre de fucceffion. Céfar fe donna beaucoup de mouvemens pour être chargé de cette commiffion de réduire l'ifle de Chypre en Province romaine. Catulus le traverfa, & fit échouer fon projet. Caton y fut envoyé.

Mais ils avoient eu avant tout ceci une querelle plus importante au fujet de la dignité de Souverain Pontife, difputée entre eux deux & Servilius Ifauricus. Le jeune Céfar, à force de largeffes, l'emporta fi hautement fur Catulus Prince du Sénat, & fur Ifauricus, fous le Généralat de qui il avoit fait fa premiere campagne, qu'il eut plus de voix dans leurs propres tribus, qu'ils n'en eurent eux-mêmes dans toutes les autres *. *Plutarque* en fait un curieux récit. « Sur ces entrefaites, alla » de vie à trépas le Souverain Pontife » Métellus, pour la Prélature duquel deux » des plus notables perfonnages de la » Ville, & qui avoient le plus d'autorité au » Sénat, Ifauricus & Catulus entrerent en » brigue l'un contre l'autre; & néanmoins » Céfar, loin de leur céder, fe préfenta » au peuple, la demandant auffi-bien » qu'eux. Et étant la brigue des uns & des » autres égale, Catulus, d'autant qu'il étoit » homme de plus grande dignité, crai- » gnant davantage l'incertitude de l'iffue » de l'élection, envoya devers Céfar » lui faire préfenter fous main groffe » fomme de deniers, s'il vouloit fe dé- » partir de fa pourfuite; mais il lui fit » réponfe qu'il en emprunteroit encore » plus groffe fomme pour lui tenir tête » en cette occafion. Quand le jour de » l'élection fut échu, fa mere le conduifit » jufqu'à la porte de fon logis, les lar- » mes aux yeux; il lui dit en l'embraf- » fant, & faifant réflexion fur l'immenfité » de fes dettes, car il avoit emprunté des » fommes prodigieufes pour gagner les fuf- » frages: Ma mere, tu verras aujourd'hui » ton fils Souverain Pontife ou banni de » Rome. Finalement les voix du peuple » recueillies & la brigue bien débattue, » il fe trouva vainqueur & l'emporta » de haute lutte. Quand Céfar s'étoit mis » quelque deffein en tête, *ajoute Dion en parlant de cet événement*, il n'oublioit » rien au monde pour en venir à bout. » Il étoit accueillant jufqu'à l'adulation » pour les gens du plus bas étage. Actions, » difcours, rien ne lui coûtoit; moins at- » tentif à l'abaiffement où il fe mettoit » dans le temps préfent, qu'à la grandeur » que cela lui procureroit à l'avenir. Il » répandit un argent immenfe pour obte- » nir cette charge, & s'endetta à tel point, » que fortant de chez lui pour aller à » l'affemblée du Peuple le jour de la no- » mination, il dit à fa mere, en l'em- » braffant, qu'elle ne le reverroit jamais » que grand Pontife ». Labiénus préfidoit à l'élection, & rendit à Céfar, en cette occafion, les fervices qu'il avoit reçus de lui dans l'affaire de Rabirius. Le fouverain Pontife étoit le chef du college des Pontifes, qui avoient l'autorité fur toutes les chofes facrées & de religion, & fur les affaires litigieufes qui y avoient rapport. Cette charge fut inftituée par Numa. Peu après on créa un college compofé feulement de quatre perfonnes de maifon Patricienne: à la fuite des temps, on y en ajouta quatre autres de maifon Plébéienne; & le Dictateur Sylla en étendit le nombre jufqu'à quinze. L'autorité de la charge de fouverain Pontife étoit extrêmement éten-

* *Sueton. in Jul. 13.*

étendue & tout-à-fait indépendante de toute autre, si ce n'est peut-être de celle des Censeurs; aussi les Empereurs romains réunirent-ils dans la suite cette charge à leur personne.

Pour ce qui regarde Pison, c'étoit à la vérité, *dit Seneque* *, un homme incorruptible, mais dur, & qui prenoit pour fermeté une odieuse rigueur. Il avoit été Consul avec Glabrion en 686, & ensuite Général de l'armée de la Gaule cisalpine. Deux soldats des milices du pays, qui avoient eu quelque dispute, étant sortis ensemble du camp, l'un d'eux revint sans son compagnon, qu'on le soupçonna d'avoir tué. Là-dessus Pison, sans lui vouloir accorder le délai qu'il demandoit pour donner à l'autre le temps de revenir, le fit conduire hors des lignes pour être mis à mort. Comme on étoit prêt à frapper, l'Officier qui présidoit à l'exécution, vit revenir l'autre soldat. Il fit détacher l'accusé, & les conduisit tous deux devant Pison. Mais quoique ceux-ci s'embrassassent en sa présence, & jurassent qu'ils n'avoient l'un contre l'autre aucun sujet de haine, Pison montant sur son tribunal avec un air impitoyable, condamna à mort le soldat déjà condamné; l'autre soldat, pour s'être rendu trop tard à son poste, & avoir occasionné la condamnation de son camarade; & l'Officier, pour avoir hésité d'exécuter l'ordre de son Général. Les Peuples de la Gaule cisalpine vinrent à Rome se plaindre de cette iniquité à César, protecteur de leur Province. César mit Pison en justice. Mais il ne fut point condamné, comme le dit ici Salluste. *Cicéron*, qui plaida pour lui, nous apprend qu'on lui fit grace en considération des grands services qu'il avoit rendus à la République durant son Consulat.

* *De ira. l. 16.*

(129) César étoit si noyé de dettes, que, quand au sortir de sa Préture, il s'en alla dans son Gouvernement d'Espagne, il eut beaucoup de peine d'appaiser ses créanciers, qui vouloient le faire arrêter. Il disoit alors, en plaisantant, qu'il lui faudroit 2500 mille HS. d'argent comptant (78125 onces d'argent), pour n'avoir pas un sol de bien.

(130) Atticus, intime ami de Cicéron, étoit à la tête des Chevaliers qui montoient alors la garde à la porte du Sénat. Cicéron avoit regardé l'union de l'ordre des Chevaliers avec le Sénat, comme un moyen des plus efficaces pour prévenir les entreprises des Conjurés, persuadé que le poids réuni de ces deux ordres, emporteroit nécessairement la balance sur tout autre parti qui pourroit se former dans l'Etat à l'abri de la faveur populaire. D'ailleurs il aimoit naturellement cet ordre dans lequel il étoit né lui-même, & où son ami Atticus, homme fort puissant à Rome par ses grandes richesses, & très-estimé par son mérite personnel, tenoit le premier rang. Dans cet vue, Cicéron se fit un point capital de soutenir les Chevaliers dans toutes leurs affaires, d'augmenter autant qu'il put leur autorité, & de les lier intimement d'intérêt avec le Sénat. Tellement que ce ne fut, à vrai dire, que depuis que Cicéron les eut de la sorte mis en crédit, qu'ils commencerent à être réellement regardés comme faisant un troisieme corps dans l'Etat, mitoyen entre l'ordre du Sénat & celui du peuple. Cette excellente politique de notre Consul, si elle eût été soutenue par ses successeurs, étoit capable de prévenir, ou du moins de

retarder la ruine de la République, qui en auroit tiré dans d'autres circonstances d'aussi grands secours qu'elle en tira dans celle de la conjuration, où les Chevaliers embrasserent avec chaleur le parti de l'aristocratie.

(131) Ceci se passa au sortir de l'assemblée, où l'on jugea les conjurés. César courut un grand péril en cette occasion, & les preuves de complicité se trouvoient considérables contre lui. L. Vettius, *dit Suetone*, avoit fait une dénonciation pardevant le Questeur Novius, portant que César avoit donné son blanc signé à Catilina : & Curius, lorsqu'il fut oui au Sénat, déposa qu'il avoit appris de Catilina que César étoit du complot. César se récria qu'on le calomnioit: il en appella au témoignage de Cicéron, & l'interpella de déclarer s'il n'étoit pas venu de son propre mouvement l'avertir de tout ce qu'il avoit appris du projet des conjurés. Nonobstant ces soupçons qu'on avoit contre lui, il ne cessa pas de s'opposer à la résolution qu'on prenoit de faire mourir les conjurés, jusqu'à ce que le faisant avec trop de chaleur, les Chevaliers romains, qui montoient la garde à la porte du palais, le menacerent de le tuer, & vinrent même sur lui l'épée à la main; de sorte que la plupart de ceux qui étoient à côté de lui s'enfuirent, & qu'à grande peine quelques-uns le sauverent, en se jetant au devant & le couvrant de leurs robes. Alors, saisi d'épouvante, il se désista de son sentiment, & s'abstint même tout le reste de l'année d'entrer au Sénat. *Plutarque* détaille encore mieux ce fait. « Comme César sortit du » Sénat, dit-il, il y eut une troupe de » jeunes hommes qui accompagnoient Ci- » céron pour la sûreté de sa personne, » qui lui coururent sus l'épée au poing: » mais on dit que Curion le couvrit alors » de sa robe, & le tira de leurs mains; » & Cicéron même, lorsque ces jeunes » hommes jetterent les yeux sur lui, leur » fit signe de la tête qu'ils ne le tuassent » point; soit qu'il redoutât la fureur du » Peuple, ou bien qu'il estimât que ce se- » roit méchamment & injustement fait. » Quoi qu'il en soit, il fut depuis blâmé » de n'avoir usé de l'occasion qui se pré- » sentoit lors à propos contre César, & » d'avoir trop redouté le Peuple qui em- » brassoit fort affectueusement sa protec- » tion. Car peu de jours après étant allé » au Sénat pour répondre aux soupçons » & présomptions qu'il y avoit contre lui, » & y ayant été rabroué fort rudement, » le Sénat tenant plus long-temps qu'il » n'avoit accoutumé, le Peuple s'en vint » à l'entour de la salle le demander, & » crier qu'on le laissât sortir; par quoi Ca- » ton craignant principalement la muti- » nerie des pauvres Citoyens, qui étoient » ceux qui émouvoient tout le reste du » Peuple, ayant mis leur espérance en » César, il conseilla au Sénat de leur faire » distribuer gratuitement du bled pour un » mois, laquelle distribution coûta la som- » me de 300 mille HS. (920000 onces » d'argent) lequel conseil éteignit pour- » lors évidemment une grande crainte ». César se sentant appuyé par le Peuple, se vengea de Curius, & empêcha qu'on ne lui donnât la récompense promise aux dénonciateurs. Il anima la populace contre Vettius, au point qu'elle pensa le déchirer. Il fit vendre & piller ses meubles, & le fit mettre en prison. Il y fit mettre aussi le Questeur Novius, pour avoir osé citer à son tribunal un Magistrat supérieur à lui.

XXIII. Délibérations du Sénat. Opinion de Silanus. Discours de César.

Le premier ſoin du Sénat, après la conviction des coupables, fut de diſtribuer à Vulturtius & aux Envoyés les récompenſes promiſes (132). Cependant les affranchis de Lentulus & quelques-uns de ſes cliens alloient ſourdement dans les divers quartiers de la Ville ſolliciter les artiſans & les eſclaves à venir tirer leur (133) maître de priſon. D'autres tâcherent d'y engager pour une certaine ſomme ces chefs de ſcélérats, dont le métier à Rome eſt de faire une émeute pour de l'argent. Céthégus fit auſſi dire à ſes domeſtiques & à ſes affranchis, gens à tout entreprendre, de venir au plutôt à main armée forcer la maiſon où il étoit détenu. Cicéron, qui en craignit l'événement, redoubla les corps-de-garde, & dès le lendemain (134) il convoqua (135) le Sénat pour décider du ſort des priſonniers, qui, dans l'aſſemblée précédente, avoient été déclarés coupables de haute trahiſon.

Silanus (136), en qualité de Conſul déſigné, opina le premier (137). Il fut d'abord d'avis d'infliger la peine capitale, tant à ceux qui avoient été arrêtés, qu'à ceux qui le pourroient être à l'avenir. Mais enſuite ébranlé par le diſcours (138) de Céſar, il dit qu'il ſe rangeroit à l'avis de Néron (139), qui avoit propoſé de remettre à délibérer ſur cette affaire, lorſqu'on auroit de plus grandes forces ſur pied. Céſar (140), lorſque ce fut à ſon tour de parler, le fit en ces termes (141).

« Seigneurs, tous ceux qui ont à délibérer ſur des affaires » délicates, n'y doivent apporter aucun ſentiment de haine » ni d'amitié, d'aigreur ni de compaſſion. Un eſprit préoc» cupé prend rarement le bon parti : la paſſion nous aveugle » ſur nos propres intérêts. Si l'eſprit eſt libre, la raiſon pré» vaut : ſi la paſſion le poſſede, elle entraîne infailliblement » la raiſon. Je pourrois, Seigneurs, vous citer quantité d'exem» ples de Princes & de nations qui ont eu tout lieu de ſe repen» tir du parti que la colere ou la pitié leur avoit fait prendre.



JULES CÉSAR

Buste de Marbre au Palais Cavale à Rome

» Mais j'aime mieux vous rappeller ici des circonſtances » où nos ancêtres, faiſant taire les mouvemens de leur cœur » pour n'écouter que la prudence, ont ſu réunir par de ſages » déciſions & leur gloire & leur propre utilité. Dans la » guerre de Macédoine, la République (142) de Rhodes, qui » devoit à la protection du peuple romain ſa puiſſance & ſes » richeſſes, par une ingratitude inouie, ſe déclara contre nous. » Après l'entiere défaite du Roi Perſée, on délibéra ſur la ma- » niere dont il falloit traiter les Rhodiens; & le Sénat, dans » la crainte que leur châtiment ne fût plutôt imputé au deſir de » leurs richeſſes, qu'à celui d'une juſte vengeance, les laiſſa » ſans punition. Par combien de perfidies, par combien d'in- » fractions des treves & de la paix, les Carthaginois n'ont-ils » pas excité l'indignation de nos ancêtres? Mais ceux-ci, » plus attentifs à ce qu'ils ſe devoient à eux-mêmes, qu'à ce que » méritoient de pareils procédés, n'ont jamais voulu uſer de » repréſailles dans l'occaſion. Vous êtes aujourd'hui dans les » mêmes conjonctures. Prenez garde que l'idée du crime des con- » jurés n'étouffe en vous le ſentiment de votre dignité, & que ſi » vous contentez votre colere, ce ne ſoit aux dépens de votre » gloire.

» Je vois que vous vous portez à les condamner à un genre » de peine inuſité. J'en ſerois fort d'avis, s'il s'en pouvoit » trouver une proportionnée à leur crime. Mais ſi l'énormité du » crime eſt au deſſus de tout ce qu'on pourroit inventer de plus » rigoureux, tenons-nous-en à ce qui eſt déterminé par la loi.

» Ceux qui ont parlé avant moi, ont déploré en termes » magnifiques & recherchés les malheurs de la République. » Ils ont peint avec les couleurs les plus vives, les horreurs de » la guerre, les miſeres des vaincus, les filles enlevées, les » enfans arrachés du ſein de leurs meres, les dames expoſées » à la brutalité du ſoldat, les maiſons pillées, les temples

» profanés, le massacre, l'incendie, le bruit horrible des armes, » l'air retentissant de cris funebres, les places publiques jonchées de cadavres, Rome, enfin, éteignant dans son propre » sang la flamme qui la dévore. Mais, Seigneurs, à quoi bon » toute cette déclamation ? Est-ce pour vous donner plus d'hor» reur du projet des conjurés ? Comme si celui qui n'auroit » pas été frappé d'un pareil attentat, pouvoit être ému par » des paroles. Seigneurs, il n'en est pas ainsi : ne craignons pas » que les hommes soient sujets à trouver légeres les injures » qu'ils reçoivent ; ils ne les grossissent que trop à leurs pro» pres yeux. Mais la maniere de les venger n'est pas la même » dans tous les états. Qu'un homme du commun se laisse » emporter à la colere, peu de gens le savent : ses actions ne » font pas plus de bruit que sa personne. Mais toute la terre » a les yeux ouverts sur les actions des Grands. Plus on est élevé, » moins on doit se permettre. Là, plus d'esprit de parti, plus » de haine, & sur-tout plus de vengeance outrée : ce qui ne » seroit qu'emportement dans un particulier, passe chez les » Grands pour cruauté & pour tyrannie. Je sais qu'il n'y » a point de supplice qui ne soit fort au dessous d'un pareil » forfait : mais les derniers objets sont ceux qui frappent le » plus les hommes. On oubliera l'horreur du crime, pour ne » parler que de la sévérité du châtiment. Je ne doute pas non » plus que dans tout ce que vient de dire Silanus, cet homme » vertueux & zélé, l'intérêt de l'Etat n'ait été son unique » but. Je connois ses mœurs & la probité de son cœur, éga» lement inaccessible aux préventions de faveur & de haine. » Son avis me paroît néanmoins, je ne dis pas cruel (car » que pourroit-il y avoir de cruel contre de tels scélérats ?) » mais contraire aux maximes de notre Gouvernement. Seroit» il possible, Silanus, que la crainte ou la colere eussent pu » porter un homme tel que vous, prêt à remplir la premiere

» place de l'Univers, à vouloir introduire un nouveau genre de » loix pénales ? Il n'y a pas d'apparence que ce soit la crainte : » pourroit-il en rester encore, après toutes les sages précautions » de notre illustre Consul ? Quant à la peine, considérons-là, » Seigneurs, avec des yeux libres de préjugé. La mort n'est-» elle pas le repos des malheureux, bien loin de leur être un » tourment ? C'est l'instant fortuné qui met fin aux miseres des » mortels. Au-delà de cet instant, ce que nous nommons » joie ou malheur, ne seront plus rien pour eux.

» Mais pourquoi n'avez-vous pas ajouté à votre avis, que » les criminels seroient battus de verges avant que d'être exé-» cutés ? Est-ce parce qu'il est plus ignominieux d'être battu de » verges, que d'être mis à mort ? Mais que peut-il y avoir de » trop fort pour un tel crime ? Seroit-ce parce que la loi Porcia » (143) le défend ? Mais d'autres loix défendent aussi de faire » mourir les Citoyens, & ne permettent de les punir que par » l'exil (144) ; & c'est une exactitude déplacée, d'observer » scrupuleusement la loi dans des points légers, lorsqu'on la » transgresse dans ce qu'elle a d'important. Qui pourroit, dira-» t-on, faire blâmer un jugement rendu contre les parricides » de la patrie ? Qui le pourroit ! Le temps, Seigneurs, les » circonstances, le hasard, maître des pensées des hommes » comme des événemens. Sans doute, quelque traitement que » l'on fasse aux conjurés, ils ne l'auront que trop mérité. Mais » songez aux conséquences. Les mauvais usages ont presque » toujours eu de bons motifs. Puis, lorsque l'autorité vient à » tomber entre les mains de gens mal-habiles ou méchans, ils » abusent, par d'injustes applications, d'une innovation singu-» liere qu'on avoit faite à propos.

» Les Lacédémoniens ayant subjugué Athenes, lui donnerent » trente hommes (145) pour la gouverner. Ceux-ci commen-» cerent par faire mourir, sans formalité, tous les gens odieux

» & les mauvais Citoyens. Le peuple s'en réjouissoit, & ap-
» prouvoit leur supplice. Mais bientôt la licence effrénée joi-
» gnit l'innocent au coupable, & jeta chacun dans la terreur
» d'une mort prochaine. Ainsi cette malheureuse Ville, réduite
» en servitude, paya bien cher les transports de sa folle joie.
» De nos jours, lorsque Sylla faisoit massacrer Damasippe * &
» d'autres scélérats engraissés du sang du peuple, ne regardoit-
» on pas comme un acte de justice la mort de ces gens crimi-
» nels & factieux, qui ne vivoient que pour mettre le feu
» dans l'Etat? Ce fut là cependant l'origine de nos pertes.
» Dès que quelqu'un eut envie de la terre, de la maison,
» d'un meuble même de son voisin, il le fit mettre au nombre
» des proscrits. Tel qui s'étoit réjoui du supplice de Damasippe,
» y fut bientôt traîné lui-même, & les massacres n'eurent de
» fin que lorsque les compagnons de Sylla n'eurent plus rien
» à desirer. Nous n'avons assurément aujourd'hui rien de pareil
» à craindre sous un Gouvernement aussi modéré que celui
» de Cicéron. Mais, dans une si grande Ville, combien n'y
» a-t-il pas de génies différens? Peut-être qu'à l'avenir un
» autre Consul, à qui vous aurez mis la force en main, pourra,
» par erreur ou par méchanceté, ajouter foi à une calomnie.
» Lorsque, sur l'exemple que vous lui allez donner, il aura une
» fois tiré l'épée contre les Citoyens, qui la lui arrachera?
» qui pourra le contenir? Nos ancêtres ne manquoient ni d'es-
» prit ni de courage pour se conduire par eux-mêmes. Cepen-
» dant un orgeuil mal entendu ne les empêcha jamais d'adop-
» ter ce qu'ils trouvoient de bon dans les coutumes (146)
» étrangeres. Ils ont emprunté des Samnites les armes & les
» habillemens de la guerre; des Toscans les ornemens de la

* L. Junius Damasippus, Préteur de Rome, qui fit égorger les principaux personnages du Sénat, lorsqu'il apprit que son ami Marius le fils étoit assiégé dans Preneste. (*Voy. l'hist. précédente, Liv. I, n°. XX. p. 309.*)

Magistrature,

» Magiſtrature. Toujours prêts à profiter ſans préjugé des bons » exemples, de quelque part qu'ils vinſſent, ils s'empreſſoient » d'introduire chez eux tout ce qu'ils y voyoient de bon chez » leurs alliés ou chez leurs ennemis. C'eſt ainſi qu'ils avoient » d'abord pris des Grecs la coutume de frapper de verges & » de condamner à mort les Citoyens coupables. Mais voyant » par la ſuite que l'agrandiſſement de l'Etat donnoit lieu à de » fréquentes factions dans leſquelles les innocens ſe trouvoient » quelquefois enveloppés, ils reſtreignirent par la loi Porcia » & par pluſieurs autres, la punition des coupables à l'exil.

» Je crois, Seigneurs, qu'il ſeroit très-dangereux de s'écarter » des regles qu'ils nous ont preſcrites. Ceux qui d'un ſi foible » commencement ont formé un ſi puiſſant Empire, avoient » ſans doute bien autant de lumieres & de ſageſſe que nous, qui » conſervons à peine ce qu'ils nous ont acquis. Quoi donc ! » eſt-ce à dire qu'il faille ouvrir les priſons aux conjurés, pour » qu'ils aillent groſſir l'armée de Catilina? Nullement, Seigneurs: » mais mon avis eſt que leurs biens ſoient confiſqués, & leurs » perſonnes (147) renfermées dans les plus fortes places d'Italie, » avec défenſe à qui que ce ſoit de jamais propoſer leur » rappel au Peuple ni au Sénat, à peine d'être traité comme » traître à l'Etat, & perturbateur du repos public ».

(132) Elles furent diſtribuées le 4 Décembre, c'eſt à quoi ſe paſſa cette journée que Cicéron employa à réfléchir ſur le parti qu'il prendroit le lendemain.

« (133) Beaucoup d'eſclaves, dit *Dion* » *Caſſius*, & même de Citoyens, ſoit » crainte, ſoit pitié du ſort de Lentulus, » réſolurent d'enlever les conjurés, s'ils » étoient condamnés à mort. Cicéron, » qui le ſut, garnit de ſoldats, dès la nuit » précédente, le Capitole & le marché ». *Appien* rapporte que le 5 Décembre, tandis que le Sénat étoit occupé à délibérer, toute la foule du Peuple s'étant attroupée autour du Palais dans l'attente de ce qui ſe paſſeroit, il ſe fit tout d'un coup un grand tumulte à la porte du Sénat. Cicéron étant ſorti pour ſavoir ce que c'étoit, apprit qu'une troupe d'artiſans, ayant à leur tête les eſclaves & les affranchis des priſonniers, tentoient de forcer par derriere les maiſons où on les retenoit. Il y courut, & ayant diſſipé cette troupe, il revint au Sénat

presser la condamnation des accusés.

(134) Le lendemain 5 Décembre, Cicéron apperçut au point du jour un spectacle qui lui parut un augure bien favorable. On sait combien la religion des Romains rendoit superstitieux par habitude ceux même qui la croyoient le moins sur le premier événement qui leur arrivoit chaque jour. Quelque peu sujet que l'on soit aux préjugés de l'éducation, ils agissent presque toujours sur nous dans les grandes occasions de la vie. Les Vestales faisoient un sacrifice aux Dieux pour le salut de l'Etat. « La flamme du sacrifice » monta si haut ce jour-là, *dit Dion* » *Cassius*, que Cicéron en se levant la » vit de sa maison. Il sortit, assembla le » Peuple, lui fit faire serment qu'au cas » qu'on eût besoin de lever des troupes, » chacun iroit donner son nom au Préteur pour faire les enrôlemens ». *Plutarque* détaille encore mieux ce fait. « Cicéron, *dit-il*, étoit allé loger dans » la maison d'un sien ami son voisin, à » cause que les Dames de la Ville occupoient la sienne, y faisant en secret » une fête & un sacrifice solemnel en » l'honneur d'une Déesse, que les Romains appellent la bonne Déesse, & » les Grecs la Déesse des femmes, à laquelle tous les ans se fait un sacrifice » solemnel par la femme ou la mere » du Consul, dedans sa maison, en présence des vierges ou religieuses vestales. Cicéron donc étant entré dans la » maison de son voisin, se mit à penser » en lui-même, ayant bien peu de gens » autour de lui, comment il se devoit » gouverner en cette affaire: car de punir les criminels à la rigueur, selon » que leurs méfaits l'avoient mérité, il » doutoit & craignoit de le faire, tant » parce qu'il étoit doux & humain de sa » nature, que parce qu'il ne vouloit pas » sembler avoir volontairement embrassé » l'occasion d'user de sa puissance absolue, pour aigrement punir à la rigueur » des Citoyens qui étoient des plus nobles maisons de la Ville, & qui avoient » beaucoup d'amis: & au contraire aussi, » s'il se portoit en cette affaire trop mollement, il redoutoit le danger qui naitroit de leur témérité, se doutant bien » que s'il leur faisoit punition moindre » que la mort, ils ne se corrigeroient pas » pour cela, faisant compte d'en être » échappés à bon marché; mais en deviendroient plus audacieux & plus téméraires que jamais, ajoutant un éguillon de vengeance à leur ordinaire méchanceté; & lui, en seroit réputé timide » & homme de peu de cœur; avec ce » que d'ailleurs il n'étoit pas tenu pour » homme fort hardi. Ainsi que Cicéron » étoit en ces doutes, il apparut aux » Dames, qui sacrifioient en sa maison, un » miracle. Car le feu semblant déjà être » tout amorti sur l'autel où l'on avoit sacrifié, il s'éleva soudain des cendres » d'écorces qu'on y avoit brûlées, une » grande & claire flamme; de quoi toutes ces femmes furent fort étonnées. » Mais les vierges sacrées vestales dirent » à Terentia, la femme de Cicéron; » qu'elle allât incontinent devers son » mari l'avertir qu'il ne feignit point d'exécuter hardiment ce qu'il avoit en pensée » pour l'utilité de la chose publique; & » que la Déesse avoit fait paroitre cette » grande lumiere, pour lui montrer que » cela lui devoit tourner à grand bien » & grand honneur. Terentia, qui n'étoit

» point femme molle ni craintive de sa » nature, mais ambitieuse; qui avoit plus » tiré de son mari touchant la connois- » sance des affaires publiques, qu'elle » ne lui avoit montré ni communiqué » des affaires du ménage & domestiques, » lui alla faire ce rapport, & le sollicita » de faire la punition des coupables. Au- » tant fit Q. Cicéron son frere, & sem- » blablement P. Nigidius qui étoit son » ami familier, à cause des conférences » qu'ils avoient ensemble en l'étude de la » Philosophie, & du conseil de qui il » usoit fort au maniement des principales » affaires ». Il seroit assez naturel de s'imaginer, *remarque judicieusement Midleton*, que le prétendu prodige avoit été concerté entre Cicéron & Terentia, dont la sœur étoit du nombre des vestales, & pouvoit facilement faire un abus politique d'une cérémonie dont elle avoit la direction.

(135) Dans le temple de Jupiter Stator, situé dans la grande place de Rome près du Capitole.

(136) *Decimus Junius*, surnommé *Silanus* (*Fistule*), de la maison Junia dont j'ai parlé dans les notes de l'histoire précédente, tiroit son origine de Junius Pullus, Consul au temps de la premiere guerre Punique. Il étoit fils de M. Junius Silanus, Consul en 644, & petit-fils de Junius Pœnus, Tribun du Peuple en 621. Il fut Questeur en 675, & succéda à Hortense & aux Lucullus dans la charge d'Edile. Il avoit épousé Servilie fille de Cépion, sœur utérine de Caton, & veuve en premieres noces de Brutus, dont elle eut le célebre Marc Brutus, meurtrier de César. Servilie étoit, comme on sait, si bonne amie de César, qu'on soupçonnoit Brutus d'être fils de ce dernier. Nous verrons bientôt que cette galanterie pensa occasionner un incident fort singulier pendant qu'on délibéroit sur l'affaire des conjurés. Comme Silanus fut le premier qui ouvrit l'avis de la mort, & qu'on écrivit tous les discours qui furent faits au Sénat ce jour-là, il seroit à souhaiter que celui-ci fût du nombre de ceux qui nous ont été conservés. « Silanus, *dit Cicéron*, avoit peu » d'acquit, mais beaucoup de brillant & » d'éloquence naturelle » *. Au sortir de son Consulat il alla commander en Illyrie. Il desiroit extrêmement de se trouver à la tête des armées pour pouvoir, disoit-il, mériter l'honneur du triomphe. « Il » a, *dit Cicéron*, comme beaucoup de » gens de ma connoissance, une passion » marquée pour la gloire, & encore » plus, je crois, pour l'argent qu'on » amasse dans un poste si lucratif ** ». Les médailles des Silanus nous restent en grand nombre. Celle qu'on rapporte plus particuliérement à celui-ci, porte d'un côté un griffon, posant un pied sur un autel. D. SILANUS. M. F. Au revers une tête d'Apollon & la lyre †. Silanus mourut dans le temps des guerres civiles, laissant un fils adoptif de la famille de Torquatus & plusieurs fils naturels dont la postérité subsista jusqu'au temps de l'Empereur Maximin. Lucius Silanus, arriere-petit-fils de Julie fille d'Auguste, fut le dernier descendant par femmes de la race de César.

(137) C'étoit Cicéron qui prenoit les voix. Il faut savoir qu'au Sénat les Consuls n'opinoient point. Ils ne faisoient que rapporter les affaires & recueillir les suffrages.

(138) Je parlerai de ceci après qu'on aura lu le discours de César.

* *Cic. Brut. 68.* ** *Cic in Pison. 24.*

† *Voy. n°. 14.*

(139) *Tiberius Claudius*, surnommé *Néron* (*vigoureux*), étoit le grand-pere de l'Empereur Tibere.

(140) C'est le grand Jules-César, dont il a déjà été si souvent fait mention. Sa naissance & sa personne sont si connues, qu'il ne me seroit pas pardonnable de m'arrêter à en parler. On sait assez que c'est le plus grand homme à tous égards, qui ait jamais existé dans aucun siecle & chez aucune nation; & qu'il a possédé dans le degré le plus éminent toutes les grandes qualités dont l'ame & l'esprit de l'homme sont susceptibles; à la réserve toutefois de la modération, qui, par malheur pour l'humanité, est incompatible avec une si haute élévation de génie.

(141) Il ne faut pas croire que les discours admirables que l'on va lire aient été composés à plaisir par notre auteur, comme beaucoup d'autres qu'on lit dans les histoires anciennes. Non-seulement ce sont les mêmes choses que dirent alors ces hommes fameux, mais ce sont les mêmes termes dans lesquels elles furent proposées. Du moins je ne fais aucune difficulté de le penser ainsi, par la facilité qu'a eu Salluste d'avoir les originaux de ces discours. « Cicéron, *dit Plutarque*, avoit » ce jour-là attiré des clercs qui avoient les » mains fort légeres, auxquels il avoit de » plus enseigné à faire certaines notes & » abréviations, qui en peu de traits va» loient & représentoient beaucoup de » lettres; il les avoit disposés çà & là en » divers endroits du Sénat: car on n'u» soit point encore alors, & ne savoit-on » ce que c'étoit que Notaires, c'est-à-dire » Ecrivains qui, par notes de lettres » abrégées, figurent toute une phrase ou » tout un mot, comme on a fait depuis; » & l'on dit que ce fut lors premiérement » qu'on commença d'en inventer l'art: il » nous a été transmis par Tiron, affranchi » de Cicéron ».

(142) L'histoire de ce que rappelle ici César au sujet des peuples de l'isle de Rhodes, seroit longue à rapporter, & m'écarteroit trop de mon sujet. On peut voir le discours que le vieux *Caton* fit au Sénat en leur faveur, dans le cinquieme livre de ses *origines*, & la critique de ce discours par Tiron, affranchi de Cicéron. Consultez *Aulugelle*, L. VII, ch. 3, & *Tit-Live*, L. XLIV, ch. 25.

(143) L'ancien supplice dont on punissoit les Citoyens romains, étoit de les dépouiller nuds, de leur passer le col dans un bois échancré, & de les battre de verges avant que de leur couper la tête *. Ce supplice fut aboli, & l'on ne voit pas qu'il ait jamais été mis en usage depuis, ni que personne y ait été condamné que l'Empereur Néron, qui le prévint en se tuant lui-même. Valérius fit une loi, portant *qu'il seroit permis à un Citoyen condamné d'en appeller au Peuple: qu'il seroit défendu désormais de frapper de verges ni de mettre à mort un Citoyen romain:* ajoutant *que ceux qui contreviendroient à cette défense, seroient blâmables.* « Autrefois, » *dit Tite-Live*, la retenue des hommes » étoit telle, qu'une clause aussi simple » que celle-ci suffisoit pour les contenir. » Aujourd'hui on se rendroit ridicule de » mettre une pareille formule dans une » loi † ». Celle de Valérius, en ce qui concerne l'appel, ne faisoit que confirmer la loi des douze tables, par laquelle il étoit statué que la connoissance des causes capi-

* *Sueton. in Neron.* 49.

† *Tit-Liv. X.* 9.



CATON D'UTIQUE

Pierre gravée du Cabinet de M. le Duc d'Orléans

tales contre un Citoyen romain, n'appartiendroit qu'aux Centuries assemblées, & qu'on ne pourroit ôter à personne les droits de Citoyens, sans avoir entendu ses défenses en présence des Centuries. Mais, chez les Romains, on étoit souvent obligé de remettre en vigueur les loix anciennes par des nouvelles. En 556, Porcius Læca, Tribun du Peuple, l'un des ancêtres de Læca le conjuré, fit la loi dont il est parlé ici, par laquelle il fut défendu, sous de grieves peines, à tous Magistrats de faire fouetter & exécuter à mort aucun Citoyen romain, & de les punir autrement que par l'exil ou la confiscation de biens *. Il nous reste un très-beau monument de cette loi dans deux médailles de Porcius Læca, représentant toutes les deux une tête de Rome, avec le nom de LÆCA. Sur l'un des revers on voit trois figures. Celle du milieu est un Magistrat en habit militaire, ayant à sa gauche un Licteur qui tient des verges, & à sa droite un Citoyen romain en habit de ville, à qui le Magistrat met sur la tête un bonnet, en signe de la liberté. Au tour est écrit, *PROVOCO*. J'EN APPELLE. L'autre revers représente la liberté sur un char à quatre chevaux, tenant en main un bonnet. M. PORCIUS †. En 630, Caïus Gracchus fit la loi Sempronia. « Voulant, dit-il, abolir totalement le souvenir de la tyrannie des Rois, » maintenir le Peuple dans sa liberté, & » le contenir plutôt par la douceur des » loix, que par la sévérité des supplices. » Il sera à l'avenir défendu à tout Magistrat de punir un Citoyen romain de » peine capitale, sans l'ordre du Peuple, » & il sera informé contre tout Magistrat » qui violera cette défense ». Le véritable motif de C. Gracchus, en faisant cette loi, fut de se venger du Consul Popilius, qui avoit fortement persécuté les partisans de Tib. Gracchus son frere aîné : & en effet, il fit chasser Popilius de Rome. Malgré ces adoucissemens mis aux loix pénales, il semble que l'ancienne rigueur subsistoit contre le chef du crime d'Etat, nommé *rebellion* ou *perduellion*, c'est-à-dire *crime d'Etat*, *leze-Majesté*, *attentat contre la Republique entiere*. L'ancienne peine de ce crime étoit d'avoir la tête voilée, d'être fouetté, traîné hors de la ville avec un croc de fer, & mis en croix par le bourreau, que l'on faisoit venir à Rome en cette occasion; car il ne lui étoit pas permis d'y demeurer, de peur que la ville ne fût souillée par sa présence. Ce qui me donne lieu de présumer que ce supplice n'étoit point aboli, c'est que tout l'appareil en devoit être exécuté, l'année même de la conjuration, contre Rabirius, accusé de *rebellion*. Il faut remarquer à ce sujet une chose fort singuliere. C'étoient les conjurés qui, comme je l'ai dit à l'article de Metellus Celer, avoient, pour certaines vues, suscité cette affaire à Rabirius, par le ministere secret de César. Ce même César, qui soutient ici avec tant de force que ce seroit violer la loi Porcia, que de condamner à mort les conjurés, avoit été, peu de mois auparavant, Juge de Rabirius en premiere instance, & l'avoit impitoyablement condamné au dernier supplice. Cicéron, au contraire, qui pousse ici si vivement le Sénat à faire mourir les conjurés, plaidant pour Rabirius, avoit soutenu qu'en sa qualité de Citoyen romain, la loi Porcia défendoit de le punir

* *Plut. in Gracch. Cic. pro Rabir. & Verrin. V. 63.*

† *Voy. nos. 15 & 16.*

de mort. « O doux nom de la liberté, » s'écrioit-il! ô droit inestimable de Citoyen romain! ô sacrée loi Porcia! ô » inviolable loi Sempronia! C'est un attentat que de lier un Citoyen romain: » c'est un crime de le frapper de verges: » c'est un parricide que de le mettre à » mort ». D'un autre côté, le Peuple assemblé par Centuries, devant qui Rabirius avoit porté son appel, ce même Peuple, qui depuis punit Cicéron pour avoir fait mourir des Citoyens, alloit infailliblement condamner Rabirius, si Celer ne se fût avisé, pour le sauver, de l'expédient dont j'ai parlé plus haut. Que d'inconséquences de toutes parts! On peut répondre à ceci que quoique le crime des conjurés fût réellement un *attentat contre la République entiere*, cependant Plautius n'avoit intitulé sa dénonciation que de *violence contre l'Etat.* On sait que les Romains étoient exacts jusqu'au scrupule sur la formalité: ainsi, dans la condamnation d'un accusé, ils régloient les peines sur le titre d'accusation.

Remarquez encore que toutes ces loix atténuatives, Porcia, Sempronia & autres, n'avoient pas lieu en faveur des sujets de la République, autres que Citoyens romains. On a vu dans l'histoire de la conquête de Numidie, que Turpilius Silanus fut frappé de verges & mis à mort, comme n'étant que Citoyen latin.

(144) « La clémence des Romains, » *dit Polybe* *, est digne d'éloges. C'est » une coutume parmi eux que, tandis » que le Peuple procede au jugement d'un » Citoyen prévenu de crime, il est permis » à celui-ci, s'il voit que l'affaire tourne » mal pour lui, de prévenir sa condamnation en s'exilant lui-même; pourvu » qu'il le fasse avant qu'on ait fini d'opiner, quand même il ne resteroit plus » qu'une tribu qui n'eût pas encore donné » son suffrage ».

* *Liv. VI.*

(145) Voyez l'histoire de la conquête d'Athenes, par Lysander, Général des Lacédémoniens, & les horribles cruautés que ceux-ci y exercerent, jusqu'à ce qu'elle fût enfin mise en liberté par Thrasibule, dans Cornélius Nepos, *Vie de Thrasibule*; dans *Justin*, L. V. ch. 7, & sur-tout dans les Historiens Grecs, tels que *Diodore*, L. XIV. ch. 1. *Xénophon*, L. II. Plutarque, *Vie d'Alcibiade*, &c. Voyez, sur ce qui concerne Damasippe, ce que j'en ai écrit dans l'histoire précédente. César a raison de mettre ces deux événemens en parallele, puisqu'il n'y a rien de si semblable à ce qui se passa dans Rome lors de la puissance de Sylla, que ce qui se passa dans Athenes après la conquête de Lysander. Les sages mesures que prirent l'un & l'autre pour punir les désordres passés, dégénérerent bientôt en une affreuse tyrannie. Les points d'histoire que rapporte ici César, & qu'il emploie pour appuyer son sentiment, sont les vraies loix que l'on doit citer, en délibérant sur une affaire de politique, où l'on doit, comme dit *Montagne*, considérer par les exemples des choses passées, quels ont été les événemens des mêmes conseils en des positions semblables.

(146) Voyez les Notes latines.

(147) Quand il étoit question de personnes d'une certaine considération, les Romains avoient quelquefois pour eux assez d'égard, pour ne les pas faire mettre en prison: mais on se contentoit de les mettre aux arrêts dans des maisons parti-

Le discours (148) de César fit une vive impression sur les esprits; le grand nombre alloit se ranger à son avis, lorsque Caton parla de la sorte:

XXIV. Discours de Caton. Condamnation des conjurés.

« Lorsque j'envisage, Seigneurs, la situation présente des » choses & le péril que nous courons, mes idées sont bien » différentes de celles des personnes qui viennent de parler » avant moi. Ils ne sont pas d'accord sur la peine que méri- » tent des Citoyens qui ont entrepris d'égorger leurs parens, » de réduire en cendres leur patrie & les temples de leurs » Dieux. Pour moi, je suis plus occupé du moyen de les pré- » venir, que de celui de les punir. On ne punit les autres » crimes qu'après qu'ils sont commis; mais si l'on ne se pré- » cautionne contre celui-ci, comment le punira-t-on ? La Ville » prise, quel pouvoir auront les vaincus ? C'est vous que » j'interpelle aujourd'hui au nom des Dieux immortels, vous » qui êtes plus occupés de vos palais, de vos maisons de cam- » pagne, de vos frivoles magnificences, que du salut de la » République: si vous voulez les conserver, ces idoles de » votre goût, si vous voulez jouir de ce repos favorable à vos » plaisirs, éveillez-vous à la fin, & jetez les yeux sur la Ré- » publique: ce n'est pas seulement du bon ordre des finances, » ce n'est pas du bien de nos alliés qu'il s'agit; votre liberté, » votre vie touchent à leur dernier instant.

» Je me suis souvent élevé en plein Sénat contre le luxe & » l'avarice qui regnent dans Rome. Je sais que mes remon- » trances m'ont attiré beaucoup d'ennemis (149). Peu m'im- » porte. J'ai fait ce que j'ai dû. Je ne me suis jamais fait grace » à moi-même sur rien; ce n'est pas pour la faire aux autres.

culieres, sous la garde des maitres de ces maisons; comme on vient de voir qu'on le pratiqua pour Lentulus & ses complices. César voudroit que l'on fit ici à peu près la même chose, en les tenant prisonniers dans des Villes municipales: ce qui s'étoit déjà fait en d'autres occasions.

» On a fait peu de cas de mes discours: mais enfin la République se soutenoit; nos forces contre-balançoient (150) encore notre mauvaise conduite. A cette heure il n'est pas question de savoir si nous vivons bien ou mal, ni si la vraie grandeur de l'Empire est dans le luxe ou dans la vertu. Il s'agit de décider si nous conserverons notre état tel qu'il est, ou si nous livrerons nos personnes & nos biens en proie à nos ennemis. Et j'entends qu'on parle ici de clémence & de miséricorde ! Ce n'est pas d'aujourd'hui, Seigneurs, que vous ne connoissez plus les vrais noms des choses. Chez vous dissiper le bien d'autrui, c'est libéralité, & l'envahir, c'est valeur. Voilà où nous en sommes réduits. Soyez, puisque les mœurs du temps l'autorisent, soyez magnifiques du bien de vos créanciers, & indulgens envers les voleurs publics. Mais au moins ne prodiguez pas notre propre sang, & n'égorgez pas tous les gens de bien, pour sauver quelques scélérats.

» César vient de discourir en termes choisis & d'un ton philosophique, sur le cas que l'on doit faire de la mort, regardant apparemment comme une chimere tout ce qu'on nous dit des récompenses & des peines de l'autre vie, & de l'éternelle horreur qui y est destinée aux méchans. Il a été d'avis de confisquer les biens des coupables, & de les renfermer dans les Villes municipales; de peur, sans doute, que s'ils restoient à Rome, leurs complices ou la populace apostée n'entreprissent de les enlever par violence. Mais croit-il qu'il n'y ait de méchans hommes que dans la seule ville de Rome, & que l'audace soit moins grande dans les lieux où il se trouve moins de forces à lui opposer? Je tiens donc sa précaution fort inutile, s'il croit qu'il y ait quelque chose à redouter. Que si dans un si grand danger il est seul exempt d'inquiétude, nous n'en avons, Seigneurs, vous & moi que plus à craindre.

» Soyez assurés, Seigneurs, que l'arrêt que vous allez prononcer

» prononcer contre les prisonniers, décidera du sort de l'armée de Catilina & de celui de tous les conjurés. Plus vous » serez séveres, plus ils seront découragés. Mais mollissez, & » vous verrez bientôt ces furieux à vos portes vous faire porter » la peine de votre fausse indulgence. Ne pensez pas que ce » soit par la seule force des armes que nos ancêtres ont si fort » augmenté cette République. Si cela étoit, elle seroit aujourd'hui plus florissante que de leur temps, puisque nous avons » plus de troupes, d'alliés & de Citoyens qu'ils n'en eurent » jamais. Les vraies causes de leur grandeur furent les vertus » qu'ils cultivoient (151) & que nous négligeons : la bonne » conduite au dedans, l'équité au dehors, des ames fermes, » des conseils libres de passions. A la place de ces talens, nous » n'avons que du faste & de l'avarice : les particuliers sont riches & l'Etat est pauvre. On ne fait aucune démarche que » pour avoir de l'argent : sans cela personne ne se remue : » mais à ce prix il n'y a plus de distinction entre le bon & le » mauvais Citoyen, & la brigue emporte chaque jour les honneurs dus à la vertu : Est-il étonnant que tandis que vous » n'avez en vue que votre intérêt particulier, que vous ne » songez dans le domestique qu'à vos plaisirs, & dans les » affaires publiques, qu'à acquérir des richesses ou de la faveur, » la République dénuée de tout soutien, se trouve tout-à-coup » opprimée ? Mais laissons pour la derniere fois ces austeres » leçons.

» Des Citoyens du premier rang ont conjuré de réduire » Rome en cendres : ils veulent introduire dans le sein de » l'Etat la nation gauloise, cette terrible ennemie du nom romain : le Chef des conjurés est à nos portes. Et cependant » vous hésitez sur ce que vous ferez de ces traîtres que vous » avez en votre puissance ! Récompensez-les, j'en suis d'avis. » Ce sont de jeunes gens qui ont péché par imprudence.

» Mettez-leur les armes à la main, & vous recueillerez bientôt » les dignes fruits de votre clémence. Peut-être cette affaire, » toute fâcheuse qu'elle est, ne vous cause-t-elle aucune frayeur. » Ne dites pas cela : vous en êtes tous remplis. Mais gens foi- » bles & incapables de prendre une résolution, vous êtes là, » à vous regarder les uns les autres, attendant que quelqu'un » ait le courage d'y mettre ordre ; & vous vous reposez sur la » bonté des Dieux, qui n'ont jamais, dites-vous, abandonné » la République. Ce n'est pas par des prieres ni par de vaines » clameurs de femmes, que vous ferez descendre le secours du » Ciel. Observez avec vigilance: délibérez avec sagesse: exé- » cutez avec force, & tout vous réussira. Mais tant que vous » vous laisserez aller au découragement & à la mollesse, c'est » en vain que vous fatiguerez les Dieux de vos cris: vous les » trouverez sourds & inexorables.

» Manlius fit mourir (152) son fils pour avoir vaincu contre » son ordre. Ce jeune homme, trop ardent, porta la peine d'un » courage déplacé. Et vous balancez à punir de détestables » parricides ! Sans doute le souvenir de leurs actions passées » adoucit l'horreur de leur crime. Mais ménagez la dignité » de Lentulus, s'il a jamais ménagé son honneur, sa réputation, » les hommes ou les Dieux. Pardonnez à la jeunesse de Céthé- » gus, s'il n'a pas déjà deux fois tiré l'épée (153) contre sa patrie. » Que dirai-je de Gabinius, de Statilius & de Céparius, qui » n'eussent de leur vie trempé dans un si abominable complot, » s'ils avoient jamais eu le moindre sentiment d'honneur. En » vérité, Seigneurs, s'il y avoit moyen de réparer le mal, je » ne serois pas fâché que l'événement vous apprît à penser » juste, puisque la raison n'en peut venir à bout. Mais nous » sommes enveloppés de toutes parts. Catilina nous tient l'épée » sur la gorge (154). Une foule d'ennemis cachés nous envi- » ronnent au dedans. Nous ne pouvons rien entreprendre, rien

» délibérer en ſecret; la promptitude ſeule peut nous ſauver.
» C'eſt pourquoi, puiſque le crime de ces miſérables a jeté l'Etat
» dans le dernier péril; puiſqu'ils ſont convaincus, tant par leur
» propre aveu, que par les dépoſitions de Vulturtius & des
» Allobroges, d'avoir projeté de mettre le feu dans leur patrie
» & de maſſacrer leurs compatriotes, je ſuis d'avis qu'ils ſoient
» punis ſelon la rigueur des loix anciennes, comme atteints &
» convaincus de haute trahiſon ».

Ainſi parla Caton: auſſi-tôt tous les conſulaires & la plus grande partie du Sénat donnent de grandes louanges à ſon avis, élevent ſa grandeur d'ame (155) juſqu'aux Cieux, s'accuſent l'un l'autre, ſe reprochent leurs foibleſſes: Caton ſeul eſt ferme & magnanime. L'arrêt ſe fait enfin à ſon avis (156).

(148) Céſar ne donna pas ſon avis immédiatement après que Silanus eut le premier opiné au dernier ſuppliee contre les conjurés. Ce fut Murena, ſecond Conſul déſigné; enſuite Catulus, Prince du Sénat, Servilius, les deux Lucullee, Curion, Torquatus, Lépide, Gellius ancien Cenſeur, Volcatius, Figulus, Cotta Cenſeur en place, L. Céſar, Piſon & Glabrion, qui tous, de même que les Préteurs en charge, furent de l'avis de Silanus. Après quoi Céſar, Préteur de Rome déſigné, ouvrit l'avis contraire. Les eſprits furent fort ébranlés après qu'on l'eut entendu. Tous les yeux ſe tournerent ſur Cicéron, même ceux de ſes amis, qui le jugerent perdu ſi l'avis de la mort prévaloit. Alors cet admirable Citoyen liſant cette penſée ſur le viſage de tous les Sénateurs, interrompit les opinions, & reprit la parole en ces termes:

« Je vois, Seigneurs *, tous vos re-
» gards attachés ſur moi; & qu'occupés
» du péril qui menace l'Etat, l'Etat fût-il
» en ſûreté, vous ſeriez inquiets ſur ce
» qui me touche perſonnellement.

» Au milieu des maux qui m'environ-
» nent, il m'eſt bien doux que vous
» daigniez y prendre part. Mais je vous
» en conjure, oubliez mes intérêts, ne ſon-
» gez qu'à vous & à vos enfans. Si la
» deſtinée de mon Conſulat eſt telle
» que j'y doive éprouver toute ſorte d'a-
» mertumes & de ſouffrances, je les
» ſupporterai avec fermeté, pourvu que
» la gloire de la République & le ſalut
» du Peuple romain ſoient le prix de mes
» travaux.

» Rien ne m'a pu mettre un moment
» à l'abri des périls: ni le Barreau, quoi-
» que le centre de l'équité: ni le champ
» de Mars, conſacré par les auſpices des
» Conſuls: ni le Sénat, refuge de toutes
» les Nations: ni ma propre maiſon,
» aſyle pour tout autre: ni mon lit même
» conſacré au repos: ni ce ſiege enfin,

* *Cic. Catil. IV. traduct. de l'Abbé d'Olivet, reſſerrée & rendue plus préciſe.*

» ce siege respectable où j'ai l'honneur » d'être ass.s. J'ai beaucoup dissimulé, » beaucoup toléré, beaucoup cédé, pour » apporter du remede à vos maux, sans » prendre garde à ce qu'il m'en coûtoit.

» Si la fin de mon Consulat devoit être » marquée par la gloire d'avoir conservé vos » femmes, vos enfans, les vestales, les tem- » ples, les autels, notre florissante patrie, » l'Italie entiere; qu'à ce prix les Dieux » ordonnent de moi en particulier, j'y » souscris. Et puisque Lentulus s'est ima- » giné sur la foi de quelques devins, que » son nom, par je ne sais quelle fatalité, » annonçoit votre perte, ne dois-je pas » me réjouir que mon Consulat, par une » autre sorte de fatalité, assure votre » salut?

» Pensez à vous & à la patrie, & cessez de » vous alarmer pour moi. Les Dieux qui » protegent Rome, voudront bien avoir » égard à mes services. Mais si la mort » se présente à moi, elle me trouvera » disposé à la recevoir. Jamais la mort » ne sauroit être, ni honteuse pour un » homme ferme, ni prématurée pour un » Magistrat honoré du Consulat; ni fâ- » cheuse pour un sage. Je ne pousse pas » cependant la dureté jusqu'à n'être pas » ému de la douleur dont est pénétré » à mes yeux un frere qui m'est cher, » & à qui je le suis. J'ai peine à soute- » nir les larmes que je vois répandre au- » tour de moi. Une femme consternée; » une fille saisie de frayeur; un fils, d'un » âge encore si tendre, qui se jette entre » les bras de la République, & la regarde, » ce me semble, comme l'otage de mon » Consulat; un gendre ici présent, & qui » attend impatiemment l'issue de cette » journée; tous ces objets, à chaque inf- » tant, portent mon esprit dans le sein de » ma famille. Mais l'effet de ma sensibi- » lité, est d'aimer mieux sauver au prix » de mon sang & la République & ma » famille, que de les voir englouties avec » moi l'une & l'autre dans le même pré- » cipice.

» Ainsi songez, Seigneurs, aux inté- » rêts de la République, & voyez quelles » tempêtes fondront sur elle, si vous ne » les détournez. Il s'agit ici de pronon- » cer sur la peine due, non pas à ce » Gracchus, qui brigua une seconde fois » la place de Tribun du peuple; non » pas à cet autre Gracchus, qui, au sujet » des terres dont il demandoit un nou- » veau partage, excita une sédition; non » pas à ce Saturninus, par l'ordre de qui » Memmius fut assassiné: mais à des gens » qui se tenoient dans Rome pour y met- » tre le feu, pour vous y égorger tous, » pour y recevoir Catilina. On a leurs » lettres, leurs cachets, leur écriture, » leur aveu. Ils soulevent les Allobroges, » ils subornent les esclaves, ils appellent » Catilina. Ils méditent un carnage, tel » qu'il ne puisse rester personne pour dé- » plorer l'extinction du nom romain, & » la chûte d'un si grand Empire.

» Voilà ce que les dénonciateurs ont » rapporté. Voilà ce que les coupables ont » reconnu. Voilà ce que déjà vous-mê- » mes vous avez jugé; soit en me re- » merciant dans les termes les plus » honorables, d'avoir par ma vigilance, » par l'assiduité de mes soins, manifesté » cette affreuse conjuration: soit en don- » nant ordre à Lentulus d'abdiquer la Pré- » ture: soit en l'arrêtant prisonnier, de » même que ses complices: soit en fai- » sant rendre graces pour moi aux Dieux

» immortels, honneur qui n'avoit été fait » avant moi qu'à des guerriers: soit, en- » fin, en décernant hier aux envoyés des » Allobroges & à Vulturcius, de très-gran- » des récompenses. Par-là, sans doute, » vous avez fait bien voir que la con- » damnation de ceux qui sont arrêtés étoit » déjà toute décidée.

» Il faut, Seigneurs, vous exposer » encore cette affaire, & reprendre vos » avis sur la punition des coupables, après » vous avoir dit ce que je dois en qualité » de Consul.

» Je voyois depuis long-temps des » nouvemens se préparer, & la fureur » s'emparer de certains esprits : mais je » n'avois pu me figurer que des Citoyens » fussent capables d'aller si loin. De quel- » que côté que vous penchiez, il faut » se déterminer avant la nuit. Vous con- » cevez l'énormité du crime : détrompez- » vous, si vous y croyez peu de per- » sonnes impliquées. On ne s'imagine pas » jusqu'où la contagion s'est répandue: » elle n'a pas seulement infecté l'Italie, » elle a passé les Alpes, & s'est sourde- » ment glissée dans plusieurs de nos Pro- » vinces. Vous n'en arrêterez pas le cours en » différant, en temporisant. Quelque parti » que vous preniez, il doit être prompt.

» Les deux opinions, qui jusqu'ici par- » tagent le Sénat, sont celles de Silanus, » qui condamnent les coupables à perdre la » vie; & celle de César qui, excepté la » mort, les condamne à toute autre peine. » Ils ont l'un & l'autre opiné, comme » il convient à des personnes de leur » rang, & avec toute la sévérité requise » en pareil cas.

» Le premier suit l'exemple de nos peres, » lorsqu'il juge qu'on ne doit pas laisser » un moment de vie à des scélérats qui » ont voulu ensevelir le nom romain, » anéantir notre Empire. Le second, per- » suadé que de soi la mort n'est point une » peine imposée aux hommes par les » Dieux immortels : que c'est plutôt une » indispensable loi de la nature, & la » fin de nos travaux & de nos miseres : » que par cette raison, elle est soufferte » tranquillement par les gens sages ou » courageux, qui jugent qu'une prison » perpétuelle est une peine inventée ex- » près pour punir les grands crimes. Ainsi » l'avis de César est qu'il faut tenir les » coupables en prison, & les disperser » dans les villes municipales.

» Mais il me paroit dur de comman- » der que ces villes s'en chargent; & si » l'on ne fait que les en prier, elles s'y » rendront difficilement. Ordonnez pour- » tant ce qu'il vous plaira. Je m'y con- » formerai, & j'y trouverai, du moins » je l'espere, des gens qui tiendront à » honneur d'exécuter ce que vous aurez » cru nécessaire pour le salut public.

» Mais de plus, César prétend que » chaque ville réponde, sous de grieves » peines, des prisonniers à elle confiés : » il les condamne à une captivité horrible: » il veut, & c'étoit une précaution à » prendre contre de si grands criminels, » que jamais on ne puisse demander leur » grace, ni au Sénat, ni au Peuple : il » leur ravit jusqu'à l'espérance, seule con- » solation des misérables : il ordonne la » confiscation de leurs biens: il ne leur » laisse que la vie. Sans doute, de peur » qu'en la leur ôtant, ce ne soit mettre » fin, par un tourment seul, à tous leurs » maux & d'esprit & de corps. Aussi nos » anciens, pour effrayer les méchans,

» ont-ils enseigné que dans les enfers il » se retrouve des supplices qui approchent » fort de ceux que craignent les vivans: » & cela, parce qu'ils comprenoient que » pour qui n'auroit pas ces supplices de- » vant les yeux, la mort toute seule ne » seroit pas un objet de terreur.

» A ne consulter que mon intérêt par- » ticulier, je dois souhaiter, Seigneurs, » que vous suiviez l'opinion de César, » parce que César étant de ceux que l'on » croit portés pour le Peuple, j'aurai peut- » être moins de contradictions à craindre, » quand je proposerai un avis dont on » saura qu'il est l'auteur. Je ne sais si l'avis » contraire ne me jetteroit pas dans de plus » grands embarras. Mais le bien public » doit l'emporter sur mon intérêt personnel.

» Au reste, l'opinion de César est di- » gne certainement d'un Citoyen qui réu- » nit le mérite & la naissance: c'est un » gage qu'il donne à la République de » son éternel attachement: par-là nous » avons vu quelle différence il y avoit » entre un flatteur de la multitude, & » un homme vraiment populaire, vrai- » ment ami du bien public.

» Mais parmi ceux qui veulent passer » pour populaires, je m'apperçois qu'il » nous en manque ici un qui s'est absenté, » sans doute pour ne point se trouver » dans l'occasion de condamner des Ci- » toyens romains à la mort *. Avant hier » cependant son avis fut qu'il falloit les » mettre en prison, & rendre en mon » honneur de solemnelles actions de graces » aux Dieux. Hier encore il demanda » que les dénonciateurs fussent magnifi- » quement récompensés. Or, c'est assez » faire entendre comment il pense sur ce » sujet.

» Pour César, il sait très-bien que si la » loi *Sempronia* est faite en faveur des » Citoyens romains, tout homme qui se » déclare contre sa patrie perd absolument » cette qualité de Citoyen, & qu'enfin » cette loi n'eut pas lieu à l'égard même » de son auteur. Il ne croit pas non plus » qu'on puisse, sur des largesses outrées » & sur de folles profusions, regarder Len- » tulus comme ami du Peuple, tandis » qu'on lui voit de si horribles desseins » contre l'Etat. Ainsi, quoique très-humain » & très-doux, il ne laisse pas de le con- » damner à finir ses jours dans une obscure » prison: il défend que jamais, dans la » vue de plaire au Peuple, on propose » d'adoucir ses peines: & afin que la » pauvreté mette le comble à sa misere, » il ordonne la confiscation de ses biens.

» Que vous embrassiez donc l'opinion » de César, je me verrai accompagné » d'un homme cher au Peuple romain, & » qui m'en fera plus volontiers écouter. » Que vous suiviez au contraire le sen- » timent de Silanus, il me sera aisé de » faire voir que c'est au fond le parti le » plus doux, & qu'en cela ni vous ni » moi ne sommes trop séveres.

» Quel excès de sévérité à craindre » dans le cas d'un crime si énorme? J'en » juge par l'impression qu'il fait sur moi. » Car enfin si je fais ici paroitre un peu » de chaleur, je proteste que ce qui

* *M. Morabin, qui a écrit une vie de Cicéron très-curieuse & très-exacte, croit que la personne dont il est question ici, est le Tribun Metellus-Nepos. Seroit-ce Hortense? car je remarque que lui seul n'est pas nommé parmi les consulaires qui opinerent entre Silanus & César. Lucius César, au contraire, eut la force de se trouver à cette assemblée, & de suivre l'avis de la mort contre Lentulus son beau-frere.*

» m'anime est un pur mouvement de pitié. » Peut-on être plus porté que je le suis à » la douceur? Mais je me représente cette » superbe Ville, l'ornement de l'Univers » & l'appui de toutes les nations, en proie » à un subit embrasement. Je m'imagine » voir dans toutes nos rues des tas de » Citoyens massacrés & sans sépulture. Je » me mets devant les yeux un Céthégus, » dont la fureur se baigne dans votre sang. » Je me figure Lentulus le sceptre en » main, suivant la destinée dont il se » vantoit; Gabinius honoré de la pourpre; » Catilina entrant dans Rome à la tête » d'une armée; les meres poussant des cris » lamentables; les filles, les enfans prenant » la fuite; les vestales exposées à l'in- » solence du soldat. J'en frémis; & plus » ces horreurs doivent exciter notre com- » passion, plus mon zele s'allume contre » des scélérats qui ont prétendu nous ré- » duire à de si affreuses extrêmités.

» Quoi! si un esclave avoit brûlé la » maison, & poignardé la femme & les » enfans de son maitre, diroit-on de son » maitre, lorsqu'il le punit avec la derniere » rigueur, qu'il est cruel, ou que c'est un » cœur sensible & plein de pitié? Je le » croirois de bronze, s'il ne cherchoit pas » à noyer une partie de sa douleur dans » le sang de son esclave.

» Quand des scélérats veulent nous égor- » ger, massacrer nos femmes & nos en- » fans, mettre le feu à toutes nos maisons, » détruire Rome de fond en comble, li- » vrer cet Empire à des Allobroges, & » les établir sur les ruines, sur les cendres » de cette Ville; la sévérité montre que » nous sommes touchés de compassion: si » nous étions moins vifs, on nous trou- » veroit cruels d'être si peu sensibles aux » plus grands malheurs de la patrie.

» Traiterons-nous de sanguinaire & d'in- » humain le beau-frere même de Len- » tulus, pour lui avoir dit en face avant » hier qu'il méritoit de perdre la vie; & » qu'autrefois, sur de moindres accusa- » tions, Fulvius son aïeul, & un des fils » de Fulvius, encore à la fleur de l'âge, » n'avoient pu éviter le même châtiment? » Et Fulvius, de quoi l'accusoit-on? D'a- » voir voulu, comme Lentulus, sapper les » fondemens de cet Empire. Non. Il ne » s'agissoit que d'une dispute, où l'un des » partis vouloit que l'on fit des largesses » au Peuple, l'autre s'y opposoit. Alors » l'illustre aïeul de Lentulus ne pou- » vant souffrir que la République perdit » de ses droits, poursuivit Gracchus les » armes à la main, & reçut une dan- » gereuse blessure. Aujourd'hui, pour la » détruire, cette même République, le » petit-fils appelle les Gaulois, excite les » esclaves à la révolte, commande à Cé- » thégus d'égorger les Sénateurs, charge » Gabinius de faire main-basse sur tous » les autres Citoyens, ordonne à Cassius » de brûler Rome, livre toute l'Italie à la » fureur de Catilina. Et vous craignez, » après un attentat si horrible, qu'on ne » vous reproche trop de sévérité? Crai- » gnez plutôt qu'on ne vous accuse d'être » peu sensibles aux calamités de la patrie, » si le châtiment ne répond pas à l'énor- » mité du crime.

» Mais j'apprends qu'il se répand un » bruit dont je ne saurois me taire. On » paroit craindre que je ne manque de » force & de secours lorsqu'il faudra exé- » cuter ce que vous aurez conclu. Tout

» eſt déjà réglé, Seigneurs, j'ai pourvu » à tout : & l'ardeur du Peuple romain à » ſe défendre lui-même & à ſauver l'Empire, paſſe encore mes ſoins & ma vigilance. Toutes les conditions, tous les » âges ſe réuniſſent. On ne voit que Citoyens aſſemblés, & ſur la place & » dans les temples qui ſont aux environs, » & le long de toutes les avenues, par où » l'on peut aborder où nous ſommes. C'eſt, » depuis que Rome eſt fondée, la ſeule » affaire où l'on ait généralement été d'accord : ſi vous exceptez ceux que je » regarde, non pas comme Citoyens, » mais comme ennemis ; ces traitres qui, » prêts à périr, & ne voulant pas périr » eux ſeuls, ont cherché à enſevelir leur » patrie avec eux. Pour tous les autres, » quelle unanimité, quel courage, quelle » émulation !

» Parlerai-je des Chevaliers romains ? » Ils ne vous diſputent pas l'autorité ; mais » pour le zele, certainement ils ne voudroient pas vous céder. Il ne s'agit plus » de leurs anciens démêlés avec le Sénat : » une cauſe commune rapproche les deux » partis : & ſi cette réunion, qui ſe fait » ſous mon Conſulat, eſt conſtante, j'oſe » dire que jamais diſſenſion, jamais guerre » ne ſe rallumera entre les différens corps » dont la République eſt compoſée.

» Tous les Tribuns du tréſor nous marquent le même dévouement. Tous les » Secretaires, pour qui c'eſt aujourd'hui » par haſard jour d'aſſemblée au Tréſor, » ont d'abord accouru où les appelloit le » ſalut commun. Tout ce qu'il y a d'habitans nés libres, même ceux de la condition la plus baſſe, ont accouru. Eh ! » qui n'aimeroit à ſe maintenir en poſſeſſion de ſa liberté ? Pour qui ces temples, cette Ville, ce ſéjour commun » des Romains, ne ſeroient-ils pas des » objets intéreſſans ? On voit dans les » affranchis, qui ont été aſſez ſages & aſſez » heureux pour obtenir d'avoir part à nos » privileges, une ardeur merveilleuſe à » défendre Rome, qu'ils regardent comme » leur patrie véritable ; tandis que des » Citoyens, & des Citoyens d'une haute » naiſſance, la regardent comme une Ville » ennemie.

» Mais à quoi bon parler des perſonnes » qui ont leur propre liberté à conſerver, » & dont la fortune tient par tant d'endroits à celle de la République ? On ne » voit pas même d'eſclave, pour peu que » ſa condition ſoit tolérable, qui n'ait les » rebelles en horreur, qui ne ſouhaite le » ſalut de Rome, & qui ne ſe faſſe un » devoir de concourir à le procurer, autant qu'il l'oſe & qu'il le peut. Ainſi ne » vous effrayez point du bruit qui court, » que Lentulus a envoyé de boutique en » boutique un infame miniſtre de ſes voluptés, pour tâcher de féduire les artiſans pauvres & ſimples. Il eſt vrai qu'on » leur a offert de l'argent, mais en vain. » Rien n'a pu l'emporter ſur leur devoir, » ni ſur l'attachement qu'ils ont à leur » commerce ordinaire, à leur petit logement, à leur vie douce & paiſible. » Preſque tous ; diſons mieux, abſolument » tous les ouvriers, tous les marchands » aiment la paix : c'eſt de la paix que » dépend leur travail, leur gain, la multitude des acheteurs : & ſi, leurs boutiques fermées, ils ne gagnent rien, » que ſeroit-ce quand le feu y auroit été » mis ?

Puis

» Puis donc que le Peuple romain ne » vous manque pas, ne donnez pas lieu » de croire que vous manquiez au Peuple » romain. Vous avez un Consul qui a déjà » vu la mort de près, & qui a évité tant » de pieges, tant de périls, moins pour » allonger ses jours, que pour assurer votre » salut. Toutes les compagnies pensent, » parlent, agissent de même. Votre patrie, » environnée de torches ardentes, en bute » à la rage des conjurés, vous tend les » bras, vous recommande instamment la » vie de ses Citoyens, le feu éternel de » Vesta, le Capitole, les Dieux Pénates, » ses temples, ses murs, ses maisons. Au » jugement que vous allez rendre, est » attachée votre vie, la vie de vos femmes » & de vos enfans, la fortune entiere des » Romains.

» Vous avez, ce qui n'est pas toujours, » un chef qui pense à vous, qui s'oublie » personnellement: &, ce qui jamais n'ar- » riva dans une guerre civile, toutes les » diverses compagnies, tout le Peuple » romain n'a qu'un même esprit.

» Quels travaux a-t-il fallu pour fonder » cet Empire? quelle valeur pour l'affer- » mir? quelle protection des Dieux pour » le porter à ce haut point de puissance » & de gloire? Tout a été presque ren- » versé dans une nuit. Il faut, par l'arrêt » que vous rendrez, faire ensorte que » jamais rien de semblable ne soit exécuté, » ni même imaginé parmi nous.

» Au reste, si je vous parle ainsi, ce » n'est point en vue d'émouvoir votre » zele: il me prévient, & il me serviroit » à moi-même d'exemple: mais, en qua- » lité de Consul, obligé à porter la parole, » je n'ai point voulu manquer à un de » mes devoirs.

» Avant que de reprendre les voix, » j'ai, Seigneurs, un mot à dire à mon » propre sujet.

» Je comprends que tout ce qu'il y a de » conjurés (& vous savez quel prodigieux » nombre), c'est autant d'ennemis que je » me suis attirés. Je les crois méprisables » au dernier point. Cependant, s'il arrive » qu'un jour ils l'emportent sur votre » autorité & sur celle de la République, » je n'aurai point de regret d'avoir pensé » & agi comme j'ai fait. Ils me menacent » peut-être de la mort: mais la mort est » pour tous les hommes; au lieu que les » honneurs dont j'ai été comblé par vos » décrets, me sont particuliers. Je suis, » en effet, le seul qui ait reçu de tels » honneurs pour avoir sauvé la Répu- » blique; & si d'autres en ont reçu de » semblables, c'est seulement pour avoir » gagné des batailles ou pris des Pro- » vinces......

» Je me vois, pour toute ma vie, » d'implacables ennemis: mais dont, après » tout, la vengeance n'est à craindre ni » pour moi ni pour les miens, parce que » j'ai un appui sûr dans votre protection, » dans les sentimens que les gens de bien » auront toujours pour moi, & dans le » souvenir qui restera des périls que j'ai » courus; périls éternellement mémorables, » non-seulement parmi le Peuple que j'ai » sauvé, mais parmi toutes les nations du » monde. Oui, je l'espere, mes ennemis » ne formeront jamais une puissance ca- » pable de résister au Sénat, uni avec les » Chevaliers romains, & soutenu de tout » ce qu'il a de bons Citoyens, qui ont » de bonnes intentions.

» Pour avoir donc volontairement cédé » ma Province; pour avoir renoncé à la

» gloire de commander une de vos armées, & à l'espérance de mériter les » honneurs du triomphe; pour avoir, en » un mot, sacrifié tous mes intérêts aux » vôtres; le seul dédommagement que je » vous demande, c'est que vous conserviez la mémoire de mon Consulat & » de mes services. Tant qu'elle subsistera » dans vos cœurs, elle me tiendra lieu » d'un bouclier impénétrable.

» Que si l'iniquité prévaut, & que mes » espérances soient trompées, je vous » recommande mon fils, ce jeune enfant. » Je croirai, non-seulement sa vie, mais » sa fortune en sûreté, tant que vous » n'oublierez point que son pere a sauvé » la patrie lui seul, & s'est lui seul exposé à toutes sortes de risques pour la » sauver.

» Opinez donc, Seigneurs, comme » vous avez déjà commencé, avec zele, » avec fermeté, dans une conjoncture d'où » dépend la conservation de vos personnes, » celle du Peuple romain, de vos enfans, » de vos temples, de vos autels, de votre » Empire, de votre liberté, de l'Italie » entiere, de toute la République. Vous » avez un Consul qui, jusqu'à la mort, » ne manquera ni de courage pour se » charger de vos ordres, ni de force pour » les faire exécuter ».

Après ce discours de Cicéron, Catulus, Prince du Sénat, reprit la parole & réfuta directement l'opinion de César. Mais l'impression étoit faite. Tibere Néron ouvrit un troisieme avis, auquel se remit Silanus. Le Sénat se partagea entre ces trois opinions. Le frere même de Cicéron suivit celle de César. Enfin Caton, qui, en qualité de Tribun du Peuple, étoit assis à la porte du Sénat dans sa chaise Curule, opina des derniers. Mais il faut voir la peinture que *Plutarque* fait de cette assemblée. « Le propos étant mis en délibération » au Sénat, comment on devoit punir les » malfaiteurs, Silanus, auquel le premier » fut demandé l'avis, dit qu'on les devoit » mener en la prison, pour être punis de » l'extrême supplice. Les autres, qui opinerent consécutivement, furent tous de » son avis, jusqu'à Caius César, qui alors » étoit encore jeune, & ne faisoit que » commencer à venir; mais qui déjà en » tous ses déportemens & en son espérance, » prenoit le chemin suivant lequel depuis » il tourna la chose publique en monarchie. Car alors même Cicéron eut plusieurs soupçons sur lui, mais nulle suffisante preuve pour le convaincre: & il » y en avoit qui disoient qu'ayant approché de bien près d'être atteint & » convaincu, il s'en étoit sauvé. Les autres » disent au contraire que sciemment Cicéron ne fit pas semblant d'ouïr ni de » savoir les indices que l'on lui vint découvrir contre lui, pour crainte qu'il » eut de ses amis & de son crédit; parce » qu'il étoit tout apparent que, si l'on » mettoit César au nombre des accusés, » il feroit plutôt cause de leur faire sauver » la vie à eux, que eux de la faire perdre » à lui. Quand donc ce vint à lui à dire » son opinion à son tour touchant la punition des prisonniers, il se leva en » pied, & dit qu'il n'étoit pas d'avis qu'on » les fît mourir, mais que l'on confisquât » leurs biens; & quant à leurs personnes, » qu'on les gardât en prison, l'un deçà, » l'autre delà, par les villes d'Italies, telles » qu'il plairoit à Cicéron, jusqu'à ce que » la guerre fût achevée contre Catilina. » Cette sentence étant plus douce, &

» l'auteur d'icelle très-éloquent pour la » faire trouver bonne, Cicéron lui-même » y ajouta encore un grand poids, inclinant en l'une & l'autre opinion, & approuvant en partie la premiere, & en » partie celle de César. Ses amis même, » pensant que la sentence de César étoit » plus sûre pour Cicéron, à cause qu'il » seroit moins sujet à être calomnié, quand » il n'auroit point fait mourir les prisonniers, suivirent plutôt la seconde; de » maniere que Silanus même se reprit de » ce qu'il avoit dit; & ayant honte de » changer du tout au tout, interpréta son » opinion, disant qu'il n'avoit point entendu qu'on dût les faire mourir, puisqu'il estimoit que le dernier supplice » pour un Sénateur romain, étoit la prison. » Mais le premier qui contredit à cette » sentence, fut Lutatius Catulus, & après » lui Caton, lequel, avec une grande » véhémence de parler, rendit César fort » suspect. Tellement que sur l'heure même » il fut arrêté, à la pluralité des voix, » qu'ils seroient exécutés à mort ». Ecoutons encore cet Auteur dans un autre endroit, où il parle de la même affaire. « Silanus, à qui le premier fut demandé » son sentiment, dit qu'il étoit d'avis qu'on » leur devoit faire souffrir peine extrême, » & conséquemment tous ceux qui opinerent après lui, jusqu'à César, lequel » étant personnage bien parlant, & » qui desiroit plutôt nourrir & entretenir, que éteindre tous remuemens, » séditions & changemens en la chose » publique, comme matiere propre à ce » qu'il avoit de longue-main projeté en » son entendement, fit une harangue » pleine de douces paroles attrayantes, » en laquelle il remontra que de faire ainsi » mourir les personnages, sans qu'ils fussent judiciellement condamnés (*c'est-à-dire par le Peuple*), ne lui sembloit » nullement raisonnable; mais que plutôt » on les devoit tenir en prison. Cela » changea tellement les opinions du reste » des Sénateurs, pour la crainte qu'ils eurent du Peuple, que Silanus même » r'habilla son opinion, & dit qu'il n'avoit » point entendu qu'on les dût faire mourir, » mais les tenir en prison fermée, parce » que l'extrême peine à un Citoyen romain étoit la prison. Ainsi étant les » opinions changées, en inclinant les autres Sénateurs en la plus douce & humaine sentence, Caton se leva quand » ce fut à lui à dire son opinion, commença en courroux, avec une grande » force d'éloquence, à reprendre grièvement Silanus de s'être changé, & à » piquer âprement César, qui, sous une » apparence populaire, & sous couverture » d'un parler doux & gracieux, alloit » ruinant la chose publique & intimidant » le Sénat; là où il devroit avoir grande » peur & se réputer bien heureux, s'il se » pouvoit sauver qu'on ne s'attachât à lui-même pour les occasions de l'en soupçonner qu'il donnoit, en voulant ainsi » manifestement ravir d'entre les mains » de la justice des traitres ennemis de la » chose publique; & montrant de n'avoir » aucune pitié ni compassion de la ville » de sa naissance, si noble & si grande, » qui avoit été si près de finale extermination; mais plutôt regretter & lamenter » la fortune de ces malheureux hommes-là, qui ne devoient jamais être nés, & » la mort desquels préservoit Rome de » meurtres, maux & dangers infinis. Il » n'est demeuré que cette harangue seule

» de toutes celles que fit oncques Caton.... » Si le gagna-t-il alors, & fit tellement » tourner les opinions, que ces hommes » furent condamnés à mourir. Et pour ne » rien omettre de ce qui peut servir à » représenter au vif l'image de son naturel, » jusqu'aux moindres indices, on dit que » ce jour-là y ayant grand débat & fort » véhémente contention de lui à l'encontre » de César, tellement que tout le Sénat » étoit attentif à les regarder & ouïr, on » apporta de dehors un petit papier à » César. Ce que Caton tira incontinent en » soupçon, & l'en calomnia tant, que » plusieurs des Sénateurs s'en émurent, » & commanderent que ce qui étoit en » ce papier fût lu tout haut & clair. » Par quoi César tendit la lettre à Caton, » qui n'étoit pas assis loin de lui. Caton » l'ayant lue, trouva que c'étoit une lettre » d'amour que sa sœur Servilia (*femme* » *de Silanus*) écrivoit à César, dont elle » étoit amoureuse, ayant été par lui cor- » rompue. Il la rejeta à César, en lui » disant, *tiens ivrogne*, & cela fait, se » remit à continuer le propos qu'il avoit » commencé ».

« (149) Caton, *dit Seneque*, en vou- » lant, par sa façon de vivre, réformer les » mœurs de son temps, se faisoit haïr, » & même quelquefois mépriser. Car la » République étoit alors si pervertie, qu'on » pouvoit mettre en question s'il conve- » noit à un homme sage de s'entremettre » des affaires publiques; puisqu'il n'y a » point de sagesse à vouloir prendre une » peine inutile ». Il est certain que Caton se piquoit d'une singularité qui pouvoit passer pour petitesse dans l'esprit de beaucoup de gens. « Estimant, *dit Plutarque*, » que les mœurs & façons de vivre de » son temps étoient si corrompues, & » avoient si grand besoin de changement, » que pour aller droit il falloit tenir un » chemin du tout contraire en toutes » choses; comme il voyoit que la pourpre » de la plus haute couleur étoit en plus » grand prix & plus recherchée, lui au » contraire aimoit en porter de tirant sur » le noir; & bien souvent, après le dîner, » sortoit en public sans souliers, les pieds » nuds & sans robe, non qu'il cherchât » gloire par telles nouveautés: mais pour » s'accoutumer à avoir honte des choses » honteuses de soi & déshonnêtes seule- » ment, & à mépriser celles qui n'étoient » réprouvées que par opinion des hom- » mes ». L'histoire de sa femme *Martia*, qu'il céda à son ami Hortense l'Orateur, qui desiroit extrêmement d'en avoir des enfans, *parce qu'elle étoit fort vertueuse & raisonnable*, est un trait de la derniere singularité *.

« (150) La République, *disoit Cicéron* » *à peu près dans le même temps*, ne se » soutient plus que par les efforts d'un » petit nombre de gens qui l'étaient, pour » ainsi dire. Autrefois le corps politique » étoit assez vigoureux, pour que les fautes » du Sénat ou les violences du Peuple » n'y fissent qu'une légere impression. Au- » jourd'hui ce n'est plus cela. Le trésor » est épuisé. Les fermiers ne peuvent se » faire payer des impôts. L'autorité des » Magistrats est comptée pour rien. La » division regne ouvertement entre les » ordres. Les suffrages des Centuries sont » toujours vendus long-temps d'avance. » La corruption des Juges est publique. » Les gens bien intentionnés ne tournent » plus que rarement à leur gré les esprits

* *Voy. l'hist. précédente*, *L. V. n°. 52.*

» du Sénat. Le moyen de trouver désormais un Citoyen qui veuille inutilement risquer sa vie pour le salut d'une République qui veut périr! Caton l'a fait cependant, *ajoute-t-il ailleurs*. Il a mis sa vie en danger. Il a parlé avec véhémence, & n'a rien dissimulé de ce qu'il pensoit, dans une affaire aussi difficile à manier que celle de la conjuration. Il a agi avec vigueur: & Rome lui doit une grande partie de ce qui fut fait alors pour la sauver. Ce n'est pas qu'il ne vit clairement le péril qu'il attiroit sur sa tête. Mais au milieu de cette violente tempête, l'amour de la patrie le transportoit à tel point, qu'il se perdit bientôt de vue lui-même * ».

« (151) Qui ne croiroit, *dit St. Augustin*, à entendre ici Sallusté ou Caton, que l'ancienne République romaine étoit un modele accompli de vertus sans mélange d'aucuns vices. Cependant ce n'étoit rien moins que cela: & je n'en veux d'autre témoignage que celui de Sallusté lui-même dans sa grande histoire ** ».

(152) Cette histoire est assez connue. Voyez *Denis d'Halycarnasse*, L. VIII. & *Tite-Live*, L. VIII. c. 6.

(153) Lors de la guerre civile de Marius, & lors de la révolte de Lépide †.

« (154) L'ennemi, *dit Cicéron en plaidant pour Murena*, n'est pas seulement sur les rives de l'Anion, comme aux temps épouvantables des guerres Puniques. Mais il est dans la Ville, dans la place publique, &, ce qui est horrible à penser, dans le sanctuaire de la République, dans le Sénat même ».

« (155) Le jour que cette affaire fut décidée au Sénat, *dit Velléius*, la vertu de Caton, déjà bien éminente & bien connue, brilla dans son plus grand lustre. Cét homme, descendu de Marc Caton, chef de la maison Porcia, tenoit plus des Dieux que des hommes, par l'excellence de son naturel, & leur étoit tout-à-fait semblable par sa vertu. Car s'il ne faisoit jamais que de bonnes actions, ce n'est pas qu'il s'étudiât à bien faire; mais simplement parce qu'il ne lui étoit pas possible de faire autrement; n'ayant jamais trouvé de raison en quoi que ce soit, qu'en ce qui étoit juste: personnage exempt de toutes les foiblesses de l'humanité, & qui a toujours eu sa destinée en sa puissance. Il étoit fort jeune dans le temps de cette affaire, & venoit d'être nommé Tribun du Peuple. Presque tous les Sénateurs avoient opiné avant lui, & leur avis étoit de tenir les conjurés prisonniers dans les Villes municipales. Mais Caton, quand ce fut à lui à parler, déclama avec tant de force d'ame & d'esprit contre les conjurés, que par la véhémence de son discours il rendit suspecte de complicité la clémence de ceux qui avoient proposé l'autre avis. Il peignit avec tant de vérité l'énormité du crime, le danger de l'incendie de Rome & du renversement de la chose publique; il représenta si bien la nécessité de sévir contre les criminels, que tout le Sénat revint à son avis pour condamner à mort les conjurés, & le reconduisit presqu'en corps jusques chez lui ».

(156) Quand Sallusté dit que l'arrêt du Sénat se fit à l'avis de Caton, il parle

* *Cic. pro Sextio.*

** *Voy. l'hist. précédente, L. Ier.*

† *Voy. l'hist. précédente.*

XXV. Portraits & parallele de César & de Caton.

Il m'eſt ſouvent arrivé, en liſant dans notre hiſtoire, tant d'événemens admirables, ſoit ſur terre, ſoit ſur mer, ſoit dans la guerre ou dans la paix, de rechercher en moi-même quelle peut avoir été la cauſe d'un ſi grand nombre d'heureux ſuccès.

ſelon l'opinion commune, qui n'étoit pas exacte. Car Caton opinant des derniers, n'avoit fait que ſuivre l'avis de la plupart des Conſulaires.

« J'ai lu, *écrit Cicéron à Atticus* *, la » réponſe que Brutus a faite à ce que » vous lui demandiez. Il a été mal in- » formé. Il n'eſt pas pardonnable à un » homme comme lui d'ignorer des choſes » ſi publiques & ſi importantes. Il vous » mande que ce fut ſon oncle Caton qui » ouvrit l'avis de la mort contre les con- » jurés. Mais, au contraire, tous les Con- » ſulaires unanimement avoient pris cet » avis avant Céſar, qui n'opina qu'à ſon » rang de Préteur, & qui ouvrit l'avis » contraire. Brutus devoit bien penſer que » puiſque Céſar même avoit été d'avis » d'une peine ſévere, Catulus, les deux » Luculles, & les autres qui le précé- » doient, n'avoient pu manquer de prendre » un avis encore plus rigoureux. Il eſt » vrai qu'on dit communément que le » décret du Sénat s'eſt fait à l'avis de » Caton. Mais c'eſt parce qu'il parla avec » plus de force que pas un des autres. » Brutus dit que je rapportai l'affaire de » la conjuration. Il auroit mieux fait de » dire que je la découvris, & que je la » prouvai claire comme le jour. Son on- » cle, après avoir fini d'opiner, me combla » d'éloges ſur la fermeté avec laquelle » j'avois ſoutenu les eſprits, & ſur le » courage que j'avois eu de déclarer mon » ſentiment, ſans me borner à recueillir » celui des autres. Il ajouta qu'il falloit » retenir ſur les regiſtres tout ce que j'a- » vois dit & fait de louable en cette » occaſion. Ce fut là-deſſus que le Sénat, » en formant ſa déciſion, ſe rangea preſ- » que tout de ſon côté ». Cette déciſion ne ſe forma pas, même après que l'avis de la mort eut prévalu, ſans qu'il y eût encore de grandes conteſtations. Céſar avoit été d'avis de la confiſcation de biens. Preſque tout le Sénat vouloit la prononcer. Mais Céſar s'y oppoſa fortement; ſoutenant qu'il n'étoit pas juſte qu'on rejetât tout ce qu'il y avoit de douceur en ſon opinion, pour ne retenir que ce qu'il y avoit de ſévere. Mais la pluralité des ſuffrages continuant à l'emporter contre lui, il appella à ſon ſecours les Tribuns du Peuple, pour qu'ils y formaſſent oppoſition. Toutefois ceux-ci n'y voulurent point entendre. Mais Cicéron, qui voyoit de quelle importance il étoit que la déciſion fût formée dans le jour, & que la nuit qui approchoit ne paſsât pas ſur cette affaire, demanda lui-même au Sénat qu'on remît aux condamnés la confiſcation de biens. Là-deſſus Céſar voulut élever de nouvelles difficultés, perſiſtant à repréſenter qu'on ne pouvoit exécuter le jugement avant qu'ils euſſent été entendus dans leurs défenſes devant le Peuple aſſemblé. Ce fut à ce propos que les Chevaliers romains, qui gardoient la porte du palais, mirent l'épée à la main, & voulurent le tuer, comme Salluſte l'a rapporté ci-devant.

* *L. XII. Ep. 21.*

On fait que les anciens romains, avec peu de troupes, ont fouvent livré bataille à des armées nombreufes; qu'ils n'ont pas craint de faire la guerre à de puiffans Rois avec des forces bien inférieures; qu'ils ont eu plus d'une fois de grands revers de fortune à effuyer. On n'ignore pas en même temps que les Grecs avoient fur eux l'avantage de la fcience, & les Gaulois celui de l'art militaire. Toutes ces réflexions me font conclure que tant de grands fuccès ne font dus qu'à l'éminente vertu des premiers Romains. C'eft elle qui a tout fait: c'eft elle feule qui a donné la fupériorité au petit nombre fur la multitude, à la pauvreté fur l'opulence. Mais, après que le luxe & l'indolence eurent corrompu l'Etat, fon propre poids le foutint contre la mauvaife conduite de ceux qui le gouvernoient. En effet, comme fi la nature fe fût épuifée à former nos ancêtres, Rome, depuis long-temps, n'a produit que bien peu de grands hommes. J'en ai néanmoins vu deux de mon temps, qui, quoique de mœurs bien différentes, ont été vraiment grands: Caton & Céfar. Et, puifque l'occafion s'en préfente, je crois qu'on me faura gré de peindre ici le caractere (157) de l'un & de l'autre, autant que la foibleffe de mon ftyle fera capable d'atteindre à la grandeur de leurs traits.

Leur naiffance (158), leur âge (159) & leur éloquence (160) étoient à peu près pareilles: leur grandeur d'ame, ainfi que leur gloire, égale, mais diverfe. Céfar fe l'étoit acquife par fes bienfaits & par fa magnificence: Caton, par l'intégrité de fes mœurs (161). Le premier fe faifoit adorer par fa douceur & fa bonté: le fecond fe faifoit admirer par l'auftérité (162) de fa vertu. Ils s'étoient accrédités, l'un en pardonnant, en courant au devant des befoins de chacun, en répandant à pleines mains; l'autre, en ne faifant grace à perfonne (163). Céfar étoit le protecteur des malheureux; Caton la terreur des méchans. L'affabilité de l'un, & la fermeté de l'autre, s'attiroient de

pareils éloges. Enfin, César étoit actif, vigilant, laborieux, négligeoit ses intérêts pour ceux de ses amis, & ne savoit rien refuser de ce qui valoit la peine d'être donné : il aimoit la guerre : il desiroit les grandes places, pour faire paroître sa grandeur d'ame dans tout son lustre, & la puissance suprême, pour pouvoir rendre tout le monde heureux. Caton ne pensoit qu'à être modeste, honnête homme, & sur-tout irréprochable dans ses mœurs : il ne disputoit ni d'opulence avec le riche, ni de crédit avec le factieux; mais de modération avec le sage, de pureté de cœur avec l'homme de bien, de fermeté avec le plus courageux : il aimoit mieux être vertueux, que le paroître : il fuyoit la gloire, & s'en acquéroit d'autant plus (164).

« (157) Le plus grand soin de Salluste, » *dit St. Evremont*, est de bien connoitre » le génie des hommes; les affaires viennent après naturellement par des actions » peu recherchées, de ces mêmes personnes qu'il a dépeintes.

» Si vous considérez avec attention » l'éloge de Catilina, vous ne vous étonnerez ni de cet horrible dessein d'opprimer le Sénat, ni de ce vaste projet » de se rendre maitre de la République, » sans être appuyé des légions. Quand » vous ferez réflexion sur sa souplesse, ses » insinuations, son talent à inspirer ses » mouvemens & à s'unir les factieux; » quand vous songerez que tant de dissimulations étoient soutenues par tant de » fierté où il étoit besoin d'agir, vous ne » serez pas surpris qu'à la tête de tous les » ambitieux & de tous les corrompus, il » ait été si près de renverser Rome & de » ruiner sa patrie. Mais Salluste ne se » contente pas de nous dépeindre les » hommes dans les éloges, il fait qu'ils se » dépeignent eux-mêmes dans les harangues, où vous voyez toujours une » expression de leur naturel. La harangue » de César nous découvre assez qu'une » conspiration ne lui déplait pas. Sous le » zele qu'il témoigne à la conservation » des loix, & à la dignité du Sénat, il » laisse appercevoir son inclination pour » les conjurés : il ne prend pas tant de » soin à cacher l'opinion qu'il a des enfers : » les Dieux lui sont moins considérables » que les Consuls; &, à son avis, la » mort n'est autre chose que la fin de nos » tourmens, & le repos des misérables.

» Caton fait lui-même son portrait, après » que César a fait le sien. Il va droit au » bien, mais d'un air farouche : l'austérité » de ses mœurs est inséparable de l'intégrité de sa vie. Il mêle le chagrin de » son esprit & la dureté de ses manieres, » avec l'utilité de ses conseils. Ce seul » mot, d'*optumo Consuli*, qui fâcha tant » Cicéron, pour ne pas donner à son mérite assez d'étendue, me fait pleinement » comprendre & les bonnes intentions & » la vaine humeur de ce Consul. Enfin,

par

» par diverses peintures de différens ac-
» teurs, non-seulement je me représente
» les personnes, mais il me semble voir
» tout ce qui se passa dans la conjuration
» de Catilina ».

On lira ci-après, dans la vie de Salluste, le reste de ce curieux & judicieux morceau de St. Evremont, sur les portraits contenus dans les autres ouvrages de Salluste, qui va, dit-il, chercher peu de choses dans la spéculation; presque tout dans les passions & le génie des hommes ».

(158) *Marcus Porcius*, surnommé *Caton* (*prudent*, *prévoyant*), descendoit des enfans du second lit de Caton le Censeur. Sa famille étoit Plébéienne, & tiroit, à ce qu'on prétend, son origine des anciens rois de Tusculum. Mais ces sortes d'origines, souvent fabuleuses, n'étoient comptées, quand même elles auroient été bien prouvées, que pour peu de chose à Rome, où l'on ne connoissoit de noblesse que celle que les Magistratures donnoient; comme on le peut voir par l'exemple de Cicéron, qui ne se pique nulle part de naissance, quoiqu'on prétendit que sa famille descendoit d'un *Tullus*, roi des Volsques. La maison *Porcia* n'avoit commencé à être illustrée que par le mérite éminent du vieux Caton le Censeur. Ainsi il est surprenant que Salluste la mette ici en parallele avec la grande maison Patricienne *Julia* des Césars, qui descendoit sans contestation d'un Sénateur & Chef de tribu du temps de Romulus, & qui prétendoit faire remonter son origine jusqu'à Jule, fils d'Enée, de la race des rois de Troye.

(159) Caton n'avoit alors que trente-trois ans, & César que trente-sept ou trente-huit.

(160) Salluste nous a transmis ici un admirable essai du genre d'éloquence de ces deux grands personnages. J'avoue cependant que je m'étonne un peu de voir mettre en parallele leur talent en ce genre. L'antiquité ne nous a rien laissé de comparable, à mon gré, au discours de César. Il n'est pas possible de soutenir un avis pernicieux avec une tournure si délicate, une gradation de pensée plus adroite, une application plus heureuse des événemens passés, & de le fonder sur l'autorité des loix, d'une maniere plus équitable en apparence. Il n'appartenoit qu'à l'esprit de César, porté, comme on le savoit, pour les conjurés, de parler pour eux, sans donner sur lui-même aucune prise véritable. Je ne doute pas néanmoins que la véhémence, la dureté & le véritable amour du bien public qui regne dans celui de Caton, ne lui fasse encore plus de partisans; & qu'on estime bien davantage, avec raison, la droiture de l'un, que tout l'art de l'autre. Mais il est ici question de leur talent, & non de leurs intentions. Le genre d'éloquence de Caton étoit grave & sévere, tel qu'il convient à un homme d'autorité & d'une probité reconnue. « Il
» y a, *dit Quintilien* *, un genre d'élo-
» quence qui sied bien dans la bouche
» d'un homme en place; mais qu'on ne
» passeroit pas à d'autres. C'est en ce sens
» qu'on peut dire que Caton étoit un
» Sénateur éloquent. Les Stoïciens, qui
» sont si fort sur la polémique, *dit Cicé-*
» *ron*, n'entendent rien à l'art oratoire. Je
» n'en excepte que Caton, qui est un
» parfait Stoïcien, & dont le genre sin-
» gulier d'éloquence me plait assez, pour
» ne lui en pas souhaiter un autre. J'ai

* *L. II. c. 1.*

» souvent remarqué, *ajoute-t-il en parlant* » *à Brutus*, que lorsque votre oncle nous » parle au Sénat, il traite les affaires d'une » maniere grave & philosophique, fort » différente de l'usage ordinaire & public » du barreau. Mais il a soin de le faire » de façon à rendre toujours ce qu'il dit » sensible aux esprits communs. En quoi » on peut dire qu'il a plus de talent que » vous & moi. Car nous avons été élevés » dans l'étude d'une espece de philosophie, » qui nous conduit naturellement à l'art » de persuader, & dont la morale ne s'é- » loigne pas beaucoup des opinions ordi- » naires. Au lieu que Caton faisant pro- » fession d'une secte fort austere, a l'esprit » rempli de sentimens, qui passent com- » munément pour des paradoxes, & em- » ploie dans les discours publics une ma- » niere dure & coupée, négligeant l'abon- » dance & les fleurs brillantes de l'élo- » quence, qui sont si propres à séduire les » esprits * ».

Ecoutons à présent la conversation qu'ont ensemble Brutus, Atticus & Cicéron, sur le genre d'éloquence de César. « C'est assez » parler des Orateurs du temps passé, *dit* » *Brutus*. Ne nous direz-vous rien de » ceux d'aujourd'hui? Je serois curieux » sur-tout de savoir ce que vous pensez » de Marcellus & de César. Pourquoi » vouloir, *repliquai-je*, que je vous parle » de gens que vous connoissez aussi-bien » que moi? Je connois assez Marcellus, » *reprit-il*. Je l'ai souvent ouï parler en » public; mais non pas César. Il étoit déjà » absent, quand j'ai été en âge de juger » sainement de ces sortes de choses. Eh » bien, *dis-je*, sachons ce qu'en pense » Atticus. Pourquoi ne le pas dire vous- » même, *interrompit Atticus?* On sait à » merveille ce que vous pensez de lui, » & ce qu'il pense de vous n'est pas moins » connu. Je vais vous répéter, *continua-t-il* » *en s'adressant à Brutus*, ce que j'en ai » ouï dire à notre ami que voilà. Il est un » excellent juge de ces sortes de choses; » &, sur l'article de César, je suis de » même sentiment que lui. Personne au » monde ne parle notre langue avec tant » de pureté que César. Ce n'est pas seule- » ment par un usage habituel qui lui seroit » commun avec beaucoup d'autres gens » de sa naissance. Mais il en a fait une » étude particuliere très-délicate, & tout- » à-fait recherchée. Au milieu de ses plus » grandes occupations politiques & mili- » taires, il a écrit d'excellens livres sur la » langue latine, & n'a pas peu contribué » à la porter à ce haut point de perfection » où nous la voyons aujourd'hui. Il pose » pour principe que la vraie base de l'élo- » quence est la pureté de la diction, & le » beau choix des expressions simples & » nobles. Il a adressé ces livres à notre » ami, *ajouta-t-il en me regardant*; & » c'est pour cela, je pense, que celui-ci » n'a pas voulu vous dire lui-même ce » qu'il en pensoit. Il attribue à son élo- » quence la perfection actuelle de notre » langue. *C'est Cicéron*, dit-il, *qu'on doit* » *regarder parmi nous comme le vrai créa-* » *teur du bon goût & de l'art de parler* » *dans une République : & je tiens que* » *rien n'a plus contribué que ses talens à* » *la gloire & à la réputation du nom Ro-* » *main*. Voilà, *dit Brutus*, un magnifique » éloge. Après les prieres publiques que » l'on fit en votre honneur lors de la dé- » couverte de la conspiration, je ne vois » rien de plus glorieux pour vous que ce

* *Cic. Brut. & paradox.*

» témoignage d'un homme tel que César, » & je le préférerois aux triomphes de » grand nombre de conquérans. En effet, » si nous avons vaincu toute la terre par » les armes, la Grece, à son tour, restoit » victorieuse de nous par les lettres; & » Rome doit sans doute beaucoup à celui » qui a enlevé cette gloire à la Grece, » ou qui du moins nous l'a fait partager » avec elle. Cela seroit à merveille, *re-* » *pliquai-je*, si ce discours de César n'é- » toit plutôt une marque de bienveillance » qu'il m'a voulu donner, que le véritable » sentiment de son esprit. Car j'avoue que » celui qui auroit donné dans Rome un » tel accroissement aux arts & aux sciences, » auroit plus fait pour la gloire de son » pays, que ceux qui ont pris les châteaux » de Lignrie : & vous savez que les triom- » phes ont été fréquens sur cet article. » Mais, de grace, laissons ceci, & conti- » nuons d'entendre Atticus sur le chapitre » de César. A cette correction du langage, » *continua alors Atticus*, qu'on ne con- » noissoit guere avant César, & qui, non- » seulement convient à un homme de sa » naissance, mais qui devroit, à vrai dire, » caractériser tout habitant de la Capitale, » il joint tous les autres talens extérieurs » qui peuvent faire valoir une excellente » composition, & qui sont, pour ainsi dire, » ce qu'est la lumiere donnée à propos à » un bon tableau. Je ne connois personne » qui le surpasse en cette partie. Sa décla- » mation est noble & naturelle, & ne » tient rien de cette mauvaise maniere » antique dont il a fait perdre la mode. » Sa voix, son geste, tout est convenable. » Joignez à cela cette figure que vous lui » connoissez, & qui annonce si bien un » homme de qualité. Quoique les discours » de sa façon, que j'ai lus, *dit Brutus*, » ne fussent pas soutenus de ses agrémens » extérieurs, ils m'ont extrêmement plu. » Il a aussi écrit des mémoires ou com- » mentaires de sa vie. Excellens, *inter-* » *rompis-je*. Ils sont vrais, simples, & » écrits à ravir, quoiqu'il ait ici dépouillé » son style de tout ornement, comme » d'une parure étrangere. Il semble n'a- » voir voulu que jeter sur le papier des » matériaux pour écrire l'histoire: & peut- » être se trouvera-t-il des gens assez sots » pour vouloir orner ses récits. Mais, » croyez-moi, il a fait perdre courage à » tous les bons esprits, qui sentiront qu'il » ne se peut jamais rien faire d'aussi » bon sur cette matiere. Car, que peut-on » desirer de plus dans le style historique, » que la précision, la clarté & l'élégance * »?

Quelque longue que soit cette conversation, elle est assez curieuse, pour qu'on ne me sache pas mauvais gré de l'avoir insérée ici presqu'entiere. *Quintilien* porte le même jugement de l'éloquence de César. « S'il en avoit, *dit-il*, fait sa principale occupation, certainement il faudroit le mettre à côté de Cicéron. Quelle » vivacité! quelle énergie! quelle pré- » cision! On voit qu'il parloit comme il » combattoit; & combien tout ceci n'est-il » pas embelli par cette pureté admirable » de langage, sur lequel il étoit si exact † »?

(161) *Velléius* & quelques autres ont blâmé indirectement Salluste, sans le nommer, de s'être servi, en parlant de Caton, des termes d'*intégrité* & de *retenue*. Ils prétendent que ces expressions sont tort à

* *Cic. in Brut.*

† *Quintilian. X. 1.*

la réputation de Caton, & qu'elles supposent un homme qui réprime ses passions ou ses défauts naturels : au lieu que Caton n'en avoit jamais eu aucun *. Il faut avouer que cette critique est bien subtile, & que nous ne nous en serions jamais avisé.

« (162) J'en rapporterai un exemple, » *dit Valere-Maxime* †. Le fait est peu de » chose; mais il peint peut-être mieux » ce que je veux représenter, qu'un évé- » nement plus considérable. Aux jeux » floraux que donna l'Edile Messius, Caton » se trouvant présent aux spectacles, le » Peuple n'osa jamais demander que les » danseuses se déshabillassent, pour danser » toutes nues, comme c'étoit un vieil usage » à ces sortes de jeux. Ceci produisit un » petit mouvement dans l'assemblée. Caton » ayant sû de Favonius son voisin de » quoi il étoit question, sortit aussi-tôt du » théatre, pour ne pas gêner les amuse- » mens du Peuple. Le Peuple le recon- » duisit en foule jusqu'à la porte, en bat- » tant des mains: aprés quoi il revint re- » demander la danse, selon l'ancienne pra- » tique. Quoiqu'on dise communément » qu'il n'y a rien qui mérite tant de respect » que le public, on peut dire que ce même » public assemblé en corps, reconnut alors » que la gravité d'un seul homme en mé- » ritoit encore davantage. Quel person- » nage si accrédité peut se vanter d'avoir » jamais reçu du public une telle marque » de considération? Car, enfin, Caton » n'étoit pas riche; il avoit peu de cliens; » il n'a jamais possédé de grandes dignités : » sa figure n'étoit pas revenante; c'étoit le » vrai portrait du vieux Caton. Mais tel » est le privilege d'une vertu accomplie; » & encore aujourd'hui, parmi nous au- » tres Romains, quand on veut parler d'un » homme extrêmement vertueux, on dit » *que c'est un Caton* ». Il avoit une telle réputation de probité, qu'un Avocat de son temps disoit un jour, en plaidant pour un accusé, qu'un témoin unique ne pouvoit faire preuve, peut-être même quand ce seroit Caton. Quel éloge n'en fait pas Virgile dans son Enéide. En faisant le tableau d'un quartier séparé, où se rassemble l'élite des gens de bien, qui ont aimé leur patrie, il dit que c'est de Caton qu'ils reçoivent des loix. Voyez le jugement que *Michel de Montagne* a porté de cette fiction, *Montagne*, l'homme du meilleur goût, & le plus grand philosophe qui ait existé depuis Socrate. Au reste, il faut avouer de bonne foi que les anciens Romains étoient si entêtés de la vertu de Caton, & si décidés par habitude à faire passer son éloge de bouche en bouche, qu'ils avancent quelquefois à ce sujet d'étranges paradoxes: comme lorsque *Seneque* remarquant que Caton étoit sujet au vin, ajoute follement, *qu'il est plus probable de dire que l'ivrognerie n'est pas un vice, que dire que Caton en avoit un.*

(163) La vertu dont il se piquoit le plus, *dit Plutarque*, étoit une droiture inflexible, & une rigidité que rien ne pouvoit jamais faire pencher vers la grace ni vers la faveur. « Caton, *lui dit Cicéron*, la nature, » en vous formant, a mis en vous l'hon- » nêteté, la gravité, la tempérance, l'é- » quité, la grandeur d'ame; en un mot, » toutes les vertus qui font un homme » admirable tel que vous êtes. Mais vous » y avez joint l'étude d'une philosophie » immodérée, & dont les sentimens, à » vrai dire, ne font ni dans la vérité ni

* *Vell-Pat. II. 45.*

† *II. 10. 8.*

» dans la nature. Oui, Romains, tout ce » que vous voyez de grand & d'excel- » lent dans Caton, lui eſt naturel. Ce » que vous voudriez quelquefois en re- » trancher, lui eſt étranger. Cela ne vient » pas de lui : cela vient d'un certain Zé- » non, qui ſe figuroit les hommes, non » comme la nature les a faits, mais comme » elle auroit dû les faire. Si le haſard avoit » donné un autre maître à Caton, il ne » ſeroit ni meilleur ni plus courageux, » ni plus tempérant, ni plus juſte (car » cela ne ſe peut pas) : mais il ſeroit plus » traitable, plus flexible, plus modéré » dans ſes vertus * ».

(164) On n'a jamais diſputé à Sulluſte la ſupériorité ſur tous les autres Ecrivains, dans l'art de peindre ſes perſonnages. Il le fait avec tant de force & de naturel, qu'on peut enſuite aiſément deviner de quelle maniere chacun d'eux va ſe conduire en chaque occaſion. Bien ſupérieur en ceci à *Tacite*, qui attribue toutes les actions des hommes à la politique, à des reſſorts détournés & des vues quelquefois imaginaires, Salluſte, plus verſé dans la connoiſſance du cœur humain, indique la vraie cauſe des actions humaines, & trouve dans le tempérament de chacun, le principal mobile qui le fait preſque toujours agir. *Plutarque* eſt le ſeul qui puiſſe l'égaler dans cette partie de l'Hiſtorien, à mon gré la principale de toutes. Tous deux ſemblent s'être ſurpaſſés dans les éloges qu'ils font de Caton, auxquels j'ajouterai les deux mots tout-à-fait énergiques, qui nous reſtent de celui que *Tite-Live* en avoit fait. « Perſonne, dit-il, » parmi les contemporains de Caton, n'a » pu rien ajouter à ſa gloire en le louant, » ni rien en diminuer en le blâmant ; » quoique de très-grands eſprits aient fait » l'un & l'autre ». *Tite-Live* veut parler ici de Cicéron & de Brutus, grands admirateurs de Caton, & de Céſar qui avoit écrit contre lui l'ouvrage intitulé *Anti-Caton*. Voici les mots de ce fragment de *Tite-Live*, aſſez peu connu : *Cujus gloriæ neque profuit quiſquam laudando, nec vituperando quiſquam nocuit ; cum utrumque ſummis præditi fecerint ingeniis* *. Mais cela n'empêche pas *Plutarque* de juger fort ſainement de l'effet qu'a dû faire un pareil caractere : & (l'oſerai-je dire) je crois que la vertu de Caton n'a pas moins contribué à la perte de la République, que l'ambition de Céſar & la vanité de Pompée. « Caton, *dit* » *Cicéron*, avec la plus belle ame & les » meilleures intentions du monde, fait ſou- » vent tort à la République, par trop d'at- » tachement à ſes maximes. Il nous les » débite comme s'il étoit dans la Répu- » blique de Platon, & non dans le cloaque » de Romulus ** ». L'auſtérité de ſon tempérament, auquel il ſe laiſſoit toujours emporter, ne lui laiſſoit pas faire aſſez d'attention à ce que pouvoit ſupporter les mœurs de ſon temps, ni réfléchir qu'il ne vivoit pas dans le temps des Fabricius & des Cicinnatus. Et il eſt bien vrai, ſelon la remarque d'un des plus beaux génies de notre ſiecle, que dans la claſſe des hommes ſupérieurs, il eſt peut-être plus facile de trouver des gens extrêmement vertueux, que des gens extrêmement ſages. Caton ne ſavoit pas l'être avec ſobriété.

Cette grande roideur des vertus des vieux âges,
Offenſoit trop ſon ſiecle & ſes communs uſages.

* *Cic. pro Muren.* 29 & 31.

* *Fragm. Tit-Liv. ap. Hieron. in Ozean. Liv. II, in prolog.* ** *Cic. ad Att. II.* 1.

Auſſi l'admiroit-on plus qu'on ne l'aimoit; & quand il vint à demander la dignité de Conſul, le Peuple le refuſa tout net. S'il eût voulu paſſer ſur certaines choſes, pour en empêcher d'autres, la vénération qu'il s'attiroit, & ſon exemple, euſſent eu des effets plus utiles pour ſa patrie. Cicéron diſoit de lui, qu'il la ſervoit avec plus d'intégrité que de juſteſſe & de diſcernement. Pour ne vouloir plier ſur rien, il rompit tout. Pompée envoya vers lui Munatius lui demander ſes deux filles en mariage, l'une pour lui, l'autre pour ſon fils. « Toute la famille de Caton, *dit* » *Plutarque*, deſiroit ſingulièrement cette » alliance, pour la grandeur & la dignité » du perſonnage qui la demandoit. Mais » Caton, ſans dilayer ni conſulter à loiſir, » répondit ſur l'heure, comme s'il eût » été piqué. Retourne, Munatius, retourne » vers Pompée, & lui dit que Caton n'eſt » point prenable par le moyen des fem- » mes, non qu'il n'ait autrement bien chere » ſon amitié; car quand il ne voudra faire » & pourſuivre que choſes juſtes, il trou- » vera en lui amitié plus ſûre & plus » certaine que nulle alliance de mariage: » mais, au demeurant, qu'il ne donnera ja- » mais otages à l'appétit de Pompée contre » la choſe publique. La réponſe fut blâ- » mée de tout le monde, comme ſuperbe » & incivile; & s'il faut juger du conſeil » par les événemens des choſes, *ajoute* » *ce judicieux Hiſtorien*, il me ſemble » que Caton fit une très-grande faute de » rejeter cette alliance; puiſqu'en le fai- » ſant, il fut cauſe que Pompée ſe tourna » du côté de Céſar, & prit une alliance, » laquelle venant à conjoindre en la puiſ- » ſance de Pompée & celle de Céſar, » penſa ruiner de fond en comble tout » l'Empire romain: à tout le moins chan- » gea-t-elle entiérement ſur l'état du gou- » vernement de la choſe publique, dont » il ne fût à l'aventure rien arrivé, ſi » Caton, craignant de légeres fautes de » Pompée, n'eût été cauſe de lui en laiſſer » faire de très-lourdes, en augmentant la » puiſſance d'un autre...... Ni plus ni » moins que l'œil malade s'arrête plus » volontiers ſur les couleurs ſombres, obſ- » cures & non reluiſantes, & refuit celles » qui ſont vives, gaies & brillantes, ainſi » en une Cité où les affaires ne vont pas » au gré des Citoyens, le Peuple a les » oreilles trop délicates & trop craintives, » à cauſe de ſon imbécillité pour ſuppor- » ter patiemment une langue diſant la » vérité librement, lorſqu'il demande prin- » cipalement à ouïr les choſes qui ne lui » ramenent point ſa faute devant ſes yeux: » & pour, autant eſt-ce un temps dangereux » de toute maniere pour ceux qui gou- » vernent; car il perd avec la choſe pu- » blique celui qui flatte: & auparavant » celui qui ne flatte point. Tout ainſi donc, » comme les Mathématiciens diſent, que » le ſoleil ne ſuit point totalement le cours » du firmament, & auſſi n'a pas ſon mou- » vement du tout oppoſé ni contraire; » mais biaiſant un peu & cheminant par » une voie oblique, fait une ligne torſe » qui n'eſt pas trop violemment roide, » allant en tournoyant tout doucement, » &, par ſon obliquité, eſt cauſe de la con- » ſervation de toutes choſes, maintenant » le monde en très-bonne température; » auſſi, en matiere de gouvernement d'une » choſe publique, la trop roide ſévérité » de contrevenir à tout propos & en toutes » choſes à la volonté du Peuple, eſt trop » dure & trop rude; comme auſſi la

Le Sénat s'étant rangé, comme j'ai dit, à l'avis de Caton, le Consul, craignant que la nuit n'y apportât de nouveaux obstacles, jugea à propos de n'en pas différer un moment l'exécution (165). Il envoya ordre aux Triumvirs (166) de tout préparer pour le supplice; & ayant ensuite fait poser des gardes en haie, il conduisit Lentulus en prison, & y fit mener les autres par les Préteurs. On trouve dans la prison, en montant sur la gauche (167), un cachot appellé *Tullien*, creux d'environ douze pieds, entouré d'épaisses murailles, & fermé

XXVI. Les complices de Catilina sont punis de mort.

» facilité de se laisser tirer à l'erreur de » ceux qui sont des fautes, parce qu'ils » voient le Peuple affectionné & enclin » de ce côté, est un précipice fort glissant & très-dangereux. Mais la voie du » milieu, de céder par fois au gré du » Peuple, pour le faire obéir ailleurs, & » de lui octroyer une chose agréable, pour » lui en demander une utile, est un » moyen salutaire pour bien régir & gouverner les hommes; lesquels à la fin » se laissent conduire doucement & utilement à exécuter beaucoup de bonnes » choses, quand on ne les veut pas avoir » en tout & par-tout de haute lutte, ni » par une violente & seigneuriale autorité. Il est bien vrai que ce moyen » est fort mal-aisé & difficile à garder, à » cause qu'il y a de la majesté qui se » mêle avec la gracieuseté: mais aussi » quand elles sont une fois mêlées ensemble, il n'y a harmonie si musicale, » ni consonnance si bien accordée ni si » parfaite qu'est celle-là: aussi dit-on » que c'est le style que le Dieu de la » nature garde au gouvernement de ce » monde, sans rien forcer, adoucissant » par remontrances & par persuasion de » raison, la contrainte de lui obéir. Ce » défaut, né de l'austérité, étoit en Caton » le jeune; car il n'avoit pas la nature ni » les mœurs agréables à un Peuple, ni » propre pour se faire aimer à une commune: aussi ne vint-il point en crédit » pour avoir flatté le Peuple. C'est pourquoi Cicéron dit qu'en se gouvernant ni » plus ni moins que s'il eût été en la Ville » & en la chose publique que forme » Platon, & non pas en la lie & au » marc de celle de Romulus, il fut débouté & faillit à obtenir le Consulat. Aussi » m'est-il avis qu'il ressemble proprement » aux fruits qui viennent hors de saison: » car tout ainsi que l'on les voit volontiers & les loue-t-on, mais l'on n'en » mange guere; aussi l'innocence ancienne » étant déjà de si long-temps sortie hors » d'usage, & venant lors après si long » intervalle à se montrer parmi les vies » corrompues & les mœurs gâtées de ce » temps-là, acquit à Caton une grande » gloire & grande renommée: mais au » demeurant, elle ne se trouva pas sortable à mettre en œuvre, ni propre à » employer aux affaires, parce que la » gravité & perfection de la vertu, étoit » trop disproportionnée à la corruption de » ce siecle-là * ».

* *Vid. Plut. in Caton. & in Phocion:* *1365.*

d'une forte voûte ceintrée de grosses pierres. Ce lieu est obscur, infect, & la vue seule en est effrayante. Lentulus y fut conduit, & bientôt après étranglé par des bourreaux. C'est ainsi que cet homme de l'illustre maison *Cornélia*, après avoir possédé la premiere dignité de la République, fit une fin digne de sa vie & de ses forfaits. Céthégus, Gabinius & les autres, furent (168) exécutés de la même maniere.

« (165) J'avoue, *dit Cicéron*, que j'ai » employé des moyens violens en cette » occasion. Mais je n'ai rien fait que je ne » fusse forcé de faire. Je puis dire que c'est » un esprit de pitié, de pitié pour ma patrie, » qui m'a fait employer de tels moyens. » Le salut du Peuple est la loi suprême: » & tout risquoit d'être perdu, si j'eusse » différé seulement d'une nuit à user de » la derniere sévérité? Je n'ai pas ignoré » tout le risque que je courois pour moi- » même en agissant de la sorte. Mais n'est- » il pas juste que, puisque toute la gloire » de cet événement me devoit revenir, » j'en courusse aussi tout le danger? D'ail- » leurs, qu'aurois-je fait de grand en sau- » vant mon pays, si je l'eusse pu faire » sans m'exposer moi-même. Il n'y a » point de femme qui ne tuât un ennemi » de la patrie, si elle pouvoit le faire sans » danger. C'est l'affaire d'un homme, d'un » Magistrat, de voir devant lui mille » ennemis furieux, & la mort même, » & d'aller en avant, quand il est question » de son devoir. C'est l'office du Peuple » de récompenser & de soutenir ceux » qui l'ont bien servi. C'est celui d'un » bon Citoyen, de ne pas se repentir, » même au milieu des supplices, de » ce qu'il a fait de juste. Si j'avois » craint pour ma vie, il m'étoit aisé de » détourner toute la tempête qu'on a suscitée contre moi, ainsi que je le pré- » voyois dès-lors. Il ne me restoit plus » que vingt jours à être en charge. Je » n'avois qu'à laisser doucement écouler » ce temps, & tout le fardeau retomboit » de lui-même sur mes successeurs * ».

(166) Les Triumvirs criminels, dont il est question ici, étoient de bas-Officiers chargés de la garde des prisons. Ils devoient faire exécuter les jugemens de mort; & avoient à leur suite huit Licteurs pour leur servir de ministres. Ils avoient un Tribunal près de la colonne *Mævia*, où ils connoissoient des causes criminelles des personnes de basse condition, autres que Citoyens romains, comme esclaves, étrangers, voleurs de nuit, &c. Ils furent institués en 464 par le Plébiscite Papyrien, lorsque la politique obligea de veiller par une inspection particuliere sur les étrangers, dont Rome commençoit à se remplir. Le Peuple les élisoit dans une assemblée par Tribus, à laquelle présidoit un Préteur.

(167) C'est-à-dire après qu'on est entré dans la cour de la prison; sans quoi cette circonstance s'accorderoit mal avec la disposition des lieux. La prison étoit bâtie sur le penchant de la colline du Capitole, en montant à droite depuis la grande place. La cour devoit nécessairement être en talut. On l'avoit fait construire en vue de la

* *Vid. Cic. pro Syll. pro Milon. pro Planc.*

la place, pour que son aspect pût à chaque instant servir de frein aux méchans. Elle avoit deux parties principales, l'une supérieure, appellée le *chêne*, d'où on précipitoit les malfaiteurs qu'on y tenoit enfermés, dans des guérites de bois de chêne. L'autre, au dessous de celle-ci, où se faisoient les exécutions par la corde, se nommoit *Tullien*, du nom du roi *Tullus Hostilius*, ou de *Servius Tullius*, qui l'avoit fait bâtir *. Ce lieu subsiste encore aujourd'hui. J'y suis descendu pour l'examiner. Il m'a paru entièrement conforme à la description qu'en donne ici Salluste. La voûte, l'exhaussement & tout le reste sont encore tels qu'il les dépeint. Il sert de chapelle souterreine à une petite Eglise appellée *San Pietro in Carcere*, qu'on y a bâtie en mémoire de l'Apôtre S^t. Pierre, qui avoit été mis en prison dans le *Tullien*. Il ne tire son jour que d'un trou grillé qui donne dans l'Eglise supérieure. Au dessous, il y a un autre cachot plus profond ou plutôt un égout; car nous apprenons des actes des Martyrs, que l'égout de la place passoit sous le cachot. Ce bâtiment, & les magnifiques égouts d'Ancus Martius, sont constamment les deux plus anciens bâtimens qui subsistent en Europe.

(168) On en fit mourir cinq en tout: Lentulus, Céthégus, Gabinius, Statilius & Céparius. « Cicéron, avec le Sénat à sa » suite, *dit Plutarque*, s'en alla trouver » les prisonniers, qui n'étoient pas tous » dans une même maison; car les Préteurs » en avoient en garde chacun un: il alla » prendre Lentulus le premier, qui étoit » au mont Palatin, & le mena tout le long » de la rue sacrée, à travers la place, » accompagné des plus gens de bien, & » des plus apparens de la Ville, qui l'environnoient tout à l'entour, & lui tenoient la main forte. Ce que voyant le » Peuple, se hérissoit & trembloit de peur, » & passoit outre sans mot dire: mêmement les jeunes hommes, qui pensoient » proprement que ce fût comme quelque » mystere solemnel pour le salut du pays, » qui se joua de puissance absolue par les » plus gros de la Ville, avec terreur & » frayeur. Quand il eut passé à travers la » place, & qu'il fut arrivé à la prison, il » délivra Lentulus entre les mains du » bourreau, & lui commanda de le faire » mourir: puis après Céthégus, & conséquemment tous les autres, qu'il conduisit lui-même en prison, & les y fit » défaire. Et en voyant encore plusieurs » de leurs complices en troupe sur la place, » qui ne savoient rien de ce qui s'étoit » fait, & attendoient seulement que la » nuit fût venue, pensant aller prendre par » force leurs compagnons où ils seroient, » & qu'ils fussent encore vivans, il se » tourna vers eux, & leur cria tout haut: » *ils ont vécu*. Ce qui est une façon de » parler dont usent quelquefois les Romains, quand ils veulent éviter la dureté » de cette rude parole, *il est mort*. Quand » le soir fut venu, & qu'il se voulut retirer en sa maison, passant sur la place, » le Peuple le reconduisit, non plus en » silence sans mot dire, mais avec grandes » clameurs à sa louange, & battemens de » mains par-tout où il passoit, & l'appellant » sauveur & second fondateur de Rome: » & y avoit à toutes les portes des maisons force flambeaux, torches & lumieres, » de sorte qu'il faisoit clair comme de » jour parmi les rues. Les femmes même

* *Vid. Varron. Fest. Aur-Vict. Calpurn-Flacc.*

XXVII. Dispositions des armées des deux partis en Etrurie.

Tel fut le sort de la conjuration dans Rome. Catilina cependant fit deux légions de toutes les troupes que Mallius & lui avoient levées. Il forma des cohortes proportionnées au nombre de ses soldats. Ensuite, à mesure qu'il en arriva de nouveaux, il les incorpora également dans chaque cohorte; tellement que les légions furent bientôt completes, quoique dans le commencement il n'eût pas plus de deux mille hommes. A la vérité, le quart de ses troupes seulement étoit armé d'une maniere convenable : le reste s'étoit muni de ce qu'il avoit trouvé sous sa main, les uns de bâtons ferrés, les autres de lances ou de pieux aiguisés. A l'approche de l'armée d'Antoine, Catilina fit faire à la sienne plusieurs marches & contre-marches à travers les montages, tournant tantôt du côté de Rome,

» l'éclairoient du plus haut des maisons, » pour lui faire honneur, & pour le voir » accompagné fort honorablement des principaux hommes de la Ville, desquels » plusieurs avoient achevé de grosses » guerres, & fait de grandes conquêtes à » l'Empire romain : confessant entr'eux, » les uns aux autres, que le Peuple romain » devoit bien à plusieurs Capitaines & » Chefs d'armée de leur temps, le grand » merci de beaucoup de richesses, de » dépouilles & d'accroissemens de puissances qu'ils lui avoient acquis; mais » que la grace de son salut & de sa conservation, il la devoit toute à Cicéron » seul, lequel l'avoit préservé d'un si grand » & si extrême danger : non qu'il leur » semblât acte si admirable, d'avoir empêché que l'entreprise des conjurés n'eût » son effet, & d'avoir puni ceux qui la » vouloient exécuter; mais parce qu'étant » la conjuration de Catilina, la plus grande » & plus dangereuse entreprise qui eût » jamais été faite contre la chose publique, » il l'avoit éteinte & assoupie avec si peu » de maux & de tumulte, sans trouble » ni sédition quelconque. Le reste des » conjurés, *ajoute Appien*, se tint tran- » quille : ils se flatterent de n'avoir pas » été découverts, puisqu'on ne procédoit » pas contr'eux : & Cicéron, qui ne de- » mandoit autre chose, n'avoit garde de » remuer davantage cette affaire. Telle- » ment que de ce jour-là l'effroi du public, » qui n'avoit jamais été si grand, com- » mença à cesser ». On a cru que les furieuses animosités de Marc-Antoine contre Cicéron, avoient pris leur source dans la mort de Lentulus son beau-pere. Antoine débita que Cicéron avoit voulu refuser la sépulture à Lentulus, & que ce n'étoit qu'à force de prieres que Julie avoit obtenu qu'on lui rendit le corps de son mari. « Mais c'est un mensonge grossier d'Antoine, *dit Plutarque**. On ne fit difficulté » d'accorder les honneurs funebres à aucun » des criminels ».

* *In Anton.* 1677.

tantôt du côté des Gaules; & évitant, autant qu'il pouvoit, d'en venir à une action ; dans l'espérance de recevoir bientôt un renfort considérable, si le complot des conjurés réussissoit dans Rome. Dans cette idée, il persistoit à refuser le secours des esclaves (169), qui continuoient à venir en foule à son camp; jugeant que la politique demandoit qu'il parût ne pas confondre la cause des Citoyens avec celle de ces fugitifs. Mais dès que l'on eut apprit la découverte de la conjuration, & le supplice de Lentulus, tout ce qui n'avoit (170) été attiré dans son camp que par l'espérance du butin, ou par l'amour de la nouveauté, se dissipa peu à peu.

Il conduisit le reste à grandes journées par des montagnes fort rudes jusques dans la campagne de Pistoye (171) : son dessein étoit de gagner les Alpes par des routes détournées. Celer, qui commandoit trois légions dans le Picenum, avoit prévu que Catilina seroit obligé de prendre ce parti. Si-tôt qu'il en eut l'assurance par le rapport des déserteurs, il décampa & vint, sans perdre de temps, au pied de la montagne garder le défilé, par où Catilina devoit nécessairement passer pour se rendre dans les Gaules; tandis qu'Antoine, à la tête de la grande armée, resta campé de l'autre côté de la montagne, prêt à le poursuivre s'il vouloit s'échapper par la plaine. Catilina ainsi renfermé entre les armées & l'Apennin, sans ressource du côté de Rome, sans espérance d'être secouru, ni de pouvoir se dérober aux ennemis, vit bien qu'il ne lui restoit plus qu'à tenter le sort des armes. Il résolut donc de livrer bataille à Antoine, & ayant assemblé ses troupes, il leur parla de la sorte.

(169) Il étoit défendu, sous peine de mort, aux esclaves de s'engager dans le service militaire. Outre que ç'auroit été priver leurs maitres d'un bien qui leur appartenoit, Rome ne vouloit pour ses soldats que des gens qui eussent un intérêt personnel à la défendre. Dans la suite, Justinien modéra la peine de mort ordonnée contre les esclaves, & se contenta de statuer que les maîtres pourroient revendiquer

XXVIII. Catilina harangue ses troupes & les met en bataille

« Je sais, mes compagnons, que les paroles n'ont pas la » vertu d'inspirer le courage ; jamais la harangue d'un Général » ne fit d'un lâche un brave homme, ni d'une troupe timide » une armée belliqueuse : les hommes ne font paroître à la guerre » que la valeur qu'ils ont reçue de la nature fortifiée par » l'éducation. En vain exhortera-t-on celui que l'amour de la » gloire & la vue du péril ne font pas capables d'exciter : la » frayeur lui a bouché les oreilles. Ce n'est donc pas tant pour » vous encourager, que pour vous rendre compte de mes » démarches, que je vous assemble aujourd'hui.

» Vous avez appris, mes chers compagnons, quel coup a » porté à notre parti la lâcheté de Lentulus ; vous savez que » dans l'attente du secours qu'il devoit m'envoyer de Rome, » je n'ai pu jusqu'ici marcher du côté de la Gaule. Vous voyez » aussi comme moi la situation fâcheuse où nous nous trouvons » réduits. Une armée nous barre le chemin de Rome, une autre » celui des Alpes ; la disette des vivres ne nous permet pas de » tenir plus long-temps dans ce poste-ci : quelque part que » nous allions, il faut que nos épées nous en fraient la route.

» Souvenez-vous donc, lorsque vous les tirerez dans le » combat, que vous aurez à la main vos richesses, votre » honneur, votre gloire, votre liberté, votre patrie. Si nous » sommes victorieux, tout nous succédera ; les vivres viendront » en abondance ; les Villes nous ouvriront leurs portes ; les Pro-

ceux qui se feroient engagés sans leur consentement.

(170) *Appien* rapporte qu'il avoit alors environ vingt mille hommes, dont un quart seulement étoit de troupes réglées, & armées convenablement ; mais la plus grande partie de cette troupe se dissipa dès que l'on eut appris ce qui venoit de se passer à Rome.

(171) Pistoye, autrefois *Pistorium*, ville du territoire des Arétins dans l'Etrurie, sur la riviere Stella, au pied de l'Apennin. Ce territoire fait aujourd'hui partie de celui de Florence & d'Arezzo. La ville de Pistoye est un Evêché de Toscane, à vingt-cinq milles de Lucques, sur le chemin de cette Ville à Florence.

» vinces nous recevrons à bras ouverts. Si la crainte vous fait » lâcher le pied, tout vous deviendra contraire. Celui qui » n'aura pas trouvé sa sûreté dans son épée, n'en trouvera dans » aucun poste, ni vers aucun allié.

» Nos ennemis n'ont pas les mêmes motifs qui nous animent. » Nous combattons pour notre patrie, pour notre liberté, pour » notre vie. Mais que leur sert-il à eux de prodiguer leur sang, » pour affermir la puissance injuste d'un petit nombre de maîtres » ingrats? Je m'attends que, résolus plus que jamais à ne pas plier » sous le joug, vous allez charger avec vigueur. Il n'a tenu qu'à » vous de traîner dans l'exil une vie honteuse. Vous auriez pu, » après la perte de vos biens, attendre le secours d'autrui pour » subsister. Mais de pareilles bassesses étoient trop insuppor- » tables à des gens de cœur : vous avez mieux aimé combattre » avec moi pour vous-mêmes. C'est ici qu'il faut du courage, » si vous voulez vous tirer d'un état si triste. Point de paix » que pour le vainqueur; point d'espérance de salut dans la » fuite. Quelle folie de se flatter d'échapper à l'ennemi, en » détournant de lui les armes qui vous défendent! Dans une » bataille, le grand péril est pour ceux qui ont peur; l'intré- » pidité vaut un rempart.

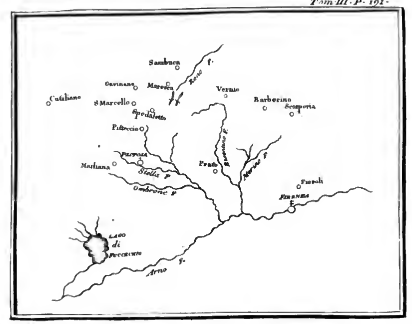
» Certes, mes compagnons, quand je jette les yeux sur » vous, & que je me retrace vos actions passées, la victoire » ne me paroît plus douteuse. Votre âge, votre valeur, la né- » cessité même qui inspire de la force aux ames les plus foibles, » tout m'en donne l'assurance. L'avantage du nombre devient » inutile à l'ennemi qui ne peut nous envelopper dans ce terrein » serré. Mais si la fortune seconde mal notre courage, songeons » du moins à ne pas recevoir la mort sans la venger. Vous n'aurez » garde de vous laisser prendre prisonniers, pour être ensuite » égorgés comme de misérables victimes. S'il faut périr, faisons » pleurer à l'ennemi même une sanglante & déplorable victoire».

Ainſi parla Catilina : & après avoir pris haleine un inſtant, il fit ſonner la marche, & conduiſit ſa troupe au débouché de la montagne. Alors il renvoya tous les chevaux, à commencer par le ſien propre, afin d'encourager d'autant mieux les ſoldats, lorſqu'ils verroient que tout le monde vouloit également partager le péril. Il forma ſa diſpoſition (172) ſelon le terrein & le nombre de ſes gens. L'armée occupoit une petite plaine qui avoit les montagnes à la gauche, & à la droite une roche fort eſcarpée. Catilina rangea dans ce terrein huit cohortes en premiere ligne, & fit de tout le reſte, dans la gorge de la montagne, une ſeconde ligne plus ſerrée, dont il tira tous les Officiers, les vétérans, les gens de bonne volonté, & les ſoldats les mieux armés, pour renforcer la premiere ligne. Mallius commandoit à la droite, un Capitaine (173) de Féſules à la gauche, & Catilina, à la tête de ſes affranchis & de ſes cliens, ſe mit dans le centre auprès de l'aigle, qui étoit la même (174), à ce qu'on prétend, ſous laquelle Marius avoit vaincu les Cimbres.

(172) Il n'y a guere de point d'hiſtoire ſur lequel les ſentimens aient autant varié, que ſur le lieu où ſe donna cette bataille, entre l'armée d'Antoine & celle de Catilina. *Maneti*, dans la chronique de Piſtoye, écrit que Catilina voulant s'avancer de la gorge des montagnes dans la plaine, fut attaqué à la deſcente par Pétréius, près de Pittecio. *Michel-Ange Salvi* * place le champ de bataille dans la plaine de *Vaioni*, & charge ſon récit d'une infinité de circonſtances ; racontant que de ſon temps, en fouillant la terre en cet endroit, on y a trouvé, non-ſeulement quantité d'oſſemens, mais des urnes, des caſques, des cuiraſſes & des monnoies d'argent du ſiecle de Catilina. D'autres veulent que ce combat ſe ſoit donné près de *Gavinana*. *Villani* * avance une autre opinion, ſi dépourvue de ſens commun, qu'elle ne mérite pas d'être réfutée. Il falloit que ce bon-homme n'ignorât pas moins la géographie de ſon pays, que l'hiſtoire même, lorſqu'il s'eſt aviſé d'écrire, « que Catilina arriva dans » un lieu appellé le Picentin, où eſt au- » jourd'hui la ville de Piſtoye ; c'eſt-à- » dire un peu plus bas, où eſt actuellement » *Fuccechio* : & dans ce lieu du Picentin, » il fut déconfit & tué ». On ſait que le Picenum dont il veut parler, eſt la marche d'Ancône, fort différente aſſurément, & fort éloignée du territoire de Piſtoye, &

* *Hiſt. de Piſtoye.*

* *Hiſt. univ. L. I. ch. 32.*



CARTE du terrein de la Bataille de Pistoye, & des environs.

Nota. Le Cardinal de Retz s'est trompé, en disant que *Spedaletto*, voisin du lieu de la Bataille, étoit au dessous de Volterra. Il y a en effet un lieu de ce nom près de Volterre, mais différent de *Spedaletto*, qu'on voit ici près de l'endroit où Catilina combattit & fut tué.

que les peuples Picentins habitoient vers le golphe de Peste, entre la Campanie & la Lucanie. De plus, *Fuccechio* n'est pas dans ce territoire, mais au-delà, bien avant dans la plaine, près des bords de *l'Arno*. Le bon *Villani* continue à débiter sur le même ton quantité d'autres circonstances qui ne sont ni moins fausses ni moins ridicules. M. l'Abbé *Soderini* me communiqua à Rome un manuscrit de *Juliano Pacioni*, contenant diverses recherches sur l'état de Pistoye : celui-ci soutient que Catilina, obligé de rebrousser chemin lorsqu'il apprit que Metellus Celer gardoit le passage de *Serra Bassa*, du côté de la Gaule cisalpine, décampa du Bourg de *Catiliano*, qui a pris son nom de lui, vint passer la petite riviere de *Lima*, & sortir de la montagne par la plaine de *Malarme*, à quinze milles de Pistoye, où il fut atteint par Pétréius, qui avoit filé tout le long du *Val de Lima*. Il assure que c'est la tradition constante du pays, & qu'on montre encore un endroit sur la hauteur, appellé par les gens du lieu, *les tentes de Catilina*. Le Cardinal de Retz écrit qu'une maison où on le mena, appellée *l'Hospitalita*, au dessous de Volterre, est bâtie sur le champ de bataille. Cette maison, provenue de Laurent de Medicis, appartenoit aux Corsini, du temps du Cardinal *.

Tant de diversités d'opinions me déterminerent alors à faire prendre une copie du territoire de Pistoye, sur les excellentes cartes d'Italie, peintes en bleu dans une galerie du Vatican, & à aller moi-même de Florence à Pistoye, pour examiner de mes propres yeux la campagne voisine, & m'instruire assez bien de la situation des lieux, pour pouvoir joindre au travail que je faisois sur Salluste un plan topographique du champ de bataille. Autant que la pluie, qui s'obstina à m'accompagner dans cette course, me put permettre de reconnoitre le terrein, une petite plaine sur la croupe d'une coline assez agréable, couronnée de vignes & d'oliviers, appellée *il Piano di Vaione*, fort voisine de la plaine plus étendue, à deux milles de Pistoye, entre cette Ville & la gorge par laquelle certainement Catilina descendit de la montagne en tirant vers Rome, me parut être conforme à la description que donne Salluste, & plus vraisemblablement qu'aucun autre, selon l'opinion de *Salvi*, le lieu où s'étoit donné la bataille. Je ne tardai pas néanmoins à voir là-dessus de meilleurs éclaircissemens que me procura mon ami particulier M. l'Abbé *Nicolini*, l'un des plus beaux esprits & des plus agréables hommes de l'Italie, & qui illustre par une haute naissance sa vaste érudition. Il me mit aux prises sur le sujet de ma recherche avec M. de Medicis, Gouverneur de Prato, aîné de la branche la plus prochaine de la maison des Grands Ducs, & avec M. Domenico Cini di san Marcello, Auteur des observations historiques sur l'ancien état des montagnes de Pistoye, imprimées à Florence en 1737. M. de Medicis, qui étoit ci-devant Gouverneur du territoire de Pistoye, a eu la bonté de lever lui-même, à ma priere, l'excellente Carte que l'on voit ici *, de tout le terrein qui a rapport à cette

* *Mém. de Retz. tom. V. p. 114.*

* Cette Carte se trouve malheureusement perdue, ainsi que celle que j'avois copiée sur les Cartes, en bleu & or, peintes dans la galerie du Vatican. Je la remplace ici par une autre petite Carte de cette contrée, que je trouvai dans le pays lors de ma recherche, où l'on verra une partie des noms de lieux mentionnés dans la Note.

question. M. Cini y a joint deux dissertations, que l'on trouvera imprimées à la suite de mes Notes latines. Il y prouve que Catilina ayant fait marcher ses troupes, depuis Fésules, tout le long du sommet des montagnes par *Mugello*, *Basterino*, & *Vernio*, jusqu'au débouché de l'Apennin, par où la riviere de *Rheno* entre du territoire de Pistoye dans celui de Bologne (& c'est l'endroit de tout ce canton où l'Apennin s'abaisse le plus), trouva, lorsqu'il y fut arrivé, que Celer l'avoit prévenu, & s'étoit campé près de *Sambuca*, pour garder le passage. Tellement que contraint à revenir sur ses pas, il se trouva dans le lieu appellé *Tizzoro*, près du ruisseau de *Bardelone*, en présence de Pétréius, qui l'avoit côtoyé par la plaine depuis *Prato* jusqu'au bord du *Rheno*. L'opinion de M. Cini paroit la meilleure de toutes, & s'accorde parfaitement bien avec les paroles de Salluste; le lieu appellé *Tizzoro* étant un espece d'amphithéatre entre le *Rheno* & la petite riviere de *Marosca*, resserré à gauche par les hautes montagnes, & à droite par une roche escarpée.

(173) *Plutarque* le nomme *Furius*, & Cicéron compte ce Furius dans le nombre des principaux conjurés.

Ce que dit ici Salluste d'un Capitaine de Fésules, Lieutenant de Catilina, a servi de base à une étrange & grossiere fourberie faite il y a six-vingt ans. Curtio Inghirami supposa qu'il avoit trouvé dans sa maison de Scornello, près de Volterre, une prodigieuse quantité de monumens étrusques, enfouis autrefois dans la terre par Prosper de Fésules. Il les fit graver & imprimer in-fol. en 1637, à Florence, sous le faux nom de Francfort, avec une lettre de ce prétendu Prosper de Fésules, trouvée au même lieu, lequel il débute par raconter, « qu'il écrit ce que l'on va lire l'année » d'après la défaite de Catilina : qu'il est » neveu d'Ancus de Fésules, qui vient » d'être tué à la tête de l'aile gauche » de l'armée de Catilina : que son pere » & son oncle l'ayant envoyé assez jeune » à Volterre, pour être instruit dans la » science des augures d'Etrurie, il a reçu » ordre l'année précédente d'amener de » Volterre un renfort considérable de Ca» valerie à l'armée des conjurés : qu'ayant » appris en route la défaite du parti, la » mort de Catilina, celle de son oncle, & » le saccagement de Fésules sa patrie, il » a écrit au Consul Cicéron, pour parve» nir à quelqu'accommodement ; ce que » n'ayant pu obtenir, il s'est vu obligé » de combattre : qu'ayant été vaincu, il » s'est renfermé dans un château, où se » voyant assiégé par les Romains, & prêt » à tomber dans peu de jours en leur » pouvoir, il prend le parti, avant sa » mort, d'enfouir en terre tout ce qu'il » a pu rassembler d'anciens monumens » étrusques sur l'histoire & sur les loix » de son pays, lesquels étoient en beau» coup plus grand nombre entre les mains » des Augures du college de Volterre; » dans l'espérance que ces monumens, » ainsi échappés à la colere & à l'orgueil » des vainqueurs, pourront un jour à » venir être découverts ». Il ne manque pas de présenter Catilina dans cette lettre comme un très-bon Citoyen chassé de Rome par l'injustice d'une cabale opposée, & qui n'a d'autre but que d'affranchir l'Etrurie de la tyrannie des loix de Sylla. Ce qu'il y a de plus singulier dans cette aventure, est qu'Inghirami faisoit voir les monumens à mesure qu'on

XXIX. Bataille de Piſtoye. Défaite & mort de Catilina.

Dans l'autre parti, Antoine, qu'un accès de goutte empêcha de ſe trouver (175) au combat, laiſſa le commandement à ſon Lieutenant Pétréius (176). Celui-ci fit une premiere ligne de tous les ſoldats vétérans, que l'on avoit rappellés dans le danger preſſant (177), & une ſeconde du reſte de ſes troupes. Il parcourut les rangs à cheval, appellant chaque ſoldat par ſon nom, l'animant, le priant de ſe ſouvenir qu'il combattoit contre des brigans déſarmés, pour ſa patrie, pour ſes enfans, pour ſes Dieux domeſtiques & ſes propres foyers. Ce vieux Capitaine, qui depuis plus de trente ans avoit ſucceſſivement rempli avec honneur les places de Tribun, de Préfet, de Lieutenant & de Commandant en chef, connoiſſoit preſque tous

les découvroit en terre, diſperſés dans un terrein couvert de vieux arbres, & qui ne paroiſſoit pas avoir été remué depuis long-temps : de ſorte que pluſieurs perſonnes en furent d'abord les dupes, & qu'après que la fourberie, qui étoit viſible & fabriquée avec beaucoup d'ignorance, eût été reconnue, quelques gens crurent qu'Inghirami étoit de bonne foi, & que la ſuppoſition pouvoit avoir été faite aux environs de l'an 1490, par un nommé Thomas Phedre, qui avoit enterré tous ces prétendus monumens, qu'il s'imaginoit pouvoir être découverts. Puiſqu'il y a des gens dans le monde capables de ſe préparer un amuſement ſi biſarre pour un temps où ils n'en pourront jouir, doit-on s'étonner que tant d'Auteurs, dans les livres qu'ils publient, goûtent de leur vivant le plaiſir de mentir à la poſtérité ? Y a-t-il rien de plus puéril & de plus groſſiérement inventé, que tout ce que racontent de la bataille que Catilina perdit près de Piſtoye, quantité de vieux Auteurs des antiquités d'Italie; tels que *Villani*, *Salvi*, &c. dont j'ai cru néanmoins devoir donner un extrait à la ſuite de mes notes latines de Salluſte : car c'eſt le devoir d'un Hiſtorien, non-ſeulement de rapporter ce qui eſt vrai, mais encore d'avertir le Lecteur de ce qui eſt faux, ſur-tout lorſqu'il eſt queſtion de ſe précautionner contre des circonſtances qui peuvent être fondées ſur de vieilles traditions, & rapportées par des Ecrivains qui ont déjà acquis un certain degré d'antiquité.

« (174) Ne ſais-je pas, *diſoit Cicéron à » Catilina*, que vous avez déjà fait partir » des gens armés qui vous attendent ſur » la route ? Ne ſais-je pas que le jour eſt » pris avec Mallius, & que vous lui avez » déjà confié l'aigle d'argent à qui vous » aviez fait de votre maiſon comme d'un » temple abominable, où les crimes te» noient lieu d'adoration ? Pouvez-vous » être ſi long-temps abſent de cette di» vinité que vous invoquiez, en vous » diſpoſant au maſſacre, & dont vous » embraſſiez les autels des ces mêmes » bras que vous alliez enſanglanter » ?

les ſoldats par leurs noms ; ſavoit leurs belles actions, & ne manquoit pas de leur en retracer le ſouvenir, quand il falloit dans l'occaſion ranimer leur courage. Après avoir fait ſes diſpoſitions, il fit donner le ſignal du combat. Ses troupes s'avancerent au petit pas : celles de Catilina firent le même mouvement. Mais dès que les armées furent à portée du trait, elles coururent l'une contre l'autre avec de grands cris, laiſſerent les fleches & les javelots. L'affaire ſe décide à coups d'épées. Les vieux corps, excités par le ſouvenir de leur gloire paſſée, chargent avec vigueur leurs adverſaires, ſoutiennent le choc ſans s'ébranler : on ſe bat avec acharnement. Catilina, ſuivi d'un gros de troupes légeres, court le long de la ligne, porte du ſecours par-tout, remplace les bleſſés par des ſoldats frais, prévoit tout, combat lui-même, frappe ſouvent l'ennemi, remplit tout à la fois les devoirs d'un brave ſoldat & ceux d'un Général expérimenté. Pétréius trouvant plus de réſiſtance qu'il n'en attendoit, fait avancer au milieu de la bataille la cohorte Prétorienne, qui, dans le déſordre de la mêlée, fait un grand carnage des ennemis, enfonce leur centre, & prend les deux ailes en flanc. Mallius & le Capitaine de Féſules y furent tous deux tués à la tête de leur troupe. Catilina voyant la défaite des ſiens, n'oublie ni ſa gloire ni ſon rang. Il ſe jette, avec le peu de ſoldats qui lui reſtent, dans le plus épais de la mêlée, & y meurt percé de coups. Ce fut alors que l'on put voir avec combien de bravoure & d'intrépidité les conjurés avoient combattu. Chaque ſoldat tué couvroit encore de ſon corps le poſte où l'on l'avoit placé. Quelques-uns ſeulement, diſperſés par la cohorte Prétorienne, étoient tombés un peu plus loin ; mais tous bleſſés pardevant. Catilina fut trouvé (178) bien loin en avant ſur un tas de cadavres ennemis, reſpirant encore, & gardant ſur le viſage l'air de férocité qu'il avoit eu pendant ſa vie. Enfin, on ne put faire un ſeul Citoyen priſonnier, ni

durant le combat, ni dans la déroute : ils n'avoient pas plus épargné leur vie que celle de leurs ennemis. L'armée romaine n'eut pas lieu de se féliciter d'une si funeste victoire. Ses plus braves soldats étoient demeurés sur le champ de bataille, ou moururent peu après de leurs blessures. Ceux qui retournerent sur la place, pour examiner ou pour piller, y trouverent, en visitant les cadavres, les uns leurs parens, les autres le rs amis ou leurs hôtes; d'autres aussi y rencontrerent leurs ennemis. Ainsi le camp romain, après la bataille, se trouva partagé entre la joie & la douleur, l'allégresse & les gémissemens.

« (175) Catilina, *dit Dion-Cassius*, se » voyant enfermé dans les gorges de » l'Apennin, entre les deux armées d'Antoine & de Celer, qui bloquoient de » côté & d'autres les vallées de Fésules » (il falloit dire de *Pistoye*), se résolut » à donner bataille, & préféra d'attaquer » l'armée d'Antoine, quoique plus nombreuse que celle de Celer. Il avoit toujours espérance qu'Antoine, qui avoit » été porté d'inclination pour les conjurés, » n'auroit pas changé de vues, & pourroit se laisser vaincre à dessein. Antoine, » qui devina sa pensée, & qui ne le voyoit » pas en assez bonne posture pour continuer à être de ses amis, ne voulut pas » non plus s'exposer aux reproches que » Catilina lui pourroit faire au milieu de » la bataille, s'il la donnoit de bonne » foi; ni courir le risque de voir dévoiler publiquement des choses qu'il » lui étoit si important d'étouffer. Il prit » le parti de ne s'y pas trouver. Il feignit quelqu'incommodité, & laissa le » commandement de l'armée à Pétréius ».
« Sextius, Intendant de l'armée d'Antoine, » ayant mis en sûreté la ville de Capoue, » je lui écrivis, *dit Cicéron*, de ramener » en hâte à Rome tout ce qu'il avoit de » troupes en Campanie. C'étoit peu après » l'exécution de Lentulus, & dans les » derniers jours de mon Consulat. Les » nouveaux Tribuns qui venoient d'entrer en charge, commençoient dès-lors » à remuer : & il étoit à craindre que ce » feu à peine éteint, ne se rallumât très-promptement. L'arrivée des troupes de » Sextius, qui ne perdit pas un instant à » se rendre à mes ordres, étonna un peu » ces gens-ci, & les obligea de se contraindre pour le moment. Par bonheur » Caton étoit un des nouveaux Tribuns; » & nous jugeâmes bientôt que le courage d'un tel homme valoit tous les » soldats du monde, pour défendre la » République contre les pernicieuses tentatives de ses collegues. Ainsi je me » pressai d'envoyer Sextius avec sa troupe » renforcer l'armée d'Antoine, où je prévoyois qu'il devoit dans peu y avoir » une action. S'il n'étoit pas arrivé à » temps, peut-être les choses ne se seroient-elles pas passées comme elles se » passerent. Je ne dis pas qu'Antoine n'eût » bonne envie de battre les ennemis : » mais peut-être ne se seroit-il pas pressé,

» & auroit-il redouté l'événement. En un » mot, il y auroit là-dessus bien des choses » à dire, qu'il est plus à propos de taire. » Je ne veux rien ajouter, sinon que si » Pétréius n'avoit pas été, comme il est, » un excellent Capitaine qui a la con- » fiance du soldat, & qui est très-bien » intentionné pour le Gouvernement; si » Sextius ne s'étoit pas joint à lui pour » presser vigoureusement Antoine de » prendre un parti décisif, cette guerre » auroit traîné tout l'hyver. Et si une fois » Catilina eût pu venir à bout de se dé- » gager des neiges de l'Apennin, de trou- » ver dans ses montagnes du fourrage & » des bestiaux, & d'avoir devant lui toute » la belle saison, on auroit vu ce que » c'étoit qu'un homme de cette trempe, à » la tête d'une armée & dans un tel poste. » L'Italie couroit risque de sa ruine * ».

(176) La famille de *Pétréius* n'a rien de considérable que lui-même. Il fut après César le plus habile Capitaine de son temps, & peut-être le seul qu'on pût mettre alors en parallele avec celui-ci, contre qui il fit long-temps la guerre. Il étoit probablement fils de Cneius Pétréius Atinas, premier Capitaine d'une Légion dans l'armée de Catulus à la guerre des Cimbres. Il fut Questeur en 663 : après quoi, ayant eu le commandement d'une Légion, il alla servir à la guerre Italique sous Strabon, pere du grand Pompée, où son mérite l'éleva successivement à tous les grades militaires d'Officier général. Il entendoit parfaitement la discipline militaire, qu'il maintenoit avec une sévérité qui alloit quelquefois jusqu'à la rigueur. Car son caractere naturel étoit dur & sans pitié. Etant Tribun du Peuple en 668, il fit une loi portant que, si un corps entier avoit manqué d'obéissance à ses supérieurs, les soldats en seroient décimés pour être punis de mort. Dans le temps des guerres civiles il s'attacha à Pompée, dont il suivit toujours fidèlement le parti. Les Commentaires de César ne sont pleins que des grandes actions que fit Pétréius en Espagne, où, après avoir été long-temps supérieur, puis égal à César, il succomba enfin sous ce grand maître à qui tout cédoit. Après la mort de Pompée, il joignit ses forces en Afrique à celles de Juba, Roi de Mauritanie, & réduisit une seconde fois César à une extrémité dont il ne se tira que par un coup de hasard inespéré. Depuis, César remporta sur eux à la bataille de Thapse une victoire si complette, que ne voulant pas survivre à la ruine de leur parti, ni courir le risque de mourir autrement qu'en gens de cœur, après avoir inutilement cherché la mort dans le plus fort du combat, ils se battirent l'un contre l'autre, Juba & lui. Le Roi tua Pétréius qui étoit fort vieux, & se fit ensuite tuer par un de ses Domestiques. Les soldats de César, en haine de la cruauté dont Pétréius avoit usé contr'eux en plusieurs occasions, demanderent que son fils fût mis à mort *.

(177) Je remarquerai ici que les Romains se servoient du mot *tumulte*, pour exprimer un danger très-pressant, & qu'ils n'employoient jamais cette expression que dans le cas d'une révolte des Provinces d'Italie, ou d'une menace de guerre de la part des Gaulois. Les Romains ne redoutoient rien tant au monde que la nation Gauloise. Crébillon, dans sa tragédie de

* *Cic. pro Sextio, 4.*

* *Dio-Cass. Hirt. Bell. Afric. Oros. VI, 14.*

SUITE DE L'HISTOIRE DE LA CONJURATION,

Et des effets qu'elle eut dans Rome.

Après la défaite de Catilina, le reste de ses forces en Etrurie se dispersa par petits corps dans la Gaule cisalpine. Un de ces corps tenoit encore en Etrurie vers la fin du mois d'Août de la même année, sous la conduite de L. Sergius, parent ou plutôt affranchi de Catilina [a]. Le Proconsul Celer se chargea de les poursuivre : ce qui donna lieu à plusieurs petits combats le long du Pô, toujours désavantageux, comme on le peut croire, au parti des rebelles. Ceux-ci vinrent néanmoins à bout

Catilina, s'est servi, dans le sens propre & particulier, de ce mot *tumulte*.

On diroit à vous voir assemblés en tumulte,
Que Rome des Gaulois craigne encor une insulte.

« (178) L'événement fit voir, *dit Florus*, combien le choc avoit été sanglant. » On trouva tous les soldats de l'armée » des conjurés tues sur la place même où » leur Chef les avoit postés. Le seul Catilina, bien loin en avant, étoit couché » sur un tas de cadavres ennemis. Mort » glorieuse, s'il l'eût reçue en combattant » pour son pays. Ce Chef des conjurés, » *ajoute Dion*, périt avec toutes ses troupes, sans qu'aucun de ses soldats lâchât » le pied. Tous furent tués dans la place » même où ils avoient été postés. Les » vainqueurs ne purent s'empêcher de déplorer la perte de tant de braves Citoyens, presque tous gens de leur connoissance; & de plaindre leur mort, » quoiqu'ils l'eussent bien méritée. Antoine » envoya à Rome la tête de Catilina, afin » que le Peuple, assuré de sa mort, se vit » certain d'être délivré d'un si grand sujet » de crainte. Alors les Romains reprirent » leurs habits ordinaires, & quitterent les » habits de deuil qu'ils avoient pris, selon » leur coutume, dans les grandes calamités » publiques. On ordonna des sacrifices en » action de graces. Antoine fut proclamé » *Empereur*, quoique le nombre des ennemis tués dans le combat, fût inférieur en » nombre de dix mille, pour lequel on » conféroit ce titre d'honneur ».

[a] Fragm. act. diurn. *Reliquiæ conjurationum cum L. Sergio tumultuantur in Hetruria*. Je croirois qu'il faut lire ici, *Reliquiæ conjuratorum cum L. Sergio*; le reste des complices de Catilina.

de gagner les Alpes par des routes détournées; & étoient déjà prêts à entrer dans le pays des Allobroges, si la promptitude de Celer ne les eût prévenu, & n'eût achevé, dans ces montagnes, leur entiere défaite. Ainsi le calme fut entiérement rétabli dans toute la partie septentrionale de l'Italie.

XXX. Mouvemens de la faction des conjurés contre Cicéron. Elle est appuyée par le Tribun Metellus-Nepos.

Il n'en étoit pas de même à Rome, où l'esprit de faction reprenoit le dessus, à mesure que le péril éminent s'en éloignoit. Les Tribuns du Peuple, toujours attentifs à se servir de l'esprit inconstant de la populace, pour s'élever contre les Grands, ne manquerent pas, même avant la mort de Catilina, de saisir l'occasion du supplice de Lentulus, qu'on avoit fait mourir sans porter sa cause pardevant le Peuple. Nepos & Bestea, secrétement aidés par César, attaquerent Cicéron d'abord après le départ des troupes de Sextius pour l'armée d'Antoine. Ils espéroient tourner les esprits du Peuple, dont les mouvemens n'ont jamais de cause raisonnable ni d'effets assurés, & lui faire regarder ce même Consul, qu'il venoit d'élever jusqu'au Ciel, comme le bourreau de ses Concitoyens. C'étoit à lui que s'adressoient les Tribuns, & leur intention étoit de le citer en justice, dès qu'il seroit sorti de la Magistrature: mais, dans le vrai, leur but étoit d'attaquer en même temps le Sénat entier sous son nom. Ils préparerent leur accusation par un coup d'éclat & un affront public, qu'ils se proposerent de faire à Cicéron le jour de l'expiration de son Consulat. Il étoit d'usage à Rome que le dernier jour de l'an les Consuls, en sortant de charge, haranguassent le Peuple, pour se démettre entre ses mains de leur dignité, rendre compte de leur administration, & fonder le serment qu'ils étoient obligés de faire, d'avoir tout rapporté à la gloire & au bien de l'Etat. Nepos protesta d'avance qu'il empêcheroit Cicéron de haranguer; n'étant pas juste, disoit-il, que celui qui avoit condamné des Citoyens sans qu'ils fussent entendus, se fît lui-même entendre au Peuple. C'étoit, prétend

Dion, donner le plus vif déplaisir à un homme non moins sensible aux louanges qu'il se donnoit à lui-même, qu'on l'est d'ordinaire à celles que l'on reçoit d'autrui. Cicéron fit les derniers efforts pour parer ce coup : il employa Clodia femme de Celer, & Mutia femme de Pompée, sœur de Celer & de Nepos. Les instances de ces deux femmes ne purent rien obtenir sur l'esprit de leur frere, qui fit porter sa chaire Curule sur la Tribune, & par une opposition, ferma la bouche au Consul lorsqu'il voulut haranguer, le restreignant à faire seulement en deux mots le serment ordinaire; ce qu'on ne pouvoit empêcher. Alors Cicéron, au lieu de se servir de la formule usitée, fit son serment en ces termes. *Je jure que j'ai sauvé Rome & tout l'Etat :* expression fastueuse, continue le même Dion, qui envenima encore plus contre lui la haine de ses ennemis; sur-tout lorsqu'ils virent que l'affront qu'ils avoient compté lui faire, tel qu'on n'en avoit jamais fait de pareil aux plus indignes Magistrats, n'avoit tourné qu'à sa gloire, & qu'ils entendirent les acclamations du Peuple, qui se mit en foule à la suite de Cicéron, pour le reconduire en sa maison, en s'écriant *que le serment qu'il avoit fait étoit véritable* [a].

XXXI. Querelle entre Nepos & Cicéron.

Le lendemain, premier Janvier, Cicéron parla vigoureusement contre Nepos en sa présence, en plein Sénat : sur quoi Nepos lui reprocha de se trop targuer de ses talens oratoires, moins profitables que nuisibles à l'Etat, & d'avoir plus opprimé de Citoyens par son témoignage, qu'il n'en avoit sauvé par son éloquence; *j'avoue*, lui repliqua Cicéron, *que je suis encore plus véridique qu'éloquent.* Deux jours après, le Tribun eut sa revanche dans une harangue au Peuple, & en même temps il invectiva vivement contre le Sénat, représentant au Peuple qu'on avoit sappé le fondement de sa liberté, & attaqué sa prérogative la plus sacrée, en faisant mettre à mort des Citoyens sans son

[a] *Plutarch. Dio-Cass.*

ordre. On s'échauffa là-dessus de part & d'autre : & assurément Cicéron risquoit beaucoup. Il pensa dès-lors même être la victime des moyens nécessaires qu'il avoit employés pour le salut de l'Etat. Tant il est difficile, pour ne pas dire impossible, de bien servir des Républicains. Nepos ne cessoit d'éclater contre lui en menaces violentes, & paroissoit déterminé à l'attaquer en justice, ou même par voies de fait, si les voies juridiques ne lui réussissoient pas. Le Sénat, plus ferme qu'à son ordinaire, se vit obligé de couvrir une violation des formes par une autre, qui n'étoit guere de moindre conséquence. Il publia un décret, portant *qu'on n'auroit aucun égard aux irrégularités qui pourroient avoir été commises par ceux qui, dans ces temps orageux, avoient sauvé la République, & que quiconque oseroit accuser Cicéron, seroit censé ennemi de l'Etat.* Ce décret menaçant, & la nouvelle que l'on reçut alors de la mort de Catilina, firent en quelque façon taire Nepos. Il proposa seulement au Peuple de rappeller d'Asie Pompée & son armée, pour mettre la République en liberté, & la délivrer de la tyrannie de Cicéron. Mais, dans le vrai, il comptoit que Pompée, favorable au parti du Peuple, concoureroit avec lui, la force en main, au dessein d'opprimer le Sénat, & de redonner la supériorité à la faction populaire. Cette pensée secrete du Tribun étoit par elle-même si claire, qu'elle frappa les yeux de tout le monde. Le Sénat fit les derniers efforts pour empêcher le rappel de Pompée. Les collegues même de Nepos devinrent ses adversaires, lorsqu'il proposa la loi à l'assemblée. Minutius & Caton, autres Tribuns du Peuple, s'y opposerent, & couperent la parole au Secretaire qui alloit la lire au Peuple. Nepos prit le tableau où elle étoit écrite, pour la lire lui-même : ils le lui arracherent. Il voulut la réciter par cœur : ils se jeterent sur lui, & lui fermerent si bien la bouche avec les mains, qu'il ne put se faire entendre. A l'instant ces voies de fait dégénérerent en

en sédition. Les pierres & les bâtons volerent de tout côté; on vit mille poignards tirés, & chacun courut se ranger du côté de sa faction. Le Sénat alla s'assembler, reprit les robes de deuil, & rendit une seconde fois le décret solemnel, portant *que les Consuls veillassent au salut de la chose publique.* Ces précautions, & le peu d'avantage qu'eut Nepos dans le tumulte populaire, l'épouvanterent tellement, qu'il quitta la partie. Après avoir inutilement tâché de porter le Peuple à prendre un parti violent contre le Sénat, il se sauva vers Pompée, quoiqu'obligé, par sa place, à ne pas s'absenter de Rome une seule nuit. Comme sa présence avoit été le principal mobile de ces troubles, son absence les fit cesser pour quelque temps, & les choses pour-lors n'allerent pas plus loin. Voilà de quelle maniere Dion rapporte ce fait.

XXXII. Caton s'oppose à Nepos, & le fait sortir de Rome.

Plutarque le raconte encore d'une maniere plus détaillée & plus vraisemblable. Car, selon lui, Nepos se gardant bien de parler de Cicéron ni du Sénat, dans la proposition qu'il faisoit de rappeller en Italie l'armée de Pompée, couvroit ses mauvais desseins du besoin apparent de rassembler de grandes forces à Rome contre le feu mal éteint de la conjuration de Catilina. « Metellus Nepos entrant dans son Tribunat, dit-il [a], faisoit des » assemblées & harangues séditieuses, dans lesquelles il mit en » avant au Peuple un décret, portant que Pompée seroit au premier jour rappellé avec son armée d'Orient en Italie, afin qu'il » pourvût à ce que la chose publique ne tombât en inconvénient pour le danger de Catilina; ce qui n'étoit qu'une couverture de belles paroles : mais le but & l'intention véritable » où tendoit cet édit, étoit de mettre toutes les affaires de la » chose publique, & les forces de l'Empire romain entre les » mains de Pompée. Le Sénat fut assemblé là-dessus, où » Caton ne parla pas d'entrée aigrement, ni de trop grande » véhémence contre Metellus, comme il avoit accoutumé de

[a] Trad. d'Amyot.

» faire contre ceux qui se conduisoient comme lui : il l'admonesta
» doucement & modérément, jusqu'à le prier à la fin, & louer
» hautement sa maison, de ce qu'elle avoit toujours suivi le
» parti du Sénat & des gens de bien : mais cela éleva encore
» plus en audace & en gloire Metellus, & fit qu'il commença à
» avoir Caton en mépris, estimant que c'étoit par crainte qu'il
» lui cédoit ainsi; tellement qu'il s'oublia jusqu'à dire des paroles
» présomptueuses, & user de fieres menaces, *qu'il feroit ce qu'il*
» *avoit entrepris, bon gré malgré le Sénat.* Alors Caton chan-
» geant de visage, de voix & de parole, après lui avoir parlé
» fort âprement, enfin protesta roidement, qu'aussi long-temps
» qu'il auroit la vie au corps, il ne souffriroit pas que Pompée
» entrât avec armes dans la ville de Rome. Quoi entendu, le
» Sénat eut opinion que ni l'un ni l'autre n'avoient le sens bien
» rassis, ni le jugement bien sain; mais que les déportemens de
» Metellus étoient une fureur, qui, procédant d'une extrême
» malice & méchanceté, vouloit mettre toutes choses sans dessus
» dessous; & que ce que faisoit Caton, étoit un ravissement &
» extase de vertu transportée hors de soi, pour vouloir défendre
» les choses justes & raisonnables. Quand le jour fut venu
» auquel on devoit faire passer cet édit par les voix du Peuple,
» Metellus ne faillit pas d'avoir ses gens en ordonnance sur la
» place, force étrangers, force esclaves & force Gladiateurs,
» tous en armes, outre qu'il y avoit une bonne partie de la
» commune qui desiroit le retour de Pompée, pour l'espérance
» de quelque révolution : de plus, leur affaire étoit grandement
» favorisée & fortifiée de la part de César, qui pour-lors étoit
» Préteur. D'autre part, les plus gens de bien de la Ville se
» courrouçoient bien avec Caton, & disoient comme lui que
» c'étoit une grande méchanceté; mais ils ne lui aidoient point
» pour autant : à l'occasion de quoi ses parens & domestiques
» étoient en grand souci & en grande peine; de sorte qu'il y

» en eut qui passerent la nuit ensemble sans vouloir reposer, » & sans boire ni manger, pour le danger auquel ils voyoient » sa vie, & même sa femme & ses sœurs ne faisoient autre » chose que pleurer & se tourmenter en sa maison; là où lui » tout au contraire parloit assurément, & reconfortoit tout le » monde : & après avoir soupé comme de coutume, il s'en alla » coucher, & dormit de fort profond sommeil jusqu'au matin, » que Minucius Thermus, l'un de ses compagnons au Tribunat, » le vint éveiller : ils s'en allerent ensemble sur la place, où ils » furent accompagnés de bien peu de gens : mais ils en trou- » verent plusieurs par le chemin qui leur venoient au devant, » pour les avertir qu'ils se tinssent sur leurs gardes. Quand ils » furent à l'entrée de la place, Caton apperçut incontinent le » temple de Castor & de Pollux, tout environné d'hommes » armés, & les degrés tenus & occupés par des Gladiateurs, » & Metellus, qui étoit au plus haut assis près de César : il se » retourna donc devers ses amis, & leur dit : *Voyez quel poltron,* » *qui, contre un seul homme nud, a assemblé tant de gens armés.* » En disant cela, il marcha droit de ce côté avec Thermus, & » ceux qui tenoient les degrés s'écarterent pour les laisser passer, » mais ils ne souffrirent pas monter un autre, encore Caton eut » bien à faire à tirer Minucius en haut par la main. Monté qu'il » fut, il s'en alla droit asseoir entre Metellus & César, pour » les engarder de parler ensemble à l'oreille : ils ne surent ni » l'un ni l'autre que lui dire : mais les gens de bien, qui virent » & considérerent avec admiration le visage, l'assurance & le » courage de Caton, s'approcherent de plus près, & par leurs » cris l'exhorterent qu'il ne craignît rien, s'encourageant les » uns les autres de tenir bon & de se rallier ensemble pour la » défense de la liberté commune, en secourant celui qui com- » battoit pour elle. Il y eut un sergent qui prit en main l'édit » par écrit, comme pour le lire au Peuple. Caton lui défendit

» de le faire: par quoi Metellus adonc le prit lui-même & » commença à le lire. Caton le lui ôta par force d'entre les » mains: mais néanmoins Metellus, en ſachant le contenu par » cœur, ne laiſſa pas de le vouloir prononcer ſans écriture: & » Thermus lui mit la main au devant de la bouche, pour le » garder de parler: tant que Metellus voyant ces deux hommes » obſtinés à l'empêcher par toutes voies qu'il ne fît paſſer ſon » édit, & que le Peuple calant la voile, ſe rangeoit du côté de » la raiſon, il fit ſigne à ſes gens que quelques ſoldats armés » qu'il tenoit exprès à cette fin en ſa maiſon, accouruſſent à » l'effroi avec grands cris: ce qui fut fait tellement, que le Peuple » de frayeur s'écarta, les uns deçà, les autres delà, & il ne » demeura ſur la place que Caton ſeul, auquel on tiroit d'en bas » force coups de pierres & de bâtons: mais Murena, celui » même qu'il avoit accuſé d'avoir acheté le Conſulat, ne l'abandonna point en ce danger, & le couvrit de ſa longue robe, » criant à ceux qui jetoient des pierres, qu'ils euſſent à ceſſer: » & en lui remontrant le péril auquel il ſe mettroit pour néant, » fit tant envers lui, qu'en le tenant toujours entre ſes bras, il » le retira au dedans du temple de Caſtor & de Pollux, & lors » Metellus voyant la tribune aux harangues vuide, & ſes » adverſaires fuyant de tous côtés hors de la place, crut bien » d'avoir tout gagné, & commanda à ſes ſoldats armés qu'ils » ſe retiraſſent, & lui ſe mettant tout doucement en avant, » eſſaya de faire pour-lors paſſer & autoriſer ſon édit. Mais ſes » adverſaires revenant auſſi-tôt de leur effroi, & retournant » ſur la place, recommencerent à crier contre Metellus, plus » fort & plus hardiment que devant; de ſorte qu'il s'en trouva » lui-même en grand trouble & en grande frayeur, & ſes » adhérens auſſi, penſant que leurs adverſaires euſſent recouvré » des armes de quelque part, & que ce fût ce qui les fit ainſi fiérement retourner contr'eux; tellement qu'il n'y eut pas un qui reſtât,

» mais ils se retirerent tous arriere de la tribune aux harangues.

» Ainsi étant ceux de la ligue de Metellus écartés, Caton » se présenta sur la tribune, qui loua grandement le Peuple » de la bonne volonté qu'il avoit montrée, en l'exhortant » de persévérer toujours de bien en mieux : tellement que » la commune même se banda alors contre Metellus ; & le » Sénat assemblé là-dessus, ordonna que l'on secourût Caton » plus que jamais, & que l'on résistât par tous moyens à cet » édit de Metellus, comme étant pernicieux, & introduisant » une sédition & une guerre civile en la ville de Rome. Quant » à Metellus, il s'opiniâtroit bien encore à poursuivre son entre- » prise, & ne vouloit point se rendre : toutefois à la fin voyant » que ses adhérens s'étonnoient merveilleusement, & redou- » toient la constance de Caton, comme chose invincible & » inexpugnable, il s'en courut un jour soudain sur la place ; » là où assemblant le Peuple, il allégua plusieurs raisons pour » mettre Caton en haine de la commune, & dit, entr'autres » choses, qu'il se vouloit tirer hors de la domination tyrannique » de Caton, & de sa conspiration contre Pompée, dont on » verroit que bientôt la Ville se repentiroit d'avoir ainsi rebuté » un si grand personnage. Cela dit, il partit aussi-tôt pour s'en » aller en Asie faire ses plaintes à Pompée. Caton fut gran- » dement estimé pour ce fait, d'avoir ainsi déchargé la chose » publique du pesant fardeau du Tribunat d'un tel fou, & » d'avoir, par maniere de dire, défait en Metellus la puissance » de Pompée : mais encore fut-il loué & estimé davantage, » quand il empêcha que le Sénat, qui le vouloit à toute force, » ne notât Metellus d'infamie, & ne le privât de son état : » car il s'y opposa, & pria le Sénat de ne le faire point. La » commune prit pour un grand argument de nature douce, » benigne & humaine, de ne vouloir point, par maniere de » dire, fouler au pied son ennemi après l'avoir abattu, ni

» l'outrager après l'avoir vaincu : mais les hommes ſages jugerent de plus qu'il avoit prudemment & utilement fait, de » n'irriter juſqu'au bout Pompée ».

XXXIII. Brouillerie entre Cicéron & Metellus-Celer. Leurs lettres.

Nepos, en ſortant d'Italie, écrivit une lettre de plainte contre Cicéron à Celer ſon frere, qui, malgré ſes liaiſons intimes d'amitié avec celui-ci, prit avec hauteur le parti de ſon frere, & écrivit à Cicéron une lettre fort vive, que voici. « De la » maniere dont nous étions diſpoſés l'un pour l'autre, & après » une réconciliation comme la nôtre, je n'aurois jamais cru » que vous euſſiez voulu vous prévaloir de mon abſence pour » vous jouer outrageuſement de moi comme vous avez fait, » & entreprendre de ruiner & faire périr mon frere pour une » parole qu'il a dite contre vous. Si vous n'aviez point de » honte à cauſe de lui-même, de le traiter de cette ſorte, du » moins deviez-vous en être retenu par la conſidération du » nom qu'il porte, & des ſervices que j'ai rendus à vous & » à la République. Mais bien loin que vous y ayez eu égard, » j'ai le déplaiſir de le voir trompé, & moi abandonné par les » perſonnes du monde de qui je devois le moins l'être : de ſorte » que je me trouve dans l'affliction & ignominie, tout Gouverneur de Province & Général d'armée que je ſuis, & » malgré l'heureuſe guerre que je fais. Comme ce procédé eſt » également dépourvu de jugement, & contraire aux douces » mœurs de nos peres, il ne faudra pas s'étonner ſi vous avez » ſujet de vous en repentir. Je ne m'attendois pas que vous » fiſſiez voir tant de légéreté pour moi & pour ceux qui me » touchent. Cependant il n'y a ni inimitié de famille, ni outrage » de qui que ce ſoit, qui me puiſſe faire oublier mon devoir ». Cicéron lui fit la réponſe ſuivante.

« Vous n'auriez jamais cru, *de la maniere dont nous étions » diſpoſés l'un pour l'autre, & après une réconciliation comme » la nôtre, que j'euſſe voulu me jouer ſi outrageuſement de*

» *vous*. Je n'entends pas trop bien ce que cela veut dire. Je me » doute ſeulement qu'on vous aura rapporté que comme je » repréſentois au Sénat que beaucoup de gens étoient affligés » de ce que j'avois ſauvé la République, je dis que quelques-» uns de vos proches en particulier avoient exigé de vous que » vous ſupprimaſſiez ce que vous aviez réſolu de dire à ma » louange, & que vous n'aviez pu les refuſer.

» J'ajoutai en même temps que j'avois partagé avec vous » la conduite de ce grand ouvrage, m'étant chargé de garantir » Rome des embûches domeſtiques & des dangers inteſ-» tins, pendant que vous délivreriez l'Italie des ennemis dé-» clarés qui y étoient en armes, & des complots ſecrets qui » s'y étoient formés: mais que cette liaiſon, fondée ſur un » concert ſi important & ſi glorieux, avoit été altérée par vos » proches, qui n'avoient pu ſouffrir que vous euſſiez quelque » reconnoiſſance des honneurs extraordinaires que je vous avois » déférés.

» Ce diſcours où je déclarois ce que j'avois attendu de vous, » & comment j'en avois été fruſtré, réjouit juſqu'à faire ſourire » toute la compagnie. Ce ne fut pas de vous qu'on ſe moqua, » mais de mon erreur & de ce que j'avouois ſi ouvertement » que j'avois deſiré d'être loué de vous.

» Il me ſemble déjà pour ce point, qu'après avoir fait de » ſi grandes choſes, ce n'étoit pas un déshonneur pour vous, » que je ſouhaitaſſe que vous en rendiſſiez témoignage.

» Quant à ce que vous dites *de la maniere dont nous étions* » *diſpoſés l'un pour l'autre*, je ne ſais ce que vous entendez qu'il » y a de réciproque dans l'amitié, ſi ce n'eſt d'avoir les mêmes » ſentimens pour nos amis qu'ils ont pour nous. Si je diſois » que c'eſt pour l'amour de vous que j'ai refuſé le Gouvernement » que vous avez, vous auriez raiſon de dire que je me moque » de vous; car la vérité eſt qu'il ne me tournoit pas à compte

» de l'accepter, & j'ai tous les jours de nouveaux ſujets de me » ſavoir gré d'avoir pris ce parti. Ce que je puis dire, c'eſt » qu'auſſi-tôt que je m'en fus déclaré devant le Peuple, je » ſongeai comment je pourrois vous le faire tomber Je ne » dirai rien de la maniere dont le ſort diſpoſa entre vous » & vos collegues des Provinces que vous aviez à partager. » Qu'il vous ſuffiſe que le mien ne fit rien en cette affaire » ſans ma participation. Souvenez-vous de tout le reſte : com- » ment j'aſſemblai le Sénat auſſi-tôt après, & combien j'y parlai » de vous ce même jour ; juſques-là que vous me dites vous- » même que mon diſcours avoit été ſi fort à votre avantage, » qu'il ſembloit un peu injurieux à vos collegues.

» De la maniere auſſi dont eſt conçu le Sénatus-Conſulte qui » fut fait alors, on ne ſauroit, tant qu'il durera, ignorer le » ſervice que je vous rendis. Souvenez-vous enfin de tout ce » que je fis dans le Sénat, de ce que je dis pour vous devant » le Peuple après votre départ, de tout ce que je vous en » écrivis.

» Quand vous voudrez raſſembler toutes ces choſes, je vous » ferai juge vous-même, ſi vous y répondîtes comme elles » le méritoient, lorſque vous vîntes à Rome il y a quelque » temps.

» Pour ce que vous dites *de notre réconciliation*, je ne com- » prends pas comment nous pouvons avoir été réconciliés, » n'ayant jamais été brouillés. Quant à ce que vous ajoutez, » *que je ne devois pas attaquer votre frere pour une parole*, ſachez » premiérement que j'eſtime beaucoup le fond d'où vient cette » plainte, & le ſentiment d'humanité & de piété fraternelle » qui l'a produite. Mais vous n'en devez pas trouver moins » bon que j'aie réſiſté en quelque choſe à votre frere pour le » bien de l'Etat ; car perſonne ne ſauroit être plus dévoué à la » République que je le ſuis. Que s'il ſe trouve que je me

ſuis

» suis seulement défendu contre les efforts impitoyables qu'il » a faits pour me ruiner, ce vous doit bien être assez que je » m'en sois pas même plaint à vous.

» Ayant appris qu'il projetoit d'employer, pour me perdre, » tout ce qu'il entreprendroit dans son Tribunat, je tâchai de » l'en faire détourner par votre femme Clodia & par votre » sœur Mutia, de qui j'avois éprouvé l'affection en plusieurs » rencontres, à cause de ma liaison avec Pompée son mari. » Mais il ne laissa pas de me faire le dernier jour de l'an, tout » Consul & sauveur de la République que j'étois, un affront » que vous aurez su sans doute, & qui n'a jamais été fait aux » plus pernicieux Citoyens en semblable occasion. Il m'empêcha » de haranguer le Peuple, suivant la coutume, en sortant de » Charge. Mais cet outrage même m'attira une gloire extrême; » car, comme il ne m'étoit plus permis que de faire, sans plus, » le serment accoutumé dans cette occasion, je fis à haute voix » le plus véritable & le plus noble de tous les sermens, & le » Peuple jura aussi par ses acclamations que mon serment étoit » véritable.

» Malgré un affront si éclatant, je le fis presser le même jour » par nos amis communs de changer de conduite à mon égard; » mais il répondit qu'il n'en étoit plus le maître. En effet, il » avoit dit peu de jours auparavant, en pleine assemblée du » Peuple, qu'il ne falloit pas laisser parler en public celui qui » avoit fait mourir des Citoyens sans aucune forme de justice.

» O l'homme de bien! le zélé Citoyen! qui condamnoit celui » qui a garanti le Sénat du massacre, la ville de l'incendie, & » l'Italie d'une guerre cruelle, à la même peine dont ce même » Sénat avoit châtié les auteurs de ces horribles entreprises, » avec l'approbation de tous les gens de bien.

» Je crus alors devoir lui résister en face, & je traitai le » lendemain de la République avec lui en plein Sénat, d'une

» maniere à lui faire connoître qu'il avoit à faire à un homme » inébranlable & vigoureux. Le jour d'après, ayant commencé » à haranguer le Peuple, il ne dit pas trois mots sans me nommer » & me menacer; & il parut n'avoir point de projet plus » arrêté, que de me pousser à bout à quelque prix que ce fût; » non pas en justice & dans les formes permises, mais par » oppression & voies de fait.

» Si je n'eusse pas résisté avec courage à sa témérité, qui » n'auroit cru que je n'avois paru vigoureux que par hasard » dans mon Consulat, & non par vertu? Que si vous ignorez » tout ce détail, comptez qu'il vous a celé des affaires de très- » grande importance: mais s'il vous en a communiqué quelque » chose, vous devez encore une fois me trouver bien doux & » bien patient, de ne vous en pas faire la moindre plainte; » voyant à présent que ce n'est pas *pour une* simple *parole*, » comme vous dites, mais par une animosité & des entreprises » très-cruelles contre moi, que je me suis déclaré contre lui » comme j'ai fait.

» Voyez ensuite mon honnêteté; si on doit appeller hon- » nêteté & non pas mollesse d'avoir négligé des injures si » atroces: je n'ai jamais opiné contre lui au Sénat. Toutes les » fois qu'il a été question de lui, j'ai été, sans me lever, de » l'avis de ceux qui m'ont paru lui être le plus favorables: » enfin, non-seulement je n'ai pas été fâché du Sénatus-Con- » sulte qui a tiré mon ennemi d'affaire, parce que c'étoit votre » frere; mais, ce qu'assurément je n'avois pas sujet de faire, j'y » ai contribué ma bonne part.

» Je ne l'ai donc pas attaqué: je n'ai fait que me défendre; » & bien loin d'avoir fait voir, comme vous dites, *de la légéreté* » à votre égard, j'ai été si constant, que j'ai persisté dans mon » attachement pour vous, lors même que vous m'avez aban- » donné.

» Voilà ce que je réponds ſur-le-champ à la lettre, par où » peu s'en faut que vous ne me menaciez : mais bien loin de » ne pas pardonner votre chagrin, je le juge très-digne de » louange ; car je ſais par expérience combien grande eſt la » force de l'amour fraternelle. Je prétends ſeulement que vous » rendiez la même juſtice à ma douleur, & que vous recon» noiſſiez que, bien loin de céder, j'étois en droit d'implorer » votre ſecours & celui de votre armée contre vos proches » même, puiſqu'ils m'ont attaqué avec tant d'aigreur & d'inhu» manité, avec ſi peu de ſujet.

» J'ai toujours ſouhaité que vous fuſſiez de mes amis, & j'ai » pris mille peines à vous faire connoître que j'étois des vôtres. Je » perſiſte dans ce ſentiment, & j'y perſiſterai tant que vous vou» drez, & je ceſſerai plutôt, pour l'amour de vous, de haïr » votre frere, que de diminuer quelque choſe de notre amitié ». Je rapporte en entier cette réponſe, comme digne de ſervir de modele à tous les honnêtes gens qui ont des difficultés entr'eux. Elle eſt, ſelon la remarque de St. Réal, dont j'ai ſuivi la traduction, auſſi raiſonnablement fiere que parfaitement honnête. Auſſi cette querelle s'appaiſa-t-elle ſi bien, que Celer dut principalement à Cicéron la dignité de Conſul, qu'il obtint deux ans après : & que Nepos, réconcilié avec Cicéron par l'entremiſe de ſon frere, embraſſa avec autant de chaleur que perſonne ſa défenſe contre Clodius ſon proche parent ; & que ce fut en partie à lui que Cicéron dut ſon rétabliſſement, lorſque Clodius lui eut fait tout le mal que Nepos lui avoit voulu faire précédemment.

XXXIV. Affaire de Calpurnius Beſtea, l'un des conjurés. Sa condamnation.

Si l'on avoit été étonné de voir le Tribun Nepos prendre parti, avec ſi peu de ménagement, dans une affaire odieuſe, telle que celle de la conſpiration, on dut être bien plus ſurpris de voir tenir une conduite pareille à ſon collegue Beſtea, lui qui, connu pour être un des principaux conjurés, devoit prudemment garder

le ſilence, & ſe tenir bien heureux d'avoir dérobé ſa tête à l'orage. On n'oſa néanmoins l'attaquer, à cauſe du pouvoir exhorbitant que lui donnoit ſa place. Il fut même fait Edile en 695. Mais, au ſortir de cette Charge, ayant demandé celle de Préteur, il fut refuſé, & Cæcilius l'accuſa, au Tribunal de Domitius, d'avoir voulu corrompre les ſuffrages des Centuries. On voit, par une circonſtance du diſcours de Cæcilius, qu'on accuſoit, outre ceci, Beſtea d'un horrible crime domeſtique; ſavoir, d'avoir empoiſonné ſes deux femmes en les touchant avec de l'aconit, lorſqu'il étoit couché avec elles. C'eſt là-deſſus que roule la vive déclamation de Cæcilius, ſur les careſſes meurtrieres du doigt de Beſtea [a]. Cicéron eut la généroſité de plaider pour lui. « Je me vois quelquefois, *dit-il à ce ſujet*, obligé de » prendre la défenſe de gens de qui je n'ai aucun lieu de me » louer, à la ſollicitation d'autres perſonnes à qui j'ai les der» nieres obligations [b] ». L'éloquence d'un tel défenſeur ne put empêcher Beſtea d'être envoyé en exil, d'où il fut enſuite rappellé par Céſar, ainſi que pluſieurs autres des conjurés, lorſque celui-ci ayant acquis la ſuprême puiſſance dans Rome, pardonna à tous les Citoyens condamnés. A ſon retour, il ſuivit le parti de Marc-Antoine, & ſe trouva au ſiege de Modene. Il oſa même demander le Conſulat. « Quelle abſurdité, *s'écrie* » *Cicéron* [c]*!* Un homme qui n'a pu être Préteur, veut être » Conſul. Compte-t-il donc l'arrêt qu'on a rendu contre lui pour » le grade qui lui manque. Dieu nous garde d'un pareil Ma» giſtrat ».

Beſtea reſta fort aigri contre Cicéron, qu'il regardoit comme étant la cauſe originelle de ſon malheur, quoique celui-ci eût plaidé pour ſa défenſe. Il déclamoit hautement contre lui, comme contre un meurtrier des Citoyens romains. C'eſt à ce ſujet que

[a] (*Hinc illa atrox Cæcilii peroratio in digitum Calpurnii Beſteæ. Plin. XXVII. 2.*)

[b] *Cic. Epiſt. ad Q. Fratr. II. 3.*

[c] *Philippic. II. 5.*

Brutus, intrépide & inexorable Républicain, s'élevoit, après avoir tué César, contre Cicéron, qui montroit tant d'indulgence pour le jeune Octave, fils adoptif & héritier de César. « Il est » certain, écrit-il à Atticus dans le temps de la guerre du second » Triumvirat, que Cicéron a irrité plutôt que réprimé la cupi- » dité & la licence de cet enfant; qu'il accorde tout à ses liai- » sons avec Octave, jusqu'au point d'invectiver contre nous; » ce qui retombe sur lui doublement. Car si Casca est un » assassin pour avoir tué César, comme Cicéron l'a dit, Cicéron » lui-même mérite bien plus ce nom, puisque Casca n'a tué » qu'un homme, & que Cicéron en a fait périr plusieurs. » D'ailleurs, lui convient-il de parler de Casca, comme Bestea » parle de Cicéron? Parce que nous ne citons pas à tout » propos nos ides de Mars, comme il a à tout moment dans la » bouche ses nones de Décembre, aura-t-il meilleure grace à » blâmer une belle action, que Bestea & Clodius n'en ont à » blâmer son Consulat? Notre ami Cicéron se vante d'avoir fait » la guerre en toge à l'armée de Marc-Antoine. Que m'importe » si, pour récompense d'avoir défait Antoine, on veut le rem- » placer: & si celui-là même qui a détruit le fléau, en produit » un autre plus difficile à exterminer? Toute sa conduite est » d'un homme qui ne refuse pas d'avoir un maître, mais qui » ne veut pas que ce soit Antoine. Et quel gré dois-je lui savoir » de ne craindre d'un tyran que sa colere? Voilà qu'on décerne » à Octave le triomphe, une paie pour ses soldats, & une » foule d'autres honneurs; & vous croyez qu'il ne voudra pas » avoir la place de celui dont il a déjà pris le nom? Est-ce » ainsi qu'a dû se conduire un homme consulaire, un homme » tel que Cicéron? Puisque vous m'avez forcé de parler, il faut » vous résoudre à entendre des choses désagréables. Je souffre » moi-même à vous les dire; je sais vos sentimens pour la » République, & que, toute désespérée qu'elle paroît, vous ne » croyez pas les choses sans remede.

» Quant à moi, rien ne m'empêchera de faire la guerre à la » tyrannie, quelle qu'elle soit, à la puissance, à la domination, » à tout pouvoir illégal, à tout ce qui voudra être au dessus » des loix. Je ne ferai point de marché pour la servitude. Vous » prétendez qu'Antoine est un honnête homme; je n'en crois » rien; mais vos ancêtres ne vouloient pas même de leur pere » pour tyran. Je ne vous aurois pas écrit si franchement, si je » ne vous aimois autant que Cicéron croit être aimé d'Octave. » Je suis fâché de vous affliger; car vous aimez vos amis, & » sur-tout Cicéron. Soyez persuadé que je n'ai rien diminué » de mon attachement pour lui; mais beaucoup de l'opinion » que j'en avois ».

XXXV. Recherches faites contre les autres complices, & leur exil.

Ceci ne se passa qu'en 697. L'année suivante Nobilior fut condamné [a]: & cet acte de sévérité fut le dernier de tous ceux qu'on exerça contre les complices de Catilina. Mais, dès l'an 691, aussi-tôt après la retraite du Tribun Nepos, on continua les recherches contre le reste des accusés. Depuis le supplice de Lentulus, tous ceux qui avoient eu part au complot, ne vivoient plus que dans la crainte d'un sort pareil. Un Chevalier romain nommé Vettius, sur l'assurance qu'on lui donneroit sa grace, découvrit quantité de complices, dont il remit une liste au Sénat. L'ayant ensuite redemandée, parce qu'il avoit, disoit-il, beaucoup d'autres personnes à y ajouter, le Sénat commença de suspecter sa déposition. On lui ordonna de nommer sur-le-champ ceux qu'il disoit avoir omis. Son embarras & le peu de gens qu'il nomma, confirmerent les soupçons qu'on avoit de lui. Cependant, comme le public ignoroit les gens qu'il avoit accusés, sa déposition causoit dans Rome & même dans les Provinces beaucoup de trouble & d'épouvante. Quantité de gens, qui n'étoient pas sur la liste, craignoient pour eux-mêmes, & plusieurs autres personnes fort innocentes se voyoient soupçonner publiquement,

[a] *Cic. ad Attic, IV. 16.*

Le Sénat, pour faire cesser ces sujets de crainte, & rassurer les innocens, ordonna que les noms des accusés seroient affichés. Incontinent après, ils furent mis en justice. On continua d'agir contr'eux, en vertu de la loi Plautia contre les violences. Cassius, Læcca, Varguntéius, Serv. Sylla, Cornélius & Autrone, furent envoyés en exil. Pour cette fois on n'osa les punir de mort, malgré le préjugé de l'arrêt rendu contre Lentulus. On jugea selon les termes de la loi Porcia, & le sentiment qu'avoit soutenu César, que l'exil étoit la plus grande peine qu'on pût infliger à un Citoyen romain. Autrone se retira en Epire, où il continua ses violences ordinaires, & se rendit si redoutable, que Cicéron, exilé lui-même en Grece quelques années après, n'osa passer par cette contrée, de peur de tomber entre ses mains.

XXXVI. Affaire de Publius Sylla. Cicéron prend sa défense Il est absous.

Mais de toutes les poursuites criminelles faites cette année contre les conjurés, aucune ne fit tant de bruit que celles faites contre P. Sylla, homme si considérable par lui-même, & par le nom du Dictateur son oncle. Le jeune Torquatus, & Cornélius, Chevalier romain, fils de celui qui venoit d'être condamné comme complice de Catilina, l'accuserent d'avoir trempé dans les deux conspirations. Hortense parla pour lui au sujet de la premiere, dont j'ai fait le récit au commencement de cette histoire. Cicéron entreprit sa défense sur la seconde, & fit pour lui un long plaidoyer, dont je dois donner un extrait. C'est une des pieces qui fournit le plus de détail sur l'histoire de la conjuration. « Enfin, dit-il, voici le temps & l'occasion où les » honnêtes gens peuvent retrouver en moi ce caractere de » douceur qui m'est naturel, & dont de fatales circonstances » m'avoient contraint de m'écarter. De malheureux Citoyens » ont éprouvé ma force & ma sévérité, tant qu'ils ont tenu la » République sur le penchant de sa ruine. Réprimés & abattus, » ils vont sentir les effets de ma clémence, aujourd'hui que

» Rome eſt ſauvée. La nature m'a formé indulgent : l'amour
» de la patrie m'a rendu ſévere. Mais ni la nature ni la patrie
» ne veulent de moi de cruauté. La République elle-même,
» d'accord avec mon inclination, m'ordonne de dépouiller
» (il eſt temps) ce perſonnage terrible, dont la néceſſité m'a-
» voit revêtu. Parmi nous, les rigueurs ſont momentanées, &
» la clémence eſt de tous les temps..... Hortenſe a défendu
» Sylla du premier crime qu'on lui impute. C'eſt à moi à le
» juſtifier du ſecond, à parler de ce qui s'eſt paſſé ſous mon
» Conſulat. Oui, Seigneurs, ce partage de la défenſe d'un
» Citoyen entre Hortenſe & moi, n'a point été fait au haſard :
» nous ne ſommes point ici des Avocats : nous ſommes des
» témoins; nous parlons tous deux de ce que nous avons vu &
» ſu, de ce qui nous a paſſé par les mains..... S'il eſt vrai
» que Sylla ait jamais formé le barbare projet de mettre le feu
» dans l'Etat, de renverſer la République, de détruire ſa patrie,
» de maſſacrer ſes compatriotes, qui doit être plus frappé que
» moi de ces objets funeſtes? pour qui le danger a-t-il été
» plus grand? où le complice d'un pareil complot pourroit-il
» trouver de juge plus implacable ou de plus inexorable
» ennemi? Parmi tant d'accuſés qui viennent d'être condamnés,
» qui d'entre nous s'eſt intéreſſé pour aucun d'eux? Ils n'ont pas
» trouvé un ſeul défenſeur. Dans les affaires ordinaires, on
» croit ne devoir pas abandonner ſes amis, lors même qu'on
» les juge coupables. Mais le crime dont il s'agit eſt en quelque
» ſorte contagieux. On craindroit de ſe rendre ſuſpect de com-
» plicité, en voulant prendre le parti des ennemis capitaux
» de la patrie..... Pourquoi donc vais-je parler pour Sylla.
» La raiſon en eſt très-ſimple, & la voici. C'eſt moi qui,
» durant mon Conſulat, ai découvert cet horrible complot,
» qui ai fait toutes les informations & conduit l'affaire à ſon
» terme : or, pendant tout ce temps, il ne m'eſt venu aucune
preuve

» preuve ni vocale ni littérale contre Sylla, pas même un indice. » Est-il un témoignage ici plus fort que le mien? Et que penser » d'une telle accusation, lorsque la personne même qui a été » chargée de toute l'affaire, & qui a sauvé l'Etat par sa fermeté, » n'a pas même suspecté l'accusé? Faut-il donc s'étonner si j'ai » accusé Autrone & si je défends Sylla? L'un étoit dans une » intime liaison avec les conjurés, l'autre à peine étoit de leur » connoissance. L'un a été convaincu par écrit & par la dépo- » sition des Allobroges; l'autre n'a été nommé par aucun des » témoins. L'un a fourni à Catilina tout ce qui étoit nécessaire » à la guerre civile, & même, après le supplice de Lentulus, » n'a été contenu que par la crainte d'un pareil sort. Il a pu » devenir plus timide, mais non pas meilleur Citoyen. L'autre » a passé tout ce temps-là à Naples, éloigné du tumulte, dans » un lieu plus propre à porter les ames aux plaisirs & à les » consoler de leur situation misérable, qu'à les porter à des » entreprises audacieuses..... Cependant il semble que les » accusateurs veulent ici m'accuser moi-même sur ce que j'ai » résisté aux prieres d'Autrone, avec qui on sait que j'ai eu » autrefois de si étroites liaisons, & qui, non content de m'a- » voir fait solliciter par tant de personnes considérables, est » venu chez moi, fondant en larmes, me supplier à mains jointes » de prendre sa défense. Il est vrai, je l'ai refusé, quoique tout » prêt à me laisser fléchir par la facilité naturelle de mon carac- » tere, & à oublier qu'il étoit un de ceux qui avoient envoyé » Cornélius pour m'assassiner dans mon lit. De quel front en » effet aurois-je pu faire punir d'un si grand crime une partie » des conjurés, en même temps que j'aurois voulu sauver de » la rigueur des loix un homme manifestement convaincu de » complicité? Vous avez cependant cédé, me dit-on, aux » prieres de Sylla: vous vous êtes chargé de sa défense. Oui » sans doute, & je le fais volontiers, parce que la cause & la

» perſonne ne ſont pas les mêmes : & l'on doit reconnoître ici » ma fermeté ordinaire & l'amour du bien public, qui eſt par- » tout mon guide. Cependant c'eſt là-deſſus que Torquatus » s'écrie que je veux perdre & ſauver qui il me plaît; que » j'exerce dans l'Etat une royauté abſolue; que ſi je ne ſou- » tenois Sylla, il n'oſeroit ici paroître; & que je crois n'avoir » qu'à ouvrir la bouche, pour diſpoſer ſouverainement de la » vie & de la mort des Citoyens. Quel eſt donc ce deſpotiſme » dont vous parlez, Torquatus? Eſt-ce celui de mon Conſulat, » pendant lequel je n'ai fait quoique ce ſoit, ſans en avoir reçu » l'ordre exprès du Sénat? Et quel eſt le tyran dans un Etat, » de celui qui défend un malheureux, ou de celui qui veut » opprimer un innocent? Vous ajoutez cependant que Numa » & Tarquin ont déjà régné dans Rome, & que je ſuis le troi- » ſieme étranger qui s'eſt emparé du ſceptre. A ce que je vois, » vous avez voulu être plaiſant : mais, autant que je peux m'y » connoître, ce n'eſt pas là votre talent; & de plus, il y a des » circonſtances où la plaiſanterie, même la bonne, ſeroit tout- » à-fait déplacée. Si vous cherchez qui d'entre les Romains a » voulu être le tyran de Rome, ſans feuilleter nos annales, » regardez chez vous les portraits de vos ancêtres, & ſouvenez- » vous de votre aïeul Manlius (*Je retranche ici quantité de belles » choſes que rapporte Cicéron pour la juſtification de ſa conduite, » & ce qu'il répond au titre d'étranger que lui donnoit Torquatus*). » Vous dites que le nom de Sylla ſe trouve dans la dépoſition » des Allobroges : mais liſez la dépoſition, & vous verrez à quel » propos il s'y trouve. Ils déclarent que Caſſius leur a dit » qu'Autrone étoit du complot, & qu'ils lui demanderent ſi » Sylla n'en étoit pas auſſi. Remarquez l'exactitude des Gaulois; » ils ne connoiſſent pas Sylla : mais ils ſavent qu'il a éprouvé » le même malheur qu'Autrone, lorſque leur élection fut caſſée. » Si Caſſius avoit répondu affirmativement, je ſoutiens que cela

» ne prouveroit rien contre Sylla : car Caſſius, qui ne vouloit » qu'engager les Gaulois, n'avoit garde de leur ôter une idée » favorable à ſes vues. Cependant il ne leur affirme rien, & il » ne l'auroit pu ſans ſe faire ſoupçonner de menſonge. En effet, » auroit-il été probable que Caſſius nommant les conjurés aux » Gaulois, & ſachant que rien n'étoit plus capable de les déter- » miner à favoriſer le projet, que de ſavoir que la haute nobleſſe » y entroit, eût attendu, pour nommer Sylla, qu'on lui fît » une queſtion là-deſſus. Dira-t-on que Caſſius l'oublia ? Mais » ſi un homme de ce nom pouvoit être oublié en pareil cas, » ne ſait-on pas qu'il ſuffit de parler d'Autrone pour faire ſonger » à Sylla. En effet, ce fut le premier mouvement des Gaulois. » Caſſius leur répondit qu'à l'égard de Sylla il n'en ſavoit rien » de certain. Mais, dit Torquatus, cette réponſe ne juſtifie pas » Sylla. Diſpenſez-moi, Seigneurs, de répondre à un pareil » argument. Caſſius, qui ſavoit toute l'affaire, ignoroit que Sylla » fût ou non du nombre des complices. Ne voit-on pas un » homme qui n'oſe ni dire une fauſſeté qu'on auroit bientôt » reconnue pour telle, ni diminuer les eſpérances des Gaulois » qu'il eſt chargé de ſéduire ? Une pareille incertitude de ſa » part a pour tous les gens de bon ſens l'effet de la négation la » plus forte.

» Mais ici Torquatus inſiſte, & dit que je n'ai pas fait retenir » fidélement les dépoſitions. Dois-je répondre à une pareille » impoſture, & devois-je entendre une telle parole ſortir de » la bouche de tout autre que d'un ennemi de l'Etat ? J'atteſte » ici tout le Sénat, qui a été témoin de ma conduite (*Il en* » *fait le récit en détail ; on l'a déjà vu plus haut*). J'atteſte Tor- » quatus, qui demeuroit alors chez moi, & qui avoit ſous les » yeux les originaux & les copies des dépoſitions. Pourquoi, » s'il s'eſt apperçu de quelque fauſſeté, avoir tant tardé à le » déclarer ? pourquoi a-t-il laiſſé périr de malheureux Citoyens ?

» Ecoutez, Torquatus, il y a long-temps que je souffre; & la » patience pourroit m'échapper. Vous savez si je sais repousser » les outrages. Ne m'obligez pas à lancer contre vous les foudres » de mon éloquence. Vous êtes un jeune homme que j'ai élevé. » Je veux bien vous regarder encore comme mon fils: j'accorde » quelque chose à l'amitié que j'ai pour Manlius votre pere, » aux services que vous m'avez rendus dans le temps de la » conspiration; à la chaleur du zele qui vous anime, dont le » motif peut être louable au fond. D'ailleurs, je n'ai pas cou- » tume de répondre à ceux que je puis trop facilement acca- » bler. Mais d'où vous vient cette colere, sur ce que je défends » un homme que vous accusez; en montre-je de ce que vous » accusez un homme que je défends. *Mais*, dites-vous, *j'attaque* » *mon ennemi :* & moi, je défends mon ami. *Mais vous ne devez* » *défendre personne dans l'affaire de la conjuration.* Au contraire, » c'est à moi, qui sait mieux que personne ce qui en est, à dé- » fendre ceux qui n'y ont point de part. *Pourquoi avez-vous* » *donc porté témoignage contre les autres?* Parce que mon devoir » m'y obligeoit. *Pourquoi ont-ils été condamnés?* Parce que j'ai » dit la vérité. *C'est une tyrannie de parler contre qui on veut, &* » *de plaider pour qui il nous plait.* Au contraire, ce seroit une » servitude de ne pouvoir parler ou plaider pour & contre, » quand l'un & l'autre sont justes..... *Mais Cornélius le fils* » *charge Sylla; il tient les faits de son pere, l'un des conjurés :* » *c'est comme si le pere même déposoit.* O l'homme sage que Cor- » nélius le pere! qui, par l'aveu de son fils, se charge de toute » la turpitude du complot, & qui n'a pas voulu recevoir sur » son propre aveu la récompense promise au dénonciateur. Que » dit-il, ce jeune Cornélius? Que Sylla, d'accord avec Catilina » & Autrone, avoit formé le projet de m'assassiner au milieu des » comices consulaires. Je m'en rapporte à vous, Seigneurs. Vous » vîtes alors les mouvemens d'Autrone; vous vîtes ceux de

» Catilina. Vous ne saviez de quoi il étoit question. J'étois alors » seul informé de toute cette trame, & j'avois pris les précau- » tions nécessaires à ma sûreté. Mais vîtes-vous Sylla faire aucun » mouvement? Dites-moi à présent, Cornélius, lors de l'assem- » blée chez Læcca, dans la rue des Taillandiers (ç'a été le » moment le plus chaud de la conspiration); lorsque votre » pere fut député pour venir m'assassiner dans mon lit; lorsque » Catilina partit pour l'armée; lorsque Lentulus, Cassius & » Céthégus préparoient tout pour la ruine de la Capitale; lors- » qu'Autrone alla faire révolter l'Etrurie, où étoit Sylla? A » Rome. Non. Dans le Picenum? dans la Gaule cisalpine? à » Camerino, ou dans quelques-unes des Provinces favorables » au parti des rebelles? Point du tout. Il étoit tranquillement à » Naples, dans la contrée d'Italie la plus tranquille. Mais, dit- » on, il y acheta des Gladiateurs, sous le prétexte supposé des » jeux qu'on devoit donner au Peuple en exécution du testament » du Dictateur son oncle, &c. » (*J'ai déjà rapporté ce fait, sur lequel Cicéron tâche de justifier Sylla. J'ai pareillement rapporté ce qui regarde l'envoi de Cincius en Espagne, & la sédition des habitans de Pompéi, près de Naples, qu'on accusoit Sylla d'avoir excitée*).

« Enfin, on cite la lettre que j'ai écrite à Pompée, où je » marque que cette tempête, qui a éclaté l'an passé, n'est qu'une » suite du premier complot qu'on avoit formé deux ans aupa- » ravant. Ai-je voulu dire par-là, comme on le prétend, que » Sylla étoit de cette premiere conspiration? C'est comme si on » prétendoit que je soutiens que Catilina, Pison, Varguntéius » & Autrone, étoient trop honnêtes gens & trop modérés pour » entreprendre aucun crime, s'ils n'y eussent été déterminés par » Sylla.....

» C'est une parole bien grave, Seigneurs, que d'entendre » dire à celui qui a découvert la conjuration, & qui a tout

» l'honneur d'avoir ſauvé l'Etat : *Je ne défendrois pas Sylla, s'il* » *étoit réellement coupable.* Je réclame ici, non ma propre autorité, mais la honte dont je me couvrirois par une pareille » démarche, après ma conduite paſſée. Que dis-je, moi qui » ſuis le vengeur de ce complot horrible, je ne défendrois pas » Sylla, ſi je le ſoupçonnois ſeulement.... Dieux immortels, » Dieux, ſauveur de cet Etat, qui préſidez à l'Empire & à la » ville de Rome, qui tenez dans vos mains la puiſſance & la » liberté du Peuple ; Dieux, par le ſecours de qui j'ai conſervé » vos temples & vos autels ! J'atteſte que c'eſt en honneur & » en conſcience que je parle en faveur de Sylla ; que je ne cache » à mon eſcient aucune circonſtance, que j'aimerois mieux périr, » que de défendre un forfait ſi funeſte à la République ; mais » je jure que je n'en ai rien découvert pendant mon Conſulat, » que je n'en ai rien ſoupçonné, que je n'en ai pas ſeulement » ouï parler [1] ».

Sylla fut abſous, & après un pareil diſcours, comment croire qu'il fût coupable ? Peut-on ſe perſuader qu'un auſſi honnête homme que Cicéron ait voulu employer de pareils ſermens pour affirmer une fauſſeté, & qu'il ne les ait regardés que comme des figures de réthorique permiſes à un Orateur pour ſoutenir ſa cauſe ? Il eſt certain néanmoins que Cicéron, malgré tous les éloges qu'il fait de Sylla dans cette apologie, ne l'aimoit guere, & ne l'eſtimoit point du tout. Tite-Live & Suetone, ainſi que Salluſte, le comptent, ſans héſiter, au nombre des conjurés. On découvrit même peu après un fait qui fit encore plus douter de la bonne foi de Cicéron ſur cet article. Il étoit en marché

[1] Le fragment du regiſtre journal (*acta diurna*), dont j'ai parlé dans l'hiſtoire précédente, à l'occaſion d'Hortenſe *, porte que cette cauſe fut plaidée le 28 Août 691 : que Sylla eut cinq ſuffrages de plus pour ſon abſolution : que les Tribuns du tréſor étoient contre lui. *Ad v^um. Kal. Septembr. M. Tullius cauſam dixit pro Corn. Sylla apud judices de conjuratione, accuſante Torquato filio quinque ſententiis obtinuit, Trib. Ærar. condemnarunt,*

* *Voy. Livr. V. nº. 52. aux Notes,*

de la belle maison de Crassus, dans le quartier du mont Palatin, vis-à-vis le temple de Jupiter-Stator, & il avoit emprunté de Sylla, pour cette emplette, deux millions HS. (62666 $\frac{2}{3}$ onces d'argent). On en eut quelque soupçon, & on lui en fit des reproches. A quoi il répondit que l'un des faits étoit aussi vrai que l'autre, & qu'il n'avoit pas plus songé à acheter la maison de Crassus, qu'à emprunter de l'argent de Sylla. Puis, lorsque tout fut découvert par la conclusion du marché, il crut se tirer d'affaire, sur cette mauvaise équivoque, par une plaisanterie, en disant qu'un bon pere de famille étoit obligé en conscience de dissimuler la vérité pour faire ses marchés [a]. Il écrit sur le même ton à Sextius. « J'ai acheté, lui marque-t-il, trente-cinq mille » *nummi* la maison de Crassus. Je suis si endetté, qu'il faudra » que je fasse une conjuration pour me tirer d'affaire. Mais les » conjurés n'ont point de confiance en moi, & refusent de me » recevoir parmi eux. Ils disent que je fais semblant d'avoir » besoin d'argent : mais que je n'en dois pas manquer, après » avoir si bien servi les usuriers. C'est ainsi qu'ils appellent les » gens dont la fortune est solide, & qui n'ont pas voulu con- » sentir au bouleversement de l'Etat. Pour vous parler sérieu- » sement, j'ai éprouvé en cette occasion, que quand on a bonne » réputation, on a bon crédit. J'ai trouvé sans peine sur mes » billets tout l'argent dont j'ai eu besoin, à six pour cent ». Cette maison venoit du fameux Tribun Livius Drusus : Crassus l'avoit fort embellie [b]. Malgré le ton de raillerie que Cicéron prend ici, les circonstances le rendirent suspect d'avoir altéré la vérité en faveur de Sylla son client. Il y a apparence néanmoins que Sylla n'étoit point de la seconde conspiration, quoiqu'il eût certainement trempé dans la premiere. Il faut même ajouter à sa décharge que Salluste peut avoir été partial contre lui, à cause du mauvais traitement qu'il reçut lors de son

[a] *Aul-Gell. XII. 12.*   [b] *Cic. Epist. ad famil. V. 6.*

intrigue galante avec Fausta, fille du Dictateur. J'ai raconté ceci plus au long dans la vie de notre Historien.

XXXVII. Mécontentement des Allobroges. La nation prend les armes. Guerre dans les Gaules.

Cependant la nation des Allobroges ne recevant pas du Sénat, après le service important qu'avoient rendu ces députés, tout le soulagement qu'elle avoit espéré au sujet des dettes dont cette Province étoit accablée, résolut de prendre les armes, & de se procurer, à force ouverte, les avantages qui lui avoient été offerts par les conjurés. Ces Peuples entrerent dans la Gaule Narbonnoise, où ils firent le ravage. Le Préteur Pomtinus, ayant eu ordre de marcher contr'eux, envoya Manlius Lentinus son Lieutenant assiéger la ville de Vence. A son approche, la plupart des habitans s'enfuirent, & le reste demanda la paix avec beaucoup de soumission. Mais pendant qu'on traitoit des conditions, une grosse troupe de paysans des montagnes fondit à l'improviste sur le camp de Manlius, le chassa de devant la place, & mit Vence en sûreté. Les Romains demeurerent néanmoins maîtres de la campagne, où ils faisoient sans obstacle un butin immense, lorsque Catugnat, chef de la nation, s'avança sur le bord de l'Isere, dans l'intention de secoutir cette contrée. Manlius marcha pour défendre le passage de la riviere, & empêcher la jonction des Allobroges avec les montagnards méridionaux. Mais trouvant les Gaulois maîtres du passage, avec une quantité de bateaux, il se retrancha sur la rive du fleuve, dans un poste couvert de bois, d'où il fondoit sur les petits corps des Gaulois, à mesure qu'ils avoient passé l'Isere. Ce fut dans une de ces escarmouches que, s'étant engagé trop avant à la poursuite de l'ennemi, il tomba dans le gros de l'armée de Catugnat, par qui il auroit été entiérement défait, si un orage épouvantable, qui survint, n'eût empêché les barbares de profiter de leur avantage. Delà Manlius alla une seconde fois faire le siege de Vence, qu'il prit d'assaut, les affaires ayant appellé Catugnat d'un autre côté. Marius & Galba, autres

Lieutenans

Lieutenans de Pomtinus, avoient passé le Rhône, & étoient entrés dans le Pays même des Allobroges, où ils assiégeoient Solone, Ville aujourd'hui inconnue. La place étoit commandée par un château fort, dont les Romains s'emparerent après un combat assez vif. Ils brûlerent ensuite une partie de la Ville, qui n'étoit que de bois. Mais l'arrivée de Catugnat les empêcha de s'en emparer. Alors Pomtinus apprenant que ce Général Gaulois s'étoit enfermé dans la place avec toutes ses forces, y marcha en personne. L'armée Gauloise fut défaite ou faite prisonniere en entier, sans exception de personne, que de seul Général, qui trouva moyen de s'échapper. Après cet événement, la Province, entiérement pacifiée, rentra sous la domination romaine [a]. Pomtinus, par ordre du Sénat, fit frapper des médailles, représentant d'un côté la tête de Rome, de l'autre un trophée d'armes, au bas duquel est couchée la Gaule captive, ayant à sa droite le Préteur en habit de Général, une pique à la main, à sa gauche un Roi barbare, les mains liées derriere le dos [1]: ce qui pourroit faire douter de la circonstance rapportée par Dion, que Catugnat trouva moyen de s'échapper. Pomtinus revint à Rome, où il demanda l'honneur du triomphe, qui lui fut contesté par un Tribun du Peuple. Appius, Consul alors, appuyoit sa demande. Caton & Servilius se joignirent aux opposans, alléguant que la commission en vertu de laquelle Pomtinus avoit agi, n'étoit pas légale. « Mais il en sera, selon les apparences, » dit *Cicéron*, de ce projet de Caton comme de baucoup » d'autres, qui font beaucoup de bruit, puis s'en vont en » fumée [b] ». En effet, Galba, ci-devant Lieutenant de Pomtinus, se trouvant alors Préteur, assembla furtivement, avant le jour, une partie du Peuple, malgré la défense générale de tenir

[a] *Cic. de provin. Consular. T-Liv. epitom. 103. Dio-Cass. L. 37 & 39.*

[1] C. PONTINIUS. A. F. Au revers, la tête de Rome. PRO PR. ROMA. *Voy. la médaille n°. 11.*

[b] *Cic, ep. ad Att. IV. 16. ad Qu. Fr. III. 4.*

les comices avant le lever du soleil. L'assemblée permit à Pomtinus de triompher. Il entra à l'instant dans Rome. Les opposans y accoururent : la cérémonie dégénéra en massacre : mais Pomtinus se trouva le plus fort, & poursuivit sa route jusqu'au Capitole.

XXXVIII. Recherches faites contre le Consul Antoine. Il est condamné à l'exil.

Telles furent les suites qu'eut la conjuration dans la Gaule transalpine. A Rome, le Consul Antoine, de retour du camp de Pistoye, se trouvoit également odieux au parti des conjurés qu'il avoit trompé, & à celui du Sénat qu'il avoit mal servi. Il partit pour son Gouvernement de Macédoine, faisant porter devant lui ses faisceaux couverts de lauriers, dont on les avoit ornés après la victoire. Ce n'étoit point la coutume d'en user de la sorte : les vainqueurs les devoient déposer dans le Capitole : raison pour laquelle les Devins augurerent mal de son expédition, disant qu'il portoit à ses ennemis les marques de la victoire [a]. Ce ridicule prognostic fut vérifié par l'événement. Antoine, après avoir épuisé les Peuples de son Gouvernement à force d'exactions, voulut s'adresser aux étrangers. Il entra dans la Dardanie, Province voisine du Danube, aujourd'hui la Servie, & pilla la campagne. Mais, à la premiere approche des ennemis, il perdit la tête, s'enfuit avec sa cavalerie, laissa l'infanterie exposée à la merci des Dardaniens, qui se contenterent de lui enlever tout son butin, & de la mettre hors de leurs confins. Antoine voulut s'en dédommager sur la Mysie [b]. Il n'y fut pas plus heureux : les Scythes Bastarnes, que les Mysiens avoient appellés à leur secours, le défirent entiérement, près de la ville d'*Ister*, aujourd'hui *Vistuar* en Bulgarie. De sorte que le Sénat, justement indigné de sa conduite, le rappella & lui envoya des successeurs ; du nombre desquels fut, au rapport de *Suetone*, Octavius, pere de l'Empereur Auguste, qui défit en Macédoine un parti mêlé de sectateurs de Catilina & de ceux de Spar-

[a] *Jul. obseq. de prodig.*

[b] *Dio-Cass. L. XVIII. 39.*

tacus, qui, s'étant rejoints en cette Province, excitoient de nouveaux mouvemens. Dès qu'Antoine fut de retour, Cælius & Caninius l'accuserent au tribunat du Préteur, comme complice de la conspiration [a]. Cicéron se crut en quelque façon obligé de prendre la défense de son ancien collegue [b]. Il plaida pour lui, & il n'y eut pas de preuve. Mais Jules-César se donna tant de mouvemens, qu'Antoine fut condamné pour les malversations qu'il venoit d'exercer en Macédoine, quoiqu'on ne l'eût pas attaqué là-dessus, & que la véritable accusation ne fût pas prouvée. Le lendemain de sa condamnation, le parti des conjurés eut l'insolence de faire un grand festin, en signe de réjouissance, & de parer de fleurs le tombeau de Catilina. Antoine s'en alla en exil dans l'isle de Céphalonie, où il mena pendant quinze ans une vie assez misérable. Il ne laissa pas de se faire une espece de petite souveraineté dans cette isle, & d'y bâtir une Ville [c], qui étoit presqu'achevée, lorsqu'il fut rappellé par Marc-Antoine le Triumvir son neveu. Il mourut peu après son retour, ne laissant qu'une fille, mariée au même Marc-Antoine son cousin germain, qui la répudia dans ce même temps, l'accusant, injustement, à ce que l'on croit, d'avoir eu un mauvais commerce avec Dolabella [d]. Elle feroit restée dans une situation fort malheureuse, après ce divorce, si Caninius, qui avoit achevé de ruiner son pere en le faisant exiler, n'eût eu la générosité de l'épouser [e].

XXXIX. Poursuites de la faction des conjurés contre Valérius Flaccus. Cicéron plaide pour lui.

La condamnation d'Antoine, à laquelle la cabale des conjurés avoit eu grande part, les enhardit à attaquer Valérius Flaccus, par qui le traité fait avec les Allobroges avoit été intercepté. C'étoit un homme de grand nom; car il descendoit de Valérius Publicola, Consul la premiere année de la Répu-

[a] *Val-Max. IV. 6. 2.*

[b] *Cic. pro Cœlio. Idem. pro Flacco. 38. & epist. ad familiar.*

[c] *Strab. L. X. p. 455.*

[d] *Plut. in Anton. 1684. Cic. Philippic.*

[e] *Val-Max.* ibid.

blique; d'ailleurs homme sage & courageux : mais on l'accusoit d'avoir fait de terribles exactions dans le Gouvernement d'Asie, qu'il avoit eu depuis sa Préture; & il y a grande apparence, sur ce que rapporte *Macrobe*, que l'accusation n'étoit pas sans fondement; tant cette malheureuse habitude de fouler les Peuples des Provinces, étoit devenue générale. Lælius le mit en justice. Les deux plus grands Orateurs de Rome, Hortense & Cicéron, parlerent pour lui. Hortense s'étendit beaucoup sur les louanges de Cicéron, & sur les services importans qu'il avoit reçus de Flaccus, dans le péril extrême où la conspiration avoit jeté l'Etat. C'est aussi en partie la matiere du discours de *Cicéron*, dont voici l'extrait.

« Lorsque dans le moment le plus critique où Rome se soit » jamais trouvée, j'employois les soins de Flaccus pour détourner » le glaive suspendu sur vos têtes, pour sauver du massacre & » de l'incendie vos femmes, vos enfans, vos maisons, votre » patrie; lorsque je l'engageois à partager avec moi tout le » danger où je m'exposois alors, & à se sacrifier généreusement » pour le salut de tous, devois-je croire qu'il pût jamais avoir » besoin de mon crédit, pour autre chose que pour parvenir au » comble des dignités, & qu'il se verroit réduit à implorer mon » secours pour sauver sa tête? Devois-je croire qu'un homme » issu d'une maison si célebre par son attachement aux intérêts » du Peuple, qu'un descendant de celui qui délivra Rome de » la tyrannie des Rois, qu'un homme enfin qui, au bout de » cinq siecles, vient, par une semblable action, de renouveller » la gloire de ses ancêtres en sauvant la République qu'ils avoient » formée, pût jamais attendre autre chose du Peuple romain, » que des récompenses & des honneurs? Si un tel homme étoit » tombé en faute, je ne crains pas de le dire, Seigneurs, il » faudroit fermer les yeux; sans crainte que la tolérance en cette » occasion pût jamais tirer à conséquence : car où est celui qui,

» pour prix d'une telle indulgence, pût alléguer de tels services?
» Mais, par malheur, ce sont ses services même qui font ici
» son crime. On a condamné Antoine, dont l'armée a vaincu
» Catilina. On attaque Flaccus, qui a découvert le complot
» fait avec les Gaulois. Que reste-t-il, si ce n'est de perdre
» aussi celui qui a découvert & puni toute la conspiration? Si
» l'on persécute ainsi les ministres dont je me suis servi, leur
» chef doit-il s'attendre à être épargné? En quel siecle vivons-
» nous, bons Dieux! Il faut que la dépravation des esprits soit
» aussi grande aujourd'hui que celle des mœurs, si l'on espere
» trouver en vous la même sévérité contre les sauveurs de la
» patrie, que contre ses destructeurs. La République est-elle
» renversée au point de voir tourner contre ceux qui ont dé-
» couvert la conjuration, les peines employées contre les con-
» jurés? Antoine a été accablé. Hé bien, soit. Je n'ai garde de
» soutenir que sa conduite ait été sans reproche. On a dit qu'il
» avoit manqué de fidélité à Catilina, & il a fallu faire des
» funérailles à ce chef des conspirateurs. Il est question aujour-
» d'hui des obseques de Lentulus: & certes on ne peut offrir
» aux manes de celui qui vouloit vous égorger tous, de victime
» plus agréable que celui qui vous a tous sauvés. Que les con-
» jurés assouvissent leur haine. Rappellez les proscrits, & exilez
» les Magistrats. Il ne manque plus ici que moi pour victime;
» & je paierai volontiers de ma tête ma tendresse pour mon
» pays. En effet, qui ne voit que c'est contre moi qu'on produit
» des témoignages, que l'on forge des accusations, qu'on prépare
» les esprits, qu'on dispose les cœurs, qu'on cherche des pré-
» jugés. Si je voyois ici, sous le faux nom du Peuple romain,
» une troupe malicieuse, ignorante & insensée, s'acharner à
» ma perte, je le supporterois peut-être avec patience. Mais
» ce qui m'est intolérable, est d'y voir des Sénateurs & des
» Chevaliers romains, des gens des deux ordres, par le ministere

» & le commandement de qui j'ai tout fait en cette occasion.
» Il semble qu'il n'y ait plus aujourd'hui sur cette affaire qu'un
» sentiment & qu'une volonté. Hé bien, si l'on me cite moi-
» même, me voilà prêt à comparoître. Que le Peuple soit mon
» Juge: non-seulement je ne le récuse pas, mais je le réclame.
» Qu'on fasse cesser les violences, qu'on fasse taire les esclaves,
» qu'on éloigne les armes & les pierres. Il n'y aura pas un
» homme assez injuste, après m'avoir entendu, si du moins il a
» encore le cœur & libre & Citoyen, pour me refuser de nou-
» velles récompenses. O Dieux immortels, qu'y a-t-il de plus
» misérable! nous qui avons assuré la vie & la liberté de tous les
» gens de bien, serons-nous réduits à nous en remettre au juge-
» ment d'une populace tumultueuse, & à redouter celui de ce
» corps de Citoyens choisis, que je vois ici rassemblés. O
» Flaccus, qu'est devenu ce temps où le bruit de nos louanges
» retentissoit jusqu'aux Cieux. Je crains fort que notre gloire
» passée ne nous soit plus funeste que profitable; & ce n'est pas
» d'aujourd'hui que j'ai remarqué qu'à Rome les mauvais Ci-
» toyens ont bien meilleure mémoire que les bons. Mais si
» l'événement de ce procès vous est fatal, n'en accusez que
» moi. C'est ma main qui vous a conduit dans le précipice. Ce
» sont mes sollicitations & mes promesses qui vous ont trahi,
» lorsque je vous fis entendre que si jamais la cabale des méchans
» se déchaînoit contre vous, vous trouveriez pour sauve-garde
» l'appui de tous les gens de bien, amis de la liberté que vous
» alliez conserver à l'Etat. J'avois cru, je l'avoue, que si la
» République ne se faisoit pas un honneur de récompenser vos
» services, elle se feroit du moins un devoir de veiller à votre
» sûreté. Mais puisque ma crédulité vous a entraîné dans le
» piege, c'est à moi de vous tendre la main pour en sortir, s'il
» est possible, & de faire voir la fausseté & l'iniquité des prétextes
» qu'on croit avoir trouvés pour vous perdre ». Cicéron entre alors

dans le détail de l'accusation intentée à Flaccus. Je ne pousserai pas plus loin cet extrait : le reste n'étant pas directement de mon sujet. L'accusé fut absous. *Macrobe* rapporte que les Juges n'eurent pas la force de le condamner, dans le sein même de la Ville qu'il avoit garantie de l'incendie.

XL. Fureur des conjurés contre Cicéron. Clodius & César se tournent contre lui.

Mais toute la fureur de la faction des conjurés se tourna contre Cicéron, qu'ils réservoient en effet pour derniere victime [a]. Clodius, qui se mit à leur tête, étoit devenu le plus mortel ennemi de Cicéron, après avoir long-temps été avec lui dans une étroite liaison. Il faut savoir que, quelque temps auparavant, Clodius, amoureux de Pompéia, femme de César, s'étoit introduit chez elle déguisé en femme, la nuit de la célébration des mysteres de la bonne Déesse, dont la vue, interdite aux hommes, les rendoit coupable d'un sacrilege.. Clodius s'adressa à une femme de chambre pour avertir sa maîtresse. Mais malheureusement il se trompa dans l'obscurité. La femme de chambre, qui n'étoit pas celle de Pompéia, mais d'Aurélie sa belle-mere, le reconnut à sa voix & à son air embarrassé. Elle fit un bruit affreux dans la maison, criant qu'il y avoit un homme déguisé parmi elles. L'affaire devint très-sérieuse. On informa criminellement contre Clodius. Celui-ci alléguoit, pour principal moyen de justification, qu'il étoit ce jour-là à dix lieues de Rome. Mais il avoit parlé le même soir à Cicéron. Terentia, femme de Cicéron, jalouse de l'inclination qu'elle soupçonnoit à son mari pour Clodia, femme de Martius Rex & sœur de Clodius, résolut de saisir cette occasion, pour le brouiller sans retour avec toute cette famille; & comme elle avoit beaucoup de pouvoir sur l'esprit de son mari, elle lui persuada de déposer en justice d'un fait qui ruinoit toute la défense de Clodius. En effet, cette démarche les rendit irréconciliables, quoique celui-ci eût été absous à force d'argent qu'il distribua à ses Juges. De ce

[a] *Senec. de tranquill. c. 5.*

moment, Clodius ne ſongea plus qu'à ſe venger, & réſolut, pour y réuſſir plus ſûrement, de ſe faire nommer Tribun du Peuple: projet abſurde & indécent tout à la fois. Car Clodius étoit de la haute nobleſſe; & l'entrée au Tribunat étant interdite aux Patriciens, il falloit que Clodius quittât ſa famille pour ſe faire adopter par quelque homme du Peuple: choſe ſans exemple juſqu'alors. Il fit part de ſon idée au Conſul Metellus Celer, ſon beau-frere & ſon couſin germain, de qui il reçut pour réponſe, que s'il lui en parloit davantage, il le tueroit de ſa main. Alors Clodius fit propoſer au Peuple, par un Tribun, de permettre aux Patriciens de parvenir au Tribunat. La propoſition ayant été hautement rejetée, il revint à ſon premier projet, & ſe fit adopter par un Plébéïen. Mais Celer fit caſſer l'adoption, comme n'ayant pas été faite en forme légale. C'étoit ſur la fin du Conſulat de Celer, à qui Céſar alloit ſuccéder en cette place.

Sur ces entrefaites, Cicéron plaida la cauſe d'Antoine, dont j'ai parlé plus haut. Il eut l'imprudence, dans ſa harangue, de ſe lâcher vivement, quoiqu'à mots couverts, contre Céſar, l'un des adverſaires d'Antoine. Celui-ci, ſans daigner lui répondre, ſe contenta de dire en public, « qu'il y avoit à Rome des » gens qui faiſoient métier d'attaquer, par de mauvais diſcours, » les perſonnes les plus conſidérables, afin de les engager à » répondre ſur le même ton, & les rendre par-là auſſi ridicules » qu'eux: mais que ce genre d'eſcrime n'étoit pas fait pour un » homme tel que lui, & qu'il n'avoit garde d'envier à ces ſortes » de gens le plaiſir qu'ils trouvoient à ſe louer eux-mêmes & » à mal parler d'autrui ». Cependant, ſoit que Céſar fût réellement piqué au vif dans le fond de l'ame; ſoit que naturellement peu vindicatif, il ne négligeât pas néanmoins la vengeance, quand elle pouvoit ſervir aux vues particulieres de ſon ambition, & qu'il fût bien aiſe de ſe venger d'une maniere indirecte de Cicéron

Cicéron & de Clodius tout à la fois, en les oppoſant l'un à l'autre [a], il mena le même jour l'amant de ſa femme à l'aſſemblée du Peuple [b], où il fit ratifier, par une ordonnance ou *Plébiſcite*, l'adoption de Clodius par un homme du Peuple nommé Fontéius. Cicéron ſentit ſa faute, & s'excuſe dans un de ſes ouvrages, en diſant « que la néceſſité de défendre ſon malheureux collegue, » l'avoit obligé à dire certaines choſes, que des eſprits mal- » intentionnés ayant malignement appliquées à un homme » célebre, auquel il n'avoit point du tout ſongé, l'avoient ſi » fort aigri, qu'il avoit lancé trois heures après contre lui le trait » fatal qui cauſoit ſa perte ».

XLI. César cherche à regagner Cicéron. Embarras de ce dernier.

Cependant l'intention de Céſar n'étoit pas tant de perdre Cicéron, que de le gagner en lui inſpirant de la crainte. Il venoit d'obtenir le Gouvernement des Gaules, & de former avec Pompée & Craſſus le fameux Triumvirat dans lequel il auroit voulu faire entrer Cicéron en quatrieme; le regardant comme le ſeul homme aſſez puiſſant dans l'Etat pour mettre obſtacle à cette ligue. Dans ces vues, il continua de vivre honnêtement avec lui, & de lui donner une grande marque de diſtinction, en prenant ſa voix au Sénat immédiatement après Pompée & Craſſus. Il lui fit dire par Balbus de Cadix ſon confident, que dans le deſſein où il étoit de ſe conduire par ſes conſeils & par ſon crédit dans l'adminiſtration des affaires d'Etat, il lui offroit la même part qu'avoit Pompée dans ſon amitié, & qu'il le prioit de conſentir à la diſtribution des terres de Campanie, qu'il vouloit faire ordonner. Puis, lorſque ſon ennemi eut été fait Tribun du Peuple, il lui propoſa de lui donner la Lieutenance générale de ſon armée, & de l'emmener avec lui dans ſon Gouvernement. Cicéron fit une grande faute de refuſer cette offre, qui l'auroit dérobé à la perſécution de Clodius. Mais il ne pouvoit, ſans ſe déshonorer, conſentir au partage

[a] *Dio-Caſſ. XVIII. 39.* [b] *Sueton. in Jul. 20. Cic. pro domo. 7.*

des terres de la Campanie. C'étoit une loi agraire très-odieuse, qu'il avoit hautement fait rejeter l'année de son Consulat, lorsqu'elle fut proposée par Rullus. Elle rendoit celui qui l'auroit fait passer, maître de disposer des esprits du Peuple, & d'écraser le parti du Sénat. Cette même raison l'empêcha aussi d'accepter dans la suite la place que Cosconius, l'un des vingt Commissaires nommés pour l'exécution de cette loi, laissoit vacante par sa mort. Il prit le parti de se retirer à sa maison de campagne d'Antium, d'où il écrit souvent à Atticus du ton d'un homme fort dégoûté des affaires publiques. « Je vois assez d'ici, lui » marque-t-il, sur qui tombera la haine de tout ceci, & qui » en sera la victime : mais croyez que ni l'expérience ni mes » spéculations politiques ne m'ont rien appris, si l'on ne regrette » dans peu le temps de mon Consulat. Si l'autorité du Sénat y » parut odieuse, cette autorité, partagée entre tous les membres » de ce corps, ayant passé, non pas au Peuple, mais à trois » particuliers sans modération, qu'en arrivera-t-il? Qu'ils » fassent donc tels Consuls & tels Tribuns qu'il leur plaira : » vous verrez, dis-je, avant qu'il soit peu, & les gens du bon » parti & Caton lui-même plus puissans que jamais. Je ne dis » pas cela pour aucun intérêt que j'y prenne : je ne songe plus » qu'à philosopher, si Clodius veut bien me le permettre; sinon » je me défendrai avec la résolution d'un philosophe déterminé » à faire repentir quiconque l'attaquera le premier. Rome doit » me le pardonner : si je n'ai pas plus fait pour elle, du moins » ai-je plus fait qu'elle n'exigeoit de moi; & j'aime mieux » désormais être mal gouverné par les autres, que de me charger » de la conduite d'un vaisseau rempli de passagers si ingrats... » De quoi m'aviserois-je de soupirer encore pour les honneurs, » s'il est vrai que je voulusse être débarrassé de ceux que j'ai, » & ne plus songer qu'à la philosophie ! Plût aux Dieux avoir » toujours pensé de même : & puisque l'expérience m'a appris

» que ce que je croyois le plus digne d'envie n'est que vanité, » je ne veux plus m'entretenir qu'avec les Muses. Il est vrai que » César m'offre la Lieutenance de son armée dans les Gaules, » & que peut-être raisonnablement je devrois l'accepter. Mais, » à vous parler confidemment, je ne crois pas que ce soit mon » fait. Je ne suis pas d'humeur à fuir : j'ai peut-être même trop » d'envie de combattre..... Les menaces de Clodius, & les » assauts qu'il se dispose à me livrer, ne m'épouvantent point. Je » sens même que je puis y succomber avec dignité, si j'aime mieux » céder, que de mettre le feu dans ma patrie.... Après tout, » les choses n'iront peut-être pas comme on pense. Varron n'a » pas moins de probité que de science, & me sert divinement. » Pompée m'aime & me chérit. Vous le croyez, m'allez-vous » dire. Oui, je le crois : il me l'a entiérement persuadé. Il fau- » droit qu'il n'eût ni foi ni honneur. Il m'a donné vingt fois sa » parole, de ne jamais souffrir que Clodius m'attaquât, sous » quelque prétexte que ce fût. Il m'a juré qu'il se feroit plutôt » tuer lui-même, que de laisser rien entreprendre contre moi. » L'essentiel est que vous arriviez ici avant que Clodius entre » en charge. Je ne saurois vous dire tout ce que je me promets » de vos conseils, de votre prudence, & sur-tout de votre » amitié. Vous me serez bon à tout. Au moment que ma lettre » arrivera, si vous dormez, éveillez-vous. Si vous êtes levé, » mettez-vous en marche. Si vous marchez, courez. Si vous » courez, volez ». Le plus grand malheur de Cicéron en cette occasion, fut sa fausse confiance en Pompée, qui le joua indignement dans tout le cours de cette affaire, & lui conseilla toujours de tenir bon, & de ne pas accepter les offres de César. Cicéron crut depuis que Pompée avoit été d'intelligence avec César, pour lui donner ce conseil. Il y a apparence néanmoins que César n'étoit pas de mauvaise foi en ceci, & il a dit lui-même qu'*il ne s'étoit déterminé à abandonner Cicéron, qu'après*

avoir reconnu qu'il ne pouvoit vaincre l'éloignement de celui-ci, qui aimoit mieux risquer de se perdre que de lui devoir son salut. Cicéron convient qu'il y eut beaucoup de prévention de sa part, & qu'il s'étoit figuré que César vouloit le mettre hors de combat, en l'engageant dans quelque démarche indigne de son rang & de sa réputation. Il ajoute qu'il n'entreprendra pas de se justifier sur un point sur lequel presque tout le monde l'a condamné.

XLII. Clodius, devenu Tribun du Peuple, donne un requisitoire contre Cicéron. Grande querelle. Les Magistrats & les Grands se partagent.

Quoi qu'il en soit, dès que Clodius fut entré en exercice de sa charge, il proposa plusieurs loix, tendantes à ruiner l'autorité de Cicéron, & finit par en publier une, portant que *quiconque auroit fait mourir des Citoyens romains sans qu'ils eussent été condamnés dans l'assemblée du Peuple, seroit retranché de la société.* D'autres disent que cette loi étoit conçue en termes moins formels. Clodius étoit d'autant plus aigri, que Cicéron ne s'épargnoit pas à dire nettement qu'il avoit été un des complices de la conjuration : & en effet, le bruit avoit couru qu'il étoit parti de Rome avec Catilina, le jour que celui-ci en sortit, pour aller se mettre à la tête des troupes que Mallius lui rassembloit près de Fésules; mais qu'à quelque distance de la Ville, il avoit changé de dessein, & étoit revenu sur ses pas [a]. Il étoit aisé de voir qu'on vouloit donner un effet rétroactif à la loi. Les deux nouveaux Consuls, Pison, beau-pere de César & cousin germain de Céthégus, & Gabinius, intime ami de Catilina, n'eurent pas de peine à se déterminer à abandonner Cicéron à Clodius, sous la promesse qu'il leur fit, de leur faire avoir des Gouvernemens fort lucratifs. Cicéron, par une démarche précipitée, qui lui fit grand tort dans la suite, comme il en convient lui-même (car il n'étoit pas dénommé personnellement dans la loi), prit un habit de deuil, & alla solliciter le Peuple de ne la pas ratifier. Mais une vile troupe du parti des conjurés se

[a] *Ascon-Ped.*

mit à l'insulter publiquement, en lui jetant des pierres & de la boue. Alors Crassus le fils, à la tête de vingt mille personnes en habit de deuil, vint se mettre à sa suite, & l'accompagna partout. D'un autre côté, l'ordre des Chevaliers s'étant assemblé, députa au Sénat deux des principaux consulaires, Hortense & Curion, pour le prier de se joindre à Cicéron. Gabinius étoit seul au Sénat. Pison se tenoit caché dans sa maison. Les deux députés, & tout le Sénat ensuite, se jeterent inutilement aux pieds de Gabinius, qui ne voulut jamais rien promettre. Les Sénateurs, au sortir de là, eurent assez de peine à se dérober aux fureurs de la canaille, par qui le temple de la Concorde étoit investi. Ils s'habillerent presque tous de noir, & vinrent en foule au cirque de Flaminius, où Clodius tenoit le Peuple assemblé, pour faire recevoir sa loi. Les deux Consuls ayant d'abord été consultés là-dessus, Pison répondit d'un ton froid, *que la cruauté dont on avoit usé dans l'affaire de la conspiration, ne lui avoit jamais plu.* Gabinius alla plus loin, & dit *que cette cruauté contre d'illustres Citoyens, que le Peuple n'avoit point oui dans leur défense, étoit très-punissable : qu'il étoit temps que les auteurs de cette action en portassent la peine : qu'on se trompoit fort, si l'on comptoit ici sur l'appui du Sénat & sur celui des Chevaliers ; & qu'il feroit châtier ces derniers, de l'audace qu'ils avoient eue alors de se poster, l'épée à la main, sur la colline du Capitole.* En effet, il fit exiler Ælius Lamia, l'un des plus chauds partisans de Cicéron. Clodius, d'un autre côté, ameuta la populace contre les Sénateurs. Hortense pensa être tué par un esclave : & Vibiennus fut si maltraité dans cette mêlée, qu'il en mourut peu après. Clodius ne trouvoit donc plus d'obstacle, que l'opposition formée à la loi par le Tribun Ninnius son collegue. Mais à force de le solliciter & de lui jurer qu'il n'avoit autre chose en vue que de rétablir pour l'avenir les droits des Citoyens ouvertement violés dans l'affaire de la conspiration, sans vouloir rien

entreprendre de fâcheux contre la personne de Cicéron, il le détermina à lever son opposition. Quant à César, qui fut aussi consulté sur la loi, il répondit *qu'on savoit assez ce qu'il en pensoit : qu'il avoit dit son sentiment là-dessus, en opinant dans l'affaire de la conspiration : qu'on se souvenoit qu'il n'avoit pas approuvé la forme de procéder, employée alors contre les coupables : qu'il étoit à propos de pourvoir à l'avenir à la sûreté des Citoyens ; mais qu'il ne falloit pas revenir sur le passé, ni réveiller d'anciennes querelles, & qu'il n'approuveroit pas qu'on fît à ce sujet aucune recherche contre ceux qui y avoient eu part.* C'est ainsi, dit Cicéron, qu'il me donna les apparences, & à mon ennemi la réalité. Pompée ne se trouva point à l'assemblée. Feignant d'avoir reçu avis que sa vie étoit en danger, il s'étoit retiré à sa maison de campagne d'Albe, où Lucullus, Torquatus, Lentulus & Sanga l'allerent conjurer de venir au secours de Cicéron & du Sénat : à quoi il repliqua, qu'*il n'étoit qu'un particulier sans Magistrature, dénué du droit de s'opposer à un Tribun revêtu de l'autorité publique : mais que si les Consuls vouloient lui en donner le pouvoir, il prendroit les armes pour soutenir Cicéron.* Cette défaite les ayant de nouveau forcés à recourir aux Consuls, Torquatus alla chez Pison, qui lui dit avec son froid ordinaire, *qu'il ne se piquoit pas d'être un Consul si entreprenant que Torquatus & Cicéron l'avoient été : qu'il ne voyoit ici nulle nécessité de recourir aux armes : que toute cette dispute étoit aisée à finir, & qu'il étoit du devoir de Cicéron de se retirer, si l'on croyoit que la République fût en danger à son occasion.* Cicéron, sans se rebuter de cette tentative infructueuse, y alla lui-même, accompagné du mari de Tullia sa fille, de même nom que le Consul, pour lui faire de nouvelles instances. « Voulez-vous que je vous parle » naturellement, lui répartit Pison ? adressez-vous à Gabinius. » C'est un homme ruiné, qui n'a de ressource pour remettre » ses affaires, que le Gouvernement que Clodius lui fait espérer,

» & que le Sénat ne lui donneroit pas. Pour moi, je ne puis » refuser d'avoir de la condescendance pour mon collegue, » comme vous en avez eu pour le vôtre. Vous n'avez pas voulu » faire punir Antoine, quoique manifestement complice de la » conjuration. N'est-il pas juste que je fasse quelque chose pour » Gabinius? D'ailleurs Clodius a l'appui du Triumvirat, & je » ne me séparerai pas d'intérêt d'avec César mon gendre. Je » prévois qu'il pourra y avoir ici beaucoup de sang répandu. » Mais vous qui avez montré tant de zele pour sauver Rome » d'un premier danger, n'êtes-vous pas le maître de la sauver » d'un second? Vous n'avez qu'à vous retirer ». Au sortir delà, Cicéron ne pouvant encore se persuader qu'il fût trahi par Pompée, alla le chercher à sa maison d'Albe. Mais Pompée, qui le vit entrer, s'échappa par une porte de derriere: & Cicéron ne put lui parler.

XLIII. Cicéron consulte ses amis. Diversité d'avis. Il quitte la partie, & s'exile.

Celui-ci n'eut donc d'autre ressource que d'assembler ses amis sur le parti qu'il avoit à prendre, & délibérer avec eux s'il défendroit sa liberté les armes à la main; s'il s'exileroit volontairement; ou s'il préviendroit l'affront qu'on lui alloit faire, en se donnant la mort, comme il y étoit assez porté. Ce dernier parti fut absolument rejeté, les affaires n'étant pas assez désespérées. Lucullus & Ninnius furent d'avis qu'il falloit faire tête à l'orage, rester à Rome, & employer le secours des partisans de Cicéron, & celui que grand nombre de Villes d'Italie, dont plusieurs étoient sous sa protection, envoyoient offrir. Ils soutenoient, non sans apparence, qu'avec de si grandes forces l'avantage resteroit de leur côté, & qu'on ne se porteroit jamais à faire entrer dans Rome, comme Clodius les en menaçoit, l'armée que César assembloit pour la conquête des Gaules. En effet César, dans le fond, se soucioit fort peu de Clodius, & l'intention du Triumvirat étoit plutôt d'humilier Cicéron que de le perdre. Hortense, Atticus & Caton crurent au contraire

que prendre le parti de la résistance, ce seroit mettre ouvertement le feu dans l'Etat, & risquer, sans aucun fruit, de faire périr une infinité d'honnêtes gens; puisque, quand même on viendroit à bout de chasser ou de tuer Clodius, il ne falloit pas espérer de pouvoir faire un pareil traitement aux deux Consuls, à qui il resteroit en main, pour venger leur Tribun, des forces au moins égales, & de plus, l'autorité de leur Charge: que Cicéron terniroit sa gloire passée, si, après avoir sauvé Rome d'un péril général, sans prendre les armes, il alloit faire la guerre civile pour une querelle particuliere: que ce seroit détourner tout le monde, à l'avenir, de s'opposer de bonne heure, comme il avoit fait, aux mal-intentionnés, lorsqu'on verroit qu'il falloit toujours finir par en venir aux extrêmités qu'on vouloit éviter: qu'après tout, l'injustice étoit trop manifeste pour être de durée; & que peut-être Cicéron ne seroit pas à trois journées de Rome, qu'on songeroit à le rappeller. Ce dernier avis prévalut *, par l'amour qu'avoit Cicéron pour son pays, & non moins par les espérances qu'on lui donnoit d'un prochain retour. Atticus lui donna 250000 HS. avec lesquels il sortit de Rome aussi-tôt.

XLIV. Clodius fait condamner Cicéron, confisquer son bien, & raser ses maisons.

Mais, après son départ, les choses tournerent tout autrement qu'il ne s'en étoit flatté. Clodius, resté maître du champ de bataille, présenta contre lui au Peuple un *requisitoire* conçu en ces termes, « attendu que Cicéron a fait mourir des Citoyens » romains sans l'ordre du Peuple & sans aucune forme de justice, » & qu'à cet effet il a rapporté de faux Sénatus-Consultes, » qu'il vous plaise ordonner que l'usage du feu & de l'eau lui » soit interdit; qu'il ne soit permis à personne de lui donner » retraite; que si quelqu'un le fait, & lui & celui chez lequel

* Voyez ci-dessus, dans la note sur la vie d'Hortense, Liv. V. n°. 52, l'extrême regret de Cicéron, de s'être laissé aller à suivre cet avis, & l'amertume de ses reproches injustes contre ceux qui l'avoient ainsi conseillé, sur-tout contre Hortense, qu'il accuse de l'avoir trahi.

» il

» il se sera retiré, puissent être tués impunément; que personne » ne propose au Sénat de le rappeller; que si quelqu'un con» trevient à cette défense, aucun de la compagnie n'opine ni » de vive voix ni autrement, sur la proposition qui en sera faite, » ni ne souscrive à quoique ce soit qu'on veuille résoudre en sa » faveur, si ce n'est quand ceux qu'il a fait mourir seront revenus » de l'autre monde ». Le Peuple ratifia cette proposition dans une assemblée par Tribus, où il fixa l'exil de Cicéron à 400 milles de Rome. On remarqua qu'il ne s'étoit trouvé à cette assemblée aucune personne de nom, & que celui qu'on avoit inscrit sur le tableau, comme ayant le premier donné son suffrage, étoit un nommé Sedulius, homme tout-à-fait obscur: encore niat-il depuis de s'y être trouvé. En conséquence de cette ordonnance, tous les biens de Cicéron furent confisqués. Gabinius s'appropria les meubles, les ornemens, & même les arbres de sa maison de campagne de Tusculum. Pison prit pour lui tous les marbres & les colonnes de la belle maison qu'il venoit d'acheter de Crassus sur le mont Palatin, laquelle fut rasée, & le terrein en partie consacré à la *liberté* par Clodius, qui y fit bâtir un portique, servant en même temps de péristile à sa propre maison; car il demeuroit dans le voisinage, & se fit adjuger le reste du terrein sous un nom emprunté. Il fit mettre sur l'architrave du portique une sanglante inscription contre la prétendue tyrannie de Cicéron: & une de ses créatures lui érigea une statue avec cette autre inscription: *A l'auteur des meilleures loix.* La maison de Q. Cicéron son frere, qui étoit leur maison patrimoniale de famille, dans le quartier des Carenes [a], fut aussi lapidée par le Peuple, & ensuite brûlée par ordre de Clodius [b]. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'à peu près en même temps qu'on détruisoit à Rome la maison de Cicéron, en vengeance de ce qu'il avoit découvert & puni les conjurés, les villes d'Asie,

[a] *Cic. ep. ad Quint. II. 3.* [b] *Idem. ad Att. IV. 2. Senec. de benefic. V. 17.*

pénétrées d'admiration de ſon courage, de ſa bonne conduite, du ſervice important qu'il avoit rendu à l'Empire, vinrent offrir à Quintus ſon frere, leur Gouverneur, d'élever un temple à un homme dont le nom étoit devenu ſi célebre par toute la terre. L'offre fut refuſée, & le refus, à ce qu'il prétend, lui fit encore plus d'honneur que l'édifice ne lui en auroit fait. Terentia ſa femme fut arrachée du temple de Veſta, & cruellement perſécutée. Son fils, alors enfant, n'échappa à la mort que par les ſoins qu'on ſe donna pour le tenir caché. Le parti des conjurés fit un grand feſtin, où la mémoire de Catilina fut hautement célébrée par ſon ami Gabinius, & celle de Céthégus par Piſon ſon couſin germain.

XLV. Douleur & repentir de Ciceron.

Ces triſtes nouvelles, jointes aux périls continuels que Cicéron couroit ſur ſa route, de la part d'Autrone & des autres bannis, & à l'ingratitude qu'il éprouvoit de la part de pluſieurs perſonnes auxquelles il avoit rendu d'importans ſervices, le jeterent dans un profond déſeſpoir. Il ſe repentit bien alors d'avoir préféré le parti de la retraite aux deux autres. Dans ſon chagrin, il accuſa ouvertement Hortenſe [a] de l'avoir trahi, & Atticus de l'avoir lâchement ſervi. Ceux-ci furent aſſez ſages pour pardonner ces plaintes injuſtes à un homme à qui la douleur ôtoit la raiſon. Lui-même ne tarda pas à parler d'un ton plus convenable, du parti qu'il avoit embraſſé. « J'ai refuſé les » offres de Céſar, diſoit-il, non par mépris pour lui; mais par » conſtance dans mes principes, & parce que j'ai cru ne les » pouvoir accepter ſans trahir mon devoir, & ſans bleſſer mon » caractere. Je ne décide point ſi j'ai manqué de prudence; » mais je n'ai manqué ni d'honneur ni de courage; puiſqu'au » lieu de me mettre à couvert de la malice de mes ennemis, par » la complaiſance ou par la force, comme j'en avois le pou- » voir par l'une ou l'autre voie, j'ai mieux aimé ſouffrir leurs

[a] *Voy. l'hiſt. précédente, L. V. n°. 52. aux Notes.*

» violences, que d'abandonner les intérêts du Sénat & la dignité » de mon rang.... Si je m'étois effrayé des fureurs d'un Tribun » méprisable, ou de la légéreté de deux foibles Consuls, je me » reconnoîtrois moi-même un lâche, à qui le cœur & la tête » ont manqué. Mais j'étois poussé par d'autres motifs.... en » même temps que j'aurois pu chercher ma défense dans les » armes, que j'y étois excité par une troupe de braves amis, » & par ce même courage que vous m'avez vu faire éclater en » d'autres occasions, je reconnus qu'il ne suffisoit pas de vaincre » les ennemis que j'avois en tête, & qu'il m'en restoit beaucoup » plus derriere eux; que si j'avois le malheur d'être vaincu, » j'entraînerois une infinité d'honnêtes gens dans ma ruine; que » le sang du Tribun trouveroit sur-le-champ quantité de ven- » geurs, & que la vengeance du mien seroit renvoyée peut- » être à la postérité. J'ai pris la résolution de ne pas recourir » aux armes pour défendre ma personne, puisque sans ce secours » j'avois su défendre heureusement les intérêts publics, & j'ai » jugé qu'il me seroit plus honorable qu'on vît une multitude » d'honnêtes gens pleurer la ruine de ma fortune, que de me » servir de leur attachement pour les envelopper dans ma ruine. » Si je me suis rendu coupable seul, je n'ai fait tort qu'à moi- » même: si je l'étois devenu par le massacre de mes Concitoyens, » j'aurois fait un tort irréparable à la République ». Enfin, il se retira à Thessalonique en Macédoine, où Plancius, Questeur de la Province, méprisant le risque de l'événement, le reçut avec des distinctions & des honneurs qui adoucirent un peu le chagrin de sa misérable situation.

XLVI. Lentulus Spinther propose la loi de son rappel. Il est secondé par Esope.

Je ne pousserai pas plus loin le récit abrégé de la persécution que le parti des conjurés fit à ce grand homme [1]. Enfin, après

[1] On en peut voir toutes les circonstances & les preuves historiques rassemblées avec soin dans l'ouvrage de M. *Morabin*: ce qui me dispense de les rapporter ici, ni dans mes Notes latines.

un an d'exil, Lentulus Spinther ſuccédant au Conſulat, pour premiere démarche dans l'exercice de ſa dignité, propoſa le rappel de Cicéron. Ninnius regagna Pompée, fort dégoûté des folies de Clodius. Deux des Tribuns de cette année, Milon, & Sextius que nous avons vu ci-devant Queſteur d'Antoine, commencerent à mettre en mouvement les eſprits du Peuple [a].

Mais le fameux Comédien Eſope, homme très-attaché à Cicéron, prit une voie ſinguliere pour les ébranler tout-à-fait. Elle montre à quel point les ſpectacles ſont capables d'influer ſur les opinions & ſur les mœurs d'un Peuple; combien ce reſſort eſt puiſſant pour émouvoir ſes affections, & diriger à volonté ſa façon de penſer dans certaines conjonctures; combien il importe au Gouvernement politique de régler, de protéger les repréſentations théatrales; de les tourner à l'utilité de la nation à qui elles ne paroiſſent être qu'un ſimple amuſement. Eſope remit au théatre la tragédie d'Accius, intitulée *Télamon exilé.* Quelques légers changemens qu'il fit à ſon rôle, donnerent en pluſieurs endroits à la Piece un rapport direct au malheur de Cicéron. Ce célebre Acteur, qui joignoit une déclamation admirable à l'organe le plus ſéduiſant, déploya dans ſon jeu tout l'art & le pathétique dont il étoit capable; ſur-tout dans ces endroits-ci.

.... Son généreux courage
Etoit ici l'appui du parti le plus ſage.

En récitant ces Vers, ſon geſte ſe porta du côté des places où les Sénateurs étoient aſſis. On lui cria de recommencer.

Dans ces temps de trouble & de douleur,
N'a-t-il pas mieux aimer céder à la tempête,
Qu'à de nouveaux périls expoſer votre tête?
Aſſuré du triomphe, il s'eſt ſacrifié.
Quel prix de ſes vertus! fugitif, oublié,

[a] *Voy. pro Sextio. 56 & ſuiv.*

Loin de la Grece il traîne une vie importune,
Qu'il a voulu donner pour la cause commune.
Et vous avez souffert qu'on éloignât de vous,
Qu'on exilât celui qui vous a sauvé tous!
Le meilleur Citoyen, & le plus beau génie!
. . . .
Ainsi donc ses vertus ont le prix des forfaits;
Grecs ingrats! Peuple vain, insensible aux bienfaits!
. . . .
Je vois sa fille en fuite & son palais en cendres.
Honte de mon Pays!..... ô mon pere!.....

A ces mots il se tourna, en étendant les mains, du côté où étoit la maison de Cicéron, que Clodius avoit fait raser, non loin du théatre. Cet excellent Acteur fondoit en larmes, pénétré de l'esprit de son rôle, & plus encore de la douleur véritable que lui causoient les malheurs de son ami: mais sur-tout ce mot *Pere*, ayant tout d'un coup réveillé dans tous les esprits le titre de *Pere de la Patrie*, que Catulus avoit conféré à Cicéron de l'autorité du Sénat, après la découverte de la conspiration, ce ne fut, dans toute la foule des spectateurs, qu'un cri & qu'un gémissement universel.

Ces cris de saisissement parurent de si bon augure, que dans une autre piece d'Afranius, appellée *le Dissimulé* ou *la Feinte stupidité*, dont Brutus & l'expulsion de Tarquin étoient le sujet, l'Acteur se hasarda de mettre le nom de *Tullius*, qui étoit celui de Cicéron, au lieu de *Junius*, qui étoit celui de Brutus, en un endroit qui contenoit l'éloge de cet ancien auteur du salut & de la liberté de Rome. A ce nom il y eut de grands battemens de mains, & l'on fit répéter plusieurs fois ce même endroit à l'Acteur. Le Tribun Sextius, connu pour être un grand partisan de Cicéron, affecta, dans un entracte des jeux, de venir sur le théatre & de se montrer au Peuple, pour faire voir à la cabale ennemie, par la maniere dont il seroit reçu du public, que son parti étoit le plus fort. Le Peuple reçut son Tribun avec des applaudissemens

faits pour annoncer qu'on approuvoit ſes vues, & qu'on avouoit ſon entrepriſe. Appius-Clodius voulut à ſon tour venir ſe montrer auſſi ſur le théatre, eſpérant de raſſurer ſa faction; ou, ſelon d'autres, il y envoya Serranus, autre Tribun du Peuple, & de ſon parti. Mais dès qu'il parut, les huées furent ſi fortes, qu'il fut obligé de ſe dérober au plus vîte par un petit conduit qui deſcendoit ſous le théatre, & qu'on appella depuis ce temps par plaiſanterie, la *via Appia*. Comme, en ſe gliſſant pardeſſous le théatre, on ne le voyoit plus qu'à mi-corps, comme les ſpectres qui apparoiſſent en montant ſur la ſcene au moyen d'une trappe, quelqu'un s'écria: *C'eſt l'ombre d'Ilione*, en faiſant alluſion à une fameuſe tragédie de ce temps-là [1]: ce qui fit redoubler les huées de la populace. Ces détails ſont tirés du plaidoyer pour Sextius.

XLVII. Nepos, Servilius & Cotta ſe joignent à Spinther. Teneur de la loi.

Les eſprits ayant ainſi été diſpoſés, il ne reſtoit plus qu'à regagner l'autre Conſul, collegue de Spinther. C'étoit Nepos, dont j'ai rapporté la vieille querelle avec Cicéron. Il promit d'abord aſſez; mais regagné enſuite par Clodius, il faiſoit naître de nouveaux obſtacles, lorſque Servilius lui parla avec tant de force & d'inſtance, que les larmes lui en vinrent aux yeux, & qu'il s'engagea à ne plus s'employer déſormais qu'à faire paſſer la loi du rappel: en quoi il tint parole de bonne foi. Cependant l'affaire ne finiſſant point, par les efforts infinis que la faction de Clodius faiſoit pour l'empêcher, le Sénat déclara que toute autre affaire demeureroit en ſuſpens juſqu'à la concluſion de celle-ci: & donna ordre aux Conſuls de faire publier dans toute l'Italie, que ceux qui aimoient la République, euſſent à venir au ſecours de Cicéron. Ce proclamat attira dans Rome une infinité de Citoyens des Provinces. Spinther, fortifié d'un appui ſi

[1] *Ilione*, tragédie de Pacuvius, où l'ombre de Polydore, aſſaſſiné par le roi de Thrace, apparoiſſoit à Ilione ſa mere. Le Peuple, à Rome, avoit autant d'empreſſement pour cette ſcene, dont les anciens Auteurs parlent ſouvent, que celui de Londres en a pour la ſcene du ſpectre dans la tragédie d'Hamlet.

considérable, assembla le Sénat au Capitole le 14 Juillet. Il s'y trouva quatre cents dix Sénateurs. Lucius Cotta parla le premier, & dit « qu'il ne falloit point de loi pour faire revenir Cicéron, » parce que rien n'avoit été fait contre lui légitimement, & » suivant les anciens usages, mais seulement à force d'armes, » & par toutes sortes de violences: que si la loi de son exil pou- » voit être regardée comme une loi véritable, les Consuls » ne pourroient rien proposer de contraire, ni lui-même opiner » comme il faisoit: que cela étant, il falloit bien se garder d'en » faire une autre pour casser celle-là, parce que ce seroit la » reconnoître pour une vraie loi: que Cicéron s'étoit montré » plus ami de ses Concitoyens que de lui-même, en cédant à » l'orage comme il avoit fait: qu'ainsi sa retraite n'ayant pas » été moins utile à la République, que sa présence l'avoit été » autrefois, le Sénat devoit non-seulement le rappeller, mais » l'honorer en tout: qu'il falloit avoir attention, dans le décret, » de se servir des termes *faire revenir*, & non pas de ceux » *rappeller d'exil*, pour faire entendre qu'on le regardoit, non » sur le pied d'un exilé, mais d'un Citoyen éloigné de sa patrie » par la seule violence, & contre toute sorte de justice ». Pompée parla après lui à peu près dans les mêmes termes, si ce n'est qu'il dit que pour plus de sûreté il seroit à propos d'avoir une ordonnance du Peuple. Son sentiment fut suivi. Le décret qui intervint est rapporté en ces termes [a]:

1°. Aucun Magistrat ne pourra prendre les auspices ni mettre d'entrave à l'assemblée du Peuple, pendant que la cause de Cicéron y sera portée. Celui qui osera l'entreprendre, sera traité sur-le-champ comme ennemi public.

2°. Si par quelques nouvelles violences, ou par d'injustes oppositions, la loi n'étoit pas reçue dans l'espace de cinq jours, Cicéron aura la liberté de revenir à Rome sans le secours d'aucune autre autorité.

[a] *Voy. Midleton life of Cicer.*

3°. On fera des remerciemens publics à tous les Citoyens des colonies qui se sont rendus à Rome pour la défense de Cicéron, & ils seront priés d'y revenir le jour qu'on devra prendre les suffrages du Peuple.

XLVIII. Cicéron est rappellé. Sa gloire en rentrant dans Rome.

4°. On rendra graces aussi à tous les Etats & à toutes les Villes qui ont reçu ou traité favorablement Cicéron : on recommandera le soin de sa personne à toutes les nations alliées de la République : on enverra ordre aux Généraux romains, qui commandent dans les Pays étrangers, de prendre sa vie & sa sûreté sous leur protection.

Cette ordonnance fut ratifiée par toutes les Centuries du Peuple. On décida aussi que l'Etat lui donneroit trois millions & demi de HS. pour l'indemnité de ses maisons pillées & brûlées. Ce n'étoit que le prix de la seule maison du mont Palatin : mais Cicéron étoit peu sensible aux choses d'intérêt. Il s'étoit rapproché de l'Italie, à la nouvelle de l'heureux changement de ses affaires. Sa chere fille Tullie vint le trouver à Brindes, d'où ils s'acheminerent ensemble vers Rome, & y arriverent le 4 Septembre 696. Le Sénat entier & tous les corps, suivis d'une foule innombrable de Peuple, sortirent au devant de lui par la porte Capene. Ils marcherent à sa rencontre pendant plusieurs milles au delà. Le concours fut le même qu'il avoit été lors du rappel de Metellus le Numidique ; & il n'y en eut jamais, en cas pareil, d'exemple aussi marqué que ces deux-ci. Les toits des maisons étoient chargés de Peuple, qui battoit des mains en le voyant passer. Il monta droit au Capitole, où il fit briser en sa présence les tables de bronze sur lesquelles les loix de Clodius étoient gravées. Cette journée fut assurément la plus brillante de toute sa vie. Mais elle ne termina pas les troubles civils excités par Clodius à son occasion, comme on le va lire dans la vie de Salluste, sous le Tribunat de qui ils se renouvellerent avec plus de violence que jamais.

Toute

Toute cette histoire fut écrite ou du moins entreprise par Luccéius, ami de Cicéron, ainsi que nous le voyons par une lettre de ce dernier à l'Historien, où, lui parlant à cœur ouvert, il dévoile avec une grande bonne foi combien son cœur avoit le foible d'être avide de louanges. Il sentoit lui-même le ridicule que cela pouvoit lui donner : &, après en avoir reçu réponse, il mandoit à Atticus : « J'ai écrit en dernier lieu à Luccéius, » pour le prier de faire l'histoire de mes actions. Il me l'a » promis par sa réponse : pressez-le de s'y mettre sans retard ; » faites-lui tous mes remerciemens : & tâchez de retirer de lui » ma lettre. Vous la trouverez bien faite [a] ». Voici la lettre en question [b].

XLIX. Sa lettre à Luccéius sur l'histoire de la conjuration.

M. CICÉRON A L. LUCCÉIUS.

Une certaine honte, qu'on pourroit appeller défaut d'usage du grand monde, m'a souvent détourné de l'envie que j'avois de m'ouvrir de près & de vive voix avec vous, sur ce que je vais maintenant vous proposer plus hardiment de loin par écrit ; car une lettre ne rougit point. J'ai une passion incroyable, & qu'on ne peut, à ce que je crois, blâmer, de voir mon nom rendu célebre & signalé dans vos écrits. Encore que vous me fassiez souvent entendre que vous y travaillerez, ne laissez pas, je vous prie, de pardonner à mon empressement. Car quelque passionné que j'aie toujours été pour vos écrits, leur excellence passe encore toute l'estime que j'en avois conçue ; & j'en suis si ardemment ou épris ou amoureux, que je voudrois au plutôt y voir mes actions relevées par ces monumens de votre style & de votre esprit. Et ce n'est pas seulement l'espérance d'en conserver la mémoire, & de la rendre immortelle à la postérité, qui m'anime, mais encore le desir de jouir pendant ma vie de l'autorité de votre témoignage, de cette marque de votre bienveillance, & de la douce fécondité de votre esprit.

[a] *Ep. ad Attic. IV.* [b] *Ep. ad Famil. V. 12.*

Je ſavois cependant très-bien, en écrivant ceci, combien vous êtes ſurchargé d'affaires, que vous avez entrepriſes & même déjà commencées : mais voyant que vous aviez preſque entiérement achevé l'hiſtoire de la guerre d'Italie & de la guerre civile, & vous-même m'ayant dit que vous commenciez les faits ſubſéquens, je n'ai pas voulu m'oublier, jusqu'à manquer de vous prier de voir vous-même ſi vous jugez à propos d'y inſérer à la ſuite celles qui me regardent particuliérement; ou ſi, à l'imitation de pluſieurs Grecs, qui ont écrit, dans des volumes ſéparés du corps de leurs hiſtoires générales, certaines guerres particulieres, comme Calliſthene, celle de Troye, Timée, celle de Pyrrhus, & Polybe, celle de Numance, vous aimeriez mieux ſéparer de même la conjuration & la guerre civile de Catilina, des autres guerres des Romains contre les nations étrangeres & ennemies.

Je ne vois pas, à la vérité, que cela importe beaucoup pour mon honneur : mais il importe néanmoins, pour contenter mon impatience, que vous n'attendiez pas que vous ſoyez arrivé à l'endroit où toute cette affaire pourroit être miſe à ſon rang; & que, ſans différer, vous la traitiez d'abord ſéparément. Et je vous préviens auſſi en même temps que votre eſprit n'étant appliqué qu'à un ſujet & à une perſonne ſeule, tout l'ouvrage en ſera plus orné & plus enrichi de l'abondance de ſon agréable & pleine fécondité.

Je n'ignore pas néanmoins combien j'en uſe impudemment, moi qui vous impoſe d'abord une ſi grande tâche (car ce qui vous occupe vous peut me la faire honnêtement refuſer), & qui oſe encore, avec cela, vous demander des applaudiſſemens & des louanges. Que ſera-ce ſi vous ne trouvez pas que ces choſes, qui me regardent, méritent d'être ſi glorieuſement relevées ? Mais quand on a une fois paſſé les bornes de la retenue & de la modeſtie, il faut être effronté bravement & de bonne grace juſqu'au bout. Je vous prie donc franchement, autant

que je vous puis prier, de les relever même par des louanges plus fortes, & avec plus d'éclat que vous ne croyez peut-être qu'elles en méritent, ſans avoir égard en cela aux loix ſéveres de l'hiſtoire; & ſi cette inclination particuliere, dont vous avez très-agréablement parlé dans un certain avant-propos, où vous déclarez qu'elle n'a pas été capable de vous détourner du parti de la vérité, non plus que l'Hercule de Xénophon de celui de la vertu par la volupté; ſi, dis-je, cette inclination vous preſſe, vous ſollicite en ma faveur, ne dédaignez pas de l'écouter, & d'accorder à notre amitié quelque choſe même de plus que ne permettra la vérité. Que ſi je puis obtenir de vous la grace de vouloir bien entreprendre cet ouvrage, il ſera, comme je crois, une matiere vraiment digne de l'abondance & des agrémens de votre éloquence. Car il me ſemble que depuis le commencement de la conjuration, juſqu'à mon retour d'exil, il y aura de quoi faire un petit corps d'hiſtoire, où vous aurez lieu de répandre, avec beaucoup d'éclat, vos belles lumieres, & de faire valoir la connoiſſance particuliere que vous avez des changemens arrivés dans l'Etat; en expliquant les cauſes de ces nouveautés, ou en propoſant des remedes contre ces ſortes de maux; dans les occaſions que vous aurez, ou de reprendre ce que vous trouverez blâmable, ou d'appuyer, par des raiſons plauſibles, ce qui méritera votre approbation. Et ſi vous jugez à propos de traiter cette matiere, avec toute la liberté qui vous eſt ordinaire, vous y expoſerez la perfidie, les ſurpriſes & les trahiſons dont pluſieurs ont uſé envers moi.

Mes aventures vous fourniront auſſi une abondante variété d'incidens, pleine de certains agrémens qui peuvent occuper avec plaiſir toute l'attention des Lecteurs: car il n'y a rien qui leur en puiſſe donner davantage que cette variété des temps, & ces viciſſitudes de la fortune, qui ne nous ayant pas été fort agréables à éprouver, ne laiſſent pas de l'être beaucoup à lire.

En effet, un ſimple tiſſu d'annales ne touche que médiocrement, comme feroit le détail d'un calendrier hiſtorique. Mais les diverſes aventures & les périls d'un perſonnage conſidérable, nous tiennent ſouvent dans l'admiration, dans l'attente, dans la joie, dans l'impatience, dans l'eſpérance ou dans la crainte; & ſi elles ſe terminent par quelque choſe d'éclatant & de ſignalé, l'eſprit goûte un plaiſir très-doux à cette lecture.

C'eſt pourquoi ce me ſera la plus grande ſatisfaction que je puiſſe ſouhaiter, ſi vous êtes dans cette réſolution de ſéparer de vos écrits, où vous renfermez dans un tiſſu continué l'hiſtoire des choſes paſſées, celle des affaires où j'ai eu le plus de part, & de mes propres aventures, comme une piece particuliere; car elle contient diverſes parties & beaucoup d'actions, de deſſeins & d'intrigues des temps malheureux.

Et je n'appréhende point qu'on croie que c'eſt par une eſpece de flatterie, pour vous gagner, que je témoigne ſouhaiter ſi particuliérement que vous faſſiez vous-même mon éloge; car vous n'êtes pas homme à ignorer ce que vous êtes. En vous rendant juſtice avec équité, vous ſavez regarder comme des envieux ceux qui vous la refuſent, plutôt de ſoupçonner de flatterie ceux qui vous louent. D'ailleurs je ne ſuis pas ſi inſenſé que de vouloir être élevé à une gloire immortelle par celui qui ne ſauroit pas s'en attirer une très-grande, par l'éclat qu'il donneroit à la mienne. Rien ne me plaît tant que l'Hector du Poëte Nævius, qui ne ſe dit pas ſeulement bien aiſe d'être loué, mais goûte encore d'être loué par un homme qui eſt lui-même comblé de louanges.

Que ſi je n'obtiens pas de vous cette grace, c'eſt-à-dire ſi quelque choſe vous empêche de me l'accorder (car je ne crois pas que vous puiſſiez rien refuſer autrement à ma priere), je ſerai réduit à faire ce que l'on condamne ſouvent en d'autres: j'écrirai moi-même mon hiſtoire, à l'exemple néanmoins de très-grands hommes. Mais le mal qu'il y a en cela, comme

vous savez, est qu'il faut écrire avec bien plus de retenue de soi-même ce qui mérite d'être relevé avec éloge, & qu'on est bien porté à taire ce qu'il y a de repréhensible. Ajoutez à cela qu'on est moins croyable, qu'on en a moins de poids & d'autorité, & qu'enfin plusieurs en font un sujet de blâme. C'est ce que j'ai bien envie d'éviter, & ce que j'éviterai en effet, si vous vous chargez de mon affaire, comme je vous en prie. Et afin que vous ne soyez pas surpris, de ce qu'encore que vous m'ayez souvent assuré que vous auriez soin d'écrire exactement les intrigues, les entreprises & les aventures de notre temps, je ne laisse pas de vous en prier encore maintenant avec tant d'instances & tant de paroles; croyez que c'est l'envie de hâter l'exécution de ce dessein, que je vous ai marqué d'abord, parce que je suis naturellement prompt & impatient d'être connu de mon vivant par vos écrits, & de jouir moi-même en cette vie de ce peu de gloire que j'en attends.

Récrivez-moi, je vous prie, là-dessus, ce que vous voulez faire, si cela ne vous incommode point: car, si vous entreprenez l'affaire, je vous fournirai des mémoires de toutes choses; & si vous me remettez à un autre temps, je m'en expliquerai de bouche avec vous. Cependant vous continuerez, s'il vous plaît, & polirez ce que vous avez commencé; & vous nous aimerez. Adieu.

L. Son éloge.

Terminons ce morceau d'histoire par cette éloquente exclamation de *Pline*. « O Cicéron! comment expierois-je le crime » de vous passer sous silence? Mais aussi quel choix faire entre » tant de perfections? Par où m'y prendre mieux, qu'en rap- » pellant ces témoignages éclatans que vous rendit tout un » Peuple, & qu'en choisissant parmi toutes les actions de votre » vie celles de votre Consulat? A votre parole, les Tribus » renoncerent à la loi du partage des terres, c'est-à-dire au soin » de leur propre subsistance. A votre persuasion, elles s'adou-

» cirent en faveur de Roſcius, auteur d'une loi théatrale, & » conſentirent à une diſtinction de places qui les humilioit. A » votre voix, les enfans des proſcrits eurent honte de briguer » les Charges. Pour échapper à votre zele éclairé, Catilina ſe » vit contraint de fuir; & ce fut vous qui proſcrivîtes Antoine. » Honneur à vous, qui le premier de tous avez porté le titre de » *Pere de la patrie;* vous, le premier à qui le talent de la parole » a mérité un nouveau genre de triomphe; vous qui, même en » robe, avez remporté des lauriers; vous, le pere de l'éloquence » & de la littérature latine; vous enfin (comme l'écrivoit le » Dictateur Céſar, autrefois votre ennemi), vous qui effacez » toute la gloire des plus grands conquérans, & l'emportez ſur » eux, autant que l'avantage d'avoir porté aux bornes du monde » la réputation des Romains, du côté de l'eſprit, l'emporte ſur » la gloire d'avoir reculé les frontieres de leur Empire, par » quelqu'autre talent que ce puiſſe être [a] ».

[a] *Pline. tom. 3. pag. 129.*

Fin de l'Hiſtoire de la Conjuration de Catilina.



PLANCHE VII


I.
ROMA
EX·S·C
Q
M·SERGI·
SILVS


II·
CAESAR
L·IVLI·L·F·


III·
C·MARCVS
FIGVLVS
AED·CVR

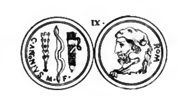

IV·
PAETVS
PAVRON·L·F·


V.
P·SVLA
ROMA

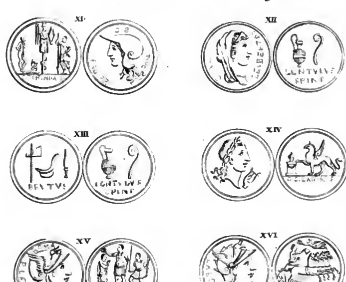

VI·
TVLVS
ROMA


VII·
Q
L·TORQVA
EX·S·C·


VIII·
L·COT·


IX·
ROM


X·
M·TVLI·M·F·
CICERO
ROMA


XI
XII
LENTVLVS
SPINT
XIII
BRVTVS
LENTVLVS
SPINT
XIV
XV
XVI

DISCOURS POLITIQUES

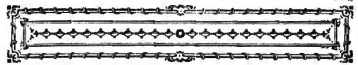
DE

SALLUSTE A JULES-CÉSAR,

SUR LE GOUVERNEMENT DE L'ÉTAT.

Illâ poteris uti civilium commutationum ſcientiâ, vel in explicandis cauſis rerum novarum, vel in remediis incommodorum; cum, & reprehendes ea quæ vituperanda duces, & quæ placebunt exponendis rationibus comprobabis.
CICER. Epiſt. ad famil. V. 12.

DISCOURS



DISCOURS
POLITIQUES
DE SALLUSTE [1] A JULES-CÉSAR.

PREMIER DISCOURS.

JE n'ignore pas, Seigneur, que c'eſt un métier bien délicat, que de s'ingérer à donner des avis aux Souverains, ou à toutes perſonnes que leur rang place à la tête d'un Etat. Ils ne manquent pas de gens prépoſés pour les conſeiller. De plus, I.

[1] Cortius ſoutient abſolument que ces deux lettres ne ſont pas de Salluſte. Il les croit fort indignes d'un tel Auteur, & même des bons ſiecles de la langue latine, les jugeant fabriquées dans un temps bien poſtérieur. Je penſe très-différemment à cet égard. Je regarde ces deux diſcours, ſur-tout le premier, comme une des choſes le plus énergiques, le plus vigoureuſement écrites, qui ſoient ſorties de la plume de ce célebre Auteur; en un mot, comme un de ſes meilleurs ouvrages, & peut-être celui de tous où il a le plus fortement marqué ſa maniere, ſon ſtyle & ſon caractere. C'eſt auſſi le ſentiment de Douza, qui compare avec ſuccès l'élocution de Salluſte dans ces deux diſcours, avec celle qui lui eſt habituelle dans ſes autres ouvrages. Les efforts impuiſſans que Cortius fait pour détruire cette preuve, ne ſont pas d'un homme de goût, & ne ſentent guere le bon critique & le bon Grammairien tel qu'il étoit. Ce qu'il y a ici de plus ſingulier, c'eſt que Cortius emploie en entier ſes notes latines, qui ſont longues, à citer à propos de chaque phraſe & de chaque locution des diſcours, les paſſages des autres ouvrages de Salluſte, où il s'eſt exprimé à peu près de même. Il n'y en a preſque point où il ne trouve cette correſpondance: de ſorte que perſonne n'a peut-être prouvé plus fortement que lui la theſe contraire à celle qu'il avance dans ſa préface. Les inductions qu'il tire

comme, d'un côté, personne n'a la vue assez perçante pour lire clairement dans l'avenir, & que, d'un autre, les caprices de la fortune influent beaucoup sur la suite des événemens, il arrive assez souvent qu'un mauvais conseil réussit mieux que n'auroit fait un bon. Je puis cependant, avec quelque confiance, me donner pour versé dans les affaires d'Etat. J'en ai dès ma jeunesse fait une étude assidue, moins dans le dessein de m'élever aux Charges, où je voyois tant de gens parvenir aisément par de mauvaises voies, que par la curiosité de me mettre parfaitement au fait de notre Gouvernement dans ses détails, ses forces & ses ressources; des sujets à employer chez nous, des intérêts à ménager avec l'étranger. Par cette raison, me trouvant aujourd'hui l'esprit plein de pensées, je veux risquer un peu ma répu-

de ce que Carrion a montré quelques doutes là-dessus, soupçonnant que ces discours pouvoient être de Tacite, & de ce que Pomponius Lœtus, qui le premier les a publiés, n'a pas trouvé dans le titre du manuscrit que Salluste en fût l'Auteur, ne prouvent pas plus en sa faveur: car Pomponius Lœtus les a publiés à la suite de divers autres discours de Salluste, trouvés dans le manuscrit du Vatican: & il a mis à la suite des deux discours, le libelle satyrique contre Cicéron, attribué à Salluste. Gaspard Barthius les a aussi recueillis sans savoir ce qui en étoit, quoique cela ne fût cependant pas difficile à reconnoître.

La raison qui mettoit Carrion en quelque doute à cet égard, est beaucoup mieux fondée que celle de Cortius; savoir que, parmi les exemples si fréquens des locutions latines, que les vieux Grammairiens de cette langue empruntent de Salluste, ils n'en tirent aucuns de ses deux discours. Mais comme ils ne les citent jamais ni sous aucun nom, quoiqu'ils soient évidemment du meilleur style & du meilleur temps de la langue, ceci fait voir seulement qu'ils étoient peu répandus dans le public, & beaucoup moins connus que les autres ouvrages de Salluste: ce qui n'est pas extraordinaire, puisque ce sont des lettres particulieres que l'Auteur n'avoit destinées qu'à son ami, & qu'il n'avoit pas eu dessein de publier.

Robert & Loccenius ont fait sur ces deux discours de longues notes toutes politiques, où il y a quelques bonnes choses, & beaucoup de paralleles des maximes de Salluste avec celles des autres anciens Auteurs: mais beaucoup trop de digressions, de propos vagues & de leçons assez triviales. Havercamp a joint celles de Robert aux notes des autres Grammairiens modernes, dans l'édition des Westeins; & je donne dans mon édition latine ce qu'il y a de plus utile dans celles de Loccein, dont les exemplaires sont peu répandus.

tation pour votre gloire, & me mettre au hasard d'être taxé de vanité, plutôt que de manquer une occasion de vous être utile. Ce n'est ni par présomption, ni en vue de votre haute puissance : c'est au contraire parce que j'ai remarqué que votre ame s'éleve encore plus dans les revers que dans les succès ; qualité merveilleuse entre toutes autres, & que vous possédez éminemment. Je n'ai ni le projet de vous flatter, ni l'envie de montrer que j'en sais plus qu'un autre, ni l'opinion que mes vues sont plus justes que celles d'autrui. Qu'aurois-je à dire sur vos vertus, que ce qu'en a publié toute la terre? Le langage des hommes a tari sur vos éloges, sans que vous ayez cessé d'en mériter de nouveaux. N'ai-je pas la preuve d'ailleurs que ce qu'il y a de plus profond dans une affaire, est ce qui se présente le premier à votre idée ? Si je vous écris, ce n'est donc que parce qu'au milieu des travaux de la guerre, du commandement & des victoires qui vous occupent chez l'étranger, j'ai cru devoir vous informer de l'état des choses à Rome.

Croire qu'en retenant, malgré les oppositions du Consul [1], le

[1] Il veut parler de Domitius ou de Marcellus, peut-être de tous deux ; mais plus probablement de Marcellus. César s'étoit fait donner sur le requisitoire de Vatinius, d'abord le Gouvernement de la Gaule Cisalpine & de l'Illyrie ; & ensuite, par adjonction, celui de toutes les Gaules, par décret du Sénat, qui n'osa le refuser, dans la crainte que le Peuple ne l'accordât malgré lui. Au moment où César, à l'expiration de son Consulat, étoit prêt à se rendre dans son Gouvernement, Domitius, alors Préteur, demanda une revision de tous les actes de l'année précédente. Le Sénat, à qui César fit porter l'affaire, ne voulut ou n'osa pas en prendre connoissance. César partit après avoir obtenu des Tribuns, malgré les poursuites d'Antistius, l'un d'eux, qu'on ne pourroit le mettre en justice en son absence : promesse qu'il eut grand soin d'exiger pareillement, même par serment & par écrit, de tous les Magistrats des années suivantes, & sans laquelle il les auroit empêché de parvenir. Bientôt après, Domitius brigua le Consulat ; se vantant qu'il feroit bien dans cette place suprême ce qu'il n'avoit pu faire étant Préteur. Mais César fit traverser sa brigue par Crassus & par Pompée : ils obtinrent ensemble le Consulat par préférence à Domitius, qui n'y fut nommé qu'après eux l'année suivante, & sans effet pour son projet. Car César s'étant rendu à Lucques, derniere Ville de

pouvoir que le Peuple romain vous confioit, vous n'ayez eu en vue que de vous mettre à couvert de l'animofité de vos ennemis, ce feroit, ce me femble, vous prêter des idées peu

fon département, fur la frontiere, Craffus & Pompée vinrent l'y trouver avec beaucoup d'autres grands Seigneurs; & bien loin d'agir contre lui, fon Gouvernement lui fut prorogé pour cinq années de plus *.

Mais, quelques années après, M. Marcellus, Conful, inféra, dans une ordonnance qu'il publioit fur le régime général de l'Etat, que la guerre des Gaules étant terminée, Céfar feroit rappellé, & fon armée licenciée; & que Céfar, tant qu'il refteroit abfent, feroit non-recevable à briguer le Confulat qu'il demandoit pour la feconde fois; vu que cela étoit ainfi réglé par une loi du Peuple toute récente, & rendue à la requifition même de Pompée. Il y avoit en effet dans ce règlement fur le droit de magiftrature, un article qui excluoit les abfens de toute prétention; & Pompée, par oubli à ce qu'on crut, avoit omis d'y mettre une exception en faveur de Céfar, & ne s'avifa de faire corriger cet article qu'après que la loi fut gravée fur cuivre, & dépofée au tréfor des archives. De plus, Marcellus fit déplacer quelques colonies que Céfar avoit placées en conformité de la loi Vatinia, fous prétexte que Céfar avoit outre-paffé la teneur de la loi, & les pouvoirs qu'elle donnoit. L'année fuivante, C. Marcellus, qui venoit de fuccéder à fon coufin germain dans la même dignité, quoique Sergius Galba, favorifé par Céfar, eût, à ce qu'on prétend, eu réellement le plus grand nombre de fuffrages, continua les mêmes pourfuites contre Céfar. On lui ôta fans détour le privilege que le Peuple lui avoit accordé, de pouvoir folliciter le Confulat, quoique abfent. On ordonna que Pompée & lui fourniroient chacun une des légions de leur armée, pour la guerre des Parthes. Mais, en fait, on les prit toutes deux dans l'armée de Céfar, fans rien diminuer des forces actuelles de Pompée. Car, après que Céfar eut fourni, comme plus voifine, la légion XV, qu'il tenoit en garnifon dans les places de la cifalpine, & qu'il y remplaça par la XIII envoyée des Gaules, Pompée lui redemanda la légion I, qu'il lui avoit ci-devant prêtée pour fon expédition, & les garda toutes deux, fans les envoyer en Afie. Céfar vit clairement que de toute maniere on vouloit le perdre, & que fes ennemis le feroient, difoit-il, plus facilement encore defcendre du fecond au dernier rang, que du premier au fecond. Il offrit pourtant de quitter le Gouvernement des grandes Gaules, de rendre huit légions, de n'en garder que deux avec le Gouvernement de la Gaule cifalpine, ou même une feule avec le Gouvernement de l'Illyrie feulement, jufqu'à ce qu'il fût nommé Conful. Il fit enfin l'offre de tout quitter, armée & Gouvernemens, à condition & en même temps que Pompée, auffi puiffant, auffi redoutable que lui, en feroit autant, ainfi que les autres Gouverneurs & Commandans qui étoient dans le même cas: en telle forte que de toute part on rendit la République parfaitement libre. Tout fut inutile. Alors Céfar, qui ne recevoit aucune réponfe fatisfaifante aux lettres très-honnêtes qu'il avoit écrites

* *Sueton. in Jul. 22. 23. 24.*

dignes de ce courage élevé, qui débuta par rétablir la liberté du Peuple, en abattant la tyrannie des nobles; qui depuis, durant votre Préture [1], dissipa, sans prendre les armes, celles de la faction opposée; & fit ensuite tant de belles & d'admirables actions, que vos ennemis n'ont jamais su vous faire d'autre reproche, qu'en disant que vous aviez l'ame trop haute. Ainsi j'espere que vous lirez avec plaisir ce que je vais dire sur la forme générale de notre République, où certainement vous ne trouverez rien qui ne soit vrai, ou qui n'en approche fort.

Pompée, soit incapacité, soit passion, qui lui a fait tout sacrifier au desir de vous nuire, a fait de si lourdes fautes, qu'on peut dire qu'il a mis les armes aux mains des furieux. Les II.

au Sénat, pour le supplier de ne pas lui ôter au moins le privilege que le Peuple lui avoit accordé, de pouvoir solliciter le Consulat, quoiqu'absent; & qui n'avoit peut-être pas besoin de tant de refus pour se déterminer, mit de son côté, à force d'argent, Æmilius Paulus, l'autre Consul, opposa à ses adversaires le Tribun Curion, homme très-ardent, & repassa en Italie à la tête de ses troupes [a].

[1] La maniere dont Salluste s'exprime ici, semble en dire là-dessus plus que nous n'en savons. Le rapport de Plutarque se borne à dire que la Préture de César n'apporta aucun trouble dans l'Etat. Suetone entre dans un plus grand détail sur les querelles des factions, en parlant de l'entreprise du Tribun Metellus-Nepos, que j'ai rapportée dans le Supplément de l'histoire de la conjuration, n°. 32 & suiv. « César, dit-il [b], soutenoit » avec la derniere opiniâtreté l'opposition » de ce Tribun contre le vœu de ses con» freres, au point que le Sénat fut obligé » par son décret de les interdire l'un & l'au» tre de leurs fonctions. César n'en tint » compte : il se préparoit à monter sur son » tribunal, & à y rendre la justice comme » ci-devant, si l'on n'eût envoyé main» forte pour l'en empêcher. Se voyant donc » contraint d'en passer par-là, il congédia » ses Licteurs, quitta sa robe de Préteur, » & se retira chez lui, résolu d'y passer » le temps sans mot dire, jusqu'à nouvelle » occasion. Deux jours après la populace » s'amassa de son propre mouvement au» tour de chez lui, criant qu'elle ve» noit lui assurer sa dignité. Il appaisa » lui-même ce tumulte, & fit retirer le » peuple : ce dont le Sénat lui fut d'au» tant meilleur gré, qu'il ne s'y atten» doit point du tout. On lui députa sur le » champ des personnes considérables du » corps pour lui rendre graces, & le prier » de venir prendre sa place au Palais, où » il fut loué dans les termes les plus ma» gnifiques, rétabli dans son emploi, & le » décret d'interdiction révoqué ».

[a] *Suet. ib. 28. 29. Hirt. vel Opp. Bell. Gall. L. VIII. cap. ult.*

[b] *Cap. 16.*

points de droit public qu'il a renverſés, ſont ceux que vous avez d'abord à redreſſer.

Premiérement, il eſt hors de doute que l'exercice de la ſouveraineté appartient au Peuple. Cependant Pompée a livré à quelques Sénateurs le pouvoir abſolu de commander, de mettre des impôts, de dépenſer les deniers publics, de décider les affaires contentieuſes. Non content de jetter le Peuple dans l'eſclavage, il a voulu l'y enchaîner par des loix. Quant au droit de judicature, bien qu'on l'ait remis entre les mains des trois ordres, ſelon l'ancienne forme, le pouvoir des Chefs de faction y influe tellement, que ce ſont eux qui décident, ôtent, donnent, oppriment l'innocent, ou diſculpent à leur gré leurs partiſans. La conviction du crime, ni l'opprobre public, ne les empêchent pas de parvenir aux Charges, où ils ont une entiere commodité pour piller auſſi ouvertement que dans une Ville priſe d'aſſaut. On diroit, à les voir faire, que l'arbitraire & l'avidité ſont les loix fondamentales de notre Etat.

J'aurois moins de regret, ce me ſemble, d'être eſclave d'un vainqueur [1] qui m'auroit ſoumis par ſa bravoure, que de voir

[1] Voilà un propos dicté par l'eſprit de parti, & inſpiré par la jalouſie contre ſes égaux. Le dépit fut toujours & par-tout la cauſe que, par humeur contre les petits pouvoirs paſſagers qui donnent des impatiences journalieres, on ſe jette ſous la ſervitude d'une puiſſance unique, énorme & perpétuelle qui dévore tout. Le cercle ordinaire des Gouvernemens eſt connu. Démocratie : ariſtocratie : troubles & querelles : oligarchie : nouvelles diſputes entre ceux-ci : monarchie : deſpotiſme : le deſpote écraſe la nation au moyen des forces militaires dont il diſpoſe, & par-là ſe met lui-même ſous le joug de l'armée qui diſpoſe du deſpote à ſon tour : anarchie : deſtruction. Tout regne à ſon tour, hormis la loi. Un Auteur remarque très-judicieuſement que « Rome fut ſans contredit beaucoup moins malheureuſe ſous la conſtitution républicaine, quelques fréquens que fuſſent les déſordres qui troubloient ſa tranquillité, qu'elle ne le devint ſous un empire tyrannique qui détruiſit dans le cœur des citoyens toute énergie, tout ſentiment d'honneur & de vertu. L'émulation qui régnoit entre les différentes claſſes de Citoyens, ou plutôt la jalouſie qui diviſoit les deux ordres de l'Etat, celui des Patriciens & celui des Plébéiens, à quelques excès qu'ils s'abandonnaſſent, contribuoit à l'agrandiſſement de la Ré-

des gens, qui n'ont de force & de courage que dans la langue, exercer insolemment le pouvoir souverain que leur a livré le hasard & la lâcheté d'autrui. Car enfin, quel autre tumulte ou guerre civile a tant éteint de maisons illustres? Quel vainqueur a montré si peu de retenue ou tant d'emportement?

Sylla, qui se croyoit tout permis par le droit de la guerre, qui savoit avec quelle fureur le Tribun Sulpitius l'avoit allumée contre lui [a], se contenta d'abattre quelques têtes qu'il crut devoir à l'intérêt de son parti, & contint le reste, plutôt par les bienfaits que par la crainte. Aujourd'hui un Caton, un Domitius, & les autres de cette faction, ont fait massacrer comme des victimes quarante Sénateurs, outre une quantité de jeunes gens de grande espérance. Le sang de ces malheureux n'a pas suffi pour assouvir ces cœurs implacables. Les cris des hommes ni les larmes des femmes n'ont pu adoucir l'amertume de leurs discours, ni la cruauté de leurs actions. La vue d'un enfant orphelin ou d'un pere sur le bord de sa tombe, ne les ont point détournés de priver l'un de sa dignité, ou l'autre de sa patrie même. Ajouterai-je que ces gens-ci, quelques lâches qu'ils soient, donneroient volontiers leur vie pour vous faire outrage? Leur puissance, toute inespérée qu'elle fût pour eux, ne leur a

[a] *Voy. l'hist. précédente, l. 10.*

» publique, parce que dans ses effets cette » haine mutuelle enflammoit tous les cœurs » du desir de la gloire. Il est vrai que ces » vives agitations n'eurent plus lieu sous » les Empereurs; mais il est vrai aussi que » la morne tranquillité qui régnoit dans » Rome, prouvoit, non son bonheur & » la gloire de la patrie, mais la honte & » l'abaissement de l'ordre des Sénateurs & » & de celui des Chevaliers, avilis par » le despotisme des tyrans qui les gouver- » noient, & plus encore par la cupidité » & par la mollesse. En général l'histoire » confirme cette vérité: un Etat libre, » agité par l'opposition de deux factions » ennemies, est infiniment plus heureux » & plus libre qu'un Gouvernement, où » le poids trop accablant de la souveraine » puissance, écrase la liberté publique, & » rend nuls tous les moyens qui pour- » roient exciter, entretenir & conserver » l'émulatiou entre les divers ordres de » l'Etat ».

pas tant donné de joie, que vos honneurs leur ont causé de chagrin. Ils aiment mieux mettre la République en danger, en tramant votre perte, que de lui voir acquérir un nouveau degré de splendeur sous votre empire. Jugez par-là de l'intérêt personnel que vous avez à rétablir le bon ordre. Voici divers moyens que j'ai imaginés pour y parvenir. Vos lumieres en feront le discernement.

III. Anciennement la République se divisoit en deux parties, le Peuple & le Sénat. L'un avoit l'autorité, l'autre la force : aussi, dans les fréquens démêlés arrivés entre les deux corps, à chaque fois le Sénat a perdu, & le Peuple a gagné. Mais le Peuple étoit alors en état de parler haut. Il n'y avoit encore, à vrai dire, aucune puissance au dessus des loix. Le noble se distinguoit du Peuple, non par l'orgueil ou par le faste, mais par la grandeur d'ame ou par l'estime publique. Le Citoyen de bas étage se voyant à couvert de l'indigence, soit dans son petit domestique, soit à l'armée, se suffisoit à lui-même & à sa patrie.

Mais l'injustice ayant peu à peu dépouillé ceux-ci de leurs possessions, la misere & la fainéantise les réduisirent à n'avoir plus d'établissement fixe. Il fallut dépendre de la bourse d'autrui, & vendre la République avec sa propre liberté. Ainsi ce Peuple, maître du monde, a peu à peu disparu, & n'existe plus, à vrai dire, depuis que ses membres ont troqué le pouvoir public contre un esclavage personnel. De ces faits assez connus, il résulte, selon moi, que la multitude, telle qu'elle est aujourd'hui, sans mœurs, sans éducation, sans liaison avec elle-même, dispersée en mille genres de vie ou de professions différentes, n'est plus propre au Gouvernement. Cependant j'ai grande espérance qu'en renouvellant les classes par de nouveaux Citoyens, l'idée de la liberté se réveilleroit dans tous les esprits. Les efforts que feroient les nouveaux pour se soustraire, serviroient d'éguillon aux anciens pour se relever. Mon avis seroit ensuite

enſuite de former des Colonies [1], également mêlées des uns & des autres. Par-là, vous en tirerez plus de ſervice pour la guerre; & la populace, honnêtement occupée, n'aura plus le temps de troubler la tranquillité publique.

Je n'ignore pas que, pour venir à l'exécution de ceci, il faudra ſe réſoudre à eſſuyer de terribles tempêtes de la part des nobles, & à les entendre s'écrier d'un ton d'indignation, *que l'on renverſe tout; que c'eſt une choſe affreuſe que d'obliger d'anciens Citoyens à quitter Rome, pour s'exiler dans des Colonies; que nous ne ſommes plus dans une République, mais dans une monarchie, ſi un particulier s'arroge le droit de donner le titre de bourgeoiſie à tant de gens.* Pour moi, voici comment je penſe ſur ce dernier point. J'avoue que c'eſt toujours un crime à un particulier, que de ſe procurer ſon avantage perſonnel aux dépens de l'Etat. Mais quand l'utilité publique ſe trouve jointe à la perſonnelle, héſiter d'entreprendre, c'eſt lâcheté, ou du moins c'eſt ſottiſe. Livius Druſus, dans tout le cours de ſon Tribunat, n'eut en vue que de favoriſer la nobleſſe. Il s'étoit fait un plan de ne rien propoſer ſans ſa participation. Cependant ces nobles, artificieux & défians, dès qu'ils virent un particulier en état de faire le bien général, payerent de fourberie la confiance de Druſus. Jugeant de lui comme d'eux-mêmes, ils ne purent le croire ce qu'ils n'étoient pas, homme d'honneur & de bonne foi. Dans la crainte que tant de crédit ne lui ſervît à s'élever au deſſus de tous, ils employerent ſourdement tout le leur à faire manquer les choſes dont eux-mêmes avoient été d'avis ſur ſa propoſition [2].

[1] La plupart des conſeils que Salluſte donne ici ſur la formation des colonies, ſur l'augmentation du Sénat, &c. furent ſuivis par Céſar à ſon retour à Rome, lorſqu'après avoir terminé toutes les guerres, il ſe vit au comble de ſa puiſſance. Mais ces faits tombant ſur un temps qui excede le cours de cette hiſtoire-ci, je ne m'y arrêterai pas. On peut voir *Suetone*, c. 41 & 42, & les autres Hiſtoriens du temps.

[2] Le fait ſur lequel Salluſte raiſonne ici, en écrivant à un homme qui en étoit très-inſtruit, eſt un des plus curieux morceaux de l'hiſtoire de la République romaine, un

de ceux qui caractérisent le mieux le genre de conduite & d'intrigue pratiquée dans ce siecle. Il n'a été développé par aucun des Ecrivains modernes autant qu'il auroit dû l'être, vu l'extrême singularité d'une position où l'on vit, pour la premiere fois, les Magistrats jouer des rôles opposés à leurs places : le Consul Philippe en faveur du peuple, & le Tribun Livius-Drusus en faveur du Sénat. Peut-être me blâmera-t-on de répéter ici, quoiqu'en sa vraie place, le même récit long & circonstancié que j'ai déjà fait de cette querelle dans la vie de Philippe, imprimée dans le 27e. tome des Mémoires de l'Académie ; mais, d'autre part, le Lecteur qui n'a pas ce volume sous les yeux, qui n'est pas en ce moment à portée de le consulter, & qui en lisant ce texte de Salluste, desire d'avoir l'explication d'un fait dont notre Auteur ne donne que le résultat, me pardonnera volontiers de me répéter moi-même pour lui épargner l'importunité de chercher ailleurs l'éclaircissement qu'il voudroit avoir.

Histoire de la querelle du Tribun Livius-Drusus.

Marcus-Livius-Drusus, jeune homme de haute naissance, éloquent, courageux, ardent & vaste en ses projets, venoit d'entrer en charge plein de bonnes intentions, avec le dessein, peut-être plus honnête que sensé, d'accorder tout le monde, de se rendre médiateur entre tous les ordres, de contenter chacun, de faire du bien au Citoyen & à l'étranger, & d'être aimé de tous. Il se proposa de n'être populaire qu'avec équité, & de plaire dans cette place au Sénat, vers qui son inclination naturelle le portoit, & qu'il croyoit trouver plus raisonnable que le peuple. Depuis long-temps les alliés de Rome, las d'être les sujets d'une Ville qu'ils avoient rendue maitresse du monde, desiroient ardemment d'en devenir Citoyens [a], & faisoient de grands mouvemens pour obtenir un droit acquis par tant de services, sans pouvoir toucher ceux qui s'opposoient à ce mélange par mille bonnes raisons, mais sur-tout par orgueil. Depuis long-temps le Sénat étoit aigri de voir les jugemens, dont il étoit jadis en possession, entre les mains des Chevaliers qui prévariquoient ouvertement, à cause de l'extrême difficulté qu'il y avoit à leur faire rendre compte de leur conduite [b] : mais la corruption n'étoit qu'un prétexte au changement : on étoit plus irrité du droit que de la maniere de l'exercer. Là-dessus Drusus se livrant à son impétuosité naturelle, ainsi qu'à l'envie qu'il avoit de plaire à tout le monde, & de se faire un nom aussi chéri que fameux, imagina tout à la fois de distribuer des terres au peuple & du bled aux plus pauvres, de soulager la multitude en l'envoyant dans des colonies, de rendre la judicature au Sénat, de promettre aux Villes alliées le droit de bourgeoisie romaine [c]. Il se figura que l'une des propositions feroit passer l'autre [d] : que tout le monde gagnant à ceci, chacun souffriroit sans peine que les autres gagnassent aussi, & céderoit volontiers quelque chose pour avoir davantage [e] : qu'ayant de son côté le Sénat, en faveur duquel il agissoit dans l'affaire de la judicature qu'il avoit principalement en vue, il pouvoit, en donnant des paroles, s'ap-

[a] *Appian. Bell. Civ. L. I. p. 371.*
[b] *Cic. pro Cluent. 16.*
[c] *Appian.* ibid.
[d] *Flor. III. 17.*
[e] *Vell-Paterc. II, 13.*

puyer de son nom & de son autorité : que les nouveaux Citoyens qu'il alloit attirer à Rome, en reconnoissance du bienfait qu'il leur auroit procuré, voteroient dans les assemblées selon les vues, qui étoient de les attacher au Sénat : & enfin, que la partie ne pouvoit être mieux liée que par un arrangement qui mettoit pour lui Rome presqu'entiere & toutes les villes d'Italie [a]. En effet, ce système prit fort bien d'abord, sur-tout venant de la part d'un jeune homme d'une figure prévenante, d'un esprit aimable, riche, éloquent, fils d'un pere dont la mémoire étoit chérie dans les deux partis, pour avoir su allier ce qu'il devoit au Sénat avec son intime amitié pour les Gracques [b]. Le Tribun servoit ici le premier ordre de l'Etat : nul autre ne paroissoit si propre à en être l'appui [c] : il vouloit lui rendre son ancien lustre. Une partie de ses loix étoit favorable au peuple, l'autre aux alliés : il déclaroit qu'il les portoit de concert avec le Sénat & sous sa garantie ; d'ailleurs, on le connoissoit pour un homme de parole, ferme dans ses idées, incapable de manquer à ses engagemens [d]. Il n'y eut que les Chevaliers, que les loix Liviennes attaquoient directement, qui s'y opposerent avec force, ainsi que le Consul Philippe qui prit parti pour eux : déclarant qu'il n'étoit pas d'avis que l'on troublât personne dans la possession de ses droits actuels, & que tous ces grands changemens n'étoient nullement de son goût. Les Tribuns du peuple se partagerent aussi : P. Tarquinius tenoit pour son collegue [e], & Papirius Carbon pour le Consul [a]. Cépion se mit aussi de ce côté-ci, par pique contre Drusus, avec lequel il s'étoit brouillé pour une misere, après avoir vécu ensemble dans une si grande familiarité, qu'ils avoient, à ce qu'on prétend, leurs propres femmes en commun [b]. Leur dispute vint au sujet d'une bague qu'ils enchérissoient à l'envi dans un inventaire [c]. Cette misérable querelle les poussa de part & d'autre aux derniers excès dont le contre-coup porta sur la République ; comme il arrive presque dans les Etats populaires, où les brouilleries personnelles entre les personnes qui les gouvernent, ne manquent guere de dégénérer en contrariétés sur l'administration publique. Cépion étoit un homme violent & déterminé, aussi emporté que son adversaire, mais plus rusé & plus malicieux [d]. Parce que le Tribun montroit un vif attachement aux intérêts du Sénat, l'autre épousa ceux de l'ordre équestre, avec peu de succès d'abord : car la nouveauté du plan du Tribun, qu'on ne regardoit encore que du beau côté, en avoit mis tout le monde en goût. De plus, il étoit appuyé par Scaurus, Prince du Sénat, l'homme de la Ville du plus grand crédit. Ce dernier irrité de l'oppression où le Sénat étoit tenu par les Chevaliers, maîtres des jugemens & des finances de l'Etat, & sur-tout de la maniere indigne avec laquelle ils venoient de traiter Metellus le Numidique & Rutilius, deux personnages du premier mérite [e], s'étoit déclaré tout haut sur l'affaire de la judicature dont il

[a] *Flor.* ibid.
[b] *Plutarch. in Gracch.*
[c] *Diodor. fragm. L. 36. ap. Vales. p. 397.*
[d] *Cic. pro Milon.*
[e] *Jul. obseq. de prodig.*

[a] *Cic. Orat. 63.*
[b] *Dio-Cass. fragm. p. 639.*
[c] *Plin. XXXIII. n°. 6.*
[d] *Dio-Cass.* ibid.
[e] *Flor. Vell. App.* &c.

vouloit absolument venir à bout, & pressoit le Tribun de la pousser à sa fin [a]. Le Consul Philippe fit tête au Tribun, pendant que, d'un autre côté, Cépion entreprenoit Scaurus sur d'autres affaires [b]. J'ai raconté la suite de leur querelle à ce sujet dans la vie de celui-ci [c], à qui tout l'avantage en demeura. Enfin, les contestations furent poussées si loin entre ces quatre personnes, que Drusus menaça Cépion de le faire jeter du haut en bas de la roche Tarpeienne [d]. Dans une autre occasion Philippe, homme trop vif, s'étant avisé d'interrompre Drusus pendant qu'il haranguoit le peuple sur la tribune, celui-ci, non moins emporté que l'autre, le fit traîner en prison, non pas même par ses Officiers, mais par ses cliens, qui se jettant sur lui avec fureur, lui tordirent quasi le cou, & lui firent jeter le sang par la bouche & par les narines [e]. Puis quand on vint raconter au Tribun avec quelle violence le Consul venoit d'être traité, le Tribun ne fit que joindre la plaisanterie à l'outrage : *Bon*, dit-il en raillant Philippe de son goût connu pour la bonne chere, *ce n'est pas du sang, c'est de la sauce de salmi*, (muriam ex turdis [f]).

Drusus publia donc ses loix Liviennes, en commençant par les plus favorables au peuple, qu'on vouloit gagner d'abord pour l'avoir de son côté dans l'affaire de la judicature qu'on avoit le plus à cœur. La résistance du parti contraire ne fit que peu d'effet contre le concours innombrable de gens qui se rendoit de tout côté à l'assemblée [a], sur-tout de la part des Villes latines, qui avoient un crédit infini dans les comices des Tribus par leurs liaisons intimes avec tant de Citoyens de tout étage. A vrai dire, personne n'avoit autant d'intérêt qu'elles au succès des projets du Tribun, qui les flattoit d'obtenir bientôt à leur tour la chose du monde qu'elles avoient le plus de raison d'ambitionner. Les loix passerent avec une incroyable acclamation. Le Tribun revint triomphant: mais ce fut presque ici le terme de ses victoires. Quand la chose fut faite, on se mit à y réfléchir ; & l'on vit que la libéralité de Drusus avoit été si excessive, qu'il avoit eu raison de dire qu'il ne laissoit plus rien à donner que l'air & la boue des chemins (*cœlum & cænum* [b]). Lui-même se trouva fort embarrassé dans l'exécution, ne sachant comment il pourroit effectuer tant de promesses différentes [c], ni trouver l'argent nécessaire pour fournir à de telles dépenses. Voulant néanmoins, à quelque prix que ce fût, soutenir ce qu'il avoit commencé, il eut d'abord recours à la ressource pernicieuse d'altérer les monnoies, en mêlant un huitieme d'alliage à l'argent [d], sans parler du reproche qu'on lui fit d'avoir tiré de grosses sommes des Souverains de l'Afrique par des voies très-indignes [e].

L'affaire de la judicature étoit encore plus épineuse. Quoiqu'il eût dressé sa loi d'une maniere assez modérée, qui, sans enlever en entier le droit à l'ordre équestre, y faisoit rentrer le Sénat en formant des compagnies mi-parties de Sénateurs & de

[a] *Asc-Ped. in Scaurian.*
[b] *Flor.* ibid.
[c] *Mém. de l'Acad. t. 23.*
[d] *Aurel. Vict. de vir. illustr.*
[e] *Val-Max. IX. 5. 2.*
[f] *Aurel. Vict.* ibid.

[a] *Flor.* ibid.
[b] *Flor.* ibid.
[c] *Flor.* ibid.
[d] *Plin. XXXIII. n°. 13.*
[e] *Aurel. vict.* ibid.

Chevaliers [a], ceux-ci n'y résistoient pas avec moins de force, ayant de leur côté l'appui du Consul Philippe [b]. Drusus, dont l'intention étoit en effet de réunir tout le monde, crut les regagner en changeant quelque chose à son plan. Il y avoit grand nombre de places vacantes dans le Sénat; il proposa d'y faire entrer trois cents Chevaliers : & comme on ne cessoit de crier avec un juste sujet contre la corruption des Juges, il ajouta que les prévaricateurs seroient à l'avenir recherchés & sévérement punis. Mais en voulant faire quelque chose pour les deux partis, il mécontenta l'un & l'autre. Les deux articles ajoutés déplurent ; le premier au Sénat, qui voyoit avec peine qu'on proposoit d'agréger tout à la fois à son corps un si grand nombre de gens suspects avec qui les autres s'accorderoient probablement fort mal ; le second aux Chevaliers qui le regarderent comme injurieux & dangereux, ou du moins incommode : car dès-lors il étoit si commun à Rome de se laisser corrompre par argent, que cela n'y passoit presque plus que pour une chose d'usage reçu. Pision, Titinius & Mecenas, Chefs de l'ordre équestre [c], annoncerent qu'ils ne vouloient ni du bienfait ni de la peine : qu'ils étoient contens de conserver leur droit tel qu'il étoit : qu'on ne cherchoit par ce mêlange qu'un prétexte à les en exclure bientôt tout-à-fait : que l'honneur d'entrer au Sénat seroit trop acheté par quelques-uns d'eux, par la division que le desir d'avoir la préférence mettroit dans leur corps, & par la jalousie de ceux qui n'auroient pas été choisis [d] : & enfin, sur l'article pénal de la loi, ils déclarerent qu'ils ne prétendoient pas y être sujets ; qu'on en abuseroit sans cesse pour les inquiéter à tout propos ; & que puisqu'ils avoient renoncé aux grands emplois, ils devoient au moins jouir de la tranquillité de l'état médiocre dont ils avoient fait choix, & s'y trouver à l'abri des grands dangers d'un Gouvernement républicain [a].

On s'échauffa beaucoup là-dessus de part & d'autre. Le Sénat ne s'éloignoit pas de se rendre à l'arrangement proposé ; mais Philippe étoit inflexible, & dans la vivacité de son caractere, il laissoit voir sans réserve à quel point il étoit mécontent de cette conduite. Il s'échappa jusqu'à dire en haranguant un jour à ce sujet sur la tribune, *qu'il lui faudroit un autre conseil, & qu'il ne pouvoit plus tenir à gouverner la République à la tête d'un tel Sénat.* Un propos si condamnable lui fit une affaire fort grave avec son corps. Drusus le convoqua le lendemain 13 Septembre, & se plaignit amérement, demandant qu'il fût délibéré sur l'injure publiquement faite au Sénat par son propre chef, & de laquelle il fit le rapport. Là-dessus l'Orateur Crassus prit la parole : « Jai souvent ouï, dit *Cicéron* [b], » les connoisseurs convenir, en parlant » de l'éloquence de Crassus, que le plus » beau de ses discours paroissoit toujours » être celui qu'on entendoit ; mais ils de- » meurerent tous d'accord que pour cette » fois ce grand homme s'étoit surpassé lui- » même. Il déplora le triste sort d'un Sénat » abandonné, qui, au lieu de trouver dans » son Consul un pere tendre ou un tuteur » fidele, n'y trouvoit qu'un cruel ravisseur » qui le dépouilloit de son ancien patri-

[a] *T-Liv. Epitom.* 71.

[b] *Cic. de Orat. I. 7.* [c] *Cic. pro Cluent.* 56.

[d] *Appian.* ibid. *p.* 372. *Aurel. vict.* ibid.

[a] *Cic. pro Cluent.* ibid.

[b] *Cic. de Orator. III.* 1.

» moine, en lui enlevant son honneur & » sa dignité. *Faut-il s'étonner*, ajouta-t-il, » *que celui qui perd la République par ses* » *conseils pernicieux, veuille éloigner d'elle* » *le conseil du Sénat ?* Crassus s'adressoit » à un homme véhément & disert, qui » n'avoit pas coutume de rester sur la dé- » fensive lorsqu'il se sentoit attaqué. Phi- » lippe prit feu sur ce qu'on lui manquoit » ainsi de respect : sur-le-champ il con- » damna Crassus à une amende, & vou- » lut faire séquestrer ses biens comme un » gage de la sûreté du paiement. *Quoi*, » répliqua Crassus, *pendant que vous trai-* » *tez l'honneur & la réputation de tout* » *notre ordre, comme vous feriez un gage* » *abandonné dont vous pourriez disposer à* » *discrétion, & qu'il vous seroit permis de* » *livrer au premier venu ; pendant que* » *vous le déchirez ainsi en présence du peuple* » *romain, vous figurez-vous de m'intimider* » *par ces gages frivoles que vous exigez de* » *moi ? Non, non ; ce n'est pas mon bien* » *qu'il faut saisir, si vous voulez me réduire* » *au silence : c'est la langue qu'il faut m'ar-* » *racher ; & même après, la liberté qui* » *régnera sur mon visage, vous reprocheroit* » *encore la tyrannie que vous exercez sur* » *nous.* Le Consul plus aigri par ses pa- » roles, donna ordre à ses Licteurs de le » saisir au corps [a] : mais il leur résista for- » tement, disant : *qu'il ne reconnoissoit pas* » *pour Consul un homme qui le méconnoissoit* » *pour Sénateur.* Durant tout le cours de » cette vive contestation, il s'échauffa tel- » lement, qu'il se mit tout en eau. Peu » après il prit le frisson & se plaignit d'un » point de côté. Cependant il ne voulut » point se retirer qu'on n'eût fait un ar- » rêté [*] (*auctoritas*), qui, lavant la com- » pagnie de l'insulte à elle faite par son » chef, lui rendit publiquement, en ter- » mes graves & honorables, la justice qui » lui étoit due sur ses bonnes intentions. » Après que son avis eut prévalu, il en » dicta lui-même le retenu sur le regiſtre, » où l'on le lit en ces termes : *Le Peuple* » *romain a toujours été convaincu, & a dû* » *l'être, que le Sénat est un conseil dont le* » *zele, la droiture & la capacité sont telles* » *que Rome le peut desirer pour le maintien* » *de la chose publique.* Ce furent les der- » nieres paroles de ce cygne mourant, » dont la voix a depuis été vainement at- » tendue & regrettée dans ce même Palais. » Il en sortit avec la fievre, & se mit au » lit en rentrant chez lui, où il mourut » d'une pleurésie le septieme jour ».

Cependant le Tribun poussoit toujours l'affaire de la judicature, & vint à bout de faire autoriser sa loi par les suffrages des Tribus ; du moins autant qu'on en peut juger par les Mémoires du temps ; car il est difficile de s'en assurer au juste, la chose étant, malgré ceci, restée sans exécution, comme nous le verrons bientôt.

Jusques-là Drusus avoit réussi dans ses entreprises. Mais au fond, le plus difficile lui restoit à faire : il s'agissoit de tenir parole aux peuples d'Italie, qui l'avoient si bien servi, sur le droit de bourgeoisie romaine dont il les avoit leurrés. On ne pouvoit douter que la proposition d'adopter un si grand nombre de nouveaux Citoyens, ne fût désagréable à la plupart des anciens Citoyens, grands & petits : car

[a] *Val-Max. VI. 2. 2.*

[*] L'arrêté (*auctoritas*) n'étoit qu'un simple retenu sur les regiſtres, qui différoit du Sénatus-Consulte & du décret en forme.

ceux-ci n'étoient pas les moins jaloux de conserver leur droit sans le communiquer. De plus, le crédit du Tribun commençoit à baisser, pendant que celui de Philippe, son antagoniste, prévaloit de jour en jour[a]. On n'étoit plus dans cet enthousiasme que la nouveauté du projet de Drusus avoit d'abord inspirée. Une partie des intéressés en ayant tiré ce qu'ils demandoient, ne prenoit guere de part à la réussite du reste. Bientôt même on ne regarda plus que du mauvais côté un système qu'au premier aspect on avoit trouvé si beau. On ne vit dans la libéralité faite au peuple, que l'épuisement du trésor public; dans les colonies, que l'incommodité du déplacement; dans la nouvelle distribution des terres, qu'une source de querelles & d'injustices[b]; dans cette énorme multiplication des Citoyens, que la foule des inconvéniens qu'elle alloit entraîner; & dans le Tribun lui-même, qu'un ambitieux affamé de gloire & de réputation, qui ne faisoit sa cour à tant de gens que par des vues d'intérêt personnel. Il s'apperçut qu'en voulant contenter tout le monde, il avoit fait beaucoup d'ingrats; que ceux qu'il avoit servis ne lui savoient qu'un gré médiocre de ce qu'il avoit fait pour eux, & lui vouloient réellement du mal de ce qu'il faisoit pour les autres. Salluste s'éleve avec véhémence contre cette ingratitude du Sénat dans ses Lettres politiques, où ce grand corps est très-peu ménagé par un homme qui le connoissoit à merveille.

Cependant le Tribun travailloit de bonne foi à remplir ses engagemens envers les peuples alliés. Ceux-ci, de leur côté, remuoient ciel & terre pour arriver à leurs fins. Ce n'étoit dans toutes les villes d'Italie que mouvemens, assemblées & ligues, présages certains du soulévement général qui éclata dans la suite[a]. Ils avoient mis à la tête de l'affaire Pompédius Silo, de la Cité des Marses, homme aussi habile en intrigues que dans l'art militaire, & le même qui, peu après, commanda l'armée des alliés contre Cépion pendant la guerre Sociale. Celui-ci rassembla dans Rome dix mille personnes des villes d'Italie, avec des armes cachées sous leurs habits, dans la résolution de faire passer la loi par force. Un Sénateur nommé Domitius, informé du complot, leur représenta qu'ils alloient achever de tout aigrir par un parti si violent; qu'il falloit d'abord épuiser les voies légitimes; que si le Consul étoit contre eux, le Sénat étoit bien disposé, mais qu'il jugeroit son honneur engagé à ne rien accorder à des gens qui vouloient se faire justice l'épée à la main. Ils se laisserent persuader & se séparerent[b]. Mais voyant que leur déférence pour un sage conseil n'avoit servi qu'à faire manquer leur coup, ils comploterent de nouveau de se défaire de Philippe leur principal adversaire, qu'ils auroient tué sur le mont Albane le jour de la fête des fêries latines, si le Tribun ne l'en eût lui-même généreusement averti[c]. Toute l'indignation qu'on avoit de ces manœuvres, ne laissoit pas que de retomber sur le Tribun, dont l'esprit vaste & remuant les avoit occasionnées. Les plus modérés l'accusoient d'avoir, avec plus de présomption que de jugement, allumé un feu qu'il n'étoit pas capable d'éteindre au moment

[a] *Cic. de Orator. I. 7.*
[b] *Aurel. vict.* ibid.

[a] *T-Liv. Epitom. 71.*
[b] *Diodor. fragm. L. 37.*
[c] *Aurel. vict.* ibid.

qu'il se tournoit en incendie [a]. Il s'éloignoit du Sénat à mesure que le Sénat, en faveur duquel il avoit tout entrepris, s'éloignoit de lui, & il se rapprochoit du peuple, convaincu enfin par une funeste expérience qu'un Tribun ne peut faire d'autre métier que d'être populaire. Il ne marchoit plus qu'au milieu d'une troupe de sa faction : il tenoit sans cesse des conférences avec eux dans le fond de sa maison. Un jour il tomba tout d'un coup sans connoissance au milieu d'une rue. Cet accident n'étoit peut-être que la suite de toute la fatigue qu'il se donnoit & de la terrible agitation de son esprit. Mais ses ennemis publierent que c'étoit l'effet d'une drogue qu'il avoit prise, pour faire croire au peuple que Philippe & Cépion l'avoient fait empoisonner [b]. D'autres disent que c'étoit une attaque d'épilepsie ; qu'il y avoit été sujet en son enfance ; qu'alors on l'avoit mené dans l'isle d'Antycire, où l'ellébore l'avoit guéri [c] ; mais que ce mal étoit sujet à retour en avançant en âge. Quoi qu'il en soit, dès qu'on sut son accident, tous les temples furent ouverts dans les villes d'Italie, où l'on fit des vœux publics pour le rétablissement de sa santé [d].

Un autre jour, comme il haranguoit le peuple sur la tribune, on vint l'avertir de se rendre au Sénat convoqué dans un quartier assez distant de là. *Pourquoi si loin ?* répondit-il : *Que le Sénat vienne ici près à la Curie hostilienne.* Le Sénat, ne voulant pas l'irriter davantage pour une bagatelle, eut la complaisance d'y venir : mais ce mot fut trouvé fort insolent de la part d'un homme fait pour obéir à l'ordre, & non pour le donner [a]. La foule des étrangers grossissoit sans cesse autour de lui : il affectoit de ne plus se communiquer qu'à elle. Philippe imagina de faire une contre-batterie, en attirant aussi à Rome beaucoup de gens de l'Ombrie & de la Toscane [b], mécontens des loix Liviennes, parce que c'étoit dans ces Provinces que l'on comptoit prendre pour la nouvelle distribution des terres. Ces troupes tumultueuses marchoient dans la Ville avec leurs aigles & leurs étendards déployés : tellement qu'on y croyoit être dans un champ de bataille entre deux camps ennemis [c]. Enfin, lorsque l'affaire étoit au moment critique de sa décision, Drusus revenant d'en parler au peuple pour la derniere fois, & rentrant sur le soir dans sa maison, quartier du mont Palatin, près de la fontaine appellée *Meta-Sudans* [*] ; comme il traversoit un portique au devant de son appartement, entouré d'un nombreux cortege, il tomba tout d'un coup, sans qu'on se fût apperçu de rien, sur le pavé de ce vestibule ;

[a] *Flor.* ibid.

[b] *Cic. pro Dom. Aur-Vict.* ibid. *Plin. XXVIII. n°. 41.*

[c] *Plin. XXV. n°. 20. A. Gell. XVII. 15.*

[d] *Aurel-Vict.* ibid.

[a] *Val-Max. IX. 5. 2.*

[b] *Appian.* ibid.

[c] *Flor.* ibid.

[*] Crassus acheta cette maison des héritiers du Tribun, & la revendit ensuite à Cicéron, qui y faisoit sa demeure ordinaire †. On a vu ci-dessus ¶ comment Clodius fit détruire cette maison pendant l'exil de Cicéron, & comment, à son retour d'exil, elle fut rebâtie des deniers publics. Après lui, elle appartint à Censorin, puis à Statilius Sisenna ¶¶. C'est aujourd'hui un terrein cultivé, avec quelques restes de masures plus récentes, sur la colline du mont Palatin, qui fait face au colisée.

† *Cic. Epist. famil. V. 6.*

¶ *Catil. n°. 36.*

¶¶ *Veill-Pat. loc. cit.*

vestibule, en criant *qu'on l'avoit frappé* [a]. On le trouva mortellement blessé à l'aine d'un coup de tranchet de Cordonnier, que l'assassin avoit laissé dans la plaie en s'échappant dans la foule [b]. Il expira quelques heures après, ayant à la bouche ces paroles remarquables qui caractérisoient bien le fond de son ame & de ses intentions : *Ah! mes amis, quand la République retrouvera-t-elle un Citoyen pareil à moi* [c] ? Ainsi mourut, à la fleur de son âge, cet homme dont on a dit tant de bien & tant de mal, & qui n'offensa tant de gens que pour avoir voulu les satisfaire tous. Il eut plus de zele que de bonne fortune [d] & de justesse d'esprit; plus d'imagination pour enfanter un beau systême, que d'adresse à le conduire. Il fit deux fautes capitales : l'une, de croire que tout le monde étoit raisonnable, & que chacun voudroit bien qu'on fit pour un autre autant qu'on avoit fait pour lui-même ; l'autre, de ne pas sentir que ses loix ne pouvoient réussir en les proposant successivement, & qu'il étoit impraticable de les faire passer toutes à la fois dans une premiere assemblée. Son dessein louable, il est vrai, mais peut-être supérieur aux plus grands talens de l'humanité, étoit certainement fort au-dessus de son crédit & de son habileté. Il se mit dans un de ces cas difficiles, mais malheureusement trop communs, où l'on ne peut plus ni suivre les affaires, ni les laisser [e] : il périt enfin victime d'une ambition inquiete, qui, avant que de lui attirer une mort violente, l'avoit tourmenté pendant toute sa vie. Dès son bas âge, il avoit eu du goût pour l'intrigue & pour les occupations sérieuses [a]; se mêlant dès-lors de solliciter des affaires publiques auprès de ses parens : de sorte qu'il disoit quelquefois, *je suis le seul homme qui, même enfant, n'ai eu de ma vie un jour de congé* [b]. Là-dessus Seneque s'écrie : « Que » pouvoit-on attendre d'une ambition si » précoce, sinon ce qui en est arrivé, de » grands maux pour la République & pour » lui-même »? C'est la pensée de Carbon, l'un des collegues du Tribun, mais du parti contraire, qui haranguant en public peu de jours après sa mort, fit tout à coup cette apostrophe cruelle à sa mémoire. *O Marc Drusus! .... ce n'est pas toi, c'est ton pere que j'appelle. Il avoit coutume de dire que la chose publique est sacrée, & que quiconque lui feroit violence, verroit tôt ou tard tout le monde réuni pour l'en punir. La téméraire conduite du fils n'a que trop fait voir combien la sage maxime du pere est véritable* [c].

Les soupçons de l'assassinat tomberent sur Cépion & sur Philippe [d]. Selon l'apparence, c'étoit une injustice, sur-tout à l'égard de ce dernier. Outre qu'il ne paroit pas avoir été capable d'un crime si énorme, & encore à l'égard d'un homme qui venoit d'avoir la générosité de lui sauver la vie, Cicéron en accuse sans détour un nommé Q. Varius, Tribun du Peuple, l'un des plus méchans hommes de ce temps, & trop connu par d'autres lâchetés de pareil genre [e] : c'est le même dont j'ai parlé dans

[a] *Appian.* ibid.
[b] *Oros. V. 18.*
[c] *Vell-Pat. II. 14.*
[d] *Id.* ibid. *13.*
[e] *Senec. de brevit. vit. 6.*

[a] *Cic. offic. I. 30.*
[b] *Senec.* ibid.
[c] *Papir-Carb. ap. Cic. Orat. 63.*
[d] *Aurel-Vict.* ibid.
[e] *Cic. Nat. Deor. III. 33.*

Ceci vous apprend combien un homme en votre place doit regarder de près au choix de ses amis, & sur combien d'articles il faut qu'il se tienne en garde [1]. Il n'est pas difficile à un homme

la vie de Scaurus. Les ennemis de Drusus prétendirent qu'il s'étoit tué lui-même de chagrin, de voir son projet manqué [a]. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'on ne fit aucune poursuite au sujet de ce meurtre [b]. « On » douta, continue *Seneque*, si la mort de » cet homme factieux dès l'enfance, & si » à charge à la République, avoit été » volontaire ou forcée; mais personne ne » douta qu'elle ne fût arrivée trop tard. » La grandeur d'ame de Cornélie sa mere, » ajoute-t-il ailleurs, éclata dans la maniere » dont elle supporta, non-seulement la » mort de son fils, mais encore la douleur » de la voir rester sans vengeance [c] ». Elle étoit si près de son fils lorsqu'on le tua, que le sang lui réjaillit au visage [d]. Dès qu'il fut mort, le Consul Philippe fit casser toutes les loix Liviennes [e], sous prétexte qu'elles avoient été portées contre les Auspices, & dès-lors nulles de plein droit [f]. Le Sénat, qui s'étoit retourné de son côté, fit là-dessus un décret formel [g]. « Ainsi, dit *Cicéron*, tout ce qui avoit » coûté tant de fatigues, de temps & de » mouvemens, fut en un moment rescindé » d'un seul mot, & rayé d'un trait de » plume [h] ». Toutes choses retomberent aussi-tôt dans l'ancien état: la distribution des terres ni l'envoi des colonies n'eurent pas lieu. Les Chevaliers resterent seuls en possession des jugemens : les villes d'Italie, voyant toute espérance perdue par la mort de leur protecteur, exécuterent leur confédération secrete, & ne tarderent pas à faire éclater la guerre Sociale. *Tacite* en rejette sans détour les malheurs sur Livius Drusus, homme, dit-il, prodigue envers la populace, qu'il poussoit à troubler la paix publique, sous le nom même du Sénat, qu'il gagna d'abord par de fausses espérances, & qu'ensuite il trompa au moyen de l'opposition de son collegue [a].

[a] *Senec.* ibid.

[b] *Cic. pro Milon.*

[c] *Senec. Consol. ad Mart.* c. 16.

[d] *Auctor ad Herenn.*

[e] *Cic. de Legib. L. II.*

[f] *Cic. pro Cornel. & Asc-Ped.* ibid.

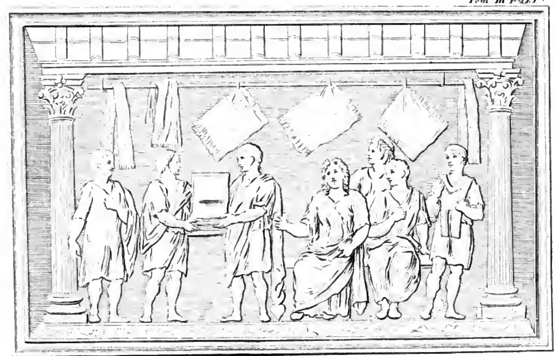
[g] *Cic. pro Domo.* 16.

[h] *Cic. de Legib.* ibid.

[1] C'est ce que César négligea trop de faire : négligence qui fut cause de sa perte. *Velléius* en fait la remarque en ces termes. « L'événement n'a que trop justifié le » conseil que les deux Consuls, Hirtius » & Pansa, avoient donné à César. Ils lui » avoient toujours dit, *Puisque vous avez* » *acquis la domination par les armes, con-* » *servez-là par les armes.* Il leur repliqua » *qu'il préféroit la mort à une telle vie* » *toujours remplie de crainte.* Mais dans » l'espérance de trouver dans les autres » les mêmes sentimens de clémence qu'il » leur avoit fait éprouver, il se laissa, » faute de précaution, surprendre par des » ingrats [b] ». On observa pour-lors que ceux qui desiroient de le perdre, étoient les plus ardens, parmi ses flatteurs, à l'inciter aux fausses démarches, ou à lui proposer des choses hasardées, qui pourroient aliéner de lui les esprits du Peuple ; sur-

[a] *Annal. III.* 27.

[b] *Vell-Pat. II.* 57.



Je prends occasion de ce qui est dit ici de la mort de Jules-César, pour donner le dessein que j'avois apporté de Florence, d'un très-beau monument antique qui n'a jamais été publié. C'est un bas-relief du Recueil du Grand-Duc, représentant l'ouverture du Testament de César, apporté par l'ancienne des Vestales, et lu au Peuple par Pison son beau-père & par Marc-Antoine.
Voyez Sueton. in Jul. cap. 83.

de cœur de vaincre un ennemi déclaré; mais comme il ne fait ce que c'eſt que de tendre des pieges, il n'eſt pas habile à les éviter.

Après que, par une adjonction des nouveaux Citoyens, vous aurez rappellé le Peuple à ſes anciens ſentimens, il faudra ſurtout vous occuper à rétablir les bonnes mœurs, à maintenir l'union entre les anciens & les nouveaux Citoyens. Mais le plus grand ſervice que vous puiſſiez rendre à la patrie, au Peuple, à vous, à votre poſtérité, en un mot, à tout le genre humain, ce ſera de détruire, ou du moins de diminuer, autant qu'il eſt aujourd'hui poſſible, cette prodigieuſe avidité pour l'argent. Sans ceci, il n'y a pas moyen de régler jamais les affaires publiques ni particulieres, les intérêts du dehors ni ceux du dedans. La diſcipline & les bonnes mœurs ſont incompatibles avec une telle cupidité: elle étouffe le meilleur naturel. Le cœur a beau réſiſter quelque temps; un peu plus tôt, un peu plus tard, il ſuccombera certainement. Nous avons mille exemples de nations qui ont perdu par l'opulence de grands Empires qu'elles avoient glorieuſement acquis dans leur pauvreté. Faut-il s'en étonner? Quand un homme d'honneur voit des gens qui ne le valent pas, plus conſidérés, plus careſſés que lui, à cauſe de leurs richeſſes, cela le pique d'abord & lui révolte l'eſprit: puis, à force de voir le faſte gagner ſur l'honnêteté, & l'argent ſur la vertu, il ſe trouve dupe d'avoir préféré le vrai bien à l'utile. IV.

tout celles qui ſentent l'appareil extérieur de la royauté, plus propres à choquer le préjugé populaire, que ſes effets même auxquels on s'étoit ſi fort habitué. *Seneque* remarque auſſi que « Céſar périt par la » main de ſes amis, tout autant que par » celle de ſes ennemis, c'eſt-à-dire par la » main de ceux dont il n'avoit pu ſatis» faire l'inſatiable cupidité. Perſonne aſſu» rément n'uſa plus libéralement que lui » de ſa victoire; car il ne prit autre choſe » pour ſa part, que le pouvoir de diſtri» buer: mais comment auroit-il pu aſſou» vir tant de deſirs ſans bornes, entre tant » de gens qui les avoient tous, & dont » chacun vouloit pour lui-même tout ce » qu'il étoit poſſible à un ſeul homme au » monde de donner [a] ».

[a] *Senec. de ira. III. 30.*

Dans le vrai, la vertu étant d'elle-même âpre & difficile à pratiquer, a beſoin, en bonne politique, que quelqu'autre avantage lui ſerve d'éguillon. Quand il n'y a que l'argent qui en apporte, la probité, la bonne foi, le déſintéreſſement & l'honnêteté, ſeront bientôt négligés : car il n'y a qu'un chemin qui mene à la vertu; encore eſt-il rude; & il y a mille voies bonnes & mauvaiſes pour amaſſer de l'argent. L'eſſentiel eſt donc d'abord de lui ôter ce grand crédit; d'empêcher qu'on ne juge de la valeur d'un homme par ſon revenu, & que l'opulence ne ſoit un meilleur titre que le mérite, pour devenir Conſul ou Préteur. A cela près, on peut laiſſer faire le Peuple; il ne s'entend pas mal au choix de ſes Magiſtrats.

Pour ce qui regarde les Juges [1], il ſeroit tyrannique qu'ils ne fuſſent nommés que par les gens riches, & mal-honnête qu'on ne les choisît que parmi ceux-ci. Ce n'eſt pas qu'on ne les puiſſe prendre tous dans la premiere claſſe; pourvu qu'ils ſoient en plus grand nombre que ci-devant. Je ne vois pas néanmoins qu'on ſe ſoit mal trouvé de la forme des jugemens chez les Rhodiens, ni dans toute autre République, où le pauvre & le riche, indifféremment tirés au ſort, décident des grandes affaires comme des petites. Quant aux élections des Magiſtrats, la loi du Tribun C. Gracchus [2] me paroît aſſez judicieuſe. Il vouloit

[1] On a vu, dans la grande hiſtoire, les variations continuelles dans les loix, ſur le droit de judicature (cauſe de tant de diſputes), faites par les Gracques, par Sylla, par les Cotta, par Pompée : en y admettant tantôt les Sénateurs & les Chevaliers, tantôt les Sénateurs ſeulement, tantôt le Sénat, l'ordre équeſtre & les Tribuns du tréſor. Ce dernier état des choſes avoit lieu au temps de Céſar, qui reſtreignit le droit aux deux ordres des Sénateurs & des Chevaliers; ſupprimant les Tribuns du tréſor [a].

[2] C'eſt ſur-tout en cet endroit-ci que Sallufte marque ſon extrême partialité pour le parti populaire & ſa haine contre les Grands. Voici la loi de Sempronia, de C. Gracchus. *Les Centuries des cinq claſſes ſeront déſormais indifféremment & ſans diſtinction appellées dans le parc, pour donner les ſuffrages, à meſures qu'elles ſeront tirées*

[a] *Suet. in Jul. 41.*

qu'on mît dans une urne indifféremment toutes les Centuries des cinq classes, & qu'elles donnassent leurs suffrages à mesure qu'on les tireroit au sort. Par-là les Citoyens se voyant tous de niveau

au sort. L'innovation introduite par cette loi, si elle avoit eu lieu, auroit été le plus grand coup qu'on eût jamais porté à la constitution de l'Etat. Elle abrogeoit absolument le sage réglement du roi Servius Tullius, aux ordonnances de qui le Peuple romain a principalement dû sa grandeur. Il avoit divisé toute la nation en six classes, selon le rang & la fortune des Citoyens, & sous-divisé chaque classe par Centuries, en nombre fort inégal : car la premiere classe contenoit une Centurie de plus que toutes les autres ensemble. Chaque Centurie avoit la même masse de fortune, & contribuoit également aux impositions & charges de l'Etat. Mais le nombre des personnes étoit très-différent parmi ceux qui les composoient; les premieres n'étoient composées que d'un très-petit nombre de têtes, & les autres croissoient en nombre, autant qu'il falloit pour former la masse : de sorte que la cinquieme classe ne comprenoit qu'un petit nombre de Centuries composées chacune d'une quantité de gens; & même la sixieme, que Gracchus ne rappelle pas dans sa loi, n'étoit formée que par le ramas de tout le reste des pauvres Citoyens qui n'avoient rien que leurs bras, réunis tous sous une seule & derniere Centurie, que l'on comptoit presque pour rien, & qui n'entroit pas dans les contributions. Ce réglement du roi Servius fut d'abord fort agréable au Peuple, qui n'y voyoit que sa décharge. Mais ce Roi, politique & judicieux, sentant que ceux qui contribuoient le plus dans un Etat, & qui étoient le plus intéressés à sa conservation, devoient avoir aussi la plus grande part au Gouvernement, régla en même temps que chaque Centurie, à commencer par celles de la premiere classe, auroit un suffrage dans les affaires publiques. Il rendit ainsi cette premiere classe maitresse des suffrages dans les assemblées par Centuries, où l'on portoit les principales affaires d'Etat, & où elle avoit seule un suffrage de plus que toutes les autres ensemble, qu'il n'étoit pas même besoin d'appeller, si toutes celles de cette classe-ci se trouvoient être de même avis; la pluralité se trouvant déclarée pour lors. C'est ce que Gracchus & Salluste vouloient abolir, en appellant indifféremment les Centuries des basses classes aux voix les premieres, comme le sort en décideroit. En le voulant ainsi, ils étoient plus entraînés sans doute par leur passion & par leur animosité, que par de sages idées d'administration. On ne mettra jamais, dans un grand Etat, le Gouvernement direct entre les mains du menu Peuple, quelque goût qu'on ait pour la démocratie & pour le systême de l'égalité des conditions, diamétralement opposé à la nature, laquelle ne fait les hommes ni aussi beaux, ni aussi grands, ni aussi forts, ni aussi spirituels, ni aussi adroits ou agiles les uns que les autres. Ainsi l'égalité des conditions, tant prêchée aujourd'hui, ne pourroit jamais être qu'une chose procurée à force d'art, & non provenue de la nature, qui la contrarie elle-même, en faisant les êtres qu'elle produit si différens.

en biens & en prérogatives, ne chercheroient à se surpasser qu'en vertu. Ce remede que je propose contre l'abus des richesses, sans être difficile, est efficace : car enfin les choses ne sont estimées & recherchées, qu'autant qu'elles sont d'usage : on est méchant, parce qu'il en revient de l'utilité. Supprimez-là, personne ne le sera pour rien. L'avarice autorisée est une bête féroce, indomptable, qui foule aux pieds le sacré & le profane, ravage par-tout où elle passe, les villes, les campagnes, les maisons & les temples : les murs & les armées sont des barrieres qu'elle pénetre sans peine, pour enlever les fils aux peres, les peres aux enfans, & à tous l'honneur, la réputation, la liberté. Mais faites tomber le crédit de l'argent, & vous verrez les bonnes mœurs reprendre tout naturellement le dessus.

V. Il n'y a personne, soit qu'il pense bien ou mal, qui puisse disconvenir de la vérité de ce raisonnement. Malgré cela, je prévois que vous aurez furieusement à lutter contre la faction des nobles, sans laquelle tout iroit son chemin. Si ceux-ci ne sentoient leur foible, ils auroient plus d'émulation que d'envie contre les gens de bien. Mais du sein de l'indolence, de la lâcheté, de l'ignorance & de la crapule, ils ne savent que se répandre en invectives & en calomnies, prenant la bonne réputation d'autrui pour une satyre de la vie qu'ils menent. Il ne faut pas entrer dans le détail sur des choses si connnes. La force d'esprit & la grandeur d'ame de Bibulus [1] n'ont-elles pas bien

[1] M. Bibulus, de la maison Calpurnia, fils de L. Bibulus [a], eut le malheur d'avoir trois fois César pour collegue, qui se rendoit seul maitre de l'exercice & de l'autorité des charges communes. Ils furent d'abord Ediles Curules ensemble, & donnerent à frais communs la plupart des spectacles publics dont on fit tout l'honneur à César seul. « Il m'arrive, disoit *Bibulus* » à ce sujet, comme à Pollux. Son frere » & lui ont un temple dédié à tous deux, » qu'on n'appelle jamais que le temple de » Castor [a] ». Ils furent ensuite Préteurs en 691, & continuerent à vivre en mésintelligence; car César rapporte, dans ses mémoires de la guerre civile [b], qu'ayant été question d'une conférence en Epire,

[a] *Dio-Cass.*

[a] *Suet. in Jul. 10.*

[b] *Liv. III.*

brillé pendant son Consulat? Qu'attendre d'un homme presque aussi stupide que méchant, incapable seulement de s'énoncer,

pour quelqu'arrangement tendant à la paix, Bibulus refusa d'y venir, étant d'un naturel fort colere, & aigri de longue-main par les disputes qu'ils avoient eu l'un contre l'autre dans le cours de leur Edilité & de leur Préture; disant que sa présence ne feroit peut-être que gâter les affaires. Ils briguerent tous deux, ainsi que Luccéius, le Consulat pour l'année 694. Luccéius étoit plus riche & moins dérangé que César, qui, de son côté, l'emportoit beaucoup en crédit; tellement que ces deux-ci convinrent que l'un aideroit l'autre de son crédit, & que l'autre distribueroit de grosses sommes aux Centuries, sous le nom de tous deux, pour gagner les suffrages. Cette manœuvre fut bientôt connue, & donna de grandes craintes à la noblesse. Les Grands presserent Bibulus de répandre aussi de l'argent de son côté, & y contribuerent de leurs bourses autant qu'il fut nécessaire. Caton même fut de la partie, disant qu'il le falloit bien, puisqu'il étoit de l'intérêt de l'Etat d'éviter un grand mal par un moindre. On prit de plus la précaution de désigner d'avance, pour les futurs Consuls, deux départemens de Provinces des plus minces, & où il n'y avoit rien à faire, ou même, si on en croit *Dion-Cassius* [a], d'arrêter par un décret qu'ils n'en pourroient avoir que cinq ans après être sortis de charge; ce qui offensa extrêmement César, & lui donna lieu de rechercher, par toute sorte de cajoleries, Pompée & Crassus, avec qui il se lia fort étroitement. César & Bibulus, ainsi nommés Consuls, s'accorderent plus mal que jamais, quoique César eût débuté par faire

[a] *L. XL. p. 150.*

au Sénat un beau discours sur la bonne intelligence qui devoit régner entre son confrere & lui, pour le bien de l'Etat [a]. César proposa une loi agraire, à laquelle son collegue s'étant opposé, César le chassa du Forum à main armée. Le lendemain Bibulus vint s'en plaindre au Sénat, qu'il trouva si consterné, que personne ne répondit un mot ni ne parla de lui rendre justice. Il rentra dans sa maison tellement saisi de dépit, que pendant tout le reste du temps qu'il fut en charge, il n'en sortit plus, & n'y reçut personne [b]: se bornant à lâcher delà des ordonnances & des édits qui n'avoient aucun effet; ou, quand il savoit que César avoit indiqué un jour d'assemblée du Peuple pour quelqu'affaire, à lui mander par ses Licteurs que ce jour étoit un jour de féries où l'on ne pouvoit traiter d'affaires. Enfin, par le pouvoir que les Magistrats avoient d'indiquer les jours de vacances, il indiqua féries & vacances pour tout le reste de l'année [c]: obstination qui mit le Tribun Atinius en une telle impatience, qu'il auroit fait mettre le Consul en prison, si ses collegues ne l'en eussent détourné. « Avec plus de » desir que de pouvoir de traverser les » entreprises de son collegue, en voulant » par cette conduite mal-adroite exciter » contre lui l'envie, il ne fit que faciliter » l'accroissement de sa puissance [d] ». César s'étoit si bien emparé de l'autorité, qu'il gouvernoit seul à sa volonté toutes les affaires de l'Etat. Les particuliers qui

[a] *App. Bell. Civ. L. II. p. 433.*
[b] *Plut. in Cæs. 1309.*
[c] *Dio-Cass. L. 38. p. 68.*
[d] *Vell-Pat. II. 44.*

avoient des actes à passer entr'eux, les datoient quelquefois par plaisanterie, *du Consulat de Julius & de César*, au lieu de mettre *du Consulat de César & de Bibulus.* Il courut même à Rome là-dessus un petit vaudeville que *Suetone* nous a transmis [a]. *Appien*, qui n'est pas toujours bien informé, raconte tout ceci en détail, avec des circonstances assez différentes. « Le Sénat, » dit-il, à qui cette liaison de César avec » Crassus & Pompée étoit fort suspecte, » lui opposa Bibulus, & le mit en avant » pour le Consulat. Ils ne furent pas plutôt » en place, qu'ils commencerent par se » quereller, & vouloir prendre les armes. » Cependant César, plus adroit & moins » emporté que l'autre, fit un beau discours » sur l'union qui devoit régner entr'eux, » si l'on ne vouloit jetter l'Etat dans de » grands dangers. Il paroissoit si sérieuse- » ment disposé à la paix, que son collegue » ne prit aucune précaution contre les » forces qu'il préparoit pendant ce temps- » là. Peu après César se mit à proposer » plusieurs loix favorables au Peuple, une » entr'autres pour distribuer des terres en » Campanie aux pauvres Citoyens qui » auroient trois enfans, ce qui ne faisoit » pas moins de vingt mille personnes. Il » y trouva tant de résistance au Sénat, » qu'il en sortit tout d'un coup, comme » n'y pouvant plus tenir, & de tout le » reste de l'année il ne l'assembla plus; » car le Sénat ne s'assembloit point sans » la convocation des Magistrats. Il se con- » tentoit de haranguer le Peuple sur la » tribune, de proposer ses loix, de de- » mander à Crassus & à Pompée, toujours » présens, s'ils les approuvoient; après » quoi le Peuple alloit aux suffrages, cha- » cun portant quelqu'arme sous son habit. » Le Sénat venoit dans la maison de Bi- » bulus, d'où il envoyoit des édits & des » ordonnances, inutiles, si ce n'est à faire » voir que s'il lâchoit le pied, c'étoit plutôt » par force que par abandon. Bibulus vint » pourtant un jour tout d'un coup au » Forum interrompre une harangue de » César; criant qu'il ne souffriroit aucune » innovation durant sa magistrature. Et le » Peuple ayant fait des mouvemens pour » le fléchir, & toutes les voix s'élevant, » pour dire que tout le monde la vouloit » & en étoit d'accord; *quand même cela » seroit*, repliqua Bibulus, *vous ne l'au- » rez certainement pas cette année* [a]. La » dispute s'échauffa; on en vint aux » mains. Les satellites briserent les fais- » ceaux de Bibulus, & blesserent quelques » Tribuns du Peuple. Bibulus néanmoins » restoit intrépide, & découvrit sa gorge, » en criant, *Tuez-moi: au moins ma mort » attirera la haine publique sur un ambi- » tieux que mes bonnes raisons ne peuvent » persuader.* Ses amis le tirerent delà & » le jeterent dans le temple de Jupiter- » Stator. On appella Caton, qui, étant » fort & robuste, poussa la foule, & » parvint à monter sur la tribune, où il » se mit à haranguer: mais il n'y resta » pas long-temps sans être chassé par la » cabale. Caton fit le tour & remonta par » un autre côté, recommençant à déclamer » contre César, jusqu'à ce qu'on le vint » chasser de nouveau. Alors César, resté » maître de la tribune, fit ajouter à sa loi » un article portant peine capitale contre » ceux qui refuseroient d'en jurer l'obser- » vation. Le Peuple lui donna ainsi la » sanction: si bien qu'il fallut que tout le

[a] *Sueton. in Jul. 20.*

[a] *Dio-Cass.* ibid.

monde

» monde jurât, même les Tribuns opposans. Cependant un nommé Vettius » parut au milieu de la place, tenant un » couteau à la main, criant que Bibulus, » Cicéron & Caton avoient voulu le suborner pour tuer César & Pompée, & » que ce couteau venoit de lui être remis » par Posthumius, l'un des Licteurs de Bibulus. Les deux cabales crierent là-dessus, » l'une à l'assassinat, l'autre à l'imposture : » on remit au jour suivant l'éclaircissement » du fait, & Vettius fut mis en prison, » où on le trouva mort le lendemain » matin. Chacun donna aussi à cet événement la tournure qui lui convenoit : » mais de ce moment Bibulus ne voulut » plus se mêler du Gouvernement, & » prit jusqu'à la fin de l'année le parti de » se tenir chez lui en simple particulier[a] ».

Bibulus avoit durant sa Préture été employé dans le pays des Péligniens, à réprimer les restes de la conjuration de Catilina, soutenus par les deux Marcellus pere & fils[b]. Après son Consulat, il prit fortement le parti contraire à César, durant les guerres civiles. On avoit disposé cinq ou six escadres tout le long de la mer, pour barrer le passage à la flotte de César, & Bibulus en avoit le commandement général[c]. Il avoit son poste vers l'Epire, du côté de Corfou, où il intercepta trente bâtimens de la flotte de César, qui venoient de faire voile du port de Brunduse, & fit tuer tous ceux qui étoient dessus, sans miséricorde & sans distinction de personnes libres ou d'esclaves. Il se donna, quoique malade, tant

[a] *App.* ibid. *p. 433.*
[b] *Oros. VI. 6.*
[c] *Appian.* ibid. *p. 459.*

de peine & de soins, pendant tout ce temps, sur sa propre flotte, que son mal empirant par le froid & par le travail, sans qu'il voulût abandonner son emploi, ni qu'il pût même aborder à la côte que César gardoit par-tout aussi exactement que ses ennemis gardoient la mer, il mourut de cette maladie sur son vaisseau, quelque temps avant la bataille de Pharsale[a].

Dans les années précédentes, il avoit été envoyé Gouverneur en Syrie, où il entreprit assez mal-à-propos de faire naître des brouilleries à la cour du roi des Parthes, entre le roi Orodes & Pacorus son fils, qu'il vouloit engager à détrôner son pere, au moyen d'une intrigue menée par Ornodapas, ministre du Roi, qu'il avoit gagné[b]. Cette manœuvre occasionna une petite guerre, où Bibulus ne réussit pas; il perdit même une cohorte avec plusieurs bons Officiers. « Je crois, mande *Cicéron* » qui étoit alors dans son voisinage en » Cilicie, qu'un peu de jalousie qu'il a eue » de ce vain titre (d'Empereur) que m'a » donné mon armée, & l'envie d'en obtenir un pareil, lui ont valu cet échec[c] ». Il partit de Syrie, laissant son Lieutenant Veienton pour y commander en son absence[d]. Il perdit de plus en même temps deux de ses fils tués en Egypte dans une querelle par les soldats de Gabinius. La reine Cléopatre fit arrêter les meurtriers, qu'elle lui envoya en Syrie, mais qu'il lui renvoya; disant que c'étoit à la Reine même & au Sénat de lui faire une justice

[a] *César.* ibid.
[b] *Dio-Cass. L. XL. p. 150.*
[c] *Cic. ad Att. V. 20.*
[d] *Cic. ad Att. VII. 3.*

& pour qui le comble des honneurs est devenu celui du mépris? Quel sujet encore que ce Domitius [1], qui n'est que vice dans

qu'il ne devoit pas se rendre lui-même dans sa propre affaire [a].

Onufre croit qu'il fut Censeur en 698, sans autre fondement, sinon que *Valere-Maxime* dit de lui qu'il étoit parvenu au comble des honneurs. Il lui donne Valérius Messala pour collegue dans cette Charge.

Il avoit épousé Porcie, fille de Caton, dont il laissa un fils, qui a écrit les mémoires de la vie du célebre Brutus son proche parent.

[1] L. Domitius, fils de Cnéius, de la branche des Barberousses, trisaïeul paternel de l'Empereur Néron, avoit été fait Edile Curule en 692. Dans cette place, il donna au Peuple, dans le cirque, le spectacle singulier & célebre d'une chasse de cent ours de Numidie, faite par cent chasseurs Ethiopiens qu'il avoit aussi fait venir d'Afrique [b]. Il avoit, durant sa Préture en 695, fait profession ouverte d'être l'ennemi de César. Quand celui-ci partit pour la conquête des Gaules, il fit ce qu'il put pour y mettre obstacle, criant que c'étoit contre les auspices & contre les loix, & qu'il falloit que le Sénat en reprît connoissance. La faction l'ayant, au sortir de son Consulat en 699, nommé à ce même Gouvernement des Gaules [c], il essaya encore en vain de débaucher l'armée de César, ou de l'en éloigner lui-même. Mais César ayant repassé les monts avant lui, Domitius se jeta avec une vingtaine de cohortes d'Albains, de Marses & de Péligniens, dans Corfinium, dont César fit le siege au début de la guerre civile. Domitius écrivit à Pompée de marcher promptement à son secours. La réponse de Pompée fut qu'il s'étoit jeté dans cette place contre son avis; que l'Italie n'étoit pas en état de défense; que lui Pompée alloit se retirer en Grece, où il n'avoit qu'à le venir joindre, en retirant les troupes de Corfinium. Cela n'étoit plus possible, la place étant investie. Domitius dissimula; annonçant au contraire que Pompée se préparoit à les secourir. Mais l'air troublé avec lequel il débitoit cette nouvelle, & le reste de ses démarches qui n'y répondoit nullement, firent bientôt soupçonner la vérité. La garnison projeta de se rendre, & de livrer son Chef [a]. Il ne put venir à bout de les en détourner, par la promesse d'une portion dans le partage des terres, ni même par l'offre d'une somme considérable de son propre argent : car il avoit amassé de grandes richesses au temps de Sylla, dont il suivoit le parti [b]. Prêt d'être forcé, il prit du poison, qu'il n'eut pas plutôt avalé, qu'il se sentit saisi de regret & d'envie de vivre. Son Médecin, qui étoit un de ses esclaves, lui donna un vomitif, & lui déclara qu'il lui avoit donné la dose de poison très-foible, prévoyant le repentir: ce dont Domitius fut si joyeux, qu'il l'affranchit à l'instant [c]. Ayant donc été pris prisonnier avec grand nombre

[a] *Cæsar.* ibid. *Val-Max. IV.* 1. 15. *Senec. Consol. ad Marc.*

[b] *Plin. VIII.* 26. *Solin.* 29.

[c] *App. Bell. Civ. p.* 448.

[a] *Cæs. Bell. Civ. L. I.*

[b] *Dio-Cass. L.* 39. *p.* 177.

[c] *Sueton. in Neron.* 2. *Plin. VII.* 53. *Plut. in Cæs.*

d'autres Seigneurs & d'Officiers, César vint au devant de Domitius, lui toucha amicalement dans la main , en lui faisant quelques légers reproches, les remit tous en liberté, leur rendit leurs équipages & même l'argent des caisses publiques & militaires ; disant « qu'il n'en vouloit non » plus à l'argent qu'à la vie des Citoyens ; » qu'il n'étoit pas venu pour offenser per- » sonne, mais pour se garantir de l'être » lui-même » ; ajoutant en particulier à Domitius, « qu'il espéroit qu'il se sou- » viendroit de la maniere dont il en usoit » avec lui ; qu'il ne l'empêchoit cependant » pas de faire ce qui lui conviendroit [b] ». Domitius s'en alla lever quelques troupes en Sicile & en Sardaigne, & équiper quelques bâtimens avec lesquels il se fit recevoir à Marseille [c], par préférence à la flotte de César, qui s'y présentoit aussi. Il défendit long-temps contre lui la Ville assiégée, qu'il abandonna enfin secrètement par une nuit embrumée, la voyant près d'être prise. Il se retira sur ses vaisseaux [d], & alla joindre Pompée dans la Grece, où Scipion, Spinther & lui se disputerent vainement la place de Grand-Pontife, dont ils entendoient déposséder César. Domitius prétendoit la préférence, comme supérieur en crédit à Rome, & même en dignité [e]. Quand on y délibéra sur la maniere dont on devoit en user avec ceux qui restoient neutres, il fut seul d'avis qu'il falloit les traiter en ennemis [f]. Après quoi il en revint à dire, qu'après la guerre il faudroit faire trois listes des Sénateurs : de ceux qui n'étoient pas venus les joindre : de ceux qui étoient restés à Rome : de ceux qui n'avoient pas servi, quoique joints à eux ; qu'on feroit grace aux uns : qu'on puniroit les autres, qui s'étoient montrés partisans de César, par une peine capitale ; & les derniers par une amende. C'est au sujet de toute cette conduite de Domitius envers *César*, que celui-ci écrivoit à Cicéron en ces termes. « Vous me » jugez bien, quand vous croyez que rien » n'est plus loin de mon caractere que la » cruauté. Dans le procédé que j'ai eu, » je n'avois cherché que ma propre satis- » faction. Il devient un triomphe à mes » yeux, puisqu'il a votre approbation. Je » n'ai aucun chagrin d'apprendre que ceux » à qui j'avois fait grace, sont retournés » vers mes ennemis pour continuer à me » faire la guerre. Ne m'est-il pas fort » avantageux que tout le monde voie » qu'ils sont toujours eux-mêmes, comme » je serai toujours moi-même aussi » ?

A la journée de Pharsale, après la défaite, Domitius fut atteint & tué dans la déroute, par la cavalerie d'Antoine [a]. C'étoit, dit *Suetone*, un homme qui avoit peu de tenue dans l'esprit, & le caractere fort dur, comme tous ceux de cette maison, qui presque tous ont eu le cœur farouche. Aussi, lorsqu'on vint faire compliment au pere de Néron, très-mauvais sujet lui-même, sur la naissance de son fils, il répondit, « il n'y a pas là sujet pour le public » de s'en féliciter. Ce seroit grand prodige » s'il sortoit rien que de pernicieux d'un » pere tel que moi, & d'une mere telle

[a] *Plut. in Cæs. 1329. Dio-Cass.* ibid. *p. 178.*
[b] *App. Bell. Civ. II. p. 451.*
[c] *Dio-Cass. L. 39. pag. 183.*
[d] *Cæs.* ibid. *L. 1. & 2.*
[e] *Cæs.* ibid. *L. 2.*
[f] *Sueton. in Neron- 2.*

[a] *Cic. Philipp. 2.*

toutes les parties de ſon corps, la langue légere, les mains ſanglantes, les pieds toujours prêts à fuir, & ce qu'on ne peut honnêtement nommer extrêmement mal-honnête. Il n'y a parmi eux que Caton, dont j'avoue que le caractere n'eſt nullement mépriſable. Il a acquis à l'école des Grecs de l'habileté, de l'éloquence, de la pénétration. Mais on ne trouve chez les Grecs ni force, ni vigilance, ni labeur. En effet, il eſt clair que des gens qui n'ont pas eu le cœur de maintenir chez eux la liberté, ne ſont guere propres à donner de bonnes leçons ſur le Gouvernement. Quant aux autres nobles de cette faction, ce ſont des ſtatues qui n'ont que le nom. Quand on le ſait, on paſſe ſon chemin ſans rien demander de plus. Un Poſthumius, un Favonius [1], ſont, à mon ſens, de ces fardeaux qu'on ne met dans

qu'Agrippine [a] ». Domitius étoit fort opiniâtre, quoique peu conſtant. Quand il fut nommé Conſul en 699, il briguoit la place dès l'année précédente, & s'obſtinoit à tel point à l'avoir (malgré la prétention publique de Pompée & de Craſſus, qui l'emportoient ſi fort en crédit ſur lui, dont il n'étoit pour-lors nullement ami, & qui l'obtinrent de haute lutte) qu'il perſiſta juſqu'au ſoir du dernier jour à la ſolliciter de préférence à eux; & même le ſoir, après être rentré chez lui, il en ſortit précédé d'un valet, qui l'éclairoit avec une lanterne, pour retourner au champ de Mars voir encore s'il n'y auroit plus rien à faire. Mais il trouva du tumulte dans les rues; le valet qui l'éclairoit fut tué: il prit peur & s'en retourna chez lui bien vite, ſans aller juſqu'au lieu de l'aſſemblée [b]. Il fut fort lié avec Cicéron, & des plus ardens à preſſer ſon rappel de l'exil, malgré l'article exprès de la loi de Clodius, affichée à la porte du Sénat, portant peine capitale contre ceux qui oſeroient le propoſer [a].

[a] *Sueton.* ibid. *II. 6.*

[b] *Dio-Caſſ. L. XXXIX. p. 117 & 132.*

[1] M. Favonius fut un de ces hommes à qui l'affectation d'avoir une maniere d'être ſinguliere, & la hardieſſe de parler plus haut que les autres, donne quelque eſpece de célébrité parmi leurs contemporains. On les choiſit d'ordinaire pour être la trompette du parti. « C'étoit, dit » *Plutarque*, une ſorte de philoſophe à » cerveau brûlé; de ces gens qui, regardés » comme étant ſans conſéquence, ont » acquis, par la tolérance publique, le » droit de tout dire; mais qui, par des » diſparates & des plaiſanteries, ne laiſſent » pas que d'être propres à rompre quelquefois des coups fâcheux. Celui-ci » ne manquoit ni de ſel ni de véhémence: » il ſe plaiſoit à l'intrigue, diſant qu'un » Sénateur qui ne feroit que ſon métier, » n'auroit qu'un mince emploi [b] ». Il ſe piquoit d'un ſtoïciſme cynique, & ſur-tout

[a] *Cic. ad Att. L. III.*

[b] *Plut. in Brut. 1828.*

d'être l'ami inséparable & l'imitateur de Caton, dont il copioit ce qu'il y avoit de plus facile, & ce qu'on approuvoit le moins, c'est-à-dire ses manieres singulieres & contraires aux communs usages. Il avoit étudié à Rhodes sous le fameux Professeur Molon; ce qui donna lieu à *Cicéron* de lâcher ce mauvais quolibet, dans une lettre à son ami, *que les propos de Favonius sentoient plutôt le moulin que le Molon* [a]. *Plutarque* fait un récit assez curieux de son Edilité. « Cet homme, dit-il, avoit » pour Caton le même enthousiasme qu'A- » pollodore de Phalere pour Socrate. Lors- » que Caton avoit fait quelqu'action de » vigueur, ou tenu quelque propos remar- » quable, il n'étoit pas simplement son » admirateur, ainsi que les autres, mais » un homme transporté d'ivresse, un véri- » table énergumene. Favonius donc de- » mandoit une place d'Edile, & il étoit » refusé par les suffrages du Peuple. Ca- » ton, qui l'assistoit dans sa brigue, vint » à s'appercevoir qu'il y avoit plusieurs » bulletins portant la même souscription. » Il fit voir aux Tribus cette maniere » frauduleuse de multiplier les suffrages. » Le scrutin fut déclaré nul, & l'élection » remise à un autre jour, où Favonius » fut élu. Caton lui servoit d'aide & de » conseil dans les fonctions de sa place, » entr'autres pour les spectacles publics » qu'il est d'usage de donner; mais au » lieu de donner, comme de coutume, » des couronnes d'or aux acteurs & aux » musiciens, il leur en donna des branches » d'olivier, comme aux vainqueurs des » jeux olympiques; & au lieu de faire au » Peuple de riches présens, il lui fit dis- » tribuer quantité de salades, de racines » & autre ortolage, des cruches de vin, » des jambons, des fruits de toute sorte, » & des voitures de bois à brûler. Les » uns se moquoient de ces présens si com- » muns; les autres étoient très-réjouis » de voir l'humeur sévere & l'austérité » de Caton se relâcher dans des jeux pu- » blics à cette maniere de badinerie, au » fond plus sage & plus utile; car c'étoit » lui qui gouvernoit le tout. Favonius » étoit allé s'asseoir dans la foule parmi » les spectateurs, où il battoit le premier » des mains, & donnoit des applaudisse- » mens aux acteurs & à Caton, qui leur » distribuoit les récompenses; criant de » toute sa force, *à merveille; à ravir : » donnez-lui beaucoup : donnez largement » aux spectateurs : ne ménagez pas l'ar- » gent, vous avez plein pouvoir : je ne » suis rien ici.* Ceci faisoit un parfait con- » traste avec les jeux que Curion le fils, » autre Edile, donnoit en même temps » avec une magnificence & des frais si » prodigieux, qu'on n'a presque jamais » rien vu de pareil à Rome. Et cependant » on les quittoit pour aller voir les plai- » santeries qu'on faisoit à l'autre théatre; » le maître de la fête jouant le rôle de » spectateur, & Caton celui d'ordonnateur. » Caton vouloit ici donner une leçon au » public, sur les folles dépenses qu'on » avoit coutume de faire à ces sortes de » spectacles; sur ces préparatifs où l'on se » consume en soins, & on ruine d'opu- » lentes familles pour de pures bagatelles; » au lieu qu'il ne faudroit donner des » jeux qu'en se jouant, pour ainsi dire, » avec la gaieté naturelle qui les doit » accompagner, & une bonne grace toute » simple, sans ostentation [a].

[a] *Cic. ad Att.*

[a] *Plut. in Caton.* 1433.

Sa grande liaison avec Caton annonce assez le parti qu'il prenoit en chaque circonstance des discordes civiles. Quand César eut obtenu pour cinq ans le Gouvernement des Gaules, Crassus & Pompée, Consuls ensemble pour la seconde fois, briguerent pour eux-mêmes une pareille faveur. Trebonius, Tribun du Peuple, à cet effet, donna un requisitoire portant que la Syrie seroit donnée à Crassus, & l'Espagne à Pompée, pour cinq ans aussi. On offroit même, afin de se concilier les partisans de César, de lui proroger son Gouvernement pendant trois ans de plus. Presque tout le monde étoit consentant ou intimidé, à l'exception de deux Tribuns opposans, Attius & Aquilius Gallus, à qui Caton & Favonius se joignirent, & se chargerent de faire au Peuple les discours contre la loi. On donna une heure de temps à Favonius pour parler, & deux à Caton. Favonius employa son heure entiere à se plaindre du peu de temps qu'on lui donnoit pour discuter l'affaire; & de même Caton battit la campagne sans rien dire d'essentiel, ni vouloir se taire à l'expiration du temps: on eut beau le chasser de la tribune, il y revint toujours. La menace d'être mis en prison ne lui fit pas plus d'effet: il consuma tout le temps à parler, jusqu'au soir, où la nuit sépara l'assemblée. Le Tribun Gallus craignant qu'on ne lui barrât pour le lendemain matin l'avenue du Forum, se cacha dans le temple de Castor pour y passer la nuit, & se trouver le premier sur la place le lendemain. Mais Trebonius, qui s'en apperçut, ferma bien les portes du temple, & y laissa son collegue y passer inutilement la nuit & presque toute la matinée du lendemain: quand il en put sortir, il fut même bien battu par la populace & mis en sang. Attius, Favonius & Caton, quoique moins maltraités, ne réussirent pas mieux: ils eurent la plus grande peine à percer la foule, & ne pouvant autrement se faire voir ni se faire entendre, Caton monta sur les épaules des deux autres, & cria le plus haut qu'il put que les auspices du Ciel étoient contraires, & que l'assemblée étoit par-là dissoute de droit. Trebonius ne tint pas plus compte du pronostic, que de ceux qui l'annonçoient, & les fit chasser du Forum par ses gens [a]. Telle étoit la maniere habituelle dont on conduisoit alors les affaires publiques. Dans une autre occasion, où l'un des partis avoit fait mettre en prison le Tribun Pompéius Rufus, que nous verrons bientôt jouer un grand rôle dans l'affaire de Milon, l'autre parti, par représailles, y fit mettre aussi Favonius, alors Edile [b]. Favonius & Caton se joignirent encore pour empêcher la République de rétablir à main armée Ptolomée, roi d'Egypte, chassé par ses sujets & réfugié à Rome, où il sollicitoit, avec la faveur de Pompée, le secours du Sénat. Favonius y prit hautement le parti des Ambassadeurs de la nation Egyptienne, que le Roi avoit fait extraordinairement maltraiter pour s'être chargés de cette commission: & Caton produisit un oracle ou prédiction des livres Sibyllins, relatif à l'arrivée du roi d'Egypte à Rome, qui (vrai ou supposé) fit un merveilleux effet dans le public [c].

Favonius fut ensuite probablement élevé à la dignité de Préteur, puisque *Velléius-Paterculus* lui donne ce titre [d]. Dans le

[a] *Dio-Cass. Liv. 39. pag. 117.*
[b] *Dio-Cass. Liv. 40. pag. 158.*
[c] *Dio-Cass. Liv. 39. pag. 109.*
[d] *Vell-Pat. II. 57.*

procès de Miloo, le chef concernant les associations fut porté pardevant lui, ainsi que je le dirai ci-après en traitant cette affaire.

Dans l'entrevue que César & Pompée eureot à Lucques, où le Gouvernement des Gaules fut prorogé à César pour cinq ans de plus, & où tant de gens considérables se trouverent, Favooius y courut pour remplacer Caton, qui étoit alors en Chypre. Après s'être vainement opposé à la résolution qu'on y prenoit, il sortit brusquement dans la rue, criant qu'il en appelloit au Peuple; démarche qui lui fut aussi inutile que les précédentes [a].

Dès que les brouilleries commeocerent d'éclater entre César & Pompée, Favonius ne manqua pas de se déclarer pour le dernier, sans néanmoins rien changer avec lui dans le ton qui lui étoit habituel. L'ayant vu venir un jour avec un ruban blanc entortillé au tour de sa jambe, *« il » ne vous importe donc pas*, lui dit-il, *en » quel endroit vous portiez le diadême »*. On rapporte que Pompée eut beaucoup de peine à composer sa phisionomie, pour ne paroitre oi piqué de la raillerie, ni flatté intérieurement du grand pouvoir qu'elle lui supposoit [b].

Pompée fut alors trompé par le rapport d'Appius, qui, en revenant des Gaules, avoit débité, comme chose certaine, que l'armée de César l'abaodooneroit si-tôt qu'il auroit passé les Alpes, s'il paroissoit vouloir entreprendre quelque chose contre le Gouvernement: tellement que, lorsqu'on pressa Pompée de se précautionner & de faire quelques préparatifs, il répondit eo plein Sénat, *« ne prenez aucune inquiétude: » je n'aurai, quand je voudrai, qu'à frap- » per du pied, pour couvrir l'Italie de mes » légions »*. Mais les choses tournerent tout autrement; & quand on fut que César avoit passé le Rubicon, & qu'on étoit pris au dépourvu, Favonius se tournant du côté de Pompée, lui dit: *Que ne frappez-vous du pied? Il me semble qu'il en est temps* [a]. Les mauvaises plaisanteries de Favonius, qui le taxoit d'aimer à faire le Roi des Rois, & l'Agamemnon de l'Iliade, contribuerent beaucoup à la démarche imprudente qu'il fit en abandonnant Rome & l'Italie, pour se jeter dans la Grece; conduite impardonnable à un homme de son rang, qui, avec tant d'expérience & d'autorité, ne devoit pas se piquer pour de pareils discours, encore moins de se décider par-là [b].

« Quelque temps avant la bataille de » Pharsale, César envoya Clodius à Sci- » pion, chargé de quelques propositions » d'accommodement. Il fut bien reçu d'a- » bord. Mais, au bout de deux jours, » on lui refusa audience: ce qui l'obligea » de repartir, sans avoir rien conclu. On » a so depuis que ce changement étoit » venu de Favonius, qui avoit beaucoup » grondé Scipion d'avoir eu la complai- » sance d'entendre le député [c] ».

Après la déroute de Pharsale, Favonius accompagna Pompée dans sa fuite, jusqu'à la mer, où le patron d'une barque, qui reconnut Pompée, le reçut dans son bâtiment avec sa suite, composée seulement de quatre personnes, les deux Lentulus, Favonius & le roi Déjotare; Pompée ayant renvoyé sa maison, en lui conseillant

[a] *Plut. in Cæs.* 1317.

[b] *Val-Max. VI.* 2. 7.

[a] *Plut. in Cæs.* 1328.

[b] *Plut. comp. d'Agés. & de Pomp.* 1212.

[c] *Cæs. Bell. civ. L.* 10.

de s'aller rendre à César. Ils étoient tous cinq dans un grand désordre, & pressés du besoin de manger. Le patron leur donna quelques provisions pour les apprêter. Favonius se mit à servir Pompée pendant tout ce voyage, comme son simple domestique, apprêtant son souper, lui lavant ses hardes & même les pieds; ce qu'il faisoit de bon cœur & de si bonne grace, que quelqu'un qui se trouva présent, ne put s'empêcher de dire : *Voyez comme tout sied bien aux grands Seigneurs* [a].

On délibéra où l'on pourroit se retirer: Déjotare inclinoit pour le roi des Parthes; d'autres pour la Mauritanie, vers le roi Juba, très-attaché au parti. Pompée préféra l'Egypte, à cause de la grande protection qu'il avoit accordée à Ptolomée, pere du jeune Roi régnant, lorsqu'il étoit venu se réfugier à Rome. Favonius l'y suivit, & fut témoin de son malheur [b].

Après la guerre civile, il revint à Rome, & se trouvant au Sénat le jour que César y fut assassiné, il se mêla bien vite à la troupe des conjurés, pour donner à croire au public qu'il étoit du nombre : ce qui par la suite lui fut très-fatal. Les ayant suivis en Asie, il se trouva présent lorsque Brutus & Cassius s'aboucherent à Sardes en Lydie, ayant, à ce qu'ils croyoient, de grands sujets de plainte l'un de l'autre. Après les premiers complimens généraux faits en présence de quantité de gens de leur suite, ils passerent presque aussi-tôt tête à tête dans un cabinet, où Brutus défendit à ses gens de laisser entrer personne. On les entendoit de l'antichambre parler avec beaucoup d'action; s'animer de plus en plus, de maniere qu'il y avoit tout lieu de craindre qu'au lieu de

[a] *Plut. in Pomp.* 1203. [b] *Vell-Pat.* ibid.

s'expliquer, ils ne fissent que s'aigrir davantage, & finir par se brouiller tout-à-fait; ce qui étoit la chose du monde la plus imprudente & la plus dangereuse dans la position délicate où ils se trouvoient tous vis-à-vis de leurs ennemis. Favonius força la porte, malgré la résistance des valets de chambre; & entrant dans le cabinet, il se mit à déclamer le commencement du discours de Nestor dans Homere : *Ecoutez jeunes gens, & obéissez à un homme plus sage & plus âgé que vous.* Cassius se prit à rire, mais Brutus se mit en colere, en disant : *Que vient faire ici ce bâtard de Diogene, ce pédant cynique?* Cependant ceci rompit leur conversation, & ils se séparerent. On soupoit ce même soir chez Cassius. Comme on se mettoit à table, Favonius entra, sortant du bain; Brutus lui dit encore : *Que venez-vous faire ici, vous n'êtes pas invité? Mettez-vous sur le lit des Ombres* (*des Parasites*). De quoi Favonius ne tenant compte, il le poussa, & alla s'asseoir à la place d'honneur, sur le lit du milieu, où, tant que le souper dura, il ne cessa de differter ou de faire des contes, pour empêcher qu'on ne mît sur le tapis aucun autre sujet d'entretien fâcheux [a].

Le parti des Républicains ayant été détruit à la bataille de Philippe, les deux chefs, Brutus & Cassius, s'étant eux-mêmes donné la mort, quelques-uns des principaux Officiers suivirent leur exemple; d'autres furent arrêtés dans leur fuite : Favonius fut de ce nombre, & les vainqueurs le reconnoissant pour l'avoir vu dans la troupe des meurtriers de César, le tuerent aussi-tôt [b].

[a] *Plut. in Brut.* 1828.

[b] *Dio-Cass. Liv.* 47. *pag.* 406.

un

un vaiſſeau que pour lui donner ſa charge ; ſi le vaiſſeau arrive à bon port, on ne laiſſe pas que d'en faire uſage ; mais s'il ſurvient une tempête, on les jette à la mer les premiers, comme effets de peu de valeur.

Après avoir parlé de la réforme & du renouvellement du Peuple, je vais de même vous expoſer mon ſentiment ſur le Sénat.

Dès l'âge où l'homme commence à ſe développer, me ſentant plus de vigueur d'eſprit que de force de corps, je voulus employer ce que la nature m'avoit donné de mieux. Je m'adonnai aux ſciences, plus qu'aux armes ou autres exercices pareils. Mes lectures, mes études hiſtoriques, m'ont unanimement appris que les Etats ne ſubſiſtent dans une ſituation brillante, qu'autant que la franchiſe & la vérité ſe font entendre dans les conſeils. Dès que la faveur, la crainte ou l'avantage perſonnel s'en mêlent, inſenſiblement les forces diminuent ; on perd le pouvoir : on finit par tomber dans la ſervitude. Mais qui doit prendre le plus d'intérêt à la conſervation d'un Etat floriſſant, ſi ce n'eſt ceux qui y tiennent les premiers rangs ? Dans le fond, le commun des Citoyens ne gagne au maintien de la choſe publique, que la conſervation de ſa liberté. Mais celui qui a ſu ſe procurer des honneurs, du crédit, des richeſſes, riſque tout autrement, ſi le plan des affaires vient à gauchir. Outre ſa liberté, il a ſa gloire & ſon opulence à ſoutenir. Que de ſoins, de travaux, d'agitation d'eſprit, pour tout prévoir & pour tout faire ! car plus ſon état auroit été brillant, plus il deviendroit fâcheux. Cette réflexion ſeroit ſuffiſante pour prouver qu'il faut donner grande part dans le Gouvernement aux principaux d'un Etat. Le Sénat eſt l'ame, & le Peuple le corps d'une République. Pourvu que le Sénat ſoit habile, il n'eſt pas beſoin que le Peuple le ſoit. Le corps ne doit avoir de mouvement qu'en conſéquence des penſées de l'ame. Ainſi nous avons vu pluſieurs VI.

fois nos ancêtres réduits à l'extrêmité, sans troupes, sans équipages, ne pas cesser un moment de prétendre la supériorité. Ni l'épuisement total des finances, ni le mauvais succès des affaires du dehors, ni le poids actuel des armes ennemies, n'ont pu obliger ces ames indomptables à se relâcher, tant qu'il leur restoit un souffle de vie, d'un pouce de terre pris sur l'ennemi. Et remarquez, je vous prie, que parmi les causes de la grandeur romaine, il y a eu plus de fermeté dans les conseils, que de bonheur dans les armes. Aussi de leur temps la République n'étoit qu'une; on ne formoit de parti que contre l'étranger; on ne consacroit ses talens qu'à l'agrandissement de l'Etat, non à celui des particuliers.

A présent, au contraire, quelques nobles incapables, politiques ignorans, presqu'autant que guerriers timides, élevés de jeunesse à cabaler dans le sein de Rome, menent toutes les affaires d'un air de hauteur. Le Sénat, jadis le soutien de la République dans les circonstances critiques, maintenant opprimé & flottant au gré de celui-ci ou de celui-là, défait aujourd'hui ce qu'il fit hier, selon qu'il plaît aux ligues ou aux prétentions qui prévalent : car c'est sur ce tarif qu'on estime à présent le bien ou le mal public. Il faudroit donc, pour relever le pouvoir du Sénat, & affoiblir celui des Grands, que personne n'eût plus de crédit qu'un autre dans les délibérations, ou que les avis s'y donnassent secrétement. Le premier n'est guere possible; la noblesse tenant de ses ancêtres du lustre, de la considération, des cliens. Il faudroit que le nombre plus grand des Sénateurs moins connus, n'eût rien à craindre d'elle en donnant son avis. Dans un scrutin, on n'a pas pour les autres autant d'égards contraires à sa propre utilité. Car les bons comme les méchans, les lâches comme les braves, aiment tous la liberté. Mais la plupart l'abandonnent, dans la crainte de ce qui en arriveroit, & se tenant d'avance pour vaincus, pendant que le combat est encore douteux,

laiſſent tomber ſur eux-mêmes, en lâchant le pied, tout le malheur de la défaite. Je dis donc que pour raffermir l'autorité du Sénat, il faut l'augmenter [1], & introduire la forme de donner les voix par écrit. Le ſecret du ſcrutin [2] rappellera la liberté des ſuffrages, en même temps que le nombre augmenté rendra plus de ſecours & de ſervice. Car, dans ces derniers temps, la plupart des Sénateurs, occupés dans les tribunaux aux procès des particuliers, ou diſtraits par leurs propres affaires & par celles de leurs amis, ont rarement aſſiſté aux délibérations publiques : quoiqu'à vrai dire ce ne ſoit pas tant ces occupations qui les aient empêchés d'y venir, que la hauteur de ceux qui y faiſoient les maîtres. Les nobles, avec quelques Sénateurs dont ils avoient groſſi leur faction, approuvoient, condamnoient, ordonnoient tout à leur fantaiſie. Mais lorſque le Sénat plus nombreux aura en main des bulletins ſecrets, il faudra qu'ils baiſſent le ton, & qu'ils ſe tiennent dans la ſoumiſſion due à un corps qu'ils ont mené avec tant de tyrannie.

Peut-être, après avoir lu ceci, me demanderez-vous, Seigneur, combien de membres il faudroit ajouter au Sénat ; quel ſeroit le nombre & l'eſpece des emplois qu'on leur deſtineroit ; &, puiſque je n'ai pas été tout-à-fait d'avis de ne prendre les juges que dans la premiere claſſe, quel ſeroit à l'avenir le nombre des claſſes où l'on les choiſiroit, & combien dans chaque ordre.

[1] C'eſt ce que fit Céſar [a]. Il n'y mit même que trop d'étrangers : ce qui donna lieu à cette affiche aſſez plaiſante : *Meſſieurs, vous êtes priés d'enſeigner aux Sénateurs en quel quartier de la Ville eſt le Palais.*

[2] Mecenas donna le même conſeil à Auguſte. « Dans les affaires de conſéquence, » lui dit-il, vous ferez beaucoup mieux » de ne pas prendre les opinions de vive » voix. On héſite à s'expliquer librement » par mille motifs de conſidération qu'on » ſe fait pour ſes amis ou pour les gens » en crédit. Faites-vous remettre à vous-» même les avis écrits ſur des tablettes, » qu'il eſt facile d'effacer après les avoir » lus, vous aurez au juſte le véritable » ſentiment de chacun, quand on ſera » bien ſûr qu'il ne ſera connu de perſonne » autre [a] ».

[a] *Voy. Sueton. in Jul. 41 & 80.*

[a] *Dio-Caſſ. L. 52.*

Je crois être en état de vous répondre fur tous ces articles. Mais je n'ai voulu d'abord vous préfenter qu'un projet général, & l'appuyer fur de bonnes preuves. Si vous voulez prendre cette route, le détail fera bientôt prêt. D'ailleurs je fuis bien aife de méditer affez fur ce que j'ai en penfée, pour que l'ufage n'en puiffe être équivoque; puifque fi mes confeils vous réuffiffent, il ne peut que m'en revenir de l'honneur; quoiqu'à vrai dire le bien réel & prochain de l'Etat, de quelque part qu'il vienne, foit le feul motif qui me touche. J'eftime plus la liberté que les louanges. C'eft dans cet efprit que je ne puis ceffer d'exhorter le plus grand de nos Généraux, le fameux vainqueur des Gaules, à ne pas laiffer confumer par le mal invétéré des difcordes internes, un Empire invincible au dehors.

VII. Si ce malheur arrivoit, je ne penfe pas que vous puiffiez déformais vivre en paix avec vous-même, ni faire taire le reproche de votre confcience, dont les cris vous troubleroient jufques dans les bras du fommeil. Car je tiens pour une vérité conftante, qu'une puiffance divine furveille les actions des hommes: que, bonnes ou mauvaifes, elles ne font pas fans conféquence, & qu'elles ont pour leurs auteurs des fuites de même efpece. Cela ne fe manifefte pas toujours d'abord: mais, en attendant, la confcience de chacun lui apprend ce qu'il en doit attendre. Croyez-moi, fi votre patrie ou vos ancêtres pouvoient vous adreffer la parole, ils le feroient fans doute en ces termes: « Nous t'avons, ô Céfar, fait naître d'une race glorieufe, dans » une Ville fameufe, pour en être l'ornement & l'appui, ainfi » que la terreur de fes ennemis. En te donnant le jour, nous » t'avons mis en poffeffion de tous les fruits de nos travaux. » Nous t'avons donné une patrie fouveraine fur la terre, un » nom illuftre, une maifon puiffante, une haute fortune, de » grands talens, en un mot, tous les honneurs de la guerre & » tous les biens de la paix. Nous n'attendons de toi, pour de

» tels bienfaits, rien de foible ni de honteux. Il s'agit ici du » rétablissement de la liberté publique, qui seul peut porter ton » nom au dessus de tout. Malgré la grandeur de tes actions » passées, tu n'as fait jusqu'ici que t'égaler à beaucoup d'autres. » Mais guérir les maladies intestines de l'Etat; prévenir la chûte » de la premiere Ville & du plus grand Empire de l'univers; » relever cette grande puissance quand elle touche à son déclin, » quand sa ruine ne peut manquer de faire de la terre entiere » un théatre de massacre & de désolation, c'est payer à tes » ancêtres ce que tu dois à leur nom; c'est t'assurer à jamais » l'amour de la patrie; c'est rendre ta vie si supérieure à toute » autre, qu'elle ne pourra plus être surpassée que par ta mort, » qui, mettant le sceau à ta réputation, imposera pour toujours » silence à l'envie, & fixera dans l'avenir ta fortune & ta gloire, » à un point désormais invariable ».

J'ai rassemblé, Seigneur, dans ce court écrit, ce que j'ai cru qu'il étoit à propos de vous dire, & ce qu'il vous feroit utile de faire. Quelque parti que vous preniez, mes souhaits se réuniront toujours pour Rome & pour vous.



SECOND DISCOURS.

VIII. LE Peuple romain [1], autrefois maître de la fortune, étoit en droit de donner les royaumes, les commandemens & tous les autres biens qui excitent les desirs des mortels, mais qui, trop souvent accordés par cabale à des gens indignes, se sont enfin corrompus entre leurs mains, sans leur faire honneur. Ceci nous prouve bien la vérité de ce vers d'Appius [2], *qu'il faut que chacun soit l'artisan de sa propre fortune:* & vous en êtes un exemple, vous qui avez tellement surpassé tous les autres hommes, qu'on a plutôt été épuisé d'éloges sur votre compte, que vous n'avez cessé d'en mériter. Au point de gloire où vous ont mis vos talens & votre valeur, il faut beaucoup d'habileté pour ne la pas ternir par négligence, ou pour n'en pas décheoir par foiblesse. Le premier rang est bien difficile à tenir. Personne ne le voit sans jalousie occupé par un autre: & dans ce haut degré, un homme juste & clément est quelquefois haï, seulement parce qu'il a le pouvoir de faire du mal. Mais cela ne vient-il pas aussi de ce que souvent on se croit plus en sûreté

[1] Les manuscrits qui varient beaucoup au début de cette lettre, offrent deux sens fort différens, & bons tous deux [a]. L'autre sens est: *Il passoit ci-devant pour constant que la fortune distribuoit les royaumes, les commandemens, & autres faveurs enviées des mortels; mais qui trop souvent ainsi répandues, selon son caprice, sur des gens indignes, n'ont pu rester en de telles mains sans se corrompre.* Ce sens est très-bon, & se lie fort bien à la proposition suivante mise en opposition avec celle qui précede: *Mais au contraire nous voyons aujourd'hui la vérité de ce qu'Appius dit dans ses vers,* » qu'il faut que chacun soit l'artisan de sa » propre fortune. *Nous le voyons sur-tout à » votre égard*, &c ».

[a] *Voy. les Notes Latines.*

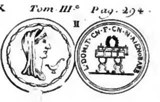
[2] Panætius, dans sa lettre à Tuberon, fait mention des maximes en vers qu'Appius l'aveugle avoit écrits dans le goût des vers dorés de Pythagore [a]. Les grammairiens Festus & Priscien en citent quelques fragmens.

[a] *Cic. Tuscul. IV.*

I



II



III



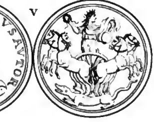
IV



Vid. Tom. III. P. 371 et 372.

V





VI



VII







L·CORN· SVLLA Q·POMPEIVS RVFVS
Cons. An. 665. Vid T. I. P. 279.

VIII



L·MARTIVS PHILIPPVS
Cornal. du Mr Tasse Cinquie Scoia XI
Vid. T. I. P. 412.

dans les grandes places, quand on n'y eſt entouré que de gens ſans principes, & qu'on croit dévoués à tout faire : idée très-fauſſe; car les gens vicieux ſont les plus indociles. Vous ne penſerez pas ainſi, Seigneur. Sage & vaillant comme vous êtes, vous croirez votre honneur intéreſſé à ne commander qu'à d'honnêtes gens. C'eſt ce qui, dans la ſituation actuelle, vous ſera peut-être plus difficile qu'à nul autre conquérant. Vous avez fait la guerre avec plus d'humanité [1], que les autres n'en ont montré en pleine paix. Les ſoldats victorieux demandent aujourd'hui leur récompenſe; les vaincus ſont des Citoyens : circonſtance délicate, puiſqu'il faut, ſans mécontenter ceux-là, raffermir en même temps la République, non au dehors contre un ennemi étranger, mais, ce qui eſt bien plus embarraſſant, par une paix ſolide au dedans. Il ſemble donc que la conjoncture ſinguliere invite tout homme, plus ou moins habile, à vous propoſer ſon ſentiment. Le mien en général eſt que la maniere dont vous allez régler les droits de votre victoire, décidera de toute la ſuite des affaires. Voici quelques penſées qui me ſont venues ſur la façon de s'y prendre la plus ſimple & la meilleure.

Vous avez eu la guerre contre un homme célebre, accrédité, avide de dominer, plus heureux qu'habile [2]. Il ſe vit d'abord IX.

[1] « Vous jugez bien de moi, *dit Céſar dans une réponſe à Cicéron*, & vous me » connoiſſez mieux que perſonne. Rien » n'eſt plus éloigné de mon caractere que » la cruauté ». Il ſe trouvoit dans une circonſtance très-délicate. « La fin ordinaire » des guerres civiles, dit *Cicéron*, c'eſt » que le vainqueur ſe trouve obligé de » faire, non pas tant ce qu'il voudroit » lui-même, que ce que veulent les gens » dont il s'eſt ſervi [a] ». Et ailleurs, « tout » eſt malheureux dans les guerres civiles, » & peut-être la victoire elle-même plus » que tout le reſte : quand même elle reſte » au meilleur parti, elle rend les vainqueurs plus implacables & plus durs; » ils ſont même quelquefois obligés de » l'être contre leur propre caractere ».

[a] *Cic. Ep. ad famil. XII. 18.*

[2] Il n'eſt pas poſſible de donner en moins de mots une plus juſte idée de Pompée. C'eſt un portrait reſſemblant, fait en quatre coups de pinceau [a]. *Cicéron* rend à peu

[a] *Voy. l'hiſt. précédente.*

suivi de quelques gens [1] qui se déclarerent contre vous, parce qu'ils vous avoient offensé. Des liaisons de parenté ou d'amitié en entraînerent d'autres, qui se soumirent à ses ordres. Je dis qu'ils s'y soumirent ; car il n'eut jamais de compagnons de sa puissance. S'il en eût voulu souffrir, que de sang n'eût-il pas épargné? Le reste de la multitude a suivi son exemple sans raisonner, selon la coutume du vulgaire, qui court à la file où il voit aller les autres, s'en remettant à ceux qui marchent les premiers, du soin de savoir où l'on va [2]. En même temps une

près le même témoignage de ces deux hommes-ci dans une lettre à son ami [a]. « Notre Pompée n'a rien fait qui vaille : » ni courage, ni intelligence...... mais » ce diable d'homme (César) est d'une » horrible vigilance, d'une maudite exac- » titude, d'une promptitude affreuse ».

[1] Il parle des pricipaux de la noblesse & des consulaires, tels que Marcellus, Domitius, Lentulus, Metellus Scipion, fils adoptif de Metellus Pius, Caton & Cicéron, que Caton blâma fort de s'être ainsi déclaré pour Pompée, lorsqu'il le vit arriver en Thessalie ; à quoi Cicéron lui ayant dit, *qu'il n'avoit fait que suivre son exemple, & qu'il avoit cru devoir se déclarer pour le parti du Sénat, qu'il jugeoit, comme lui, le meilleur & le plus honnête.* Caton lui repliqua, *cela est bon pour moi, qui ne suis qu'un particulier : pour vous, vous avez mal fait. Il falloit rester neutre & vous tenir à Rome ; n'y ayant que vous assez grand & assez puissant dans l'Etat pour tenir la balance entre ces deux fameux rivaux, vous mettre entre deux & appaiser la querelle.* Caton n'avoit guere meilleure opinion de l'un des partis que de l'autre ; car il disoit : *Si César reste vainqueur, il faudra que je meure ; si c'est Pompée, il faudra que je m'exile.* Seneque dit, comme Salluste, « que chacun prit le parti où » son inclination, ses intérêts & ses liaisons » le portoient ; qu'il n'y eut dans tous ces » gens-là que Caton qui prit le parti de » la République. Aussi la République & » lui resterent-ils isolés & délaissés entre » les deux partis [a] ». Et Cicéron rend ici le même témoignage que Salluste ; savoir, que ceux qui allerent joindre Pompée, y furent tous déterminés par leur haine contre César, lorsqu'il écrit à Atticus : « personne, » à l'exception de moi, n'a quitté l'Italie, » que ceux qui croient qu'il (César) est » leur ennemi [b] ».

[2] Le vieux *Caton* disoit déjà de son temps la même chose. « Le Peuple romain, » disoit-il, est un troupeau de bétail où » personne ne marche ni n'obéit de sa tête ; » mais tout le troupeau suit à la fois le » mouvement de celui qui marche le pre- » mier [c] ». Ce qu'il y a de singulier, c'est que Cicéron ne parle pas lui-même en d'autres termes de sa propre conduite dans l'occasion ici mentionnée par Salluste. Il

[a] *Cic. ad Attic.*

[a] *Senec. Epist. 104.*

[b] *Cic. ad Att. IX. 19.*

[c] *Cat. fragm. ap. Plutarch.*

foule

foule de gens perdus de débauches & d'opprobres, se jeterent dans votre camp; espérant, sur le bruit que répandoit contre vous la calomnie [1], de tirer parti de la révolution, pour exercer à leur aise ces voleries, éternel tombeau de la paix, & tous ces désordres que leur inspiroit la corruption de leur cœur [2].

écrit à son ami : « Il faudra donc se battre » avec cet homme-ci, ou recevoir de lui » la loi. Se battre plutôt que d'être réduit » en servitude : eh ! pourquoi, m'allez- » vous dire ? Car, si vous êtes battu, vous » serez proscrit ; & si votre parti est vic- » torieux, vous ne servirez pas moins. » Qu'allez-vous donc faire ? Ma foi, tout » bonnement, ce que fait le bétail ; quand » on le pousse, chaque bête s'en va comme » elle voit aller les autres de son espece ; » le bœuf s'en va avec le gros troupeau. » De même je m'en irai avec les bons Ci- » toyens, avec les honnêtes gens, ou du » moins avec ceux à qui on veut bien » donner ce nom : je les suivrai, quand » même ils devroient se précipiter [a] ». Il lui avoit marqué dans une autre lettre : « Quand je prendrois le parti de demeurer » à Rome (c'est celui que prenoient les » gens qui penchoient pour César), je ne » crois pas que j'y fusse en si mauvaise » compagnie avec Lépide, Sulpitius & » Volcatius. Ces gens-ci ne sont ni plus » fous que Domitius, ni plus légers qu'Ap- » pius. Si je suis attiré vers Pompée, c'est » par les obligations que je lui ai, non » par son autorité. Quelle autorité peut » mériter un homme, qui étoit aux ge- » noux de César, lorsque nous le craignions » tous, & qui s'imagine depuis qu'il a » commencé à le craindre, que tout le » monde doit se déclarer contre lui » ?

[a] *Cic. ad Att. VII. 7.*

Cœlius, jeune homme de beaucoup d'esprit, mais très-peu sévere dans ses maximes ainsi que dans sa conduite, mandoit à Cicéron, son ami particulier : « Dans » toutes ces disputes intestines entre Ci- » toyens, tant que l'on ne combat que » de la langue, c'est toujours très-bien » fait de differter de toute sa force pour » le parti qu'on croit le plus juste : mais » dès qu'on en vient aux armes, il n'y a » plus rien à hésiter à se mettre du côté » du plus fort. A la pointe de l'épée le » parti le plus sûr devient le plus hon- » nête ».

[1] La faction opposée à César affectoit de débiter que son intention étoit d'abolir les dettes, d'afficher un tableau de proscription, &c. Ces bruits firent l'effet contraire à ce qu'on en attendoit : car ils attirerent dans son parti les débiteurs insolvables & les gens avides, qui se flatterent de faire, au moyen des proscriptions, des confiscations, des ventes à l'encan, la même fortune qu'on avoit vu faire aux satellites de Sylla. *Cœlius*, dans une de ses lettres, dit : « Je vois que dans cette » querelle Pompée aura pour lui le Sénat » & ceux qui savent juger sainement des » choses ; mais tous ceux qui vivent dans » la crainte ou dans l'espérance, & qui » se repaissent de projets injustes, se » mettront du côté de César ».

[2] Par la raison, dit *Cicéron*, « que tous » ces gens-là, quand ils voient leur for-

Mais lorſque, contre leur attente, ils virent que vous n'aboliſſiez point les dettes, & que vous ne traitiez pas les Citoyens en ennemis, il ne vous demeura que ceux qui crurent que leurs créanciers leur laiſſeroient plus de repos chez vous qu'à Rome. Tout le reſte s'écoula, & alla en nombre prodigieux groſſir le camp de Pompée, qui, depuis que la guerre dure, a ſervi d'aſyle inviolable aux débiteurs obérés. Voilà ce que je voulois remarquer d'abord.

X. Je viens à la guerre même & à la paix, dont l'une doit être terminée avec modération, & l'autre établie avec juſtice & ſolidité. Là-deſſus je commencerai par vous dire ce que je penſe de vous-même, qui, comme victorieux, tenez l'une & l'autre en vos mains. Une puiſſance deſpotique eſt toujours plus fâcheuſe que durable. Nul ne peut être à craindre pour tous, que tous ne ſoient à craindre pour lui. Il faut que ſa vie ſoit, pour ainſi dire, une guerre perpétuelle; & que, toujours obligé à regarder derriere & à côté de lui, ſes jours ſe paſſent dans l'inquiétude & le danger. Ceux au contraire qui ſavent aſſaiſonner le commandement d'affabilité & de douceur, ne voient autour d'eux qu'objets agréables & que viſages ſatisfaits: ils trouvent plus d'affection dans le cœur même des étrangers, qu'un Chef intraitable n'en trouve dans celui de ſes compatriotes. Qu'on ne diſe pas qu'une telle indulgence pour les vaincus, réduiroit à rien les fruits de votre victoire; comme ſi j'avois tort de croire qu'il faut accorder à des Citoyens ce que nos ancêtres ont ſouvent accordé à des nations étrangeres, naturellement ennemies. C'eſt à faire aux barbares d'expier le meurtre par le meurtre, & de laver le ſang par le ſang. Auroit-on déjà oublié tout ce que la victoire de Sylla, & l'inhumanité de

» tune dérangée à un certain point, aiment mieux mettre le feu dans les affaires publiques, au riſque de périr dans l'incendie général, que de le voir ſeulement dans leurs propres affaires * ».

* *Cic. pro Sext.*

Pompée, ont excité de murmures? Quelle horreur d'avoir vu Domitius, Carbon, Brutus [1], & taut d'autres mis à mort; non les armes à la main; non dans le combat, par le droit de la guerre, mais dans le moment même où ils demandoient grace; de se rappeller le massacre du Peuple romain, égorgé dans l'hôtel public [2], comme un troupeau de bétail: sans parler de tant d'autres meurtres cachés, de tant d'assassinats commis dans le sein des familles, de la fuite & de la désolation de tant de femmes & d'enfans! Jusqu'à vous nous n'avons vu que cruautés inouies de la part des victorieux. Comment peut-on vous conseiller une conduite pareille? Ne s'agissoit-il, entre Pompée & vous, que de disputer lequel des deux maltraiteroit les Romains? Auriez-vous envahi plutôt que recouvré la République? Tant de vieilles troupes, les meilleures qui furent jamais, n'auroient-elles, après avoir servi leur temps, repris les armes contre leurs freres, qu'afin que quelques mortels indignes fussent mieux en état de se plonger dans la débauche aux dépens des malheureux, & déshonorassent, par leur récompense, vos lauriers & la victoire du bon parti? Car je ne pense pas que vous ignoriez comment ils se sont conduits, lors même que le succès étoit encore douteux. Leurs exploits militaires se sont bornés à s'enivrer avec des femmes perdues; chose honteuse à leur âge, même au milieu du loisir de la paix.

[1] C'est avec beaucoup de malice & de partialité que Salluste, retraçant ici les horreurs & les massacres des précédentes, affecte de ne nommer que les trois personnes tuées par ordre de Pompée, ainsi qu'on l'a lu dans l'histoire précédente, Livre 1, n°.

[2] L'hôtel public ou le jardin public, étoit un grand bâtiment dans le champ de Mars, où l'on logeoit les Ambassadeurs étrangers. La façade de ce bâtiment à colonnes & portiques en arcades, surmontée d'un attique, est gravée sur le revers d'une médaille de Fonteius Capito [a]. *Florus* [b] dit, à la vérité, que Marius y fit massacrer quatre mille personnes qui s'étoient rendues à discrétion, & qui avoient mis bas les armes. Mais ce n'est probablement pas de ce fait que Salluste a voulu parler ici, où il affecte de ne relever que les cruautés commises par la faction contraire.

[a] *Voy. la médaille*, n°.

[b] *III. 21.*

XI. En voilà affez fur l'article de la guerre. Venons aux confidérations qui peuvent rendre la paix folide. C'eft, ce me femble, ce que vous cherchez vous & les vôtres. Pefons donc féparément les caufes du bien & du mal: & le chemin qu'il faut fuivre fe trouvera tout frayé.

J'ai dans l'idée que puifque c'eft le fort des chofes humaines de ne pouvoir être éternelles, l'inftant fatal de Rome n'arrivera que, lorfqu'à force d'avoir tourné fes armes contre elle-même, & dévoré fa propre fubftance, elle fe verra la proie de quelque puiffance étrangere. Sans cela je ne penfe pas que les armes du refte de la terre réunie, ni qu'une conjuration de tous les Peuples ligués, fuffent capables d'ébranler fon Empire: d'où je conclus que tout fe réduit à un feul principe: cimenter l'union & bannir les caufes de difcorde. C'eft ce qui peut s'exécuter, fi vous voulez fupprimer l'énormité du luxe & la licence des concuffions. Je ne parle pas de ramener l'ancienne févérité des mœurs, qui, dans la corruption actuelle du fiecle, feroit tournée en ridicule; mais de borner la dépenfe de chacun à fon revenu. Il eft aujourd'hui du bon air que les jeunes gens débutent, en entrant dans le monde, par fe ruiner eux-mêmes, & enfuite leurs créanciers. L'honneur & la nobleffe des fentimens confifte à ne rien refufer à foi ni aux autres. Il n'y auroit fur-tout rien de plus honteux que de parler d'économie, & de dire qu'on n'eft pas en état de faire une certaine dépenfe. Dès qu'on a pris ce train de vie, les defirs croiffent à mefure que les facultés diminuent: il faut fe jeter fur l'allié & fur le Citoyen, réveiller les querelles affoupies, & chercher de vieux moyens pour acquérir de nouveaux biens. Mais, dira-t-on, comment empêcher les gens de manger leur bien? En aboliffant les ufures [1].

[1] On preffoit beaucoup Céfar d'éteindre entiérement par un Edit les dettes des particuliers, comme cela s'étoit déjà fait plus d'une fois, & comme on s'y attendoit encore celle-ci: car c'étoit toujours une des grandes efpérances des gens dérangés,

Il n'y a pas d'autre ſecret, pour que les magiſtratures ſoient exercées au profit du Peuple, non à celui des créanciers du Magiſtrat; & pour ramener cette ancienne façon de penſer, que la véritable générosité dans les Miniſtres de l'Etat, eſt d'accroître la fortune publique, & non de la donner. Je comprends que ceci ſera difficile à gagner dans les commencemens, ſur des gens ſur-tout qui ne s'attendent pas à être plus gênés après leur victoire qu'auparavant. Mais il faut plutôt ſonger à leur utilité qu'à leurs fantaiſies. Il n'y a que ce moyen d'établir la tranquillité chez eux, chez nous & chez nos alliés. Si la jeuneſſe s'obſtine à continuer le même genre de vie, certainement votre nom ne tardera pas à périr avec celui de Rome. Les perſonnes bien aviſées ne travaillent qu'en vue du repos, ne font la guerre que pour être en paix. Si vous ne la faites ſolide, qu'importe que vous ayez été vainqueur ou vaincu? Appliquez-vous donc, au nom des Dieux, à cette réforme de l'Etat; employez-y ce talent admirable que vous avez pour ſurmonter les difficultés. Si vous n'en venez pas à bout, il eſt inutile que perſonne le tente. Au fond, il n'eſt queſtion ni de ces jugemens rigoureux, ni de ces punitions ſéveres qui tourmentent plus une nation qu'ils ne la corrigent: il ne s'agit que de tarir les ſources du libertinage des jeunes gens. C'eſt une vraie clémence que de leur ôter un plaiſir préſent, pour leur éviter une peine future; que de leur aſſurer à l'avenir leur état, en leur retranchant ces folies & ces fauſſes voluptés; que d'empêcher qu'on ne diſe un jour qu'ils ont bien mérité la peine d'exil qu'il faudroit bien leur infliger. La grandeur de cette

quand ils ſe jetoient dans la guerre civile Il ne le voulut pas. Mais il ordonna que les débiteurs ſeroient reçus à céder des fonds à leurs créanciers au prix de leur acquiſition, ou par eſtimation faite de leur valeur avant la guerre civile, c'eſt-à-dire, au temps de la paix, en déduiſant ſur le capital de la créance les intérêts uſuraires qui y auroient été joints ou qu'ils auroient payés. Ce qui fit à peu près une diminution d'un quart ſur les capitaux [a].

[a] *Suet. in Jul.* 42.

entreprise m'épouvanteroit en d'autres mains : dans les vôtres elle me rassure. Un grand génie n'entend rien aux petites affaires. J'aime à vous voir chargé de régler la terre & les mers. Les grandes réputations sont pour les grands travaux.

Arrêtez ces distributions de bled & d'argent qui corrompent le Peuple. L'obliger de gagner sa vie, ce sera le distraire des séditions. Remettez la jeunesse dans le goût de s'honorer plutôt par l'industrie & les bonnes mœurs, que par de folles dépenses. Le grand secret, pour parvenir à ce dernier point, est d'ôter à l'argent, source de tout le mal, son crédit & une partie de ses usages. Plus j'ai recherché les causes de la grandeur & de la décadence de tous les Empires connus, plus je les ai trouvées uniformes; savoir, le mépris des richesses chez les vainqueurs, & la soif de l'or chez les vaincus. En effet, comment l'ame peut-elle s'élever, si elle ne s'occupe que des plaisirs du corps ou que du desir de thésauriser? Ce n'est ni par une fausse indulgence pour soi-même, ni par de dangereuses flatteries pour ses passions, qu'on parvient à se faire un nom au dessus de l'humain : c'est par le travail, la patience, les bonnes maximes & les actions de vigueur. Ne mettre sa gloire qu'à construire des palais, qu'à y entasser des statues, des meubles ou autres choses frivoles, en vérité c'est se fuir soi-même au milieu de la bagatelle. C'est bien moins se faire honneur de sa fortune, que vouloir faire dire que le propriétaire de la maison est ce qui mérite le moins d'y être vu. Que penser donc de ceux qui ne peuvent passer chaque jour sans deux grands repas, & chaque nuit sans une maîtresse nouvelle? Faut-il s'étonner que lorsqu'on a laissé affaisser l'esprit dans cet abrutissement, on ne lui trouve plus de nerf quand il est question d'en faire usage? Voilà comment on se perd soi-même, & les affaires sans s'en appercevoir. Mais ce genre de maladie peut disparoître avec le crédit de l'argent, lorsque les magistratures

ou autres places recherchées n'appartiendront plus au dernier enchérisseur.

Outre ceci, il y a un abus important à corriger pour le repos tant de l'Italie que des Provinces. Vous entendez que je veux parler de certaines gens qui d'un seul coup font une double dévastation, en abandonnant leurs terres, & en s'emparant de celles d'autrui. J'ajoute qu'il ne faut pas souffrir d'injustice ni d'inégalité dans le service du Soldat. On force les uns à faire trente campagnes, pendant que les autres ont des congés. On ne laisse pas que de distribuer du bled à ceux-ci, quoiqu'ils ne servent point. Il vaudroit mieux fixer une certaine quantité de rations par colonies & par villes municipales, qu'on ne partageroit qu'entre ceux qui se seroient retirés chez eux après avoir servi le temps réglé. XII.

Je jette en peu de mots quelques avis que je crois utiles à vous & à l'Etat. Mais n'ai-je point à me justifier de m'être ingéré à vous les donner? Il n'y a personne qui ne soit ou qui ne paroisse naturellement enclin à juger des intentions d'autrui. Le mal est que l'envie de blâmer est née avec l'homme. Si quelqu'un donne prise sur soi, il semble qu'on n'aura jamais assez tôt la bouche ouverte pour fronder sa conduite. Je viens de me mettre dans ce cas: mais j'aurois plus de regret à m'être tû. Soit que vous suiviez le plan que je vous propose, ou un meilleur, j'aurai du moins la satisfaction d'y avoir contribué de mon mieux. Il ne me reste qu'à vous témoigner mon desir sincere de voir le parti que vous prendrez, approuvé par les Dieux, & suivi de la réussite. XIII.

Fin des Discours politiques.

VIE DE SALLUSTE.

VIE
DE SALLUSTE.

Vedi Salluſtio & Ceſare che vanno
Jnanzi a Livio, ond'ei gli guarda torto.
TRISSIN. Ital. Liberat. Cant. IX.

VIE
DE SALLUSTE.

CAIUS SALLUSTIUS CRISPUS naquit à Amiterne, Ville considérable du pays des Sabins, dont on voit aujourd'hui quelques restes près de San-Vittorino, dans l'Abruzze [1], l'an de Rome 668, sous le septieme Consulat de Marius, & le second de Cornélius Cinna [2]. Ce fut au milieu du temps le plus affreux de la République, où tout ce qu'on peut imaginer d'horreurs & de barbaries, étoit devenu familier à ce Peuple romain, qu'un préjugé presque général éleve ordinairement si haut. L'habitude qu'on a contractée de juger favorablement de cette nation sur l'excellente constitution de son Gouvernement par rapport aux nations étrangeres, & sur les grands exemples de vertu fournis par les premiers siecles de la République, empêche la plupart des gens de faire attention que dans tous les temps la discorde a régné dans le sein de Rome : que depuis que la République eut acquis une certaine étendue, presque tous ces personnages qu'on nous vante, ne sont pas moins fameux par des vices énormes, que par de brillantes vertus rassemblées très-communément dans les mêmes sujets : & que leur basse cupidité avilissoit au dedans la majesté de l'Etat, qu'ils relevoient eux-mêmes au dehors par les talens qui éblouissent le vulgaire. Salluste se ressentit autant

I. Naissance de Salluste. Idée générale de son caractere. Sa famille. Son nom.

[1] Ces restes portent aujourd'hui le nom de Furonio *.
* *Cellar. Liv. II. cap. 9.*

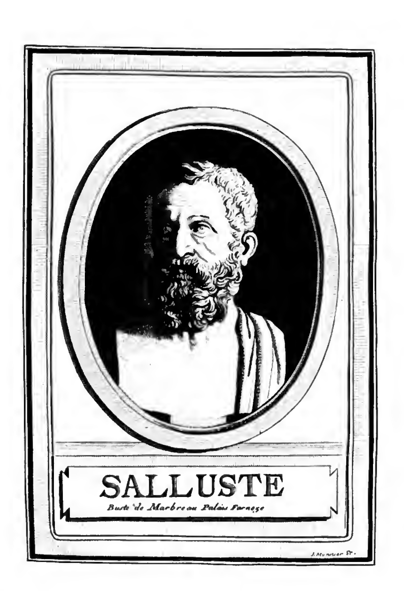
[2] La troisieme année de la 173e. olympiade, 85 ans avant l'ere vulgaire *.
* *Euseb. chronic. 2. ad annum Abrahæ. 1931.*

que personne de ce mêlange de vices & de vertus qui fit le caractere particulier de son siecle. Il étoit né dans un climat dur & sauvage; son esprit en retint toute l'austérité: il fut élevé dans une capitale où le luxe triomphoit; son cœur en prit toute la mollesse. Les exemples de corruption dont sa jeunesse fut entourée, la séduisirent sans l'aveugler. Il eut toujours des lumieres très-justes sur le bien & sur le mal: mais réservant toute sa sévérité pour ses discours, il mit une entiere licence dans ses actions. Censeur éternel & impitoyable des vices d'autrui [a], il se permit à lui-même des choses très-mal-honnêtes, s'il en faut croire les gens qui nous ont laissé quelques détails sur sa vie. Mais il faut remarquer que ces leçons si aigres & si mal pratiquées de sa part, ayant avec justice révolté tout le monde, lui attirerent une foule d'ennemis de qui nous tenons la plupart des mémoires qui nous restent sur son compte; satyres passionnées, où l'animosité a fait aussi souvent régner l'exagération que la vérité. Tel est la déclamation du faux Cicéron contre lui: tel est encore le fragment de Lénæus, & divers autres écrits dictés par l'esprit de parti, qui divisoit Rome alors, & qui ne permettoit pas qu'il y eût d'honnêtes gens dans la faction contraire. Convenons néanmoins de bonne foi que plusieurs actions de Salluste autorisent sa mauvaise réputation; qu'il manqua souvent de probité, & toujours à connoissance de cause; & que, par un malheur commun à grand nombre de gens à talens, il ne fut guere moins méprisable par son cœur, qu'estimable par son esprit.

La maison *Sallustia* ne commence à paroître dans l'histoire qu'à la fin du septieme siecle de Rome. On y trouve alors, outre l'Historien dont j'écris la vie, deux autres Sallustes ses contemporains, & probablement ses parens [b], l'un & l'autre amis de Cicéron & de Pompée. Cette famille a subsisté fort

[a] Macrob. Saturnal. 3. cap. 15. *alienæ luxuriæ gravissimus objurgator & censor.*

[b] *Cic. ad Attic. L. II, Epist. II.*



SALLUSTE

Buste de Marbre au Palais Farneze

long-temps, & a formé diverses branches, distinguées par les surnoms de *Crispus*, de *Lucullus* & de *Secundus*. Mais les mémoires qui nous restent sur ce qui la concerne sont trop décousus, pour pouvoir suivre la filiation de cette maison. On peut seulement assurer, malgré le sentiment de quelques Auteurs [a], que les Sallustes n'étoient pas d'origine Patricienne, mais Plébéienne seulement [b]. Leur maison étoit bonne, quoique sans illustration : du moins ne voit-on pas qu'aucun des ancêtres de l'Historien ait avant lui possédé quelques-unes des grandes magistratures de Rome, qui seules donnoient la noblesse romaine aux familles souvent fort anciennes & fort nobles d'ailleurs. Il est probable cependant que le temps nous a dérobé la connoissance de ce fait, puisque Salluste se glorifioit assez de sa noblesse pour se croire en droit de mépriser par-là les hommes nouveaux. *Il a mauvaise grace à me reprocher ma naissance*, dit le faux Cicéron; *ne diroit-on pas, à l'entendre parler, qu'il descend des Scipions ou des Metels? S'il étoit ainsi, ils auroient bien à rougir d'un pareil successeur.* Peu après il ajoute : *sont-ce ses ancêtres qui le rendent si insolent? Beau sujet de vanité, s'ils ont vécu comme lui* [c].

Je ne rechercherai point si le nom de Salluste vient du mot *sel* ou du mot *salut*, ni si ce nom doit s'écrire par une ou par deux *L*. L'une de ces questions me paroît trop mal fondée, & l'autre trop frivole, pour les agiter ici. On peut consulter là-dessus Jérôme Wolff & Gerard Vossius. Je dirai seulement sur la seconde question, que toutes les inscriptions antiques autorisent l'orthographe par deux *L*, entr'autres une inscription trouvée depuis peu dans les fossés de la ville de Modene [d] : ce qui n'empêche pas qu'anciennement ce nom n'ait dû s'écrire par une seule *L*, puisque les Romains n'ont jamais fait usage des

[a] *Voy. Leclerc. hic.*
[b] *Crinit. de hist. lat.*
[c] *Pseud-Cic. in Sallust.*
[d] *Murator. inscript. ant.*

consonnes doubles, jusqu'au temps d'Ennius, qui, le premier, les introduisit dans l'écriture latine à l'imitation des Grecs [a]. D'autres ont mis en doute si *Salluste* étoit le vrai nom de notre Historien, & *Crispe* son surnom, ou au contraire; car on le trouve indifféremment nommé *Salluste Crispe* ou *Crispe Salluste*, chez tous les anciens qui parlent de lui. M. Leclerc semble pencher vers cette derniere opinion, & Cortius l'embrasse formellement dans son édition de cet Auteur : mais ils n'ont pas fait attention l'un & l'autre que les Latins ne se faisoient aucun scrupule de renverser l'ordre des noms propres, lorsque l'harmonie de la phrase le demandoit, & que d'ailleurs le nom de *Crispe* (frisé) porte tout-à-fait avec lui le caractere d'un surnom, selon la méthode commune aux Romains de tirer leurs surnoms de quelque habitude du corps [b]. Le fait semble d'ailleurs assez décidé par la terminaison en *ius* du mot *Sallustius*, qui est celle de tous les noms de famille chez les Latins; les autres terminaisons étant celles des surnoms qui distinguent les branches. Elle est patronymique, répondant au mot semblable de la langue grecque υἱὸς (*filius*); selon l'usage commun à presque tous les Peuples, de former les noms propres de personnes ou de famille, sur celui du pere ou de l'auteur de la race [1].

II. Son éducation. Mauvaises mœurs de sa jeunesse.

Salluste fut fils de Caius Sallustius [c]. On ignore le nom de sa mere; & quoiqu'on ne sache rien de particulier sur son pere, je crois pouvoir avancer qu'il étoit homme de mérite & de probité, puisque le satyrique qui s'est caché sous le nom de Cicéron, très-résolu à n'épargner à Salluste aucun genre d'amertume, ne

[a] *Fest. L. 13.*

[b] *Voy. l'introd.*

[1] Comme en Grec, *Pelides*, fils de Pelée; en Oriental, *Benezra*, fils d'Ezra; en Africain, *Ben-Merini*; en Russe, *Alexiowitz*, fils d'Alexis, ou Iwawna, fille de Jean; en Anglois, *Johnson*, *Fitzjames*, fils de Jean, fils de Jacques; en Hollandois, *Clazsen*, fils de Nicolas, &c.

[c] *Glandorp. Onomast.*

reproche rien autre chose à son pere, que d'être inexcusable envers l'Etat, pour lui avoir engendré un si mauvais Citoyen. *Je ne veux rien dire de votre enfance*, ajoute-t-il; *car ce seroit peut-être accuser votre pere qui en a dû prendre soin.* Ce fut dans Rome qu'il la passa: son pere le fit élever dans cette grande Ville [a]; & le détail qu'on nous a laissé de la vie qu'il y mena pendant sa jeunesse, ne respire nullement la régularité des mœurs: c'est-à-dire, en un mot, qu'il poussa à l'extrême le genre de vie assez ordinaire aux jeunes gens, sur-tout dans une capitale peuplée & corrompue. Excessif dans sa dépense; licencieux dans ses discours autant que dans ses actions [b]; perçant les nuits à table; adonné aux femmes avec emportement; poussant même au-delà le raffinement de la débauche, après avoir commencé par porter lui-même la complaisance assez loin, je ne déciderai pas s'il est plus blâmable d'avoir mis à profit la beauté de sa jeunesse, ou d'avoir poussé ces passions au-delà du temps où l'on pourroit les excuser sur la fougue de l'âge. La satyre l'épargna moins encore sur cet article que sur aucun autre. Elle lui reprocha *que tout le gain que dans sa jeunesse il pouvoit tirer de ses débauches, ne pouvoit suffire à ses excessives dissipations; mais que quand il eut passé l'âge de servir aux plaisirs d'autrui, il voulut avoir sa revanche sur les autres; & qu'ainsi, de quelque côté qu'il se soit présenté, il n'y a pas eu moins d'infamie dans son gain que dans sa dépense, & qu'il a rendu comme il avoit pris* [c].

En même temps que Salluste se jetoit dans de folles dépenses, il négligeoit le moyen le plus honnête d'acquérir, qui est celui de prendre soin de son bien, & traitoit les occupations qui peuvent y avoir rapport, d'emploi servile [d] [1]. Son extrême

[a] *Crinit. de hist. Lat.*

[b] *Vospic. II. 13.*

[c] *Pseud-Cic.* ibid.

[d] *Sallust. Pref. Catil.*

[1] Voyez une dissertation de l'Abbé Thyvon, dans laquelle il tâche de justifier Salluste sur cette façon de penser, fort blâmée par Symmaque [*], par Muret, Robert & autres. Colerus & Grafwinckel

[*] *L. 5. Ep. 66.*

avidité pour amasser de l'argent, n'avoit pour but que l'envie de le dépenser avec profusion. Il avoit pour maxime *que l'argent qu'on garde dans un coffre ne vaut pas mieux que celui qui est dans une mine inconnue* [a]. Sa fortune n'étoit pas assez opulente pour être long-temps soutenue contre un pareil genre de vie. Il se vit contraint à vendre sa maison paternelle, du vivant même de son pere, qui mourut peu après. *Ce fut de regret d'avoir vu son fils s'emparer de sa succession de son vivant*, dit le même déclamateur que j'ai déjà cité : & cette réflexion maligne, qu'il ajoute de son chef, & qui d'ailleurs est destituée de toute vraisemblance pour ceux qui savent ce que c'étoit que la puissance paternelle chez les Romains, montre assez le fiel & l'excès qui regne dans sa narration, où j'ai puisé la plupart des faits ci-dessus. S'il faut l'en croire, Salluste n'eut pas besoin d'apprentissage pour mal faire. En entrant dans le monde, il commença par se mettre en société avec la plus mauvaise compagnie de Rome, & sur-tout avec Nigidianus, homme tout-à-fait décrié sur l'honneur : mais quelque méchans que fussent ses camarades, bientôt il les surpassa tous, & débuta de maniere à ne pouvoir lui-même devenir à l'avenir pire qu'il n'étoit. Pour être convaincu de la fausseté de ceci, il suffit de remarquer qu'il ne trempa point dans la conspiration de Catilina, qui éclata pour-lors, & dans laquelle entrerent presque tous les jeunes gens qui menoient une vie criminelle & débordée. D'ailleurs nous allons voir que sa jeunesse ne fut pas toujours aussi mal occupée qu'on voudroit nous

[a] *Horat. L. 2. Od. 2.*

cherchent à l'excuser. Mais Cortius leve mieux que personne les objections faites à cet égard à Salluste, par la maniere dont il explique son expression *servilibus officiis intentus*, en montrant que le sens du terme *servilibus* se rapporte au sens de l'expression précédente, *animi imperio, corporis servitio magis utimur*; & que l'Auteur, par *servilibus officiis*, a voulu faire entendre *les exercices du corps*, & non pas *les occupations serviles.*

le

le faire croire ; & que l'ivresse des plaisirs ne déroba rien aux occupations sérieuses qui lui acquirent depuis une si haute réputation.

III. Ses études. Son goût & ses grands talens pour l'histoire.

Le génie de Salluste le tournoit naturellement vers la politique & les affaires d'Etat, où il étoit en même temps porté par l'ambition & par le desir de se faire un nom [a]. Mais il ne paroît pas qu'il ait pris la route la plus frayée de parvenir aux honneurs ; je veux dire celle d'acquérir des suffrages & des cliens, en défendant au barreau les affaires des particuliers. C'est ce que donne lieu de juger le silence de Cicéron, qui ne fait aucune mention de lui dans son livre des Orateurs. Certainement ce n'est ni par haine contre Salluste, ni par vengeance des querelles qu'ils eurent ensemble ; puisque dans cet ouvrage il rend indifféremment justice à ses ennemis comme à ses amis, & toujours d'une maniere fort impartiale. Ce ne fut pas non plus à défaut de talent que notre Historien négligea cette voie usitée. On voit assez combien il en étoit rempli, par la quantité de harangues directes, si fieres & si nerveuses, qu'il a semées dans ses histoires, dont elles sont un des principaux ornemens : & quoiqu'elles soient pour la plupart, à ce que je pense, originales & non factices, il en reste assez de sa propre composition, pour donner à juger de ce qu'il savoit faire. Mais il sentit sans doute que son style rapide & coupé n'étoit pas propre à un genre de discours, qui demande plus d'abondance & plus d'emphase. Aussi Quintilien, en même temps qu'il admire sa façon d'écrire, fait un précepte aux Orateurs de ne la point suivre [b]. Quoique ce style précis, qui dit tout en un mot, soit, selon lui, le genre d'écrire le plus parfait, il exige un lecteur également attentif & pénétrant. Sa force trop rapide échappe à l'auditeur : à plus forte raison n'est-il pas propre à être employé en parlant à des juges dont l'esprit est souvent inappliqué, & la tête toujours remplie de différentes affaires [c].

[a] *Sall. Præf. Catil.*
[b] *Quintil. L. 4. cap. 2.*
[c] *Idem. L. 10. cap. 1.*

Les exercices du corps ne furent pas non plus de fon goût. La chaffe, les armes, les chevaux, occupations fi remplies d'agrément pour les jeunes gens, n'en eurent aucun pour lui [a]. Il reconnoît lui-même que la nature lui avoit donné trop peu de vigueur pour s'y livrer. Delà vint peut-être fon efpece de mépris affez mal fondé pour des exercices qu'il regardoit, ainfi que le goût de l'agriculture & des autres foins économiques, finon comme trop bourgeois, du moins comme plus propres à la vie privée, qu'à l'ardeur qu'il avoit de fe faire un nom dans la poftérité. *Dès l'âge où l'homme commence à fe développer, me fentant*, dit-il, *plus de vigueur d'efprit que de force de corps, je voulus employer ce que la nature m'avoit donné de mieux. Je m'adonnai aux fciences, plus qu'aux armes ou autres exercices pareils. Mes lectures, mes études hiftoriques, m'ont unanimement appris* [b], &c. L'étude des Belles-Lettres fut fon objet principal: en particulier celle de l'hiftoire, néceffaire fur-tout à ceux qui veulent s'entre-mêler des affaires publiques. Ayant ainfi fixé fon choix fur ce moyen d'acquérir de la réputation, & de fervir utilement fa patrie en lui remettant devant les yeux de grands exemples de vertu [c], il y appliqua toutes les forces d'un efprit naturellement nerveux & opiniâtre au travail [d]; non pour charger fa mémoire de dates & de faits; mais, ce qui eft le vrai but de l'hiftoire, pour s'inftruire à fond de la conftitution du Gouvernement de fon pays, pour pénétrer le caractere d'efprit des perfonnages qui y avoient joué les grands rôles, & démêler les vrais refforts des principaux événemens. Il reconnut bientôt que les plus grands effets n'étoient pas toujours dus à de grandes caufes; qu'enchaînés les uns aux autres par de petites circonftances, le hafard en détermine le plus fouvent le cours & la fuite; & que c'eft en vain qu'on s'épuife à chercher aux événe-

[a] *Sall. Præf. Catil. & ad Cæfar. Ep. 2.*
[b] *Sall. de Rep. ordin. I. 6.*
[c] *Idem. Præf. Catil. & Jugurth.*
[d] *Idem. Epift. 2. ad Cæf.*

mens politiques des raisons subtiles ou fort éloignées, tandis que dans l'occasion chaque homme se laisse aller au mouvement intérieur du caractere naturel qui le domine. On peut donc dire de Salluste que ce n'est qu'après avoir connu l'histoire par les hommes, qu'il les a faits connoître eux-mêmes par l'histoire ; & qu'en appliquant aux personnes & aux événemens cette méthode approfondie, il a mieux que nul autre éclairé la postérité sur le caractere de sa nation & de son siecle. En même temps il n'omit pas de faire servir aux vues de son ambition, un art devenu nécessaire à un homme qui, voulant s'élever dans un Etat républicain, avoit négligé les deux moyens ordinaires de parvenir aux honneurs, l'éloquence & les armes. « A dire vrai, » les anciens, dit St. Evremont, avoient un grand avantage sur » nous à connoître les génies par ces différentes épreuves où » l'on étoit obligé de passer dans l'administration de la République; mais ils n'ont pas eu moins de soin pour les bien » dépeindre ; & qui examinera leurs éloges avec un peu de » curiosité & d'intelligence, y découvrira une étude parti- » culiere, & un art infiniment recherché.

» En effet, vous leur voyez assembler des qualités comme » opposées, qu'on ne s'imagineroit pas se pouvoir trouver dans » une même personne ; *animus audax*, *subdolus :* vous leur voyez » trouver de la diversité dans certaines qualités qui paroissent » tout-à-fait les mêmes, & qu'on ne sauroit démêler sans une » grande délicatesse de discernement : *subdolus*, *varius : cujuslibet* » *rei simulator*, *ac dissimulator*.

» Il y a une autre diversité dans les éloges des anciens plus » délicate, qui nous est encore moins connue. C'est une certaine » différence, dont chaque vice ou chaque vertu est marquée par » l'impression particuliere qu'elle prend dans les esprits où elle se » trouve. Par exemple, le courage d'*Alcibiade* a quelque chose » de singulier qui le distingue de celui d'*Epaminondas*, quoique

» l'un & l'autre aient ſu expoſer leur vie également : la probité » de *Caton* eſt autre que celle de *Catulus ;* l'audace de *Catilina* » n'eſt pas la même que celle d'*Antoine ;* l'ambition de *Sylla* » & celle de *Céſar* n'ont pas une parfaite reſſemblance ; & delà » vient que les anciens, en formant le caractere de leurs grands » hommes, forment, pour ainſi dire, en même temps le caractere » des qualités qu'ils leur donnent, afin qu'ils ne paroiſſent pas » ſeulement ambitieux & hardis, ou modérés & prudens, mais » qu'on ſache plus particuliérement quelle étoit l'eſpece d'am- » bition & de courage, ou de modération & de prudence qu'ils » ont eue.

» *Salluſte* nous dépeint *Catilina* comme un homme de méchant » naturel, & la méchanceté de ce naturel eſt auſſi-tôt exprimée : » *ſed ingenio malo pravoque.* L'eſpece de ſon ambition eſt diſtin- » guée par le déréglement des mœurs, & le déréglement eſt » marqué à l'égard du caractere de ſon eſprit, par des imagi- » nations trop vaſtes & trop élevées : *vaſtus animus immoderata, » incredibilia, nimis alta ſemper cupiebat.* Il avoit l'eſprit aſſez » méchant pour entreprendre toutes choſes contre les loix, & » trop vaſte pour ſe fixer à des deſſeins proportionnés aux » moyens de les faire réuſſir.

» L'eſprit hardi d'une femme voluptueuſe & impudique, telle » qu'étoit *Sempronia*, eût pu faire croire que ſon audace alloit » à tout entreprendre en faveur de ſes amours : mais comme » cette ſorte de hardieſſe eſt peu propre pour les dangers où » l'on s'expoſe dans une conjuration, *Salluſte* explique d'abord » ce qu'elle eſt capable de faire, par ce qu'elle a fait aupa- » ravant : *quæ multa ſæpè virilis audaciæ facinora commiſerat.* » Voilà l'eſpece de ſon audace exprimée. Il la fait chanter & » danſer, non avec les façons, les geſtes & les mouvemens » qu'avoient à *Rome* les chanteuſes & les baladines ; mais avec » plus d'art & de curioſité qu'il n'étoit bienſéant à une honnête

» femme : *psallere & saltare elegantiùs quàm necesse sit probæ.*
» Quand il lui attribue un esprit assez estimable, il dit en
» même temps en quoi consistoit le mérite de cet esprit : *cæterum*
» *ingenium ejus haud absurdum, versus facere, jocos movere,*
» *sermone uti vel modesto, vel molli, vel procaci.*

» Vous connoîtrez dans l'éloge de *Sylla*, que son naturel
» s'accommodoit heureusement à ses desseins. La République
» alors étant divisée en deux factions, ceux qui aspiroient à la
» puissance, n'avoient point de plus grand intérêt que de s'ac-
» quérir des amis, & *Sylla* n'avoit point de plus grand plaisir
» que de s'en faire. La libéralité est le meilleur moyen pour
» gagner les affections : *Sylla* savoit donner toutes choses.
» Parmi les choses qu'on donne, il n'y a rien qui assujettisse
» plus les hommes, & assure tant leurs services, que l'argent
» qu'ils reçoivent de nous ; c'est en quoi la libéralité de *Sylla*
» étoit particuliérement exercée : *rerum omnium, pecuniæ maximè*
» *largitor.* Il étoit libéral de son naturel, libéral de son argent
» par intérêt. Son loisir étoit voluptueux ; mais ce n'eût pas été
» donner une idée de ce grand homme, que de le dépeindre
» avec de la sensualité ou de la paresse : ce qui oblige *Salluste*
» de marquer le caractere d'une volupté d'honnête homme,
» soumise à la gloire, & par qui les affaires ne sont jamais
» retardées ; de peur qu'on ne vînt à soupçonner *Sylla* d'une
» mollesse où languissent d'ordinaire les efféminés : *voluptatum*
» *cupidus, gloriæ cupidior ; otio luxurioso esse, tamen à negotiis*
» *nunquàm voluptas remorata.* Il étoit le plus heureux homme du
» monde avant la guerre civile ; mais ce bonheur n'étoit pas un
» pur effet du hasard ; & sa fortune, quelque grande qu'elle fût
» toujours, ne se trouva jamais au dessus de son industrie :
» *atque illi felicissimo omnium hominum ante civilem victoriam,*
» *nunquàm super industriam fortuna fuit* ».

On devient aisément maître des hommes, quand on les a

IV.
Etat du Gou-

vernem[t]. peu favorable à son ambition.

pénétrés. Ainſi on peut préſumer qu'avec un pareil talent Salluſte, peu retenu d'ailleurs par les motifs de ſcrupule & de probité, ſe ſeroit élevé peut-être au-delà de ſes eſpérances, ſi ſon cœur n'eût été ſouvent nuiſible à ſon eſprit, & s'il n'eût eu lui-même, autant que perſonne, le foible qu'il connoiſſoit ſi bien en autrui, de ſe laiſſer trop entraîner à ſon caractere. D'un autre côté, l'état actuel du Gouvernement, lorſqu'il entra dans le monde, ne lui fit pas un moindre obſtacle. Lorſqu'il naquit, Rome étoit diviſée par les factions de Marius & de Sylla, qui, l'une ſous le nom du Peuple, l'autre ſous celui des Grands, déchiroient à l'envi la République par des cruautés dont on ne trouve pas d'exemples chez les Peuples les plus féroces. Peu après Sylla ayant enfin écraſé ſon rival, dominoit plus deſpotiquement ſous le titre de Dictateur, que Tarquin n'avoit jamais fait avec le nom de Roi. A ſa mort, en 675, Salluſte n'avoit, à la vérité, que ſept ou huit ans : mais la ſupériorité que le Dictateur avoit fait prendre à la faction des nobles par l'abaiſſement du Tribunat, ſubſiſtoit après lui, ſans que les tentatives de Lépide en Italie, ni les efforts de Sertorius en Eſpagne, euſſent encore pu lui donner atteinte. On avoit conſervé toutes ſes loix, auſſi-bien que la forme nouvelle qu'il avoit donnée au Gouvernement : & cependant Salluſte, que ſon origine plébéïenne & ſon caractere aigre révoltoit toujours contre les Grands, ſoit qu'ils euſſent tort ou raiſon, ſe jeta dans le parti du Peuple ſi ouvertement, & avec ſi peu de ménagement, qu'il y joua le perſonnage de celui que dans les factions on lâche pour parler haut & pour ameuter la cabale [a]. Il portoit ſes vues dans l'avenir plus loin qu'un autre : la connoiſſance de l'hiſtoire lui faiſoit prévoir quelle ſeroit la fin de la querelle. Il ſavoit que cet équilibre des deux puiſſances, qui, à vrai dire, n'a ſubſiſté dans un état de repos que pendant les neuf premieres années de la République, n'avoit

[a] *Pſeud-Cic.* ibid.

cessé depuis d'être balancé dans une agitation, dont le progrès s'étoit incessamment augmenté jusqu'à son temps; & qu'à chaque mouvement le Sénat, toujours injuste en particulier, toujours foible en corps, avoit laissé emporter quelque chose au Peuple, toujours entreprenant & toujours insatiable. Il voyoit les choses venues au point où le Gouvernement alloit totalement changer de forme; & n'avoit pas de peine à deviner quelle étoit la faction dont le poids entraîneroit l'autre.

Les circonstances continuerent pendant quelque temps à lui être contraires; la puissance de Pompée son ennemi, ayant succédé à celle de Sylla. Aussi Salluste réussit-il d'abord médiocrement de ce côté. Il nous en donne lui-même d'autres raisons, où, malgré l'apologie qu'il tâche de faire de sa conduite, on voit qu'elle ne contribuoit que trop à lui nuire. *Pour moi*, dit-il, *quand j'entrai dans le monde, je cherchai comme les autres à m'élever aux dignités de l'Etat. J'y trouvai bien des écueils. L'impudence, les brigues, la corruption, avoient pris la place de la retenue, du mérite & de l'intégrité. Mon cœur dédaignoit ces pratiques odieuses. Mais la jeunesse est imprudente, & l'ambition ne peut se résoudre à lâcher prise. Je m'acquis quelque réputation. On en conçut de la jalousie: malgré le peu de rapport de mes mœurs avec celles de mes concurrens, la calomnie me confondit avec eux* [a].

V. S'adonne aux femmes. Ses amours.

Le cœur de Salluste avoit assez de passions pour les remplacer l'une par l'autre. Si le temps n'étoit pas assez favorable à son ambition, son âge l'étoit à l'amour, où son tempérament le portoit avec excès. Ses tentatives en ce genre lui réussirent assez souvent, pour le rendre redoutable aux meres vigilantes & aux maris jaloux. Mais, ingénieux pour imaginer des moyens de voir ses maîtresses, autant que hardi à les mettre en pratique, il trouva le secret de duper les meres & les époux: sa témérité

[a] *Sall. Præf. Catil.*

fut au dessus de leurs précautions, & leur vigilance ne tint pas contre son adresse [a]. Il en acquit à bon droit le titre d'homme à bonnes fortunes. Il est vrai qu'il lui en coûta, dit-on, quelquefois des complaisances du genre de celles dont j'ai parlé plus haut, & qui ont fait dire de lui, comme de César, qu'il avoit été le mignon & l'adultere de toutes les ruelles. Une aventure assez désagréable interrompit néanmoins le cours de ses prospérités, & le dégoûta tout-à-fait du commerce des femmes de qualité. Il étoit éperduement amoureux de Fausta, fille du Dictateur Sylla, & femme de Milon. La Dame ne lui étoit pas cruelle, non plus qu'à ses autres amans, cinq desquels nous sont encore connus. On s'attachoit à elle par vanité d'avoir eu une femme d'un si haut rang, & pour l'honneur, dit Horace qui s'en moque, d'être à son tour gendre du Dictateur [b]. Soit hasard, soit que Salluste n'eût pas usé pour cette fois de son adresse ordinaire, il se laissa surprendre par Milon dans un moment fort essentiel & tout-à-fait critique pour l'honneur du mari. Milon, à cette vue, sut conserver assez de flegme pour penser qu'un incident de cette espece ne devoit pas être traité tragiquement, & qu'il dégoûteroit mieux Salluste du métier de galant, par un châtiment ridicule, que par une peine plus grave. Il le fit dépouiller par ses domestiques, & charger de coups d'étrivieres; après quoi il le renvoya chez lui, en retenant une somme d'argent qu'il avoit apportée, sans doute à toute autre occasion [1]. S'il est permis de hasarder une conjecture, les parens

[a] *Pseud-Cic.* ibid.

[b] *Horat. Serm. I. 2. X. 64.*

[1] *Varro* de pace ap. Gell. L. 17. cap. 18. *Scripsit C. Sallustium scriptorem seriæ illius & severæ orationis, in cujus historia notiones censorias fieri atque exerceri vidimus, in adulterio deprehensum ab Annio Milone loris bene cæsum, & quum dedisset pecuniam dimissum.* L'exemple de Salluste ne corrigea pas Villius, qui se laissa surprendre aussi dans la maison de Milon, où il fut assommé de coups de poing & presque tué, sans que l'honneur de Milon y gagnât rien, même en ce moment où Longarenus, un autre de ses amans, étoit enfermé avec elle.

de

de Fausta, & en particulier P. Sylla son cousin germain, eurent grande part, de façon ou d'autre, à la disgrace que Salluste essuya. Ce pourroit être par cette raison que celui-ci, dans son histoire de la conjuration de Catilina, l'a impliqué d'une maniere décisive dans cet infame complot, où il est douteux que P. Sylla ait eu part. Ce n'est pas que dans ce temps Sylla n'ait été publiquement accusé de complicité, & même poursuivi en justice à ce sujet par Torquatus. Mais Salluste ne pouvoit ignorer comment Cicéron, inexorable ennemi des conjurés, l'avoit défendu & fait absoudre. Ce fait s'étoit passé sous ses yeux en 691, dans un temps voisin de celui où il écrivit son histoire. L'on se persuadera difficilement que ce soit sans dessein qu'il ait omis d'en faire mention, ou de donner du moins à l'accusation dont il charge Sylla, les mêmes adoucissemens qu'il apporte en parlant de Crassus & de César, sur lesquels le bruit public avoit de même répandu des soupçons [a]. Quant à Milon, Salluste garda contre lui un vif ressentiment, dont il lui donna de funestes marques dans l'occasion. Mais l'accident qu'il venoit d'essuyer le dégoûta tout-à-fait du commerce des femmes de qualité. Préférant moins d'honneur & plus de sûreté, il se rejeta sur des femmes d'un plus bas étage, c'est-à-dire sur des filles d'affranchis, près desquelles il espéra jouir d'un plaisir qui ne seroit plus corrompu par la crainte; & ne les aima pas avec

[a] *Catil. aux Notes. n°. XXII.*

Villius in Fausta Sullæ gener, hoc miser uno
Nomine deceptus, pœnas dedit usque superque.
Quam satis est, pugnis cæsus ferroque petitus,
Exclusus fore, cùm Longarenus foret intus.
Hinc si mutonis verbis mala tanta videntis,
Diceret hæc animus: Quid vis tibi? Numquid ego à te
Magno prognatum deposco Consule cunnum
Velatumque stolâ, mea cùm conferbuit ira?
Quid responderet? Magno patre nata puella est.
Horat. Serm. l. 2.

moins de passion & de violence, qu'il avoit fait en plus haut rang, lorsque la gloire des conquêtes servoit d'aiguillon à son amour [1].

VI. Entre dans les magistratures. Projette d'écrire l'histoire.

Cependant Salluste avoit atteint l'âge de parvenir aux charges. Nous ignorons en quel temps il obtint celle de Questeur, qui donnoit l'entrée au Sénat, & servoit de degré pour arriver aux premieres places [a]. Mais certainement il l'exerça, puisqu'on n'en pouvoit avoir d'autres qu'après avoir rempli celle-ci. S'il l'obtint à l'âge de vingt-sept ans, fixé par les loix, ce fut vers l'an 695, sous le consulat de Pison & de Gabinius [2]. On peut en douter, puisque ce n'est que huit ans plus tard, que pour la premiere fois nous le verrons paroître dans les affaires du Gouvernement. Mais ce fut probablement à cet âge, où la raison commence à meurir, qu'il prit la pensée d'écrire l'histoire romaine, non pas d'abord en entier ni de suite, mais par morceaux détachés, en choisissant dans le grand nombre les traits les plus mémorables [b]. A ce dessein il s'attacha un célebre Grammairien natif d'Athenes, Atéius Pretextatus, qui professoit alors l'éloquence à la jeune noblesse de Rome [c], & que l'étendue de ses connoissances, ainsi que la variété de ses écrits, ont fait surnommer le Philologue [d]. Atéius rédigea pour Salluste l'histoire romaine en abrégé, afin de lui présenter

[a] *Leclerc. in Sallust.*
[b] *Sallust. præf. Catil.*
[c] *Sueton. de Gramm. C. 10.*
[d] *Pollion. apud Suet. ibid.*

[1] *Tutior at quanto merx est in classe secundâ;*
Libertinarum dico Sallustius in quas
Non minùs insanit, quàm qui mœchatur.
Horat. ibid.

[2] M. Leclerc a fait beaucoup de fautes d'inadvertence dans toutes les années qu'il marque, soit de Rome, soit de l'âge de Salluste. Il le fait naitre en 669, & mourir âgé de soixante-dix ans, en 719. Il le fait Questeur en 694, à l'âge de vingt-cinq ans, tandis que cette magistrature ne pouvoit s'obtenir qu'à vingt-sept ans. Huit années après, en 702, il le fait Tribun du Peuple, & lui donne alors quarante-un ans. Il lui donne trente ans lors de l'affaire de Catilina, arrivée en 690, &c.

d'un coup-d'œil les différens points qu'il voudroit choisir de traiter. Salluste fut toute sa vie avec lui dans une intime liaison. Après la mort de celui-ci, le Grammairien s'attacha à Pollion, & devint son maître dans l'art d'écrire l'histoire, sur lequel il composa exprès un traité pour son éleve. Je remets à parler des ouvrages de Salluste, au temps où il les finit, & les publia pendant sa retraite. De nouveaux troubles civils, de terribles émeutes populaires, auxquelles il eut grande part, interrompirent le cours de ses études. Il avoit alors trente-trois ans. C'est ici le temps de sa vie le plus intéressant pour l'histoire, & celui sur lequel je m'arrêterai davantage. Les choses méritent d'être reprises de plus haut : on verra quel esprit il y portoit.

VII. Affaires publiques. Querelle entre Clodius & Milon. Conduite de Pompée.

La conjuration de Catilina, quoiqu'étouffée dans son principe, fut une de ces secousses violentes qui précipitent la chûte d'un Etat. Le complot, tout horrible qu'il étoit, n'avoit pas déplu à la faction populaire : car la noblesse étoit détruite, s'il eût réussi. Elle saisit avec avidité le prétexte du supplice des conjurés pour perdre Cicéron, l'un des principaux appuis du Sénat ; & réellement le Consul les avoit fait mourir avec plus de justice au fond, que de régularité dans la forme. On trouva dans Clodius, ami de Salluste, un ministre impatient de servir à cette iniquité : César se prêta volontiers à soutenir Clodius. Tous deux avoient leurs raisons, déjà rapportées dans cette histoire, où l'on a vu quelles avoient été les causes & les effets de cette fameuse dissention qui pensa porter le dernier coup à la République. Selon l'apparence, l'avantage en seroit resté à Cicéron, s'il eût voulu pousser les choses à bout. Mais moitié par foiblesse, moitié par amour pour sa patrie, il n'en voulut pas venir aux extrêmités. Menacé par les Consuls, lâchement abandonné par Pompée, il s'exila lui-même ; laissant le champ libre à Clodius d'exercer sa rage sur son nom & sur ses biens. Clodius, resté maître du champ de bataille, redoubla de pou-

voir & d'insolence : il disposa souverainement de la populace : tout ce qui osa lui résister, fut dans l'instant sacrifié à sa furie : il tint pendant plus d'un an le Sénat dans l'oppression : il saccagea la maison du Préteur Cécilius, & suscita tellement la populace à crier contre lui, sous prétexte de la cherté du pain, pendant que ce Préteur faisoit célébrer les jeux Apollinaires, que tous les spectateurs, assis au théatre, furent obligés de prendre la fuite [a]. Pompée lui-même ne fut plus assez fort pour s'en mettre à l'abri. Un incident vrai ou supposé fit grand bruit entre eux deux. Pompée étant entré au Sénat le trois des ides du mois d'Août, on apporta au Consul Gabinius un poignard, qu'on disoit être tombé de dessous l'habit d'un domestique de Clodius. On crut reconnoître ce poignard pour avoir appartenu à Catilina [b], & on débita que le valet étoit venu avec commission de son maître de tuer Pompée. Celui-ci sortit du Sénat, comme effrayé, & se retira chez lui, où, à ce que portent les registres journaux [1], il fut encore guetté jusques dans sa maison par un nommé Damion, affranchi de Clodius [c].

[a] *Fragm. Tiron. Vit. Cic. L. 4.*

[b] *Cic. pro Mil. 14.*

[c] *Ascon-Ped.*

[1] Voici ce que contiennent les registres journaux, à la date du 15 des Kalendes de Septembre (17e. d'Août), & le fragment qu'*Ascon-Ped.* rapporte d'un discours tenu par le Tribun *Novius*, à cette occasion. « Damion appellant à son aide les » Tribuns du Peuple, dans la querelle » qu'il avoit contre le Préteur Flavius, » & les Tribuns s'étant rendus à la citation, » L. Novius, l'un des collegues de Clo- » dius, qui n'a pas été de l'avis des autres » Tribuns, a dit : *J'ai moi-même été blessé » par ce suppôt de Clodius : j'ai été écarté » des fonctions publiques par des troupes » armées & des corps de soldats postés. » Pompée a été assiégé dans sa maison. Puis- » qu'on m'interpelle ici, je ne suivrai pas » l'exemple que je condamne, ni je n'arrê- » terai le cours de la justice.* (Et le reste de » ce qu'il avoit à dire au sujet de l'oppo- » sition) ». *XV. Kal. Sept. L. Novius, Tribunus pl. collega Clodii, cùm Damio adversum Flavium prætorem appellaret Tribunos, & Tribuni de appellatione cognoscerent, ita sententiam dixit : & hoc apparitore Publii Clodii vulneratus sum : & hominibus armatis præsidiis dispositis à Republica remotus sum. Cneius Pompeius obsessus est. Cùm appeller, non utar ejus exemplo quem vitupero, & judicium tollam; & reliqua de intercessione.*

Enfin Pompée, qui le plus ſouvent ne voyoit clair que par l'événement, commença de ſentir qu'il avoit fait une faute groſſiere en abandonnant Cicéron. Haï du Sénat, mépriſé par le Peuple, il voulut au moins regagner le premier par le rappel de l'exilé; & ſe ſervit pour cela du miniſtere de Milon, alors Tribun du Peuple, homme intrépide & entreprenant, à qui il promit de lui faire obtenir le Conſulat, s'il y réuſſiſſoit. Milon convoqua les Comices. Mais, au milieu de l'aſſemblée, Clodius fondit avec ſes ſatellites ſur cette multitude ſans défenſe, en tua ou bleſſa pluſieurs, & diſperſa le reſte. Les Tribuns du Peuple s'étoient partagés. Dans cette diviſion, les uns tenoient pour Clodius, les autres pour Cicéron. Sextius, l'un des derniers, fut tellement bleſſé dans le choc, que la faction de Clodius le crut mort. Pour ſe tirer d'affaire ſur ce fâcheux événement, elle imagina de tuer auſſi l'un des Tribuns de ſon parti, dans l'eſpérance que ce coup étant attribué aux partiſans de Milon, produiroit une eſpece de compenſation. Cet étrange expédient alloit être mis en pratique ſur Numerius, ſi l'on ne ſe fût apperçu que Sextius n'étoit pas mort, comme on l'avoit cru [a].

Cependant le Conſul Lentulus Spinther, dans la crainte qu'un autre n'eût l'honneur du retour de Cicéron, s'employa vivement à faire paſſer la loi du rappel. Clodius fit de vains efforts pour l'empêcher. Ce même Peuple, dont peu auparavant il étoit l'idole, ne le reçut qu'avec de grandes huées. Trois jours après, Milon eut la hardieſſe de l'arrêter lui-même, & de le traîner au Tribunal du Préteur. Les Gladiateurs de Clodius y accoururent & le délivrerent. Pompée envoya ſes gens au ſecours de Milon, qui, avec ce renfort, chargea de nouveau Clodius, & après un choc fort opiniâtre, lui fit enfin quitter la place. Alors la loi du rappel paſſa par acclamation: Cicéron rentra comme en triomphe dans Rome. Au moment de ſon arrivée, il monta au

[a] *Cic. pro Sextio.*

Capitole, où de sa propre autorité il brisa les tables d'airain contenant tous les actes faits par Clodius durant son Tribunat [a]. Vainement Clodius voulut lui en faire un crime. Le moment de sa grande puissance étoit passé. Il prit donc le parti de se retirer pour un temps, mais sans entendre quitter la partie. Au contraire, on apprit qu'il alloit bientôt revenir disputer le pavé à Milon, & celui-ci ne dissimula pas qu'il le chargeroit par-tout où il le rencontreroit. Clodius & Pompée se réunirent de nouveau sur la mauvaise volonté qu'ils portoient l'un & l'autre à Caton, dont la grande réputation blessoit la vanité de ce dernier, & nuisoit fort à son autorité. Pompée avoit d'ailleurs une raison plus forte de se raccommoder [b]. Depuis la cessation du Triumvirat, il voyoit César prendre l'ascendant au dessus de lui, par le crédit de la faction populaire; de sorte qu'il imagina de se retourner aussi de ce côté, pour pouvoir, à la faveur des troubles, s'élever à la Dictature. Ses partisans commencerent à dire tout haut, que dans la situation présente des choses, Rome ne pouvoit plus se passer d'un maître doux & puissant, qui possédât également les cœurs du Peuple & des soldats. Cependant Pompée paroissoit mépriser & même détester cette dignité, en même temps qu'il se donnoit sous main les plus grands mouvemens pour y parvenir [c]. Dans cette vue, il laissoit à dessein aller toutes les affaires en décadence. Elles ne pouvoient guere être dans un plus grand désordre. Rome, sans Magistrats, tomboit dans l'anarchie: ce ne fut que le septieme mois que Calvinus & Messala furent nommés Consuls. Après eux, on nomma les autres magistratures. Clodius, qui étoit déjà sur les rangs pour la Préture, auroit pu l'avoir dès-lors: mais, voyant l'année si avancée, il remit sa demande à la suivante; disant qu'il n'avoit pas trop d'un an tout entier pour tout ce qu'il projetoit de faire [d].

[a] *Dio-Cass. L. 39. n°. 63.*
[b] *Plutarch. in Cat.*
[c] *Appian. L. 2.*
[d] *Cic. pro Mil. 9.*

VIII. Salluste est nommé Tribun du Peuple. Ses collegues. Querelles au sujet du Consulat. Anarchie dans l'Etat.

Ceci se passoit en 701. Ce fut cette même année, & dans des circonstances si favorables à l'esprit ardent & à l'animosité de Salluste, qu'il brigua la place de Tribun du Peuple, dont le pouvoir le mettroit en état de contrarier Pompée & de se venger de Milon [a]. Il l'obtint en effet pour l'année suivante 702; en ceci plus heureux que Caton, qui à peu près dans le même temps sollicita plusieurs dignités sans les obtenir; n'y ayant employé que des moyens excellens au siecle de Fabricius, & peu faits pour le sien. Salluste n'a pas omis de tirer vanité de cette préférence. *Que l'on considere*, dit-il, *en quels temps j'ai été élevé aux premieres places de l'Etat, & quels gens n'y ont pu parvenir* [b]. Comment n'a-t-il pas senti qu'il n'étoit guere moins honteux pour lui que pour la République, d'avoir pu parvenir aux honneurs dans un temps où l'on les refusoit à Caton?

Q. Pompéius Rufus, petit-fils du Dictateur Sylla par sa mere, allié, mais non pas ami de Milon, T. Munatius Plancus, M. Cælius & Manilius Canianus, tous gens de la même trempe que Salluste, lui furent donnés pour collegues. Selon l'usage, ils entrerent en exercice de leur charge dès le milieu de l'année 701; & ne tarderent pas à manifester leur caractere à l'occasion des Comices pour l'élection des Consuls. Trois personnages considérables, Milon, Hypsæus & Scipion, se disputoient le Consulat. *Non-seulement*, dit Plutarque, *par corruption & distribution de deniers, qui étoient crimes tous communs & ordinaires dans les brigues de dignités de la chose publique, mais ouvertement par armes, batteries & meurtres tendant à guerre civile: tant ils étoient tous trois audacieux & téméraires.* Milon trouvoit de grands obstacles à sa prétention. Il s'étoit fié sur la parole de Pompée, qui, se piquant peu de la tenir, favorisoit les deux autres concurrens. Salluste & Clodius traversoient aussi Milon. Clodius vouloit la Préture, comme Milon vouloit le Consulat; & aucun

[a] *Voss. de Hist. Lat.* [b] *Sallust. Præf. Jugurth.*

des deux ne vouloit voir en place un adverſaire dont le crédit diminueroit infiniment le ſien [a]. Tant d'intrigues auroient ſuffi pour tenir les affaires en ſuſpens, quand même les Tribuns ne ſe ſeroient pas mis de la partie. Ils travaillerent de leur part à redoubler l'embarras. Ils retarderent autant qu'ils purent l'aſſemblée du Peuple, en alléguant quelque fâcheux auſpice. De plus, Salluſte & Rufus prétendirent que c'étoit à eux, non aux Préteurs, à donner les ſpectacles publics; article qui, ſans avoir de rapport à l'affaire de l'élection, étoit toujours un ſujet de diviſion de plus; même un ſujet très-capable d'occuper entiérement l'attention du Peuple. Rufus porta ſi loin l'obſtination ſur ce point, que le Sénat fut obligé de le conſtituer priſonnier [b]: & Milon ſaiſit habilement cette conjoncture, pour donner les ſpectacles lui-même: ce qu'il fit avec une telle prodigalité, qu'il dépenſa le capital de trois ſucceſſions conſidérables [1], tant à ces fêtes qu'aux autres frais de ſa pourſuite [c]. A la magnificence, il joignit la force. Ses deux concurrens l'imiterent. Tous les jours on voyoit trois camps ſur la place romaine, & la guerre civile dans le ſein de Rome. Les maſſacres ne finiſſoient point; les perſonnes les plus reſpectables n'étoient plus à l'abri de l'inſulte: le Conſul Calvinus fut un jour bleſſé ſi griévement, que Meſſala, ſon collegue & lui déclarerent qu'ils ne ſe mêleroient plus déſormais de tenir l'aſſemblée où leurs ſucceſſeurs devoient être nommés: car il n'y avoit encore ni Conſuls ni Préteurs. Sur quoi Salluſte & ſes collegues propoſerent de nommer, comme autrefois, des Tribuns militaires au lieu de Conſuls. Cette propoſition n'étant pas écoutée, on renouvella

[a] *Aſcon. in Mil.*

[b] *Dio-Caſſ. L. 40. n°. 90.*

[c] *Cic. in Mil.*

[1] Celle de Papius Milo ſon pere; celle d'Annia ſa mere, & celle d'Annius ſon grand pere maternel, qui l'avoit adopté, & lui avoit fait prendre le nom d'Annius [*].

[*] *Aſcon-Ped.*

celle

celle de créer Pompée Dictateur. Pour ne point paroître y avoir de part, il s'étoit retiré dans son jardin du fauxbourg, d'où il traversoit sous main l'élection des Consuls, pendant que ses amis crioient qu'il n'y avoit que lui assez puissant dans l'Etat, pour mettre remede aux malheurs présens. Mais Caton s'éleva vivement contre une telle entreprise. Son suffrage entraîna sans peine toute la nation, nouvellement frappée de la plaie que la tyrannie de Sylla venoit de lui faire sous ce titre. Alors Pompée, assuré de ne pas réussir, refusa ouvertement cette dignité : modération dont les sots furent seuls les dupes ; mais c'étoit le grand nombre.

Huit mois s'écoulerent dans cette agitation. A la fin de Janvier 702, la République se voyoit une seconde fois sans chefs, depuis le premier de l'an. Le Sénat, pour frapper le Peuple par un spectacle singulier, quitta son vêtement ordinaire, & s'assembla en habit de Chevalier. Dans cette assemblée, on décida que les Magistrats qui seroient élus, n'auroient des Gouvernemens que cinq ans après ; dans l'espérance de ralentir ainsi la chaleur des poursuites [a]. On y proposa aussi de remettre à Pompée le droit de présider aux élections. Cette proposition fut encore combattue par Caton, qui dit *que les loix ne devoient pas tirer leur protection de Pompée, mais Pompée d'elles* [b]. Le Sénat revint donc à la voie ordinaire de nommer un Entreroi, comme en pareil cas on avoit coutume de le faire, à défaut d'autres Magistrats. Pompée ne perdant pas encore de vue son premier projet, fut d'avis contraire : Munatius, qui lui étoit tout dévoué, y mit opposition formelle en sa qualité de Tribun [c]. L'opposition étoit si fort dénuée de raison apparente, qu'il fut bientôt obligé de la lever. Lépide fut nommé Entreroi, sans que pour cela les choses fussent plus avancées : car le premier

[a] *Dio-Cass.* ibid. n°. 91.
[b] *Plut. in Caton.*
[c] *Ascon-Ped. in Mil.*

Entreroi ne pouvoit rien faire; il falloit qu'il laissât les opérations au second ou autre de ses successeurs au même titre: tant on craignoit l'abus d'une magistrature unique & suprême, dont le nom sonnoit encore la royauté.

IX. Clodius est tué par Milon. Fureur du Peuple à cette nouvelle. Il brûle le palais du Sénat.

Au milieu de ces incertitudes, le mal éclata par un coup de hasard [a]. Le 20 [1] Janvier, sur le soir, entre trois & quatre heures (*circa horam nonam*), Milon s'en alloit à Lanuvium sa patrie où il étoit Dictateur, pour la cérémonie de l'installation d'un Prêtre Flamine, qu'il devoit faire le lendemain. Il étoit enveloppé d'un gros manteau dans sa voiture, avec Fausta sa femme & Fusius son ami, suivi d'environ trois cents domestiques. Au sortir de Rome, un peu au-delà du fauxbourg des Bouvilles, il rencontra, près du petit temple de la bonne Déesse & du tombeau de Bazile, Clodius qui revenoit à cheval d'Aricie, où il étoit allé de Rome le matin du même jour voir ses ouvriers, accompagné de Cassinius Schola, Chevalier romain, de deux bourgeois, Pomponius & C. Clodius, & d'une trentaine d'esclaves armés. Ils passerent réciproquement sans se rien dire. Mais deux Gladiateurs de la suite de Milon, nommés Eudamus & Byrria, restés en arriere, eurent quelque prise avec les gens de Clodius. A ce bruit Clodius s'étant retourné d'un air menaçant, Byrria le renversa de cheval d'un coup d'épée d'escrime, dont il lui perça l'épaule. Là-dessus la mêlée s'échauffa entre les domestiques des deux partis. Milon y accourut: il apprit que Clodius étoit blessé, & qu'on venoit de le transporter tout sanglant dans une auberge du fauxbourg. Sur-le-champ il fit réflexion que cette aventure l'exposoit plus que jamais aux fureurs de

[a] *Voy. Cic. in Mil. Ascon.* ibid. *Dio-Cass. L. 40. Plut. in Cic. Cat. & Pomp. Diodor. in fragm. Appian. L. 2. Vell-Pat. L. 2. n°. 47. &c.*

[1] *XIII°. Kal. Febr.* L'historien Fenestella date cette aventure de la veille 19. (XIV°. Kal. Febr.) Mais la date la plus certaine est celle qu'on lit dans les registres journaux & dans Cicéron.

Clodius : qu'il ne risqueroit guere plus à s'en défaire tout-à-fait, qu'à l'avoir blessé : qu'alors, au moins, ce seroit beaucoup que de n'avoir plus en tête un pareil ennemi. Il fit attaquer par ses esclaves, Sauféius Fustenus à leur tête, l'auberge où Clodius s'étoit caché. Les gens de Clodius, trop foibles en nombre, furent bientôt tués ou mis en fuite. On tira leur maître de la maison, & on l'acheva à coups d'épée. Milon, après ce coup, reprit le chemin de Lanuvium, où il donna la liberté à ses esclaves, sous prétexte qu'ils avoient défendu sa vie; mais, dans le vrai, pour n'être pas obligé de les représenter en justice. Le corps de Clodius resta sur le grand chemin, jusqu'à ce que le Sénateur Tedius passant sur cette route à l'entrée de la nuit, le fit mettre dans sa litiere & reporter à Rome.

La nouvelle de ce meurtre y redoubla l'agitation. C'étoit pour les esprits échauffés une cause assez marquée de nouveaux troubles : même les gens indifférens, touchés de la fatalité de cette aventure, ne l'apprirent qu'avec indignation. Le même peuple, & grand nombre d'esclaves, s'assemblerent autour du corps de Clodius, qu'on avoit étendu tout nud sous le vestibule de la belle maison qu'il venoit d'acheter de Scaurus, dans le quartier Palatin. Sa femme Fulvie animoit les spectateurs par ses cris, en leur montrant les blessures de son mari. Cependant Salluste alloit de rues en rues achever d'ameuter la populace, déjà terriblement irritée du meurtre d'un homme à qui elle croyoit devoir beaucoup. Elle s'assembla toute la nuit dans le *Forum*, & vers le point du jour courut en si grande foule à la maison de Clodius, qu'il y eut plusieurs personnes étouffées, entr'autres le Sénateur Vibienus. Les Tribuns du peuple, Munatius & Rufus, profiterent de ce premier feu de la populace : Rufus proposant entr'autres choses de déposer l'urne cinéraire de Clodius au Capitole, après ses obseques [1]. Ils étalerent sur la

[1] Milo dedit quem in curia cremaretis, dabo quem in Capitolio sepeliatis *.

* *Fragm. oration. Q. Rufi.*

tribune le cadavre nud & bleſſé de Clodius, à la vue duquel Salluſte & Rufus prononcerent chacun contre Milon une harangue fulminante, qu'ils accompagnerent de tous les geſtes, de tous les cris capables de la rendre plus pathétique [1]. Le Peuple s'anima ſi cruellement à ce ſpectacle, que, mettant à ſa tête Sextus, Secretaire de Clodius, il enleva le cadavre, le tranſporta en pompe funebre au milieu de la Curie hoſtilienne, où le Sénat s'aſſembloit, entaſſa tous les bancs des Sénateurs, les tribunaux, les bureaux, les regiſtres, dont il forma un bûcher, au deſſus duquel on plaça le corps, & on y mit le feu [2]. Ce palais, ſi vaſte & ſi magnifique, comme on en peut juger par les ruines qu'on en voit aujourd'hui, fut entiérement réduit en cendres, ainſi que la baſilique Porcia qui le touchoit. « Voilà, s'écrie » là-deſſus Cicéron, à quoi ſe paſſent les aſſemblées funéraires » de ce Tribun brûlé (parlant de Munatius ou de Salluſte), qui » voudroit perſuader au Peuple que je ſuis le maître de toutes » les affaires : que le Sénat n'oſe pas dire ſon avis ſur tout ceci, » & ne ſait faire d'autres décrets que ceux que je lui dicte [3] ». Ce ne fut pas un premier mouvement du Peuple dans ſa fureur : mais une délibération priſe. Les incendiaires ſe firent apporter à manger ſur la place, juſqu'à ce qu'ils euſſent vu le palais entiérement conſumé. Pendant ce temps-là, le Secretaire faiſoit voir aux aſſiſtans des tables de bronze, où ſon maître avoit

[1] *Quo die? Quo fuit inſaniſſima concio, ab ipſius mercenario Tribuno Plebis concitata* *. Eo die quo Clodius occiſus eſt, concionatum eſſe mercenarium ejus Tribunum Plebis. Sunt autem concionati eo die, ut ex actis apparet, C. Salluſtius & Q. Pompeius, utrique inimici Milonis & ſatis inquieti **.

[2] C'eſt par cette raiſon que Cicéron voyant quelques jours après le Secretaire Sextus s'approcher de lui avec des yeux furibonds, comme pour lui faire peur, l'appella en plaiſantant, La lumiere du palais : *Movet me quippe lumen curiæ?*

* *Cic. pro Mil. 17.*

** *Aſcon-Ped. & act. Diurn.*

[3] *Declarant hujus ambuſti Tribuni Plebis illæ intermortuæ conciones quibus quotidie meam potentiam invidiosè criminabatur, cum diceret Senatum non quod ſentiret, ſed quod ego vellem, decernere.*

déjà fait graver chez lui plusieurs loix favorables aux gens du bas étage; une entr'autres qui donnoit aux affranchis les droits de Citoyen, & que Cicéron appelle, *cette noble loi qui nous met aux rangs de nos valets* [a]. Les incendiaires ne se leverent delà que pour aller assiéger la maison de l'Entreroi Lépide, & brûler celle de Milon. Repoussés de toutes deux à coups de fleches par les gens de Milon, ils retournerent prendre au bûcher de Clodius des tisons enflammés, qu'ils porterent d'abord aux maisons d'Hypsæus & de Scipion, puis au jardin de Pompée, l'appellant, tantôt leur Consul, tantôt leur Dictateur. Delà ils retournerent à la maison de Lépide, qu'ils tinrent assiégée pendant les cinq jours de son *interregne*. Ils forcerent enfin les portes, jeterent par terre les images de ses ancêtres, déchirerent tous les ouvrages de toiles & de broderies que Cornélie sa femme faisoit travailler dans son vestibule, & briserent même le lit de cette femme si respectable & si vertueuse [b]. Ils auroient tout détruit, si les gens de Milon ne fussent venus à passer. Ce fut ce qui la sauva : ils la laisserent, & les deux partis se jeterent à grands coups les uns sur les autres. C'est ainsi que la fureur du Peuple acheminoit à grands pas Pompée vers l'objet de son ambition.

X. Milon revient à Rome. Son procès criminel. Pompée & Salluste se déclarent contre Milon.

L'incendie du palais parut une action plus odieuse encore que l'assassinat de Clodius. Milon sentit tout l'avantage qu'il en pouvoit tirer. Ses adversaires venoient de se rendre aussi coupables que lui : il s'agissoit donc de détourner l'attention du Sénat de l'un des crimes, en la portant toute entiere sur l'autre. Milon, loin de se montrer intimidé & de s'exiler volontairement, comme on lui en donnoit le conseil & comme le bruit en couroit, rentra dans Rome, suivi d'une multitude de valets & de paysans appellés de ses terres : il poussa l'audace jusqu'à se plaindre publiquement de l'affreuse pompe funebre qu'on

[a] *Cic. pro Mil. 32.* [b] *Ascon-Ped.*

venoit de faire au cadavre d'un séditieux. Il continua même à solliciter le Consulat plus hautement que jamais. Il songea aussi à regagner Pompée par l'entremise d'un ami de Cicéron, Lucilius, proche parent de Pompée, dont la mere étoit de même nom, & qui fut chargé de lui dire que Milon se désisteroit de sa poursuite, s'il le desiroit; à quoi Pompée répondit *qu'il ne se mêloit d'accepter ni de refuser personne, & qu'il ne lui convenoit pas de prévenir les volontés du Peuple romain.* Cette froide réponse fit comprendre aux partisans de Clodius qu'ils n'auroient pas de peine à les brouiller irrémissiblement tous deux. On répandit le bruit que Milon vouloit faire assassiner Pompée. Salluste alla prendre lui-même ce dernier, & l'ayant amené sur la tribune en présence du Peuple, il lui ordonna de déclarer les indices qu'il avoit là-dessus. Pompée repliqua « qu'un nommé » Licinius lui étoit venu donner avis que quelques esclaves de » Milon étoient apostés pour le tuer : que néanmoins, lorsqu'il » avoit voulu demander à Milon justice de ces misérables, il » n'en avoit pu obtenir aucune, Milon s'étant contenté de » répondre qu'il avoit donné la liberté à une partie de ces » gens-là, & que les autres ne lui avoient jamais appartenu. » Qu'ayant porté plainte au juge, & produit son dénonciateur » Licinius, un homme du Peuple qu'il ne connoissoit que sous le » nom de Lucius, avoit fait des démarches directes pour gagner » le juge ». Dès-lors Pompée ne voulut plus voir Milon ni lui parler; continuant de feindre beaucoup d'effroi du péril dont il se disoit menacé. Milon même ayant encore été en personne (le 26 Janvier) à son jardin pour tâcher de lui parler, il lui fit refuser sa porte. Milon prit d'autres mesures; il fit distribuer dans chaque tribu *1000 as* par tête [1]; il gagna secrétement, par une somme d'argent considérable, deux Tribuns du Peuple, Cælius & Manilius. Ces deux-ci, après avoir pris soin de

[1] Environ 40 liv.

raſſembler un jour dans le *Forum* tous les gens favorables à Milon, l'y traînerent lui-même, comme tranſportés de colere, au point de ne lui pas donner le moindre délai pour ſe défendre, & de vouloir qu'il fût jugé dans le même inſtant. Milon s'écria auſſi-tôt *que le meurtre de Clodius étoit un pur accident auquel il n'avoit aucune part : qu'alors il paſſoit par haſard ſur le même chemin, dans ſa voiture avec ſa femme : que ce n'eſt pas dans cet équipage qu'on va attendre un homme toujours entouré de ſatellites aſſez furieux pour mettre le feu dans le ſanctuaire du Sénat.* Cette partie jouée auroit réuſſi, ſi Salluſte & les autres Tribuns n'y fuſſent accourus, ſuivis de gens armés. Ils mirent en fuite les aſſiſtans : Cælius & Milon furent réduits à prendre des habits d'eſclaves, pour s'échapper ſans être reconnus. Dans ce tumulte, il y eut beaucoup de gens maſſacrés, ſoit amis de Milon ou autres, ſur-tout ceux qui portoient quelques habits diſtingués du commun. Une partie du Peuple, armé ou non armé, ſe joignit aux ſéditieux. Leur troupe ſe jeta de force dans les maiſons, ſous prétexte d'y chercher les amis de Milon. Mais ſoit qu'elle en trouvât ou non, elle ne laiſſoit pas de les piller. Le tumulte dura pluſieurs jours, pendant leſquels il ſe commit tant de meurtres & de cruautés, que, contre l'uſage des Romains, perſonne n'oſoit plus aller ſans armes par les rues. Alors Cælius & Manilius commencerent à débiter que Clodius lui-même étoit l'aſſaſſin, & ne s'étoit ainſi poſté ſur le chemin que pour attendre Milon à ſon paſſage, & le tuer à l'entrée de la nuit. Ce fut le plan qu'adopta Cicéron dans ſa défenſe de Milon.

Le Sénat s'aſſembla de nouveau en habit de deuil, pour ordonner qu'on feroit des levées de troupes par toute l'Italie, que l'Entreroi, Pompée, Salluſte & ſes collegues, feroient chargés *de veiller à ce que la choſe publique ne ſouffrît dommage.* Dès qu'ils furent revêtus du pouvoir que donne ce décret

folemnel, qu'on n'employoit que dans les occafions extraordinaires, les deux jeunes Appius, neveux de Clodius, leur demanderent vengeance de l'aſſaſſinat de leur oncle. En même temps, pour faire une contre-batterie, le Tribun Cælius fe rendit partie publique contre la famille de Clodius; & Manilius, autre Tribun, contre Hypfæus & Scipion.

XI. Pompée eſt nommé feul Conful. Inſtruction du procès criminel. Intrigues de Sallufte.

Tous ces troubles emporterent jufqu'au 25 Février. Cependant les Entrerois fe fuccédoient fans aucun fruit. On ne favoit à quoi fe déterminer. Pendant que les uns continuoient à parler d'élever Pompée à la Dictature, Sallufte & quelques autres amis de Céfar propofoient celui-ci pour Conful. Le Sénat redoutoit également l'un & l'autre de ces deux partis. Bibulus, pour les éviter tous deux, propofa d'introduire volontairement une efpece de monarchie, en nommant Pompée feul Conful, plutôt que d'attendre que l'iffue de cette fédition en produisît une forcée: *On verra*, dit-il, *revivre la République par le bon ordre qu'il y remettra, ou du moins Rome fervira au moins mauvais maître.* Alors Caton, contre l'attente de tout le monde, fe détermina pour cet avis. *Il foutint qu'il valoit encore mieux qu'il y eût un Magiftrat dans la Ville, quel qu'il fût, que de n'y en point avoir du tout; que peut-être Pompée prendroit à la fin envie de conferver la République, quand il verroit que l'on l'auroit libéralement commife à fa foi; & que fi cette charge lui donnoit autant d'autorité que celle de Dictateur, du moins ne le mettroit-elle pas à couvert de recherche, s'il contrevenoit aux loix.* Il ne reftoit donc plus d'oppofition à craindre que de la part des Tribuns. Sallufte, quoique mal-veillant de Pompée, voulut d'autant moins y en mettre, qu'il n'avoit guere d'autre voie que l'élévation de Pompée, pour parvenir juridiquement à fon but dans l'affaire de Clodius. Car toutes les fois qu'il en avoit été jufques-là queftion au Sénat, il n'avoit eu de fon côté que quatre ou cinq fuffrages; la très-grande pluralité fe trouvant du

côté

côté de Milon & de Cicéron [a]. La haine qu'il portoit à Pompée n'égaloit pas en lui le desir de se venger de Milon. Animé comme il le voyoit contre celui-ci, il en espéroit tout pour sa vengeance, & ne se trompa point dans ses vues. Ainsi Pompée fut nommé seul Consul pour cette année, par l'Entreroi Sulpitius : nouveauté inouie, qui seule prouveroit le bouleversement total du corps politique, si la nécessité où fut Caton d'y consentir, n'en étoit une preuve plus forte encore.

Le nouveau Consul, ramené dans Rome par Caton même, prit possession de sa charge avec tout le faste d'un homme vain. Le pouvoir immense, qui en étoit naturellement une suite, se trouvoit encore augmenté par le dernier décret du Sénat. Il pourvut d'abord à la sûreté de la Ville & à la sienne propre, selon la commission qu'il en avoit, avec un fond de trois millions de rente, pour l'entretien des nouvelles levées. Peu de jours après, il travailla à mettre un ordre plus sévere & plus exact dans la forme des jugemens. De l'avis du Sénat, il rendit le premier de Mars une ordonnance, portant que les informations seroient parachevées dans l'espace de trois jours : que les accusés seroient cités le jour suivant, & le jugement rendu le lendemain de la citation : que l'accusateur ne pourroit parler pendant plus de deux heures, ni l'accusé pendant plus de trois : que de quatre-vingt un Juges qui seroient tirés au sort, l'accusateur & l'accusé n'en pourroient réciproquement refuser que cinq de chaque ordre, de sorte que le nombre restât de cinquante-un, qui se trouverent tous être des gens considérables & bien famés. Cependant la faction ne manqua pas de dire que Pompée n'avoit pris que des amis de Cicéron; à quoi Cicéron repliqua que cela ne pouvoit être autrement, si-tôt qu'on ne prenoit que d'honnêtes gens; puisque la base de son crédit portoit sur ce que tous ceux qui, comme lui, aimoient l'Etat, l'aimoient

[a] *Cic. pro Milon. 5.*

aussi lui-même [a]. L'ordonnance portoit de plus, que toutes sollicitations & attestations en faveur des accusés, qui par-là échappoient souvent à la peine, étoient absolument prohibées: que tout homme condamné précédemment, pourroit même obtenir sa grace, s'il en pouvoit faire condamner deux autres: & enfin, que l'on feroit deux informations, l'une sur les brigues, l'autre sur les violences commises: celle-ci comprenoit le meurtre de Clodius, l'incendie du palais & le pillage de la maison de Lépide. Torquatus fut nommé commissaire de l'une, & Domitius Ænobarbus de l'autre.

Les partisans de Milon ne s'opposerent pas d'abord à ces ordonnances, qui, toutes redoutables qu'elles étoient pour lui, ne l'étoient pas moins pour ses adversaires. Mais Salluste, plus adroit, fit demander par Fusius qu'on eût à diviser le chef qui ordonnoit l'information contre les violences; & dès que ce chef fut divisé, Munatius & lui formerent opposition aux deux derniers articles [1]. Alors Cælius, autre Tribun, toujours dévoué à Milon, déclara qu'il s'opposoit en entier à la loi. Mais Pompée se mit en une telle colere contre Cælius, jusqu'à le menacer de prendre les armes personnellement contre lui, qu'il fut obligé de se désister de son opposition. Celle de Salluste au contraire subsista jusqu'après le jugement de Milon, ainsi qu'on en peut juger par le plaidoyer de Cicéron, qui reproche même à Salluste de s'être fait payer bien cher pour former cette opposition [2].

[a] *Cic. pro Mil. 8.*

[1] *Q. Hortensium dixisse ut extra ordinem quæreretur: apud quæsitorem æstimare futurum, ut, cum pusillum edisset dulcedinis, largiter acerbitatis devoraret. Adversus hominem ingeniosum ingenio usi sumus: invenimus Fusium, qui diceret, divideret sententiam. Reliquæ parti ego & Sallustius intercessimus* [*].

[*] *Fragm. orat. Munatii ap. Ascon-Ped.*

[2] *Voy. Cic. pro Milon. 6. Quod si per furiosum illum Tribunum, &c.* Cicéron, dans son plaidoyer, s'étend sur ce que Pompée avoit fait une loi expresse, ou un article de loi pour ordonner qu'il seroit informé du meurtre de Clodius: chose inutile, si les circonstances n'eussent mis dans le cas de regarder ce meurtre de tout autre œil qu'un autre; puisque par le simple droit

Domitius & Torquatus travaillerent dans le temps prescrit aux informations contre Milon. Il envoya ses amis au bureau de Torquatus, & se rendit en personne à celui de Domitius, où Cornificius s'écria, en s'adressant au Sénat assemblé, que Milon s'y trouvoit avec une épée cachée sous ses habits. Là-dessus Milon se dépouilla nud, & fit voir que le fait étoit faux: circonstance que Cicéron fut bien relever dans la suite, ainsi que la perquisition

des gens, il ne falloit point de loi expresse ni nouvelle pour ordonner ce qui étoit ordonné par les anciennes; puisqu'on n'avoit point fait de loi nouvelle lors du meurtre de Scipion l'Africain, de Livius Drusus, des Gracques, &c. (personnages tout autrement regrettables, & très-différens de Clodius), les anciennes étant suffisantes; puisque l'information ordonnée ne pouvoit avoir pour but ni d'assurer le fait qui étoit public, ni de découvrir l'auteur qui en convenoit. Cicéron induisoit delà que l'ordonnance rendue par le Sénat au rapport de Pompée, n'avoit en vue que de vérifier, non le meurtre ni son auteur, mais seulement si Milon avoit en effet tué Clodius dans le cas d'une légitime défense, permise à tout le monde: *quid ergo tulit Pompeius rogatione sua? Nempe ut quæreretur. Quid porro quærendum est? Factum ne sit? At constat. A quo? At patet. Vidit etiam in confessione facti juris tamen defensionem suspici posse..... nam qui non pœnam confessioni sed defensionem dedit, is causam interitus quærendam, non interitum, putavit.* Que toute la question étoit réduite à ce point fixe, par le décret du Sénat, qui faisoit dans l'affaire un préjugé dont on ne pouvoit plus s'écarter; le fil & la forme de la procédure se trouvant réglé par-là. « Quand le décret du Sénat a déclaré, » dit-il, que le meurtre d'un Citoyen, » que l'incendie d'un palais, que la vio» lence contre les maisons, étoient un » trouble à la chose publique, il n'a fait » que déclarer la loi. J'ai moi-même été » de cet avis, en apprenant qu'il y avoit » eu des gens tués sur la voie Appia. Je » n'ai pas entendu qu'un homme, à qui on » avoit dressé des embûches, fût cou» pable pour avoir défendu sa vie. J'ai » fixé le point de droit, en réservant le » fait, & renvoyant le crime au jugement » qui seroit rendu après la vérification du » fait par les informations. Si la fureur » d'un Tribun du Peuple n'eût troublé la » délibération, & empêché le Sénat de » s'expliquer jusqu'au bout, nous n'aurions » sur tous les faits ni question ni ordon» nance expresse & nouvelle, mais seule» ment un décret portant que l'affaire res» toit réglée à l'extraordinaire, & qu'il en » seroit informé selon les loix anciennes. » On a ensuite divisé les chefs de l'avis à » la requisition de..... je ne sais qui: car » il ne faut pas dévoiler les manœuvres » de tout le monde: si bien que depuis, » au moyen d'une opposition mendiée & » achetée, on a trouvé le secret de réduire » à rien l'autorité du Sénat, & de son dé» cret de préjugé ».

qu'on fit auſſi ſur les bruits qui couroient que Milon avoit en divers endroits fait faire de grands amas d'armes offenſives & d'armures défenſives; qu'il en étoit venu un bateau chargé d'Otricoli à Rome par le Tibre; qu'il n'y avoit dans la Ville aucune petite rue ou cul-de-ſac dans laquelle il n'eût loué quelque maiſon; qu'il en avoit rempli une de boucliers ſur la colline du Capitole: que toutes étoient pleines de torches préparées pour mettre le feu: faits qui ſe trouverent tous être faux [a]. On débita auſſi un matin que la nuit précédente on avoit attaqué pendant pluſieurs heures la maiſon de Jules-Céſar: mais perſonne du voiſinage n'en avoit rien oui dans ce quartier ſi habité. Un cabaretier, nommé Licinius, logé près du grand Cirque, vint dire que des gens de Milon étoient venus boire chez lui: que s'étant pris de vin, ils avoient imprudemment parlé entr'eux de leur projet de tuer Pompée: que s'appercevant qu'il pouvoit les avoir entendus, ils avoient voulu le tuer, de peur qu'il ne les décelât, & lui avoient porté un coup d'épée. Sur cet avis, Pompée manda Cicéron à ſon jardin, & enſuite tout le Sénat. On fit venir le cabaretier, & le coup d'épée qu'il avoit reçu au côté, ſe trouva être une égratignure faite avec une éguille.

Les accuſateurs de Milon furent les deux jeunes Appius, les deux Valérius Nepos & les Herennius Balbus, Marc-Antoine, Pétuléius, Cornificius & les trois Tribuns. Ils demanderent qu'on fît ſubir interrogatoire aux domeſtiques de Milon & à ceux de Fauſta ſa femme. Ils poſerent en fait que l'aſſaſſinat de Clodius avoit été commis de guet-à-pens: que onze de ſes domeſtiques avoient été tués avec lui: que Milon avoit envoyé des ſatellites dans une métairie près d'Albe, pour égorger un jeune enfant de Clodius qui y étoit: que le fermier & deux eſclaves avoient été tués en le voulant défendre: qu'un nommé Alicor, autre domeſtique qui avoit caché l'enfant, avoit été ſi cruellement

[a] *Cic. pro Mil.* 24.

tourmenté pour le découvrir, qu'on lui avoit arraché les jointures des doigts; & enfin que Milon avoit arrêté quatre Citoyens romains qui paſſoient ſur le grand chemin lors du meurtre de Clodius, & les avoit tenus renfermés pendant deux mois dans une de ſes maiſons de campagne. Ces derniers faits étoient contenus dans une dénonciation très-vive, donnée par Metellus-Scipion. Par repréſailles, Cælius demanda l'interrogatoire des gens de l'homicidé, & Manilius celui des domeſtiques d'Hypſæus & de Metellus. La faction de Clodius produiſit pour premier témoin Caſſinius Schola, ce Chevalier qui l'accompagnoit au retour d'Aricie. Cet homme chargeoit à tel point Milon, que celui-ci, de même que Marcellus & Cicéron qui l'aſſiſtoient, n'auroient pas eu de peine à réfuter ſon témoignage, ſans les clameurs de la populace, que les Tribuns, partiſans de Clodius, exciterent lorſque Milon voulut répondre. Philemon, affranchi de Lépide, dépoſa du fait des quatre Citoyens romains paſſant ſur le grand chemin lors du meurtre de Clodius, arrêtés par Milon & tenus renfermés pendant deux mois dans une de ſes maiſons de campagne. On entendit enſuite pluſieurs habitans des Bouvilles, qui raconterent comment l'auberge de ce fauxbourg avoit été forcée, le cabaretier maſſacré, & Clodius tiré par violence de la maiſon. Les Veſtales dépoſerent qu'une femme inconnue étoit venue chez elles s'acquitter d'un vœu fait par Milon en expiation du meurtre de Clodius. Sempronia parut la derniere, tenant par la main ſa fille Fulvie, veuve de Clodius. Ces deux femmes n'épargnerent ni les pleurs ni les gémiſſemens, pour émouvoir les ſpectateurs. On inſiſta beaucoup ſur ce que le meurtre de Clodius avoit été commis ſur la voie Appia, dont le Peuple romain devoit l'uſage & l'utilité aux ancêtres de Clodius [1].

[1] Là-deſſus Cicéron s'écrie, « ne diroit- » on pas qu'Appius l'aveugle a fait faire » ce chemin, non pour la commodité du » Peuple romain, mais pour ſervir de

Après qu'elles se furent retirées, Munatius reprit leur place, exhortant le Peuple à se trouver en foule au *Forum* le lendemain, à faire preuve de sa douleur & de son affection pour l'homicidé, & à ne pas souffrir que son meurtrier pût demeurer impuni. Salluste, tant que dura cette affaire, ne passa presque pas un jour sans haranguer contre Milon.

XII. Fermeté de Milon. Querelles entre Cicéron & Salluste.

Celui-ci, malgré tant d'ennemis redoutables, ne rabattoit rien de sa fierté. Il ne prit le deuil ni ne laissa croître ses cheveux & sa barbe, selon l'usage des autres accusés; bien résolu de faire tête à l'orage. Hortense, Marcellus, Calidius, Sylla, Caton, Brutus & deux des Tribuns, prirent parti pour lui. Favonius

» théatre au brigandage de sa postérité? » C'est donc pour cela qu'on ne punit pas » Clodius, lorsqu'il eut tué Papirius sur » ce chemin même; sans doute par cette » raison, que chacun est le maître chez » soi. On n'a rien dit de l'assassinat d'un » honnête Chevalier romain; & j'entends » tout le bruit qu'on fait, parce que la » via Appia est tachée du sang d'un bri- » gand & d'un franc scélérat ».

Le meurtre du Chevalier Papirius fut commis à l'occasion des affaires d'Arménie, dont il est parlé sur la fin du cinquieme Livre de cette histoire, & en fut une suite. On y a lu que Pompée, mécontent de la conduite d'un des fils de Tigrane, de même nom que son pere, l'avoit fait arrêter & l'avoit emmené prisonnier avec lui. Après l'avoir montré à Rome à la suite de son char de triomphe, il le laissa prisonnier à la garde de Flavius, qui depuis fut Préteur, la même année que Clodius étoit Tribun. Le Préteur se trouvant un soir à souper chez Clodius, celui-ci lui demanda avec instance de faire venir son prisonnier, qu'il avoit envie de voir. On amena le jeune Tigrane, qu'on fit mettre à table avec les convives; mais, au sortir de table, le Tribun refusa de le renvoyer, lui fit ôter sa chaine, & ne voulut pas même le rendre à Pompée, qui vint le réclamer: il le fit promptement monter sur un vaisseau & partir. On sut que le gros temps avoit obligé le bâtiment de relâcher à Antium. Clodius y envoya bien vîte son Secretaire Sextus, pour le mettre à couvert. Flavius y courut de son côté pour l'enlever; les deux partis se rencontrerent & se battirent à quatre milles de Rome, sur la voie Appienne. Il y eut beaucoup de gens tués, sur-tout du côté de Flavius, entr'autres Papirius, Chevalier romain, fermier général & grand ami de Pompée. Flavius eut assez de peine à regagner Rome presque seul *. C'est au sujet de cette bagarre, que Flavius avoit contre Damion l'affaire dont il a été parlé plus haut, pour laquelle ce dernier mendioit l'opposition du Tribunat.

* *Ascon-Ped.*

alla plus loin. Il avança que Clodius étoit lui-même l'auteur du guet-à-pens, & que, trois jours avant l'événement, il lui avoit ouï dire que dans trois jours Milon ne feroit plus vivant. Mais perfonne n'embraffa la défenfe de Milon avec plus de chaleur que Cicéron, qui lui devoit fon rappel. Il déclara hautement qu'il alloit fe charger de fa caufe. Sallufte, outré de voir que le crédit & l'éloquence d'un pareil défenfeur alloient mettre fa vengeance au hafard, tourna toute fa colere contre Cicéron. Il fe déchaîna contre lui par mille invectives. Cicéron, qui ne reftoit pas court fur l'article des injures, les lui rendit au double. Ils fe mirent à fe déchirer mutuellement, du moins s'il faut s'en rapporter aux fatyres qui parurent fous leur nom dans un temps peu éloigné de l'événement. Mais les pieces de ce genre, lors même qu'elles ne font pas fufpectes, & que les traits en font réellement partis des mains offenfées, ne font pas des fources affez pures, pour que l'hiftoire veuille y puifer la vérité. Si elle en fait ufage, ce n'eft qu'à défaut d'autres monumens, & avec la reftriction qu'elles méritent. On ne peut admettre celles-ci comme originales, quoique peut-être écrites dans le même fiecle où les faits fe font paffés. Malgré quelques opinions d'un grand poids à cet égard, il eft facile d'appercevoir qu'elles font plutôt l'ouvrage d'un déclamateur oifif, à qui cette fameufe querelle a donné l'idée de les compofer. On y lit que Sallufte attaqua Cicéron fur fa naiffance, fur fes mœurs, fur fa paffion pour fa propre fille, fur la conduite de Terentia fa femme, fur fa médifance, fa vanité, & les richeffes qu'il avoit acquifes dans le Gouvernement. Cicéron repliqua que fa jeuneffe avoit toujours été auffi éloignée de la débauche, que la vie préfente de Sallufte l'étoit de la pudeur : que ce Tribun feroit bien heureux d'être autant à couvert de reproche fur l'article des hommes, que l'étoient Tullie & Terentia. Il tâche de même à fe juftifier

fur le refte, & ne manque pas de matiere pour diffamer Sallufte à fon tour [1].

Sallufte, peu fatisfait de s'être répandu contre Cicéron avec la derniere aigreur, enflamma fes deux collegues du même courroux. Rufus n'étoit déjà que trop difpofé au reffentiment contre Cicéron : car il étoit frere de Pompéia, femme de Céfar, que Cicéron avoit perdu de réputation lors de fon intrigue avec Clodius. Munatius fe joignit fans peine à eux, tous trois dans l'intention d'impliquer, s'ils pouvoient, Cicéron dans le crime de Milon : ce que la haine déclarée entre Clodius & lui, ne rendoit pas hors de vraifemblance. Ils crioient au Peuple, *c'eft la main de Milon qui a commis l'affaffinat*, *mais le bras d'un*

[1] Les anciens Rhéteurs étoient affez dans le goût & dans l'ufage de s'exercer ainfi fur des fujets véritables. On en voit plufieurs exemples dans Quintilien, dans Seneque, dans Petrone. On attribue ordinairement ces deux déclamations à Vibius Crifpus ou à Porcius Latro *, qui vivoient l'un & l'autre fur la fin du regne d'Augufte. Mais je ne puis affez m'étonner que Quintilien les ait crues originales & citées deux fois comme telles **. Son fentiment n'eft plus fuivi par perfonne. En effet, elles impliquent contradiction en vingt endroits. La deftruction de la République y eft fuppofée par-tout, de même que la mort de Céfar; il y eft queftion auffi de la vente de la maifon de Tibur, que Sallufte acheta de la fucceffion de Céfar. D'un autre côté, le prétendu Sallufte y parle de la femme & de la fille de Cicéron, comme de perfonnes vivantes, & les maltraite beaucoup. Le faux Cicéron, dans fa réponfe, en parle de même comme vivantes, & lâche fur la tyrannie de Céfar des traits fi vifs, qu'ils ne font pas faits pour avoir été hafardés de fon vivant. Or, tout ceci fe contrarie vifiblement. Terentia, en 707, n'étoit plus femme de Cicéron, mais bien de Sallufte lui-même, qui n'auroit pas parlé de ce ton fur la vie paffée de fa propre femme. Tullie mourut d'une fuite de couches en 708 : & Céfar ne fut affaffiné qu'en 710. On trouve la preuve complete que Céfar furvécut à Tullie, dans la lettre de compliment datée de Séville, qu'il écrivit à Cicéron fur la mort de fa fille *. Une autre preuve de l'ignorance du déclamateur & de la fauffeté de la piece, fe tire de ce qu'il y eft parlé de vols faits par Sallufte dans fon Gouvernement, & qu'il femble néanmoins que dans le temps où l'on parle, il fut encore banni du Sénat, par l'ordonnance des Cenfeurs : *dès-lors*, eft-il dit, *nous ne l'avons plus revu*. Cependant Sallufte rentra au Sénat plufieurs années avant que d'avoir le Gouvernement de Numidie.

* *Junius & Voffius.*

** *L. 4, cap. I. & Liv. 9. cap. 3.*

* *Cic. ad Att. L. 13. Ep. 20.*

homme

homme plus puissant a conduit cette main. Munatius le menaça même de le mettre formellement en justice. Ce dernier s'opiniâtra avec plus de constance contre Cicéron qu'aucun autre : car il courut quelque bruit, quoique peu fondé, que Salluste & Rufus se laissoient regagner. Mais ni ces menaces, ni les armes des satellites de Clodius, ni les clameurs du Peuple, ni le dépit marqué de Pompée, ne purent ébranler la fidélité de Cicéron, pour un homme auquel il devoit sa reconnoissance. Pompée lui-même étoit fort aigri contre lui, & feignoit toujours une grande crainte des violences de Milon; tellement qu'il n'habitoit plus sa maison, mais se tenoit dans quelque lieu élevé, avec une grosse garde de soldats, ou dans son jardin, où il assembloit le Sénat sous son portique, sous prétexte de n'avoir pas de sûreté ailleurs; faisant visiter & secouer les robes de tous les Sénateurs qui entroient.

XIII. Appius plaide contre, & Cicéron pour Milon. Milon est condamné à l'exil. Jugement des autres accusés.

Le 11 Avril étoit le jour marqué pour la décision de cette grande affaire. Toutes les boutiques furent fermées dans la Ville, à la suggestion de Munatius, qui la veille avoit exhorté le Peuple à venir au *Forum*, & à ne plus souffrir que Milon pût échapper. On s'assembla en foule sur les huit heures du matin, avec un si grand concours de spectateurs, qu'il y en avoit jusques sur les toits des maisons éloignées, du haut desquelles on pouvoit avoir vue sur le *Forum*. Pompée, entouré d'un grand appareil de guerre, prit place au devant du Trésor. On plaça dans les rangs, on distribua les bulletins. Après quoi il se fit un silence dans l'assemblée, tel du moins qu'on pouvoit l'espérer d'une foule si nombreuse, & dans un lieu si vaste. Appius l'aîné parla le premier avec beaucoup de force. Salluste l'avoit fait aider dans la composition de ce discours par son Grammairien Pretextatus. Après lui Marc-Antoine & Valérius Nepos parlerent aussi contre Milon. Ils employerent entre eux trois les deux heures prescrites par la loi. Après eux Hortense parla pour Milon, & tint peu de

temps, ayant pris pour ſon rôle la partie qui concernoit les interrogatoires des domeſtiques. Enſuite Cicéron ſe leva. On lui avoit conſeillé de faire porter la défenſe ſur le ſervice louable & utile que Milon avoit rendu à la République, en tuant un Citoyen déteſtable & ſéditieux. C'eſt le plan que Brutus a pris dans le plaidoyer qu'il s'eſt amuſé depuis à compoſer ſur l'affaire; plan relatif à ſes vues & à ſa propre conduite : mais Cicéron refuſa de l'adopter, diſant que véritablement il étoit du bien public de condamner par jugement un méchant homme, mais non pas de le tuer ſans qu'il fût condamné. Il préféra le plan débité par Cælius, que Clodius étoit le véritable auteur d'un guet-à-pens; qu'il s'étoit à deſſein poſté dans un terrein élevé qui lui appartenoit, pour attendre Milon à l'entrée de la nuit & s'en défaire : que ce n'étoit qu'avec ce projet qu'il étoit tout d'un coup parti de Rome le matin, ſous un prétexte frivole, quoique ſa préſence y fût néceſſaire à une aſſemblée de gens à lui dévoués, que ſon Tribun mercenaire (Salluſte ou Rufus) avoit convoquée pour ce même jour : qu'il étoit prévenu, comme tout le monde, du voyage que Milon devoit faire à Lanuvium pour une cérémonie, au lieu que perſonne ne ſavoit que Clodius dût aller à Aricie : que Milon étant dans ſa voiture enveloppé d'un gros manteau fourré, avec ſa femme qu'il menoit rarement, avec une troupe de femmes de chambre & même de muſiciennes, ce n'eſt certainement pas dans cet équipage qu'on s'en va commettre un aſſaſſinat prémédité (&, dans le vrai, tout ceci ne fut qu'une rencontre de haſard, ſans projet de part ni d'autre) : qu'il étoit arrivé à Clodius ce qui arrive tout naturellement aux agreſſeurs qui ne ſe trouvent pas les plus forts, d'être battu : que les gens de Clodius, bien poſtés, diſpoſés à l'attaque, & libres de tout embarras, avoient préſumé de l'emporter ſur un nombre ſupérieur de gens embarraſſés & ſurpris à l'improviſte; mais que le contraire étoit arrivé. Que tout le bonheur

de cette aventure étoit pour la République, enfin défaite d'un ſi grand ſcélérat, & tout le malheur pour Milon, qui ſe voyoit au riſque d'être déchu de ſes prétentions, de perdre l'eſpoir preſqu'aſſuré de ſon élévation prochaine, & même ſon état actuel.

Il s'étoit ſurpaſſé dans la compoſition de ſon plaidoyer. Cette piece eſt un des chef-d'œuvres de l'éloquence ancienne. Nous l'avons avec quelques changemens que l'auteur y fit depuis : car il la donna double, telle que nous l'avons & telle qu'il l'avoit d'abord compoſée : c'eſt dans celle-ci qu'il parle ſi ſouvent, avec tant d'adreſſe & d'énergie, des précautions priſes par Pompée pour la prétendue ſûreté de l'Etat & la ſienne, & de l'eſpece d'armée dont il avoit fait entourer le Tribunal, comme pour décider ainſi les opinions par la terreur. La difficulté étoit de ſe faire entendre aux Juges. Une timidité naturelle pour parler en public, que Cicéron n'a jamais pu vaincre, même au comble de ſa réputation, étoit encore redoublée par les menaces dont on l'accabloit, par la complicité dont il ſe voyoit accuſé, par l'enthouſiaſme avec lequel il avoit épouſé les intérêts de cette querelle, devenue quaſi la ſienne propre, entre ſon ami & ſon ennemi ; par les troupes de ſoldats qui entouroient le barreau : car Pompée avoit donné ordre aux gens de guerre de ſe ſaiſir dès la nuit précédente des avenues du *Forum*. On en plaça, tant dans le lieu même que dans les rues aboutiſſantes, & dans les temples voiſins [a].

Milon ſe défiant de la frayeur que cet appareil d'armes inuſité pourroit inſpirer à ſon défenſeur, alla de grand matin chez lui le prier de ſe faire porter de bonne heure ſur la place, pour avoir le temps de ſe repoſer & de raſſeoir ſes ſens, avant que de commencer. Il y alla en effet : mais les Juges & les Tribuns l'avoient déjà devancé ; *& lorſqu'au ſortir de ſa litiere il vint*, dit Plutarque, *à appercevoir Pompée aſſis en haut lieu, comme*

[a] *Fragm. Cic. de optim. gener. orator. ap. Aſc-Ped.*

s'il eût été en un camp, & la place environnée d'armes reluisantes tout à l'entour, il se troubla de telle maniere, qu'à peine il put commencer à parler, tant le corps lui trembloit fort, & ne pouvoit faire usage de sa voix : Milon au contraire assistoit d'un air assuré & sans apparence de crainte quelconque à ce jugement de sa cause. Toutefois on eut opinion que ce trouble de Cicéron procédoit plutôt de véhémence d'affection pour cette affaire, que de faute de cœur ou de timidité. Il est difficile de n'en pas juger ainsi, en lisant cette piece, qui se ressent si fort de la chaleur & du trouble d'un homme transporté d'une véhémente affection pour son ami, d'une haine ardente contre son ennemi, & d'une mortelle inquiétude sur l'événement prochain. Il commença cependant: mais à peine s'étoit-il remis, que la populace excitée par les Tribuns, se mit à faire un bruit horrible pour l'empêcher d'être entendu. Les soldats y coururent l'épée à la main. Alors Cicéron se troubla de nouveau. La mémoire lui manqua. Il ne dit rien de tout ce qu'il avoit prémédité, mais se tut, après avoir parlé peu de temps d'une maniere languissante & sans force.

Le jugement fut favorable dans les trois ordres [a] au jeune Appius, qui, de l'aveu général, emporta la palme de cette journée : dans l'ordre des Sénateurs, douze contre six : dans celui des Chevaliers, treize contre quatre : dans celui des Intendans du trésor, treize contre trois. On convenoit que c'étoit un événement de hasard, sans aucune préméditation; & que Clodius avoit été blessé par les gens de Milon, sans qu'il le sût lui-même : mais il étoit prouvé que l'ayant su, il avoit donné ordre de le tuer tout-à-fait. On croit que parmi les Sénateurs le suffrage de Caton fut pour Milon : car on lui avoit ouï dire assez haut que la République étoit fort heureuse d'être défaite d'un franc scélérat; & avant que le sort ne l'eût mis au nombre des Juges, il assistoit Milon dans sa brigue pour le Consulat, & même dans

[a] *Voy. l'Introd.*

ses sollicitations sur son affaire. Milon, condamné à l'exil par trente-huit voix contre treize, se retira à Marseille, où, sans regret pour les honneurs qu'il avoit perdus, il passa gaiement le reste de ses jours à faire bonne chere, rendant tous les jours graces à l'animosité de Salluste, & au peu de mémoire de Cicéron, du repos & des plaisirs dont il jouissoit. Après son départ, ses biens furent vendus pour payer ses dettes, en vertu de trois autres jugemens de condamnation rendus à la suite du premier: le second, dès le lendemain, au Tribunal de Torquatus, pour le fait de brigue, à la poursuite du même Appius, qui parla encore à merveille, & qui refusa le prix que la loi donnoit à l'accusateur: le troisieme, peu de jours après, au bureau du Questeur Favonius, pour les associations, à la poursuite de Fulvius Neratus, qui reçut le prix accordé par la loi: le quatrieme, au bureau du Questeur L. Fabius, pour autres faits de violences, à la poursuite de Cornificius. Milon ne voulut comparoître à aucun de ces trois jugemens; ayant dès le moment du premier pris le parti de se retirer. Ses dettes se trouverent monter à sept millions de notre monnoie.

Au contraire, Sauféius Fustenus fut absous, quoiqu'aussi coupable, puisque c'étoit lui qui, à la tête des esclaves de Milon, avoit forcé l'auberge des Bouvilles. Cicéron & Cælius plaiderent pour lui contre les trois accusateurs Cassius, Fulcinius le fils & Valérius Nepos. L'accusé eut contre lui le suffrage des Sénateurs, à dix contre huit, & celui des Chevaliers, à neuf contre huit; mais il eut pour lui les Tribuns du Trésor, à dix contre six. De sorte que l'absolution l'emporta d'une voix dans les cinquante-un suffrages. Il eut encore plus de succès au Tribunal du Questeur Considius, où trois autres accusateurs le poursuivirent aux termes de la loi Plautia contre les violences, pour s'être mis, un dard à la main, à la tête des gens de Milon, lorsqu'ils forcerent l'auberge. Il fut encore ici défendu par Cicéron

& par Varron, & absous de trente-deux voix contre dix-neuf; avec cette différence que les Intendans du trésor, qui avoient été pour lui au premier jugement, furent contre, au lieu que les Sénateurs & les Chevaliers, qui lui avoient été contraires, lui furent favorables. Il sembloit que le départ de Milon eût fait évanouir toute la chaleur des esprits en faveur de Clodius. Il ne resta que l'indignation que tous les gens de bien conçurent contre la mémoire d'un homme dont la mort n'avoit pas été moins funeste à l'Etat que la vie. Cicéron attaqua ses partisans, & surtout Munatius, avec une terrible éloquence. Vainement Pompée l'assista de tout son pouvoir, employant pour lui toutes les especes de sollicitations qu'il venoit lui-même de prohiber par sa loi. Caton, indigné d'une telle impudence, se boucha les oreilles avec les mains, pour ne les point entendre : Rufus, Munatius & Sextus, Secretaire de Clodius, furent, à la poursuite de Cesennius, d'Aufidius & d'Aponius, & à la grande satisfaction du public, condamnés à la rigueur pour l'incendie du palais Hostilien, n'ayant eu que cinq suffrages pour l'absolution.

XIV. Salluste est chassé du Sénat par les Censeurs. Sa retraite. Il se met à écrire l'histoire. Satyres contre lui.

Salluste eut le bonheur d'échapper à ces recherches, soit qu'il se fût prudemment raccommodé avec les amis de Milon, comme quelques-uns le soupçonnerent, soit plutôt que les faits qui le concernoient ne fussent pas aussi graves. Mais on trouva peu après un prétexte de le punir. En 704, lors de la revue des Censeurs, qu'on faisoit tous les cinq ans, Appius Pulcher & Pison, revêtus de cette Charge, en faisant l'appel du Sénat, lui firent des reproches publics sur la vie débordée qu'il menoit avec les femmes. Il convint en plein Sénat de plusieurs de ses aventures, se rabattit sur la connivence des maris, & ne se défendit qu'en disant qu'il n'attaquoit plus de femmes de condition, & ne s'en prenoit qu'à des femmes sans conséquence [a]. Là-dessus les Censeurs l'exclurent du Sénat [b].

[a] *Pseud-Cic. in Sall.* [b] *Dio-Cass. L. 40. n°. 96.*

La perte de ſon rang le mit dans l'impoſſibilité de ſe mêler déſormais des affaires publiques, juſqu'à ce que les choſes euſſent changé de face [a]. Il ſe retira chez lui, le cœur ulcéré, déclamant avec hauteur & vérité contre les cabales des principaux de l'Etat, contre les mœurs perverties de ſon ſiecle, contre la maniere dont il voyoit compoſer le Sénat de nouveaux membres intrus & mépriſables [b]. Bientôt néanmoins une tranquillité réelle fut le fruit de l'étude à laquelle il ſe remit : alors il reprit tout de bon le projet d'écrire l'hiſtoire, dont l'ambition l'avoit détourné [c]. La conjuration de Catilina, dont il avoit été le témoin oculaire à l'âge de vingt ou vingt-deux ans, lui parut digne de ſon objet, par la nouveauté du crime & par celle du péril. Mais l'entrepriſe d'écrire l'hiſtoire, ſi délicate pour tout le monde, quand il y faut parler de perſonnes vivantes, le devoit bien être davantage encore pour un homme mêlé dans les factions, & qui s'étoit fait tant d'ennemis. On doit cependant en ceci rendre juſtice à Sallufte. Il n'en impoſe point, lorſqu'il nous annonce lui-même [d] qu'il ſe trouvoit alors dans une ſituation d'eſprit dégagée de haine, d'eſpérance & de toute partialité. Malgré les offenſes qu'il avoit faites & reçues, on ne démêle dans ſon ouvrage aucune trace de reſſentiment perſonnel, ſi ce n'eſt peut-être contre P. Sylla : encore n'eſt-ce qu'une conjecture aſſez foiblement appuyée. Salluſte, dans ſes écrits, rend également juſtice à chaque perſonne, de quelque faction qu'elle ſoit. Cicéron, avec lequel il avoit eu de ſi vifs démêlés, s'y trouve dépeint comme un homme de bien, comme un zélé Citoyen. Cependant Cicéron fut mécontent, dit-on [e], du peu d'étendue que ſon éloge avoit dans cette hiſtoire. Le titre ſuccinct d'*excellent Conſul* lui parut une louange peu proportionnée à l'importance de ſes ſervices. D'autres ont reproché à Salluſte d'avoir omis grand nombre de circonſtances hono-

[a] *Pſeud-Cic.*ibid. [b] *Sall.Præf.Jugurth.* [c] *Id. Præf. Catil.*

[d] Ibid. [e] *St. Evr. Diſcours ſur Sall. & Tacit.*

rables à Cicéron [a]. Le reproche eſt fondé dans le fait. Mais on doit obſerver avec quelle rapidité il écrit ce morceau d'hiſtoire. Marius Victorinus y trouve, plus que dans aucun autre, les trois conditions qu'il demande à l'Hiſtorien, la briéveté, la clarté, la vérité [b]. Salluſte prend ſeulement la ſubſtance des faits, négligeant les détails, & acheminant ſans ceſſe l'action à ſa fin, d'une maniere tout-à-fait théatrale: il omet un grand nombre de choſes auſſi-bien étrangeres que perſonnelles à Cicéron. De plus, les quatre diſcours de celui-ci ſur cette affaire étoient entre les mains de tout le monde. Quant à Pompée, ſi Salluſte a dit de lui dans ſa grande hiſtoire, *que c'étoit un homme chez qui une phiſionomie fort honnête cachoit l'ame qui l'étoit le moins* [c], c'eſt ce qui n'eſt que trop prouvé par ſa conduite en tant d'occaſions. Cependant ce trait a coûté cher à la réputation de Salluſte. Lenæus, affranchi de Pompée, irrité de voir ſon maître ainſi dépeint à la poſterité, dans une hiſtoire célebre, a cru le venger par une ſatyre contre l'Hiſtorien, où il vomit contre lui les plus baſſes injures [d]. Ce ſeroit ſouiller notre langage, que de rapporter ici en mots équivalens & tirés du jargon de la plus vile populace, les épithetes [1] qu'il lui prodigue dans tous les termes capables de venir à la bouche d'un miſérable de la lie du peuple, rendu inſolent par la fortune [e]. Les titres les plus doux ſont ceux de belître, d'ivrogne, d'ignorant plagiaire du vieux langage de Caton, d'homme auſſi monſtrueux par ſa vie que par ſes écrits. On pourroit peut-être avec plus de fondement reprocher à Salluſte de n'avoir pu ſe dépouiller de ſes idées générales, auſſi-bien qu'il avoit fait des préventions

[a] *Durantini. hiſt. conjur. Catil.*

[b] *Mar. Victorin. in Cic. de invent.*

[c] *Sall. fragm. hiſt.*

[d] *Sueton. de Gramm. C. 10.*

[e] *Horat. Epod. 4.*

[1] *Acerbiſſima ſatyra laceravit, laſtaurum, & lurconem, & nebulonem, popinonemque appellans, & vita ſcriptiſque monſtroſum, præterea priſcorum Catoniſque verborum ineruditiſſimum furem.* Fragm. Lenæi ap. Sueton. *ibid.*

particulieres

particulieres : un fond d'aigreur & d'averſion contre la faction des Grands, perce en mille endroits de ſes écrits.

XV. Puiſſance de Céſar. Salluſte lui écrit ſes lettres politiques. Il rentre dans le Sénat.

La retraite de Salluſte n'avoit pas encore duré deux ans, quand la face du Gouvernement changea de nouveau. Céſar, occupé loin de Rome à la conquête des Gaules, avoit fait de ſon camp l'aſyle de tous ceux que quelque mécontentement public ou particulier forçoient à s'éloigner de la capitale. Après neuf ans de travaux & de victoires, il ſe voyoit prêt à rentrer en Italie chargé de gloire, mais menacé d'un danger viſible. Il faiſoit donc diverſes demandes, tendantes à rendre ſon pouvoir égal à celui de Pompée, ou du moins à ſe mettre hors d'état de le craindre. Il étoit réellement le maître de ſe procurer davantage : cependant le Sénat, par un aveuglément qu'on ne peut concevoir, lui refuſa tout. Céſar, outré d'une injuſtice ſi déplacée, entra en Italie à la tête d'une armée aguerrie par la plus difficile conquête que les Romains euſſent jamais faite. Tout prit la fuite devant lui : Corfinium & Brunduze, qui ſeules firent quelque réſiſtance, furent bientôt forcées. Céſar, devenu maître de l'Italie en deux mois, entra dans Rome, où il trouva tout diſpoſé à la ſoumiſſion. Alors Salluſte ſentit renaître en lui l'ambition & l'eſprit de parti. Dans un âge où les paſſions ſont encore dans toute leur force, on embraſſe la retraite par dépit, & bientôt on la quitte par ennui. Il l'abandonna donc pour recommencer à courir après la fortune, dont il ſe crut pour cette fois aſſuré par la puiſſance de Céſar, auquel il avoit toujours été attaché. Il lui adreſſa ſon premier diſcours en forme de lettre, ſur le Gouvernement de l'Etat, qu'on a juſqu'à préſent mal-à-propos intitulé le ſecond. Il eſt viſible par les faits, en liſant ces deux diſcours, que l'ordre en eſt interverti : celui où il eſt parlé de Domitius, tué dans ſa fuite à la bataille de Pharſale, & de Bibulus, mort avant cette bataille, comme de perſonnes alors vivantes, eſt évidemment le premier ; & celui qui n'a été

écrit que lors du siege d'Alexandrie, est le second. On ne trouve plus dans cette piece l'impartialité qu'il venoit de faire régner dans l'histoire. Tout y respire la flatterie, l'esprit de faction, les jugemens passionnés. Ce n'est plus cet homme si révolté contre le pouvoir arbitraire. Il exhorte au contraire César, avec la derniere véhémence, à suivre son projet. D'ailleurs on y trouve de belles idées & un grand sens, une énergie plus grande encore qu'il n'en a mis dans aucun autre de ses ouvrages, un juste discernement des causes de la corruption nationale. Peu après il alla joindre César dans son camp [a]: il le suivit, à ce qu'on peut présumer, en Espagne, & revint avec lui à Rome en 705. César l'appuya dans la demande qu'il fit de la place de Questeur, par laquelle il rentra dans le Sénat deux ans après en avoir été mis dehors [b]. Pendant que César s'acheminoit vers la Grece, où il acheva d'abattre son adversaire à Pharsale, Salluste restoit en Italie, occupé des fonctions de sa charge, qu'il exerça, dit le satyrique, sans aucune intégrité; ne s'étant abstenu de vendre dans cette place que ce qui n'avoit point trouvé d'acheteur.

Cependant César, suivant sa fortune avec la même rapidité, voloit en Egypte sur les pas de Pompée. Il apprit en arrivant qu'on l'avoit délivré de son rival par un lâche assassinat. La vengeance de ce meurtre lui servit de prétexte à conquérir l'Egypte sur l'auteur de la trahison; & désormais rien ne fit plus obstacle à son pouvoir suprême. Pendant qu'il assiégeoit Alexandrie, le Sénat lui avoit conféré tout à la fois les dignités, incompatibles par leur nature, de Dictateur, de Consul & de Tribun du Peuple [c]: faute capitale, qui fit voir à ses successeurs comment ils pouvoient sans bruit réunir en leur personne le pouvoir unique & absolu, en rassemblant sur leur tête toutes les différentes charges auxquelles les différens pouvoirs étoient séparément attribués. En même temps Salluste lui écrivit à Alexandrie

[a] *Pseud-Cic. in Sall.* [b] Ibid. [c] *Hirt. de bell. Alex. C. 65.*

un second discours politique sur le Gouvernement de l'Etat, dans lequel, avec autant de justesse que dans le premier, il fait voir beaucoup moins de chaleur & d'animosité.

XVI. Salluste est fait Préteur. Il épouse Térentia, répudiée par Cicéron.

César revint à Rome en 708; &, cette année, Salluste fut élevé à la Préture, la seconde des dignités ordinaires de l'Etat. A peu près dans ce même temps, & à l'âge d'environ quarante ans, il épousa Terentia, avec qui Cicéron venoit de faire divorce. Cette femme étoit d'une naissance distinguée, soit qu'elle descendît des Térences, originaires du pays des Sabins [a], dans la famille de qui il y avoit eu un Tribun du Peuple en 291 [b]; ou qu'elle sortît d'une autre maison Térentia, dont étoient le Consul Varron qui perdit la bataille de Cannes, & le savant Varron contemporain de Salluste. Elle avoit beaucoup d'esprit, le courage élevé, l'ame ambitieuse, & avoit acquis, avec son premier mari, une grande connoissance des affaires publiques [c]: mais elle étoit jalouse, hautaine, impérieuse, & sans conduite dans sa maison. Elle avoit acquis de l'empire sur son mari, qu'elle avoit long-temps gouverné, & qui avoit eu beaucoup à souffrir d'elle. Enfin Cicéron prit le parti de la répudier, à son retour du camp de Pompée, mécontent de la dureté de son cœur pour sa propre fille, du peu d'attention qu'elle avoit eu pour lui-même en son absence, & du délabrement où elle avoit mis ses affaires domestiques. *Au sortir de la maison de Cicéron, où elle auroit dû puiser la sagesse dans sa plus pure source, elle n'eut pas honte*, dit St. Jérôme, *d'aller se jeter dans les bras de Salluste son ennemi* [d]. Peut-être le ressentiment commun contre Cicéron, les porta-t-il tous deux à former cet engagement assez extraordinaire de part & d'autre. Car Térentia s'allioit à un homme très-inférieur en dignité à son premier époux. Salluste épousoit une femme dont il avoit diffamé la

[a] *Macrob. Saturn. III. C. 18.*
[b] *Dion. Halic. L. 10.*
[c] *Plut. in Cic.*
[d] *Hieronim. adv. Jovin.*

famille dans son histoire de la conjuration, en rapportant le mauvais commerce de Catilina avec la Vestale, sœur de Terentia [a]. Il faudroit inférer de ceci que Salluste avoit dès-lors publié ce morceau d'histoire : sans quoi il eût, selon l'apparence, supprimé ce trait fâcheux sur sa belle-sœur, comme il a passé sous le silence beaucoup d'autres traits odieux de la jeunesse de Catilina. Du moins auroit-il ajouté que Fabia-Térentia avoit été absoute par les Juges du crime dont on l'accusoit. Cicéron, que l'affaire touchoit de près, tourne ce fait, en parlant de Catilina, de maniere à ne jeter aucun soupçon sur sa belle-sœur. Cependant les portraits admirables de César & de Caton, insérés dans ce même ouvrage, n'ont certainement été écrits qu'après leur mort. Peut-être Salluste y ajouta-t-il depuis cet excellent morceau, qui forme une espece de digression à son récit.

XVII. Il est fait Lieutenant de César. Révolte des légions.

Le feu de la guerre civile n'étoit pas encore entiérement éteint [b]. Caton & Scipion avoient rassemblé en Afrique les débris de l'armée de Pompée : Juba, roi de Mauritanie, leur prêtoit le secours des naturels du Pays : tous trois près d'Utique & d'Adrumete, ranimoient les forces de leur parti. César voulant abattre ce dernier obstacle, donna ordre à Salluste de conduire par la route de Capoue la dixieme légion & quelques autres, de la fidélité desquelles il se croyoit le plus assuré, pour les faire passer en Afrique. Elles marcherent jusqu'aux bords de la mer, sans savoir où Salluste les conduisoit : mais quand il fallut s'embarquer, ces soldats, qui, de retour en Italie après tant d'années de service, croyoient n'avoir désormais qu'à jouir du fruit de leurs travaux, ne voulurent plus entendre parler de rejoindre l'armée, & refuserent absolument d'obéir. Les vétérans demanderent ouvertement leur congé, & tous ensemble les récompenses promises à la journée de Pharsale. En vain

[a] *Voy. Catil. n°. IV.*

[b] *Dio-Caff. L. 42. n°. 136. Appian. L. 2. Suet. C. 70. Plut. in Cæf. Hirt. de bell. Afric.*

Salluste leur repréſenta que la victoire n'étoit pas complette, ni la guerre terminée, tant que l'ennemi avoit les armes à la main : en vain s'obligea-t-il à leur faire compter à la fin de cette expédition 400 liv. par tête, outre les récompenſes promiſes. Les menaces qu'il fit ſuccéder aux prieres, n'eurent pas un meilleur effet. Les ſoldats ſe mutinerent juſqu'à tourner leurs armes contre lui : ils l'obligerent à prendre la fuite, le pourſuivirent long-temps, & marcherent vers Rome en furieux, tuant ſans diſtinction tous ceux qui ſe trouverent ſur leur route, du nombre deſquels furent deux Sénateurs, Coſconius & Galba. Céſar, informé de leur ſoulévement, voulut d'abord envoyer contre eux les cohortes Prétoriennes. Mais, dans la crainte qu'entraînées par le mauvais exemple, elles ne ſe joigniſſent aux ſéditieux, au lieu de les réprimer, il prit le parti d'aller en perſonne à leur rencontre, malgré tout ce que ſes amis purent faire pour le détourner d'une réſolution ſi dangereuſe. Il joignit les rebelles dans le champ de Mars, & leur demanda quel ſujet les ramenoit. La vue de leur Général les interdit au premier abord. Cependant, après un moment de ſilence, ils lui repréſenterent les travaux qu'ils avoient eſſuyés, les périls qu'ils avoient ſurmontés, les récompenſes qu'on leur avoit promiſes ; & ſans oſer parler de l'exécution de ces promeſſes, ils finirent par demander leur congé. *Cela eſt juſte, bourgeois*, repliqua Céſar. A ce mot ſeul les ſoldats, frappés de ſurpriſe, ſe mirent à crier tout d'une voix, *qu'ils n'étoient pas bourgeois, qu'ils étoient ſes ſoldats ; & qu'ils étoient prêts à le ſuivre, ſans récompenſe, par-tout où il ordonneroit : non, non*, dit Céſar d'un ton irrité, *je vous caſſe tous. Je donnerai cependant les récompenſes promiſes ; non que je doive rien à des gens qui me quittent avant la fin de la guerre, mais parce que je hais juſqu'au ſoupçon d'ingratitude. Allez, retirez-vous. D'autres auront l'honneur de cette expédition, & vous verrez paſſer la pompe de leur triomphe.* A ces mots il leur tourna le dos.

Mais les Commandans des légions se jetterent au devant de ses pas; à force de solliciter le pardon de leurs soldats, ils vinrent à bout de le fléchir; ou, pour mieux dire, le besoin qu'il avoit d'eux ne lui permit pas de persister dans sa feinte colere, après un repentir si marqué. Il consentit que les soldats congédiés donnassent leurs noms pour un nouvel enrôlement; *à l'exception*, ajouta-t-il, *de la dixieme légion, puisqu'elle a été capable de se révolter, malgré l'affection particuliere & les distinctions dont je l'ai honorée.* Tous les soldats, sans exception, coururent prêter de nouveau le serment militaire. En même temps César fit apporter de grosses sommes d'argent qu'il leur fit distribuer en acquittement d'une partie de ses promesses: & s'engagea de payer le reste, ainsi que ce que Salluste avoit offert, avec les intérêts, aussi-tôt que l'expédition d'Afrique seroit terminée. Après quoi se mettant à leur tête, il leur fit reprendre le chemin de la mer. La seule dixieme légion ne put obtenir grace, malgré les plus humbles soumissions; offrant même d'être décimée, pourvu que la mort des malheureux sur qui le sort tomberoit, appaisât le ressentiment de César, & qu'il retînt le reste de la légion à son service. Elle ne laissa pas de marcher comme les autres; & quand on vint à s'embarquer, on ne put jamais l'empêcher de se jetter dans les vaisseaux, & de suivre jusqu'en Afrique, où enfin elle obtint son pardon. Mais César exposa les plus mutins aux occasions les plus dangereuses: & se défit ainsi de l'ennemi par la main du rebelle, & du rebelle par la main de l'ennemi.

XVIII. Expédition d'Afrique. Salluste est fait Gouverneur de Numidie. Ecrit l'histoire du Pays. Ses concussions.

Le départ précipité pour l'Afrique n'avoit pas donné le temps de rassembler des provisions de bouche: on craignoit de manquer de bleds. Peu de jours après le débarquement, César détacha Salluste avec une partie de la flotte, pour aller s'emparer des magasins de l'ennemi dans l'isle Cercine [a]. *Je ne*

[a] *Hirt. de bell. Afric. C. 8.*

considere pas, lui dit César en le faisant partir, *si ce que je vous commande est possible ou non. Allez & réussissez. La circonstance présente n'admet point d'excuses, ne souffre point de retard.* On n'adresse pas un pareil discours à un homme médiocre : & quand il est tenu par un homme tel que César, il forme, à mon sens, un grand préjugé en faveur des talens militaires de celui à qui on le tient. Par l'événement néanmoins, Salluste ne trouva nulle difficulté dans l'entreprise. A la vue de son escadre, le Questeur Decimius, qui commandoit dans l'isle Cercine, s'enfuit sur un esquif. Les Insulaires ouvrirent leur port. Salluste trouva dans l'isle une prodigieuse quantité de bleds, dont il fit remplir ses vaisseaux de charge, & revint rejoindre César [a]. Les sieges de Leptis & de Cirte, & les autres événemens de cette guerre, ne sont plus de mon sujet. Elle fut terminée par l'entiere défaite de l'armée des alliés, à la bataille de Thapse. J'ai dit ailleurs [b] comment, après la perte de la bataille, le vieux Lieutenant Pétréius, l'un des braves Officiers de son siecle, & le roi Juba, ne voulant pas survivre à la ruine de leurs affaires, fondirent volontairement l'un sur l'autre, pour s'entre-percer de leurs épées. Le Roi tua Pétréius, & se fit aussi-tôt après tuer par un de ses domestiques. Scipion fut pris & mis à mort dans le port d'Hyppone, où la tempête l'avoit rejeté, comme il se sauvoit en Espagne. Afranius & Faustus Sylla, en voulant s'y retirer aussi, se laisserent surprendre par Sitius, & furent tués par ses soldats. Pompéia, femme de Faustus, & fille du grand Pompée, prisonniere avec ses enfans, fut, ainsi qu'eux, mise en liberté par ordre de César, qui faisoit alors vendre tous les effets du Roi à Zama. La mort de Juba fut suivie de la soumission de toute la Mauritanie, que César, à son retour de Zama, joignit aux anciennes conquêtes formant la Province romaine en Afrique.

[a] *Id. C. 34.* [b] *In Catil. n°. XXIX. not. 176.*

Il donna le Gouvernement de toute cette Province [a] à Sallufte, avec le titre de Proconful, & le commandement d'un corps de troupes [b]. Elle comprenoit la Lybie maritime, la Numidie & la Mauritanie; c'eft-à-dire toute la côte d'Afrique, depuis Carthage jufqu'à l'océan. Son féjour en Numidie lui fit fans doute naître l'idée d'écrire l'hiftoire de la conquête que Rome en avoit faite fur le roi Jugurtha. Mais il n'exécuta ce projet, ou ne publia fon ouvrage qu'à fon retour en Italie, après s'être retiré des affaires publiques. C'eft ce qu'on en peut juger par la préface. Mais il prit dès-lors fur place toutes les inftructions néceffaires à fon plan. On s'accorde, ce me femble, à regarder ce morceau d'hiftoire comme le chef-d'œuvre du genre hiftorique, même par préférence fur le *Catilina*, qui ne contient qu'une feule action civile; au lieu que le *Jugurtha* eft également mêlé de guerres étrangeres & de troubles civils, de faits, d'actions & de difcours. Auffi le compofa-t-il avec un foin extrême. Il vifita lui-même tous les endroits de fon Gouvernement, où les principales actions s'étoient paffées, pour ne rien dire du local dont il n'eut connoiffance par fes propres yeux [c]. Il raffembla des mémoires: il prit foin de s'inftruire de l'origine & des antiquités de la nation, dans des livres écrits par les naturels même du Pays, dont le roi Hiempfal avoit fait faire un recueil [d]. Sallufte fe fait un point capital, lorfqu'il va parler de quelque grande action, de faire auparavant fi bien connoître la difpofition géographique du Pays qui en eft le théatre, & les coutumes de fes habitans, qu'on croit, dit Avienus Feftus, être foi-même tranfporté fur la place, & témoin de tout ce qu'il décrit [e]. C'eft dans cette même hiftoire qu'il s'eft attaché à peindre le vrai caractere des Romains, à décrire l'efprit qui

[a] *Dio-Caff. L. 43.*
[b] *Hirt. de bell. Afric.*
[c] *Petrarch. & Crinit.*
[d] *Salluft. in Jugurth. n°. VIII.*
[e] *Feft. Avien. in Ora Maritim.*

animoit

animoit chaque faction, à exalter les grands exemples des vertus antiques, à peindre des plus fortes couleurs la corruption de son siecle, sur-tout celle des chefs de l'Etat, leur insatiable & sordide avidité, leurs indignes concussions, le pillage qu'ils exerçoient sur les Peuples confiés à leurs soins. Heureux s'il n'eût pas suivi dans sa conduite les exemples qu'il blâmoit si vivement dans ses écrits. *Il a*, dit le satyrique, *tellement dévasté sa Province pendant qu'il étoit Gouverneur d'Afrique, que nos alliés n'avoient rien de pire à attendre, s'ils eussent été en guerre avec nous, que ce qu'ils ont éprouvé de la part de Salluste au sein de la paix. Il en a tiré sous son nom, ou sous des noms empruntés, tout ce qui étoit capable d'être transporté, & en aussi grande quantité que les vaisseaux ont pu la contenir.* Ces imputations injurieuses venant d'un ennemi déclaré, seroient plus suspectes, si on ne lisoit en propres mots dans Dion-Cassius, *que César ayant conquis la Numidie, préposa Salluste, de nom, au Gouvernement, mais, de fait, à la ruine du pays. Salluste, accusé d'avoir volé des sommes considérables & pillé la Province, resta déshonoré par les livres même qu'il avoit composés, pour avoir tenu une conduite si opposée aux leçons qu'il donne dans ses écrits, où il se répand avec tant d'amertume à chaque page, contre le péculat & les concussions des Gouverneurs de Province. Quoiqu'absous par César, ses ouvrages sont en public la table d'affiche où sa propre condamnation se trouve inscrite* [a]. Il revint à Rome en 710, chargé de richesses dont les Africains ne lui laisserent pas d'abord une tranquille jouissance. Ils vinrent aussi porter leurs plaintes de ses concussions, & le poursuivre en justice. La protection de César, achetée par douze cents mille livres, le tira d'affaire, soit que César ait empêché les Numides d'intenter leur action, soit que Salluste ait été absous de l'accusation par son crédit : on ne sait pas au juste lequel des deux. Le déclamateur dit en un endroit,

[a] *Dio-Caff. L. 43. p. 245.*

qu'il donna une grosse somme à César pour n'être pas mis en justice; dans un autre, qu'il fut au moment d'être perdu, & s'en tira si mal, que ses Juges parurent plutôt coupables qu'il ne parut innocent [a]. Ce n'est pas que les voleries des Gouverneurs de Province ne fussent devenues des choses si communes, qu'à peine elles portoient coup à la réputation. Mais le ton imposant avec lequel il avoit prêché le désintéressement & la vertu, rendit sa conduite plus révoltante, & fit mieux éclater la diffamation.

XIX. Revient à Rome. Son luxe. Description de ses jardins & bâtimens.

L'affaire venoit à peine d'être terminée, lorsque César fut assassiné dans le Sénat. Depuis la perte d'un si grand protecteur, Salluste ne se mêla plus d'aucune affaire publique. Il se voyoit possesseur d'une fortune assez grande, pour passer désormais une vie voluptueuse & tranquille : il n'épargna pas les dépenses qui pouvoient lui en procurer les agrémens. Il acheta un vaste terrein sur le mont Quirinal, dans le quartier appellé des hautes rues (*alta Semita*); c'est l'un des endroits de Rome où l'air est le plus pur, & l'aspect de la Ville le plus agréable; il y fit construire une magnifique maison, avec toutes ses dépendances, formant plusieurs autres édifices considérables. Il fit planter ces fameux jardins, vantés par les Anciens comme la plus délicieuse promenade de Rome [b]. Ils comprenoient, à ce qu'il semble, tout ce grand espace qui se trouve enfermé entre les murs de Rome, la rue de la porte Colline (*via Salaria*), la rue qui va des quatre fontaines ou de la porte Pie, jusqu'à l'angle de Ste. Suzanne (*via Nomentana*), & de là, suivant en ligne droite le long des jardins de Barberini, & à travers les jardins de Ludovisio, jusqu'aux murs de Rome, un peu en deçà de la porte Pinciane, à l'angle de l'ancienne rue Collatine. Cet espace, qui contenoit autrefois la maison, les jardins & le

[a] *Pseud-Cic.* ibid.

[b] *Voy. Sext-Ruf. de region. urb. Pub. Victor. Panvin. in descrip. Rom. Marlian. Typogr. Rom. L. 4. C. 23. Panciroll. descript. Rom. in reg. 6em. Donat. L. 3. C. 23. Nardin. L. 4. C. 7. Borrich. C. 8.*

marché de Sallufte, le temple & le cirque de Vénus Erycine ou Salluftienne, les petits temples de la Lune & de Quirinus, les rues de Mamurra & de la Grenade (*malum Punicum*), & même peut-être une partie de la place exécrable (*campus Sceleratus*) où l'on enterroit vives les Veftales coupables, eft aujourd'hui occupé par divers terreins incultes, par les Eglifes de N. D. de la Victoire, de Ste. Suzanne & de St. Nicolas de Tolentin, par la rue Salaria, par les veftiges d'un ancien cirque, nommé mal-à-propos, dans quelques cartes modernes, le cirque de Flore, mais qui eft en effet le cirque de la Vénus Erycine de Sallufte, & enfin par les jardins de Negroni, l'extrêmité de ceux de Barberini [1], & la plus grande partie de ceux de Ludovifio. Ces derniers fur-tout occupent l'efpace le plus remarquable de ce terrein; & quoiqu'auffi éloignés de leur ancienne fplendeur que Rome moderne, malgré fa magnificence actuelle, l'eft de Rome ancienne, ils fonr encore aujourd'hui l'une des plus vaftes & des plus agréables promenades de cette Ville. Ce terrein retenoit encore, après feize fiecles, le nom de fon ancien maître; Fulvius Urfinus rapporte que de fon temps les gens du lieu le nommoient *le Salluftrique.*

Sallufte y fit conftruire au devant de fa maifon une place publique, où l'on tenoit un marché pour fa commodité & pour celle du Peuple de ce quartier, au même lieu qu'occupe aujourd'hui l'Eglife de Ste. Suzanne. On a du moins lieu de penfer que la conftruction de ce marché étoit fon ouvrage, puifqu'il portoit fon nom, & que les anciens Romains avoient la coutume, dans laquelle ceux d'aujourd'hui perfiftent encore dignement, d'employer leurs richeffes en bâtimens publics. Le nom de Sallufte peur cependant n'avoir été donné au marché qu'à caufe du voifinage de fon hôtel [a]. L'autre afpect de la

[a] *Act. D. Suzann. ap. Baron. ad ann. 295.*

[1] Je rapporte ici les lieux & les noms, tels qu'ils étoient durant mon féjour à Rome en 1739 & 1740.

maiſon de Salluſte donnoit ſur ſes jardins, à l'extrêmité deſquels on trouvoit des bains magnifiques. L'eau étoit conduite à grands frais dans les bains & dans les jardins, par des conduits & des aqueducs conſtruits le long de la colline, & dont Nardini a encore vu les reſtes dans la vigne de Ferdinand Veroſpi. A côté des bains, étoit le temple de Vénus Salluſtienne; au-delà un cirque, appellé le cirque de Vénus Erycine ou de Salluſte : bâtiment plus ancien que le ſiecle de notre Hiſtorien. Car dès l'an 552, on y avoit célébré les jeux Apollinaires, qu'une inondation du Tibre ne permit pas de célébrer, comme de coutume, dans le cirque de Flaminius [a]. Mais, ſelon l'apparence, ce fut au temps de Salluſte qu'on le décora de nouveaux ornemens, & qu'on plaça au milieu de l'obéliſque de marbre granit conſacré à la Lune, & chargé d'hiéroglyphes Egyptiens, aujourd'hui couché dans les jardins de Ludoviſio. On voit les veſtiges du cirque Salluſtien, dans le fond du vallon qui ſépare le mont Pincius du mont Quirinal. Les voûtes & les reſtes des degrés ſont adoſſés de côté & d'autre de deux collines. Quelques autres veſtiges d'antiquités, près de ceux-ci, appartiennent au temple de Vénus Erycine, bâti en 573 par le Duumvir Porcius, en accompliſſement d'un vœu du Conſul Porcius ſon pere, lors de la guerre de Ligurie [b]. On peut croire qu'il fut enſuite ſi richement orné par Salluſte, que ce n'eſt pas ſans raiſon qu'il reçut une dénomination nouvelle de l'auteur de ſon embelliſſement. Ce temple étoit de forme ovale, entouré d'un portique de colonnes corinthiennes de marbre, *Giallo-antico*, hautes de dix-huit palmes [1], non compris la baſe ni le chapiteau.

[a] *T-Liv. Dec. 3. L. 10.*

[b] *Id. Dec. 4. L. 10.*

[1] *Flaminius Vacca apud Montſauc. Diar. Ital. p. 222.* Je ne doute pas qu'il n'y ait faute dans le chiffre de Vacca ſur la hauteur de ces colonnes. Je me ſouviens fort bien que la colonne d'albâtre, qui devoit être moins haute que celles du portique, a plus de dix-huit palmes antiques.

[2] *Vox Deanæ à Græco* [illegible] *confecta eſt & Deam ſignificat.* Montf. *ibid.* Le nom *Diana* a plutôt été fait ſur le mot *Dies.*

Il étoit ouvert par quatre portes où l'on montoit par quatre perrons, & l'architecture de chaque porte ornée de deux colonnes d'albâtre oriental transparent. Les murs étoient revêtus de marbre grec, & le pavé en mosaïque. C'étoit un don de Pacorus & de Stratocles, *Œdituens* ou Fabriciens du temple, ainsi que nous l'apprenons d'une ancienne inscription [a].

M. AURELIUS PACORUS
ET M. COCCEIUS STRATOCLES
ŒDITUI VENERIS HORTORUM
SALLUSTIANORUM BAZEM CUM
PAIMENTO MARMORATO
DEANÆ [1].
D. D.

La statue de Vénus, avec un Cupidon auprès d'elle, étoit placée dans le milieu du temple. On la voit aujourd'hui dans la cour du Belvedere, avec cette inscription sur la base.

VENERI FELICI SACRUM
SALLUSTIA HELPIDUS D. D.

Cette Sallustia, si ma conjecture n'est pas fausse, étoit une sœur de Salluste, qui consacre cette statue conjointement avec Helpidus son mari; & le jeune Salluste, neveu & héritier de l'Historien, étoit son petit-fils. Gabriël Vacca découvrit le temple dont je viens de parler, en faisant creuser dans son jardin près de la porte Colline. Le Cardinal de Montepulciano acheta les colonnes du portique, dont il fit faire les balustrades des Chapelles de *San Pietro in Montorio*. Des huit colonnes d'albâtre,

[a] *Gruter. XLIX. 4.*

Diana id est Lucida; la Déesse de la Lumiere. Au reste, les deux dérivations remontent à une source commune, & rappellent l'ancien Sabéisme ou culte des Astres. Δίος, Θεος, *Dies*, *Deus*, Ζευς, ne sont que le même mot, avec quelque légere diversité de prononciation.

il n'en restoit qu'une entiere. Elle est au milieu de la bibliotheque du Vatican. C'est le plus grand & le plus beau morceau que j'aie vu dans ce genre. Elle est travaillée à cannelures torses & fort transparente. On trouva les autres colonnes brisées. Le Cardinal en fit faire des tables qu'il envoya en présent au roi de Portugal, mais le vaisseau périt dans le trajet.

Pacorus avoit aussi élevé à ses frais, dans les mêmes jardins de Salluste, un Autel à l'Espérance. La Déesse y est représentée appuyant sa main droite sur une colonne, & tenant de la gauche une poignée d'épis de bled & de pavots : à ses pieds on voit une ruche à miel, surmontée d'une gerbe de bled mêlangée de fleurs des champs, & au dessus du bas-relief un ballot de marchandises. Sur la base, on lit l'inscription suivante.

M. AUR. PACORUS ŒDI
TUUS SANTÆ VENE-
RIS IN SALUST. HORTIS
SPEI
ARAM CUM PAEMENTO
SOMNIO MONITUS SUM
TU SUO. DD. [1]

XX. Statues, peintures & autres monumens. Dans les jardins de Salluste, on avoit joint aux agrémens de la nature tout ce que l'art peut produire de plus exquis. Statues, peintures, vases, ameublemens, tout y fut prodigué ; & c'est delà que l'on a déterré une grande quantité des plus belles antiques qui nous restent [a]. L'hermaphrodite de la ville Borgheze ; le faune portant un enfant dans ses bras, de la ville Medicis ; le groupe admirable du jeune Papirius qui trompe sa mere, trop curieuse de savoir les délibérations du Sénat ; le gladiateur

[a] *Richardson, tom. II. p. 271.*

[1] Boissard a fait graver ce bas-relief dans son Recueil d'antiquités, & après lui Montfaucon, tom. I. part. II. p. 332.

couché par terre (*Mirmillo expirans*), ſtatue de la premiere claſſe, que le Pape Clément XII a fait placer dans la galerie du Capitole; les quatre idoles Egyptiennes de granit rouge & gris, repréſentant quatre femmes appuyées contre des portions d'obéliſques chargés de hiéroglyphes, & placées aujourd'hui ſous le périſtile de la cour de Marforio, ſont du nombre des monumens de l'art, qui embelliſſoient ce lieu de délices. De ce nombre étoit encore une hiſtoire entiere, en ſtatues de grandeur naturelle, repréſentant la fable de Niobé & de ſes enfans, percés de fleches par Diane & par Apollon. Ce grand morceau de ſculpture antique fut, au rapport de Pyrrhus Ligorius, trouvé dans les ruines du jardin de Salluſte. Il eſt, ajoute-t-il, d'une très-belle exécution [a]. Ce n'eſt pas celui que l'on voit aujourd'hui à Rome dans la ville Medicis, que l'opinion commune attribue à Praxiteles ou à Scopas, & qui paſſe en effet pour l'un des plus beaux monumens de l'art antique. Mais c'eſt un autre monument de la ſculpture ancienne, ſur le même ſujet, que les Artiſtes Grecs ont ſouvent répété. Quelques antiquaires modernes conjecturent que l'hiſtoire de Niobé, qui eſt à préſent dans la gallerie du Comte de Pembroke, à Wilton en Angleterre, eſt le même monument qui étoit autrefois dans les jardins de Salluſte. Le morceau du Comte de Pembroke, ſuivant la deſcription qu'on en donne, n'eſt pas un grouppe de pluſieurs ſtatues ſur une même baſe, comme la Niobé de la ville Medicis à Rome, mais un très-grand bas-relief compoſé de vingt figures, dont quatorze ſont les ſept fils & les ſept filles de Niobé [b]. Il y a quelque apparence que le grouppe de Vénus & de Mars, communément nommé *Fauſtine & le Gladiateur*, & quantité d'autres morceaux qu'on voit dans le même lieu, y étoient de même autrefois. Quant aux peintures, le temps, qui juſqu'à la découverte des

[a] *Pyrrh. Ligor. manuſ. in Bibliot. Vat.*

[b] *Deſcript. Delle Pitt. Statue. &c. à Wilton. pag. 81. ap Winckelman. tom. I. pag. 196.*

villes d'Herculane & de Pompéi, nous a dérobé presque tous les ouvrages des Anciens en ce genre, a épargné quelques morceaux de la maison de Salluste.

En creusant dans les jardins, on a trouvé dans des grottes souterreines trois morceaux de peinture qui sont présentement au palais Barberini.

Une Vénus couchée, de grandeur naturelle, peinte sur un pan de murs, parfaitement bien dessinée, assez bien coloriée & d'une bonne conservation. On lit dans une lettre écrite à Heinsius, que cette fresque a été déterrée en 1655. Carle Maratte a réparé la tête de la principale figure, & a retouché les petits Cupidons [a].

Rome assise ou Rome triomphante, tenant une Victoire élevée sur la paume de sa main gauche, accompagnée de quelques autres petites figures d'hommes & d'oiseaux. Michel de la Chausse en a donné l'estampe à la page du titre de son *Musæum romanum.*

Un paysage représentant des grouppes de rochers, desquels sortent plusieurs sources, avec quelques bâtimens & quelques animaux. On appelle communément ce tableau *le Nymphæum.* Holstenius l'a fait graver, & en a donné la description. Si on en juge par l'estampe, c'étoit un ouvrage assez médiocre. Le temps & le grand air ont achevé de détruire l'original. Je ne prétends pas dire que Salluste ait lui seul fait la dépense de tous ces embellissemens : il est naturel de penser au contraire qu'ils sont en partie dus à la magnificence des Empereurs romains, puisqu'après la mort de Salluste, ses jardins devinrent le principal lieu de plaisance de ces maîtres de la terre. C'est-là qu'Auguste donnoit ces fêtes superbes & voluptueuses, qu'on appelloit les *Dodécathées*, ou les repas des douze Dieux, parce qu'elles étoient composées de douze personnes assorties, six

[a] *Voy. Richardson. tom. II. pag. 275. & Dubos, réflex. critiq. sect. 38.*

hommes

hommes & six femmes, vêtues chacune selon les attributs des six grands Dieux & des six grandes Déesses de la fable. Auguste y représentoit Apollon, dont l'habillement lui plaisoit plus qu'aucun autre. Les Divinités de ces fêtes ne se bornoient pas au seul plaisir de la table, s'il en faut croire cette stance d'une Ode satyrique, probablement faite à l'occasion du tonnerre tombé sur un temple pendant le souper de ces douze Dieux prétendus. L'Auteur, dit Suetone [a], a prudemment gardé l'anonyme.

Quel est le festin impie
Qu'on prépare dans ces lieux ?
La sacrilege Mallie
Y conduit les douze Dieux.
Quand César, d'Apollon prenant les caracteres;
Sous un voile sacré masque ses adulteres,
Les vrais Dieux immortels,
Justement indignés de ces impurs mysteres;
Foudroyent leurs Autels.

Ces fêtes donnoient lieu à de fréquens murmures; & le bled ayant une fois manqué à Rome le lendemain d'un de ces repas, le Peuple s'écria *que les Dieux affamoient les hommes, & qu'Auguste étoit vraiment Apollon, mais Apollon le bourreau.* C'étoit le nom d'une statue qu'avoit ce Dieu, près de la rue de Suburre [b].

Vespasien se plut si fort à la situation des jardins de Salluste, que pour y fixer son habitation, il quitta presqu'entiérement le palais des Césars [c]. Nerva y fit de même sa demeure habituelle, & y mourut [d]: & Aurélien, qui, tant qu'il resta à Rome, ne voulut jamais avoir d'autre résidence, ajouta aux bâtimens de ce palais un vaste manege, soutenu sur mille colonnes. Nardini dit en avoir vu les restes dans la vigne du Duc Muti [e]. En un

[a] *Suet. in Octav. C. 70.*
[b] *Martial. L. 2. Ep. 17.*
[c] *Dio-Cass.*
[d] *Euseb. Chron.*
[e] *Vopisc. in Aurel. & Borrichius. C. 8.*

mot, tous les Empereurs se plurent successivement à embellir ces jardins de diverses curiosités, soit de l'art, soit de la nature. Je n'en rapporterai qu'une de cette derniere espece, dont Pline fait mention [a]. Elle est tout-à-fait surprenante. Il raconte qu'Auguste y fit placer les corps embaumés d'un homme & d'une femme, hauts chacun de dix pieds trois pouces [1]. On les appelloit par plaisanterie *Pusio* & *Secundilla* (le petit Poucet & la petite Secondette). La tête de l'un de ces deux colosses a encore été retrouvée sur la place bien des siecles après.

XXI. Ses maisons. Sa mort. Son buste. Ses médailles.

Salluste ne se logea pas avec moins de magnificence à la campagne qu'à la ville. Il acheta quantité de terres, & la belle maison de plaisance que César avoit fait bâtir à Tibur (Tivoli), petite Ville à quatre lieues de Rome, où tous les gens de la meilleure compagnie, comme Mæcenas, Horace, &c. avoient coutume de se rassembler dans la belle saison. Tant d'énormes dépenses redoublerent les murmures publics, sur la maniere dont il avoit amassé de quoi y suffire. *Cet homme, qui a mangé tout son patrimoine* [b], *qui n'a pas eu de quoi racheter sa maison paternelle, n'a-t-il pas honte*, disoit-on, *d'acquérir publiquement la maison de campagne du Dictateur* [c]. Probablement il ne tint compte de ces discours, puisqu'il n'en réforma ni son style ni ses manieres. Il continua sur le même ton à augmenter le luxe de sa maison, & à déclamer dans ses écrits contre l'indignité des gens qui amassoient de l'argent par de mauvaises voies. Enfin, les neuf années de sa vie qui s'écoulerent dans ce repos, furent employées à mettre la derniere main à son histoire, & à jouir de la société de divers gens de lettres & de mérite, tels que Messala Corvinus, Cornélius Népos, Nigidius Figulus [d], &

[a] *Plin. L. 7. C. 16.*

[b] *Fragm. Didii. ap. Diomed. L. I.*

[c] *Pseud-Cic.*

[d] *Crinit. in Sall.*

[1] Huit pieds neuf pouces onze lignes de notre mesure. Le pied romain a dix pouces quatre lignes du nôtre; ou, selon quelques antiquaires, dix pouces dix lignes.

Horace, qui avoit comme lui une maison de campagne à Tivoli, dont Mæcenas lui avoit fait don [1], & qui commençoit dès-lors à se distinguer par ses talens [2]. Il mourut en 718, sous le Consulat de Cornificius & du jeune Pompée, dans la cinquante-unieme année de son âge [a], laissant veuve sa femme Terentia, qui se remaria au célebre Orateur Messala Corvinus [b]; de sorte qu'elle a été femme de trois des plus beaux génies de son siecle. Elle survécut encore de beaucoup, non-seulement à ce troisieme mari, mais même à Vibius Rufus [c], qui fut le quatrieme, & ne mourut, dit-on, qu'à l'âge de cent dix-sept ans.

Salluste avoit une figure noble & une phisionomie marquée, qui répondoit mieux à ses discours qu'à ses mœurs. C'est du moins ce que l'on peut juger sur le buste que nous avons de lui. Les médailles qui portent son nom, & dont l'authenticité est douteuse, le représentent plus jeune, & lui donnent un tout autre air. Je les ai toutes fait graver au devant de cet ouvrage, croyant en ceci faire plaisir au Lecteur, qui aime naturellement à connoître les portraits des hommes célebres, & s'intéresse plus volontiers aux actions de ceux dont il connoît le visage. Mais il faut convenir en même temps qu'il n'y a pas beaucoup de fond à faire sur l'authenticité de ces monumens. Le buste est au palais Farneze. L'ouvrage en est beau & du bon temps de la sculpture, c'est-à-dire, qu'il pourroit être à peu près du temps de Salluste; mais le nom n'y est pas, & ce n'est que par une tradition continuée qu'il lui est attribué. Un autre buste, qui est à Dusseldorp, porte bien à la vérité le nom de Salluste: mais Richardson, qui les a vus tous les deux, parle de celui-ci comme d'une copie du premier [d]. Quant aux

[1] On en voit les restes près de la porte de Tivoli qui va à Rome.

[2] Il avoit trente-un ans à la mort de Salluste.

[a] *Euseb. Chron. ad ann. Abrah.* 1980.

[b] *Hieron. adv. Jovin. L.* 1.

[c] *Dio-Cass. L.* 57.

[d] *Richards. tom. II, p.* 242.

médailles, elles paroissent fabriquées après coup dans le bas Empire, & se ressentent du mauvais goût de leur siecle. En effet, on commença à frapper de ces sortes de médailles des grands hommes dès le regne de Constantin, & sur-tout sous celui d'Honorius. J'ai tiré du cabinet du grand Duc la premiere de celles que l'on voit ici. Fabricius regarde l'orthographe du nom de Sallufte par une seule *L*, comme une preuve que la médaille n'a été frappée que long-temps après lui [a]. Mais le mauvais goût de l'ouvrage en est seul une preuve suffisante. Je pense que la légende du revers, *Petroni placeas*, désigne le nom de celui à qui l'ouvrier l'offroit. Les deux suivantes ont été données par Fulvius Ursinus, sans qu'on sache d'où il les a tirées. Gronovius, au troisieme tome de ses antiquités grecques, rapporte la quatrieme. Elle provient de la collection de la reine Christine. Enfin, Charles Patin [b] a donné la cinquieme, avec le revers singulier d'un soleil levant, sur son char. Il l'a tirée du cabinet de Morosini, à Venise, & l'attribue, non à notre Historien, mais à un Salluste, Consul en 1095, auquel Patin, de son chef, donne le surnom d'*Autor*, quoiqu'aucuns fastes ni aucun Historien ne lui donne ce surnom, ce qui suffit pour rendre le sentiment de Patin dénué de toute probabilité. Parmi les portraits ou images recueillies par Bellori, on en trouve une avec ce titre, *Sallustius Auctor.*

XXII. Laisse pour héritier son neveu, favori d'Auguste & de Tibere. Autres personnes du même nom.

Salluste ne laissa point d'enfans naturels, mais seulement un fils adoptif, petit-fils de sa sœur [c] : il fut l'héritier de son nom & de ses biens, ainsi que de son goût pour la magnificence & les plaisirs. Il s'adonna même aux arts, & imita l'airain de Corinthe par un nouveau mêlange de métaux dont il fut l'inventeur; on l'appella, de son nom, *l'airain Sallustien* [d] : la base en étoit tirée de certaine mine des Alpes. Ce mêlange eut

[a] *Fabr. supplém. p. 177.*
[b] *Pag. 89.*
[c] *Tacit. annal. L. 3.*
[d] *Plin. L. 34. cap. 2.*

d'abord une grande vogue, mais qui ne dura pas. Ce jeune homme, avec des talens ſupérieurs & toutes les facilités pour parvenir, que donne la faveur du Prince, ne voulut jamais monter plus haut que l'ordre des Chevaliers, dans lequel il étoit né. Mais, à l'imitation de Mæcenas, qui fut ſon prédéceſſeur & ſon modele en tout, il ſurpaſſa de bien loin en crédit les plus grands de l'Etat, & s'éleva réellement au deſſus d'eux, non par la pratique de ces vertus ſéveres, qui n'étoient plus de ſon ſiecle, mais en joignant le goût des plaiſirs au luxe & à la ſomptuoſité, ſans jamais ſéparer les voluptés de la délicateſſe; mais en déguiſant ſous ces dehors peu dangereux une ame vigoureuſe, un génie capable des plus grandes affaires, & d'autant plus pénétrant, qu'il ne le montroit jamais que ſous un extérieur pareſſeux & endormi [a]. Il eut la ſeconde place dans la faveur d'Auguſte, tant que Mæcenas vécut, & devint après la mort de celui-ci le principal confident & l'intime ami de ſon maître. Cette intimité ſe ralentit néanmoins à force d'avoir long-temps duré. Salluſte en conſerva plutôt l'apparence que la réalité. La même choſe étoit arrivée à Mæcenas; & cette fatalité ſemble attachée aux amitiés qui ſe contractent entre les Princes & les ſujets. Une laſſitude réciproque s'en empare preſque toujours au bout d'un certain temps, lorſque le Prince s'ennuie de n'avoir plus rien à donner, ou le favori de n'avoir plus rien à deſirer. Mais, à l'inſtant que Tibere eut ſuccédé à Auguſte, Salluſte reprit auprès de lui le même rang qu'il avoit tenu près de l'autre. Tibere le chargea de l'importante commiſſion de porter à un Centurion, de la part d'Auguſte, un ordre d'aller tuer le poſthume Agrippa dans ſon exil [b]: ſoit que cet ordre fût réellement émané d'Auguſte, ou qu'il fût ſuppoſé, comme il eſt plus vraiſemblable; n'y ayant guere d'apparence qu'Auguſte, en mourant, ait voulu ſacrifier au fils de ſa femme la

[a] *Tacit.* ibid. [b] *Id. annal. L.* 1.

vie même de ſon propre petit-fils. Cependant lorſque le Centurion vint apprendre à Tibere que ſes ordres étoient exécutés, Tibere lui repliqua que de pareils ordres ne venoient point de lui, & qu'il en répondroit au Sénat ſur ſa tête. Salluſte, effrayé d'une telle réponſe, craignit d'être lui-même la victime d'une ſi impudente diſſimulation. Il n'y avoit pas moins de péril dans cette circonſtance à mentir, qu'à dire la vérité. Il ſe hâta d'aller trouver Livie, à laquelle il fit entendre *que la vraie prudence à employer lorſqu'il s'agiſſoit de certains ſecrets de famille & des conſeils que nos amis nous pouvoient donner là-deſſus, étoit de les enſevelir dans le ſilence : que d'ailleurs Tibere ruineroit ſa propre puiſſance, s'il ſe mettoit ſur le pied de tout rapporter au Sénat, & qu'il n'y avoit d'Empire qu'autant que les affaires étoient dans la main d'un ſeul.* Ce conſeil fut ſuivi. On ne parla plus d'Agrippa ni de ſa mort, juſqu'à ce qu'un de ſes eſclaves, nommé Clemens, s'aviſa de prendre le nom de ſon maître, & de ſe donner pour lui. Cet eſclave ſut ſoutenir ſon impoſture avec aſſez de force & d'adreſſe pour jeter l'Italie dans le riſque prochain d'une guerre civile. Tibere, mortellement inquiet de ce danger, en fut encore délivré par Salluſte. Il apoſta près du faux Agrippa quelques gens adroits qui ſurent ſi bien gagner ſa confiance, qu'ils ſe rendirent maîtres de ſa perſonne, & le livrerent entre les mains de l'Empereur [a].

Quatre ans après cet événement, Salluſte mourut dans un âge aſſez avancé, ſous le Conſulat de Valérius & d'Aurélius, l'an de Rome 772. On ignore s'il laiſſa des deſcendans : mais le nom de Salluſte s'eſt perpétué pluſieurs ſiecles apres lui. Nous trouvons dans les faſtes de Rome un Couſul de ce nom, en 1095, un autre en 1115. Il eſt fait mention, dans les fragmens de Jean d'Antioche [b], d'un Salluſte Préfet du Prétoire ſous le regne de Julien. Suidas en parle, ainſi que d'un autre de même

[a] *Id. annal. L. 2.* [b] *Fragm. Joan. Antioch. in excerpt. Vales. p. 843*

nom, & auſſi Préfet du Prétoire ſous le regne de Valentinien : & enfin, j'ai vu dans la bibliotheque de Medicis, à Florence, deux exemplaires de Tacite & d'Apulée, où ſe trouvent ces termes remarquables, *moi Salluſtius, j'ai revu le préſent manuſcrit ſous le Conſulat de Probinus & d'Olybrius*, c'eſt-à-dire l'an de Rome 1147 [1] de l'ere vulgaire, 395. Au reſte, ce nom eſt aſſez commun chez les Romains, ſur-tout chez ceux des derniers ſiecles. Le Dictionnaire de Suidas contient pluſieurs articles de perſonnes ainſi nommées, auxquelles on ne voit aucun rapport avec la famille de notre Hiſtorien.

Après ce qu'on vient de lire de Salluſte l'Hiſtorien, il ne reſte rien de nouveau à rapporter de ſon caractere & de ſon humeur. Nous en aurions les détails curieux & intéreſſans, ſi nous avions l'hiſtoire de ſa vie, écrite par Aſconius Pedianus [a]. Par malheur l'ouvrage de cet exact & ſavant Ecrivain eſt perdu depuis long-temps, auſſi-bien qu'une autre vie du même Auteur, écrite par un Ancien dont le nom eſt inconnu, & de laquelle le Grammairien Chariſius Soſipater cite quelque choſe.

XXIII. Réflexions ſur ſes ſentimens & ſur ſes talens.

Quoiqu'il ſoit dans le cas de tant d'autres beaux eſprits qui nous forcent à mépriſer leur cœur en admirant leurs ouvrages [2],

[a] *Acron. in Horat. L. I. ſat. 2.*

[1] Ils ſont à la bibliotheque de S^t. Laurent. *Pulpit. XXIX. n°. 2. & Pulpit. LXVIII. n°. 28.* Le premier eſt d'Apulée. A la fin du IXe. Livre des métamorphoſes, on lit. *Ego Salluſtius legi & emendavi Romæ felix Olibio & Probino IIC. Conſ. in foro Martis controverſias declamans Oratori Endelechio Rurſus Conſtantinopoli recognovi Cæſario & Attico Conſ.* A la fin de la plupart des Livres, il y a, *Ego Salluſtius legi & emendavi Romæ felix.* De même dans le ſecond manuſcrit qui contient partie de Tacite & d'Apulée, & qui pourroit être une copie du premier. L'écriture de tous deux eſt en caracteres Lombards, uſitée dans le XIe. ſiecle de notre ere vulgaire : ainſi ces deux manuſcrits ſont des copies d'un autre plus ancien, revu par un Salluſte ſur la fin du IVe. ſiecle de notre ere vulgaire.

[2] Il eſt ſurprenant que Salluſte, qui eſt l'Hiſtorien qui cenſure le plus fortement les vices des Romains de ſon temps, ait été l'un des plus diſſolus d'alors, comme les Anciens nous l'apprennent, & ait démenti, par ſes mœurs, les leçons qu'il

je ne laiſſe pas que d'être étonné qu'on ſe ſoit plus attaché à déchirer ſa réputation que celle de beaucoup d'autres perſonnes de ſon temps, qui ne valoient pas mieux que lui. Car enfin s'il a été débauché dans ſa jeuneſſe, ce n'eſt pas choſe rare; & même on peut remarquer, comme un préjugé favorable pour lui, qu'il n'a point été du nombre des complices de Catilina. S'il a été turbulent à Rome & concuſſionnaire dans la Province, ces procédés lui étoient communs avec preſque tout ce qu'il y avoit de Romains de ſon temps. Il faut donc dire qu'il a principalement dû ſa mauvaiſe réputation à ſon extrême impudence; rien ne révoltant davantage que les diſcours de vertu dans la bouche d'un homme vicieux. Celui-ci, dit Vopiſque [a], ôtoit par ſes mœurs toute autorité à ſes leçons. Mais d'ailleurs ſa façon de penſer n'étoit ni tranchante ni déréglée ſur le bien & le mal moral, ſur la providence & ſur le prix qu'elle deſtine aux actions des hommes, tel qu'elles l'auront mérité. Il nous l'apprend lui-même en ces termes : *Je tiens pour une vérité conſtante, qu'une puiſſance divine ſurveille les actions des hommes : que, bonnes ou mauvaiſes, elles ne ſont pas ſans conſéquence, & qu'elles auront naturellement pour leurs auteurs des ſuites de même eſpece.* Sed naturâ, diverſa præmia bonos maloſque ſequi. *Cela ne ſe manifeſte pas toujours d'abord : mais, en attendant, la conſcience de chacun lui apprend ce qu'il en doit attendre.* Ce n'eſt pas dans un écrit public qu'il s'exprime ainſi : ſouvent on y

[a] *Vopiſc. II. 13.*

donne dans l'hiſtoire, qui ne pourroient être ni plus graves ni plus ſages qu'elles le ſont. On peut apprendre par-là qu'il ne faut pas juger des Auteurs ſeulement par leurs livres; mais cela n'empêche pas qu'on ne doive profiter des leçons utiles qu'ils donnent à leurs Lecteurs. Leurs mauvais exemples n'empêchent nullement que leur morale ne ſoit véritable; & ils ont eux-mêmes été aſſez punis pour ne l'avoir pas ſuivie, comme on peut voir par l'hiſtoire même de Salluſte, à qui ces vices attirerent de grandes mortifications *.

* *Leclerc. Bibl. choiſie, t. XXI. p. 342.*

affiche

affiche des ſentimens & des opinions fort différentes de ce qu'on a dans l'ame. C'eſt dans une lettre particuliere à Jules-Céſar ſon ami, qu'il ſavoit avoir une toute autre façon de penſer, puiſqu'il lui met à la bouche, ou plutôt puiſqu'il répete d'après lui-même les paroles ſuivantes: *la mort, loin d'être une peine, n'eſt qu'un état de repos & la ceſſation de toutes nos miſeres. Elle met fin à tant de maux dont les mortels ſont accablés: au delà de ce terme, il n'y a plus pour eux ni peine ni plaiſir* (*ultra, neque curæ neque gaudio locum eſſe*).

Pour nous, qui ne poſſédons plus de Sallufte que ce qu'il a eu d'excellent, nous n'avons qu'à louer l'élévation de ſon eſprit, qui lui a fait produire de ſi belles choſes. Au moins ne dira-t-on pas que cette promptitude à ſe dépouiller, en écrivant des préventions perſonnelles, ne porte avec ſoi la marque d'une grande ame. Chez ce ſublime Auteur, dit St. Auguſtin, la vérité s'embellit ſans jamais s'altérer [a]: & c'eſt avec raiſon que Vives met ſes ouvrages dans le très-petit nombre de ceux qu'on peut toujours lire & relire ſans jamais en être ennuyé ni raſſaſié. Nul Ecrivain n'a eu plus d'exactitude à ne rien rapporter qu'il ne crût vrai, & n'a été moins ſujet à ſe tromper [b].

Il s'eſt utilement ſervi de la lecture des Hiſtoriens Grecs, dont il a tranſporté pluſieurs choſes dans ſes ouvrages [c]. Surtout il ſe propoſa, pour modele, les hiſtoires de Thucydide [d], dont le ſtyle vif & ſerré étoit plus conforme à ſa façon de s'exprimer: il le ſurpaſſa même en ce genre, qui fait la principale gloire de l'Auteur Grec. « En effet, dit Seneque [1], quelque pré-

[a] *Auguſtin.*

[b] *Vib. Sequeſt. de Flumin.*

[c] *Quintil. L. IX.*

[d] *Velléius. L. II.*

[1] *Cum ſit præcipua in Thucydide virtus, brevitas; hac eum Salluſtius vicit, & in ſuis illum caſtris cecidit. Nam in ſententia græca, tam brevi, quam ſalvo ſenſu detrahas vocem aliquam, conſtabit ſenſus, etiamſi non æquè comtus, attamen integer. At ex Salluſtii ſententia nihil demi ſine ſenſus detrimento poteſt. Senec. L. IX. declam. I.*

» cise que soit la phrase de Thucydide, on peut, sans altérer » le sens, en ôter un mot ou deux, après quoi elle demeurera » toujours entiere, quoique moins finie; au lieu que dans » celle de l'Auteur Latin, on ne sauroit y rien retrancher sans » la détruire tout-à-fait ». En général, lorsqu'il imite les Grecs, ce qui lui arrive assez souvent, il resserre presque toujours leur pensée ou leurs expressions.

XXIV. Sur son style. Date de ses ouvrages.

Quant au choix des termes qu'il employoit, il avoit une prédilection marquée pour les vieux mots, qui souvent, à la vérité, ont une extrême énergie. Il tira du livre de Caton le Censeur, sur les origines des Villes Latines, une quantité d'expressions abolies [1], qu'il ramena dans l'usage. *Quel sera votre style pour cette fois*, dit Auguste en plaisantant dans une lettre à Marc-Antoine? *Userez-vous des termes que Salluste a volés au vieux Caton, ou de l'enflure des vastes périodes asiatiques* [2]*?* « Les » vieux mots employés à propos dans le discours, dit Quintilien [a], » ne laissent pas que de plaire à certaines gens qui n'en blâment » pas l'usage. Ils donnent au style de la majesté & de l'énergie. » Ils réveillent l'esprit du Lecteur par leur singularité, qui joint, » à l'autorité du langage ancien, l'espece de grace nouvelle » qu'ils retirent du non-usage. Mais il faut en faire un bien sobre » emploi, & qu'ils paroissent venir naturellement, sans qu'on ait » cherché à les amener. Car rien ne déplairoit tant que cette » affectation. Il y en a de trop vieux pour se permettre de s'en » servir. On n'est pas choqué de les trouver dans les rituels, » sachant que jamais on ne change rien aux choses, non plus

[a] *Quintilian. I. 6.*

[1] *Epigr. ap. Quintil. VIII. 3.*
Et verba antiqui multum furate Catonis,
Crispe.

[2] *Tuque dubitas Cimberne Annius, an Verrius Flaccus imitandi sint tibi? Ita, ut verbis, quæ Crispus Sallustius excerpsit ex Catonis originibus, utaris, an potiùs asiaticorum oratorum inanibus sententiis, verborum volubilitas in nostrum sermonem transferenda* [*]*?*

[*] *Fragm. Epist. August. ad Marc. Anton. ap. Sueton. in Aug.*

» qu'aux termes qui regardent la religion, & qui ſont en quelque » maniere conſacrés. Mais dans le diſcours ordinaire, où le pre- » mier mérite eſt toujours la clarté, rien n'eſt ſi ridicule que » d'avoir beſoin d'un interprete. En général, dans le choix des » expreſſions, les plus pures ſont les plus anciennes parmi les » nouvelles, & les plus nouvelles parmi les anciennes. On peut » ſe ſervir des vieux mots; mais il faut ſe garder de les aller » chercher trop loin. Salluſte, dans le diſcours de Marius, en » emploie un tout-à-fait ridicule, & qui lui a valu une piquante » épigramme. Il eſt d'autant plus déplacé, qu'une telle » affectation n'eſt ni difficile ni d'aucun mérite en ſoi, & » qu'ici il ſemble avoir plutôt fait ſa phraſe pour y gliſſer ce » vieux mot, que l'avoir naturellement rencontré en écri- » vant [a] [1] ».

Quoi qu'en diſe Pollion, cette méthode ni les figures ſingulieres dont Salluſte uſe quelquefois, n'étoient point du goût de ſon Grammairien Pretextatus. Au contraire, celui-ci recommande ſur-tout de ne ſe ſervir que des termes les plus connus, & de ne ſe pas laiſſer ſéduire à la trop grande préciſion de Salluſte, non plus qu'à la hardieſſe de ſes tranſitions [b]. En ceci, Salluſte n'eut aucune déférence pour le ſentiment de ſon ami. Dans le deſſein où il étoit de tout ſacrifier à la préciſion de la penſée & à la juſteſſe de l'expreſſion, il ne ſe fit aucun ſcrupule

[a] *Idem. VIII. 3.*

[1] Le terme que Quintilien blâme ſi fort, eſt *proſapia*, vieux mot latin pour ſignifier *lignée*, *deſcendance*. Cicéron en blâme auſſi l'uſage *. Mais nous ne pouvons nous appercevoir aujourd'hui que ce terme ſoit, ainſi que le dit Quintilien, amené comme par force dans la phraſe de notre Hiſtorien, où l'on n'apperçoit plus rien de tiré ni d'affecté. Peut-être auſſi Quintilien n'a-t-il pas aſſez fait attention que Salluſte met ce mot dans la bouche d'un homme ruſtique, ſans éducation, & qui parloit fort mal. Tout ce diſcours de Marius eſt écrit d'une maniere rude & groſſiere, & l'on ne peut douter, en le liſant, que Salluſte n'ait voulu rendre au naturel le ton de l'homme qu'il faiſoit parler.

* *Cic. inſtitut. orat.*

[b] *Suet. de Gramm. in Philolog.*

d'inventer des mots nouveaux, lorſque les vieux lui manquerent, & fut un hardi novateur en fait de langage [a]. Mais d'ailleurs lorſqu'il ſe ſervoit des termes en uſage, il étoit fort difficile ſur le choix [b], très-exact à en retenir la vraie propriété [c], &, quelque fuſſent ceux qu'il employoit, il en étoit fort avare, ne recherchant rien tant que cette briéveté, qui donne tant de force & de vivacité à ſes ouvrages [d]. Apulée met à cet égard en oppoſition ſa parcimonie, avec la profuſion & la magnificence de Cicéron [e]. Tacite, en écrivant, l'a toujours devant les yeux, pour l'imiter [1] : c'eſt-à-dire pour imiter ſon ſtyle & ſes phraſes;

[a] *Gell. noct. Att. I. 15.*

[b] *Auguſtin.* ibid.

[c] *Gell.* ibid. *III. 1.*

[1] On ne peut nier que Tacite ne montre à cet égard un grand attachement, même dans les petites choſes, & peut-être juſques dans la diviſion de ſon hiſtoire en cinq Livres, comme Sallufte avoit diviſé la ſienne. Mais je n'irois pas juſqu'à penſer comme Ryckius, que ſi Tacite a commencé ſes annales par un vers héxametre,

Urbem Romam a principio Reges habuere.

cela ne lui eſt point échappé par inattention, mais qu'il l'a fait par imitation de Sallufte, qui a auſſi commencé ſon Jugurtha par un vers ſpondaïque.

Bellum ſcripturus ſum quod populus Romanus.

Je crois très-fort qu'ils n'ont pris garde ni l'un ni l'autre qu'une telle proſe avoit un peu la meſure du vers, & que s'ils avoient eu l'attention ou le deſſein d'en faire au début de leurs ouvrages, ils ſe feroient bien gardés de les faire ſi proſaïques & ſi mauvais. Ce n'eſt pas qu'il n'en échappe quelquefois à Tacite, ſans y prendre garde, comme à bien d'autres Ecrivains, entre autres un très-beau dans ſon livre des mœurs des Germains, remarqué par Voſſius [*], & que Juſte Lipſe a cru être une citation.

Religione patrum ac priſca formidine ſacram.

C'eſt en parlant d'un bois conſacré par les Sauvages. Les Anciens étoient fort en garde contre ce mêlange de vers, même de demi vers, qui peuvent ſe gliſſer dans la proſe, où leurs vers proſodiques & ſonores frappoient aiſément l'oreille. Quoique nous ayons hérité après eux d'un pareil préjugé, il n'en eſt pas de même des vers proſaïques & monotones de notre langue françoiſe, qui ſont plus propres à ſoutenir notre proſe qu'à beaucoup affecter l'oreille quand on les y rencontre. Malgré la délicateſſe que certains critiques montrent à cet égard, quand il échappe quelquefois des vers dans la proſe, l'inattention ne mérite guere d'être relevée; ſi même elle eſt une faute, ce dont j'avoue que je ne conviendrois pas volontiers.

[*] *Rhetor. IV. 4. 3.*

[d] *Sidon. Apoll. in paneg. Anthem. & Narb. Statius Silv. I. 4.*

[e] *Apul. apolog.*

car il differe beaucoup dans la maniere de voir & de composer le fond. Ce même Tacite, si grand connoisseur & si bon juge, n'hésite pas à donner à Salluste le premier rang parmi les Historiens romains [a], que le goût dominant de notre siecle voudroit aujourd'hui lui déférer à lui-même, & que sans doute il n'accepteroit pas au préjudice de Salluste, de César & de Tite-Live. Observons, à propos de cette façon de penser actuelle, que bien que ce soit une grande & premiere qualité dans un Historien, que d'avoir de la philosophie dans l'esprit, & que d'en faire un usage plutôt senti qu'étalé, ce n'est pas à dire qu'il doive, en écrivant, prendre le ton dogmatique d'un philosophe; ni qu'on doive confondre le style narratif avec le style philosophique. Sulpice-Severe est aussi un grand imitateur de Salluste.

Salluste a écrit ses ouvrages, savoir le Catilina, à peu près en 704, quelque temps après avoir été chassé du Sénat. Le premier discours politique, mal-à-propos intitulé le *second*, en 705. L'autre discours politique l'année suivante. Le Jugurtha en 709. La grande histoire en 710 & années suivantes. Il écrivit cette grande histoire pour faire la liaison du Jugurtha & du Catilina. Elle contient ce qui s'est passé dans l'intervalle de ces deux événemens [b]. Pétrarque en déplore amérement la perte, & il sembleroit, par la maniere dont il s'exprime, qu'elle ne fut pas fort antérieure à son siecle [c].

Un esprit si difficile à satisfaire sur ses propres écrits, n'a pas dû les produire avec beaucoup de rapidité; & ses ouvrages sont eux-mêmes une preuve du soin avec lequel ils ont été travaillés [d]. Mais, selon l'ordinaire, ces excellens originaux produisirent, dès qu'ils parurent, quantité de mauvaises copies. Le style abrupt & coupé, la chûte inattendue des phrases, la précision

[a] *Tacit. hist. L. III.*

[b] *Voy. les Notes latines de Jugurtha.* §. *93. sur les mots* neque enim.

[c] *Voy. tom. I. la Préface du supplément de cette histoire.*

[d] *Quintil. X. 3.*

roide & feche, fe mirent à la mode [a]. Les efprits brillans s'imaginerent parler comme Sallufte, lorfqu'au lieu d'être concis, ils n'étoient que durs & obfcurs [1]. Aruntius fur-tout fe diftingua par cette ridicule imitation, dans fon hiftoire de la guerre Punique. Ce qui eft ménagé dans Sallufte, revenoit à tout coup dans Aruntius. L'un y tombe naturellement : l'autre le recherchoit fans ceffe avec affectation. C'eft ainfi que les hommes fe reffemblent dans tous les temps, & que nous voyons aujourd'hui le beau ftyle du fiecle de Louis XIV altéré par la fauffe imitation de deux des plus beaux efprits de notre fiecle; par l'affectation d'avoir voulu ci-devant copier de l'un fa maniere fpirituelle & galante, fes traits fins & délicats, quelquefois peu naturels & trop recherchés : de vouloir aujourd'hui prendre de l'autre le ton philofophique, la maniere brillante, rapide, fuperficielle; le ftyle tranchant, découpé, heurté; les idées mifes en antithefe, & fi fouvent étonnées de fe trouver enfemble. Mais celui-ci, le plus grand colorifte qui fut jamais, le plus agréable & le plus féduifant, a fa maniere propre qui n'appartient qu'à lui, qu'il a feul la magie de faire paffer, quoiqu'il emploie toujours la même à tant de fujets divers, lorfqu'ils en demanderoient une autre : c'eft un original unique, qui produit un grand nombre de foibles Copiftes [2].

[a] *Senec. Epift. 114.*

[1] *Vitanda illa Sallufliana, quamquam in ipfo virtutis locum obtinet, brevitas, & abruptum fermonis genus : quod otiofum fortafsè lectorem minùs fallit, audientem tranfvolat, nec, dùm repetatur exfpectat* [*].

[2] *Hæc vitia unus aliquis inducit fub quo tunc eloquentia eft : cæteri imitantur & alter alteri tradunt. Sic, Salluftio vigente, amputatæ fententiæ & verba ante exfpectatum cadentia, & obfcura brevitas, fuere pro cultu. Aruntius, vir raræ frugalitatis, qui hiftorias belli Punici fcripfit, fuit Salluftianus, & in illud genus nitens. Quæ apud Salluftium rara fuerunt, apud hunc crebra funt & penè continua : ille enim in hæc incidebat; ut hic illa quærebat. Vides autem quid fequatur, quando alicui vitium pro exemplo eft* [*]. *Attici præcifis conclufionibus obfcuri, Salluftium atque Thucydidem fuperant : triftes ac jejuni Pollionem æmulantur;*

[*] *Quintil. IV. 2.*

[*] *Senec. Epift. 114.*

XXV. Comparaiſon de ſa maniere d'écrire avec celle de Tacite & avec celle de Tite-Live.

Au ſurplus, la fierté des traits dont Salluſte peint les hommes, l'éloquence de ces diſcours, toujours convenables aux mœurs & au génie des gens qu'il fait parler, la conduite admirable avec laquelle il traite ſon ſujet, ſon habileté dans les affaires de guerre & d'Etat, lui aſſurent une éternelle réputation [a]. Perſuadé avec raiſon que les hommes ſe laiſſent preſque toujours aller à l'impulſion du caractere naturel qui domine en eux, ainſi que les Peintres ont un *faire* propre & une maniere à laquelle on reconnoît aiſément leur main, il s'attache tellement à tracer, à nuancer au vrai les inclinations diſtinctives des perſonnages qu'il amene ſur la ſcene; il donne une idée ſi préciſe de leur caractere, que lorſqu'on vient enſuite à lire leurs actions, il ſemble qu'on auroit deviné ce qu'ils auroient fait en pareil cas; tant ils agiſſent conformément au génie naturel qu'a peint Salluſte; bien ſupérieur en ceci à Tacite, qui attribue tout à la réflexion, met ſans ceſſe en jeu la politique, & ſemble avoir aſſiſté aux conſeils ſecrets de tous les Princes. « Salluſte, d'un » eſprit aſſez oppoſé, donne, dit St. Evremont [b], autant au » naturel, que Tacite à la politique. Le plus grand ſoin du » premier eſt de bien connoître le génie des hommes; les affaires » viennent après naturellement par des actions peu recherchées, » de ces mêmes perſonnes qu'il a dépeintes.

» Si vous conſidérez avec attention l'éloge de Catilina.... » la harangue de Céſar, celle de Caton, où ils ſe peignent » eux-mêmes au naturel..... (*On a déjà lu*, tom. III. n°. » XXV. note 157, *ce que ce critique d'un goût exquis & plein* » *de diſcernement, dit des différens portraits faits par Salluſte* » *dans le Catilina. Il continue ainſi :*

» Vous pouvez obſerver la même choſe dans l'hiſtoire de

[a] *Echard. Book. 3.*

[b] *Tom. II. pag. 48.*

otioſi & ſupini, ſi quid modò longius circumduxerunt, jurant Ciceronem ita locuturum fuiſſe [*].

[*] *Quintil. X. 1.*

» Jugurtha. La defcription de fes qualités & de fon humeur » vous prépare à voir l'invafion du royaume, & trois lignes » nous dépeignent toute fa maniere de faire la guerre. Vous » voyez dans le caractere de Metellus, avec le rétabliffement » de la difcipline, un heureux changement des affaires des » Romains.

» Marius conduit l'armée en Afrique du même efprit qu'il » harangue à Rome. Sylla parle à Bocchus avec le même génie » qui paroît dans fon éloge; peu attaché au devoir & à la » régularité, donnant toutes chofes à la paffion de fe faire des » amis : *dein parentes abundè habemus, amicorum neque nobis* » *neque cuiquam omnium fatis fuit.* Ainfi Sallufte fait agir les » hommes par tempérament, & croit affez obliger fon Lecteur » de les bien faire connoître. Toute perfonne extraordinaire » qui fe préfente, eft exactement dépeinte, quand même elle » n'auroit pas une part confidérable à fon fujet. Tel eft l'éloge » de Sempronia, felon mon jugement, inimitable. Il va même » chercher des confidérations éloignées, pour nous donner les » portraits de Caton & de Céfar, fi beaux, à la vérité, que je » les préférerois à des hiftoires toutes entieres.

» Pour conclure mon obfervation fur ces deux Auteurs; » l'ambition, l'avarice, le luxe, la corruption, toutes les caufes » générales des défordres de la République, font très-fouvent » alléguées par celui-ci. Je ne fais s'il defcend affez aux intérêts » & aux confidérations particulieres. Vous diriez que les con- » feils fubtils & rafinés lui femblent indignes de la grandeur » de la République; & c'eft peut-être par cette raifon qu'il » va chercher dans la fpéculation peu de chofes; prefque tout » dans les paffions & dans le génie des hommes [1] ». Ceci eft

[1] Dans une lettre à M. de Lionne, neveu du Miniftre, il lui marque, « je » vous enverrai par le premier ordinaire » les obfervations fur Sallufte & fur Tacite, defquelles je vous ai parlé. Le » premier donne tout au naturel: chez

conforme

conforme à ce qu'on voit arriver tous les jours dans le monde. C'est le talent le plus éminent d'un Historien, puisque c'est celui de connoître parfaitement les hommes, de les faire connoître de même aux autres, & de montrer quels caracteres d'esprit sont propres à réussir en telles ou telles circonstances. C'est là le vrai but moral de l'histoire, & ce qui a fait donner à Salluste, par la plupart des habiles gens de son pays, la primauté sur tous les autres Historiens [a], même par préférence à Tite-Live, qu'ils ne placent qu'immédiatement après lui [b]. Mais la comparaison de ces deux Auteurs, qui, selon la judicieuse remarque de Servilius Nonianus [c], sont plutôt égaux que semblables, seroit difficile à faire, puisqu'ils sont tous deux arrivés à la perfection par des routes bien différentes. Tite-Live craignoit cette comparaison. La jalousie, trop ordinaire entre gens du même art, l'a rendu injuste à l'égard de Salluste. Il prétend, contre le sentiment général, qu'il n'a fait que gâter tout ce qu'il a pillé dans Thucydide. Mais s'il lui préfere Thucydide, ce n'est point par bonne volonté pour ce dernier. Il loue celui qu'il ne craint pas. Assuré de la prééminence sur l'Historien Grec, il cherche par ce détour à remporter une victoire plus douteuse sur l'Historien Latin. Voilà le sentiment de Seneque [1]. On peut néanmoins dire en général sur cette dispute, qu'elle

[a] *Martial. epigr. L. 14.*
[b] *Vell-Paterc. L. 2.*

» lui les affaires sont de purs effets du » tempérament; d'où vient que son plus » grand soin est de donner la véritable » connoissance des hommes, par les éloges » admirables qu'il nous en a laissés. L'autre tourne tout en politique, & fait des » mysteres de tout, ne laissant rien desirer » de la finesse & de l'habileté, mais ne » donnant presque rien au naturel [*] ».

[*] *Voy. St. Evr. tom. 2. pag. 31.*

[c] *Servil. Nonian. ap. Quintilian. X. 1.*

[1] *Titus autem Livius tam iniquus Sallustio fuit, ut hanc ipsam sententiam, ó tamquam translatam, & tamquam corruptam, dum transferretur, objiceret Sallustio. Nec amore Thucydidis facit, ut illum præferat; sed laudat, quem non timet: & faciliùs putat posse à se Sallustium vinci, si antè à Thucydide vincatur* [*].

[*] *Senec. controvers. V. 25.*

ne paroît pas fondée. Chacun d'eux auroit très-mal fait de ſuivre la méthode de l'autre, & tous deux ont pris la route convenable à leur objet. Salluſte, qui écrit un point d'hiſtoire particulier, fait arriver ſon Lecteur au but d'une action unique, avec une force & une rapidité qui l'enleve. Tite-Live au contraire ayant à écrire l'hiſtoire générale de ſon pays, ſuit ſa route d'un pas égal & majeſtueux. L'élégance de ſon ſtyle, la clarté de ſa narration, font cheminer avec lui au milieu de tant de beautés, qu'on ſe trouve toujours trop promptement arrivé à la fin, & qu'au dire de Quintilien [a], il a atteint cette admirable vélocité de Salluſte, par un talent tout oppoſé. Mais que ſeroit-ce, ſi l'un eût employé dans de petits ouvrages toute l'abondance de l'autre? Et qui pourroit ſoutenir la lecture des cent livres du ſecond, s'il étoit auſſi ſerré & auſſi plein de penſées que le premier? Auſſi les jeunes gens doivent-ils commencer par lire Tite-Live avant Salluſte, qui demande un eſprit plus mûr & plus formé. C'eſt le précepte de Quintilien [b]. Au reſte, Salluſte a ſi bien ſenti qu'il falloit que le ton de l'Hiſtorien fût convenable à ſon ſujet, & réglé ſur ſa matiere, qu'il a eu ſoin de le tenir, comme je l'ai dit, moins ſerré dans le Jugurtha que dans le Catilina, & beaucoup moins dans ſa grande hiſtoire que dans les deux autres.

XXVI. Critiques faites de ſes ouvrages.

Si Tite-Live a été le plus dangereux ennemi de la gloire de Salluſte, il n'a pas été le ſeul. L'envie a porté beaucoup de gens, même de beaux génies, à le critiquer avec amertume, mais ſouvent avec encore plus d'ignorance ou de malignité. Ce n'eſt pas à dire néanmoins qu'il ſoit irrépréhenſible en tout [1].

[a] *Quintilian. X. 1.*

[b] *Id. II. 5.*

[1] *Elegantia orationis Salluſtii, verborumque facundia & novandi ſtudium cùm multa prorsùs invidia fuit: multique non mediocri ingenio viri conati ſunt reprehendere pleraque & obtrectare: in quibus plura inſcitè aut malignè vellicant. Nonnulla tamen videri poſſunt non indignâ reprehenſione* [*].

[*] *Gell. IV. 15.*

Voici quelles font les principales de ces critiques, & ce qu'on y répond. Pollion l'a fort maltraité dans fes lettres, tant fur fon affectation à employer de vieux mots, que fur la trop grande hardieffe de fa conftruction [a]. Mais Pollion prétendoit fe donner pour le feul homme qui fût écrire. A l'en croire, fon ftyle trifte & maigre [b] étoit fort au deffus de la richeffe de Tite-Live & de la véhémence de Sallufte. Trogue Pompée le blâme, ainfi que Tite-Live, d'avoir fait leurs harangues, directes & trop longues pour la narration [c]. Sur ceci il faut que Trogue Pompée n'ait pas fait attention que la plupart de ces harangues étant effectives & non imaginées à plaifir, Sallufte n'a fait en cela que remplir le devoir d'un Hiftorien fidele. Quant à Seneque, on ne comprend pas à propos de quoi il dit qu'on ne lir fes difcours qu'en faveur de la narration. On n'eft pas moins porté, ce me femble, à rejeter une critique fi peu judicieufe, que choqué de le voir repris d'avoir trop coupé fes phrafes par ce même Seneque, mille fois plus fujet que Sallufte à ce défaut qu'il a pouffé au plus grand excès. Avant lui, le Rhéteur Caffius Severus avoit déjà avancé qu'il en étoit des harangues de Sallufte, comme des vers de Cicéron & de la profe de Virgile; voulant noter ainfi la partie foible de ces trois fameux Ecrivains [d]. J'avoue que je penfe bien différemment; & que les harangues de Sallufte me paroiffent une des plus belles chofes qu'il y ait au monde. Quant aux vers de Cicéron, quoique fort inférieurs à fa profe, & bientôt après effacés par les poëmes admirables de Lucrece & de Virgile, c'eft avec juftice que Cicéron a été regardé par fes contemporains comme le premier des Poëtes Latins. Nul autre jufqu'alors ne lui étoit encore comparable : car il faut mettre à part Térence, qui a la poéfie

[a] *Afin. Poll. Epift. ad Planc. ap. Gell. X. 26. & ap. Sueton. de Gramm.*

[b] *Quintil. X. 1.*

[c] *Trog. Pomp. ap. Juftin. L. 38.*

[d] *Vid. Caff. Sever. ap. Fabric. Bibl. Lat. Lib. II. C. 16.*

prosaïque & de conversation, convenable à son genre. Et même si dans la poésie de Cicéron on rencontre quelquefois, comme dans celle du grand Corneille, quelques vers négligés, mal construits ou même plats, qui excitent la risée des petits Grammairiens puristes plus attachés aux mots qu'aux choses [1], on ne peut nier qu'en général ses vers ne soient assez bons, & qu'il ne s'y trouve quelquefois des morceaux dignes même d'Homere.

Quintilien [a] n'approuve pas que Salluste ait commencé son Catilina par une digression sur les mœurs de l'ancienne Rome. Scaliger, au contraire, loin de regarder ceci comme un ornement ambitieux, l'a jugé nécessaire, puisque le projet de la conspiration étant un fruit de la corruption de son siecle, il a dû commencer par en indiquer la source, & faire voir les causes de la décadence des mœurs anciennes. Au sujet de ses préfaces, qu'on peut critiquer, comme étant des discours philologiques, d'une grande force de pensées, à la vérité, mais tout-à-fait généraux & trop peu liés aux ouvrages pour lesquels ils sont faits; en telle sorte qu'ils pourroient presqu'également convenir à d'autres; Muret dit que Salluste ayant à rendre raison de la préférence que, dans la nécessité où les hommes sont de se faire une occupation utile, il donnoit aux travaux de l'esprit sur ceux du corps, comme plus propres à faire passer son nom à la postérité, & en particulier au glorieux emploi d'écrire l'histoire, il

[a] *III. 10.*

[1] Nos jeunes gens du bon ton, nos agréables du grand monde, sont beaucoup plus affectés dans une piece dramatique d'une expression impropre ou vicieuse, d'un défaut dans la construction de la phrase, que d'un défaut dans la construction de la piece : ce qui vient de ce qu'ils ont l'usage de la langue, & qu'ils n'en ont point de l'art poëtique. Deux ou trois vers rudes, mal limés ou mal faits, suffisent quelquefois pour les dégoûter de la piece ou même de l'Auteur. *Celsi prætereunt austera poëmata Rhamnes.* Ce qui montre aux Ecrivains combien il leur est important de ne pas se négliger dans cette partie du style, la plus apparente de toutes pour le vulgaire.



avoit dû reprendre de plus haut tous ces différens points, en présentant d'abord à ses Lecteurs les propositions générales & les vues métaphysiques servant à les établir. Au reste, il ne paroît pas que les Anciens aient assez pris à tâche d'approprier leurs préfaces au corps même de l'ouvrage au devant duquel ils les placent. Ils ne craignent point de leur donner la forme d'un discours général. C'est ce qu'on peut remarquer dans celles de Diodore, d'un genre semblable à celles de Salluste, & susceptibles d'être presqu'aussi bien placées en tête d'autres écrits. Vopisque [a] l'accuse d'avoir inventé diverses choses pour l'embellissement de son histoire. C'est le seul homme qui lui ait jamais objecté de s'être écarté de la vérité. Mais comme il fait le même reproche à Tite-Live, à Tacite, à Trogue Pompée, & en général à tous les Historiens, sans citer les exemples, on ne doit faire aucun cas du sentiment de cet Ecrivain, d'ailleurs fort peu capable de juger ses maîtres. Il faut convenir néanmoins que Salluste a quelquefois été mal informé sur quelques points de géographie encore mal éclaircis de son temps. Enfin, parmi les modernes, Gruter voudroit qu'il eût supprimé beaucoup de digressions; & il est vrai qu'il y en a plusieurs, sur-tout des digressions géographiques, dans son histoire; mais je me suis déjà expliqué sur ce point. Le même Gruter y trouve encore, malgré le sentiment de Seneque, plusieurs mots à retrancher à chaque phrase, sans que le sens en souffrît [1]; & Jules Scaliger [b], qui n'aimoit pas toujours à penser comme un autre, s'est avisé de lui donner le titre du plus nombreux de tous les Ecrivains. Voyons si ce qu'il en dit est propre à faire adopter une telle épithete. *Pour moi*, dit-il, *je ne comprends pas ce qu'on veut*

[a] *In Vit. Aurelian.*

[1] *Toto Cœlo errant qui credunt Sallustium uti ubique sermone circumciso: id enim si adfectasset, potuisset compendi facere quali-libet pagina voces minimum quinquaginta* [*].

[b] *In Orat. pr. Cicer.*

[*] *Gruter.*

dire par cette brièveté qu'on ne cesse de vanter dans Salluste. Je me suis toujours inutilement travaillé l'esprit pour l'y trouver. Car s'il semble avancer rapidement, parce qu'il n'use pas de longues périodes, & que les ponctuations se trouvent chez lui à chaque ligne, il faudra donc dire aussi qu'un homme qui fait cent milles de chemin par sauts interrompus, ne fait pas le même trajet que celui qui parcourt le même espace d'une seule marche. Je trouve au contraire que Salluste, lorsqu'il a entrepris de dire quelque chose, s'y arrête, appuie fortement, &c. Ces dernieres paroles sont plus judicieuses que les précédentes. En effet, Salluste aime à insister, sur-tout lorsqu'il s'agit de réflexions, & peut-être un peu trop à les répéter d'un endroit à un autre. Peut-être aussi les gens qui auront fait une lecture appliquée de ses ouvrages, ne rejetteront-ils pas tout-à-fait l'opinion de Gruter, puisque souvent les phrases de cet Auteur ne sont pas exemptes de termes épisodiques, & que ses idées sont plus précises encore que ses discours. Mais aussi rien n'est si serré que sa pensée & que la tournure générale de son style. Ainsi, quoique le principal devoir d'un traducteur soit de représenter fidélement le caractere de son original, il est dans le cas, si l'on ne lui trouve plus la même précision, d'espérer quelqu'indulgence de la part du Lecteur, qui sait qu'on n'auroit pu la suivre dans une langue d'un génie si différent du Latin, sans tomber dans une extrême sécheresse.

XXVII. Traducteurs & Commentateurs de Salluste.

Les ouvrages de Salluste furent traduits en Grec par le sophiste Zenobius [a], sous le regne d'Adrien, qui avoit une prédilection marquée pour notre Historien. Mais cet Empereur qui, avec beaucoup d'esprit, avoit le goût extrêmement faux, l'estimoit par ce qu'il a peut-être de plus blâmable, c'est-à-dire par son affectation à employer de vieux mots [b]. C'est ainsi que le même Adrien préféroit Ennius à Virgile. Plusieurs anciens Grammairiens ont fait des notes grammaticales sur cet Ecrivain

[a] *Suidas, verb.* Ζηνόβιος.

[b] *Spartian. in Adrian.*

célebre. On trouvera tous ces anciens Scholiastes, ou du moins tout ce qui nous en reste, rassemblé dans mon édition latine. Ils nous ont conservé un très-grand nombre de phrases plus ou moins courtes de sa grande histoire perdue. Arusianius Messus l'a seul admis comme Prosateur avec Cicéron, & Térence & Virgile comme Poëtes, dans son *Quadrille*, où il donne les exemples du plus beau langage [1]. Je ne grossirai point cet ouvrage par la liste des modernes qui l'ont traduit ou commenté; on peut la voir exactement rapportée dans Albert Fabrice [2]. Mais je ne puis omettre à la gloire de Salluste, que la Reine Elizabeth lui a fait l'honneur de le traduire en Anglois [a] : &

[a] *Cambden.*

[1] Albert Fabrice a cru mal-à-propos que Junius Maximus avoit fait un abrégé de Salluste. Le passage de Stace [*], sur lequel il se fonde, ne signifie rien moins que cela. Deux anciens Grammairiens, Asper † & Statilius Maximus, avoient écrit sur les ouvrages de notre Auteur, des Commentaires que nous n'avons plus. Charisius rapporte seulement un passage de ce dernier, qui avoit écrit aussi des Commentaires sur Cicéron & sur Caton. C'est aussi Charisius qui nous a conservé le peu qui nous reste des notes du Grammairien Asper sur Salluste. Elles sont fort courtes, & purement grammaticales. Je les ai insérées dans mes Commentaires latins. Je ne crois pas qu'on doive douter que cet Asper ne soit le même qui a aussi commenté Térence, & de qui nous avons une grammaire dans le recueil de Putschius, sous ce titre, *Asperi Junioris ars*. Statilius Maximus, au rapport de Scriverius, avoit aussi écrit un Commentaire sur Salluste. Je n'en ai rien vu ailleurs.

[*] *Stat. Silv. IV. 7.*

† *Charisius Sosipater. inst. Gramm. L. 2. Cap. de adverb.*

[2] Havercamp a très-bien rassemblé tous les Commentateurs modernes dans l'édition imprimée par les Westeins. Elle réunit toutes les précédentes ; il n'est besoin d'y joindre que celle de Gotlieb Cortius, imprimée à Leipsik, & la mienne, qui contient les anciens Scoliastes latins. Celle de Crispin, *ad usum*, n'est d'usage que par la table des mots ; & celle de Vasse ne vaut rien du tout. Quant aux petites éditions qui ne contiennent que le texte, celle des Elzevirs l'emporte pour la beauté du caractere, & celle de Philippe, imprimée par Barbou, joint à cet avantage celui d'être la plus correcte de toutes. C'est un point dont je puis facilement juger, puisque tous les meilleurs manuscrits de Salluste, répandus dans les bibliotheques considérables de toute l'Europe, m'ont passé par les mains, comme on le verra dans mon édition latine, & que j'en ai rassemblé les variantes.

j'apprends qu'il vient de recevoir le même honneur en langue Espagnole, par l'excellente traduction que Dom Gabriël, Infant d'Espagne, en a faite, & dont on vient de donner à Madrid une édition qui est un chef-d'œuvre typographique.

OBSERVATIONS

Sur les Éditeurs & les Scholiastes de Salluste.

Pomponius Lætus a travaillé des premiers à donner une édition des ouvrages de Salluste, comme il a fait de beaucoup d'autres anciens Auteurs. Il ramassa autant qu'il put d'anciens manuscrits de cet Historien, pour les conférer. Mais on l'accuse, ici comme ailleurs, d'avoir plus souvent corrompu que corrigé le texte. Ce fut lui qui trouva, dans un manuscrit du Vatican, les six discours, lesquels sont aujourd'hui presque tout ce qui nous reste de fragmens un peu étendus de l'histoire de Salluste: ils furent imprimés à Venise, sans nom d'année, vers l'an 1490. *Philippe Beroald*, *Benenictus Philologus*, *Aleander*, *Glareanus*, *Laurent Valle* & *Omnibonus*, ont aussi travaillé sur cet Auteur dans le temps du renouvellement des Lettres; mais sans que leur travail mérite la peine qu'on en parle ni qu'on s'y arrête. *Badius* expliqua le texte par des paraphrases, par des gloses meilleures que celles de *Valla* & *d'Omnibonus*, & par les traits d'histoire las plus connus; car il est peu au fait des autres, ainsi que *Soldus*, qui a suivi la même méthode. *Rivius* a fait un commentaire courant, qui est clair & assez bon. *Riccoboni* a commencé de recueillir des fragmens de l'histoire, de même qu'*Antoine Augustin* & *Ausonius Popma*. *Fulvius Ursinus* est habile, entend bien les antiquités, l'histoire & les médailles; il avoit d'excellens manuscrits, que j'ai eus depuis entre les mains, & sur lesquels il a corrigé le texte, qu'il explique par l'histoire & par la comparaison des autres Auteurs. Ses corrections sont souvent hardies, mais presque toujours faites avec discernement. Il a inséré dans son ouvrage, sans en rien dire, tout celui d'un savant Espagnol nommé *Ciaconius*, le plus ancien de ceux qui méritent d'être cités avec éloge parmi les Commentateurs de Salluste. On ne peut nier que ses notes ne soient ce qu'il y a de meilleur dans l'ouvrage de *Fulvius Ursinus*. *Louis Carrion* est bon critique, écrit bien, & mérite un des premiers rangs parmi les Scholiastes de Salluste. C'est lui qui a recueilli & mis en quelqu'espece d'ordre, une bonne partie des fragmens de l'histoire, épars dans tant de livres différens. Il a souvent cité les endroits d'où il les avoit tirés, ce que n'ont pas fait les autres: mais il s'en faut beaucoup qu'il les cite toujours avec fidélité. Il a heureusement corrigé & expliqué le sujet de plusieurs fragmens. Ses notes sur l'histoire de Salluste, sont les meilleures de toutes. *Douza* mériteroit de partager avec Carrion le premier rang parmi les Commentateurs de Salluste, si son style n'étoit plein d'affectation, de tournures bizarres, & de plaisanteries de mauvais goût, qui sentent bien plus le pédant que le guerrier, & l'homme de qualité tal qu'il étoit. Il a ajouté au recueil un petit nombre de fragmens que lui envoya *Juste Lipse*. *Manuce* est

eſt ſavant dans l'hiſtoire, excellent Grammairien, & bon critique. Son nom, aſſez connu, fait ſon éloge. *Gruter*, grand critique, mais fort hardi, change, corrige, altere le texte à ſa tête : il ſupprimeroit volontiers le tiers des phraſes de Salluſte, qu'il trouve verbeux & abondant en paroles inutiles. Il ne faut le croire que quand il corrige d'après les excellens manuſcrits de la bibliotheque Palatine. Les notes de *Muret* ſont plutôt des diſcours philologiques ſur toute ſorte de matieres, que des notes : il a fait, à l'occaſion de Salluſte, un bon diſcours, mais trop ſuccinct, ſur la maniere d'écrire l'hiſtoire. Il a été imité en ceci par l'Abbé *Caſſagne*, qui a mis, en forme de préface, au devant de ſa traduction françoiſe de Salluſte, & à l'occaſion de ſes ouvrages, un excellent diſcours ſur la maniere d'écrire l'hiſtoire. Cette piece, qui mérite fort d'être lue, eut beaucoup de réputation dans ſon temps, & eſt incomparablement mieux écrite que la traduction même, laquelle eſt aſſez médiocre en tout ſens : tant il eſt difficile de réuſſir en ce genre, & ſur-tout avec un tel original. Les notes de *Graswinckel* ſont morales & politiques ; il rapporte ce qui s'eſt paſſé, dans les différens ſiecles, d'événemens ſemblables à ceux du temps de Salluſte, & compare les perſonnages du même caractere qui ont vécu en d'autres temps. Celles de *Zanchius* & de *Rupertus* ſont de même morales & politiques ; elles contiennent auſſi les paſſages des Auteurs dont Salluſte a imité les penſées, ou qui ont imité les ſiennes. *Colerus* éclaircit les faits par les autres Hiſtoriens, & mérite d'être mis au nombre des bons Commentateurs de notre Hiſtorien. *Putſchius* étoit un jeune homme qui promettoit d'aller fort loin dans la littérature, ſi la mort ne l'eût prévenu. Ses notes ſont en petit nombre, mais preſque toutes très-bonnes. Il a ajouté quantité de fragmens ſur l'hiſtoire perdue, à l'aide d'un manuſcrit de Servius, beaucoup plus complet que tous les autres, & que lui prêta *Pierre Daniel*. Les trois fragmens, très-curieux, mais tout-à-fait défigurés, ſur la révolte des Gladiateurs, qu'*André Schott* tranſcrivit ſur un manuſcrit du Roi, pour les donner à *Pierre Daniel*, & que *Juſte Lipſe* envoya à *Douza*, furent peut-être auſſi tirés de Servius ; mais on a négligé de marquer ſur quel endroit de Virgile cet ancien Scholiaſte les avoit rapportés. Il y a certainement des manuſcrits de Servius plus amples que tous ceux que nous connoiſſons. Ces trois fragmens, qui ſont indubitablement de Salluſte, par la matiere & par le ſtyle, ne ſe trouvent dans aucune édition imprimée de Servius, ni même dans le fameux manuſcrit de la bibliotheque de Saint-Benigne à Dijon, beaucoup plus ample que tous les autres connus, dont Maſwicius a donné une belle édition à Leuwarde en 1717. Quant aux trois fragmens dont je viens de parler, ſoit qu'ils viennent de Servius ou non, ce que je croirois plus volontiers, Servius n'ayant pas coutume de citer de ſi longs paſſages, ils ne ſont que la moitié de ces lambeaux originaux de notre Hiſtorien ſur la guerre des eſclaves, leſquels ſont au nombre de ſix, que *Freinshemius* a fort bien connus. Douza n'en publia que trois, trouvant les trois autres inintelligibles, à force d'être corrompus. Le Baron *de la Baſtie* les ayant retrouvés tous ſix à Dijon, dans la bibliotheque de M. de Chevanne,

en fit, ainsi que je l'ai dit *, l'envoi à *Muratori*, qui les a publiés. Je les ai tous employés dans mon histoire françoise, & on les retrouvera dans l'édition latine, avec les notes explicatives. *Palmerius* (Paulmier de Grantemesnil) n'a sur Salluste que des détails de grammaire, secs & inutiles. *Broukhius* indique quantité d'endroits des autres Historiens, qui expliquent les narrations de Salluste : & quoique dans l'abondance de ce sujet il en ait omis encore un bien plus grand nombre, son index ne laisse pas que d'avoir beaucoup d'utilité. *Loccenius* a écrit un commentaire particulier sur les deux discours politiques. *Crespin* explique le texte souvent assez mal, & copie des autres le peu qu'il dit de bon. Son index des mots est complet & d'une grande utilité. On auroit dû en retrancher tous les pronoms, les conjonctions, les particules, &c. *Wasse* est assez exact sur la correction du texte : il confere beaucoup de passages d'Auteurs, la plupart du temps inutiles, & toujours sans ordre, sans goût & sans discernement : il se jette à tout propos dans des digressions hors du sujet. Il a fait un index fort ample, mais si mal digéré, qu'il ne sert presqu'à rien. *Cortius* a plus apporté d'exactitude que personne dans l'examen des manuscrits qu'il a vus. Il est bon Grammairien, & compare avec intelligence & avec soin, les façons de parler de Salluste, avec celles des autres Auteurs. Son index est bien fait, quoiqu'il manque de beaucoup de mots. *Havercamp* éclaircit le texte par l'autorité des médailles ; il est fort exact dans l'examen des manuscrits, & même trop : car il rapporte quelquefois des fautes de Copistes ou des gloses qui se sont glissées dans le texte. *Philippe*, le plus récent des Editeurs de Salluste, a donné le texte plus correct que nul autre, & dans un format très-commode. Cette édition est la plus jolie qu'il y ait après celle des Elzevirs.

* *Hist. L. III, n°. 63.*



DISCOURS

DISCOURS
SUR L'ART HISTORIQUE
ET LES OUVRAGES DE SALLUSTE,

Par l'Abbé CASSAGNE, de l'Académie Françoise.

DISCOURS
SUR L'ART HISTORIQUE
ET LES OUVRAGES DE SALLUSTE,

Par l'Abbé CASSAGNE, de l'Académie Françoise.

On doit confidérer deux chofes dans une Hiftoire : la narration qui en eft le corps, & l'inftruction politique qui en eft l'ame. La narration demande particuliérement la briéveté ; & pour être convaincu de cette maxime, il faut obferver ici que les Maîtres de l'art affignent la briéveté généralement à toutes les narrations, c'eft-à-dire, non-feulement à la narration de l'Hiftoire, mais encore à celle des Ouvrages d'éloquence, & à celle même des Poëmes épiques. Ils n'en alleguent pas la raifon, quoiqu'elle foit confidérable, & qu'elle ait fon fondement fur la nature. Cela vient de ce que les narrations confiftent en des chofes de fait ; & que comme les chofes de fait font plus aifées à comprendre, il ne faut pas s'y arrêter fi long-temps. En effet, quand on a appris une chofe de cette nature, on ne fouhaite pas de l'ouïr redire, mais d'en apprendre de nouvelles ; & d'un autre côté, chacun eft bien aife qu'on croie de lui, qu'il entend facilement ce qui eft facile à entendre. Ainfi quiconque eft trop diffus en fes narrations, déplaît en deux manieres. Premiérement, il s'oppofe à cet amour, qui fe trouve dans le cœur humain, pour le changement & la nouveauté. D'ailleurs il donne lieu de croire aux autres hommes, qu'il a mauvaife opinion de leur capacité, & qu'il agit avec eux comme s'ils avoient le génie pefant & la conception dure. Ce n'eft pas qu'un Hiftorien, dont la narration eft trop longue, ne foit bien éloigné de la penfée de vouloir choquer fes Lecteurs, puifqu'il fe propofe de leur plaire. Ce n'eft pas non plus que ceux qui voient fon

travail, faſſent toujours la réflexion que nous faiſons maintenant, & développent en eux ce ſentiment qui eſt dans le fond de leur ame; mais cependant la nature ne laiſſe pas de jouer ſon jeu, & il arrive ſouvent que tous les eſprits ſe trouvent rebutés d'un Ouvrage, ſans que la plupart en puiſſent dire la raiſon.

Je penſe qu'il n'y a jamais eu que Scaliger au monde, qui ait dit que Salluſte n'avoit pas la briéveté du ſtyle : mais Jules Scaliger étoit un homme ſingulier en ſes ſentimens, qui avoit l'ambition de ſoutenir des paradoxes. Ajoutons à cela, qu'il écrivoit contre Cardan, quand il a parlé de la ſorte; & c'eſt une mauvaiſe coutume des Gens de Lettres, de ne tomber jamais d'accord de rien dans leurs Ouvrages *polémiques.* Chacun d'eux eſt aſſez injuſte, pour prétendre que ſon adverſaire s'eſt abuſé en toute choſe, & qu'il a autant d'erreurs que d'opinions. Scaliger eſt donc le ſeul qui n'ait pas voulu reconnoitre la briéveté du ſtyle de Salluſte. Les deux Seneques en font mention : elle ſe trouve remarquée en plus d'un endroit, dans les Inſtitutions de Quintilien : Aulugelle la loue d'un grand art; Macrobe lui donne le premier rang dans ſon genre: & Sidonius Apollinaris ayant eu deux fois occaſion de parler de Salluſte dans ſes Poéſies, le déſigne par là toutes les deux fois.

Qua Criſpus brevitate placet.

Et te qui brevitate Criſpe polles.

Ainſi, comme la briéveté fait proprement le caractere de Salluſte, qu'on le diſtingue en cela des autres Hiſtoriens, & que c'eſt la louange particuliere & perpétuelle qu'on lui donne, il faut nous arrêter ici à la conſidérer. Nous ne la connoitrons qu'imparfaitement, ſi nous voulons n'en parler qu'à l'égard de la diction, parce que le ſtyle renferme en quelque ſorte les penſées avec les paroles, & que le caractere des Ecrivains vient non-ſeulement de la maniere d'exprimer les choſes, mais de la maniere de les concevoir. Trois choſes contribuent à produire cette condition du ſtyle : le génie, l'art, le langage; de ſorte que pour nous former une idée entiere de cette merveilleuſe briéveté, qu'on a tant louée dans Salluſte, il eſt néceſſaire de l'examiner ſelon ces trois vues, comme un effet de ſon génie, comme un effet de ſon art, & comme un effet de ſon langage.

Je dis donc premiérement, que ſi notre Hiſtorien a tant de briéveté

dans son style, c'est parce qu'il avoit un génie vif & fort. En effet, nous ne parlons pas ici d'une briéveté comme celle qui se trouve dans les Ouvrages qui ne sont point achevés, ou qui ne sont point remplis; mais de celle qui ne vient ni de l'imperfection, ni de la sécheresse, & qui fait réduire sa matiere en un moindre espace, sans lui rien faire perdre de son prix. Jugeons-en par comparaison avec les choses corporelles; & de crainte de nous y abuser, gardons-nous bien de croire que la longueur & la briéveté du style répondent au plus & au moins de l'étendue d'une carriere. Elles répondent à la vitesse de la course. Avoir la qualité dont il s'agit, ce n'est pas faire moins de chemin, c'est aller plus vîte. Quintilien justifie tout-à-fait ma pensée sur le sujet même de Salluste, lorsque, tout rempli de l'admiration que lui donne la briéveté de son style, il l'appelle rapidité, & il donne à cette rapidité le nom d'immortelle, *Immortalem illam Sallustii velocitatem.* Or, qu'est-ce qui fait la vitesse dans les choses corporelles? L'ardeur & la force en sont les causes. Si un Courier fait ûne diligence extraordinaire, c'est parce qu'il a un violent desir d'arriver bientôt au terme de son voyage, & parce que d'ailleurs il se trouve d'une complexion vigoureuse. Selon ce raisonnement, l'on ne se trompera pas, si l'on rapporte l'avantage que nous admirons en Salluste au feu de son génie. Ce n'étoit pas un feu comme celui des Déclamateurs, qui ne produit qu'une abondance de pensées vaines & fausses, qui ne pénetre pas le sujet, mais ne fait que l'effleurer, qui est moins capable d'instruire que de surprendre, & d'éclairer que d'éblouir, & qui enfin n'allume pas un jour égal & continu, doux & serein, mais qui ne brille que par saillies & par intervalles. Salluste se soutient; il ne sort pas de son sujet; il a une lumiere propre & durable. Remarquons là-dessus une chose qui est encore plus particuliere. Ce fameux Historien ne pense pas comme les autres hommes, & néanmoins il puise toutes ses pensées dans le bon sens: ses idées sont naturelles & raisonnables; mais toutes naturelles & toutes raisonnables qu'elles sont, elles ont encore l'avantage d'être nouvelles. En cela il a une sorte de mérite qui est bien grand & bien rare; & nous pouvons dire, qu'à prendre tous les génies de la terre, dont nous connoissons les Ouvrages, à peine en trouvera-t-on un autre qui lui soit égal. Ce n'est pas une merveille ni une louange, que d'être singulier lorsque l'on n'est point judicieux; car le champ de l'extravagance est infini: mais

de faire des découvertes dans la ſphere de la raiſon, de trouver des routes inconnues qui ne ſoient pas des égaremens, d'avoir des penſées où la vérité & la nouveauté ſe trouvent jointes, c'eſt là ſans doute la marque d'un beau génie, & c'eſt auſſi en quoi Salluſte n'a point de pareil. Il faut porter cette réflexion encore plus loin, & l'appliquer à la briéveté même dont nous parlons. Non-ſeulement les idées de Salluſte ſont nouvelles & véritables, judicieuſes & ſingulieres tout enſemble, mais elles ſont courtes & plus recueillies que les idées ordinaires. Par ce moyen il abrege le chemin qui mene à la vérité; & en matiere de politique & d'hiſtoire, il mérite la même louange qu'on mériteroit dans la méchanique, ſi l'on inventoit des inſtrumens qui fuſſent moins embarraſſans & moins maſſifs que ceux dont les hommes ſe ſervent dans leur uſage ordinaire, & qui ne laiſſaſſent pourtant pas d'être auſſi utiles, & de faire le même effet. La briéveté du ſtyle vient encore de la force du génie. Un eſprit extrêmement fort, traverſe & franchit ce qui arrête les eſprits communs; il ne ſe repoſe pas où les autres ſont contraints de ſe repoſer; il paſſe de plein vol où ils ne peuvent aller que par degrés; il voit les principes dans les conſéquences, les conſéquences dans les principes; il les exprime de la maniere qu'il les voit, & il les fait comprendre de la maniere qu'il les exprime. Ainſi la force & la briéveté ſe produiſent l'une l'autre. La force produit la briéveté, parce qu'elle réunit les choſes : la briéveté produit la force, parce que les choſes unies ſont plus fortes qu'elles n'étoient avant leur union. Salluſte poſſede éminemment cet avantage. On peut le comparer à ces fleuves qui, ayant leur lit plus ſerré que les autres, ont auſſi leurs eaux plus profondes, & portent des fardeaux plus peſans. On peut le comparer à ces miroirs qui, ramaſſant dans leur centre les rayons de la lumiere, produiſent des effets prodigieux, & ſont capables d'embraſer & de mettre en cendres tout ce qu'on approche de leur étonnante activité. Cette force abrégée de Salluſte, demande un Lecteur qui ait de l'application, & qui d'ailleurs ait fait quelques progrès dans les Lettres : *Plus habet in receſſu quàm in fronte promittit.* Elle cache plus de richeſſes qu'elle n'en montre : c'eſt une mine qu'il faut creuſer pour en découvrir les tréſors; & delà vient que la ſeconde ou la troiſieme lecture de ſes Ouvrages, eſt plus agréable que la premiere. Ce n'eſt pas tout encore. Non-ſeulement la briéveté du ſtyle eſt un effet du feu & de la force du génie,

génie, mais il faut auſſi être perſuadé que c'eſt comme un caractere particulier de l'eſprit. La comparaiſon que nous en avons faite avec la viteſſe dans les choſes corporelles, montre évidemment cette vérité. Il eſt certain que la force contribue à la viteſſe, puiſque quand les forces nous manquent tout-à-fait, non-ſeulement nous ne ſaurions courir, mais nous ne ſaurions marcher. Toutefois il n'eſt pas moins certain qu'on doit conſidérer la viteſſe comme une qualité diſtincte de la force, puiſqu'entre les animaux on voit que les plus forts ne ſont pas toujours les plus vites, & qu'il arrive ſouvent que deux hommes qui ont une force égale, n'ont pourtant pas une égale viteſſe. Je ne ſais ce que veut dire Seneque, lorſqu'au lieu de rapporter la briéveté du ſtyle de Salluſte au caractere de ſon eſprit, il la rapporte au goût & au génie de ſon ſiecle. Le ſiecle de Salluſte n'étoit-ce pas le même que celui de Cicéron? Que ſi l'on me demandoit quel génie j'eſtime le plus fort, ou Cicéron ou Salluſte, je ne ſerois pas aſſez hardi pour décider entre ces deux grands Hommes. Je me contenterois de répondre, qu'ils me ſemblent être l'un & l'autre de la premiere force. Après cela, ſi l'on me demandoit encore d'où vient qu'étant tous deux de la premiere force, Salluſte a le ſtyle concis, & Cicéron a le ſtyle étendu, je croirois n'en devoir point donner d'autre raiſon, ſinon que Salluſte étoit naturellement porté à la briéveté du ſtyle, & Cicéron à l'étendue. Cette réflexion eſt plus importante qu'elle ne paroît d'abord, parce qu'elle ſert de regle dans l'imitation, où tant d'Hommes de Lettres prennent de fauſſes meſures. L'un, qui a un caractere d'eſprit approchant de celui de Salluſte, voudra être Cicéronien; l'autre, que la nature pouſſe vers la maniere de Cicéron, voudra reſſembler à Salluſte: & ainſi faiſant violence à leur génie, ils perdent cet air aiſé, naïf & naturel, ſans lequel on ne ſauroit jamais ni perſuader ni plaire. Ce n'eſt pas que l'exemple de ces deux grands Perſonnages ne puiſſe être utile à tous ceux qui ſont profeſſion d'écrire: mais on y doit tenir cette conduite, que ceux dont le génie tourne vers celui de Cicéron, ſe ſervent de la lecture de Salluſte, pour empêcher que leur ſtyle ne ſoit trop diffus; & que ceux dont le génie approche plus de celui de Salluſte, ſe ſervent de la lecture de Cicéron, pour empêcher que leur ſtyle ne ſoit trop coupé. Cependant il faut tenir pour certain, qu'ils regnent l'un & l'autre dans leur caractere. C'eſt ainſi qu'en parle un ſavant Critique de l'antiquité, qui, s'éloignant de

la division comme des styles, en distingue de quatre sortes. Il y en a un qu'il appelle abondant, & il y met Cicéron au premier rang. Il y en a un autre qu'il appelle serré, & il en donne la palme à Salluste. *Quatuor sunt genera dicendi; copiosum, in quo Cicero dominatur; breve, in quo Sallustius regnat.*

Les Ouvrages de Salluste sont extrêmement travaillés. L'antiquité nous en a rendu ce témoignage; & quand il n'y auroit point d'autorité pour cela, la lecture de ce qui nous reste de ses Ecrits, nous le feroit assez connoître. *Manifestus est Sallustii ex ipso opere labor.* Il a donc employé un grand soin; il ne les a ni composés avec négligence, ni corrigés avec précipitation; & après en avoir fait le corps, qui lui coûta sans doute beaucoup de veilles, il y revient souvent par des revisions exactes & laborieuses. En l'un & en l'autre, je veux dire en la composition & en la correction, il a suivi les lumieres de l'art; & le grand emploi de l'art, c'est de retrancher & d'abréger. En effet, dans la composition, l'art empêche, autant qu'il lui est possible, qu'on ne reçoive rien de mauvais ou d'inutile. Il ne se peut faire qu'il en vienne alors entiérement à bout, parce que l'ardeur de l'esprit emporte, & par maniere de dire, trompe l'art, en lui présentant comme bonnes ou comme nécessaires, des choses qui ne le sont point. Mais si le génie, en composant, est, pour ainsi dire, le tyran de l'art, lorsque l'on vient à la correction, l'art se venge en quelque maniere : il devient le tyran du génie à son tour, il se rend le souverain juge & le maître absolu des productions de l'esprit. Cette maxime que je viens d'établir, est utile pour la pratique. Quand on compose, il faut laisser le génie sur sa foi, & l'abandonner à la complaisance qu'il peut avoir pour lui-même; comme quand on envoie un Soldat dans l'occasion, on lui laisse toute la bonne opinion qu'il peut avoir de sa bravoure, & bien loin de le refroidir par les reproches & par le blâme, on songe plutôt à l'animer par la louange & par les caresses. Mais après que les Ouvrages sont faits, on doit y porter des yeux pleins de sévérité, & non d'indulgence; on doit les examiner, sinon avec un esprit ennemi, au moins avec un esprit neutre, & il est temps alors de se tenir en garde contre les impostures de l'amour-propre. C'est dans ces momens d'une lente & froide réflexion, que l'art s'occupe à ôter ce qui est superflu, à resserrer ce qui est lâche, à relever ce qui est rampant, à rassembler

& à réunir ce qui eſt épars & diſſipé. Je ne veux pourtant pas nier, que dans la reviſion d'un Ouvrage, il ne ſoit quelquefois à propos d'étendre de certaines choſes, ſoit pour leur donner plus de clarté, ou pour leur donner plus de grace, ou même pour leur donner plus de force. Mais les endroits où il faut ajouter, ſont incomparablement plus rares que ceux d'où il faut retrancher; & ce qui arrive rarement dans les arts, n'empêche pas que les maximes contraires ne ſoient reçues pour véritables, parce que, comme on dit d'ordinaire, l'exception confirme la regle au lieu de la détruire. Ainſi nous pouvons aſſurer que, généralement parlant, le propre de l'art c'eſt d'aller à la briéveté. Ce principe paroîtra plus évident, ſi nous faiſons réflexion que l'art ne donne pas la fécondité de l'eſprit, mais qu'il la ſuppoſe, comme la ſculpture ſuppoſe le cuivre ou le marbre ſur quoi elle travaille, & (ce qui fait encore à notre ſujet) ſur quoi elle ne travaille qu'en retranchant. Si un Sculpteur n'avoit point de matiere du tout, il auroit beau avoir étudié dans l'école des plus ſavans Maîtres & en poſſéder toutes les regles, il ne feroit aucun ouvrage; ſi même il n'avoit pas aſſez de matiere pour achever ſes ſtatues, il ſeroit réduit ou à ne les point entreprendre, ou à les laiſſer imparfaites. Il en eſt de même des productions de l'eſprit; c'eſt l'eſprit même qui doit y faire tout, & fournir le corps entier des Ouvrages. L'art n'eſt capable que de les rectifier; & s'il les rectifie, c'eſt en leur ôtant ce qu'ils ont de défectueux ou de moins bon, de telle ſorte, que les Ouvrages corrigés ſont toujours moins longs qu'avant la correction, comme la maſſe d'un métal qu'on vient d'épurer, eſt moins grande qu'elle n'étoit auparavant. Cette propriété de l'art ne fut jamais mieux connue ni mieux ſuivie qu'elle l'a été par Salluſte. C'eſt en travaillant avec une telle exactitude, qu'il eſt venu à bout de donner à ſon ſtyle cette briéveté qui n'a point de vuide, & qui nous éleve l'eſprit. Plus nous l'examinons avec attention, plus nous reconnoiſſons qu'une briéveté ſi pleine & ſi parfaite, ne vient ni de la foibleſſe, ni du caprice, ni du hazard, mais de la raiſon & de l'intelligence, de la réflexion & du jugement, ſi bien qu'on ne peut imaginer un plus juſte éloge, que celui qui eſt donné à Salluſte par Aulugelle, lorſqu'il l'appelle un très-délicat Artiſan de la Briéveté, *ſubtiliſſimus Brevitatis Artifex.* Toutefois nous trouvons ici un grand exemple pour montrer que les choſes humaines ſont toujours imparfaites; & l'on ne

Eee 2

ſauroit trop remarquer que cet inimitable Hiſtorien, qui a mieux compris qu'homme du monde, les regles de la briéveté du ſtyle, & qui les a mieux pratiquées dans la narration hiſtorique, a commis contre cette briéveté même, les fautes les plus viſibles & les plus choquantes. En effet, tous les Critiques, ſoit anciens, ſoit modernes, demeurent d'accord que les avant-propos de ſes deux Ouvrages qui nous reſtent, ſont des pieces tout-à-ſait hors d'œuvre; & que ne tenant pas au corps de l'Hiſtoire, ils pourroient en être retranchés comme des choſes ſuperflues. Il eſt certain d'ailleurs que l'introduction de la *Catilinaire* eſt trop longue & priſe de trop haut; & enfin, pour peu que l'on conſidere dans la Jugurthine la digreſſion des deux Cyrénéens & des deux Carthaginois, on trouve qu'elle eſt étrangere & mendiée, puiſqu'il ne s'agiſſoit ni de Carthage ni de Cyrene, mais de la ville de Leptis. Cela eſt d'autant plus ſurprenant, qu'on peut dire que Salluſte, en faiſant ces ſortes de chûtes, eſt tombé dans les pas les moins gliſſans, puiſqu'on voit qu'il ſe tient inébranlablement attaché à la briéveté du ſtyle, dans les lieux où les choſes qui s'offroient à lui, le convioient le plus de ſe détourner de ſon ſujet, & avoient le plus d'attrait pour débaucher ſon génie. Entre une infinité d'endroits de cette nature, j'en choiſirai ſeulement un pour l'éclairciſſement de l'art hiſtorique. Avant que Jugurtha & les Romains fuſſent en guerre, il y avoit eu combat entre lui & Adherbal. C'eſt une choſe certaine, qu'un Hiſtorien moins habile que Salluſte, auroit ou pris le change, ou ſuccombé ſous la tentation en cette rencontre, & qu'il n'eût jamais pu s'empêcher de décrire cette bataille. Salluſte s'en eſt abſtenu : il a dit en deux mots, qu'Adherbal perdit le combat, & il ne s'y eſt pas arrêté plus long-temps que je viens de m'y arrêter moi-même. Dans ce ſilence plus louable que la deſcription la plus pompeuſe qu'il auroit pu faire, conſidérons ſon art, & admirons ſon jugement. Les Hiſtoriens doivent ſans ceſſe tourner la vue vers la promeſſe qu'ils ont faite dans la propoſition de leur Ouvrage. Quelle eſt la propoſition de la *Jugurthine?* C'eſt de raconter *la Guerre de Jugurtha & des Romains;* de ſorte que la deſcription d'une bataille, qui avoit précédé cette guerre, n'auroit pu paſſer que pour une digreſſion. Il eſt vrai que les digreſſions ne ſont pas abſolument défendues à l'Hiſtorien. Salluſte néanmoins a renoncé à celle-ci, ſoit de crainte d'y employer quelques traits dont il avoit plus beſoin ailleurs, ſoit parce

qu'il étoit important de ne pas occuper les Lecteurs par la peinture d'un combat, dont la représentation pouvoit être omise sans se faire souhaiter, afin de les entretenir dans tout le desir, &, si je l'ose dire, dans toute la soif de la curiosité, pour les descriptions nécessaires des batailles essentielles au sujet. Telle est l'industrie de l'art; & tous les Gens de Lettres demeureront d'accord avec moi, que quand Salluste auroit pris soin d'éviter toute répétition, & de conserver, autant qu'il étoit possible, l'agrément de la nouveauté, néanmoins si nous trouvions à la tête de la *Jugurthine*, une description du combat d'Adherbal, nous aurions moins de surprise, moins d'application & moins de plaisir dans les descriptions des batailles de Metellus & de Marius. Elles auroient perdu de leur prix, sans rien perdre en elles-mêmes; & quoiqu'elles fussent toujours ce qu'elles sont maintenant, elles ne nous paroitroient ni si agréables, ni si belles.

La troisieme considération, que nous nous sommes engagés de faire sur la briéveté du style de Salluste, nous fera connoitre de quels moyens il se servoit pour serrer sa diction, & pour suivre en cela le penchant de son génie. La langue en laquelle il écrivoit, lui étoit extrêmement commode pour en venir à bout. Elle est plus capable que la nôtre de le porter aux deux extrêmités opposées, sans que cette pratique paroisse choquante. Quiconque entreprendra parmi nous, d'avoir un style aussi nombreux, aussi arrondi, aussi périodique que Cicéron, n'y réussira jamais heureusement. D'un autre côté, quiconque affectera d'écrire d'une maniere aussi désunie, aussi précipitée, aussi rompue que Salluste, rendra ses Ouvrages tout-à-fait insupportables. Notre langue, plus modeste & plus sévere que la latine, garde un tempérament. Elle participe au génie de la vertu, à qui la morale donne la médiocrité pour son partage; & n'aimant ni les discours qui sont trop coupés, ni ceux qui le sont trop peu, elle s'éloigne de cette continuelle liaison comme d'une servitude, & de ce continuel détachement comme d'une licence. Ce n'est pas qu'en ce milieu où elle se renferme, il n'y ait plusieurs degrés. Rien n'empêche que nos Ecrivains n'aient un langage plus ou moins serré, plus ou moins étendu; mais cette différence qui les distingue, n'est jamais si grande que dans la langue latine, où il y a une distance quelquefois prodigieuse entre les styles des Auteurs. On peut inférer de ce raisonnement, que la derniere exactitude & la parfaite fidélité en matiere

de traductions, est une chose plutôt de souhait que d'espérance, & doit être mise au nombre de ces idées qui ne sauroient trouver leur place que dans l'imagination. Pour en pouvoir faire de cette nature, il faudroit qu'il y eût deux langues qui fussent tout-à fait égales, & qui non-seulement se répondissent précisément l'une à l'autre dans les mots & dans les phrases, mais qui, pour faire la même impression sur l'ame & sur les sens, eussent encore le même tour, le même air, le même esprit & le même caractere. Qui ne voit que cela ne sauroit arriver? La plus grande de toutes les infidélités en une traduction, est que la traduction ne paroisse pas original. Pour la faire paroitre original, il faut suivre le génie de la langue en laquelle on traduit; & comme une langue est toujours différente de l'autre, il est impossible que dans les versions cette différence ne soit remarquée.

Approchons-nous davantage de notre sujet, & venons au détail. Salluste resserre sa diction, par ces quatre moyens. Premiérement, il supprime des mots, laissant au Lecteur le soin de les suppléer. D'ailleurs il emploie très-fréquemment une figure, dont les Orateurs ne se servent guere que dans leurs mouvemens, qui est de mettre ensemble plusieurs termes ou plusieurs phrases, sans les lier par aucune conjonction. En troisieme lieu, non-seulement il ne fait jamais la recherche, & n'affecte jamais l'imitation du nombre oratoire, mais il prend plutôt soin de s'en éloigner que de s'en approcher. Aussi l'harmonie ne sauroit se trouver dans le style, sans quelque étendue, & quand elle s'y trouve, elle le fait paroitre plus étendu qu'il ne l'est; sur quoi je ne puis m'empêcher d'admirer encore ici la singularité des opinions de Scaliger, qui dit que Salluste est le plus nombreux de tous les Ecrivains, *omnium Scriptorum numerosissimus.* Enfin Salluste est venu à bout de donner à son style une si forte briéveté, par le choix des termes & des expressions qui pouvoient le plus y contribuer. En cela il a pris deux hardiesses qui n'ont peut-être jamais été heureuses qu'en lui. C'est qu'à l'égard des mots propres, il ne s'est point assujetti à l'usage reçu de son temps; & à l'égard des mots métaphoriques, il ne s'est point assujetti aux bornes que l'art prescrit à la métaphore. Il ne fait nulle difficulté de mettre en son Histoire les vieux termes, quand ils sont plus courts ou plus énergiques que les termes usités; & il en a été repris par quelques-uns de son siecle, comme d'une affectation & d'une témérité. Si nous n'en sommes pas

maintenant choqués, c'est que la langue latine est morte, & que l'autorité d'un si grand Homme tient lieu dans nos esprits, de l'autorité même que donne l'usage. Toutefois, malgré l'estime que nous avons pour cet Historien, & quoique le langage des Romains ait fini avec leur Empire, nous ne laissons pas d'appercevoir dans les Ecrits de Salluste, cet air de vieillesse que ceux de son temps y trouvoient, & il nous semble, en les lisant, que nous avons entre les mains un Auteur contemporain ou d'Ennius ou de Plaute. Auguste, qui jugeoit des Auteurs avec tant de lumiere & de justesse, reprenoit en cela Salluste, comme d'un défaut; & Hadrien au contraire, dont l'érudition n'étoit pas si bien guidée, regardoit cette affectation comme une beauté. On accusoit notre Historien d'aller prendre de vieux termes & de vieilles expressions dans les livres de Caton le Censeur. Ce reproche lui est fait par trop de gens, pour n'être pas véritable; & outre le témoignage d'Auguste, d'Hadrien, de Pollion, de Lenæus, de Quintilien, d'Aulugelle & de beaucoup d'autres, il en est expressément blâmé par une ancienne Epigramme, qui disoit:

Et verba antiqui multum furate Catonis,
Crispe Jugurthinæ conditor historiæ.

Que si dans les livres du vieux Caton, il ne trouvoit pas des manieres de parler qui fussent capables de représenter assez vivement sa pensée, & de contenter l'ardente passion qu'il avoit pour la force & pour la briéveté du style, alors il se hazardoit d'inventer des mots & des phrases; & s'élevant au dessus de la coutume, il tâchoit de conformer son langage au goût de son esprit. C'est pour cette raison qu'il a été appellé NOVATOR VERBORUM; & Aulugelle, qui l'appelle ainsi, dit dans un autre endroit de ses Nuits Attiques, que cette ambitieuse hardiesse qu'avoit Salluste pour faire de nouveaux mots, lui attiroit beaucoup de répréhensions. *Sallustii novandi studium multa cum invidia fuit.* Ne semble-t-il pas en effet, que ce sont là des erreurs capitales en matiere d'éloquence? Il faut que Salluste ait beaucoup d'excellentes qualités, pour avoir triomphé de l'envie, après lui avoir fourni de si spécieux prétextes pour le combattre; & si l'on n'avoit trouvé en ses Ecrits un charme puissant & invincible, l'audace de sa diction auroit étouffé ses Histoires dès leur naissance. Aussi Pollion, qui étoit Historien comme lui, & par conséquent jaloux de sa gloire, fit un Livre exprès pour reprendre ses

Ouvrages, comme tout remplis d'une recherche affectée de mots inusités. Atteius Prætextatus, excellent Grammairien, qui s'attacha successivement à ces deux Romains savans & qualifiés, je veux dire à Salluste & à Pollion, pour les aider l'un & l'autre dans le dessein qu'ils avoient d'écrire l'Histoire, fut blâmé d'avoir porté notre Historien à une si licentieuse maniere d'écrire. Suétone, pour justifier cet Homme de Lettres d'un tel reproche, allegue le conseil qu'il avoit souvent donné à Pollion, de se soumettre à l'usage de la langue, de ne se servir que de paroles & d'expressions reçues, & d'éviter la téméraire hardiesse des métaphores de Salluste, *audaciam in translationibus*. En effet, la métaphore offroit un vaste champ à Salluste, pour se pouvoir satisfaire. Comme on ne sauroit exprimer une pensée en termes propres que de deux ou trois façons, & quelquefois d'une seulement, il n'y trouvoit pas toujours son compte; il lui falloit une plus grande abondance pour choisir, & cette abondance lui étoit fournie par les expressions figurées : car elles sont infinies en quelques manieres; elles embrassent toute la nature; & il n'y a point de choses au monde, dont un très-grand nombre d'autres ne puissent être les images. Dans ce choix qu'il en faisoit, il suivoit plutôt la liberté de son génie, que le conseil de l'art; & entre les métaphores, il ne prenoit pas les plus modestes, comme les Maitres enseignent qu'on le doit faire, mais les plus concises & les plus fortes, les plus vives & les plus hardies. Ces réflexions me persuadent, qu'encore que Salluste soit un plus excellent Historien que Tite-Live, comme je tâcherai de le faire voir en quelqu'autre endroit de ce Discours; néanmoins l'imitation de Tite-Live est non-seulement plus aisée, mais plus sûre.

Il y a une autre propriété de l'Histoire, qui semble incompatible avec celles dont nous venons de parler. L'Histoire veut être circonstanciée; & rien ne paroît plus contraire au dessein d'abréger les choses, que d'y descendre au détail, & de les particulariser. Cependant il ne faut pas ici se méprendre, ni s'imaginer que pour recommander la brièveté du style dans un Historien, on prétende dire que toutes les longues Histoires soient vicieuses. Si cela étoit, on ne devroit faire que des Abrégés, & encore n'y auroit-il point d'Abrégé si court, qui ne puisse être réduit à un espace beaucoup moindre, comme il paroît par les tables qu'on fait à la fin des livres, & par les sommaires qu'on met au devant des chapitres.

chapitres. Il ſe peut faire, & nous en voyons l'expérience tous les jours, qu'entre deux Ouvrages ſur un même ſujet & d'une même étendue, l'un ait la briéveté du ſtyle, & l'autre ne l'ait pas. Il ſe trouve même ici une choſe qui eſt ſurprenante. C'eſt qu'il y a des figures qui, en augmentant le nombre des mots, contribuent plus à la briéveté du ſtyle, que des expreſſions plus courtes, parce que celles-ci ont de la gravité & de la lenteur, & que les autres ſont rapides & impétueuſes. Si l'on dit avec Virgile, *me me adſum qui feci*; ou ſi l'on dit ſeulement, *me adſum qui feci*, cette derniere expreſſion eſt plus courte, & néanmoins l'autre participe davantage à la briéveté du ſtyle. Ainſi la répétition du mot, comme quelques autres figures, produit quelquefois un effet tout contraire à celui qu'elle ſembloit devoir produire, & lors même qu'elle redouble les paroles, elle fait paroître le ſtyle plus ſerré. Il arrive alors à l'eſprit de l'homme, ce qui arrive à ſon corps dans le temps qu'il veut ſe hâter, & qu'il s'engage à courir. On lui voit faire un mouvement, comme s'il avoit à reculer; & d'ailleurs il eſt certain qu'on fait un plus grand nombre de pas dans une courſe, que dans la démarche ordinaire; mais c'eſt alors que les pas ſont plus preſſés, & qu'on les fait plus vite. On en peut dire de même des termes ou ſynonymes ou approchans, quand on les aſſemble ſans les lier, ce qui eſt extrêmement familier à Salluſte, ainſi que nous l'avons déjà remarqué. Ces ſortes d'expreſſions, à cauſe de leur redoublement, ſemblent être plus courtes, quoiqu'elles ſoient en effet plus longues; comme on voit que deux ou trois coups redoublés, lors même qu'ils emportent plus de temps qu'un ſeul coup où l'on appuie, donnent pourtant une idée toute contraire, à cauſe de leur précipitation. La briéveté du ſtyle dans l'Hiſtoire, & la néceſſité de circonſtancier la narration hiſtorique, peuvent donc fort bien s'accorder enſemble; & l'on s'acquitte en même temps de ces deux devoirs, lorſqu'on rejette toutes les circonſtances, petites & baſſes, ou inutiles & oiſives, qu'après avoir décrit celles qui ſont néceſſaires, on n'y revient plus, & qu'en les repréſentant, on évite les expreſſions conciſes qui ſe trouvent trop foibles, & les expreſſions étendues qui ne ſervent à donner aux choſes ni plus de force, ni plus de jour. Ce fondement poſé, on demande ſi la narration hiſtorique doit être plus circonſtanciée que la narration oratoire : elle doit l'être ſans doute, parce qu'entre les circonſtances d'une action, l'Orateur ne prend que celles qui

ſervent à ſon but particulier, qu'il les ſuppoſe même quelquefois, s'il voit qu'elles ſoient en la connoiſſance de tout le monde, & que quand il ſe croit être obligé de les dire, il ne les décrit pas, il ne fait ſeulement que les marquer. Par exemple, ſi un criminel a commis dans un lieu ſaint, ou dans un lieu domeſtique, l'action qui le rend coupable, l'Orateur chargé de ſon accuſation, ne s'engagera pas à décrire le temple ni la maiſon où le crime a été commis; mais il ſera mention de cette circonſtance, & ſe contentant de ne l'avoir pas oublié, il montrera qu'elle rend l'action plus criminelle. Bien plus, dans le genre démonſtratif, où, ſelon la judicieuſe remarque d'Ariſtote, la narration n'a pas une place déterminée, mais doit être répandue dans toute la ſuite du Diſcours, ce ſeroit le plus ſouvent une oſtentation vaine, que d'entreprendre des deſcriptions; & ſi un Orateur, ayant à louer un Capitaine de ſes victoires, s'arrêtoit à repréſenter dans le détail, ou le champ de bataille, ou l'ordonnance des armées, il s'expoſeroit à paſſer pour Déclamateur. Ce qu'eſt la narration à l'égard des actions humaines, la deſcription l'eſt à l'égard des autres choſes; & comme les actions humaines, dont l'Hiſtoire fait profeſſion de donner une entiere connoiſſance, ont été faites en de certains lieux & par de certaines perſonnes, de-là vient que la narration hiſtorique veut être accompagnée de la deſcription des perſonnes & des lieux. Je paſſe légérement ſur ces choſes, qui ſont pourtant celles où Salluſte eſt le plus à eſtimer; parce que, comme on demeure d'accord de la gloire qu'il y mérite, il n'eſt pas néceſſaire de la prouver. Quand on jette les yeux ſur la deſcription de l'Afrique, qui eſt en la Jugurthine, on reconnoît qu'il ne ſe peut rien faire de plus beau ni de plus fini. Quand on lit l'entrepriſe de Ligurien, qui ſe trouve dans la même Hiſtoire, il ſemble qu'on voie monter & deſcendre ce Soldat le long des rochers eſcarpés, il ſemble même qu'on y monte & qu'on en deſcende avec lui; & un tableau fait de la main d'un grand Peintre, ni toute une ſuite de tableaux, ne feroient pas ſi bien voir cette avanture à nos yeux, que Salluſte la fait voir à notre imagination. Entre les deſcriptions hiſtoriques, il n'y en a point de plus conſidérables ni de plus difficiles, que celles qu'on fait des perſonnes, & qu'on appelle ſinguliérement des portraits. Nous en voyons cinq ou ſix dans Salluſte, qui ſont autant de chefs-d'œuvres; & peut-être qu'en toute l'étendue des Lettres, on ne trouvera rien dont la beauté approche plus

de l'idée de la perfection. Trois choſes contribuent à nous les rendre ſi agréables. Premiérement, ils ſont faits au naturel; d'ailleurs ils montrent les perſonnes par l'endroit qu'il importe le plus de connoître: enfin, ils ont toujours quelque rapport à l'action, où ceux qui ſont dépeints doivent avoir part, &, pour ainſi dire, au perſonnage qu'ils doivent jouer ſur la ſcene de l'Hiſtoire. Que dirons-nous maintenant des Diſcours qui ſe trouvent dans l'Ouvrage de l'Hiſtorien, & qu'il faut mettre ſans doute entre les circonſtances les plus eſſentielles, parce qu'ils contribuent ſouvent à l'entrepriſe & à l'exécution des choſes, & qu'ils ſervent extrêmement à nous en faire découvrir ou les motifs ou les prétextes? Nous ne devons pas dire qu'on faſſe la deſcription de ces Diſcours (ce ſeroit parler fort improprement), nous ne devons pas dire non plus qu'on en faſſe la narration (ce ſeroit mal parler encore), mais on en fait le rapport; de ſorte que tous les devoirs de l'Hiſtorien peuvent être réduits à ces trois chefs, décrire les choſes, narrer les actions, rapporter les diſcours. Comme les choſes & les actions ſont muettes, & que par conſéquent elles ne peuvent ſe repréſenter elles-mêmes, il faut de néceſſité que l'Hiſtorien leur prête ſes paroles; mais doit-il prêter ſes paroles aux paroles mêmes, c'eſt-à-dire, doit-il en prendre le ſens pour l'exprimer en d'autres termes, ou eſt-il obligé de ſuivre l'exactitude de l'Orateur, qui ayant à produire des actes, en fait la lecture, ou la fait faire par un autre, ſans y rien mêler du ſien? *Faites lecture des dépoſitions*, dit Cicéron dans l'Oraiſon *Pro Cecinna*, & l'incomparable Oraiſon pour Ctéſiphon, le chef-d'œuvre de Démoſthene, eſt de temps en temps interrompue par cette parole, *liſez*. Je viens de toucher là une queſtion, qui ſera d'une difficulté éternelle dans l'art hiſtorique, parce qu'il ſe trouve des raiſons pour & contre, qui ſont extrêmement fortes, & qu'il ſeroit trop long d'alléguer. Il ſuffit de dire que tous les célebres Hiſtoriens, à l'exemple de Teucydide, ont pris le dernier parti, & que gardant la ſubſtance des Diſcours qu'ils devoient rapporter, ils les ont accommodés à leur ſtyle, pour en conſerver l'uniformité dans leurs Ouvrages. Salluſte a fait en cela comme les autres. Cependant il y a un paſſage dans Séneque le pere, qui montre que les Harangues de Salluſte n'étoient pas eſtimées par l'antiquité. Elles nous paroiſſent aujourd'hui fort belles. D'où venoit l'opinion peu avantageuſe qu'on en avoit alors? Faut-il dire que les Anciens ſe trompoient

en ce point, ou qu'ils ne parloient pas felon leur penfée? Après avoir fait réflexion fur le lieu où ce paffage eft placé, & où l'on prétend montrer le défaut des plus grands Ecrivains, je croirois affez que ceux qui parloient autrefois avec peu d'eftime des Harangues de Sallufte, fuivoient une des adreffes ordinaires dont fe fert l'envie pour fe confoler, & fe venger de la douleur que lui donne la gloire des grands Perfonnages.

Elle tâche de les abaiffer d'un côté, pendant qu'on les éleve d'un autre; elle ne peut fe réfoudre à fouffrir qu'on leur attribue de divers avantages, & ne manque jamais de faire effort, pour leur ôter celui dont les hommes font moins perfuadés, & où l'on ne pourra pas fi facilement convaincre la fauffeté de fon témoignage. Scipion n'étoit pas un moins grand Homme de Lettres que Lælius: il étoit même plus grand Orateur. Toutefois les Romains difoient, *le vaillant Scipion, & le favant Lælius*, voulant faire entendre par là, que Scipion avoit de la valeur, & qu'il n'avoit rien davantage. Quoique les vers de Cicéron n'égalent pas le mérite de fa profe, il s'en faut pourtant bien qu'ils foient méprifables. Plutarque dit de lui dans fa vie, qu'il faifoit mieux des vers qu'homme de fon temps. Nous voyons néanmoins que le mépris des vers de Cicéron eft répandu par toute la terre. Il y a eu, de tout temps, un furieux déchaînement pour les décrier, & la mauvaife opinion qu'on en a, eft fi fort enracinée dans tous les efprits, que ceux qui entreprendroient de prouver que Cicéron étoit bon Poëte, feroient auffi peu écoutés que ceux qui entreprendroient de prouver qu'il étoit méchant Orateur. C'eft par ce fentiment, qu'infpire la malignité de l'envie, qu'on a condamné les Harangues des Hiftoires de Sallufte. *In honorem Hiftoriarum leguntur*, dit Séneque dans le paffage dont nous avons fait mention, c'eft-à-dire, que la narration hiftorique de Sallufte ne donnant point de prife, on s'eft tourné vers les Harangues pour les ravaler. Je ne prétends pas foutenir qu'elles foient parfaites. Trogus les a reprifes d'avoir une étendue exceffive; peut-être avoit-il raifon en cela. Comme elles font directes & longues, elles fe font trop diftinguer; elles femblent vouloir occuper une place à part, & n'entrent pas dans l'Hiftoire comme des parties d'un corps, mais comme des corps entiers. Le même Hiftorien a repris les Harangues de Tite-Live du même défaut. Elles font pourtant éloquentes au plus haut point, *Supra quam credibile*

ſt eloquentes, dit Quintilien. On peut même aſſurer qu'elles ſurpaſſent celles de Salluſte pour pluſieurs raiſons, dont la principale eſt, que comme dans les Harangues l'Hiſtorien ceſſe en quelque ſorte d'être Hiſtorien, puiſqu'il ne parle que de ſon chef & qu'il fait parler les autres, il doit alors changer de maniere, &, comme dit Lucien, imiter l'éloquence des Orateurs. Cependant Salluſte ſe tient renfermé dans ſon caractere. Il a dans les Harangues le même tour que dans le reſte de ſon Hiſtoire, & il ſe trouve que ſon ſtyle eſt infiniment plus éloigné du ſtyle oratoire, que ne l'eſt celui de Tite-Live. Mais le même avantage que Tite-Live a ſur Salluſte dans les Harangues, Salluſte l'a ſur Tite-Live dans la narration; & comme la narration eſt plus eſſentielle à l'Hiſtorien que toute autre choſe, il me ſemble que Salluſte eſt dans un degré d'excellence plus élevé. Servilius Nonianus diſoit de ces deux grands Hiſtoriens, qu'ils étoient plutôt égaux que ſemblables, *pares magis quàm ſimiles*. Ils ont, à mon avis, plus de reſſemblance qu'il ne paroît d'abord. Tite-Live a imité Salluſte, quoiqu'il ait pris grand ſoin de cacher cette imitation. Pour ce qui eſt de l'égalité, je ne crois pas qu'elle s'y trouve, parce que, comme je viens de remarquer, l'avantage qu'a Tite-Live ſur Salluſte, eſt moins conſidérable que celui qu'a Salluſte ſur Tite-Live. En effet, on peut dire que notre Hiſtorien, en ce qui regarde la narration, l'emporte ſur tout le reſte des Ecrivains. Qu'on prenne quelqu'une des avantures qu'il a touchées, & qu'on la liſe dans Valere Maxime, dans Oroſe, dans Florus ou dans Tite-Live même, on trouvera cet endroit beau, ſi l'on ne ſe ſouvient pas d'avoir lu Salluſte: mais ſi la lecture en eſt préſente à l'eſprit, il ſemblera que ces autres Auteurs languiſſent, & l'on aura peine à les ſouffrir. Salluſte eſt donc le premier, à conſidérer l'Hiſtoire dans le caractere qu'elle doit avoir, je veux dire comme peinture parlante. Ce nom, qu'on donne à la Poéſie, appartient originellement à l'Hiſtoire, parce qu'en toutes choſes la vérité a été devant le menſonge, & que, comme dans l'art de la peinture muette, la repréſentation des choſes que les hommes avoient vues, a précédé la repréſentation de celles qu'ils n'avoient qu'imaginées; de même dans l'art de la peinture parlante, il faut néceſſairement que l'Hiſtoire ait précédé la Poéſie. On pourroit montrer, par une ſuite de ce raiſonnement, que pour faire les arts ſelon leur ordre naturel, il falloit travailler à l'art hiſtorique, avant que de donner les regles de la Poétique, ni

même celles de la Rhétorique, & une telle méthode auroit extrêmement facilité l'intelligence des Lettres. Mais si je suivois cette réflexion, elle me meneroit trop loin, & me détourneroit du dessein que j'ai de faire voir les conditions de l'Histoire, & de les appliquer aux Ouvrages de Salluste.

L'élégance est une de ces conditions: sur quoi l'on me demandera d'abord comment il se peut faire que Salluste ait de l'élégance, après ce que j'ai dit de lui, que son style n'est pas pur. En effet, il semble que l'éloquence d'un Ecrivain suppose l'élégance de son style, & que l'élégance du style en suppose la pureté. Quoique cette idée ne soit pas fausse, quand elle est bien entendue, & que les plus habiles Rhétoriciens la suivent dans les regles qu'ils donnent, il ne laisse pas d'être vrai, absolument parlant, qu'un Ecrivain peut être éloquent sans avoir l'élégance du style, & qu'un style peut être élégant sans avoir une exacte pureté. Je prends ici le mot d'élégance dans le sens que nous lui donnons en notre langue, & que l'on commença de lui donner en la langue latine, du temps de Quintilien. Mais on ne le doit pas prendre en cette signification, dans les Ouvrages de Rhétorique de Cicéron. *Elegantia* ne vouloit dire alors autre chose que pureté ou politesse. Ce terme a depuis passé de la partie de l'art qui enseigne à parler *emendatè*, c'est-à-dire purement, à cette autre partie qui enseigne à parler d'une maniere ornée. C'est là qu'on explique les figures, & qu'on donne les plus importantes & les plus difficiles regles de l'élocution. Si, comme nous avons dit, les Lettres avoient été traitées dans une méthode réguliere, les Orateurs emprunteroient tous ces préceptes de l'art des Historiens; au lieu que les Historiens sont maintenant obligés de les emprunter de l'art des Orateurs. Il faut recevoir les choses comme on les trouve, & considérer en ce lieu si c'est l'Historien ou l'Orateur qui doit être le plus hardi, & pour ainsi dire le plus libéral dans l'usage des figures, & dans la dispensation des ornemens. L'Histoire, selon le jugement des Anciens, est plus ornée que les actions d'éloquence. Une marque convaincante qu'ils le croyoient ainsi, c'est qu'ils établissoient plus de conformité entre le style de l'Histoire & celui de la Poésie, qu'entre le style poétique & le style oratoire. Cette opinion passera aujourd'hui, dans la plupart des esprits, pour un paradoxe incroyable. Je vais avancer un autre paradoxe, qui ne paroîtra pas moins incroyable,

quoiqu'il soit aussi conforme aux maximes de l'antiquité. C'est que le style qui est appellé par les Latins *temperatus*, & que nous appellons fort abusivement médiocre, doit avoir plus d'ornemens que le style sublime. En effet, Cicéron & Quintilien attribuent au genre démonstratif, non le style sublime, mais le *tempéré*, en quoi il faut avouer que c'est encore là un sentiment bien éloigné de celui qu'on a aujourd'hui en matiere de Rhétorique. Ainsi, pour bien distinguer les styles, voici les différences qu'il y faut établir. A le prendre du côté des mouvemens, le style sublime est le premier, le style médiocre est le second, le style bas le dernier. A le prendre du côté des ornemens, nous devons donner le premier rang au style médiocre, le second au style sublime, le dernier au style bas. A le prendre du côté de la pureté, le style bas l'emporte, & sur le médiocre, & sur le sublime. C'est de ce style tempéré & soutenu, moins ardent & plus orné, que l'Historien se doit servir; & parce que le style historique doit avoir moins d'ardeur, c'est pour cette raison même qu'il doit avoir plus d'ornemens, soit à cause qu'un esprit qui n'est agité d'aucune passion, est plus capable d'orner son langage, soit à cause que ce long calme, qui regne dans l'étendue de l'Histoire, donneroit infailliblement de l'ennui, s'il n'étoit égayé par les graces de la diction & par la variété des figures. Quand deux rivaux courent à l'envi dans la lice pour y disputer le prix, & qu'il y a d'autres hommes qui les regardent, il n'est pas besoin, pour les engager à s'y plaire, que la carriere soit bordée de beaux arbres, & qu'il y ait au lointain un paysage délicieux. Sans que tout cela s'y trouve, les deux concurrens ni les spectateurs ne s'ennuient point, parce que l'ardeur de l'exercice ou l'attention du spectacle tient & les uns & les autres appliqués. Mais quand un homme se promene, il est bien aise de rencontrer des allées, des parterres, des fontaines, & de jouir d'une vue agréable. Quand même il voyage, il trouve son chemin moins fatiguant & moins long, s'il passe par des pays qui lui présentent des prairies semées de fleurs, des arbres couverts de feuilles & de fruits, des ruisseaux, des rivieres, des collines, & tous ces autres objets qui sont les charmes des yeux, & les délices de la Nature. Une action d'éloquence est comme une course ou un combat; pourvu qu'elle soit animée & pathétique, elle touche les auditeurs, & en les touchant, les divertit. L'Histoire au contraire ressemble à une promenade, ou, pour en parler

plus noblement, elle eſt ſemblable à un voyage; de ſorte que le Lecteur qui s'y embarque, en trouvera ſans doute la longueur pénible & importune, ſi au lieu d'y voir les graces & les ornemens qu'il ſe promettoit, il n'y rencontre par-tout qu'une ingrate ſéchereſſe & une chagrine auſtérité. Je ſais que je parle en ceci contre le goût de quelques perſonnes, qui, examinant toutes choſes dans une rigueur philoſophique, croient que les Hiſtoires ne ſauroient être trop ſimples, & qu'on ne doit ſonger qu'à y dire la vérité, ſans ſe mettre en peine de quelle maniere. Certainement comme il ſeroit à deſirer que l'art de guérir les bleſſures n'eût point d'uſage dans le monde, pourvu que tous les hommes fuſſent invulnérables, il ſeroit à deſirer auſſi que les ornemens du langage fuſſent des choſes tout-à-fait inutiles dans l'Hiſtoire, pourvu que cela vint d'une bonne cauſe. Il ſeroit, dis-je, à deſirer que tous les hommes euſſent une ſageſſe ſi conſommée, qu'ils ne vouluſſent conſidérer la vérité qu'en elle-même, & qu'ils fiſſent réflexion ſur les choſes, ſans s'arrêter aux paroles. Mais le monde n'a jamais été ainſi, & ne le ſera jamais. La plupart des hommes rebutent l'inſtruction, ſi, pour ainſi dire, elle n'eſt délicatement apprêtée; & ils préferent une ignorance qui ne leur donne ni plaiſir ni peine, à des lectures qui leur donneroient de la peine, ſans leur donner du plaiſir. Qu'y a-t-il à faire dans cette diſpoſition, où ſe trouvent preſque tous les eſprits? Faut-il, pour contenter le goût trop ſévere de quelques faux Sages, négliger la ſatisfaction & l'utilité du reſte de l'univers? Les célebres Hiſtoriens de l'antiquité n'ont pas cru qu'ils le duſſent faire. Ils n'étoient pas moins Philoſophes que ceux qui oſent condamner les ornemens de leurs Ecrits; mais plus éclairés dans leur philoſophie, & plus amis du genre humain, ils avoient une généreuſe indulgence pour en ſupporter les foibleſſes, & un véritable zele pour en guérir les erreurs. Auſſi n'ont-ils épargné ni ſoin ni travail pour exciter les hommes à vouloir s'inſtruire des actions de leurs ancêtres, & pour immortaliſer la gloire de leur nation dans le ſouvenir de toutes les autres. Ils ont ſemé enſemble la ſolidité & l'agrément, afin qu'on ne pût cueillir les fleurs ſans les fruits, & en avoir du plaiſir ſans retirer du profit. Ils ont conſacré, pour ainſi dire, la volupté même, en la faiſant ſervir de guide à la ſageſſe, & d'introductrice à la vertu. De cette ſorte, les Hiſtoires que ces hommes célebres nous ont laiſſées, ont plus d'ornemens que tous les autres Ouvrages de l'Italie ou de la Grece,

Grece. Hérodote, pere de l'Histoire, est plus orné que Lysias, Thucidyde plus orné que Démosthene, Salluste plus que Cicéron, Tite-Live plus que tous les autres Orateurs de son siecle, & Quinte-Curse plus que tous les Déclamateurs de son temps. Pour ne parler ici que de celui dont je mets la traduction en lumiere, si j'avance qu'il est plus orné que Cicéron, on trouvera que ce que je dis est véritable, pourvu qu'on en fasse l'examen par les regles de l'art. On trouvera, dis-je, que le nombre des expressions figurées est incomparablement plus grand dans l'Historien que dans l'Orateur. C'est par là que Salluste exerce son Lecteur, sans jamais ni le contraindre ni le lasser; que non-seulement il le divertit, mais il le charme; non-seulement il l'occupe, mais il le remplit; qu'il le tient incessamment éloigné de l'ennui, du dégoût, de la langueur; qu'il réveille la passion de la lecture dans les esprits où elle est endormie, & qu'il est capable de la ressusciter dans ceux même où elle est tout-à-fait morte.

Mais une Histoire a beau être élégante, si elle n'est pas fidelle, ou si l'on ne croit pas qu'elle le soit, elle est alors reçue comme un Roman, ou, pour mieux dire, elle est moins estimée; parce qu'une Fable qu'on donne pour Fable, n'impose point aux Lecteurs : au lieu qu'une Histoire fabuleuse, qu'on veut faire passer pour véritable, se sert, pour nous tromper, d'un injurieux artifice, & prétend se jouer de notre crédulité. Les Anciens, qui le savoient mieux que nous ne pouvons le savoir aujourd'hui, nous répondent de la fidélité de Salluste. Il n'est pas jusqu'aux Ecrivains ecclésiastiques, qui n'en soient les garans, & l'on trouve sur ce sujet deux passages bien remarquables dans Saint Jérôme & dans Saint Augustin. Dans l'un, Salluste est appellé *Auctor certissimus*, & dans l'autre, *nobilitatæ veritatis Historicus*, c'est-à-dire, Historien d'une fidélité reconnue. Pour bien éclaircir ce point, qui est important, distinguons des Historiens de quatre sortes à l'égard de la fidélité; ceux qui ne paroissent pas fideles, quoiqu'ils le soient; ceux qui ne le sont ni ne le paroissent; ceux qui le paroissent sans l'être; & enfin ceux qui le paroissent, & qui le sont en effet. Ces derniers seuls doivent être considérés comme de légitimes Historiens. Ils savent donner du poids à leurs relations, en même temps qu'ils y font régner la bonne foi. Ils montrent qu'ils ont reçu de la Nature, ou acquis par le travail, tout ce que leur

profession demande; & connoiſſant les devoirs où elle les engage, ils comprennent que ſi le Poëte eſt obligé de rendre le menſonge vraiſemblable, l'Hiſtorien eſt encore plus obligé de donner de la vraiſemblance à la vérité. Cette vraiſemblance qu'il lui donne, ne conſiſte pas à l'altérer, cela ſeroit contradictoire, puiſque par ce moyen il la feroit dégénérer en menſonge. Elle conſiſte en certaines adreſſes, & dépend de certaines maximes, qui ſont des regles des plus importantes de l'art hiſtorique, & qu'il ſeroit trop long d'expliquer en ce lieu. Je me contenterai de dire que l'induſtrie de rendre la vérité vraiſemblable, eſt d'une ſi abſolue néceſſité pour l'Hiſtorien, qu'à moins que tout ſon travail ne ſoit appuyé ſur ce fondement, il tombe par terre, & devient inutile. En effet, que ſert la vérité, quand on n'y ajoute point de foi? Il vaudroit autant qu'on ne la connût point. Ceux qui n'en ſont pas perſuadés, ſe portent auſſi peu à la ſuivre, que ceux qui n'en ſont pas inſtruits; le défaut de créance produit à cet égard le même effet, que le défaut de connoiſſance. Salluſte pratique excellemment cette adreſſe de rendre la vérité vraiſemblable. Il donne un caractere de ſincérité à toutes les choſes qu'il dit, par la maniere qu'il a de les dire. Quand nous avons les yeux ſur ſes Ecrits, il ne nous vient aucun ſoupçon, qu'il nous veuille impoſer. Plus nous nous familiariſons avec lui, plus nous ſommes portés à nous y confier; & dans la ſuite de ſon Hiſtoire, voyant par-tout régner la fidélité, le jugement, la franchiſe & la pénétration, nous ſommes perſuadés qu'il n'y a en lui ni erreur ni impoſture, & que puiſqu'il ne veut pas nous tromper, & qu'il ne ſe trompe pas lui-même, il faut livrer notre eſprit au ſien, & lui abandonner toute notre créance.

C'eſt aſſez parler de la narration; il eſt temps de venir à l'inſtruction politique, que nous avons appellée l'ame de l'Hiſtoire, pour faire entendre que c'en eſt la fin. Tous les arts généralement ſont ſubordonnés à la politique, mais il y a de divers degrés en cette ſubordination; & comme entre les Sujets d'un Prince, l'on en voit quelques-uns à qui il commande de ſa propre bouche, & l'on en voit d'autres à qui il donne ſes ordres par le miniſtere de ſes Officiers; de même la Reine des ſciences préſide immédiatement à de certains arts, & par le moyen de ces arts, elle étend ſon empire ſur tous les autres. Ainſi l'art des loix,

legum latio, est immédiatement subordonné à la politique, & la science du droit lui est subordonnée par l'entremise de l'art des loix. L'art de la guerre sert à la politique par lui-même, & il n'y a point d'entre-deux qui les sépare ; mais le manege ou l'artillerie ne servent à la politique, que parce qu'ils servent à la science militaire. Ces derniers arts en ont au dessous d'eux plusieurs autres, dont par conséquent ils rendent la subordination encore plus éloignée ; de sorte qu'il n'y a ni profession si noble, ni métier si bas, qui n'entre, ou de près ou de loin, dans les différens degrés de cette dépendance. Selon cette maxime, les hommes auroient cru faire tort à l'Histoire, si, à l'égard de la politique, ils ne lui avoient donné une subordination prochaine ; mais ceux-là même n'en ont pas conçu une assez haute idée, puisqu'au lieu de la soumettre à la politique, ils ne l'en devoient pas distinguer. En effet, nous pouvons dire que l'Histoire est la politique même, qui, dans les Ouvrages des Historiens, nous instruit par des exemples, comme elle nous instruit par des préceptes dans les Ouvrages des Philosophes. Pour prouver là-dessus mon sentiment, je comparerai l'Histoire avec quelqu'un d'entre les arts, & je prendrai pour ce sujet l'Architecture. Je suppose qu'un Architecte, qui possede son métier, & qui sache d'ailleurs l'art d'écrire, ait composé deux Livres, dans l'un desquels il ait mis les descriptions des plus superbes bâtimens de la terre, & dans l'autre les regles qu'il faut observer pour bien bâtir. Je demande si ces deux Ouvrages ne doivent pas également passer pour des Livres d'Architecture. Certainement il seroit bizarre de dire que le Livre où sont les regles, est véritablement un Livre d'Architecture ; mais que l'autre, où sont les descriptions des bâtimens, est le Livre de quelqu'autre art subordonné à l'Architecture. On ne sauroit nier, qu'entre décrire des bâtimens & enseigner la maniere de les faire, raconter les actions de la vie civile & en donner les préceptes, il n'y ait une proportion tout-à-fait égale. Je conclus donc par ce raisonnement, qu'il appartient à la même science d'enseigner aux hommes les regles de la politique, & de leur en raconter les actions, & cette science n'est autre que la politique même. Après avoir considéré l'Histoire dans cette vue, nous avons deux réflexions à faire sur l'instruction politique qu'elle est obligée de donner. Nous examinerons quelle doit être cette instruction, & de quelle maniere on doit la mettre dans l'Histoire.

Il faut, premiérement, que l'inſtruction politique ſoit d'uſage. Que ſerviroit-elle autrement ? On ne lit pas l'Hiſtoire pour s'égayer ſeulement l'eſprit, mais pour ſe former le jugement. On y cherche des exemples, & non pas des idées ; & quand il ſe trouveroit des hommes qui ne s'engageroient à la lire que pour le plaiſir, comme il s'en trouve en effet, s'ils n'y rencontroient une politique réelle & ſolide, ils ne s'y plairoient pas. En effet, telle eſt la nature de ces ſciences, qui ont la pratique pour leur fin, que ceux mêmes qui ne veulent pas les pratiquer, ne ſont pas bien aiſes qu'on les leur repréſente dans une ſpéculation contraire à l'uſage, parce qu'on leur en donne, par ce moyen, une fauſſe connoiſſance, & que perſonne ne prend plaiſir à être trompé. On ne ſauroit avoir lu Sallufte, ſans avoir en même temps reconnu qu'il mérite en cela mille louanges. Il ne reſſemble pas à ces Politiques exceſſivement ſubtils, qui s'égarent pour ſe vouloir trop détourner, qui changent tous les chemins en labyrinthes, qui appellent la conjecture & la divination où il n'eſt beſoin que d'ouvrir les yeux, & qui s'évaporant ſans ceſſe en mille penſées chimériques, préferent les plus vaines lueurs de l'imagination, aux plus droites lumieres du ſens commun. Salluſte voit les choſes humaines comme elles ſont effectivement, il les dépeint telles qu'il les a vues, il en juge & en fait juger ſelon la peinture qu'il en a faite. Il leve le maſque à toutes les paſſions, il fait, pour ainſi dire, l'anatomie du cœur humain, il démêle les divers reſſorts qui font mouvoir le monde politique ; & pour les faire bien diſtinguer, il les découvre piece à piece, & en montre la compoſition & l'induſtrie. Les réflexions qu'il a faites, les maximes qu'il a établies, & en un mot les vues qu'il a données, ſeront utiles au monde dans toute la ſuite des ſiecles, non-ſeulement parce qu'il ſe fait un cercle dans les affaires humaines, qui reprennent de temps en temps la même face, mais parce qu'il y a des principes conſtans & univerſels, qui ſervent à la politique, dans toutes les différentes conſtitutions que la fortune peut donner aux empires. Ces principes, d'un uſage éternel & d'une vérité immuable, ſont touchés par Salluſte avec le plus ſage diſcernement & la plus judicieuſe pénétration dont l'eſprit de l'homme ſoit capable. C'eſt auſſi la grande ſource où tous les Hiſtoriens, qui ſont venus après lui, ont puiſé. Nous pouvons mettre en doute s'ils ont tous voulu

être les imitateurs de ſon ſtyle, qui eſt un modele extrêmement difficile à ſuivre; mais on ne ſauroit douter qu'ils ne ſoient tous les diſciples de ſa politique, & l'on marqueroit, s'il étoit beſoin, les lieux où ils ont marché ſur ſes veſtiges. Il ne ſuffit pas que l'inſtruction politique s'accommode à l'uſage & puiſſe être miſe en pratique, il faut auſſi qu'elle ſoit conforme aux regles de la juſtice : car il ſeroit bien étrange que l'Hiſtorien ſe proposât de corrompre l'eſprit des Princes, & de donner des Tiberes au monde. On trouve encore dans les Hiſtoires de Sallufte, cette qualité fondamentale. Sa politique eſt juſte, noble, honnête, généreuſe. C'étoit pourtant un homme bien éloigné de mener une vie ſans reproche ; & dans le Gouvernement de Numidie, qui lui avoit été procuré par Céſar, il n'acquit pas une bonne réputation, mais il louoit dans les autres, ce qu'on ne pouvoit louer en lui. En s'éloignant de la pratique de la vertu, il en conſervoit le ſouvenir & l'eſtime, & il n'étoit pas du moins arrivé à l'excès du déréglement où tombent ceux qui non-ſeulement ſuivent le vice, mais qui l'approuvent & le louent.

Lors même que la politique eſt propre pour l'uſage, & que d'ailleurs elle n'a rien de contraire à l'équité, elle n'eſt pas bien reçue dans l'Hiſtoire, ſi elle n'y eſt bien diſpenſée ; & pour faire connoitre cette ſage diſpoſition, comparons ici l'Hiſtorien avec l'Orateur. Il en eſt de l'Hiſtorien, à l'égard de l'inſtruction politique, comme de l'Orateur à l'égard de la bienveillance qu'il ſe veut concilier, ou des paſſions qu'il veut émouvoir. Si un Orateur diſoit aux Juges : *En cet endroit, M^rs. je vais tâcher de me concilier votre bienveillance, ici je vais faire effort pour émouvoir vos paſſions*, cela ſeroit trouvé fort ridicule ; ce n'eſt pas qu'il ne doive ſe propoſer ces deux fins, mais il faut qu'il les cache, puiſque s'il témoignoit avoir ce deſſein, il ne pourroit jamais l'accomplir. Que ſi un Orateur diſoit : *Je vais, M^rs. déduire le ſait dont il s'agit en cette cauſe, & j'alléguerai enſuite les raiſons où le droit de ma Partie eſt fondé*, on ne trouveroit rien là qui fût contre la bienſéance ni contre le bon ſens ; & en tenant cette conduite, il ſuivroit en même temps le conſeil de l'art & celui de la raiſon. Voici donc une fin qu'on peut découvrir hardiment dans les Ouvrages d'éloquence, & dont il n'eſt pas néceſſaire de faire un ſecret, ainſi que des deux autres, qui, comme dit excellemment un Ancien, doivent être cachées & répandues dans le corps de

l'Oraifon, de la même forte que le fang eft répandu & caché dans le corps de l'homme. Cette maxime, que les Rhétoriciens enfeignent, eft très-folide; mais, felon leur coutume, ils n'en difent pas la raifon, qui ferviroit pourtant à éclaircir & à fortifier la maxime. Cette raifon doit fe prendre fans doute dans les fentimens & les difpofitions où les Juges fe doivent trouver. Un Juge n'eft pas obligé de favoir tous les différends des Particuliers, cela feroit impoffible; il eft feulement obligé de s'inftruire de ceux dont il fe préfente occafion de décider: mais il y a une obligation indifpenfable pour lui, de ne rien donner à l'amitié & à la faveur dans les fonctions de la Juftice, & de garder en fes Jugemens un efprit libre de paffion. Ainfi le deffein que l'on témoigneroit de vouloir gagner fa bienveillance ou exciter fes paffions, c'eft-à-dire, de le vouloir tirer de l'affiette où il doit être, lui feroit injurieux; au lieu qu'on ne lui fait non plus d'injure en lui apprenant le fait de la caufe, qu'on n'a pas cru fe faire injure à foi-même en l'apprenant de la Partie. L'Hiftorien doit avoir un femblable égard; il ne faut pas qu'il prétende s'ériger en Maître de politique, & traiter les autres hommes de difciples. Le feul deffein qu'il peut témoigner à découvert, c'eft de raconter fidélement les actions dont il a pris foin de s'inftruire. Qu'on prenne donc bien garde d'obferver la différence qu'il y a entre un Traité de politique, & une Hiftoire. Dans un Traité de politique, on débite des maximes; dans une Hiftoire, on rapporte des actions. Dans un Traité de politique, on fe rend juge des chofes; dans une Hiftoire, on en laiffe le jugement aux autres. Dans un Traité de politique, les exemples ne font que l'acceffoire, & les regles font le principe; dans une Hiftoire, c'eft tout le contraire. Nous pouvons même dire que dans un Traité de politique, on a incomparablement plus de liberté de s'étendre fur les exemples, pour y appuyer les maximes, qu'on n'a de liberté dans l'Hiftoire de s'étendre fur les maximes, pour y appuyer les exemples. Ainfi dans les Ouvrages de l'Hiftorien, l'inftruction morale ou politique ne doit pas être touchée de droit fil, & moins encore paroître ambitieufement étalée. Sallufte néanmoins, dans un endroit ou deux, tombe, ce me femble, en cet excès, & tire à la déclamation. Par-tout ailleurs il fuit heureufement & avec fageffe la plus réguliere exactitude de l'art, & il mérite de fervir d'exemple à tout ce qu'il y aura jamais d'Hiftoriens. On trou-

vera qu'en parlant de la forte, je n'exagere point fon mérite, fi l'on prend foin de lui appliquer deux ou trois réflexions, que je vais faire en peu de mots, fur la maniere dont l'inftruction politique veut être femée dans l'Hiftoire. Ou l'Hiftorien parle de fon chef, ou il fait parler d'autres perfonnes. Quand il fait parler d'autres perfonnes, la politique peut alors être plus déclarée & plus étendue; parce que, comme pour l'ordinaire ce font des hommes d'Etat qu'il introduit, & qu'il les fait difcourir fur des délibérations importantes, fi en ces occafions il ne les faifoit pas parler politiquement, il ne leur conferveroit point leur caractere. Ainfi la Harangue de Céfar, & celle de Caton dans la Catilinaire, font pleines de réflexions & de maximes. La Harangue de Memmius dans la Jugurthine, ne mérite pas moins d'eftime à fa maniere. Le Difcours que fait le Roi de Numidie à fes enfans dans les derniers momens de fa vie, a auffi beaucoup de force & de fageffe. Entre les excellentes penfées dont il eft rempli, on y voit cette judicieufe fentence qui eft alléguée en exemple par Quintilien, & cette autre fi fameufe, à laquelle Agrippa, gendre de l'Empereur Augufte, difoit autrefois qu'il devoit le repos & l'élévation de fa fortune, & qui, dans ces derniers temps, a été choifie, comme pour devife, par une puiffante & fuperbe République. Quand l'Hiftorien parle lui-même, & qu'il fuit le fil de fa narration, ce qui eft fon emploi le plus ordinaire, alors l'inftruction veut être touchée avec plus de réferve & de délicateffe. Les deux plus importantes regles qu'il y ait à obferver fur ce fujet, c'eft, premiérement, d'enchâffer fi bien la politique dans la narration, qu'elle en faffe comme une partie, & qu'elle paroiffe en être inféparable. D'ailleurs il faut qu'elle fe rapporte le plus précifément qu'il eft poffible, aux actions dont il s'agit, en telle forte, qu'on laiffe quelque chofe à faire aux Lecteurs, pour réduire les penfées politiques en maximes, & qu'ils foient plutôt obligés de les élever du particulier au général, que s'ils avoient le foin de les appliquer du général au particulier. Une penfée politique peut être énoncée en trois manieres, par forme de récit, par forme de propofition, par forme de regle ou de maxime. Par forme de récit, comme de dire, *la crédulité a été funefte à un tel Prince;* par forme de propofition, *la crédulité eft funefte à quiconque s'y abandonne;* par forme de regle ou de maxime, *il faut éviter la crédulité*,

comme une chose funeste à tous ceux qui la suivent. Le premier est plus conforme au caractere de l'Histoire, parce qu'il est moins dogmatique, & qu'il ne laisse pas d'instruire autant. En effet, raconter le malheur d'un Prince, & dire ensuite que c'est la crédulité qui l'a rendu malheureux, n'est-ce pas faire entendre que si l'on suit une semblable foiblesse, l'on tombera dans un semblable malheur? Ce n'est pas qu'on veuille entiérement bannir les sentences de la narration historique, mais elles n'y doivent pas être trop fréquentes; & lorsque l'on veut s'en servir, il vaut mieux les exprimer par maniere de proposition, que par maniere de maxime ou de regle. Si un Historien garde cette conduite, il se fait aimer de ses Lecteurs par sa modestie & sa sagesse; il montre qu'il a de la solidité sans faste; il ne touche la politique qu'en passant & à demi-mot, & cependant il ne la fait pas moins connoitre, que ceux qui font profession de l'enseigner; comme l'Architecte, dont nous avons parlé tantôt, ne donneroit peut-être pas moins de connoissance de son art, en faisant la description de plusieurs palais, en insinuant leurs beautés & leurs défauts, que s'il débitoit cruement tous les divers préceptes de l'Architecture. Il arrive néanmoins que les Historiens, qui prennent un air de Maitre, qui débitent incessamment des maximes, qui prodiguent ce qu'il faut ménager, ont le bonheur de passer pour de plus grands politiques que ceux qui savent l'art d'écrire l'Histoire. Ainsi les Déclamateurs paroissent quelquefois être plus éloquents que les Orateurs, & les Sophistes plus savants que les Philosophes. N'est-ce pas une opinion commune aujourd'hui, qu'en matiere de politique, on doit donner l'avantage à Tacite pardessus Salluste, quoiqu'il y ait cette différence entre ces deux Auteurs, que l'un est le ruisseau, & l'autre la source; & que, comme les fleuves augmentent leurs eaux en s'éloignant du lieu de leur origine, ainsi l'instruction politique se trouve, je ne dirai pas plus étendue, mais plus abondante & plus entassée dans Tacite, que dans Salluste son modele. En effet, on ne sauroit douter que Tacite ne soit le continuel imitateur de Salluste. Il seroit presqu'impossible d'ouvrir ses Annales, sans y trouver des marques de ce que je dis. Cette vérité a été reconnue par Lipse même, qui, entre les hommes de Lettres de ces derniers temps, est celui qui a le plus travaillé pour faire entendre Tacite, & pour le faire valoir. Je ne veux pourtant pas nier que

Tacite

Tacite ne ſoit un beau Génie, & je le trouve d'autant plus louable, qu'il s'eſt éloigné de la coutume peu généreuſe de ceux qui, pendant qu'ils empruntent, ou, pour le dire plus franchement, pendant qu'ils dérobent les penſées d'un Auteur, en parlent plutôt avec mépris, qu'avec louange, pour détourner les eſprits de la vue de leurs larcins, & donner lieu de croire qu'ils n'ont garde de vouloir imiter celui dont ils témoignent faire ſi peu d'eſtime. Tacite n'a pas ſuivi en cela l'exemple de Tite-Live, qui faiſoit ſemblant de ne pas eſtimer Salluſte. Il dit de notre Hiſtorien ce qu'il en penſe. Il en parle avec honneur & magnifiquement. Il l'appelle *rerum Romanorum florentiſſimus Auctor*. Mais ce qu'avoit fait Arruntius, dans le deſſein d'imiter les hardies expreſſions de Salluſte, Tacite l'a fait dans le deſſein d'imiter ſon inſtruction politique, c'eſt-à-dire, qu'il eſt allé juſqu'à l'excès. Certainement, il fait trop de montre de ſes maximes. Il ſonne, pour ainſi dire, de la trompette, quand il veut les annoncer. Il a peine à les quitter, il y revient trop ſouvent, il ne les rencontre pas, il les cherche; & au lieu d'attendre que ſon ſujet les lui préſente, il les préſente lui-même à ſon ſujet. Salluſte, dans dans l'Hiſtoire, a plus de jugement & d'art. Il nourrit les eſprits ſans les ſoûler, & moins encore ſans les dégoûter. Plus il les inſtruit, plus il entretient le deſir qu'ils ont de s'inſtruire. Il ne les conduit pas tout le long de la route qu'il faut tenir, il ſe contente de la leur montrer, il ne leur laiſſe qu'entrevoir ce qu'il les veut obliger de regarder de plus près; & enfin, s'il leur apprend mille choſes excellentes & néceſſaires, c'eſt comme en leur faiſant accroire qu'ils les ſavoient déjà, ſoit pour leur épargner la honte qui accompagne l'ignorance, ſoit pour épargner à ſoi-même l'envie qu'attire la vanité.

Je n'étendrai pas davantage ce Diſcours; & afin que s'il y a quelque choſe d'utile, on le retienne, je vais recueillir en deux mots tout ce que j'y ai dit. Salluſte excelle dans la maniere de donner l'inſtruction politique. Cette inſtruction qu'il donne, eſt conforme aux regles de la juſtice, & aux ſentimens de la magnanimité. Elle ſe trouve auſſi conforme à l'état des choſes du monde, & propre pour l'uſage ou public ou particulier. La narration de cet Hiſtorien joint enſemble la vraiſemblance & la vérité. Elle paroit ornée de toutes les élégances dont le ſtyle hiſtorique eſt capable. Elle repréſente les choſes ſi vivement dans toutes leurs circonſtances, qu'il n'y a point de Poéſie qui mérite mieux

le nom de peinture parlante. Enfin, elle a une briéveté merveilleuse, incomparable, & tout-à-fait au dessus de l'imitation. Que reste-t-il plus à dire, sinon que Salluste est véritablement digne de la haute réputation qu'il possede ; que la lecture de ses Ecrits a non-seulement de grands charmes, mais qu'elle apporte une grande utilité ; & qu'ainsi la raison & la reconnoissance nous obligeant d'approuver la louange immortelle qu'il a reçue de l'Antiquité, il faut que, pour lui donner tous les suffrages, nous joignions notre voix à celle dont il a été appellé le premier des Historiens romains.

Crispus romana primus in Historia.



TABLE DES MATIERES.

Le chiffre arabe indique, non la page ni le volume, mais le nombre des Sommaires mis en marge, soit du Jugurtha, soit de l'Histoire, soit du Catilina, ou des Discours ou de la Vie de Salluste. Le chiffre romain indique le nombre du Livre de l'Histoire.

APPIUS

Carcinite,

(1) Les noms anciens de *Carthage* & de *Byrsa* restent aujourd'hui à quelques ruines, à quinze milles de Tunis, appellées par les gens du Pays *Cartin* & *Bersyk.*

(1) Ce nom est un mot de l'ancienne langue africaine, où il signifie un Officier-Général, un Commandant militaire. On voit dans l'histoire d'Afrique que Tomum-bey, dernier des Souverains Mamelus, sur qui Selim conquit l'Egypte, étoit *Diador* ou Lieutenant-Général, lorsqu'il fut élu Souverain après la mort de Gauri.

(1) Europe, c'est-à-dire *Pays d'Occident.* Les Voyageurs Orientaux l'ont ainsi nommée, à cause de sa situation occidentale à leur égard, de leur mot *Ereb* (Occident), côté du soir. Les Grecs par la même raison, nommoient l'Italie, *Hespérie* (côté du soir), & les Romains l'Espagne, aussi *Hespérie.*

FRAGMENS

D'anciens Auteurs perdus, cités & insérés dans cette Histoire.

à

LIGURIENS

MINUTIUS,

comme

SÉNATEURS,

TIMONITIDE,

Vies, ou Mémoires inſérés dans les Notes, ſur la vie d'

FIN.

EXTRAIT des Regiſtres de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, du 6 Septembre 1776.

CEJOURD'HUI, MM. de Brequigny & Deſormeaux, Commiſſaires nommés par l'Académie pour l'examen d'un Ouvrage manuſcrit de M. de Broſſes, Premier Préſident du Parlement de Bourgogne, Aſſocié libre de la même Académie, intitulé *Hiſtoire de Salluſte*, traduite en françois, avec des Supplémens, ont fait leur rapport, & ont dit qu'après avoir examiné cet Ouvrage, ils n'y ont rien trouvé qui doive en empêcher l'impreſſion. En conſéquence de cette atteſtation, ſignée par écrit & enrégiſtrée, la Compagnie a cédé à M. de Broſſes ſon privilege pour l'impreſſion de cet Ouvrage. En foi de quoi j'ai ſigné le préſent Certificat. FAIT à Paris, au Louvre, ce 6 Septembre 1776. DUPUY, Secretaire perpétuel de l'Académie.

Nos illecebra eorum, quæ ſuperſunt, delectatos vovere, ut ipſi Hiſtoriarum ejus, undè tàm docta Fragmenta colliguntur, libri renaſcantur, pari fati felicitate quâ ipſa facies ejus noſtro ſæculo ad ſpectandum reſtituta eſt, omnibus partibus vegeta & egregia; prout eam ſervavit per aliquot ſæcula nummus in theſauro Chriſtinæ demùm publicatus. Juvenilior quidem videtur ætas. GRONOV. Theſ. ant. Græcar. in imag. Salluſt. tom. III.

A DIJON. De l'Imprimerie de L. N. FRANTIN, Imprimeur du Roi. 1777.

C. SALLUSTII CRISPI

HISTORIARUM

FRAGMENTA.

AVERTISSEMENT
DE L'IMPRIMEUR.

M. le Président de Brosses s'étoit proposé d'ajouter à son Salluste françois un quatrieme volume en latin, & il s'occupoit à y mettre la derniere main, lorsqu'il a été enlevé à la République des Lettres. Après sa mort, ses manuscrits nous ont été remis, & nous nous disposions à les imprimer en entier, pour suivre ses intentions & pour satisfaire le Public, qui paroissoit desirer que l'Ouvrage de M. de Brosses ne restât pas imparfait. Nous avions annoncé notre projet dans un Prospectus. *Des obstacles imprévus en ont d'abord suspendu l'exécution ; & nous nous sommes ensuite déterminés à l'abandonner, par des motifs dont nous croyons devoir rendre compte.*

Des personnes éclairées nous ont fait observer que l'Ouvrage latin, quoique plein de recherches très-savantes, étoit en quelque sorte étranger à l'édition françoise ; & qu'en nous bornant à imprimer la partie de cet Ouvrage qui étoit nécessaire pour compléter le Salluste françois, nous remplirions l'essentiel des vues de M. de Brosses, & qu'en même temps nous nous conformerions au goût du Public, qui n'a pas aujourd'hui, pour les livres d'érudition écrits en latin, le même empressement qu'au siecle des Lambins & des Murets.

Le quatrieme volume que M. de Brosses se proposoit de donner, devoit contenir, 1°. le texte latin de Salluste ; 2°. des remarques critiques sur ce texte, tirées en grande partie des anciens Grammairiens ou Scholiastes qui ont cité des passages de Salluste ; 3°. les fragmens de l'Histoire de Salluste, avec des supplémens formés du texte même des Historiens contemporains.

D'abord il nous a paru inutile de réimprimer le texte latin ; nous en avons d'excellentes éditions, très-correctes : nous renvoyons en particulier à celle de M. Philippe, imprimée chez Barbou en 1774. Il est vrai que M. de Brosses avoit fait quelques changemens au texte, d'après les manuscrits qu'il avoit consultés en Italie ; mais outre que ces corrections sont peu importantes, il n'a cité aucun manuscrit en particulier qui les autorisât ; ou s'il l'a fait, nous n'avons pas trouvé dans ses papiers cette partie de son Ouvrage.

Pour ce qui est des notes ou remarques, on nous a fait observer que M. de Brosses avoit enrichi son édition françoise de toutes celles qui sont véritablement intéressantes ; & que les autres qu'il a tirées des anciens Grammairiens,

(*afin, comme il le dit dans sa Préface, de donner à Salluste l'avantage qu'ont Virgile, Horace & Juvenal, d'avoir des Scholiastes originaux dans leur propre langue*) *n'ont guere, de l'aveu même de M. de Brosses, d'autre mérite que l'antiquité, & ne feroient pas fort accueillies dans notre siecle. Au reste, si quelque Lecteur étoit curieux de notes grammaticales, il peut recourir à l'édition d'Havercamp en deux volumes in-4°. où on ne les a pas épargnées.*

Reste enfin l'Histoire rétablie, ou les fragmens avec des supplémens tirés des Historiens contemporains. C'est en françois la partie de l'Ouvrage de M. de Brosses la plus intéressante : mais il a paru peu nécessaire de redire en latin ce qui est déjà très-bien dit en françois; d'autant plus que dans l'Ouvrage que M. de Brosses a laissé, les supplémens, formés de passages d'Historiens contemporains, ne sont pas même une narration suivie; ce sont des fragmens qui servent de supplément à d'autres fragmens. M. de Brosses ne s'étoit déterminé à ce travail que pour avoir occasion de mettre en entier sous les yeux de ses Lecteurs, les passages des Historiens anciens dont il s'étoit servi pour former sa narration françoise : mais ces passages sont indiqués dans l'édition françoise, & le Lecteur peut, s'il le juge à propos, recourir aux originaux.

Ces motifs & le desir d'épargner des frais aux Acquéreurs, nous ont déterminés à n'imprimer que ce qui est nécessaire pour compléter l'édition françoise, & qui ne se trouve point ailleurs, & à le placer à la suite du troisieme volume, qui est moins considérable que les autres.

Les pièces que nous imprimons sont : 1°. la suite des fragmens, selon l'ordre dans lequel ils sont rapportés & traduits dans l'Histoire rétablie en françois. M. de Brosses en a rassemblé un grand nombre, qui ne se trouvent dans aucune édition de Salluste; & tous ensemble forment une partie considérable & curieuse de l'Ouvrage de Salluste, que nous avons perdu.

2°. Une table numérique de ces mêmes fragmens. M. de Brosses les avoit d'abord rangés suivant l'ancienneté des Grammairiens qui les citent, & c'est ainsi qu'ils sont chiffrés dans l'édition françoise. La table que nous donnons les présente dans cet ordre. Elle a trois colonnes : dans la premiere, sont les premiers mots de chaque fragment; dans la seconde on a placé le nom & le chapitre de l'ancien Auteur qui l'a fourni; la troisieme contient un petit sommaire indicatif du fait dont il s'agit, & de l'endroit de l'Histoire dont il fait partie. Par ce moyen le Lecteur aura la facilité de recourir quand il voudra au texte latin; & si dans la suite on venoit à trouver quelque fragment de Salluste, il sera aisé de voir si M. de Brosses en avoit eu connoissance.

C. SALLUSTII CRISPI
HISTORIARUM
FRAGMENTA,
Ut in editione gallicâ ordinantur.

LIBER PRIMUS.

	Tom. I. edit. gall.
Res populi Romani M. Lepido, Q. Catulo Coss. ac deindè militiæ & domi gestas composui. *frag. 568.*	pag. 247.
Maxumis Ducibus, fortibus strenuisque Ministris. *frag. 479.*	248.
Neque me diversa pars in civilibus armis movit à vero. *frag. 480.*	249.
Cato Romani generis disertissumus multa paucis absolvit. *frag. 77.*	*Ibid.*
Fannius verò veritatem. *frag. 78.*	252.
Nos in tantâ doctissumorum hominum copiâ. *frag. 204.*	253.
Nihil tam necessarium aut magis cum curâ dicendum, quàm quod in manibus est. *frag. 17.*	*Ibid.*
Recens scripsi. *frag. 466.*	*Ibid.*
Nobis primæ dissensiones vitio humani ingenii evenere, quod inquies atque indomitum semper in certamine libertatis, aut gloriæ, aut dominationis agit. *frag. 589.*	255.
Malè jam adsuetum ad omnis vis controversiarum. *frag. 601.*	*Ibid.*
Nam à primordio urbis ad bellum Persi Macedonicum. *frag. 651.*	256.
At discordia, & avaritia, atque ambitio, & cetera secundis rebus oriri sueta mala, post Carthaginis exscidium maxumè aucta sunt. Nam injuriæ validiorum, & ob eas discessio plebis à patribus, aliæque dissensiones domi fuere jam inde à principio: neque amplius quàm regibus exactis, dum metus à Tarquinio & bellum grave cum Etruria positum est, æquo & modesto jure agitatum: dein servili imperio patres plebem exercere, de vita atque tergo, regio more consulere: agro pellere, &	258.

ceteris expertibus, soli in imperio agere. Quibus sævitiis, & maxumè fœnoris onere oppressa plebes, cum assiduis bellis tributum simul & militiam toleraret, armata montem sacrum atque Aventinum insedit. Tumque Tribunos plebis & alia sibi jura paravit. Discordiarum & certaminis utrimque finis fuit secundum bellum Punicum. *frag.* 50, 51, 52, 54, 55, 58.

pag. 260. Optumis autem moribus & maxumâ concordiâ egit Populus R. inter secundum atque postremum bellum Carthaginiense. *frag.* 49, 57.

262. Postquam, remoto metu punico, simultates exercere vacuum fuit, plurimæ turbæ, seditiones, & ad postremum bella civilia orta sunt: dum pauci potentes, quorum in gratia plerique concesserant, sub honesto patrum aut plebis nomine, dominationes adfectabant, bonique & mali cives adpellati, non ob merita in rempublicam, omnibus pariter corruptis, sed uti quisque locupletissumus & injuria validior, quia præsentia defendebat, pro bono ducebatur. Ex quo tempore majorum mores non paullatim, ut antea, sed torrentis modo præcipitati: adeo juventus luxu atque avaritia corrupta est; uti meritò dicatur genitos esse, qui neque ipsi habere possent res familiares, neque alios pati. *frag.* 33, 53, 56.

266. Res Romana plurimùm imperio valuit. Serv. Sulpitio & Marco Marcello Coss. omnes galliæ, cis rhenum atque inter mare nostrum atque oceanum nisi quæ à paludibus inviæ fuere, perdomitæ. *frag.* 48, 79.

267. A Graccho graves seditiones ortæ. *frag.* 59.

Ibid. Quæ causa fuerat novandis rebus. *frag.* 245.

Ibid. Ita fiducia quam argumentis purgatiores dimittuntur. *frag.* 124.

Ibid. Quiquidem mos uti tabes in urbem conjectus. *frag.* 355.

270. Sanctus aliter & ingenio validus. *frag.* 456.

273. Vespera. *frag.* 467.

Ibid. Simulans sibi alvum purgari. *frag.* 665.

275. Tantum antiquitatis curæque majoribus pro gente italicâ fuit. *frag.* 153.

276. Dum paullatim suis invicem subveniunt, omnes in bellum acti sunt. *frag.* 315.

Ibid. Militiæ peritus. *frag.* 504.

286. Militiæ peritus. *Id.*

287. Et Metello procul agente, longa spes auxiliorum. *frag.* 306.

Ibid. Bellum quibus conditionibus posset desineret. *frag.* 140.

Cum aræ & alia Diis facrata fupplicum fanguine fœdarentur. *frag. 214.* pag. 289.
Cujus adverfa voluntate colloquio militibus permiffo, corruptio facta paucorum & exercitus Sullæ datus eft. *frag. 99.* 302.
Non repugnantibus modo, fed ne deditis quidem A. B. C. M. (*i-e. atrocis belli clades metuentibus*). *frag. 119.* 303.
Equis & armis decoribus cultus. *frag. 594.* 306.
Quibus de caufis Sullam in victoriâ Dictatorem equo defcendere, fibi uni adfurgere de fellâ, caput aperire folitum. *frag. 383.* 307.
Apud præneste locatus. *frag. 650.* 308.
Et Marius victus duplicaverat bellum. *frag. 137.* 312.
Genua patrum advolvuntur. *frag. 186.* *Ibid.*
Ea cogentes non coactos, fceleftos magis quàm miferos diftringi. *frag. 114.* 314.
Confilii æger. *frag. 546.* 317.
Cùm fracta priùs crura per artus expiraret. *frag. 661.* 323.
Carbo turpi formidine Italiam atque exercitum deferuit. *frag. 212.* 328.
Simulans fibi alvum purgari. *frag. 201.* 329.
Curubis. *frag. 556.* 331.
Id bellum excitabat metus Pompeii victoris hiempfalem in regnum reftituentis. *frag. 32.* 332.
Nam Sullam Confulem de reditu ejus legem ferentem ex compofito Tribunus plebis C. Herennius prohibuerat. *frag. 35.* 334.
Ut actione defifteret. *frag. 488.* 337.
Nam Sullæ dominationem audebat. *frag. 126.* 338.
Clementia & probitas veftra, Quirites, quibus per ceteras gentis maxumi & clari eftis, plurimùm timoris mihi faciunt advorsùs tyrannidem L. Sullæ: ne, aut ipfi nefanda quæ æftumatis, ea parum credendo de aliis, circumveniamini; præfertim cum illi fpes omnis in fcelere atque perfidia fit; neque fe aliter tutum putet, quàm fi pejor atque inteftabilior metu veftro fuerit, quo captivis libertatis curam miferia eximat: aut, fi provideritis, in tutandis periculis magis quàm in ulcifcendo teneamini. Satellites quidem ejus, homines maxumi nominis, non minùs optumis majorum exemplis, nequeo fatis mirari, dominationis in vos fervitium fuum mercedem dant; & utrumque per injuriam malunt, quàm optumo jure libere agere. Præclara Brutorum, atque Æmiliorum, & Lutatiorum proles, geniti ad ea quæ majores virtute peperere fubvertunda! Nam quid à Pyrrho, Hannibale, Philippoque, & Antiocho 340.

defensum est aliud, quàm libertas, & suæ cuique sedes; neu cui, nisi legibus, pareremus? quæ cuncta sævus iste Romulus, quasi ab externis rapta, tenet: non tot exercituum clade, neque Consulis & aliorum Principum, quos fortuna belli consumpserat, satiatus; sed tum crudelior, cùm plerosque secundæ res in miserationem ex ira vertunt. Quin solus omnium, post memoriam hominum, supplicia in postfuturos composuit, quis priùs injuria quàm vita certa esset: pravissumeque per sceleris immanitatem adhuc tutus furit; dum vos, metu gravioris servitii, à repetunda libertate terremini. Agendum atque obviam eundum est, Quirites, ne spolia vestra penès illum sint; non prolatandum, neque votis paranda auxilia: nisi fortè speratis, per tædium jam aut pudorem tyrannidis, esse eum per scelus occupata periculosiùs dimissurum. At ille eo processit, uti nihil gloriosum nisi tutum, & omnia retinendæ dominationis honesta existumet. Itaque illa quies & otium cum libertate, quæ multi probi potiùs, quàm laborem cum honoribus, capessebant nulla sunt. Hac tempestate serviundum, aut imperitandum: habendus metus est, aut faciundus, Quirites. Nam quid ultra? quæve humana superant, aut divina impolluta sunt? populus Romanus, paullò ante gentium moderator, exsutus imperio, gloria, jure, agitandi inops, despectusque, ne servilia quidem alimenta reliqua habet. Sociorum & Latii magna vis, civitate, pro multis & egregiis factis à vobis data, per unum prohibentur; & plebis innoxiæ patrias sedes occupavere pauci satellites, mercedem scelerum. Leges, judicia, ærarium, provinciæ, reges, penès unum; denique necis civium, & vitæ licentia. Simul humanas hostias vidistis, & sepulchra infecta sanguine civili. Estne viris reliqui aliud, quàm solvere injuriam, aut mori per virtutem? quoniam quidem unum omnibus finem natura vel ferro septis statuit: neque quisquam extremam necessitatem, nihil ausus, nisi muliebri ingenio, exspectat. Verum ego seditiosus, uti Sulla ait, qui præmia turbarum queror; & bellum cupiens, quia jura pacis repeto. Scilicet, quia non aliter salvi satisque tuti in imperio eritis, nisi Vettius Picens, Scriba Cornelius, aliena benè parata prodegerint: nisi approbaveritis omnis proscriptiones innoxiorum, ob divitias; cruciatus virorum illustrium; vastam urbem fuga & cædibus; bona civium miserorum, quasi Cimbricam prædam, venum aut dono datam. At objectat mihi possessiones ex bonis proscriptorum: quòd quidem scelerum illius vel

maxumum eſt, non me, neque quemquam omnium ſatis tutum fuiſſe, ſi rectè faceremus. Atque illa quæ tum formidine mercatus ſum, precio ſoluto; jure, dominis tamen reſtituo; neque pati conſilium eſt, ullam ex civibus prædam eſſe. Satis illa fuerint, quæ rabie contracta toleravimus, manus conferentes inter ſe Romanos exercitus, & arma ab externis in noſmet verſa. Scelerum & contumeliarum omnium finis ſit. Quorum adeo Sullam non pœnitet, ut & facta in gloria numeret; &, ſi liceat, avidiùs fecerit. Neque jam quid exiſtumetis de illo, ſed quantum vos audeatis, vereor: ne alius alium principem exſpectantes, ante capiamini; non opibus ejus, quæ futiles & corruptæ ſunt, ſed veſtra ſocordia, quam captum ire licet, & quam audeat, tam videri felicem. Nam præter ſatellites commaculatos, quis eadem vult? aut quis non omnia mutata, præter victoriam? ſcilicet milites: quorum ſanguine, Tarrulæ Scyrroque, peſſumis ſervorum, divitiæ partæ ſunt? An, quibus prælatus in magiſtratibus capiundis Fuſidius, ancilla turpis, honorum omnium dehoneſtamentum? Itaque maxumam mihi fiduciam parit victor exercitus, cui per tot vulnera & labores, nihil, præter tyrannum, quæſitum eſt. Niſi fortè tribunitiam poteſtatem everſum profecti ſunt per arma, conditam à majoribus ſuis: utique jura & judicia ſibimet extorquerent: egregia ſcilicet mercede, cùm relegati in paludes & ſilvam, contumeliam atque invidiam ſuam, præmia penès paucos intelligerent. Quare igitur tanto agmine atque animis incedit? quia ſecundæ res mirè ſunt vitiis obtentui; quibus labefactatis, quam formidatus antea eſt, tam contemnetur: niſi fortè ſpecie concordiæ & pacis, quæ ſceleri & parricidio ſuo nomina indidit. Neque aliter populo eſſe belli finem, ait, niſi maneat expulſa agris plebes; præda civilis acerbiſſuma; jus, judiciumque omnium rerum penes ſe, quod populi Romani fuit. Quæ, ſi vobis pax & concordia intelleguntur, maxuma turbamenta reipub. atque exitia probate: annuite legibus impoſitis: accipite otium cum ſervitio: & tradite exemplum poſteris ad populum Romanum ſuimet ſanguinis cæde circumveniundum. Mihi, quamquam per hoc ſummum imperium ſatis quæſitum erat nomini majorum, dignitati, atque etiam præſidio; tamen non fuit conſilium privatas opes facere; potiorque viſa eſt periculoſa libertas, quieto ſervitio. Quæ ſi probatis, adeſte Quirites, & benè juvantibus

Diis, M. Æmilium Consulem, ducem & auctorem sequimini ad recipiundam libertatem. *frag. 1.*

pag. 350. Igitur venditis proscriptorum bonis aut dilargitis. *frag. 608.*

358. Septimium neque animo, neque linguâ satis compotem. *frag. 106.*

363. Tartessum Hispaniæ Civitatem quam nunc Tyrii, mutato nomine, Gadir habent. *frag. 97.*

367. Societatisque nostræ fœderibus junxit æternis. *frag. 48.*

368. Antequam diceretur sententia præmissis rationibus. *frag. 289.*

371. Vespera. *frag. 467.*

373. Nec juvenis libidines refrænavit ab inopiâ, nec ab ætate senex; verùm Leges connubiales & sumptuarias tulit civibus, cum ipse amoribus & adulteriis indulgeret. *frag. 26.*

375. Neque est defessus dominationum Sulla. *frag. 127.*

377. Vespera. *frag. 467.*

Ibid. Illuminantis forum. *frag. 377.*

378. Philippus qui ætate & consilio cæteros anteibat. *frag. 279.*

Ibid. Nam tertia tunc erat & sublima nebula cœlum obscurabat. *frag. 412.*

381. Ea paucis quibus peritia & verum ingenium est abnuentibus. *frag. 319.*

382. Sanè bonus eâ tempestate contra pericula & ambitionem. *frag. 176.*

383. Æquè est defensus dominationem Sullæ. *frag. 127.*

Ibid. Inter arma civilia æqui bonique famas petiit. *frag. 18.*

390. Quietam à bellis civitatem. *frag. 482.*

391. Multos à pueritiâ bonos insultavit. *frag. 96.*

393. Uti Lepidus & Catulus decretis exercitibus maturrimè proficiscerentur. *frag. 461.*

Ibid. Magna vis hominum convenerat agris pulsa aut civitate ejecta. *frag. 182.*

Ibid. Nullo certo exilio vagabantur. *frag. 166.*

396. . . . . . . Ne inrumiendi po . . . . . sublicibus cavata . . . . . . sent. *frag. 354.*

398. Argentum mutuum arcessivit. *frag. 624.*

Ibid. Exercitum argento fecit. *frag. 19.*

Ibid. Quin Lenones & Vinarii Laniique quorum præterea vulgus in dies usum habet pretio compositi. *frag. 386.*

399. Tunc verò & posci. Dum cæteri ejusdem causâ Ducem Senatûs rati, maximo gaudio bellum irritare. *frag. 358.*

Urbe patriâque extorres. *frag. 486.* pag. 399.
Prudens omnium quæ Senatus censuerat. *frag. 483.* 400.
Togam paludamento mutavit. *frag. 679.* *Ibid.*
Apud mutinam. *frag. 643.* *Ibid.*
Cui nisi pariter obviam iretur. *frag. 93.* *Ibid.*
Non pœniturum. *frag. 13.* 401.
Quæ pacta in conventione non præstitisset. *frag. 98.* *Ibid.*
Ergo Senati decreto serviendumne sit. *frag. 88.* *Ibid.*
Sanctus aliter & ingenio validus. *frag. 456.* 403.
Avidior modo properandi factus. *frag. 490.* *Ibid.*
Lepidum pœnitentem consilii. *frag. 469.* 404.
Igitur Legiones pridiè in monte positas arcessivit. *frag. 626.* *Ibid.*
In ore gentibus agens, populo, civitati. *frag. 104.* *Ibid.*
Pressi undique multitudine. *frag. 105.* *Ibid.*
Et ei magnâ voce vehementer gratulabantur. *frag. 92.* 405.
Idem fecere Octavius & Q. Cæpio sine gravi cujusquam expectatione, neque sanè ambiti publici. *frag. 244. bis.* 407.

Maxume vellem, P. C. remp. quietam esse, aut in periculis à promtissumo quoque defendi; denique prava incepta consultoribus noxæ esse. Sed contra, seditionibus omnia turbata sunt, & ab iis, quos prohibere magis decebat: postremò, quæ pessumi & stultissumi decrevere, ea bonis & sapientibus faciunda sunt. Nam bellum, atque arma, quamquam vobis invisa, tamen, quia Lepido placent, sumenda sunt. Nisi fortè cui pacem præstare, & bellum pati consilium est. Prô, Dii boni, qui hanc urbem omissa cura adhuc regitis; M. Æmilius, omnium flagitiosorum postremus, qui pejor, an ignavior sit, deliberari non potest, exercitum opprimundæ libertatis habet, & se è contemto metuendum effecit: vos mussantes, & retractantes verbis & vatum carminibus, pacem optatis magis, quàm defenditis: neque intelligitis, mollitia decretorum vobis dignitatem, illi metum detrahi. Atque id jure; quoniam ex rapinis consulatum, ob seditionem provinciam cum exercitu adeptus est. Quid ille ob benefacta cepisset, cujus sceleribus tanta præmia tribuistis? At scilicet, ii, qui, ad postremum usque, legatos, pacem, concordiam, & alia hujuscemodi decreverunt, gratiam ab eo peperêre. Immò despecti & indigni rep. habiti, prædæ loco æstumantur: quippe metu pacem repetentes, quo habitam amiserant. Equidem à principio, cùm Etruriam 412.

conjurare, proscriptos accersiri, largitionibus rempubl. lacerari videbam, maturandum putabam & Catuli consilia, cum paucis secutus sum. Ceterum illi, qui gentis Æmiliæ benefacta extollebant, & ignoscendo populi Romani magnitudinem auxisse, nusquam etiam tum Lepidum progressum videbant; cùm privata arma opprimundæ libertatis cepisset, sibi quisque opes aut patrocinia quærendo, consilium publicum corruperunt. At tum erat Lepidus latro cum calonibus & paucis sicariis; quorum nemo non diurna mercede vitam mutaverit: nunc est Proconsul cum imperio, non emto, sed dato à vobis; cum legatis adhuc jure parentibus: & ad eum concurrêre homines omnium ordinum corruptissumi; flagrantes inopia & cupidinibus, scelerum conscientia exagitati; quibus quies in seditionibus, in pace turbæ sunt: hi tumultum ex tumultu, bellum ex bello serunt; Saturnini olim, post Sulpicii, dein Marii Damasippique, nunc Lepidi satellites. Præterea Etruria, atque omnes reliquiæ belli arrectæ: Hispaniæ armis sollicitatæ: Mithridates in latere vectigalium nostrorum, quibus adhuc sustentamur, diem bello circumspicit: quin, præter idoneum ducem, nihil abest ad subvertundum imperium. Quod ego vos oro atque obsecro, P. C. ut animadvortatis; neu patiamini licentiam scelerum, quasi rabiem, ad integros contactu procedere. Nam, ubi malos præmia sequuntur, haud facile quisquam gratuito bonus est. An exspectatis dum, exercitu rursus admoto, ferro atque flamma urbem invadat? quod multò propiùs est ab eo, quo agitat, statu, quam ex pace & concordia ad arma civilia: quæ ille advorsum divina & humana omnia cepit, non pro sua, aut quorum simulat injuria, sed legum ac libertatis subvertundæ. Angitur enim, ac laceratur animi cupidine & noxarum metu, expers consilii, inquies; hæc atque illa tentans, metuit otium, odit bellum; luxu atque licentia carendum videt, atque interim abutitur vestra socordia. Neque mihi satis consilii, metum, an ignaviam, an dementiam eam adpellem: qui videmini intenta mala, quasi fulmen, optare, se quisque ne attingat; sed prohibere, ne conari quidem. Et quæso considerate, quam conversa rerum natura sit. Antea malum publicum occultè, auxilia palam instruebantur, & eo boni malos facilè anteibant; nunc pax & concordia disturbantur palam; defenduntur occultè. Quibus illa placent, in armis sunt: vos in metu. Quid exspectatis? nisi fortè pudet, aut piget rectè facere. An Lepidi mandata animos movent? qui placere ait, sua cuique reddi; & aliena

aliena tenet: belli jura rescindi; cum ipse armis cogat: civitatem confirmari, qui ademtam negat: concordiæ gratiâ plebi tribuniciam potestatem restitui, ex qua omnes discordiæ accensæ. Pessume omnium atque impudentissume, tibine egestas civium, & luctus curæ sunt, cui nihil est domi, nisi armis partum, aut per injuriam? alterum consulatum petis, quasi primum reddideris: bello concordiam quæris, quo parta disturbatur: nostri proditor, istis invidus, hostis omnium bonorum. Ut te neque hominum, neque Deorum pudet, quos perfidiâ, aut perjurio violasti! Qui, quando talis es, maneas in sententia, & retineas arma, te hortor: neu prolatandis seditionibus, inquies ipse, nos in solicitudine retineas. Neque te provinciæ, neque leges, neque Dii penates civem patiuntur. Perge, qua cœpisti, ut quam maturrumè merita invenias. Vos autem, P. C. quousque cunctando remp. intutam patiemini, & verbis arma tentabitis? Delectus advorsum vos habiti, pecuniæ publicè & privatim extortæ, præsidia deducta atque imposita; ex lubidine leges imperantur; cum interim vos legatos & decreta paratis. Et quanto, me herculè, avidius pacem petieritis, tantò bellum acrius erit; cum intelleget, se metu magis, quàm æquo & bono sustentatum. Nam qui turbas & cædem civium odisse ait, & ob id, armato Lepido, vos inermes retinet; quæ victis toleranda sunt, ea, cum facere possitis, patiamini potiùs censet. Ita illi à vobis pacem, vobis ab illo bellum suadet. Hæc si placent; si tanta torpedo animos oppressit, ut obliti scelerum Cinnæ, cujus in urbem reditu, decus atque ordines omnes interierunt, nihilominus vos, atque conjuges, & liberos, Lepido permissuri sitis; quid opus decretis? quid auxilio Catuli? quin is & alii boni remp. frustra curant. Agite uti lubet; parate vobis Cethegi, atque alia proditorum patrocinia, qui rapinas & incendia instaurare cupiunt, & rursus advorsum Deos penates manus armare. Sin libertas & bella magis placent; decernite digna nomine, & augete ingenium viris fortibus. Adest novus exercitus, & ad hoc, coloniæ veterum militum, nobilitas omnis, duces optumi; fortuna meliores sequitur. Jam illa, quæ collecta sunt socordia nostra, dilabentur. Quare ita censeo: quoniam Lepidus exercitum privato consilio paratum, cum pessumis, & hostibus reipub. contra hujus ordinis auctoritatem ad urbem ducit; ut Appius Claudius interrex cum Q. Catulo Proconsule, & ceteris, quibus imperium est, urbi præsidio sint: operamque dent, ne quid resp. detrimenti capiat. *frag.* 2.

pag. 419. Apud Mutinam. *frag. 643.*

423. Cosa. *frag. 290.*

Ibid. Dubium an insula sit, quòd euri atque austri superjactis fluctibus circumlavit. *frag. 419.*

424. Tyrannumque & Cinnam appellantes. *frag. 167.*

Ibid. Incruento exercitu victoriam reportare. *frag. 304.*

Ibid. Locum editiorem quam victoribus decebat. *frag. 268.*

426. Curionem quæsivit ut adolescentior & populi suffragiis integer, ætati concederet mamerci. *frag. 627.*

427. Feroces Dalmatas. *frag. 45.*

429. Itaque Servilius ægrotum Tarenti Collegam prior transgressus. *frag. 639.*

430. Gens rarò egressa finis suos. *frag. 219.*

431. Eam deditionem Senatus per Nuncios Orestis cognitam approbat. *frag. 599.*

Ibid. Ænum & maroneam, & viam militarem. *frag. 220.*

LIBER SECUNDUS.

pag. 435. M. Lepido cum omnibus copiis Italiâ pulso, segnior neque minùs gravis, sed multiplex cura patres exercebat. *frag. 80.*

Ibid. Quippè vastâ Italiâ rapinis, fugâ, cædibus. *frag. 266.*

Ibid. Ardebat omnis Hispania citerior. *frag. 81.*

Ibid. Maxumèque ferocia Regis Mithridatis in tempore bellaturi. *frag. 128.*

437. Magnâ gloriâ Tribunus militum Tito Didio imperante, magno usu bello marsico, paratu militum & armorum fuit: multaque tum ductu ejus curata, primo per ignobilitatem, deindè per invidiam proscriptorum celata sunt. Cominùs faciem suam ostentabat aliquot advorsis cicatricibus & effosso oculo. Quo ille dehonestamento corporis maxumè lætabatur; neque illis anxius, quia reliqua gloriosiùs retinebat. *frag. 31.*

443. Hispaniam maturavit occupare. *frag. 27. ex Plutarc.*

444. Cùm Sertorius neque erumpere tam levi copiâ, navibus fugam maturabat. *frag. 215, 485.*

445. Ad hoc pauca piraticæ adjungit & actuaria navigia. *frag. 426.*

Ibid. Neque jam sustineri poterat, immensum aucto mari & vento gliscenti. *frag. 357.*

Tarteſſum Hiſpaniæ civitatem quam nunc Tyrii, mutato nomine, Gadir habent. *frag. 588.* pag. 446.

Ibi anxius animi atque incertus. *frag. 489.* *Ibid.*

Traditur fugam in longinqua oceani agitaviſſe. *frag. 218.* cujus duas inſulas proxumas inter ſe & decem millia ſtadiûm procul à gadibus ſitas conſtabat ſuopte ingenio alimenta mortalibus gignere. *frag. 416, 339.* *Ibid.*

Inſulæ fortunatæ. *frag. 254.* *Ibid.*

Et pœni ferunt adverſus A. N. C. M. (*i-e. Africam nanciſci contrà meridiem.*) *frag. 122.* *Ibid.*

Et inclutæ Homeri carminibus. *frag. 254.* 447.

Maurique vanum genus, ut alia Africæ, contendebant Antipodes ultrà Æthiopiam cultu Perſarum, juſtos & egregios agero. *frag. 636.* 455.

Rumore primo. *frag. 465.* 462.

Quem ex Mauritaniâ Rex Aſcaliſiphta, proditionis inſimulatum cum cuſtodibus miſerat. *frag. 586.* 463.

Genus armis ferox & ſervitii inſolitum. *frag. 481.* 466.

Itaque Sertorius levi præſidio relicto in Mauretaniâ, nactus obſcuram noctem, æſtu ſecundo, furtim ac celeri rate vitare prælium in tranſgreſſu conatus eſt. *frag. 408.* *Ibid.*

Tranſgreſſos omnis recipit mons bellona præceptus à Luſitanis. *frag. 409.* *Ibid.*

Antequàm regreſſus Sertorius inſtrueret pugnæ ſuos. *frag. 491.* 470.

Ictu eorum qui in flumine ruebant, necabantur. *frag. 108.* 471.

Et mox Fuſidius adveniens cum Legionibus, poſtquàm tantas ſpiras, unum haud facilem pugnantibus vadum, cuncta hoſti quàm ſuis opportuniora videt. *frag. 381.* *Ibid.*

Suos equites hortatus vado tranſmittit. *frag. 492.* *Ibid.*

Luſitaniæ gravem civitatem. *frag. 317.* 472.

Genus militum ſuetum à pueritiâ latrociniis. *frag. 487.* *Ibid.*

Sardinia in africo mari facie veſtigii humani in orientem quam in occidentem latior prominet. *frag. 39 & 359*; indè Ichnuſa appellata. *frag. 43.* Ichnuſam quod formam habeat veſtigii humani. *frag. 42. ex Pauſ.* 474.

Trojanorum tempore, invadendarum terrarum cauſâ, fuerat navigatio. *frag. 185.* 475.

Sardis Hercule procreatus cum magnâ multitudine à Lybiâ profectus, inſulam occupavit, & ex ſuo vocabulo inſulæ nomen indidit. *frag. 670.* *Ibid.*

pag. 476. Apollinis filio & Cyrenes. *frag. 553.*

477. Ariſtæus poſt laniatum à canibus Actæonem filium, matris inſtinctu Thebas reliquit & Coam inſulam tenuit primo adhuc hominibus vacuam: poſt, eâ relictâ, cum dædalo ad Sardiniam tranſitum fecit. *frag. 65 & 145.*

478. Dædalum ex Siciliâ profectum cum Minois fugeret iram atque opes. *frag. 602.*

Ibid. Dædalus primò Sardiniam poſt delatus eſt cumas. *frag. 255.*

479. Geryonis. *frag. 264.*

480. Mox Ariſtæum regnando his proxumnm afferunt in urbe Caralis, quam condiderat ipſe, conjuncto populo utriuſque ſanguinis, ſejuges uſque ad ſe gentes ad unum morem conjugaſſe, imperium ex inſolentiâ nihil aſpernatas. *frag. 43 bis.*

Ibid. Multi poſt excidium Trojæ, orbis diverſa tenuere, Capys Campaniam, Helenus Epirum, Antenor Venetiam, alii Sardiniam. *frag. 179 & 185.*

481. Terra patet in longitudine millia CXL. latitudine XL. *frag. 671.*

489. In eâ neque ſerpens gignitur, neque lupus, ſed ſolifuga tantùm, animal exiguum, hominibus pernicioſum. Venenum ibi quoque non naſcitur, niſi herba quæ Sardoa dicitur, apiaſtro ſimilis, quæ comeſa ora rictus dolore contrahit & quaſi ridentes interimit. *frag. 141 & 671.*

492. Sed ipſi ferunt taurum ex grege quem propè littora regebat Corſa nomine Ligus mulier, cùm tranſnatare ſolitum, atque per intervalla corpore aucto remeare videret, cupiens ſcire incognita ſibi pabula, taurum à ceteris digredientem uſque ad inſulam navigio profecuta eſt. Cujus regreſſu inſulæ fertilitatem cognoſcentes Ligures, ratibus eo profecti ſunt, eamque nomine auctoris & ducis appellaverunt. *frag. 603 & 672.*

495. Ne illa tauro parta ſit. *frag. 89.*

Ibid. Genus militum ſuetum à pueritiâ latrociniis, *frag. 487.*

496. Nihil ob tantam mercedem abnuiturum. *frag. 484.*

Ibid. Inſanum aliter ſuâ ſententiâ atque aliarum mulierum. *frag. 457.*

Ibid. Sic verò quaſi formidine adtonitus, neque animo, neque auribus, aut linguâ competere. *frag. 389.*

497. Lepidum pœnitentem conſilii. *frag. 469.*

Ibid. Tharros. *frag. 560.*

Ibid. Poſtremo ipſos colonos, per miſerias & incerta generis humani orare. *frag. 287.*

498. Perpenna, tam paucis profectus, vera eſt æſtimanda. *frag. 320.*

Perrexere in Hispaniam an Sardiniam. *frag.* 324.	pag. 498.
Nisi cùm ira belli desenuisset. *frag.* 619.	500.
Ingens ipse virium atque animi. *frag.* 494.	503.
Eâ continentiâ vir gravis, nec ulla arte cuiquam inferior. *frag.* 493 & 397.	*Ibid.*
Belli sanè sciens. *frag.* 337.	*Ibid.*
Rebus suprà votum fluentibus. *frag.* 207.	*Ibid.*
Et in præliis actu promptus. *frag.* 102.	504.
Noctu, diuque stationes & vigilias tentare. *frag.* 462.	509.
Dum inferior omni viâ grassaretur. *frag.* 73 & 662.	*Ibid.*
Domitium Proconsulem ex Citeriore Hispaniâ, cum omnibus copiis, quas paraverat, arcessivit. *frag.* 623.	*Ibid.*
Occupatusque collis editissimis apud Ilerdam, & cum multa opera circumdata. *frag.* 500.	511.
Dum inférior omni viâ grassaretur. *frag.* 73.	513.
Ac deinde nullâ munitionis aut requie mora processit ad oppidum. *frag.* 606.	*Ibid.*
Quos inter maxumè. *frag.* 468.	*Ibid.*
Consedit in valle virgulta nemorosaque. *frag.* 234.	514.
Equo atque armis insignibus. *frag.* 294.	*Ibid.*
Narbone consilia Gallorum. *frag.* 569.	522.
Ventis per cava terræ citatis, rupti aliquot montes tumulique sedere. *frag.* 668.	524.
Atque hiavit humus multa, vasta & profunda. *frag.* 398.	*Ibid.*
Nam tetra tunc erat, & sublima nebula cœlum obscurabat. *frag.* 412.	*Ibid.*
Nam ex aeris & aquæ corruptione frugibus infectis, gravis etiam animantibus pestilentia coorta est. *frag.* 160.	528.
Primam modo Iapidiam ingressus. *frag.* 159.	529.
Ne simplici quidem morte moriebantur. *frag.* 161.	*Ibid.*
Indè morbi graves ob inediam insolita vescentibus. *frag.* 112.	*Ibid.*
Post reditum eorum quibus Senatus belli Lepidani gratiam fecerat. *frag.* 538.	530.
Octavium mitem & captum pedibus. *frag.* 503.	533.
Quia corpore & lingua percitum & inquietem nomine Histrionis vix sani, Barbulcium appellabant. *frag.* 597.	535.
Caræ insulani populi piraticâ famosi, victi à Minoe. *frag.* 276.	536.

pag. 537. Apud Coricum. *frag. 641.*

538. Illum nautis forum. *frag. 377.*

545. Et fortè in navigando cohors una grandi phaselo vecta à cœteris deerravit, marique placido à duobus prædonum myparonibus circumventa. *frag. 523.*

546. Ostium. *frag. 450.*

547. Immane quantùm animi exarsere. *frag. 365.*

549. Itaque Servilius ægrotum Tarenti Collegam prior transgressus. *frag. 639.*

551. Ille vero portu solvit, postquam sidetarum paronas exarmasset. Rhodiis enim auxilium laturi venerant. *frag. 684.*

Ibid. Ad olympum atque phaselida. *frag. 640.*

552. Lyciæ Pisidiæque agros despectantem. *frag. 184.*

554. Fessus in Pamphiliam se receperat. *frag. 269.*

Ibid. Iter vortit ad Corycum urbem inclutam specu atque nemore, in quo Crocum gignitur. *frag. 376.*

563. Nisi qua flumen lurda tauro monte defluens. *frag. 591.*

Ibid. Saxaque ingentia & axe vinctæ trabes per pronum incitabantur, axibus quæ eminebant, in modum ericii militaris, veruta binum pedum. *frag. 435.*

565. Visuros. *frag. 14.*

Ibid. Ibi triennio frustra trito. *frag. 244.*

566. Parte consumptâ, ad diuturnitatem usus reliqua cadavera fallerent. *frag. 474.*

568. Orion oritur juxtà solis æstivi pulsum. *frag. 253.*

570. Medio diei. *frag. 505.*

571. Saguntinum. *frag. 455.*

Ibid. Belli sanè sciens. *frag. 337.* .... Militiæ peritus. *frag. 504.* .... Id Jovi mandet nostro. *frag. 110.*

572. Queis à Sotorio triplices insidiæ peridoneos saltus positæ erant. *frag. 312.* .... Prima quì fronte venientes acciperet. *frag. 313.*

Ibid. Equi sine rectore exterriti au saucii consternantur. *frag. 611.*

Ibid. Neque se recipere aut instruere prælio quivere. *frag. 629.*

573. Dubitavit acie pars. *frag. 151.*

Ibid. Et properè validam urbem multos dies restantem pugnando vicit. *frag. 421.*

575. Vespera. *frag. 467.*

T. I. ed. gall. pag. 576. & seq. Frag. Titi-Livii, in bibl. vaticanâ repertum, an. 1772.

Noctè tamen insequenti, ipso pervigilante, in eodem loco, alia excitata turris prima luce miraculo hostibus fuit: simul & oppidi turris, quæ maximum propugnaculum fuerat, subrutis fundamentis dehiscere ingentibus rimis; & *turris fultura ardere prop*ius *misso cum* igni cœpit: incendiique simul & ruinæ metu territi contrebienses de muro trepidi effugerunt; &, ut Legati mitterentur ad dedendam urbem ab universâ multitudine conclamatum est. Eadem virtus, quæ inritantes oppugnaverat, victorem placabiliorem fecit. Obsidibus acceptis pecuniæ modicam exegit summam, armaque omnia ademit. Transfugas liberos vivos ad se adduci jussit, & fugitivos, quorum major multitudo erat ipsis, imperavit ut interficerent. Jugulatos de muro dejecerunt. Cum magnâ jacturâ militum quatuor & quadraginta diebus contrebia expugnata, relictoque ibi L. Insteio *qui civitati præesset*, ad Hiberum flumen copias adduxit.

Ibi hibernaculis secundum oppidum, quod castra Ælia vocatur, ædificatis, ipse in castris manebat; interdiu conventum sociarum civitatium in oppido agebat. Arma ut fierent, pro copiis cujusque Populi, per totam Provinciam edixerat: quibus inspectis, referre cetera arma milites jussit, quæ aut itineribus crebris aut oppu*gnationibus trita. Quæ per civitates* facta erant nova, manè per Centuriones divisit *Legionibus:* tum quoque *Hispanos* instruxit armis, vestimentaque *simul militibus divisa, & sti*pendium datum. Fabros *in fodinis montium paraverat*, indeque exciverat: quibus officinabus bitumen *ligni vice fuit in usu;* ratione inita, quid in singulos dies effici posset. Itaque omnia simul instrumenta belli parabantur. Neque materia artificibus, præparatis ante omnibus, in ixogivitum (*lege*) inixo civitatum *st*udio, nec suo quisque operi artifex deerat. Convocatis deinde omnium Populorum Legationibus, *quæ ad Provinciæ securitatem ac gerendum in Hispaniâ bellum pararet; tum etiam quas per Legatos*, quas ipse res *in præliorum discrimine*, quasque in oppugnandis urbibus hostium gessisset, exposuit, & ad reliqua belli cohortatus est; paucis edoctos, quantùm Hispaniæ Provinciæ interesset, suas partes superiores esse. Dimisso deinde conventu, jussis, quæ omnib*us conducerent, quibusque* sibi *possent res servare* suas, *oscam profectus est.*

Principio veris M. Perpernam cum vigenti milibus peditum; equitibus mille quingentis in Ilurcaonum gentem misit, ad tuendam Regionis

ejus maritimam oram; datis præceptis quibus itineribus duceret ad defendendas socias urbes, quas Ponpeius oppugnaret; quibusque ipsum agmen Ponpeii ex insidiis adgrederetur. Eodem tempore & ad Herennuleium, qui in iisdem locis erat, litteras misit, & in alteram Provinciam ad L. Hertuleium præcipiens, quemadmodum bellum administrare vellet; ante omnia ut ita socias civitates tueretur, ne acie cum Metello dimicaret, cui neque auctoritate, neque viribus par esset. . . . . .

Ne ipse quidem Consilium . . . .

Versus . . . .

Neque in . . . .

Surum eum credebat; si traheretur bellum, hosti, cum mare ab tergo Provinciasque omnes in potestate haberet, navibus undique commeatus venturos: ipsi autem, consumptis priore æstate, quæ præparata fuissent, omnium rerum inopiam fore. Perpennam in maritimam regionem sup. . . . . itur. ut ea, quæ integra adhuc ab hostis *vi tuta*ri posset; & si qua occasio detur, incautos per tempus adgressurum. Ipse cum suo exercitu Hiberones & Autalcones progredi statuit, à quibus . . . . mom. (*Ex. Rom.* ageri) cum ab se oppugnarentur Celtib. urbes inploratam e se (*ex Rom.* armis) opem . . . .

Missosque qui itinera exercitui Romano monstrarent . . . .

Æmn. . . . .

Maritimamne oram, ut Ponpeium ab Ilercaonia & Contestania arceat, utraque socia gente; an ad Metellum & Rusitaniam (*leg. Lusitaniam*) se convertat. Hæc secum agitans Sertorius præter Hiberum amnem per pacatos agros quietum exercitum sine ullius noxa duxit. Profectus inde in Bursaonum & Casuantinorum (*leg. Cascantinorum*) & Graccuritanorum fines, evastatis omnibus, proculcatisque segitibus, ad Calagurim Nasicam sociorum urbem benit, (*pro venit*) transgressusque amnem propinqum urbi, ponte facto, castra posuit. Postero die M. Masium Quæstorem in Arvacos & Cerindones misit ad conscribendos ex iis Gentibus milites, frumentumque inde Contrebiam, quæ Leucada appellatur, conportandum; præter quam urbem opportunissimus ex Beronibus transitus erat, in quamcumque regionem ducere exercitum statuisset; & C. Insteium Præfectum equitum, Segoviam & in Vacreorum (*leg. Vacceorum*) gentem ad equitum conquisitionem misit, jussum

cum

cum equitibus Contrebiæ ſeſe operiri. dimiſſis iis ipſe profectus per umconum agrum ducto exercitu in confinio Vironum poſuit caſtra. Poſtero die cum equitibus prægreſſus ad itinera exploranda, juſſo pedite quadrato agmine ſequi, ad Vareiam validiſſimam regionis ejus urbem venit. Haud inopinantibus . . . . advenerat, undique equitibus & ſuæ gentis & Autri*conum* . . . .

Sed Metellus in ulteriore Hiſpania. *frag. 123.* pag. 580.

Incruento exercitu victoriam reportare. *frag. 304.* *Ibid.*

At Sertorius vacuus hieme augere copias. *frag. 334.* *Ibid.*

Hiſpaniam ſibi antiquam patriam eſſe. *frag. 187.* 582.

Exercitum more majorum vertere. *frag. 250.* 583.

Hiſpanis mos eſt ut in bella euntibus juvenibus parentum facta memorentur à matribus. *frag. 291.* *Ibid.*

Neque virgines nuptum à parentibus mittebantur. Sed ipſæ belli promptiſſumos deligebant. *frag. 506.* 585.

Illò profectus vicos caſtellaque incendere, & fugâ cultorum deſerta igni vaſtare; neque elato aut ſecuro eſſe animo metu gentis ad furta belli peridoneæ. *frag. 394.* 586.

Modeſtus ad omnia alia, niſi ad dominationem. *frag. 121.* *Ibid.*

Pompeius cum alacribus ſaltu, cum velocibus curſu, cum validis vecte certabat. Neque enim ille aliter potuiſſet par eſſe Sertorio, niſi ſe & milites frequentibus exercitiis præparaviſſet ad prælia. *frag. 685 & 44.* *Ibid.*

Nova æſtas. *frag. 147.* 589.

Apud latera certos conlocaverat. *frag. 197.* 595.

Medio diei. *frag. 505.* *Ibid.*

Ut ſuſtinere corpora plerique nequeuntes, arma ſua quiſque feſſi ſtantes incumberent. *frag. 508.* *Ibid.*

Juſſu Metelli Cornicines occanuere. *frag. 473.* *Ibid.*

Occurrere duces & prælium accendere, adeo uti Metello in Sagum, Hirtuleio in Brachium tela venirent. *frag. 429.* *Ibid.*

Itineris eorum Metellus per litteras gnarus. *frag. 507.* 596.

Inter læva mænium & dextrum flumen Thuriam quod Valentiam parvo intervallo præterfluit. *frag. 587.* *Ibid.*

Nam procul & diverſis regionibus. *frag. 464.* 597.

Obviam fuere. *frag. 463.* *Ibid.*

Veſpera. *frag. 467.* 598.

pag. 598. Neque inermos è prælio viros quemquam agnoturum. *frag. 239.*

599. Equo atque armis insignibus. *frag. 294.*

Ibid. Castra sine vulnere introitum. *frag. 296.*

602. Inde ortus sermo, percunctantibus utrimque: satin salvæ? quàm grati ducibus suis? quantis familiaribus copiis augerentur? *frag. 103.*

603. Obviam fuere. *frag. 438.*

604. Ut tanta repentè mutatio non sine Deo videretur. *frag. 216.*

Ibid. Saguntium. *frag. 455.*

605. Saguntini fide atque ærumnis incluti per mortalium studium majores, quàm opibus, quippe quis etiam tum semiruta mænia, domus intectæ, parietesque templorum ambusti manus punicas ostentabant. *frag. 7 & 62.*

607. Avidis ita promptisque ducibus, ut Metellus ictu tragulæ sauciaretur. *frag. 405.*

608. Immanè quantùm animi exarsere. *frag. 365.*

Ibid. Quo cupidius in ore ducis se se quisque bonum & strenuum ostentantes. *frag. 293.*

Ibid. Sed Metellus in vulnere. *frag. 87.*

Ibid. Diversa, uti solet, rebus perditis capessunt. Namque alii fiduciâ gnaritatis locorum in occultam fugam sparsi; alii globis eruptionem tentavere. *frag. 364.*

610. Sertorius portis turba morantibus, nullo, ut in terrore solet, generis aut imperii discrimine, per calonum corpora ad medium quasi deinsuper instantium manibus in murum attollitur. *frag. 392.*

618. At Metellus in ulteriorem Hispaniam post annum regressus; magnâ gloriâ concurrentium undique virile & muliebre secus, per vias ac tecta omnium visebatur. Cum Quæstor C. Urbinus aliique, cognitâ voluntate, eum ad cœnam invitaverant; ultra Romanorum, & mortalium etiam morem curabant: exornatis ædibus per aulæa & insignia, scenisque ad ostentationem histrionum fabricatis; simul croco sparsa humus, & alia, in modum templi celeberrumi. Præterea cùm sedenti transenna demissum victoriæ simulacrum cum machinato strepitu tonitruum coronam capiti imponebat: tum venienti, thure quasi Deo supplicabatur. Toga picta plerumque amiculo erat ei accumbenti: epulæ quæsitissumæ: neque per omnem modo Provinciam, sed trans maria, ex Mauritaniâ volucrum & ferarum incognita anteà plura genera: quibus rebus aliquantam partem gloriæ dempserat, maxumè apud veteres & sanctos

viros, superba illa, gravia, indigna R. imperio existumantes. *frag. 70.*

Senectâ jam ætate. *frag. 301.* pag. 619.

Namque his præter solita vitiosis magis æstatibus, cùm per omnem provinciam infœcunditate biennii grave pretium fructibus esset. *frag. 396.* 620.

Multique commeatus interierant insidiis latronum. *frag. 407.* 621.

Eos qui malum publicum clandestinis consiliis comparaverant. *frag. 387.* 622.

Festinantibus in summâ inopiâ patribus. *frag. 101.* *Ibid.*

Quirites, multa mihi pericula domi, militiæ multa advorsa fuere: quorum alia toleravi, partim repuli Deorum auxiliis, & virtute meâ: in quis omnibus, neque animus negotio defuit: neque decretis labos. Malæ, secundæque res, opes, non ingenium, mihi mutabant. At contrà in his miseriis cuncta me cum fortunâ deseruere. Prætereà senectus per se gravis, curam duplicat: cui misero, senectâ jam ætate, ne mortem quidem honestam sperare licet. Nam, si parricida vestri sum & bis genitus hic Deos Penates meos, patriamque, & summum imperium vilia habeo: quis mihi vivo cruciatus satis est, aut quæ pœna mortuo? Cùm omnia memorata apud inferos supplicia scelere meo vici. A primâ adolescentiâ in ore vestro privatus, & in magistratibus egi: qui linguâ, qui consilio meo, qui pecuniâ voluere, usi sunt: neque ego callidam facundiam, neque ingenium ad malefaciundum; exercui: avidissumus privatæ gratiæ maxumas inimicitias pro Republicâ suscepi: qui victus cum illâ simul, cùm egens alienæ opis, plura mala exspectarem; vos, Quirites, rursus mihi patriam, Deos Penates, cum ingenti dignitate dedistis. Pro quibus beneficiis vix satis gratus, si singulis animam, quam nequeo, concesserim. Nam vita & mors jura naturæ sunt: uti sine dedecore cum civibus, famâ & fortunis integer agas, id dono datur atque accipitur. Consules nos fecistis, Quirites, domi bellique impeditissuma rep. Namque Imperatores Hispaniæ stipendium, milites, arma, frumentum poscunt; & id res cogit; quoniam post defectionem sociorum & Sertorii per montis fugam neque manu certare possunt, neque utilia parare. Exercitus in Asiâ Ciliciâque ob nimias opes Mithridatis aluntur: Macedonia plena hostium est: nec minus Italiæ marituma, & provinciarum: cum interim vectigalia parva, & bellis incerta, vix partem sumtuum sustinent: ita classe, qua commeatus vehebatur, minore quàm antea navigamus. Hæc si dolo aut socordiâ nostrâ contracta sunt, agite & uti lubet ita, supplicium sumite: sin communis

fortuna asperior est; quare indigna vobis, nobisque, & Rep. incipitis? Atque ego, cujus ætati mors propior est, non deprecor, si quid ea vobis incommodi demitur; neque mox ingenuo corpori honestius, quam pro vestrâ salute, finem vitæ fecerim. Adsum en C. Cotta Consul, facio, quòd sæpè majores asperis bellis fecere; voveo, dedoque me pro Rep. quam deinde cui mandetis circumspicite. Nam talem honorem bonus nemo volet, cùm fortunæ, & pacis, & belli ab aliis acti, ratio reddenda, aut turpiter moriendum sit. Tantummodò in animis habetote, non me ob scelus, aut avaritiam cæsum, sed volentem pro maxumis beneficiis animam dono dedisse. Per vos igitur, Quirites, & gloriam majorum, tolerate advorsa, & consulite Reip. Multa cura summo imperio inest, multi ingentes labores: quos nequidquam abnuitis, & pacis opulentiam quæritis: cùm omnes provinciæ, regna, maria, terræque aspera, aut fessa bellis sint. *frag. 4.*

pag. 631. Legem in concione tulit repugnante nobilitate, magno populi studio, ut iis qui Tribuni pl. fuissent, alios quoque Magistratus capere liceret. *frag. 8.*

633. Idem fecere Octavius & Q. Cæpio sine gravi cujusquam expectatione, neque sane ambiti publici. *frag. 244 bis.*

634. Maturaverunt exercitum Dyrrachium cogere. *frag. 510.*

636. Curio Vulcanaliorum die ibidem moratus. *frag. 414.*

637. Copiis integra. *frag. 512.*

Ibid. Circumventi, dextera undè ferrum aberat, saxa aut quid tale capiti affigebant. *frag. 511.*

Ibid. Dardania sic dicta à Rege Dardanorum Mida, qui Phrigiam tenuit. *frag. 211.*

640. Germani intectum Rhenonibus corpus tegunt. *frag. 678.* Vestes de pellibus Rhenones vocantur. *frag. 156.*

643. Eodem anno in Macedoniâ C. Curio principio veris cum exercitu profectus in Dardaniam quibus potuit modis dictas pecunias coegit. *frag. 390.*

Ibid. Stobos. *frag. 557.*

LIBER TERTIUS.

bellum sævissimum, cum exercitu optumè merito, quantùm est in vobis, fame, miserrumâ omnium morte, confecistis. Hac in spe populus R. liberos suos ad bellum misit? Hæc sunt præmia pro vulneribus; & totiens ob Remp. fuso sanguine? Fessus scribundo, mittundoque Legatos, omnes opes & spes privatas meas consumsi: cùm interim à vobis per triennium vix annuus sumtus datus est. Per Deos immortales, utrum censetis me vicem ærarii præstare, an exercitum sine frumento & stipendio habere posse? Equidem fateor me ad hoc bellum majore studio, quàm consilio, profectum: quippe qui nomine modo imperii à vobis accepto, diebus quadraginta exercitum paravi; hostisque in cervicibus jam Italiæ agentes ab Alpibus in Hispaniam summovi. Per eas iter aliud, atque Hannibal, nobis opportunius patefeci. Recepi Galliam, Pyrenæum, Laletaniam, ilergetum: & primum impetum Sertorii victoris, novis quidem militibus, & multo paucioribus, sustinui: hiemem que in castris inter sævissumos hostes, non per oppida, neque ex ambitione meâ, egi. Quid dein prælia, aut expeditiones hibernas, oppida excisa, aut recepta enumerem? quandò res plus valent, quàm verba. Castra hostium apud Sucronem capta, & prælium apud flumen Durium, & Dux hostium C. Herennius cum urbe Valentiâ & exercitu deleti, satis clara vobis sunt: pro quis, ô grati Patres, egestatem & famem redditis. Itaque meo & hostium exercitui par conditio est. Namque stipendium neutri datur: victor uterque in Italiam venire potest. Quod ego vos moneo, quæsoque ut animadvortatis; neu cogatis necessitatibus privatim mihi consulere. Hispaniam citeriorem, quæ non ab hostibus tenetur, nos aut Sertorius ad internecionem vastavimus; præter maritumas civitates, quæ ultro nobis sumtui onerique. Gallia superiore anno Metelli exercitum stipendio frumentoque aluit: & nunc malis fructibus ipsa vix agitat. Ego non rem familiarem modo, verùm etiam fidem consumsi. Reliqui vos estis: qui nisi subvenitis, invito & prædicente me, exercitus hinc, & cum eo omne bellum Hispaniæ in Italiam transgredietur. *frag. 3.*

pag. 77. His saltibus occupatis Termestinorum agros invasere, frumentique ex inopiâ gravi satias facta est. *frag. 371.*

78. Nexuit catenæ modo. *frag. 628.*

79. Tum verò Bithini propinquantes jam amnem Tartanium. *frag. 548.*

Ibid. Ruuntque pars magna suismet aut proxumorum telis, cæteri vice pecorum obtruncabantur. *frag. 417.*

alveo undarum vi, multato fæde corpore postremo tamen periere. *frag. 523.*

pag. 105. Quasi par in oppido festinatio & ingens terror erat; ne ex latere nova munimenta madore infirmarentur: nam mænia oppidi stagnabant, redundantibus cloacis adverso æstu maris. *frag. 368.*

107. Quem trans stagnum omnis usque ad flumen. *frag. 333.*

109. Simul eos & cunctos jam inclinatos laxitate loci, plures cohortes, atque omnes, ut in secundâ re, pariter acre invadunt. *frag. 366.*

Ibid. Tum primum visi Romanis cameli. *frag. 28. ex Plutarc.*

110. Morbi graves ob inediam insolita vescentibus. *frag. 112.*

112. Earum aliæ paullulum progressæ, nimiò simul & incerto onere, cùm pavor corpora agitaverat, deprimebantur. *frag. 38.*

Ibid. Tempestatum. *frag. 146.*

113. Simul immanis hominum vis ex locis invasere patentes, cùm & pacis modò effusas. *frag. 184.*

114. Ei voce magnâ gratulabantur. *frag. 91.*

115. Regem aversabantur. *frag. 524.*

116. Omnia sacrata corpora in ratem imposuisse. *frag. 543.*

118. Nihil socordia claudebat. *frag. 95.*

119. Fine inguinum ingrediuntur mare. *frag. 328.*

Ibid. Nam qui enare coacti fuerant icti sæpè ferramentis navium aut vulnerati à suis, aut afflicti alveo undarum vi, multato fædè corpore postremo tamen periere. *frag. 523.*

126. Postquàm egressus angustias. *frag. 518.*

127. Primò incidit fortè per noctem in renunculo piscantis. *frag. 425.*

128. Exaudirique sonus Bacchanaliorum. *frag. 413.*

130. Ventis per cava terræ citatis rupti aliquot montes, tumulique sedere. *frag. 668.*

132. Solis viis. *frag. 130.*

134. At Oppius postquàm orans nihil proficiebat, timidè veste tectum pugionem expedire conatus, à Cottâ Vulscioque impeditur. *frag. 433.*

137. Ad mutandum modò in melius servitium. *frag. 183.*

138. Post defectionem sociorum & Latii. *frag. 109.*

140. Nexuit catenæ modo. *frag. 628.*

141. Atque eos à tergo incurrerunt. *frag. 660.*

Hi

Hi ſunt qui ſecundum pocula & alias res aureas Diis ſacrata inſtrumenta convivio mereantur. *frag. 270.* pag. 141.

Incerta eſt fortitudo dum pendet. *frag. 352.* 142.

Exuant armis equiſque. *frag. 300.* 144.

Repentè incautos agros invaſit. *frag. 158.* *Ibid.*

Hi locorum pergnari & ſoliti nectere ex viminibus vaſa agreſtia, ibi tum quod inopia ſcutorum fuerat, ad eam artem ſe quiſque in formam parmæ equeſtris armabat. *frag. 434.* *Ibid.*

De pecore coria recens detracta quaſi glutino adoleſcebant. *frag. 157.* 145.

Rurſus jumenta nacti ad oppidum ire contendunt. *frag. 388.* *Ibid.*

Ex inſolentiâ avidus maleſaciundi. *frag. 280.* 146.

FRAGMENTUM 325.

Ad amuſſim reſpondens exemplari, quod inter ſchedas Jacobi-Auguſtini de Chevanes, *J. C. Divionenſis, ſummâ fide exſcriptum anno eſt 1728. Vid. not. pag. 146, tom. 1. ed. gall.* *Ibid.*

1.	2
NI IORRERE QVIT PRAETER	IN S CONVERTERENT
S . . . CIEM BELLO NECESSARIO (a)	INTVS MVLTA IAM LVCE
HAVD MVLTO SECVS QVAM	DERANS SOLITA A FVLI
FERRO NOCERI POTERAT AT	ONO ACTAE ET IN CASS
VARINIVS DVM HAEC AGVN	NI ICTVS SI ARIDVM
TVR A FVGITIVIS AEGRA PAR	STREPITVS TVMVL
TE MILITVM AVTVMNI GRA	I CON RES VNDIQ
VITATE NEQVE EX POSTREMA	VM MITTIT EQVITIS
FVGA CVM SEVERO EDICTO	VM CIRCVM PRO
IVVERENTVR AD SIG	VI EXE ORARENT
NA DEEVNTIBUS (b) ET QUI RELI	PRO TIRE VESTI
QVI ERANT PER SVMMA FLA	S CREDENS IO
GITIA DE TRACTANTIB (c) MILI	OTA MENAG
TIAM QVAESTOREM SVVM	. . . . . PAVENS SE : : : : :
C THORANIVM EX QVO PRE	: . . . . M DVPLI . . . .
SENTE VERA FACILLIME NOS	. . . . VM A . . . . .
CERENT VM (d) MISERANT ET TA	. . . . DA . . . . . .
MEN INTERIM QVOM VO	: . . . .
LENTIB (e) NVMERO QVATVOR	

Variæ lectiones.

(a) M or trequii præter ſ r ciem neceſſariam. (b) Juberentur ullis ad ſigna redeuntibus; (c) Detrectantibus. (d) Commiſerant. (e) Volentibus.

3.

NIS OPERIS COMMVN
DEINDE FVGITIVI CON
TIS IAM ALIMENTIS NEP
DANTIB EX PROPINQ
TIS INSTAR ET SOLITIA
LITIAE VIGILIAS STA
Q ET ALIA MVNIA ES
SECVNDA VIGILIA
CVNCTI EGREDIV
LICTO BVCINA
TRIS ET AD VIGIL
PROCVL VISEN
XERANT FVLT
RECENTI AC
BRO SIGN
MIDIN
RIN
TV

4.

ALIQVOD (f) DIES CONTRA MO
REM FIDVCIA AVGERINVS (g)
TRIS COEPIT ET PROMI LINGV (h)
QVA VARINIVS CONTRA S
PECTATAM REM INCAVTAE (i)
MOTVS NOVOS INCOGNITO (k)
Q ET ALIORVM CASIBVS PER
CVLSOS MILITES DVCIT TAMĒ
AD CASTRA FVGITIVORVM
PRESSO GRADV SILENTIS IAM
NEQ TAM MAGNIFICE SVMĒ
TIS PROELIVM QVAM POSTV
LAVERANT ATQ ILLI CERTA
MINI CONSILII INTER SE IVS (kk)
TA SEDITIONEM ERANT CRI
XO ET GENTIS EIVSDEM GAL
IS ATQ. GERMANIS OBVIAM
IRE ET VLTRO (l) FERRE PVGNĀ
CVPIENTIBVS CONTRA SPARTA (m)

5.

INGRES
TANT ESE ILLVDEBANT SIM L (n)
NEFANDVM IN MODVM PER
VERSO VOLNERE ET INTER
DVM LACERVM CORPVS SE
MIANIMVM OMITTENTES
ALII IN TECTA IACEBANT IG
NIS MVLTIQ EX LOCO SER
VI QVOS INGENIVM SOCI
OS DABAT ABDITA A DOMI
NIS AVT IPSOS TRAHEBANT
EX OCCVLTO NEQ SANCTV̄
AVT NEFANDVM QVICQVĀ
FVIT IRAE BARBARORVM
ET SERVILI INGENIO QVAE
SPARTACVS NEQVIENS PRO
HIBERE MVLTIS PRECIB QVO (o)
MORARET CELERITATE PRAE
VERTERE NVNTIOS

6.

CON . . . .
TIMILIRVIT . . . .
CEPS MONET IN . . . . .
AGROS MALISQ PE VRIO
VE EGREDIANTOR VBI PRI?
QVAM RELIGIO EXERCITV
ADESSE VARINIVS AVGER
TVR NVMERO SELECTIS VIR
ET PROPERE NACTVS IDO
NEVM ET CALLIVIS DVCIS
ET CENTINIS DEINDE EBVR
NIS IVGIS OCCVLTIVS AD N
RIS LVCANAS ATQ INDE PRI
MA LVCE PERVENIT AD N
NI FORVM IGNARIS CVL

Variæ lectiones.

(f) Aliquot. (g) augeri noſtris. (h) Lingua. (i) Incautè. (k) Incognitoſque. (kk) Juxtà, (l) Offerre. (m) Spartacum. (n) ingre tante ſetui debacrittur. (o) Quum.

RIB AC STATIM FVGITIVI CO
TRA PRAECEPTVM DVCIS
RAPERE AD SE VIRVM VIR
NES MATR ET ALII C

Ingre . . . .tante . . . . fetui debacrittur. . . . . *frag. id.* 325. p. 5. pag. 146.

Nefandum in modum perverso vulnere, & interdum lacerum corpus semianimum omittentes, alii in tecta jaciebant ignes, multique ex loco servi, quos ingenium socios dabat, abdita à Dominis aut ipsos trahebant ex occulto, neque sanctum aut nefandum quicquam fuit iræ barbarorum, & servili ingenio : quæ Spartacus nequiens prohibere, multis precibus cum oraret, celeritate prævertere .... nuntios .... *frag. id.* 325. p. 5. 148.

Priusquàm *cum* reliquo exercitu adesset Varinius, propere nanctus idoneos *ex* callibus duces, Picentinis deindè eburinis jugis occultus ad nares lucanas, atque indè primâ luce pervenit ad *Popili* forum ignaris cultoribus. Ac statim fugitivi contra præceptum ducis rapere ad stuprum virgines, matres & aliis *sceleribus operam dare. frag. id.* 325. *p.* 6. *cum suppl. freinsh.* 150.

Deindè fugitivi con*sumptis* jam alimentis, nec *suppedit*antibus ex propinquo, secundâ vigiliâ cuncti egrediuntur relicto buccinatore in castris & ad vigiliarum *speciem* procul visenti *cadaveribus quæ erexerant* fulta *palis*, *per modica intervalla ante portam fixis. Id. frag.* 325. *p.* 3. *cum suppl. Freinsh.* 152.

Cossinius in proxumo fonte lavabatur. *frag.* 575. 153.

M or trequii præter f r ciem necessariam haud multò secùs quàm ferro noceri poterat. *frag. id.* 325. *p.* 1. 154.

Ita sperat pugnam illam pro omine belli futuram. *frag.* 193. *Ibid.*

Paululum requietis militibus. *frag.* 142. 155.

Apertæ portæ, repleta arva cultoribus. *frag.* 202. 156.

Ac statim fugitivi contra præceptum ducis, rapere ad stuprum virgines matronasque. *frag.* 411. *Ibid.*

Quinlenones & vinarii, laniique quorum prætereà vulgus in dies usum habet ; precio compositi. *frag.* 386. 158.

Citra padum omnibus Lex lucania fratra fuit. *frag.* 578. 159.

Neu quis miles, neve pro milite. *frag.* 205. *Ibid.*

At Varinius dum hæc aguntur à fugitivis, ægrâ parte militum autumni gravitate, neque ex postremâ fugâ, cum severo edicto juberentur, ullis 160.

ad signa redeuntibus & qui reliqui erant per summa flagitia detrectantibus militiam, Quæstorem suum C. Thoranium ex quo præsente vera facillimè noscerent .... commiserant & tamen interim cum volentibus numero quatuor. *frag. 325.*

pag. 162. Aliquot dies contra morem fiducia augeri nostris cæpit & promi lingua. Qua Varinius contra spectatam rem incautè motus novos incognitosque & aliorum casibus perculsos milites, ducit tamen ad castra fugitivorum. *frag. id. 325.*

Ibid. Presso gradu silentes jam, neque tam magnificè sumentes prælium, quàm postulaverant. *frag. id. 325.*

164. Magnam exorsus orationem', *frag. 529.* in hunc modum disseruit. *frag. 656.*

165. Si, Quirites, parum existumaretis, quid inter jus à majoribus relictum vobis, & hoc à Sulla paratum servitium interesset: multis mihi disserendum fuisset, docendumque, quas ob injurias, & quotiens à patribus armata plebes secessisset; utique vindices paravisset omnis juris sui, tribunos plebis. Nunc hortari modo reliquum est, & ire primum via, qua capessundam arbitror libertatem. Neque me præterit, quantas opes nobilitatis solus, impotens, inani specie magistratus, pellere dominatione incipiam; quantoque tutius factio noxiorum agat, quam soli innocentes. Sed præter spem bonam ex vobis, quæ metum vicit, statui, certaminis advorsa pro libertate potiora esse forti viro, quam omninò non certavisse. Quamquam omnes alii creati pro jure vestro vim cunctam & imperia sua gratia, aut spe, aut præmiis in vos convortere; meliusque habent, mercede delinquere, quàm gratis rectè facere. Itaque omnes concessere jam in paucorum dominationem, qui per militare nomen, ærarium, exercitus, regna, provincias occupavere, & arcem habent ex spoliis vestris: cùm interim, more pecorum, vos multitudo singulis habendos, fruendosque præbetis, exsuti omnibus quæ majores reliquere: nisi quia vosmet ipsi per suffragia, uti præsides olim, nunc dominos destinatis. Itaque concessere illuc omnes: & mox, si vestra receperitis, ad vos redibunt plerique: (rarus enim animus est ad ea, quæ placent, defendenda) cætera validiorum sunt. An dubium habetis, ne officere quid vobis uno animo pergentibus possit, quos languidos socordesque pertimuere? nisi fortè C. Cotta ex factione mediâ Consul, aliter, quàm metu jura quædam tribunis pl. restituit. Et quamquam L. Sicinius primus de potestate tribunitiâ loqui ausus, mussantibus

vobis, circumventus erat : tamen prius illi invidiam metuêre, quàm vos injuriæ pertæsum est. Quod ego nequeo satis mirari, Quirites. Nam spem frustra fuisse intellexistis. Sulla mortuo, qui scelestum imposuerat servitium, finem mali credebatis. Ortus est longè sævior Catulus. Tumultus intercessit Bruto & Æmilio Mamerco Coss. dein C. Curio ad exitium usque insontis tribuni dominatus est. Lucullus superiore anno quantis animis ierit in L. Quinctium, vidistis : quantæ denique nunc mihi turbæ concitantur ! quæ profecto incassum agerentur, si, priùs quàm vos serviundi finem, illi dominationis facturi erant : præsertim cum his civilibus armis dicta alia, sed certatum utrimque de dominatione in vobis sit. Itaque cetera ex licentiâ, aut odio, aut avaritiâ in tempus arsêre : Permansit una res modo, quæ utrimque quæsita est ; & erepta in posterum vis tribunicia, telum à majoribus libertati paratum. Quod ego vos moneo, quæsoque, ut animadvortatis ; neu nomina rerum ad ignaviam mutantes, otium pro servitio adpelletis. Quo jam ipso frui, si vera & honesta flagitium superaverit, non est conditio : fuisset, si omninò quiessetis. Nunc animum advortite : & nisi viceritis, quoniam omnis injuria gravitate tutior est, artius habebunt. Quid censes igitur ? aliquis vestrûm subjecerit. Primum omnium omittendum morem hunc quem agitis, impigræ linguæ, animi ignavi, non ultra concionis locum memores libertatis. Dein, ne vos ad virilia illa vocem, quo Tribunis plebei mandando Patricium magistratum, libera ab auctoribus patriciis suffragia majores vestri paravere : quamvis omnis, Quirites, in vobis sit, uti quæ jussa nunc pro aliis toleratis, pro vobis agere, aut non agere certè possitis. Jovem aut alium quem Deum consultorem exspectatis : magna illa Consulum imperia & Patrum decreta, vos exsequendo rata efficitis, Quirites : ultroque licentiam in vos auctum atque adjutum properatis. Neque ego vos ultum injurias hortor ; magis uti requiem capiatis : neque discordias, ut illi criminantur, sed earum finem volens, jure gentium, res repeto : &, si pertinaciter retinebunt, non arma, neque secessionem, tantummodo ne amplius sanguinem vestrum præbeatis, censeo. Gerant, habeantque suo modo imperia ; quærant triumphos : Mithridatem, Sertorium & reliquias exsulum persequantur cum imaginibus suis ; absit periculum & labos, quibus nulla pars fructus est. Nisi fortè repentina ista frumentaria lege munia vestra pensantur : qua tamen quinis modiis libertatem omnium

æstumavere, qui profecto non amplius possunt alimentis carceris. Namque ut illis exiguitate mors prohibetur; senescunt vires: sic neque absolvit curâ familiari tam parva res: & ignavissumi quique tenuissimâ spe frustrantur: quæ tamen quamvis ampla, quoniam servitii pretium ostentaretur, cujus torpedinis erat decipi & vestrarum rerum ultro injuria gratiam debere? Namque alio modo, neque valent in universos, neque conabuntur. Cavendus tamen dolus est. Itaque simul comparant delenimenta, & differunt vos in adventum Cn. Pompeii; quem ipsum, ubi pertimuere sublatum in cervices suas, mox demto metu lacerant. Neque eos pudet vindices, uti se ferunt, libertatis, tot viros sine uno, aut remittere injuriam non audere, aut jus non posse defendere. Mihi quidem satis spectatum est, Pompeium, tantæ gloriæ adolescentem, malle Principem volentibus vobis esse, quàm illis dominationis socium; auctoremque in primis fore tribuniciæ potestatis. Verum, Quirites, antea singuli cives in pluribus, non in uno cuncti præsidia habebatis: neque mortalium quisquam dare, aut eripere, talia unus poterat. Itaque verborum satis dictum est. Neque enim ignorantia res claudit. Verum occupavit nescio quæ vos torpedo, quia neque gloria movemini, neque flagitio; cunctaque præsenti ignavia mutastis: abundè libertatem rati, quia tergis abstinetur, & huc ire licet, atque illuc, munere ditium dominorum. Atque hæc eadem non sunt agrestibus; sed cæduntur inter potentium inimicitias, donoque dantur in Provincias Magistratibus. Ita pugnatur, & vincitur à paucis: plebes quodcumque accidit, pro victâ est, & in dies magis erit: si quidem majore curâ dominationem illi retinuerint, quam vos repetiveritis libertatem. *frag. 6.*

pag. 174. Si nihil antè adventum suum inter plebem & Patres convenisset, coram se daturum operam. *frag. 637.*

Ibid. Multisque suspicionibus volentia plebi facturus videbatur. *frag. 375.*

179. Ad hæc rumoribus adversa in pravitatem, secunda in casum, fortunam in temeritatem declinando corrumpebant. *frag. 403.*

181. Se Regibus devovent & post eum vitam refutant. *frag. 164.*

183. Perpennam calem præcipuam Galliæ (*lege Gallaciæ*) civitatem expugnavisse. *frag. 265.*

185. Apud Lethe oppidum. *frag. 644.*

Ibid. Cui nomen oblivionis condiderant. *frag. 181.*

186. Repulsus à Lethe oppido. *frag. 645.*

	T. II. ed. gal.
Eodem anno in Macedoniâ C. Curio, principio veris cum exercitu profectus in Dardaniam, quibus potuit modio dictas pecunias coegit. *frag.* 390.	pag. 186.
Nomenque Danubium habet. *frag.* 340.	*Ibid.*
Profectus quidam ligus ad requisita naturæ. *frag.* 12.	187.
Duci probare. *frag.* 15.	189.
Atque eum Curio laudatum accensumque præmiorum spe, quibuscum optavisset ire jubet. *frag.* 401.	*Ibid.*
Magnis operibus profectus, oppidum cepit per L. Catilinam Legatum. *frag.* 353.	*Ibid.*
Primam modo Japidiam ingressus. *frag.* 159.	191.
At Lucullum Regis cura machinata fames brevi fatigabat; multique commeatus interierant insidiis latronum. *frag.* 607.	192.
Frugum pabulique lætus ager. *frag.* 192.	193.
Illi tertio mense pervenere in pontum multò celeriùs spe Mithridatis. *frag.* 516.	*Ibid.*
Solis viis. *frag.* 130.	198.
Regem aversabatur. *frag.* 524.	*Ibid.*
Copiis integra. *frag.* 512.	*Ibid.*
Se angustiæ oris pontici illic dilatant. *frag.* 210.	205.
Proxumum promontoriis Paphlagonum, Κριȣ μετωπον. *frag.* 420.	207.
Unde hic tulit colorem, nam speciem efficit Scytici arcus. *frag.* 236.	208.
Crebritate fluctuum ut aquilo solet. *frag.* 172.	209.
Triplici fluctu. *frag.* 173.	*Ibid.*
Unde hic tulit colorem. *frag.* 236. ipsum mare ponticum dulciùs quàm cætera. *frag.* 72. 314, 326. &c.	210.
Mare ponticum dulciùs quàm cætera. *frag.* 585, 587. &c.	215.
Qua tempestate è ponto vis piscium erupit. *frag.* 240 & 346.	216.
Namque primum Jasonem novo itinere maris Æetæ hospitis domum violasse. *frag.* 600.	218.
Igitur introrsus prima Asiæ Bithynia est multis anteà nominibus appellata, nam priùs Beritia dicta, deinde Migdonia, mox à Bithinio Rege Bithinia nuncupata. Ipsa est & major Phrygia. *frag.* 249. 669.	223.
Dardania à Rege Dardanorum Mida, qui Phrygiam tenuit. *frag.* 211.	227.
Quem trans stagnum omnis usque ad flumen. *frag.* 333.	228.
Frugum pabulique lætus ager. *frag.* 514.	229.

pag. 229. Trojanorum tempore invadendarum terrarum causa fuerat navigatio. *frag. 185.*

231. Quietam à bellis civitatem. *frag. 482.*

234. In Paphlagoniâ Teium oppidum. *frag. 343.*

237. Frugum pabulique lætus ager. *frag. 514.*

238. Nam tetra tunc erat & sublima nebula. *frag. 412.*

239. Clausi lateribus pedem.... *frag. 531.*

Ibid. Dein campi Themiscyrii quos habuere Amazones à Tanai flumine incertum quamobrem digressæ. *frag. 307.*

253. Nexuit catenæ modo. *frag. 628.*

257. Namque omnium ferocissimi ad hoc tempus achæi atque tauri sunt, quòd, quantùm conjicio, locorum egestate rapto vivere coacti. *frag. 348.*

260. Omnes qui circumsunt præminent altitudine millium passuum duorum. *frag. 517.*

262. Genus annis ferox & servitii insolitum. *frag. 481.*

265. Namque omnium ferocissimi ad hoc tempus achæi atque tauri sunt, quòd, quantùm conjicio, locorum egestate rapto vivere coacti. *frag. 348.*

Ibid. Genus militum suetum à pueritiâ latrociniis. *frag. 487.*

271. Ad mutandum modo in melius servitium. *frag. 183.*

274. Nam procul in diversis regionibus. *frag. 464.*

275. Mæotici situs æquoris. *frag. 76.*

277. Ne simplici quidem morte moriebantur. *frag. 161.*

Ibid. Cum aræ & alia Diis sacrata supplicum sanguine fædarentur. *frag. 214.*

281. Scytæ Nomades tenent quibus plaustra sedes sunt. *frag. 344.*

Ibid. Agreste. *frag. 453.*

285. Primus Græcorum Achilles. *frag. 170.*

Ibid. Tota autem insula modica & cultoribus inanis. *frag. 658.*

287. Vespera. 467.

289. Solis viis. *frag. 130.*

291. Omnium fluminum quæ in maria qua imperium romanum est fluunt, maximum esse Nilum consentitur, proxumâ magnitudine histrum. *frag. 34.*

Ibid. Nomenque Danubium habet. *frag. 340.*

292. Gens rarò egressa finis suos. *frag. 219.*

Vizo

 T. II. ed. gal.
Vizo. *frag.* 554. pag. 294.
Atque hiavit humus multa, vasta & profunda. *frag.* 398. *Ibid.*

LIBER QUARTUS.

NON tu scis, si quas ædes ignis cæpit, haud facilè sunt defensu, quin & comburantur proxumæ. *frag.* 458. 300.
Impotens & nimius animi est. *frag.* 533. 302.
Diffidere inter se cæpere, neque in medium consultare. *frag.* 532. 303.
At Cneius Lentulus patriciæ gentis, Collega ejus cui cognomentum Clodiano fuit, per incertum stolidior an vanior, legem de pecuniâ quam Sulla emptoribus bonorum remiserat, exigunda, promulgavit. *frag.* 41. *Ibid.*
Atque illi certamini conscii inter se juxta seditionem erant. Crixo & gentis ejusdem Gallis atque Germanis obviam ire & ultrò offerre pugnam cupientibus contra Spartacum..... *frag.* 325. 307.
Quod ubi frustrà tentatum est, Socordius ire milites occæpere, non aptis armis, uti in principio & laxiore agmine. *frag.* 382. 308.
Reversi postero die multa quæ properantes deseruerant in castris, nacti, cum se cibo vinoque læti invitarent. *frag.* 399. *Ibid.*
Post ubi fiducia nimius. *frag.* 542. 309.
Igitur Legiones pridiè in monte positas arcessivit. *frag.* 626. 310.
Collegam minorem & sui cultorem expectans. *frag.* 537. *Ibid.*
Eodem tempore Lentulus duplici acie locum editum multo sanguine suorum defensus, postquam ex sarcinis paludamenta aditari, & delectæ Cohortes intelligi cœpere. *frag.* 430. 311.
Opprobrii gratia. *frag.* 584. 314.
Atque ea cogentes non coactos scelestos magis quàm miseros distringi. *frag.* 114. 315.
Genua patrum advolvuntur. *frag.* 186. 317.
Omnes quibus ætas senecto corpore, animus militaris erat. *frag.* 613. 322.
Ab his omnes evocatos & Centuriones. *frag.* 206. 323.
Quæ cis paucos dies juncta in armis foret. *frag.* 577. *Ibid.*
Opprobrii gratia. *frag.* 584. 324.
Sorte ductos fusti necat. *frag.* 256. *Ibid.*

pag. 326. Dein lenitâ jam irâ postero die liberalibus verbis permulcti sunt. *frag. 614.*

Ibid. Ex parte cohortium præcipere instructa, & stationes locatæ pro castris. *frag. 318.*

Ibid. Exercitum more majorum vertere. *frag. 250.*

331. Conjuratione claudit. *frag. 621.*

Ibid. Igitur discubuere Sertorius inferior in medio, super eum L. Fabius Hispaniensis Senator ex proscriptis, in summo Antonius, & infrà scriba Sertorii versus; & alter scriba Mæcenas in imo, medius inter Tarquitium & Dominum Perpennam. *frag. 200.*

336. Hunc igitur redarguit Tarquitius. *frag. 107.*

Ibid. Communem habitum transgressus. *frag. 634.*

338. Nam quidem Pyrro, atque Annibali æquor & terra. *frag. 125.*

340. Immane quantùm animi exarsere. *frag. 365.*

342. Jam repentè visus est sævire taguns. *frag. 288.*

343. Et Perpennam fortè cognoscit mulio redemptoris. *frag. 342.*

346. M. Antonius perdundæ pecuniæ genitus, vacuusque curis nisi instantibus. *frag. 9.*

348. Antonius ille trium Antoniorum corruptor, qui oræ maritimæ quantum Romanum est imperium, contrarius piratis. *frag. 347.*

Ibid. Suspectusque fuit, incertum verò an per negligentiam societatem prædarum cum latronibus composuisse. *frag. 385.*

350. Longè à continenti. *frag. 222.*

351. Ad hoc pauca piraticæ adjungit actuaria navigia. *frag. 426.*

Ibid. Cùm prædixero positum insulæ. *frag. 118.*

353. Othus in Cretâ, in Siciliâ est Enceladus, undè Othii campi. *frag. 237.*

354. Creta altior est quâ parte spectat orientem. *frag. 257.*

355. Tota autem insula modica & cultoribus inanis est. *frag. 658.*

356. Tergis vinciebant. *frag. 281.*

357. In quis notissumus quisque, aut malo dependens verberabatur, aut immutilato corpore, improbo patibulo eminens affigebatur. *frag. 402.*

Ibid. Antonius ille trium Antoniorum corruptor. *frag. 347.*

360. Castrisque collatis pugna tamen ingenio loci prohibebatur. *frag. 400.*

364. Medio diei. *frag. 505.*

366. Castra sine vulnere introïtum. *frag. 296.*

368. Equo atque armis insignibus. *frag. 294.*

Ipſe animi atrox. *frag. 541.*	pag. 374.
Interdum ſomno experrectus tumultum facere. *frag. 475.*	*Ibid.*
Cultu corporis ornata egregio. *frag. 144.*	376.
Nexuit catenæ modo. *frag. 628.*	378.
Caſtella cuſtodias theſaurorum in deditionem acciperentur. *frag. 310.*	379.
Naphtas. *frag. 563.*	380.
In nuda injecta corpora. *frag. 478.*	382.
Ubi multa nefandè caſu ſuper auſi atque paſſi. *frag. 635.*	389.
Omnis Italia coacta in anguſtias ſcinditur in duo promontoria, Bruttium & Salentinum. *frag. 228.*	392.
Serum bellum in anguſtiis futurum. *frag. 252.*	*Ibid.*
In ſylvâ ſilâ fuerunt. *frag. 321.*	395.
Clauſi lateribus pedem .... *frag. 531.*	397.
Labor. *frag. 180.*	*Ibid.*
Luces. *frag. 327.*	398.
In quis longiſſumo ævo plura de bonis, falſa in deterius compoſuit. *frag. 143.*	400.
Italiæ Siciliam conjunctam conſtat fuiſſe. *frag. 230, 666.*	*Ibid.*
Italiæ plana ac mollia. *frag. 235.*	401.
Sed medium ſpatium aut per humilitatem obrutum eſt aquis, aut per anguſtiam ſciſſum. *frag. 666.*	402.
Et indè *ρηγιον* nominatum, quia græcè abruptum hoc nomine nuncupatur. *frag. 666.*	404.
In Siciliâ eſt Enceladus. *frag. 237.*	407.
Pelorum promontorium Siciliæ reſpiciens ad aquilonem, dictum à gubernatore Hannibalis illic ſepulto, qui fuerat occiſus per regis ignorantiam, cum ſe ejus dolo, propter anguſtias freti, crederet eſſe deceptum, veniens de Petilia. *frag. 229, 674.*	*Ibid.*
Ad Siciliam vergens faucibus non ampliùs patet millibus V. & XXX. *frag. 535.*	408.
Ut autem tam curvum ſit, facit natura mollioris Italiæ, in quam aſperitas & altitudo Siciliæ æſtum relidit. *frag. 230.*	409.
Eſt autem arctiſſimum trium millium ſpatio Siciliam ab Italiâ dividens, fabuloſis infame monſtris, quibus hinc indè ſcilla & charibdis oſtenditur. Scillam accolæ ſaxum in mari imminens appellant, ſimile celebratæ formæ procul viſentibus. Unde & monſtruoſam ſpeciem fabulæ	*Ibid.*

illi dederunt, quasi formam hominis capitibus fuccinctam caninis; quia collisi ibi fluctus latratus videntur exprimere. *frag.* 666.

pag. 411. Charibdis mare vorticosum. *frag.* 174.

Ibid. Nam sorbet universa quæ prehendit. *frag.* 232.

413. Quod fortè illata naufragia sorbens, gurgitibus occultis millia sexaginta tauromenitana ad littora trahit. *frag.* 233. ubi laniata navigia fundo se emergunt. *frag.* 536.

414. Ter autem in die erigit fluctus & ter absorbet. Nam accipit aquas ut vomat: vomit ut rursus accipiat. *frag.* 666.

415. Crebritate fluctuum ut aquilone solet. *frag.* 172.

416. Si vis obstat, ferro quàm fame æquius perituros. *frag.* 226.

Ibid. Dubius Consilii. *frag.* 526.

418. Cum interim, lumine etiam tum incerto, duæ Galliæ mulieres, conventum vitantes ad menstrua solvenda montem ascendunt. *frag.* 415.

421. Parte consumptâ reliqua cadavera ad diuturnitatem usus fallerent. *frag.* 630.

422. Exercitum dimisit ut primum alpes digressus. *frag.* 509.

Ibid. Devictis Hispanis trophea in pyrænels jugis constituit. *frag.* 299.

424. Agreste. *frag.* 453.

428. Obviam ire & commori hostibus. *frag.* 513.

430. Haud impigrè neque inultus occiditur. *frag.* 85.

Ibid. Nullum locum nisi in quo armati institissent. *frag.* 534.

431. Unus constitit in agro lucano, gnarus loci, nomine publipor. *frag.* 596.

442. M. Attilius Pelicanus humili loco, picens loquax magis quàm facundus. *frag.* 10.

447. Nobis primæ dissensiones vitio humani ingenii evenere quod inquies atque indomitum semper in certamine libertatis aut gloriæ aut dominationis agit. *frag.* 589.

448. Bella atque paces exercebant. *frag.* 574.

452. Post reditum eorum quibus Senatus belli lepidani gratiam fecerat. *frag.* 538.

454. Ex continentia vir gravis. *frag.* 397.

455. Maxumis ducibus fortibus strenuisque ministris. *frag.* 479.

Ibid. Amisumque obsideri sine præliis audiebat. *frag.* 610.

457. Scalas pares mænium altitudine. *frag.* 522.

459. Paululum requietis militibus. *frag.* 142.

Ibid. At illi quibus vires aderant ruere cuncti ad portas, incondita tenere. *frag.* 136.

LIBER QUINTUS.

pag. 521. Vizo. *frag. 554.*

525. Camisos. *frag. 565.*

527. In hunc modum disseruit. *frag. 656.*

Ibid. Rex Mithridates Regi Arsaci S. Omnes, qui secundis rebus suis ad belli societatem orantur, considerare debent liceatne tum pacem agere. Dein quod quæritur, satisne pium, tutum, gloriosum, an indecorum sit. Tibi perpetuâ pace frui liceret, nisi hostes opportuni & scelestissumi. Egregia fama, si Romanos oppresseris, futura est. Neque petere audeam societatem; & frustra mala mea cum tuis bonis misceri sperem. Atqui ea, quæ te morari posse videntur, ira in Tigranem recentis belli, & meæ res parum prosperæ, si vera æstumare voles, maxume hortabuntur. Ille enim obnoxius, qualem tu voles, societatem accipiet: mihi fortuna, multis rebus ereptis, usum dedit bene suadendi: &, quod florentibus optabile est, ego non validissumus præbeo exemplum, quo rectius tua componas. Namque Romanis cum Nationibus, Populis, Regibus cunctis, una & ea vetus caussa bellandi est, cupido profunda imperii, & divitiarum; qua primùm cum Rege Macedonum Philippo bellum sumsere. Dum à Carthaginiensibus premebantur, amicitiam simulantes, ei subvenientem Antiochum concessione Asiæ per dolum avertere; ac mox à Philippo Antiochus, omni cis Taurum agro & decem millibus talentorum spoliatus est. Persen deinde Philippi filium, post multa & varia certamina, apud Samothracas Deos acceptum in fidem, callidi, & repertores perfidiæ, quia pacto vitam dederant, insomniis occidere. Eumenem, cujus amicitiam gloriosè ostentant, initio prodidere Antiocho, pacis mercedem; post Attalum custodem agri captivi sumtibus & contumeliis ex Rege miserrumum servorum effecere: simulatoque impio testamento, filium ejus Aristonicum, quia patrium regnum petiverat, hostium more, per triumphum duxere. Asia ab ipsis obsessa est: postremo totam Bithyniam, Nicomede mortuo, diripuere; cum filius Musæ, quam Reginam adpellaverant, genitus haud dubiè esset. Nam quid ego me appellem? quem disjunctum undique regnis & tetrachiis ab imperio eorum, quia fama erat, divitem, neque serviturum esse, per Nicomedem bello lacessiverunt, sceleris eorum haud ignarum, & ea, quæ accidere, testatum antea, Cretenses solos omnium liberos eâ tempestate, & Regem Ptolemæum. Atque ego ultus injurias, Nicomedem Bithyniâ expuli;

Asiamque spolium Regis Antiochi recepi, & Græciæ demsi grave servitium. Incepta mea postremus servorum Archelaus, exercitu prodito, impedivit: illique, quos ignavia aut prava calliditas, uti meis laboribus tuti essent, armis abstinuit, acerbissumas pœnas solvunt: Ptolemæus precio diem belli prolatat. Cretenses impugnati semel jam, neque finem, nisi excidio, habituri. Equidem cum mihi ob ipsorum interna mala dilata prælia magis, quam pacem datam intelligerem; abnuente Tigrane, qui mea dicta sero probat, te remoto procul, omnibus aliis obnoxiis, rursus tamen bellum cepi: Marcumque Cottam Romanum ducem apud Chalcedona terra fudi: mari exsui classe pulcherruma. Apud Cyzicum magno cum exercitu in obsidio moranti frumentum defuit, nullo circum adnitente: simul hiems mari prohibebat. Ita, sine vi hostium regredi coactus in patrium regnum, naufragiis apud Param & Heracleam militum optumos cum classibus amisi. Restituto deinde apud Cabira exercitu, & variis inter me atque Lucullum præliis, inopia rursus ambos incessit. Illi suberat regnum Ariobarzanis bello intactum: ego vastatis circum omnibus locis, in Armeniam concessi: secutique Romani non me, sed morem suum omnia regna subvertundi, quia multitudinem artis locis pugna prohibuere, imprudentiam Tigranis pro victoriâ ostentant. Nunc quæso considera, nobis oppressis, utrum firmiorem te ad resistendum, an finem belli futurum putes? Scio equidem tibi magnas opes virorum, armorum, & auri esse: & eâ re à nobis ad societatem, ab illis ad prædam peteris. Ceterum consilium est Tigranis regno integro, meis militibus belli prudentibus, procul ab domo, parvo labore, per nostra corpora bellum conficere: quando neque vincere, neque vinci sine tuo periculo possumus. An ignoras, Romanos, postquam ad occidentem pergentibus finem Oceanus fecit, arma huc convertisse? Neque quicquam à principio nisi raptum habere, domum, conjuges, agros, imperium? Convenas olim, sine patriâ, sine parentibus, peste conditos orbis terrarum: quibus non humana ulla, neque divina obstant, quin socios, amicos, procul, juxtàque sitos, inopes potentisque trahant, excidantque; omniaque non serva & maxumè regna hostilia ducant. Namque pauci libertatem, pars magna justos dominos volunt: nos suspecti sumus æmuli, & in tempore vindices adfuturi. Tu verò, cui Seleucia maxuma urbium, regnumque Persidis inclitis divitiis est, quid ab

illis, nisi dolum in præsens, & posteà bellum expectas? Romani in omnis arma habent, acerruma in eos, quibus victis spolia maxuma sunt; audendo & fallendo, & bella ex bellis ferendo, magni facti. Per hunc morem extinguent omnia, aut occident: quod difficile non est, si tu Mesopotamia, nos Armenia, circumgredimur exercitum sine frumento, sine auxiliis: fortuna autem nostris vitiis adhuc incolumis. Teque illa fama sequetur, auxilio profectum magnis Regibus, latrones gentium oppressisse. Quod uti facias moneo, hortorque; neu malis pernicie nostrâ unum imperium prolatare, quàm societate victor fieri. *frag. 5.*

543. Jam inde à principio malè in eum fuerunt animati, quod ad Cyzicum & iterum ad Amisum duas hiemes eos in castris continuisset. *frag. 29. ex Plut.*

544. Adulta æstas. *frag. 148.*

Ibid. Curribus falcatis usos. *frag. 194 & 349.*

549. Equo atque armis insignibus. *frag. 294.*

550. Ille subsidiis Principes augere & densere frontem. *frag. 580.*

550. Per vices pugnabatur. *frag. 213.* More equestris prælii sumptis tergis atque redditis. *frag. 277.* Regressi ad faciliores ictus loco cedebant. *frag. 286.*

551. Uxori ejus frater erat. *frag. 525.*

552. Hostes oppressi aut delapsi forent. *frag. 676.*

553. Præceps æstas. *frag. 149.*

Ibid. Consedit in valle virgultâ nemorosâque. *frag. 234.*

559. Ad Jovis mandem nostra. *frag. 110.*

560. Primos Cretenses constat invenisse religionem. *frag. 221.*

Ibid. Curetes quia Principes intelligendi divina fuerunt vetustatem uti cætera in majus componentem altores Jovis celebravisse. *frag. 46.*

572. Sed ubi tempore anni mare classibus patefactum est. *frag. 175.*

574. Speciem captæ urbis effecere discedentes.. *frag. 274.*

576. Creta altior est quâ parte spectat orientem. *frag. 257.*

578. Modestus ad omnia alia nisi ad dominationem. *frag. 121.*

582. Immane quantùm animi exarsere. *frag. 365.*

Ibid. Pompeius oris probi animo inverecundo. *frag. 25.*

584. Cupientissimus legis. *frag. 470.*

Ibid. Immodicus animi. *frag. 549.*

596. In hunc modum differuit. *frag. 656.*

601. Quibus de causis Sullam in victoriâ Dictatorem equo descendere, sibi uni

pag. 656. Sed Pompeius à primâ adolescentiâ sermone fautorum, similem fore se credens Alexandro Regi, facta consultaque ejus quidem æmulus erat. *frag. 418.*

657. Metrophanes promeruit gratiam Mithridatis. *frag. 663.*



INDEX

FRAGMENTORUM Sallustianæ Historiæ, & Auctorum apud quos reperiuntur.

1.	CLEMENTIA & probitas vestra, Quirites...	*M. SCRIPT. VATICAN.*	*Oratio Lepidi contra Sullam ad populares suæ conjur.*
2.	Maxumè vellem, Patres Conscripti, Remp....	*Ibid.*	*Oratio Philippi in Senatu contra Lepidum.*
3.	Si adversus vos patriamque, & Deos Penates....	*Ibid.*	*Epistola Pompeii in Hispaniâ imper. ad Senatum.*
4.	Quirites, multa mihi pericula domi....	*Ibid.*	*Oratio C. Cottæ Cos. ad pop. Rom. de penuriâ.*
5.	Omnes qui secundis rebus suis ad belli....	*Ibid.*	*Epistola Mithridatis ad Arsac. Regem Parthorum.*
6.	Si, Quirites, parùm existumaretis....	*Ibid.*	*Oratio Licinii macri Tr. pl. ad P. R. de restituendo Tribunatu.*
7.	Saguntus illa fide, ærumnis incluta....	*POMP. MELA.* ij. 5.	*Saguntini à Pompeio civitate donati.*
8.	Legem in concione tulit repugnante nobilitate....	*ASCON. PED. in Cornel.*	*Lex Aurelia C. Cottæ. Cos. quædam jura Trib. restituit.*
9.	M. Antonius perdundæ pecuniæ genitus....	*Id. de præt. urb. in Ver.*	*M. Antonius contra piratas mari cum infinito imp. præficitur.*
10.	M. Attilius Pelicanus humili loco, Picens....	*QUINTILIAN.* iv. 2.	*Palicanus jura Tribunatûs restituere conatur.*
11.	Mithridates corpore ingenti perinde armatus.	*viij. 3.*	*Mithridatis robur ingens & armatura.*
12.	Profectus quidam Ligus ad requisita naturæ.	*viij. 6.*	*Transitus in monte Borâ à milite Curionis repertus.*
13.	Non pœniturum.	*ix. 3.*	*Scilicet Lepidum suscepti de bello civili consilii.*
14.	Visuros.	*Ibid.*	*Captos in Isauriâ prædones festinanter undique currere.*
15.	Duci probare.	*Ibid.*	*Curio Cos. militis Liguris consilium approbat.*
16.	Vulgus amat fieri.	*Ibid.*	*Minæ ululatus, &c. in tumultu populari pro Lege Gabiniâ.*
17.	Nihil tam necessarium aut magis cum curâ....	*SENEC. de benef.* iv. 1.	*Quâ diligentiâ historia scribenda sit.* In prœmio.

18. Inter arma civilia æqui bonique famas petiit.	*Epiſtol. 114.*	*Catuli laudes.*
19. Exercitum argento fecit.	*Ibid.*	*Lepidani apparatus pro bello civili.*
20. Turbinum motus vagus eſt & & disjectus....	*Quæſt. nat. vij. 8.*	*Charybdis turbines vorticoſi in deſcript. freti ſiculi.*
21. Tigrim & Euphratem uno fonte manare.	*Pſeud. citatus.*	*Vide fragm. 63.*
22. Hiero Rex Syracuſarum bellum fecit.	*Pſeud. frag. ep. 114.*	*Tria fragmenta Aruntii, non Salluſtii.*
23. Fugam noſtris fecêre.	*Id. Ibid*	
24. Quæ audita Panormitanos fecêre Romanis....	*Id. Ibid.*	
25. Pompeius oris probi, animo inverecundo.	*SUETON. de clar. grammat. 14.*	*Pompeii diſſimulantia derogatione gabiniâ.*
26. Nec juvenis libidines refrænavit ab inopiâ....	*PLUTARCH. comp. Sil. & Lyſandri.*	*Sullæ Dictatoris vitia.*
27. Maturavit Hiſpaniam occupare.	*Vit. Sertor.*	*Sertorius à Sullâ proſcriptus.*
28. Tum primùm viſi Romanis Cameli.	*Vit. Lucull.*	*In pugnâ equeſtri apud Ryndacum fluvium.*
29. Jam inde à principio malè in eum fuerunt....	*Ibid.*	*In Lucium Lucullum milites ſeditioſi.*
30. Loquax magis quàm facundus.	*AUL. GELL. noct. AT. j. 15.*	*M. Attilius Palicanus, Trib. pleb. de Tribunat. reſtituendo.* Vide frag. 10.
31. Magna gloria Tribunus militum in Hiſpaniâ....	*ij. 27.*	*Sertorii juventus & elogium.*
32. Id bellum excitabat metus Pompeii victoris....	*ix. 12.*	*Pompeius in Africâ poſt Domitium & Hiarbam victos.*
33 Poſtquàm remoto metu punico ſimultates....	*Ibid.*	*De priſco ſtatu Reipublicæ.* In prœmio.
34. Omnium fluminum quæ in maria....	*x. 7.*	*Nilus & Iſter: in periplo Euxini.*
35. Nam Sullam Conſulem de reditu ejus legem....	*x. 20.*	*Lex de reditu Pomp. ex Africâ, debellatis Domitio & Hiarbâ.*
36. Itaque Sertorius levi præſidio relicto in....	*x. 26.*	*Sertorius in tranſgreſſu claſſem Cottæ ad Mellariam vitat.*
37. Tranſgreſſos omnis recipit mons præceptus....	*Ibid.*	*Sertorius fretum à Mauritaniâ in Luſitaniam tranſgreditur.*
38. Earum aliæ paullulum progreſſæ nimio....	*Ibid.*	*Naves turribus oneratæ in obſidione Cyzici.*
39. Sardinia in africo mari facie veſtigii....	*xiij. 28.*	*Deſcriptio Sardiniæ in bello Lepidano.*

40.

40. Dilargitis proscriptorum bonis.	*xv. 13.*	*Sullæ tyrannis.*
41. At Cneius Lentulus patriciæ gentis, Collega ejus....	*xviij. 4.*	*Lentulus Clodianus, Collega Gallii in Consulatu.*
42. Ichnussam quod formam habeat vestigii....	*PAUSANIAS Phoc. L. x.*	*Descriptio Sardiniæ.*
43. Inde Ichnussa appellata.	*SOLINUS Polyhist. cap. 4.*	*Descriptio Sardiniæ.* Vid. fragmentum 39.
43. *bis.* Mox Aristæum regnando his proxumum in urbe...	*Ibid.*	*Idem. Vide frag. 145.*
44. Cum alacribus saltu, cum velocibus cursu....	*VEGETIUS de re milit. i. 9.*	*Pompeius dum in Hispaniâ stationes hybernas haberet.*
45. Vanos Mauros, feroces Dalmatas.	*TERTULIANUS de anim. p. 323.*	*Dalmatia, Thracia, Mæsia ab Appio, Curione, & M. Lucullo domitæ.*
46. Curetes, quia Principes intelligendi divina....	*LACTANTIUS instit. divin. i. 21.*	*Antiquitates Creticæ in expeditione Q. Metelli.*
47. Cicero caninam illam facundiam, sicut Appius....	*vj. 18.*	*Ciceronis oratio de Lege Maniliâ, loquitur de M. Cottâ.*
48. Nam omnes Galliæ, nisi quæ paludibus....	*AMMIAN. MARCEL. L. xv.*	*Galliæ à Jul. Cæsare domitæ.* De his mentio in procemio.
49. Cum optumis moribus & maxuma concordia...	*AUGUSTINUS Civ. D. ij. 18.*	
50. At discordia & avaritia atque ambitio....	*Ibid.*	
51. Nam injuriæ validiorum & ob eas discessio...	*Ibid.*	
52. Dein servili imperio Patres plebem exercere....	*Ibid.*	
53. Ex quo tempore majorum mores, non paulatim.....	*Ibid.*	
54. Æquo & modesto jure agitatum, dum metus....	*iij. 16.*	} *De prisco Reip. statu.* In procem. (49–58)
55. Deindè servili imperio Patres plebem exercere....	*Ibid.*	
56. Plurimæ turbæ, seditiones, & ad postremùm....	*Ibid.*	
57. Inter secundum & postremum bellum Carthag....	*iij. 20.*	
58. Injurias validiorum, & ob eas discessionem plebis.	*v. 12.*	
59. A Graeco seditiones graves ortæ.	*ij. 21.*	*De turbis popularibus.* In proœ.

60. Flumen Thuria.	*Id. in Grammat. cap. de nomine.*	*Flumen Hispaniæ propter quod Pompeius prœliatus est.*
61. Brevi multitudo diversa, atque vaga, concordia....	*Ambrosius. Epist. 5. ad Marcel.*	*De origine urbis Romæ.* In proœmio.
62. Saguntini fide atque ærumnis incluti, per...	*Hieronim. Comm. in Habacuc. L. 2.*	*Prælium ap. Saguntum Sertor. inter Roman.*
63. Tigrim & Euphratem uno fonte manare....	*Id. de locis Hebra.*	*Lucullus in Armeniâ & Mesopotamiâ.*
64. Tam Tigris quàm Euphratis in Armeniâ fontes....	*Ibid.*	
65. Aristæus post laniatum à canibus....	*Ibid. C. 28.*	*Antiquitates Sardiniæ : in motu Lepidano.*
66. Sallustianus Calpurnius.	*Id. adv. Rufinian.*	*De Consule Calpurnio bestiæ* : in Jugurthinâ.
67. Calpurniani discipuli.	*Ibid.*	
68. Cato, Romani generis disertissimus.	*Ampelius. Lib. mem. C. de Rom. togat.*	*in proœmio.* Vide fragmentum 77.
69. Artabanes conditor regni Mithridatis fuit.	*De regn. Mithridat.*	*Proavi Mithridatis : exordium regni Pontici.*
70. At Metellus in ulteriorem Hispaniam post annum....	*Macrob. Saturnal. iij. 13.*	*Honores Metello habiti in Bæticâ.*
71. Bacchanaliorum.	*i. 4.*	*Mithridates, auctore Lamacho, Heracleam invadit.*
72. Ipsum mare Ponticum dulcius quàm cœtera.	*vij. 12.*	*Periplus & descriptio ponti Euxini : in Mithridat.*
73. Dum inferior omni viâ grassaretur.	*Id. de different. lat. & græc. scom.*	*Sertorius astutiis Metellum fatigat. cap. de frequentativ.*
74. Tam Tigris quàm Euphratis in Armeniâ....	*Vibius Sequester. de flumin.*	*Descriptio Mesopot. in Luculli exped. cont. Tigran.*
75. Thuria quod Valentiam parvo intervallo....	*Ibid.*	*Pomp. Valentiam urbem haud procul à fluv. Thuria expugnat.* Vide frag. 587.
76. Mæotici situs æquoris.	*Avienus Festus. de ora marit. L. 1.*	*Descript. Mæotidis : in periplo Euxini.*
77. Cato Romani generis disertissimus multa paucis.	*Marius Victorin. ad Cic. de inv. L. 1.*	*De priscis historiæ Romanæ Scriptoribus.* In proœmio Sallustiano.
78. Fannius verò veritatem.	*Ibid.*	
79. Res Romana plurimùm imperio valuit, Serv....	*Ibid.*	*Jul. Cæsaris victoriæ in Galliâ. In proœmio.*
80. M. Lepido cum omnibus copiis Italiâ pulso....	*Ibid.*	*De curis Senatus, Italiâ pulso Lepido.*
81. Ardebat omnis Hispania citerior.	*Ibid.*	*Excitante Sertorio ; quæ cura patres exagitabat.*

82. Tyrannumque.	*Ibid.*	*Vide fragmentum 167. convicia in Lepidum.*
83. Dein fervili imperio patres plebem....	DONATUS *in Andriam. i. 1.*	*Vid. frag. 50.*
84. Atque edita undique tribus tamen cum muris.	*Ibid.*	*Nisi bis Mesopotamiæ urbs à Lucullo obsessa.*
85. Haud impigre atque inultus occiditur.	*i. 3.*	*Gladiatores & fugitivi in ultimâ clade.*
86. Agendum atque obviam eundum est.	*i. 5.*	*Ex oratione Lepidi, frag. 1.*
87. Sed Metellus in vulnere.	*ij. 1.*	*Metellus victor ad Saguntum, & vulneratus, victos Hispanos insequitur.*
88. Ergo Senati decreto ferviendumne fit.	*ij. 2.*	*Lepidus conditiones à Senatu oblatas respuit.*
89. Ne illa tauro parata fint.	*iv. 2.*	*Quomodo Corsica insula detecta sit. In descript. Sardiniæ.*
90. Infolens vera accipiundi.	*v. 4.*	*Tigranes accepta primæ cladis nuntio.*
91. Ei voce magnâ gratulabantur.	*v. 4.*	*Lucullo Cizyceni liberati, vel Catulo plebs romana.*
92. Et ei voce magnâ vehementer gratulabantur....	*Ibid.*	*Catulo victori vel Pompeio redeunti.*
93. Cui nisi pariter obviam iretur.	*In Eunuch. i. 2.*	*Catulus Lepido resistendum esse censet.*
94. Neque enim ignorantia claudit res.	*Ibid.*	*Ex Oratione Licinii Macri. frag. 6.*
95. Nihil focordia claudebat.	*Ibid.*	*Mithridaticæ naves à Lucullo ad Tenedum pugna navali oppugnatæ.*
96. Multos tamen ab adolefcentiâ bonos infultavit.	*ij. 2.*	*Cethegus Lepidanarum partium factiosus.*
97. Tarteffum Hifpaniæ civitatem quam nunc....	*iij. 1.*	*De fœdere gaditano: urbis laudes & antiquitas.*
98. Quæ pacta in conventione non præftitiffet.	*iij. 2.*	*Lepidus semet ipsum à perjurio excusans.*
99. Cujus adverfâ voluntate colloquio militibus....	*Ibid.*	*In colloquio apud Theanum; conversio Legionum Scipionis ad Sullanas partes.*
100. De honeftamento tamen effe corpori maxumè....	*Ibid.*	*Sertorii gloria vulnerati, oculo effosso.*

101. Feſtinantibus in ſummâ inopiâ patribus.	*iv. 3.*	*Tumultus Romæ ortus, C. Cottâ Cos. vel terror adveniente Spartaco.*
102. Et in præliis actu promptus.	*iv. 7.*	*Sertorii activitas ac ſagacitas militaris.*
103. Inde ortus ſermo percuntantibus utrinque....	*v. 5.*	*In congreſſu familiari amborum exercituum Pompeii & Metelli in Hiſpaniâ; vel Scipionis & Sullæ in Italiâ.*
104. In ore gentibus agens, populo, civitati.	*In Adelph. i. 2.*	*Exercitus Catuli in prælio ad pont. Milvium.*
105. Preſſi undique multitudine.	*iij. 2.*	*Lepidania Catulo & à plebe Rom. ad pont. Milvium.*
106. Septimium neque animo, neque linguâ ſatis compotem.	*Ibid.*	*De fœdere Gaditano referente Catulo Cos.*
107. Hunc igitur redarguit Tarquitius.	*Ibid.*	*Fictum jurgium inter Conjuratos in cœnâ apud Perpennam.*
108. Ictu eorum, qui in flumine ruebant, necabantur.	*Ibid.*	*Prælium equeſtre ad flumen Bætim, Sertorii contra fidem.*
109. Poſt defectionem ſociorum & Latii.	*iij. 4.*	*Non fuit majus Italiæ diſcrimen quàm à Spartaco.*
110. Ad Jovis mandem noſtra.	*iv. 2.*	*Donum Cretenſium Jovi capitolino.* Aliter, *dicterium Sertorii in Pompeium & Sullam.* Vel *Sacrificium Mithridatis.*
111. Et liberis ejus avunculus erat.	*In* HECYR. *ij. 2.*	*P. Clodius pulcher avunculus liberorum Clodiæ & L. Luculli.*
112. Morbi graves ob inediam inſolita veſcentibus.	*iij. 2.*	*Peſtis ex fame exorta in campo Mith. ad Cizycum.*
113. Ita fiducia quam argumentis purgatiores dimittuntur.	*iv. 1.*	*Vide frag. 124.*
114. Atque ea cogentes, non coactos ſceleſtos magis...	*Ibid.*	*Captivi Romani ad buſtum gladiatoris crixi: & victi Samnites ad Antemnas.*
115. Graviore bello, qui prohibituri erant, ſocios....	*v. 1.*	*Legiones Fimbrianæ urbes Aſiæ expilant.*
116. Quæ pecunia ad Hiſpanienſe bellum Metello...	*In Phormion. i. 1.*	*Pecunia ad Hiſpan. bellum parata, ad populi fame laborantis, ſubſidium convertitur.*
117. Si, Quirites, parum exiſtimaretis.	*Ibid.*	*Exordium orationis Licinii Macri.* Vid. Fragm. 6.

118.

118. Cum prædixero positum insulæ.	i. 2.	*Insul. Dia propè Cretam ; ubi M. Antonius contra Lasthenem conflictu navali victus est.*
119. Non repugnantibus modo, sed ne deditis quidem. a. b. e. m.	*Ibid.*	*Scipionis milites ad Sullanas partes transituri.*
120. Pactione amisso Publio Legato.	*Ibid.*	*P. App. Clodius pulcher , ad Tigranem à Lucullo missus.*
121. Modestus ad omnia alia, nisi ad dominationem.	*i. 3.*	*Pompeius Scilicet.*
122. Et pæni ferunt adversus A.... N... C... M...	*Ibid.*	*Descript. insular. fortunatar. ad quas Sertorius voluit aufugere.*
123. Sed Metellus in ulteriore Provinciâ.	*i. 4.*	*Honores Metello in Hispaniâ ulteriore habiti.*
124. Ita fiducia quam argumentis purgatiores dimittuntur.	*Ibid.*	*Duces , Turbæ , ac Satellites seditionum.* In procemio.
125. Nam quidem Pyrrho , Annibali æquor &....	*ij. 1.*	*Sertorius & Spartacus , Pyrrho & Annibali comparati.*
126. Nam Sullæ dominationem audebat.	*ij. 3.*	*Pompeius voluntati Dictatoris restitit, in triumpho de Africâ , in electione Lepidi Consulis.*
127. Neque est offensus dominationum Sullæ.	*Ibid.*	*Catuli moderatio.*
128. Maxuméque ferocia Regis Mithridatis in....	*ij. 4.*	*Minæ Mithridatis , una ex curis Senatûs.*
129. Liberis ejus avunculus erat.	*v. 6.*	*P. Appius Clodius liberis L. Luculli & Clodiæ.*
130. Solis viis.	*v. 7.*	*Iter Mithridatis*, aut *Claudii per deserta*, aut *Fannii & Metrophanis per Phrigiam crematam.*
131. Res Populi Romani....	*Idem in Æneid. i. 1.*	*Prima verba historiæ Sallustianæ.* Vid. frag. 568.
132. Nam talia incepta non consultorem	*i. 41.*	*Piso Consul & Globulus Tr. Pl. deliberant de rogatione Cornel. Tribuni.*
133. Sertorius in medio.	*i. 704.*	*Ordo accubantium in triclinio Perpennæ.*
134. Mare Ponticum dulcius quàm cætera.	*Idem in Artem cap. De comparativ.*	*In peripl. Euxini.*
135. Cis Rhenum.	*Cap. de præpofition.*	*Vide fragmentum 48.*
136. At illi quibus vires aderant, ruere cuncti.	*SERVIUS in Virgil. Bucol. ij. 4.*	*Oppidum Ciziceni*, aut *Amisceni obsessâ urbe.*

H

137. Et Marius victus duplicaverat bellum.	ij. 67.	*Bellum duplex contra Carbonem & Pontium Telesinum, Mario ad Sacriportum victo.*
138. Sævus iste Romulus.	iij. 13.	*Sulla tyrannus.*
139. Cùm murum hostium successisset, pœnas . i .	v. 5.	*Mithridaticus miles Cizyci murum oppugnans.*
140. Bellum quibus posset conditionibus, desineret.	v. 19.	*Metellus pius in Samnitas, Romam revocatus quam urgebant Marius & Cinna. Vel Mithridates Archelao ad Sullam misso.*
141. Herba quæ Sardoa dicitur, apiastri similis.	vij. 47.	*In descriptione Sardiniæ.*
142. Paullulum requietis militibus.	viij. 4.	*Spartacus ad occupandum Metapontum festinans;* vel *Lucullus ad expugnandam Amisum.*
143. *in* queis longissumo ævo plura de bonis	viij. 27.	*Fabulæ antiquæ de freto siculo narratæ.*
144. Cultu corporis ornata egregio.	*Georgic.* i. 3.	*Precia Cethegi*, vel *monime Mithridatis.*
145. Aristæus post laniatum à canibus Actæonem.	i. 14.	*Antiquitates Sardiniæ.*
146. Tempestatum.	i. 27.	*Frequentiâ tempestatum Mithridates in Euxino vexatur.*
147. Nova æstas.	i. 43.	*Exercitus ex hyematione in campum adducit.*
148. Adulta æstas.	*Ibid.*	*Lucullus contra Tigranem tendit.*
149. Præceps æstas.	*Ibid.*	*Asperior tempestas in Armeniâ exercitus cogit discedere.*
150. Crocum in Ciliciâ apud Coricum nascitur.	i. 56.	*Descriptio antri apud Corycum:* in expedit. Ciliciâ Servilii.
151. Dubitavit acie pars.	i. 208.	
151. *Bis.* Diù noctuque laborare, festinare.	i. 287.	*Pars aciei Pompeianæ in prælio Lauronensi.*
152. Queis à Sertorio triplices insidiæ per idoneos.	ij. 98.	*Insidiæ pompeianis pabulantibus à Sertorio positæ ad Lauronem.*
153. Tantùm antiquitatis curæque majoribus	ij. 209.	*Bellum sociale: curæ majorum pro urbibus latinis.*
154. Cornua occanuerunt.	ij. 384.	*Vid. fragm. 622.*
155. Venti per cava terræ citati.	ij. 479.	*Vide fragmentum 668.*
156. Vestes de pellibus Rhenones vocantur.	iij. 383.	*Barbarorum Mæsiæ ac Traciæ vestitus.* Vid. fragmentum 678.
157. Coria recens detracta quasi glutine adolesce....	iij. 155.	*Coria quibus scuta viminea aut machinæ ligneæ operiebantur.*

158. Repentè incautos agros invasit.	iij. 469.	*Agros Campaniæ cum fugitivis Spartacus.*
159. Primam modo Japidiam ingressus.	iij. 475.	*Pestilentia per Japidiam grassata.*
160. Nam ex aeris & aquæ corruptione, frugibus.	iij. 481.	*Pestis in Europâ coorta.* an. 677.
161. Ne simplici quidem morte moriebantur.	iij. 482.	*Naufragium ad Cizycum* : vel *pestis fami juncta.*
162. In quâ Crocum gignitur.	iv. 182.	*In sylvâ & speluncâ prope Corycum in Ciliciâ.*
163. A Deo illis ingenita est sanctitas nominis regii.	iv. 211.	*Hispanis, Gallis, & subditis Regum in Oriente.*
164. Se Regibus devovent & post eos vitam refutant.	iv. 218.	*Barones Soldurii Regibus in Celticâ & in Hispaniâ obligati.*
165. Injuriæ validiorum.	iv. 238.	*Vid. frag.* 50.
166. Qui nullo certo exilio vagabantur.	Æneid. i. 6.	*Exules & proscripti à Sullâ acciti.*
167. Tyrannumque & Cinnam.	i. 9.	*Vid. fragm.* 242. *Convitia militum in Lepidum.*
168. A principio urbis ad bellum Persi Macedonic.....	i. 34.	*Vid. fragm.* 651.
169. Romani generis disertissimus.	i. 100.	*In proœmio.* Vid. fragm. 77.
170. Primus Græcorum Achilles...	i. 100.	*Ilium à Fimbriâ eversum, vel cursus Achilleus & Leucæ insulæ in Euxino.*
171. Caput aperire solitus...	i. 111.	*Vid. fragm.* 383.
172. Crebritate fluctuum, ut aquilo solet.	i. 120.	*Fluctus increbrescentes in Euxino & in freto siculo.*
173. Tripliei fluctu....	i. 120.	*Tertius fluctus periculosior.*
174. Carybdis, mare vorticosum...	i. 121.	*In descriptione freti siculi.*
175. Sed ubi tempore anni mare classibus patef.....	i. 150.	*Metellus vela dedit ut Cretam subigeret.*
176. Sanè bonus eâ tempestate contra pericula ...	i. 199.	*Catuli elogium.*
177. Scilicet quia tergis abstinetur.	i. 215.	*Ex oratione Licinii Macri. frag.* 6.
178. Ipsum mare Ponticum dulcius quàm cætera.	i. 232.	*Ponti Euxini descriptio.*
179. Capys Campaniam, Helenus Macedoniam....	i. 246.	*Coloniæ in Sardiniam post bellum Trojan. missæ.*
180. Labor.	i. 257.	*Labor immensus à Crasso confectus in claudendo Bruttiorum Isthmo.*
181. Cui nomen oblivionis condiderunt.	i. 271.	*Nomen Lethes fluvii inferi Lusitaniæ urbi datum.*
182. Magna vis hominum convenerat, agris pulsa.	i. 274.	*Tumultu inte M. Lepido, proscripti & exules in Hetrur. conveniunt.*

183. Ad mutandum modo in melius servitium.	*i. 285.*	*Gladiatores fugitivi è ludo Batunti erumpunt.*
184. Simul immanis hominum vis ex locis....	*i. 303.*	*Stratagema Luculli ad occupandam Mytylenam*, vel *gaudium Cyzicenorum urbe liberatâ.*
185. Invadendarum terrarum causâ fuerat navig....	*i. 303.*	*Navigationes in Sardiniam tempore belli Trojan.*
186. Genua patrum advolvuntur.	*i. 311.*	*Mulieres Romanæ in summo discrimine, Spartaei.*
187. Hispaniam sibi antiquam patriam esse.	*i. 384.*	*Sertorii dictum ac sententia.*
188. Lyciæ Pisidiæque agros despectantem.	*i. 424.*	*Olympus Lyciæ oppidum in monte Phænice positum.*
189. Quæ mapalia sunt circumjecta civitati....	*i. 425.*	*In suburbiis Urbis Cyzici.*
190. Murum ab angulo dextri lateris ad paludem....	*i. 427.*	*Lisistratus Cyzici Præfectus nova opera conficit.*
191. Nova æstas...	*i. 434.*	*Vid. fragm. 47.*
192. Frugum pabulique lætus ager.	*i. 445.*	*In campis Themisuptis ad Thermodontem.*
193. Ita sperat pugnam illam pro omine belli....	*i. 460.*	*Spartacus suos hortatur ante prælium contra Varinium Prat.*
194. Curribus falcatis.	*i. 480.*	*Vid. fragm. 349.*
195. Transgressos omnes recepit mons Balleia ...	*i. 522.*	*Sertorianos ex Africâ in Lusitaniam transgressos.*
196. Et onere turrium incertis navibus.	*i. 580.*	*Naves Mithridatis tempestate mersæ, in obsidione Cyzici.*
197. Apud latera certos collocaverat.	*i. 580.*	*Aciei ordo apud Italicam in Bæticâ: prælium.*
198. Multi enim post excidium Trojæ diversa....	*i. 605.*	*Coloniæ in insulis & occiduis regionibus, priscis temporibus. In descript. Sardiniæ.*
199. Segnior neque minus gravis & multiplex cura....	*i. 634.*	*Curæ Senatûs, patrato bello civili Lepidano.*
200. Igitur discubuère, Sertorius inferior in medio....	*i. 702.*	*Ita triclinio adsidebant in domo Perpernæ.*
201. Simulans sibi alvum purgari.	*ij. 19.*	*Vid. fragm. 665.*
202. Apertæ portæ, repleta arva cultoribus.	*ij. 27.*	*Spartacus Metapontum Urbem intercipit.*
203. Ita fiducia quam argumentis purgatiores...	*ij. 61.*	*Vid. fragm. 124. De factiosis ac seditiosis.*
204. Nos in tantâ doctissumorum copiâ.	*ij. 89.*	*Quibus exemplaribus historiam scripserit.* In proœmio.

205. Neu quis miles neve pro milite...	ij. 157.	*Disciplina militaris, & jussa Crassi, seu Spartaci.*
206. Ab his omnes evocatos & Centuriones.	ij. 157.	*Crassus delectum militarem facit, adventante Spartaco.*
207. Rebus supra vota fluentibus.	ij. 169.	*Non fuit Sertorius elatior*, vel *Pompeii ambitio*, vel *superbia Tigranis.*
208. Sorte ductos fusti necat.	ij. 201.	*Crassus cohortes decimatas & ignavas.*
209. Fœdavere lumen.	ij. 286.	*Phænomenum apud Othryem in Phrigiâ pugnam dirimit, Roman. inter & Pont.*
210. Se angustiæ oris pontici illic dilatant.	ij. 312.	*In descriptione Bosphori & Euxini maris.*
211. Dardania sic dicta à Rege Dardanorum Mida.	ij. 325.	*Antiquitates Dardaniæ, in expeditione Curionis.*
212. Carbo turpi formidine Italiam atque exercitum....	ij. 400.	*Carbonis Consulis fuga ex Italiâ, & mors.*
213. Per vices pugnabatur.	ij. 433.	*Prælium apud Arsaniam Lucull. inter & Reges fœderatos.* Junge frag. 277.
214. Cùm aræ & alia Diis sacra supplicum sang.....	ij. 564.	*Temp. cædis Marianæ, ac Sullanarum proscriptionum.*
215. Cùm Sertorius neque erumpere, & tam levi....	ij. 502.	*Sertorius ab Annio deprehensus, naves conscendit.*
216. Ut tanta repente mutatio non sine Deo....	ij. 632.	*Sertorianorum animi, subito ducis artificio elati.*
217. Antiquitatis curæque pro Italicâ gente.	ij. 635.	*Vid. frag. 153. Ira & conjuratio Pop. sociorum.*
218. Traditur fugam in longinqua Oceani agitavisse.	ij. 640.	*Sertor. ex Hispan. & Afric. fugatus ad insul. fortunatas meditatur navigare.*
219. Gens rarò egressa fines suos.	ij. 713.	*Sarmatica, aut quædam à gentibus Traicis.*
220. Ænum & Maroneam, & viam militarem.	iij. 17.	*Iter Legionum Appii Procos. è Thraciâ ad Dyrrach.*
221. Primos Cretenses constat invenisse Religionem.	iij. 104.	*Antiquitates Creticæ* in bello Cretico *Antonii & Metelli.*
222. Longè à continenti.	iij. 104.	*In descriptione Cretæ & Idæ montis.*
223. Sardinia in Africo...	iij. 104.	*Descriptio Sardiniæ :* Vid. frag. 670, 671, &c.

224. Impediebant jussa nautarum.	*iij. 128.*	*Cùm ad Cyzicum procella naves ponticas mergeret.*
225. Caput aperire solitus.	*iij. 206.*	*Honos Pompeio à Sullâ Dictatore habitus.*
226. Sin vis obsistat, ferro quàm fame æquius …	*iij. 265.*	*Fugitivi in sylvâ fossâ, clausi fortiter erumpunt.*
227. Hispaniam sibi patriam esse….	*iij. 297.*	*Sic aiebat Sertorius.*
228. Omnis Italia coacta in angustias, scinditur in ….	*iij. 400.*	
229. Pelorum promontorium Siciliæ dictum à ….	*iij. 411.*	
230. Italiæ Siciliam conjunctam fuisse constat. ….	*iij. 414.*	*Ex descriptione extremitatum Italiæ littoris ac freti siculi;* in bello fugitivorum.
231. Scyllæ saxum est celebratæ formæ procul ….	*iij. 420.*	
232. Charybdis sorbet universa quæ prehendit, & ea …	*iij. 420.*	
233. Quòd forte in lata naufragia sorbens, gurgit …	*iij. 425.*	
234. Consedit in valle virgulta nemorosaque.	*iij. 516.*	*Sertorius insidias in nemore ponit aquino Metelli Legato* vel *Lucullus per Armeniam incedens*
235. Italiæ plana ac mollia.	*iij. 522.*	*Extremæ Italiæ situs, in bello fugitivorum.*
236. Unde hic tulit colorem, nam speciem efficit ….	*iij. 533.*	*Forma riparum Euxini & undæ color albescens.*
237. In Siciliâ est Enceladus, Othus in Cretâ, unde Othii campi….	*iij. 578.*	*In descriptione Cretæ insulæ.*
238. Sanctus alia …	*iij. 594.*	*In elogio Catuli.*
239. Nec inermos ex prælio viros quemquam ….	*iv. 23.*	*Pugna ad Sueronem fluv. Sertorius milites fugientes objurgat.*
240. Quâ tempestate ex ponto vis piscium erupit. …	*iv. 132.*	*Thunnorum abundantia in Euxino & Meotide.*
241. Nos in tantâ doctissimorum hominum.	*iv. 217.*	*Vid. fragm. 204.*
242. Tyrannumque & Cinnam maxumâ voce …	*iv. 214.*	*Lepidum cinnanas tubas renovantem.*
243. Inter certamina dominationis aut libertatis …	*iv. 245.*	*Vid. fragm. 589.*
244. Ibi triennio frustrà trito …	*iv. 271.*	*Triennale bellum à Servilio frustrà gestum.*
244 *bis.* Idem fecère Octavius & Q. Cœpio sine …	*iv. 283.*	*Ambo suas partes sustinuere, pro Magistratûs officio.*

245. Quæ causa fuerat novandis rebus ...	*iv. 290.*	*Lex Agraria Gracchorum temporibus.* In procemio.
246. Piget pudetque ...	*iv. 336.*	*In oratione Philippi.* Vid. frag. 2.
247. Igitur introrsus prima Asiæ Bithynia ...	*v. 203.*	*Descriptio circuitûs ponti Euxini.*
248. Sed Mithridates extrema pueritia regnum ...	*v. 295.*	*Initia regni Mithridatis eupatoris.*
249. Igitur introrsus, prima Asiæ Bythynia est ...	*v. 373.*	*Ex periplo Euxini.*
250. Exercitum more majorum vertere.	*v. 408.*	*Sic Crassus Legiones, & Sertorius Hispanos.*
251. Transenna demissum victoris simulacrum ...	*v. 488.*	*Ludi pro Metello in Beticâ.* Vid. fragm. 70.
252. Serum enim bellum in angusguftiis futurum....	*v. 524.*	*Bellum servile Spartac. in angustiis Bruttiorum & Silæ silvæ.*
253. Orion oritur juxta solis æstivi pulsum....	*v. 626.*	*Quo tempore Sertorius Charicitanos pulvere moto suffocaverit.*
254. Insulæ fortunatæ inclutæ Homeri carminibus . .	*v. 735.*	*Descriptio insularum fortunatarum.*
255. Dedalus primo Sardiniam post delatus est ...	*vj. 14.*	*Antiquitates Sardiniæ.*
256. Sorte ductos fusti necat..	*vj. 22.*	*Pœna militibus ignavis à M. Crasso indicitur.*
257. Creta altior est quà parte spectat orientem...	*vj. 23.*	*Descriptio Cretæ insulæ, in bello Cretico.*
258. Inter fecundum atque ultimum bellum....	*vj. 539.*	*De antiquo Reipublicæ statu.* In procemio.
259. Serum bellum in angustiis futurum...	*vj. 560.*	*Sperabat Spartacus in angustiis Bruttiorum & silvæ Silæ.*
260. Peste conditos orbis terrarum ...	*vij. 303.*	*Romanos sic Mithridat. in Epist.* Vid. fragm. 5.
261. Qui Rempubl. salvam esse vult, me sequatur....	*vij. 614.*	*Ex orat. Lepid.* Vid. fragm. 1. *vel clamor Pisonis Consulis contra Tib. Cornelium.*
262. Mysii à Lucullo superati. .	*vij. 604.*	*A Marco Lucullo Varrone Macedoniæ Procos.*
263. Lucani qui de vimine facta scuta recentibus ...	*vij. 632.*	*Pastores Lucaniæ scuta & arma fabricant pro fugitivis.*
264. Geryonis...	*vij. 662.*	*Antiquitates Sardiniæ, in descriptione insulæ, motus Lepidani occasione.*

265. Calem Galliæ civitatem expugnavit Perpenna.	*vij 728.*	*Durante bello Sertoriano in Gallæciâ Hiſpaniæ.*
266. Quippe vaſta Italia, rapinis fugâ cædibus...	*viij. 8.*	*Cura Patrum de reparandâ Italiâ vaſtatâ bellis civilibus.*
267. Succedere...	*viij. 125.*	*Scalis muri partem ſuccedere Romani in expugnatione Amiſenâ.*
268. Locum editiorem quam victoribus decebat.	*viij. 127.*	*Catuli caſtra propè Coſam.*
269. Feſſus in Pamphiliam ſe receperat.	*viij. 232.*	*Nicon Piratarum Dux, à Servilio debellatus.*
270. Hi ſunt qui ſecundùm pocula & alias res....	*viij. 278.*	*Vituperium Spartaci invehentis in ſervorum Dominos.*
271. Cretenſes primos inveniſſe Religionem....	*viij. 352.*	*Vide fragm. 221.*
272. Ad bellum Perſi Macedonicum...	*viij. 383.*	*Vide fragm. 65.*
273. Montem ſacrum atque Aventinum inſedit....	*viij. 479.*	*Vide fragm. 50.*
274. Speciem captæ Urbis effecère diſcedentes.	*viij. 557.*	*Cleochares & Seleucus diſcedentes à Sinopo, vel Laſtheus à Gnoſſo.*
275. Tenebat...	*viij. 653.*	*Tenebat Ariſtion arcem Hierapydnam in Cretâ.*
276. Caræ inſulani populi, piraticâ famoſi...	*viij. 725.*	*De origine Piratarum, initio belli Piratici, Servilio Conſule.*
277. More equeſtris prælii, ſumptis tergis atque....	*viij. 749.*	*In prælio equeſtri inter Romanos & equitatum Mithridatis.*
278. Feſſi arma ſua quiſque ſtantes incumbere.	*ix. 158.*	*Hirtulei milites feſſi in congreſſu contra Metellum ad Italiam.*
279. Qui ætate & concilio cæteros anteibat.	*ix. 246.*	*Philippus defunctum Sullam laudat pro roſtris.*
280. Ex inſolentiâ avidus maleſaciundi.	*ix. 343.*	*Gladiator & ſervus fugitivus.*
281. Tergis vinciebant...	*ix. 412.*	*Cretenſes, Romanos captivos, victo ad Diam inſul. M. Antonio.*
282. In ſecundâ feſtinas cohortes compoſuere....	*ix. 488.*	*Ordo aciei Romani in pugnâ ad Tigrano certam.*
283. In modum Ericii militaris.	*ix. 505.*	*Vid. frag. 435. Iſaurorum obſidium.*
284. Sertorium humeris ſublatum per muros....	*ix. 338.*	*Vide fragm. 392.*
285. Multos à pueritiâ bonos inſultaverat.	*ix. 634.*	*Vid. fragm. 96.*

286. Regreſſi ad faciliores ictius loco; cedebant.	*ix. 749.*	*Prælium equeſtre ad flumen Arſaniam.* Vid. fragm. 277.
287. Poſtremo ipſos Colonos per miſerias & incerta...	*x. 45.*	*Lepidi Cos. ſervi Tharranos Colonos pro Lepido ægrotante deprecantur.*
288. Jam repentè viſus ſævire Taguns.	*x. 103.*	*Cùm Perpetna fugiens, Trucidato Sertorio, flumen tranſnatavit.*
289. Antequam diceretur ſententia præmiſſis....	*x. 105.*	*In formulâ privilegii Clazomenii, referente Q. Catulo.*
290. Coſa.	*x. 168.*	*Lepidi fuga ad Portum Coſæ in Hetruriâ.*
291. Hiſpanis mos eſt, ut in bella euntibus...	*x. 281.*	*Hiſpanorum mores: bellum Sertorianum.*
292. Pugnam illam pro omine belli futuram.	*x. 311.*	*Vide fragm. 193.*
293. Quo cupidius in ore Ducis ſeſe quiſque...	*x. 370.*	*Quiſque Romanorum in diſcrimine Metelli Ducis ad Saguntium.*
294. Equo atque armis inſignibus.	*x. 539.*	*Pompeium Hiſpani victores inſequuntur ad Sucronem.*
295. Inermes.	*x. 571.*	*Vid. fragm. 239.*
296. Caſtra ſine vulnere introitum.	*x. 628.*	*Afranius caſtra Sertorianorum diripit ad Sucronem, vel Adrianus Caſtra Taxilis.*
297. Multos à pueritiâ bonos inſultaverat.	*x. 643.*	*Vide fragm. 96.*
298. Eodem tempore.	*x. 833.*	
299. Devictis Hiſpanis trophæa in Pyrenæis...	*xj. 6.*	*Pompeius Romam ex Hiſpaniâ repetens.*
300. Exuant armis equiſque...	*xj. 80.*	*Sic jubet Spartacus in campaniâ ſociis ſuis.*
301. Senecta jam ætate.	*xj. 165.*	*Vide fragm. 4.*
302. Caſtra ſine vulnere introitum.	*xj. 230.*	*Vide fragm. 296.*
303. Frugum pabulique lætus ager.	*xj. 338.*	*Vide fragm. 514.*
304. In cruento exercitu victoriam reportare.	*xj. 421.*	*Catuli victoria de Lepido circumvento ad Coſam.*
305. Gens ad furta belli peridonea.	*xj. 515.*	*Hiſpanorum Gens.* Vid. frag. 394.
306. Et Metello procul agente, longa ſpes....	*xj. 544.*	*Agente contra Samnitas, cùm Cinna & Marius Romam premerent.*
307. Dein campi Themiſcyrii, quos habuere....	*xj. 659.*	*Deſcriptio tractus ad ripam meridionalem Ponti.*

308. Qui prætergrediebantur equites Cataphracti....	*xj. 770.*	*Descriptio equitatûs Cataphra & ex exercitu Tigranis in prælio ad Tigrano certam.*
309. Equis paria operimenta erant, quæ lintea....	*xj. 770.*	
310. Castella custodias thesororum in deditionem....	*xj. 801.*	*Castella Mithridatis Dorylaus Romanis tradit.*
311. Ut frequentes circa signa sint milites.	*xj. 870. In Jugurth.*	*Metelli, Luculli, vel Crassi disciplina militaris.*
312. Queis à Sertorio triplices insidiæ per....	*Vid. fragm. 152.*	*Insidiæ apud Lauronem Pompeio positæ à Sertorio.*
313. Prima qui fronte venientes exciperet.	*xj. 896.*	
314. Mare Ponticum dulcius quàm cætera.	*xij. 148.*	*Euxini descriptio physica & geographica.*
315. Dum paulatim suis invicem subveniunt....	*xij. 282.*	*Urbes Latinæ paulatim in bellum sociale actæ.*
316. Solas festinare.	*xij. 425.*	*Gordyenæ urbes solæ festinant auxilia Lucullo suppeditare.*
317. Lusitaniæ gravem civitatem.	*xij. 458.*	*Sertorius à Lusitanis vocatus, Eboram venit.*
318. Ex parte Cohortium præcipere instructa &....	*xij. 661.*	*Vigilantia Crassi in agmine & in castris.*
319. Ea paucis quibus peritia & verum ingenium....	*xij. 694.*	*Abnuentibus malas artes quibus usurpatur Resp.*
320. Perperna tam paucis profectus, vera est....	*xij. 604.*	*Perperna Siciliam frustrà tentat invadere.*
321. In silvâ Silâ fuerunt.	*xij. 715.*	*Scilicet fugitivi & gladiatores à Crasso pulsi.*
322. Ubi eum tota concione ab exercitu...	*xij. 844.*	*Lucullus Clodium seditiones molientem ab exercitu dimittit.*
323. Serum bellum in angustiis futurum.	*xij. 864.*	*Sic fortè sperabat Spartacus in extremitatibus Italiæ, in silvâ Silâ Bruttiorum.*
324. Perrexêre in Hispaniam an Sardiniam.	*MM. scr. fuldan. Servii. loc. incogn.*	*Legiones Perpernæ è Siciliâ profectæ.*
325. Mor Trequii præter necessariam....	*MM. scr. Bibl. Reg. Servii. & in M. script. Bibl. Chevanii Divione.*	*Crudelis immanitas & alia facinora fugitivorum.*
326. Mare ponticum dulcius quàm cætera.	*Ejusdem. in art. 2am. donati cap. de nominis divisione.*	*Periplus Euxini.*

327. Luces.	*Ibid.*	*Fugitivi luces ac noctes in defidiâ cum Bruttis consumebant.*
328. Fine inguinum ingrediuntur mare.	*Philargyrius in Georg. iij. 53.*	*Romani naves Mithridatis oppugnant prælio navali ad tenedum.*
329. Repentè incautos agros invasit.	*iij. 469.*	*Vide fragm. 158.*
330. Quasi glutino adolescebant.	*iv. 40.*	*Vide fragm. 157.*
331. Apud Corduenos amomum & alii leves odores.	*iv. 49.*	*Zarbieni Gordyenæ reguli exequiæ à Lucullo celebratæ.*
332. Adeo illis ingenita est sanctitas regii nominis ...	*iv. 211.*	*Gentibus orientis, & etiam occidentis in Galliâ & Hispaniâ.*
333. Quem trans stagnum omnis usque ad...	*iv. 293.*	*Lucullus naviculas à stagno Dascylitide ad flumen Cyzicum alluens plaustris transportat.*
334. At Sertorius vacuus hyems augere copias.	*Acron & Porphyrio Scol. In Horat. Epist. 1. 9.*	*Sertorius in Hybernis apud Celtiberos.*
335. Cato multa paucis absolvit.	*In Satyr. i. 10.*	*In procemio Catonis, specimen Sallustius sibi præcipit imitandum.*
336. Quia secundæ res mirè sunt vitiis obtentui	*In Epist. i. 19.*	*Ex oratione Lepidi, fragm. 1.*
337. Belli sanè sciens.	*Ibid.*	*In Elogio Sertorii.*
338. Atque ipse Cultus rei.	*Ibid.*	*Apparatus exercitus Tigranis splendidus pariter & horribilis.*
339. Sertorius victus voluit fugere ad insulas fortunatas....	*Id. in Epist.*	*Cum Hispaniâ ab Annio, Africâ à Mauris avertitur.*
340. Nomenque Danubium habet.	*Id. in Art. Poetic.*	*In descriptione maris Euxini; & in expeditione Curionis.*
341. In quibus plaustra sedes sunt.	*In Od. iij. 24.*	*Gentes Scythicæ & septentrionales ad Euxinum.*
342. Et Perpernam fortè cognoscit Mulio redemptoris.	*Id. in Satyr.*	*Agnitus & captus in fugâ Perperna ad Pompeium adducitur.*
343. In Paphlagoniâ teium oppidum.	*Id. In Od. i. 17.*	*Descriptio Regionis quæ Euxino alluitur.*
344. Scytæ Nomades teium quibus plaustra....	*Id. in Od. iij. 24.*	*Populi ad septentrionem Euxini & paludis.*
345. Mesopotameni homines effrenatæ libidinis....	*Vet. Schol. Juv. satyr. i. 104.*	*Asiaticorum dissolutio & militum Luculli in Mesopot.*
346. Ita quâ tempestate piscium vis ponto erupit.	*Satir. iv. 42.*	*Thunnorum vis ex Euxino per Bosphorum erumpit.*
347. Antonius ille trium Antoniorum corruptor.	*Satyr. viij. 105.*	*M. Antonii Cretici injustitia, fuga & infamia.*

348. Namque omnium ferocissimi ad hoc tempus....	*Satyr. xv. 115.*	*Mores gentium Euxino et paludi vicinarum.*
349. Curribus falcatis usos.	*Vet. Schol. Statii 2. heb. x. 544.*	*Falcati Currus in exercitibus ponti & Armenià.*
350. Ut res magis quàm verbo gererentur.	*Ibid.*	*Fortitudo Cizycenorum, urbe obsessâ.*
351. Radicem montis excessit.	*Ibid.*	*Lucullus Tauro monte superato; Sophenem ingreditur.*
352. Incerta & fortitudo dum pendet...	*Ibid.*	*Ex oratione Spartaci ad fugitivos.*
353. Magnis operibus profectus, oppidum cepit....	*Pompeius Festus de verbor. significat. L. 13. ỷ. Obsidium.*	*Curio Sardicam urbem in Mæsiâ per Catilinam Legatum obsidet.*
354. Ne inrumiendi pontis Sublicii, Sublicibus.	*L. xviij. ỷ. Sublicium.*	*Æmilius Quæstor pontem Sublicium reficit.*
355. Qui quidem mos, uti tabes, in urbem conjectus....	*L. xviij. ỷ. Tabes.*	*Mos assuetus ad omnis vis controversiarum.* In procemio.
356. Contra ille calvi ratus.	*Nonius Marcellus i. 20.*	*Somnium Antigoni de Mithridate.*
357. Neque jam sustineri poterat, immensum aucto....	*i. 83.*	*Orta tempestas in pugnâ navali Sertor. inter & Annium.*
358. Tunc verò & posci, cum cæteri ejusdem caussa...	*i. 132.*	*Judicium diversarum partium de Lepido.*
359. Sardinia in Africo mari facie vestigii....	*i. 262.*	*Descriptio Sardiniæ insulæ, in bello Lepidano.*
360. Caninam ut ait Appius, facundiam exercuit...	*i. 298.*	*Ciceronis Legem Manilium suadentis invectivæ in M. Cottam.*
361. Cis Rhenum atque inter mare nostrum...	*ij. 180.*	*Vide fragm. 48.*
362. Pluteos rescindit ac munitiones demolitur.	*ij. 204.*	*Mithridaticus miles in obsidione Cizycenâ.*
363. Mænibus deturbat.	*ij. 253.*	*Opidanus mænibus Cizyci obsessores deturbat.*
364. Diversa uti solet rebus perditis, capessunt....	*ij. 367.*	*Fugitivi fessi & debellati*, vel *Hispani post cladem Saguntinam.*
365. Immane quantum animi exarsere.	*ij. 456.*	*Animi Senatus, direpta à Piratis ostia & captâ Antoniâ vel animi militum, vulnerato Duce suo.*
366. Simul eos & cunctos jam inclinatos laxitate....	*ij. 492.*	*Pontici milites propè Ryndacum à Lucullo profligati.*

367.

367. Ac tunc maxumè ut solet extremis in rebus...	ij. 527.	*Cizycenorum periculum & pertinacia in resistendo.*
368. Quasi par in oppido festinatio & ingens...	ij. 534.	*Tumultus & pavor apud Cysicum ex procellâ subitò exortâ.*
369. Cœteri negotia exsequebantur familiaria...	ij. 535.	*Pravè & dissolutè se habent Lucullani milites in Asiâ, neglectâ disciplina.*
370. Id bellum excitabat metus Pompeii victoris...	ij. 554.	*Bellum Africanorum & Maurorum.*
371. Hi saltibus occupatis Termestinorum agros...	ij. 791.	*Pompeius cùm fame laboraret in Hispaniâ.*
372. E muris Cives sportis demittebant.	ij. 833.	*Valerius Flaccus apud Bizantium in seditione Fimbrianâ, vel Cives Ciziceni in obsidione.*
373. Transenna demissum victoriæ simulacrum.	ij. 859.	*Honores Metello habiti ab Urbinio in Bœticâ.*
374. Duos quàm maxumos utres levi tabulæ subjecit...	ij. 899.	*Miles nandi peritus Luculli litteras ad Cizycenos obsessos defert.*
375. Multisque suspicionibus, volentia plebi facturus...	ij. 900.	*Pompeius plebi Rom. indulgens in restituendo Tribunatu.*
376. Iter vertit ad Corycum urbem inclitam.	iij. 72.	*Servilius Isauricus in bello prædonum.*
377. Illum nautis forum, *sivè* illuminantes forum.	iij. 96.	*Urbes Ciliciæ Piratis;* sive *Sullæ pompa funebris in foro Romano.*
378. Ibi Fimbrianâ seditione qui Regi per obseq....	iij. 151.	*Magius & Fannius apud Mithrid. fugitivi.*
379. At Metellus in ulteriorem Hispaniam post...	iij. 193.	*Metelli in Bœticâ ad hyemandum reducis luxus.*
380. Hæc si placent: si tanta torpedo animos...	iij. 250.	*Ex oratione Philippi fragm. 2.*
381. Et mox Fufidius adveniens cum Legionibus...	iij. 265.	*Prælium ad Bœtim contra Sertorium.*
382. Quod ubi frustra tentatum est, Socordius...	iv. 3.	*Legiones Romanæ in prælio contra fugitivos.*
383. Quibus de causis, Sullam in victoriâ Dictatorem...	iv. 5.	*Honores à Sullâ juveni Pompeio habiti.*
384. Sed Pompeius à primâ adolescentiâ, sermone...	iv. 13.	*Pomp. Alexandri Æmulus, & Asiatici imperii cupidus.*
385. Suspectusque fuit incertum verò an per neglig....	iv. 62.	*M. Antonius Creticus missus contra Piratas.*
386. Quin Lenones & Vinarii Laniique quorum...	iv. 63.	*Apparatus Lepidi aliorumque ad bellum suscitandum.*

387.	Eos qui malum publicum clandestinis consiliis.	iv. 64.	*Seditio Pl. Roman. orta contra Magistratus, tempore famis.*
388.	Rursus jumenta nacti ad oppidum ire contendunt...	iv. 68.	*Fugitivi ad Capuam expilandam revertuntur.*
389.	Sic verò quasi formidine attonitus, neque animo...	iv. 110.	*Lepidus, cognito Apuleiæ uxoris adulterio.*
390.	Eodem anno in Macedoniâ Curio, principio...	iv. 122.	*Curionis Conf expeditio in Dalmatiâ, Mœsiâ, &c.*
391.	Alteri Scriba Mæcenas in imo medius inter...	iv. 125.	*Ordo Convivarum in cœnâ apud Perpernam.*
392.	Sertorius, portis turbâ morantibus, & nullo...	iv. 128.	*Apud Calagurim ubi Sertorius victus aufugerat.*
393.	Cum machinis strepitu demissum victoriæ...	iv. 135.	*Festa & spectaculum pro Metello in Bæticâ.*
394.	Illo ~~profectus, vicos,~~ castellaque incendere...	iv. 203.	*Pompeius à Laurone ad Pyreneos montes agmen ducens.*
395.	Ita fiduciâ quam argumentis purgatior dimitt....	iv. 205.	*Vide fragm.* 124.
396.	Namque his præter solita vitiosis æstatibus...	iv. 218.	*Romæ fames: Annonæ penuria; in Italiâ, Galliâ & Hispaniâ.*
397.	Ea continentia vir gravis.	iv. 218.	*In elogio Catuli.* Vide fragm. 493, *aut potius Sertorii.*
398.	Atque hiavit humus multa vasta & profunda....	iv. 228.	*Terræ motus reate, & alibi prodigia.*
399.	Reversi postero die, multa quæ properantes....	iv. 232.	*Galli Gladiatores castra Gallii expilant & debacchantur.*
400.	Castrisque collatis, pugna tamen ingenio loci...	iv. 235.	*Mithridatem inter & Lucullum.*
401.	Atque eum Curio laudatum, accensumque...	iv. 334.	*Curio Ligurem mittit ad investigandum montis collum.*
402.	In quibus notissimus quisque, aut malo....	iv. 355.	*Duces Romanos pugnâ navali ad Diam captos, Cretenses patibulis suspendunt.*
403.	Ad hæc rumoribus, adversa in pravitatem....	iv. 403.	*Perpernæ invidia in Sertorium.*
404.	Sella surgere, caput aperire solitum.	iv. 430.	*Honoresà Sullâ Pompeio habiti.*
405.	Avidis ita, promptisque Ducibus, ut Metellus...	iv. 432.	*Prælium Saguntinum: Metelli periculum.*
406.	Nam qui enare conati fuerant, icti sæpè...	iv. 453.	*In prælio navali contra Isidorum; vel tempestate Cizycenâ*
407.	Multique commeatus interierant insidiis latronum...	vj. 9.	*Quæ causa fuerat penuriæ & famis in Urbe Româ.*

408. Nactos obſcuram noctem, æſtu ſecundo.	*vj.*	*27.*	*Sertorii navigatio ex Africâ in Hiſpaniam.*
409. Tranſgreſſos omnes recipit mons Bellona, præceptus à Luſitanis.	*vj.*	*27.*	*Sertorius ad Luzitaniam adpellit.*
410. Earum aliæ, paulum nimio progreſſæ, interim...	*vj.*	*27.*	*Naufragium exercitûs Pontici ad Cizyeum.*
411. Ac ſtatim fugitivi, contra præceptum Ducis....	*vj.*	*44.*	*Metapontus à fugitivis Gladiatoribus expilata.*
412. Nam tetra tunc erat, & ſublima nebula...	*viij.*	*45.*	*Sullæ exequiæ in foro Romano; vel phenomenon apud Othryam.*
413. Exaudirique ſonus bachanaliorum.	*viij.*	*49.*	*Nocte Baccho feſta, Mithrid. Heracliam occupat.*
414. Curio Vulcanaliorum die ibidem moratus...	*viij.*	*49.*	*Curio Procoſ. diem feſtum Vulcanaliorum in Dalmatiâ celebrat.*
415. Cum interim, lumine etiam tum incerto, duæ...	*viij.*	*76.*	*Gallicæ mulieres è ſervis fugitivis Craſſi agmen noctu incedens detegunt.*
416. Cujus duas inſulas propinquas inter ſe & decem...	*ix.*	*1.*	*Duæ ex inſulis fortunatis:* in earum deſcriptione.
417. Ruinaque pars magna ſuiſmet aut proxumorum...	*ix.*	*5.*	*Turba fugentium in obſidione Chalcedonis, vel in prælio ad Tigranocertam.*
418. Sed Pompeius à primâ adoleſcentiâ, ſermon...	*ix.*	*18.*	*Pompeius Alexandri Æmulus; Aſiatici belli cupidus.*
419. Dubium an inſula ſit, quod euri atque auſtri....	*x.*	*2.*	*Peninſula Cizyci, vel portus Herculis prope Coſam.*
420. Proxumum eſt Promontoriis Paphlagonum illud....	*xij.*	*24.*	*In periplo ponti Euxini.*
421. Et propere validam urbem multos dies reſtantem...	*xij.*	*30.*	*Sertorius Lauronem in Hiſpaniâ expugnat.*
422. Sertorius Parthis turbam orantibus, & nullo...	*xij.*	*48.*	*Vide fragm. 392.*
423. Et fortè in navigando cohors una grandi faſelo...	*xiij.*	*6.*	*Bellienus Prætor à prædonibus captus & merſus.*
424. Et fortè in navigando cohors una grandi faſelo ...	*xiij.*	*7.*	*Vide fragm. 423.*
425. Primo incidit fortè per noctem in renunculo...	*xiij.*	*8.*	*Mithridates naufragus in lembo piſcatorio ad Heracliam adpellit.*
426. Ad hoc pauca piratica adjungit actuaria...	*xiij.*	*9.*	*Sertorius in congreſſu navali contra Annium ad inſul. Pithyuſam*, vel *Laſthenes in Cretâ.*

427. Eum atque Metrophanem Senatus magna ...	xiij. 11.	*Magium & Metrophanem à Mithrid. ad Sertorium missos.*
428. Quàm maximis itineribus per Regnum Ariobarz....	xiij. 12.	*Luculli & Legionum iter in Armeniam.*
429. Occurere Duci, & prælium accendere, adeò uti...	xiv. 10.	*Pugna apud Italicam; Ducum impetus.*
430. Eodem tempore, Lentulus duplici acie locum...	xiv. 11.	*Lentulus Clodianus binis castris positis contra Spartac. Gellium Conlegam adventare animadvertit.*
431. Quarum una epistola fortè cum servo nacti....	xviij. 7.	*Magii epistolam ad Lucullum Valeriani milites in castra Romanorum sagittà mittunt.*
432. Avidissumis atque promptis Ducibus ut Metellus...	xviij. 8.	*Vide fragm. 405.*
433. At Oppius postquàm orans nihil proficiebat...	xviij. 9.	*Quæstor Appius M. Cottam Consulem tentat interficere.*
434. Hi locorum perignari, & soliti nectere ex viminibus...	xviij. 14.	*Pastores Lucaniæ fugitivorum comites.*
435. Saxaque ingentia & axe junctæ trabes perpronum...	xviij. 16.	*Defensio Isaurorum à Servilio obsessorum.*
436. Qui prægrediebantur equites Cataphracti ferrea.	xxiij. 28.	*Equitatus Armenorum, in prælio ad Tigranocertam.*
437. Cæterum consilium est Tigranis.	*ASPER. Grammatic.*	*In Epistolà Mithridat. fragm. 5.*
438. Obviam fuère.	*Ibid.*	*Pompeius & Sertorius præliandi causi. Metelli & Pompeii congressus, & alia.*
439. Procul & diversis è regionibus.	*Ibid.*	*Vide fragm. 464.*
440. Rumore primo.	*Ibid.*	*Vide fragm. 465.*
441. Recens scripsi.	*Ibid.*	*Jugurthinam & Catilinariam Sallust. recens scripserat.*
442. Senati.	*SOSIPATER CHARISIUS. Instit. Gram. L. i. 6. de analog. pag. 40.*	
443. Vulcanaliorum.	*Pag. 46.*	*Vide fragm. 414.*
444. Bachanaliorum.	*Ibid.*	*Vide fragm. 71.*
445. Quin Vinarii Laniique.	*Pag. 58.*	*Vide fragm. 386.*
446. Virile secus.	*Pag. 61.*	*Vide fragm. 70.*
447. Torpedo.	*Pag. 66.*	*Ex fragm. 2.*
448. Quasi glutino adolescebant.	*Pag. 67.*	*Coria recens detracta & machinis ac scutis aptata.*

449. Insidia prima.	*Cap. de deficientiâ, pag. 75.*	*Vide fragm. 313.*
450. Ostium.	*Pag. 76.*	*Prædones Ciliciæ ad ostium Tiberis adpellunt.*
451. Castella custodias thesaurorum in deditionem.	*Pag. 83.*	*Lucullus castella Mithridatis.*
452. Inter me atque Lucullum, prope inopia rursus...	*Cap. de analog. 20, pag. 95.*	*Ex Epist. Mithridatis. fragm. 5.*
453. Agreste.	*Pag. 97.*	*Quoddam genus à populis barbaris vel à sociis Spartaci.*
454. Glutino adolescebant.	*Pag. 106.*	*Vide fragm. 448.*
455. Saguntinum.	*Pag. 115.*	*Pompeianorum iter in Hispaniâ.*
456. Sanctus aliter & ingenio validus.	*Lib. II. cap. de adverb. pag. 175.*	*Catulus rei militaris non pergnarus.*
457. Insanum aliter suâ sententiâ atque aliarum.	*Ibid.*	*Loquitur Apuleia de Lepido suo viro, in Epistolâ ad Amasium.*
458. Non tu scis si quas ædes ignis cœpit, aut facile...	*Pag. 176.*	*Sic Tigrani respondet Metrodorus Mithrid. Legatus.*
459. Fecit & nuntiis confestim lugubribus.	*Ibid.*	*Tigranes nuntios de suâ clade Mithrid. mittit.*
460. Scio equidem tibi magnas opes virorum armorum ...	*Pag. 177.*	*Ex epist. Mithrid. ad Arsacem. fragm. 5.*
461. Uti Lepidus & Catulus decretis exercitubus.	*Pag. 184.*	*Decretum Senatûs anno belli Lepidani.*
462. Noctu diuque stationes & vigilias tentare.	*Pag. 185.*	*Vigilias castrorum Metelli furtim tentat Sertorius.*
463. Obviam fuère.	*Pag. 187.*	*Vide fragm. 438.*
464. Nam procul & diversis regionibus.	*Pag. 191.*	*Metellus & Pompeius longè agebant in Hispaniis : hic in interiore, ille in ulteriore.*
465. Rumore primo.	*Pag. 192.*	*Qui percrebuit Sertorium ad inf. fortunat. navigare à Cilicibus deseritur.*
466. Recens scripsi.	*Pag. 192.*	*In præfatione mentio de rebus jam carptim scriptis.*
467. Vespera.	*Pag. 198.*	*Vespera Senatus adit Marium; Sullæ exequiæ funebris pompa, & alia quamplurima.*
468. Quos inter maxume.	*Cap. de præpositìon. pag. 211.*	*Sertorius inter Mauros maxume pernices quosdam selegit qui Sæcobrigam plenos utres portarent.*

469. Lepidum pœnitentem consilii.	*Lib. iij. cap. de imperſonal. pag.* 224.	*Quod ſuſceperat arma movendi.*
470. Cupientiſſumus legis.	*Diomedes de partib. oration. L. 1. de conſenſu verb. cum caſib. pag.* 291.	*Adfectatio Pompeii Legis Gabiniæ cupientiſſumi.*
471. Mare Ponticum dulcius eſt quàm cætera.	*Cap. de nomin. pag.* 311.	*In deſcriptione Ponti Euxini.*
472. Utrum nec vicem ærarii præſtare creditur.	*Cap. de ſpecieb. præterit. pag.* 362.	*Ex epiſtolâ Pompeii ad Senatum. fragm.* 3.
473. Juſſu Metelli cornicines occanuere.	*Page* 370.	*Signum prælii apud Italicam contra Hirtuleium.*
474. Ad diuturnitatem uſus reliqua cadavera fallerent *vel* ſalita.	*Pag.* 372.	*Mos prædonum Ciliciæ pro victu.*
475. Interdum ſomno experectus tumultum facere.	*Pag.* 372.	*Mithridatis poſt repetitas clades, perturbatur animus.*
476. Et facta in gloria numeret & & ſi liceat avidius....	*Cap. de præpoſition. pag.* 407.	*In oratione Lepidi. fragm.* 1.
477. Montem ſacrum atque Aventinum inſedit.	*L.* 11. *cap. de prolepſi. pag.* 439.	*Vide fragm.* 50.
478. In nuda injecta corpora.	*Cap. de Homæoteleuto. pag.* 442.	*Ignis faces, pix ardens in corpora adſultantium muros.*
479. Maxumis Ducibus, fortibus ſtrenuiſque Miniſtr.	*Cap. de Homæoptoto. pag.* 442.	*Res hoc temporis intervallo geſtæ ſunt.* In prooemio.
480. Neque nec diverſa pars in civilibus armis movit....	*Arusianus Messus de elocution. exempl.* ℣. *movere.*	*De ſemet-ipſo Salluſtius.* In prooemio.
481. Genus armis ferox & ſervitii inſolitum.	℣. *Inſolitus.*	*Hiſpaniæ populi.*
482. Quietam à bellis civitatem.	℣. *Quietus.*	*Romam quietam turbare tentat Lepidus.*
483. Prudens omnium quæ Senatus cenſuerat.	℣. *Prudens.*	*Lepidus Conſul, contra quem Senatus.*
484. Nihil ob tantam mercedem ſibi abnuituros.	℣. *Abnuere.*	*In Epiſtolâ Apuliæ, Lepidi uxoris, ad ſuum Mæchum.*
485. Cum Sertorius neque erumpere, tam levi copia...	℣. *Maturare.*	*Annius Sertorium ex Hiſpaniâ pellit.*
486. Urbe Patriâque extorres.	℣. *Extorres.*	*Proſcripti à Lepido advocati.*
487. Genus militum ſuetum à pueritiâ latrociniis.	℣. *Suetus.*	*Sardi ſcilicet, aut Cilices, aut Dardani aliive Barbari.*
488. Ut actione deſiſteret.	℣. *Deſiſtere.*	*Metelli celer & nepos ab actione contra Lepidum deſiſtunt.*

489. Anxius animi atque incertus.	ỳ. *Anxius.*	*Sertorius, five Mithridates aut Lepidus.*
490. Avidior modo properandi factus.	ỳ. *Avidus.*	*Lepidus cum exercitu contra Romam incedens.*
491. Antequam regreffus Sertorius inftrueret pugnæ.	ỳ. *Inftruere.*	*Prælium inter Sertor. & Fufidium ad trajectum Bætis.*
492. Suos equites hortatus vado tranfmittit.	ỳ. *Tranfmittere.*	*Sertorius pugnans contra Fufidium ad vadum Bætis.*
493. Ex continentiâ vir gravis, & nullâ arte cuiquam...	ỳ. *Inferior.*	*Catuli Confulis elogium, vel Sertorii.*
494. Ingens ipfe virium atque animi.	ỳ. *Ingens.*	*Mithridates vel Sertorius.*
495. Agitandi inops.	ỳ. *Inops.*	*Ex oratione Lepidi. fragm. 1.*
496. Relegati in paludes & filvas.	ỳ. *Relegare.*	*Ex orat. Lepidi.* Vide frag. 1.
497. Indigni Republicâ habiti.	ỳ. *Dignus.*	*Ex orat. Philippi.* Vide frag. 2.
498. Quorum in gratia plerique conceſſerant.	ỳ. *Concedere.*	*Vide fragm. 33, 53, &c.*
499. In tempore bellaturi.	ỳ. *Tempus.*	*Vid. fragm. 128.*
500. Occupatufque collis editiffumus apud Ilerdam...	ỳ. *Circumdare.*	*Hirtuleii caftra pofita apud Ilerdam in Taraconenfi.*
501. Neque vos ultum injurias hortor.	ỳ. *Hortari.*	*In oratione Licinii Macri.* Vide frag. 6.
502. Gens raro egreffa fuos fines.	ỳ. *Egredi.*	*Quædam è Dardanis, Mæfis aut Sarmatis.*
503. Octavium mitem & captum pedibus.	ỳ. *Captus.*	*Octav. podagrâ laborantem pro roftris deridet Sicinius.*
504. Militiæ peritus.	ỳ. *Peritus.*	*Hæc de Pompeio Strabone, de Pontio Telefnio, aut Mithridate, aut quodam alio illuftri Duce.*
505. Medio diei.	ỳ. Medius.	*Hac horâ Sertor. contra Characitanos; Othalius tentat Lucullum interficere, &c. & alia varia.*
506. Neque virgines nuptum à parentibus mittebantur...	ỳ. *Promptus.*	*Defcriptio Hifpaniæ Populorumque mores.*
507. Itineris eorum Metellus per litteras gnarus.	ỳ. *Gnarus.*	*Itineris Hirtuleiorum fratrum poft prælium ad Italicam.*
508. Ut fuftinere corpora plerique nequeuntes....	ỳ. *Incumbere.*	*Hirtulei milites pugnando apud Italicam.*
509. Exercitum dimifit ut primùm alpes digreffus...	ỳ. *Digredi.*	*Q. Metellus ex Hifpaniâ redux.*
510. Maturaverunt exercitum cogere....	ỳ. *Cogere.*	*Curionis Legati Legiones ad Dyrrachium colligunt.*

511. Circumventi, dextra unde ferrum aberat...	℣. *Affligere.*	*Dolor Legionis à Curione abrogatæ & dimissæ in Dalmatiâ.*
512. Copiis integra.	℣. *Integer.*	*Curio Legionem integram abrogat rebellionis ream. vel Mithridates è Bosphoro copiis integro auxilia recolligit.*
513. Obviam ire & commori hostibus.	℣. *Commori.*	*Spartacus & fugituvi urgente Crasso.*
514. Frugum pabulique lætus ager.	℣. *Lætus.*	*Campi Themiscyrii, vel propter Halyn fluvium, &c.*
515. Fine Inguinum ingrediuntur mare.	℣. *Finis.*	*Vide fragm. 328.*
516. Illi tertio mense pervenere in pontum, multo...	℣. *Celerius.*	*Lucullus Consul cum Legionibus.*
517. Omnes qui circum sunt, præminent altitudine M....	℣. *Præminere.*	*Celsiora Caucasi juga quæ Riphæi montes dicuntur.*
518. Postquam egressus angustias.	℣. *Egredi.*	*Mithridates à Lucullo ad Chalcedonem interclusus evadit, & Cizycum obsidet.*
519. Ad Cizycum perrexit firmatus animi...	℣. *Firmare.*	
520. Muros successerant.	℣. *Succedere.*	*Muri oppugnatores ad Cizycum.*
521. Unde pons in oppidum pertinens explicatur.	℣. *Pertinens.*	*Pons insulam Cizycenam continenti jungens.*
522. Scalas pares mænium altitudine.	℣. *Par.*	*Lucullus Eupatoriam scalis expugnat.*
523. Nam qui enare conati fuerant, icti sæpè ferrament...	℣. *Afflictus.*	*In naufragio ex subitâ procellâ apud Cizycum.*
524. Regem adversabatur.	℣. *Aversor.*	*Quorumdam Satraparum odium adversus Mithridatem.*
525. Liberis ejus avunculus & uxori ejus frater erat.	℣. *Frater.*	*Appius Claudius pulcher frater Clodiæ L. Luculli.*
526. Dubius consilii.	℣. *Dubius.*	*Lucullus dubius an Mithridatem adgrediatur in obsidione Chalcedonis, vel Spartacus interceptus.*
527. Tetrarchas Regesque territos animi firmavit.	℣. *Territus.*	*Clodius dum Anthiochiæ degeret, Legatus ad Tigranem missus.*
528. Nam si Pompeio quid humani evenisset.	℣. *Evenire.*	*In oratione Catuli contra Legem Gabiniam.*
529. Magnam exorsus orationem.	℣. *Exorior.*	*Mithridates in congressu ad Dardanum cum Sullâ.*
530. Quibus de causis Sullam in victoriâ Dictatorem,	℣. *Adsurgere,*	*Honores à Sullâ Pompeio adolescenti habiti,*

531.

531. Clauſi lateribus pedem . . . :	ỳ. *Altus.*	*Muri ad Amiſum, vel foſſæ ad Cizycum, vel Silva Sila, &c.*
532. Diffidere inter ſe cœpère, neque in medium conſultare.	ỳ. *Medius.*	*Defenſio Gladiatorum fugitivorum orta Thraces inter & Gallos.*
533. Impotens & nimius animi eſt.	ỳ. *Nimius.*	*Crixus Gladiator poſt victoriam elatior.*
534. Nullum locum niſi in quo armati inſtitiſſent	ỳ. *Inſtare.*	*Fugitivi fortiter prœliantes & deleti ad Silarim.*
535. Ad Siciliam vergens, faucibus non amplius.	ỳ. *Patere.*	*Ex deſcriptione freti ſiculi.*
536. Ubi lamita navigia fundo ſe emergunt.	ỳ. *Emergere.*	
537. Conlegam minorem & ſui cultorem expectans.	ỳ. *Cultor.*	*Lentulus Clodianus Conſul Gellium Conlegam expectat, ut prœliarentur : victi ſunt à fugitivis.*
538. Poſt reditum eorum quibus Senatus belli Lepidani. . . .	ỳ. *Gratia.*	*Tribunitia factio vires auxiſſe ſperabat.*
539. Doctus militiam.	ỳ. *Doctus.*	*Lucullus* vel *Pontius Teleſinus, &c.*
540. Locum editiorem quam victoribus decebat. . . .	ỳ. *Decet.*	*Poſitio Legionum Catuli apud Coſam.* Vide fragm. 268.
541. Ipſe animi atrox.	ỳ. *Atrox.*	*Metellus in vulnere, vel Spartanis in pugnâ deſperatâ ad Silarim, vel Mithrid. acceptis cladibus.*
542. Poſt ubi fiducia nimius.	ỳ. *Nimius.*	*Crixus & Galli poſt direpta Gellii Conſulis caſtra.*
543. Omnia ſacrata corpora in ratem impoſuiſſe.	ỳ. *Imponere.*	*Zenobii Mithrid. Legati crudelitas, in inſulanos Cii.*
544. Neque vos ultum injurias hortor.	ỳ. *Hortari.*	*Ex oratione Licin. Macri.* Vide fragm. 6.
545. Gens raro egreſſa fines ſuos.	ỳ. *Egreſſus.*	*Vide fragm. 219.*
546. Conſilii æger.	ỳ. *Æger.*	*Senatus Sulla Tyranno ; vel Mithridates derelictus.*
547. Tamen prius illi invidiam metuere quàm . . .	ỳ. *Tædet.*	*Ex orat. Licinii Macri. frag. 6.*
548. Tum verò Bithynii propinquantes jam . . .	ỳ. *Propinquo.*	*Bithynii Cottæ nuntiant adventum Luculli ad Chalcedonem.*
549. Immodicus animi.	ỳ. *Modicus.*	*Pompeii ambitio.*
550. M. Antonius perdundæ pecuniæ genitus, & . . .	ỳ. *Genitus.*	*M. Antonius Creticus, Imperator contra Piratas.*

551. Et dextrum flumen.	*Valerius Probus. Instit. Gram. l. II. de catholic. pag. 1439.*	*Castra Pompeii & Herennii prope Valentiam.* Vide fragm. 587.
552. Dubitavit acie pars...	*Pag. 1439.*	*Vide fragm. 151.*
553. Apollinis filia & Cyrenes...	*Pag. 1446.*	*Antiquitates Sardiniæ.*
554. Vizo.	*Pag. 1450.*	*Urbs Traciæ quam M. Lucullus cepit.*
555. Publipor.	*Pag. 1457.*	*Unus ex fugitivis post Spartaci cædem bellum renovat.*
556. Curubis.	*Pag. 1462.*	*Pomp. contra Marian. missus ad Curubim in Afric. appulit.*
557. Stobos.	*Pag. 1463.*	*Urbs Macedoniæ: ibi Curio Procos. hiemavit.*
558. Virile ac muliebre fecùs.	*Pag. 1465.*	*Honores in Bæticâ Metello habiti.* Vide fragm....
559. Naphtas.	*Pag. 1465.*	*Objessi ad Tigranocertam, ad Nisibim, ad Samosatam sese naphtis ignitis defendunt.*
560. Tharros.	*Pag. 1465.*	*Lepidus in Sardiniâ profugus ad Tharros adplicat.*
561. Ad bellum Persi macedonicum.	*Pag. 1468.*	*Vide fragm. 651.*
562. Thuria.	*Pag. 1473.*	*Vide fragm. 551.*
563. Naphtas.	*Pag. 1473.*	*Samosatam oppidani naphtis ignitis defendunt.*
564. Luxo pede.	*Pag. 475.*	*Mithridates ictu lapidis è machinâ luxatur in prælio contra Fabium*
565. Camisos.	*Pag. 1473.*	*Camisos vallis salinarum Hyrcanium inter & Mardos*, vel *Camisos castellum in fin. Armeniæ.*
566. Thuria.	*Phocas in arte de nom. & red. cap. de gener. & declin. pag. 1691.*	*Vide fragm. 551.*
567. Quæsere.	*Cap. de 4. Conjugat. pag. 1718.*	
568. Res pop. Rom. M. Lepido Q. Catul. Cos....	*Pompeius Messalinus de numeris & pedibus Oratorum.*	*Exordium Historiæ Sallustianæ.*
569. Narbone concilia Gallorum.	*In artem donati.*	*Pompeius & Sonteius concilia Gallorum convocant.*
570. Mare ponticum dulcius quàm cœtera.	*Ibid.*	*In Euxini periplo.*

571. Narbone concilia Gallorum.	*CLEDONIUS in arte; cap. de adverb. pag. 1876.*	*Vide fragm. 569.*
572. Mare ponticum dulcius quàm cœtera.	*De partib. oration. 1895.*	*In descriptione geographicâ ponti Euxini.*
573. Thuria.	*Pag. 1897.*	*Vide fragm. 551.*
574. Bella atque paces exercebant.	*Pag. 1898.*	*Vigentibus legibus Corneliis, nobiles, exclusâ plebe.*
575. Cossinius in proxumâ villâ fonte lavabatur.	*Cap. de verbo, pag. 1916.*	*Cossin. Trib. milit. à fugitivis interceptus & occisus.*
576. Quidem.	*Cap. de conjunc. pag. 1930.*	
677. Quæ cis paucos dies juncta in armis foret.	*Cap. de præpositión. pag. 1933.*	*Auxilia Urbium Latinarum contra fugitivos.*
578. Citrà Padum omnibus Lex Lucania fratra fuit.	*Pag. 1394.*	*Spartacus omnes Italiæ servos ad societatem Lucanorum vocat.*
579. Profectus quidam Ligus ad requisita naturæ.	*FLODEGARIUS ad Barbarism. donati.*	*Ligus miles ex exercitu Curionis transitum repperit in monte Borâ.*
580. Ille subsidiis Principes augere & densere front...	*EUTHYCHES de discernend. conjugat. pag. 2184.*	*Lucullus in ordine prælii ad Tigranocertam vel Artaxatam.*
581. Quæsere.	*Pag. 2184.*	*Vide fragm. 567.*
582. Contra ille calviratus, quærit extis, num somnio.	*Pag. 2186.*	*Antiq. Rex Mithridat. Satrapam suspectans.*
583. Relegati in paludes & silvas.	*CORNELIUS FRONTO.*	*In oratione Lepidi.*
584. Opprobrii gratiâ.	*AGROETIUS, de ortograph. pag. 2270.*	*Crassus ignavos milites fuste necat, vel Spartac. captivos Romanos ad Crixi bustum pugnare cogit more gladiatorio.*
585. Mare ponticum dulcius quàm cætera.	*PRISCIANUS gram. l. iij. cap. de comparat. pag. 604.*	
586. Quem ex Mauretaniâ Rex Ascalis Iphta.	*Liv. cap. de generib. pag. 641.*	*Sertor. expeditio in Africâ contra Mauret. Regem.*
587. Inter læva mœnium & dextrum flumen Thurium.	*Pag. 641.*	*Herennius & Perperna castra metantur propè Valentiam.*
588. Tartessum Hispaniæ civitatem, quam nunc Tyrii...	*Pag. 648.*	*Gaditani civitate donati.*
589. Nobis primæ dissentiones vitio humani ingenii...	*Pag. 650.*	*De antiquo statu Reipublicæ.* In proœmio.
590. Inter læva mœnium & dextrum flumen...	*L. vj. C. de nominat. pag. 980.*	*Vide fragm. 587.*

591. Nisi qua flumen lurda tauro monte defluens...	*Pag. 680.*	*Isauri à Servilio obsessi, situs & descriptio.*
592. Tartessum Hispaniæ civitatem, quam nunc...	*Pag. 698.*	*Sertor. ad Gades navi vectus.* Vid. etiam fragm. 588.
593. Monumenta madore infirmarentur.	*Pag. 699.*	*Refluente maris æstu in nova Cizyci mœnia.*
594. Equis & armis decoribus cultus.	*Pag. 699.*	*Pomp. in prælio, vel Mithridates in fugâ, aut Sertorianus miles ex Hispanis.*
595. Dedecores inultique per terga ab hostibus.	*Pag. 699.*	*Romani fugati à Mithridate ad Chalcedonem.*
596. Unus constitit in agro Lucano gnarus loci...	*Pag. 700.*	*Publipor Dux fugitivorum post mortem Spartaci.*
597. Quia corpore & linguâ percitum & inquietem.	*Pag. 704.*	*Dicterium Sicinii in Curionem.*
598. Plebei tribunitiam potestatem.	*Pag. 704.*	*Ex oratione Philippi. Fragm. 2.*
599. Eam deditionem Senatus per nuntios Orestis.	*Pag. 705.*	*Deditionem Mædorum accipit Orestes Appii Leg.*
600 Namque primum Jasonem novo itinere...	*Ibid.*	*Argonautarum navigatio in Euxino.*
601. Malè jam assuetum ad omnis vis controvers...	*Pag. 707.*	*Turbæ populares à Gracchi temporibus solitæ.*
602. Dedalum ex Siciliâ profectum cum Minois...	*Pag. 710*	*In descriptione geographicâ Sardiniæ.*
603. Sed ipsi ferunt taurum ex grege quem prope...	*Pag. 715.*	*Mulier ligus Corsicam insulam detegit.*
604. Dubitavit acie pars.	*L. vij. cap. de genit.* ~~*30. declin. pag. 780.*~~	*Vide fragm. 151.*
605. Dubitavit acie pars.	*C. de ablat. 5æ. declin. pag. 781.*	*Vide fragm. 151.*
606. Ac deinde nulla munitionis aut requie mora...	*Pag. 781.*	*Metelli iter ad obsidendam Lacobrigam.*
607. At Lucullum cura Regis machinata fames...	*L. viij. C. de communib. pag. 792.*	*Cura Mithrid. in Galatiâ.*
608. Igitur venditis proscriptorum bonis aut...	*Pag. 797.*	*Sullæ Tyrannis ac proscriptiones.*
609. Calviratus.	*C. de spec. verbor. pag. 827.*	*Somnium Antigoni de Mithrid.*
610. Amisumque obsideri sine præliis audiebat.	*C. de figur. verbor. pag. 830.*	*Obsideri à Rom. audiebat Mithrid. positis ad Cabira castris.*
611. Equi sine rectore exterriti aut saucii consternantur.	*Pag. 830.*	*Equi Legionum Pomp. in pabulatione apud Lauron.*

61[illegible]

612. Implicitæ rates ministeria prohibebant.	*L. ix. de 1°. conjug. pag. 869.*	*Vel M. Cottæ rates ad Calcedonem, vel Mithridatis ad Cizycum.*
613. Omnes quibus senecto corpore animus....	*C. de 2°. conjug. pag. 869.*	*Crassus veteranos revocat in tumultu Spartaci.*
614. Dein lenitâ jam irâ, postero die liberalibus....	*Pag. 871.*	*Crassus, post pœnam ignavis militibus indictam.*
615. Neque subsidiis, uti soluerat compositis.	*Pag. 872.*	*Urbes Asiæ fœnoribus ac tributis à Publicanis vexatæ.*
616. Quos adversum multi ex Bythiniâ volentes...	*L. x. cap. de præterit. pag. 882.*	*Mithridatem Bithyni arguunt de falso filio Nicomedis ab eo suppofito.*
617. Contra ille calvi ratus.	*Pag. 883.*	*Somnium Antigoni, & suspiciones in Mithridatem.*
618. Neque inermes ex prælio viros quemquam. .	*Pag. 887.*	*Sertorius suos è prælio fugaces increpat.*
619. Nisi, cum ira belli desenuisset,	*Pag. 887.*	*Jul. Cæsar ignoscendum esse Lepidanis censet in orat. pro Cinnâ.*
620. Omnis quibus ætas senecto corpore animus.	*Pag. 887.*	*Crassus Cives evocat ad arma; minante Romam Spartaco.*
621. Conjuratione claudit.	*Pag. 888.*	*Perperna cœnaculi aditus à Conjuratis occupari jubet.*
622. Jussu Metelli Cornicines occanuere.	*Pag. 898.*	*In prælio contra Hirtuleium ad Italicam.*
623. Domitium Proconsulem ex citeriore Hispania...	*Pag. 902.*	*Domitius Procos. à Metello advocatur.*
624. Argentum mutuum arcessivit.	*Pag. 902.*	*Lepidus pro apparatu belli civilis.*
625. Diversa, uti solet rebus perditis, capessivit.	*Ibid.*	*Unusquisque fugitivorum occisis Crixo & Spartaco.*
926. Igitur Legiones pridiè in monte positas arcessivit.	*Ibid.*	*Catulus Legiones in monte Janiculo positas.*
627. Curionem quæsivit ut adolescentior & Populi...	*Ibid.*	*Appius interrex Curioni Candidato persuadet ut, &c.*
628. Nexuit catenæ nodo.	*Pag. 903.*	*Monime Mithridatis diadematis nodo strangulata*, vel *naves catenis alligatæ in portu Chalcedonico* vel *Spartaciani funibus vimineis è Vesuvio descendentes.*
629. Neque se recipere aut instruere prælio quivere.	*Cap. de præter. 4æ. conj. pag. 905.*	*Equites Pomp. exterriti prope Lauronem*

O

630. Parte consumptâ, reliqua cadavera ad...	*Pag. 909.*	*Obsessi à Pompeio Calaguristani humanis carnibus vescuntur.*
631. Reliqua cadavera salita.	*Apud Diomedem de spec. præteriti.*	
632. Ad bellum Persi Macedonicum.	*L. xiv. C. de præpositionn. pag. 980.*	*Vide fragm. 551.*
633. Ad bellum Persi Macedonicum.	*C. de potestat. præpositionn. pag. 986.*	*Vide fragm. 651.*
634. Communem habitum transgressus.	*Pag. 987.*	*Conjurati in Sertorium exordium jurgii quærunt.*
635. Ubi multa nefande, casu superausi atque passi.	*Cap. de præpos. cum ablat. page 993.*	*In direptione Urbis Heracleæ à M. Cottâ.*
636 Maurique vanum genus ut alia Africæ.	*Pag. 994.*	*In descriptione insularum fortunatarum.*
637. Si nihil ante adventum; suum inter plebem.	*Pag. 998.*	*De restitutione Tribunatûs, ante adventum Pompeii.*
638. Ac deinde militiæ & domi gestas composui.	*L. xv. C. de adverb. pag. 1006.*	*Prima verba in prœmio historiarum.*
639. Itaque Servilius ægrotum Tarenti Conlegam.	*Pag. 1006.*	*Appius in Macedoniam, Servilius in Siciliam iter facientes.*
640. Ad Olympum atque Phaselida	*Pag. 1008.*	*Urbes prædonum à Servilio expugnatæ.*
641. Apud Corycum.	*Ibid.*	*In bello Servilii Isaurici contra piratas Cilices.*
642. Apud Ilerdam cum multa opera circumdata.	*Ibid.*	*Hirtuleius Quæstor ad Ilerdam se recipit.*
643. Apud Mutinam.	*Ibid.*	*Brutus castra metatus ap. Mutinam, Lepid. tempor.*
644. Apud Lethe oppidum cui nomen Oblivionis...	*Ibid.*	*Pompeius ad obsidendam Lethem in Lusitania, incedit.*
645. Repulsus à Lethe oppido.	*Ibid.*	*Pompeius cum oppidum expugnare tentaret.*
646. Res Populi Romani Marco Lepido Catuloque.	*Pag. 1012.*	*Prima verba historiæ Sallustianæ.*
647. Mare ponticum dulcius quàm cætera.	*Pag. 1013.*	*Ex Euxini periplo.*
648. Audaciter.	*Ibid.*	*Fugitivi in Gellii Consulis Legiones incurrunt.*
649. Neque detrusus aliquotiens terretur.	*Pag. 1015.*	*Civis Cizycenus obsessus in adsultu mœnium.*
650. Apud Prænefte locatus.	*Pag. 1008.*	*Marius junior, prælium ad Sacriportum.*

651. Nam à primordio urbis ad bellum Perfi...	*L. xvij. Cap. de conſtruct. pag. 1101.*	*Contentiones fuére de Consulatū Patricios inter & Plebeios.*
652. At Lucullus, audito Q. Marcium Regem Proc...	*L. xviij. C. de ordinat. pag. 1130.*	*Marcius Procos. auxilia petenti Lucullo recuſat.*
653. Legiones Valerianæ comperto Lege Gabiniâ...	*Pag. 1130.*	*Legiones ſeditioſæ Lucullum in Aſiâ deſerunt.*
654. Sæpè celebritatem nominis intellego timentem.	*Ibid.*	*Ex oratione Q. Catuli contra Legem Manilium.*
655. Video ingentia dona quæſitum ire properantem.	*Ibid.*	*In eâdem oratione loquitur Catulus de Pompeio.*
656. In hunc modum diſſeruit.	*C. de conſt. verbor. in deſcendendo, p. 1179.*	*Cujuſdam orationis præfatio* vel *Macri*, vel *Mithridatis.*
657. Glutine adoleſcebant.	*Martianus de metris. L. III.*	*Scutis vimineis coria recens detracta*
658. Tota autem inſula modica & cultoribus inanis.	*L. v.*	*Inſula Leneæ dicata Achilli in Euxino ſeu potius inſula Dia prope Cretam.*
659. Tota autem inſula modica & cultoribus...	*Curius Fortunatianus.*	*Vide fragm. 658.*
660. Atque eos à tergo incurrerunt.	*Rufinianus de ſchemate.*	*Spartaciani è Veſuvio elapſi in caſtra Claudii Prætoris.*
661. Cùm fracta prius cura per artus expiraret.	*Ibid.*	*Mors Marii Gratidiani.*
662. Dum inferior omni viâ graſſaretur.	*Joan. grammatic. de diſcrimine verborum.*	*Vide fragm. 73.*
663. Methrophanes promeruit gratiam Mithridatis.	*Isidor. L. 11. cap. 1.*	*Mithridat. Metrophanem in Hiſpaniam mittit.*
664. Quo cupidiùs in ore Ducis ſeſe quiſque bonum...	*L. ix. cap. 3.*	*Vide fragm. 293.*
665. Simulans ſibi alvum purgari.	*L. xj. cap. 1.*	*Vilis Marii aſtutia Saturnini tempore, vel turpis formido Carbonis condemnati.*
666. Italiæ olim Siciliam conjunctam fuiſſe, & dum...	*L. xiij. cap. 18.*	*Deſcriptio Siciliæ, Bruttiorum & ſylvæ ſilæ.*
667. Tigris & Euphrates uno fonte manant in Armeniâ...	*Ibid. cap. 21.*	*Geographia Meſopotamiæ & Armeniæ*
668. Venti per concava terræ præcipitati, rupti aliquot....	*L. xxiv. cap. 1.*	*Prodigia, terræ motus, Reate; Apameâ, &c.*
669. Igitur introrſus prima Aſiæ Bythynia eſt, multis...	*Cap. 3.*	*Deſcriptio Regionum Euxino adjacentium.*
670. Sardis Hercule procreatus cum magnâ multitudine....	*Cap. 6.*	*Sardiniæ antiquitates.* In bell. Lepidano.

671. Terra patet in longitudine M. centum quadrag.	*Ibid.*	*Descriptio Sardiniæ.*
672. Nam quædam Corsa nomine, Ligus mulier...	*Ibid.*	*Corsica insulæ quomodo detecta in* descript. Sardia.
673. Italiæ conjunctam Siciliam fuisse; sed medium...	*Ibid.*	*In descriptione freti siculi.*
674. Pelorum promontorium Siciliæ respiciens ad Aquilonem...	*Cap. 7.*	*In descriptione freti siculi.*
675. Victoriam incruento exercitu deportasse.	*L. xviij.*	*Catuli ultima victoria, de Lepido.* Vide fragm. 304.
676. Hostes oppressi aut dilapsi forent.	*Ibid.*	*Pontici & Armeni à Lucullo, ni supervenisset Valerianarum Legionum seditio.*
677. In modum ericii militaris.	*Cap. 12.*	*Machinæ, opera militaria in obsessionibus Isaurii, Cizyci, &c.*
678. Germani intectum Rhenonibus corpus tegunt.	*L. xix. cap. 23.*	*De moribus ac vestitu Barbarorum Germaniæ, Mæsiæ, Dardaniæ, &c. contra quos missus fuerat Curio.*
679. Togam paludamento mutavit.	*Cap. 24.*	*Lepidus ad bellum civile suscitandum instructus.*
680. Caretes, quia Principes intelligendi divina...		*Vide fragm. 657.*
681. Indè Rhegium nominatum.		*Descrip. freti siculi quod Gladiatores transnatare conabantur.*
682. Glutino.	BEDA, *de ortograph. pag. 2786.*	*Vide fragm. 657.*
683. Judicia, bella atque paces.	*Pag. 2794.*	*In Jugurth. pseud. fragm.*
684. Ille verò portu solvit postquam siderarum.	SUIDAS.	*Servilius Consul, bello piratico.*
685. Pompeius cum alacribus saltu, cum velocibus...	JOHANN. SARLISBERIENSIS *in polycratico. L. vi. cap. 4.*	*Virtus & vigilantia Pompeii in Hybernis.*

FINIS.

